A
0
0
0
1
0
7
2
2
5
5

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME PREMIER

Le dernier volume contiendra la table générale
de tous les noms cités dans l'ouvrage.

PARIS

CHEZ J. TECHENER, LIBRAIRE

PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LIV

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME PREMIER

PARIS
CHEZ J. TECHENER, LIBRAIRE
PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE
M DCCC LIV

AVIS

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Les HISTORIETTES, *livre posthume de Gedeon Tallemant sieur des Réaux, ont été mises au jour pour la première fois en* 1833, *par les soins réunis de M. Monmerqué, membre de l'Institut de France, de feu M. le marquis de Chasteaugiron, possesseur du manuscrit original, et de M. Taschereau. Une seconde edition, qui n'a pas evité les contrefaçons de Belgique, parut en* 1840, *sous les seuls auspices de M. Monmerqué. Je donne aujourd'hui la troisième, avec le bienveillant appui de M. Monmerqué, et je vais dire en peu de mots ce qui la distinguera des précédentes.*

Grâce à l'obligeance toute particulière de M. le comte Lanjuinais, devenu propriétaire du manuscrit autographe, j'ai comparé tout à mon aise le texte de des Réaux, ligne pour ligne, mot après mot, avec les deux editions précédentes, et je puis dire que rien ne m'en est echappé, les passages raturés, ceux que l'auteur avoit absolument barrés, ceux enfin qu'il etoit permis de lire autrement que les premiers editeurs.

Surtout, j'ai pu rendre ce texte parfaitement conforme à l'orthographe de l'auteur. Des Réaux, on n'en

2305785

sauroit plus douter, etoit un des bons littérateurs du XVIIe *siècle. Comme ses amis Perrot-d'Ablancourt et Patru, Vaugelas, Menage et Conrart, il attachoit à la façon d'ecrire les mots une certaine importance; moins grande pourtant qu'on ne le fait aujourd'hui, quand une seule faute d'orthographe devient à nos yeux la preuve d'une education manquée. Il n'a montré d'incertitude que dans la forme d'un petit nombre de mots, comme pour le* si *conditionnel qu'il ecrit fréquemment* sy, *et pour le titre de* Comte *qu'il ecrit* Conte *et* Contesse. *De ces deux formes j'ai choisi la mieux autorisée; mais avec des Réaux j'ai accepté* aage, *jusqu'au moment où lui-même s'est résigné à remplacer le premier* a *de ce mot par un accent circonflexe placé sur le deuxième.*

Notre auteur ne prodigue pas l'accentuation; il est de ceux qui la regardoient comme un aveu de l'imperfection des elémens de l'ecriture. S'il emploie l'accent grave, c'est pour distinguer soit à *préposition,* où *et* là *adverbes de lieu, soit un petit nombre d'autres adverbes, comme* près *et ses dérivés,* guères, très, *etc. Pour l'accent aigu, il le juge inutile sur l'*e *première lettre, et sur la plupart des* e *qui, dans le corps du mot, le reçoivent aujourd'hui. La raison de cette epargne est facile à trouver : dans l'opinion des grammairiens de ce temps-là, l'*e *devoit très-rarement former à lui seul une syllabe; la consonne suivante en etoit le complément naturel, comme dans* eg-lise, el-evation, ed-ucation, *etc. Dès lors, il n'etoit pas besoin de marquer du signe supplémentaire une lettre dont la*

*prononciation ne pouvoit offrir d'incertitude. Ajoutons que le plus souvent l'*e *du commencement ou du milieu des mots etoit suivi d'une* s *qu'on a depuis cru pouvoir supprimer, sans tenir peut-être assez compte de la prononciation la plus ancienne et la mieux autorisée. Des Réaux ecrit toujours* estoit, mesme, respondoit, descrivoit, *et la façon dont nous continuons à orthographier* est, *à prononcer* correspondre, prescrire, description, *etc., prouve du moins que l'*s *de ces premiers mots et de bien d'autres n'avoit pas toujours eté muette.*

*Il esquive aussi l'accent aigu de l'*e *pénultième, dans un assez grand nombre de noms, d'adjectifs et de participes pluriers, en substituant à l'*s *final le* z *qui dans les siècles précédens etoit simplement la forme de cet* s *final adouci. Exemple :* livres imprimez, dons meritez, qualitez aimables, *etc., etc.*

*Voici d'autres particularités de cette orthographe : l'accent circonflexe y figure rarement, parce qu'on ne regarde pas encore comme inutile et tout à fait muette l'*s *dont cet accent tient aujourd'hui la place. Des Réaux ne l'emploie guères que sur l'*u *final, pour marquer une prononciation plus arrêtée, ou pour avertir que l'*e *qui précède immédiatement ne se compte pas; par exemple dans ces mots* receû, veû, *etc. S'il ne le place pas sur le participe auxiliaire* eu, *c'est qu'alors les Parisiens, ainsi qu'on le verra dans l'Historiette de Malherbe* (p. 298), *le faisoient de deux syllabes :* j'ay éu.

*L'emploi de l'*y *n'etoit pas encore ce qu'il tend à devenir aujourd'hui. Nous voudrions en faire la repré-*

*sentation presque exclusive de l'*upsilon, *bien que le latin, d'où notre langue tire son origine immédiate, rendît cette lettre grecque par le son et la forme de l'*u. *Avant la moderne réforme, l'*y *etoit notre double* i, *ou notre* i *long. A la fin des mots, on le préféroit à l'*i, *afin de prévenir toute pensée de liaison, comme consonne ou comme voyelle, avec l'initiale suivante. Nous avons changé cela: dans l'espoir de discipliner notre* i *long à la grecque, nous lui avons enlevé les droits séculaires qu'il avoit sur les noms mêmes de lieux et de personnes, et l'Académie nous a défendu d'ecrire* lundy, Henry, Nancy. *L'Académie ne constate plus l'usage; elle le fait.*

Mais ne seroit-ce que pour nous empêcher de railler, quand nous entendons aujourd'hui les gens de la campagne prononcer une foule de mots comme ils sont ecrits dans nos HISTORIETTES *et comme on les prononçoit autrefois dans la meilleure compagnie, je ne regretterois pas le soin que j'ai mis à respecter l'orthographe de des Réaux. Je n'ai rien changé non plus à sa façon d'ecrire les noms de lieux et de personnes, parce que cette façon répondoit à la prononciation ordinaire. On disoit* Nully, Amstredam, *pour Neuilly et Amsterdam; on prononçoit* Milord Bouquinquant, Senneterre, Cramail, Simier, Auchy, Souvray, Olac; *pour Buckingham, Saint-Nectaire, Carmaing, Seymer, Oulchy, Souvré, Ohenloe; et la même façon d'ecrire se retrouvant assez fréquemment dans les actes et manuscrits du temps, il est bon de s'accoutumer à ces formes que l'usage consacroit. J'ai donc, autant que les corrections définitives du prote d'imprimerie me*

l'ont permis, respecté ces archaïsmes, qui pourront bien d'abord déplaire au lecteur et l'indisposer contre moi, mais auxquels il s'habituera facilement, s'il veut bien accorder que chez les ecrivains de valeur, comme est notre des Réaux, la façon de rendre les pensées tient par des liens délicats à la forme et à la prononciation des mots. En imposant aux contemporains de Voiture et de Balzac l'orthographe de Voltaire ou de M. de Lamartine, on donne au style elegant et facile des premiers je ne sais quel ton criard et quel air emprunté qui les enlève à leur temps et ne les met pas encore du nôtre. Tous les bons littérateurs ne reconnoissent-ils pas l'inconvénient d'imprimer à la moderne les Marot, les Rabelais, les Montaigne? La nouvelle orthographe rendroit pourtant ces excellens auteurs plus intelligibles : mais que gagnerions-nous à ne pas respecter l'orthographe et l'accentuation qui suffisoit aux meilleurs ecrivains du grand siècle, puisque cette réforme prétendue ne sauroit ajouter à la facilité de les entendre?

Quelques expressions, quelques parties du récit ne présentoient plus un sens net, et avoient besoin d'être complétées ; j'ai essayé d'eclaircir ces passages par un ou deux mots ou par une simple date, placés avec un signe de renvoi sur la marge correspondante. En style d'imprimerie, on appelle ces notules des manchettes ; *l'usage en etoit devenu très-rare dans nos livres modernes : nous avons fortement tenu, M. Techener et moi, à prouver qu'il n'etoit pas impossible de les obtenir de la bonne volonté des imprimeurs.*

A l'exception de ces manchettes, *tout dans les pages consacrées aux* HISTORIETTES *est la reproduction exacte du manuscrit original; car j'ai voulu surtout eviter le mélange et la confusion de deux styles. Faire cheminer côte à côte et du même pas l'aimable conteur du* XVIIe *siècle et l'annotateur empesé du* XIXe, *c'étoit risquer de troubler le sentiment littéraire des lecteurs ; c'etoit les contraindre plus d'une fois à quitter un ecrivain qui les amusoit, pour entendre des explications qu'ils ne demandoient pas : enfin, j'etois bien aise de parler à mon tour, et de parler tout à mon aise. Or comme je n'osois, au milieu d'un récit piquant et d'une phrase leste et bien tournée, interrompre à bâtons rompus l'auteur original, j'ai rejeté mon commentaire bon ou mauvais, utile ou superflu, à la fin de chaque historiette, sans même indiquer à l'avance les points que je me proposois de gloser. De cette façon le lecteur ne sera pas pris en traître : le plus souvent, l'Historiette lui suffira ; il s'en tiendra au gros caractère : mais s'il veut essayer de la glose, il la reconnoîtra à la place distincte qui lui est réservée, et du moins voudra-t-il bien avouer que je l'avois prévenu de l'ennui qu'il alloit affronter.*

Une autre raison de distinguer mes notes du texte qui en devenoit l'occasion, c'est que des Réaux avoit de son côté annoté lui-même les HISTORIETTES, *et qu'il falloit déjà réserver à ce commentaire, bien autrement précieux que le mien, une place tranchée et cependant voisine de la première rédaction.*

Le texte courant de notre auteur, comme l'a très-

bien fait remarquer M. Monmerqué[1], *est écrit à mi-marge et sur la première moitié verticale des huit cents pages du volume original. Malgré le nombre assez grand des corrections également autographes, je crois que le manuscrit est la mise au net d'une première rédaction : la preuve de l'existence d'un brouillon antérieur semble même se rencontrer dans l'Historiette de* VILLEMONTÉ, *tracée d'abord sur une feuille volante, puis sur une des pages courantes du manuscrit. Si l'on n'admet pas une première ébauche, il sera difficile de concevoir comment des Réaux a pu rassembler en quelques mois tant de souvenirs et tant de portraits de tous les genres. En effet, le manuscrit remonte à la fin de* 1657 (*l'auteur nous en prévient lui-même dès la première ligne*); *et toutes les parties du récit, toutes les dates auxquelles le récit se rapporte, depuis la première page jusqu'à la sept cent cinquante-huitième, ne dépassent pas ce terme de* 1657. *Il importe beaucoup d'en être averti : car des Réaux faisant comparoître devant nous une foule de jeunes gens, qui plus tard devoient révéler des talens nouveaux et conquérir une réputation imprévue, nous serions exposés à prendre le change sur l'exactitude des* HISTORIETTES, *si nous demandions aux portraits les lignes, les contours et les couleurs que les originaux n'avoient pas, quand on leur faisoit ainsi le dangereux honneur de les tracer.*

Restent, dans le manuscrit, quarante dernières pages

[1] *Avis de la seconde édition.*

certainement employées avant la fin de 1659, *puisque la dernière Historiette, celle de Marigny-Malnoe porte la date de cette année. Des Réaux ne s'arrêta qu'avec le dernier feuillet de ses huit cents pages. Mais il lui restoit la seconde marge ; il en profita pour y placer un grand nombre d'additions successives. On ne peut donner à ces notes marginales une date précise ; elles arrivèrent à mesure que les années ou de nouveaux renseignemens avertirent l'auteur des lacunes ou du défaut de ses premiers souvenirs. Les unes sont de* 1660, *les autres de* 1665 ; *il en est de* 1672. *Nous reviendrons, en temps et lieu, sur chacune d'elles. Disons-le seulement ici : toutes nous conduisent à penser que la forme libre et cavalière des* HISTORIETTES *n'éveilla jamais dans l'esprit de leur auteur des regrets bien sérieux et de véritables scrupules. En veut-on une autre preuve? M. Eusebe Castaigne, le savant et judicieux bibliothécaire d'Angoulême, possédoit, il y a peu de temps encore, un exemplaire de Voiture, edition de* 1681, *toute chargée des notes autographes de des Réaux ; et ces notes ne sont parfois que la transcription partielle de l'historiette de Voiture. Ainsi des Réaux, alors plus que sexagénaire, conservoit les sentimens, les façons d'ecrire de sa jeunesse ; et nous comprenons maintenant comment la pensée ne lui vint jamais de modifier la première forme de son ouvrage de prédilection.*

On voit combien il importoit de distinguer la rédaction courante de la rédaction marginale. La dernière formera, dans notre edition, le corps des notes du bas

des pages, et l'on n'aura pas besoin de marquer d'un T *chacune d'elles, puisque toutes sans exception seront de Tallemant des Réaux.*

Le seul changement que j'aie cru pouvoir faire à la disposition du manuscrit autographe se rapporte aux Historiettes qu'on pourroit appeler collectives *et qui concernent non plus un individu, une famille, un petit cercle d'amis, mais une certaine classe de personnes comme les* Avocats, *une certaine classe de malheureux comme les* Maris trompez; *ou bien encore une série de* Reparties plaisantes, ingénieuses, etc., etc. *Ce genre d'historiettes rentre assez bien dans la série des* ANAS. *Des Réaux les avoit, le plus souvent, recueillies sur les marges de son manuscrit; nous ne courons donc pas le danger de renverser l'ordre qu'il avoit voulu suivre, en les rassemblant toutes en un groupe, dans le dernier volume. C'est en effet le dernier travail de notre auteur, et s'il n'en a pas fait lui-même une sorte d'article général, c'est apparemment que la place lui manquant, il lui fallut remonter les pages et profiter de l'espace demeuré libre. D'ailleurs ces historiettes sont loin de présenter l'intérêt et l'originalité des autres.*

Mais si des Réaux a, pour ainsi dire tout le reste de sa vie, fait des additions aux HISTORIETTES, *comment n'a-t-il pas jugé convenable de rien ajouter au compte des personnages qui, depuis la première rédaction, avoient obtenu et le plus souvent mérité une réputation certainement imprévue? Aujourd'hui, nous lisons avec avidité ce qu'il nous a dit, en passant, de*

ces garçons *nommés Bossuet, Quinault, la Fontaine et Moliere, de la petite la Vergne depuis madame de la Fayette, de la femme Scarron depuis madame de Maintenon, de la belle Ninon, enfin de cette jeune et piquante veuve de Sévigné dont il paroît déjà deviner le génie epistolaire. Eh bien! c'est précisément au léger et charmant croquis de ces personnages qu'il a le moins retouché. Il semble avoir voulu se borner aux souvenirs de sa jeunesse, et s'être défendu d'empiéter sur les années suivantes, sinon quand l'intérêt de la vérité l'y contraignoit.* L'intérêt de la vérité! *il etoit, en effet, grand et le premier de tous, aux yeux de notre des Réaux: plus on lira les* HISTORIETTES, *plus on en restera convaincu. Leur auteur prétend y dire le bien ainsi que le mal, et s'il exagère les méchantes actions et le ridicule des uns, l'esprit, le bon naturel et les aimables qualités des autres, on peut assurer qu'il s'abuse lui-même et qu'il ne songe pas à nous tromper.*

Je veux citer une seule preuve de sa bonne foi, et je laisse aux témoignages contemporains le soin de présenter les autres. A l'historiette assez peu edifiante de LA GAILLONNET ET SA FILLE[1], *il avoit en marge ajouté quelque chose sur un M. de Cornusson-la-Vallette, lequel* « avoit espousé une femme qui se gouverna assez » mal... son mary et elle se separant firent rompre le » mariage... Il prit une seconde femme. Estant à Paris, » il trouva sa premiere femme en chambre; il se ren- » flamma, et l'eust reprise, si la deuxiesme n'eust ac-

[1] *Deuxième edition, tom.* VIII. *p.* 112.

» couché tout à propos d'un garçon. » *Rien de mieux jusques-là : mais, plus tard, des Réaux craignit d'avoir mal rapporté ces dernières circonstances : il feuilleta son manuscrit ; il ne put retrouver la marge sur laquelle il les avoit tracées, et c'est alors que, sur un petit angle de la dernière feuille de garde, d'une ecriture tellement fine et tellement effacée, qu'elle avoit echappé à l'œil perçant de M. Monmerqué, il ecrivit les lignes suivantes :*

« Si j'ay mis quelque part, dans mes historiettes, que » M. de Cornusson-la-Vallette, SENESCHAL DE TOULOUSE, » après avoir fait rompre le mariage de luy et DE LA » SOEUR DU PREMIER PRÉSIDENT DE TOULOUSE, estoit rede- » venû icy amoureux, dans le lieu où il la trouva, et » qu'il la reprit, j'ay eu de mauvais memoires. Elle est » encore à Paris, gueusant ou peu s'en faut. »

La note est doublement précieuse, puisqu'elle nous apprend quel etoit ce M. Cornusson et quelle femme il avoit epousée ; mais ce qu'il y a de piquant, des Réaux l'a ecrite pour aller au devant d'une erreur qu'il se reprochoit et qu'il n'avoit cependant pas commise. Pouvoit-il mieux nous mettre dans la confidence de son zèle pour la vérité et de son eloignement pour toutes les anecdotes arrangées ?

Quand le livre des HISTORIETTES *parut pour la première fois en* 1834, *il attira l'attention générale : il obtint ce qu'on appelle un succès. Cependant les reproches ne lui furent pas epargnés : on reconnoissoit dans cet ouvrage la plume d'un ecrivain original et sou-*

vent bien informé, mais on alléguoit la malice et le cynisme de certains tableaux; on alloit jusqu'à rejeter sur les editeurs la responsabilité des indiscrétions de l'auteur original. Faux ou vrais, ces récits, disoit-on, ne devoient pas voir le jour; ils avoient été rassemblés à l'intention d'un petit nombre d'adeptes peu scrupuleux pour tout ce qui tenoit à la convenance du fond et de la forme; c'etoit aller contre les vues du chroniqueur confidentiel que de rendre public ce qu'il avoit condamné lui-même au secret. Etoit-ce d'ailleurs le fait d'un bon citoyen, jaloux de toutes les gloires de notre pays, d'enlever à la France sa brillante auréole, et de faire descendre le XVIIe *siècle au niveau du* XVIIIe ?

Si j'avois partagé l'opinion que je viens de rappeler, je me serois bien gardé de préparer une nouvelle edition des HISTORIETTES. *Je crois aimer la France autant que l'on peut aimer et admirer quelque chose; or mes vieux sentimens de respect et de prédilection pour le grand siècle n'ont pas été le moins du monde ebranlés par les confidences de notre auteur. Des Réaux sans doute etoit loin de prévoir et de sentir toutes les glorieuses merveilles du temps auquel il appartenoit lui-même: cependant ce temps a plus gagné que perdu à ses révélations; et d'abord, en cherchant le côté plaisant et satirique des hommes et des choses qu'il connoissoit le mieux, il a fixé les dernières limites du dénigrement permis: le mal qu'il n'a pas trouvé, les désordres qu'il n'a pas signalés, on peut aujourd'hui les considérer comme etrangers à la société dans laquelle il veut bien*

nous introduire. Et puis cette société, il la montre sous de nouveaux aspects, il donne au tableau des mœurs générales des traits et des coups de pinceau que l'on chercheroit en vain dans la Bruyere, dans la Rochefoucauld, dans Moliere lui-même : enfin il nous fait, bon gré mal gré, regretter d'être déjà si loin de tout cela. Quelle société charmante en effet ! quelle franchise de ton et quelle aisance d'allure ! quel naïf entraînement vers tous les plaisirs de l'esprit et de l'imagination ! quel délicieux parfum de sentimens vrais, de conversations délicates, de fêtes galantes et variées ! Voyez de tous les rangs, dans nos Historiettes, les mains tendues vers tout ce qui sait agir et parler, vivre d'une façon galante et polie : voyez les plus grands, les plus beaux noms de notre douce France, les Gramont, les Turenne et les Mortemar, les Montmorency, les Guise et les Longueville, respectés de tous sans tenir personne à distance, sortant de chez le Roy pour souper avec l'abbé de Marigny, Sarrasin, ou Gourville, recherchant la conversation de madame Pilou, de madame de Laünay ou de madame Cornuel, jusques dans les assemblées de madame de Chevreuse ou de mademoiselle de Rohan ! C'étoit là le bon temps ! Et qui, dans notre pâle et triste horizon, pourroit en douter le moins du monde ! Figurons-nous alors un hiver à Paris : pour moins de mécompte, plaçons-nous dans le cœur de la ville, au milieu de ces bourgeois aisés sinon opulens, qui tous avoient pu suivre, dans leur jeunesse, les cours de Clermont, de Montaigu, de Cambray, sur les mêmes bancs que les princes du sang et les enfans de la pre-

mière qualité. Chacun connoît, dans son quartier, les véritables honnêtes gens et ceux qui ont la prétention de l'être : on sait les femmes aimables, spirituelles, les filles belles et bien elevées. Le moment des assemblées arrive : chacun donne à son tour ; chacun reçoit les voisins, les amis. Ce soir, le bouquet *est à telle enseigne, demain telle autre maison le reprendra. On n'invite personne ; quiconque aime à danser, à converser, à courtiser les dames (en tout bien et tout honneur), n'a rien à craindre de la malice ou de la rancune des autres ; il peut se présenter, lui, ses parens, ses sœurs et ses amis : le maître de la maison les introduira, leur laissera le champ libre. A onze heures, les courtisans sortent du cercle de la Reine ; en leur chemin, ils entendent les violons : « Montons ! » disent-ils. — « Qui va là ? — Nous sommes trois, cinq, dix : les fils de monsieur d'Elbeuf, le chevalier de Gramont, M. Patru l'avocat, M. Lambert le chanteur. — Monseigneur ! Messieurs ! soyez les bienvenus ! voici l'entrée. » — On se mêle, on se croise, et, le lendemain, les femmes de la ville conviennent que ces Messieurs de la Cour ont je ne sais quoi de gracieux et d'aimable que n'ont pas les gens de leur quartier. Que si par hasard les visiteurs sont etrangers au gros de l'Assemblée, et qu'ils n'y connoissent même personne, la porte pour cela ne leur est pas refusée ; mais ils perdent aisément l'envie de recommencer de telles expériences, car dans tous les rangs la parole est vive, incisive ; il faut prévoir toutes les questions, il faut, bon gré mal gré, se tenir prêt à la riposte.*

Le temps d'arrêt, le Carême vient, passe; les beaux jours arrivent. Alors parmi les bourgeois, les gentilshommes et les gens de qualité heureusement soutenus de jeunesse et d'argent, c'est un assaut de cadeaux *et de joyeuses promenades dans les environs de Paris; c'est aussi la saison des mariages. Pour fêter dignement le lendemain des noces, on avise quelque maison* des champs, *grande, commode et de belle apparence : le propriétaire est un de nos amis ou l'ami de nos amis : on le prie de prêter le logis pour huit jours, on retient le logis : c'est pour ainsi dire un droit acquis aux nouveaux mariés. On voit ainsi fréquemment, et des Réaux sera notre garant, le château, le palais d'un personnage de la plus haute qualité devenir le rendez-vous, et pour ainsi dire la propriété passagère d'une société recrutée dans les comptoirs de la finance, ou dans les magasins de la rue Saint-Denis.*

La morgue, cette lèpre de la société moderne, qui surtout rend aujourd'hui la province inhabitable aux honnêtes gens, la morgue date du jour où tous les rangs ont eté légalement confondus, où l'on n'a plus reconnu la moindre préséance de naissance et de condition. Chacun dès lors, ne pouvant être gentilhomme, s'est fait gentillâtre; chacun pour ainsi dire, auprès de valets et de subalternes, a joué le personnage d'homme de qualité, déchu par les malheurs de la Révolution. Rien de plus facile que ce beau rôle : il suffit d'etablir une séparation tranchée entre la conjonction DE *et le nom qu'on se donne ou qu'on a le droit de porter; on appelle cela, dans notre langage barbare, la*

PARTICULE NOBILIAIRE. *Comme si jamais la présence ou l'absence de cette conjonction, séparée des titres de baron, comte ou marquis, avoit eu la moindre signification honorable ou défavorable! comme si l'usage constant de l'ancienne bourgeoisie (c'est-à-dire du corps des marchands et de officiers des basse et moyenne justice), n'avoit pas eté de réserver à ses cadets et puînés les noms de ferme ou de terre dans lesquelles leurs enfans etoient nés ou avoient eté nourris!*

Mais je reviens à des Réaux, en remarquant que l'usurpation des qualités et des titres de noblesse etoit autrefois bien plus difficile, et que d'ailleurs, après tout, on n'en avoit pas besoin. Chaque famille pouvoit, en vivant honorablement, parcourir tous les degrés de la noblesse véritable; et quand elle n'achetoit pas les petites charges qui donnoient cette noblesse, c'est parce qu'elle préféroit les avantages de la roture, bien réels dans une foule de circonstances. Ce n'etoit pas le nom, c'etoit le mérite et les honnêtes habitudes qui donnoient, et, surtout, conservoient l'entrée des bonnes compagnies. Sans la moindre qualité, avec de l'argent, du courage ou de fortes etudes, on pouvoit acquérir un fief, traiter d'une enseigne ou d'une charge de secrétaire du Roi, de maître des Comptes, de conseiller des Aides ou même du Parlement. Pour cela, il suffisoit de prendre des degrés, de soutenir une thèse et de payer une charge. Mais sans les avantages de l'éducation, sans les agrémens de l'esprit ou du caractère, il etoit malaisé de franchir les barrières qui défendoient le commerce

ordinaire des honnêtes gens; et voilà surtout en quoi le monde de ce temps-là différoit du XVIIIe *siècle, et même un peu du* XIXe.

D'ailleurs la Noblesse, en cherchant ainsi des amis et des cliens dans tous les rangs, n'avoit rien à craindre pour ses prérogatives. La naissance et les emplois décidant fort nettement de la préséance, le cérémonial etoit partout observé sans réclamation, ainsi qu'on le pratique encore en Angleterre. Seulement, en France, l'excellence des habitudes introduisoit partout la familiarité, et c'est là ce qu'on n'a jamais vu chez nos voisins des bords de la Tamise. Aucune supériorité de rang ne donnoit le droit de parler plus haut, d'être fâcheux ou ridicule; et comme le but qu'on se proposoit en suivant les belles assemblées etoit non de faire son chemin, *mais d'ajouter aux agrémens de la vie ordinaire, on n'alloit pas dans le monde avec l'espoir d'être présenté à d'importans inconnus, et on y laissoit volontiers de côté la sottise indiscrète et la prétention bavarde.*

Ce fut pour ajouter à l'attrait des visites et de la conversation polie que s'etablit chez les gens d'une certaine qualité l'usage des ruelles. *Dans les premiers temps, la dame de la maison, assise sur une sorte de lit paré, invitoit ses amis particuliers à passer dans l'espace assez large qui formoit une séparation entre le lit et la muraille tapissée : les visiteurs moins accoutumés demeuroient de l'autre côté. Grace à cette façon convenue, la maîtresse du logis etoit dispensée de se lever pour introduire et reconduire. Mais, déjà quand*

des Réaux recueilloit ses notes, les dames abandonnoient le lit pour le moment des visites, et recevoient avant et après diner, dans la chambre à coucher, qui retenoit en conséquence l'ancien nom de ruelle[1]. *Elles eurent soin de transporter à leur chaise le privilége du lit : elles ne se levèrent plus que fort rarement devant ceux qui les venoient visiter, et l'usage s'en est, je crois, assez bien conservé jusqu'à nous.*

Des Réaux nous transporte au milieu de cette société charmante. Il nous introduit, il fait agir et parler tout ce monde avec d'autant plus d'ingénuité qu'il ne pense pas avoir à l'expliquer à gens d'autres habitudes. Nous allons avec lui chez madame de Choisy près Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'Arsenal chez les divines *comtesses de Fiesque et de Frontenac, à la place Royale chez la comtesse de Maure, ou la marquise de Sablé, au Marais, au Luxembourg, dans les rues Coquillière et des Petits-Champs, chez la marquise de Sévigné, madame d'Harambure, mademoiselle Galateau depuis madame de la Lanne, madame de Saint-Loup, mademoiselle de Coligny depuis madame de la Suze, mesdames de Rohan, mademoiselle de Scudery, madame de Launay, madame de Coislin, M. des Yveteaux et madame la présidente de Lescalopier. Quelle variété de tableaux, de bonnes qualités et de défauts, d'agrémens et de ridicules ! Mais à tout prendre, dans chacune de ces réunions et sans même y joindre l'Hôtel*

[1] « Ruelle *se dit des alcoves et des lieux parez où les dames reçoi-* » *vent leurs visites, soit dans le lit, soit sur des sieges.* » (Dictionn. de Furetiere.)

de Rambouillet, on est assuré de trouver le même genre d'esprit, la même politesse, le même bonheur de pensées et d'entretiens. Notre des Réaux, bien différent de Brantôme, n'a pas voulu composer de satire ou de panégyrique : il se borne à la prétention de fixer le souvenir de ce qu'il a vu, de ce qu'il a su de bonne source : et bien mieux que ne l'ont fait plusieurs ecrivains du dernier siècle, il a pu dire : « J'ai vu les mœurs de » mon temps, et j'ai publié ce livre. »

Après tout, les travers, les vices et les ridicules qu'il nous a signalés sont de tous les temps et de tous les lieux. Il y avoit alors, il y aura toujours de jeunes fous, de vieux débauchés, des extravagans et des originaux de tous les âges et de toutes les conditions. Ce n'est donc pas diffamer une epoque déterminée que de mentionner les désordres qui, par cela même qu'ils ont paru singuliers, doivent être considérés comme en dehors des habitudes générales. Nos HISTORIETTES *etablissent le compte de chacun : si les ombres défavorables dominent sur une figure, c'est ordinairement pour l'opposer à quelque eclatant panégyrique. Ainsi la publication alors récente des* ÉCONOMIES ROYALES DE SULLY *avoit soulevé les réclamations de ceux qui avoient connu le grand ministre de notre grand roi Henry IV : les vanteries de Sully ont entraîné des Réaux à ecrire l'historiette qu'on lui a tant reprochée, et dans laquelle il a, j'en conviens, dépassé les bornes de la justice. A cette exception près, il aime à faire la part du bien et du mal, telle au moins qu'il la distingue, envers et contre tous. Le titre de son livre et les réser-*

*ves qu'il amassoit pour l'*Histoire de la Régence *ne lui permettant pas d'apprécier les grands événemens et les actions d'un intérêt public, on ne doit pas lui reprocher de faire poser ses modèles dans le costume le plus simple et le moins arrangé ; c'est là ce qui fait au contraire l'incomparable originalité de son livre : toutefois son crayon, qu'aucune considération ne retient ou ne dirige, nous dessine encore bien des traits délicats, bien des figures grandes, belles et respectables. Avant de le condamner, daignons au moins faire un léger retour sur nous-mêmes. Quand il nous arrive de traiter la question délicate sinon de nos meilleurs amis, au moins de nos connoissances les plus familières, n'effleurons-nous pas le chapitre des excellentes qualités (sur ce point on suppose tout le monde d'accord, n'appuyons-nous pas sur le côté piquant, singulier, ridicule? les anecdotes confidentielles ne viennent-elles pas à l'appui de nos aveux et de nos observations? Ainsi des Réaux eût apparemment parlé de nous, si nous avions été de ses bons amis ; il apporte des faits pour justifier ses jugemens, et l'on est assuré qu'il veut donner à ses portraits la plus parfaite ressemblance ; car enfin, en les chargeant, il auroit renoncé de gaîté de cœur à l'approbation des juges auxquels il les adressoit, et qui connoissoient aussi bien que lui les originaux.*

Un ecrivain, médisant de parti pris, se seroit-il arrêté, comme il a fait, sur tant de charmantes figures, sur tant de natures bonnes et généreuses? Sans lui, qui se souviendroit aujourd'hui de M. de Pisani, de Racan, du maréchal de Gramont, de sa sœur madame de

Saint-Chamont, de mesdames des Loges, de Cavoye, de Liancourt, de Lhuillier, de le Pailleur, de la maréchale de Themines, de madame Pilou, de la belle Marcelle Altoviti, et de cent autres qui, s'ils avoient pu lire leurs HISTORIETTES, *auroient eu sujet de remercier le bienveillant chroniqueur? Comparez, pour la malignité, Saint-Simon et des Réaux : vous avouerez que l'avantage de la bonhomie, de la justice et de la sincérité demeure à l'auteur des* HISTORIETTES. *Du moins celui-ci ne revient-il pas vingt fois sur les victimes de ses souvenirs, pour les meurtrir et torturer de nouveau : même en parlant de ceux dont il croit avoir à se plaindre, comme de Conrart et du cardinal de Retz, il frappe sans emportement, il n'a pas ces accès de rage que le seul nom d'un Vendôme, d'un duc du Maine ou d'un Noailles eveillent toujours dans l'esprit etroit, dans l'ame altière et vindicative de Saint-Simon.*

Mais il est un tort dont la plume ardente et colorée du duc et pair est à peu près exempte, et que je n'ai pas la pensée d'excuser dans les HISTORIETTES. *Des Réaux, ecrivant pour un petit cercle d'amis assez peu scrupuleux sur le choix des expressions et des souvenirs, a porté plus d'une fois atteinte à toutes les convenances de langage. Sa plume reproduit sa pensée sans le moindre voile, et cette pensée ne s'arrête pas toujours devant l'obscénité. On a dit pour le justifier qu'il suivoit le méchant usage de ses contemporains : l'observation ne semble pas exacte. Non, l'on ne permettoit alors à personne d'ecrire ainsi que le fait trop souvent des*

*Réaux, et le lecteur françois a toujours voulu être respecté. Quelques expressions devenues grossières (depuis qu'on les a remplacées par leurs justes équivalens) ne prouvent rien contre la délicatesse de l'ancienne pudeur publique : Moliere et Scarron, avec leurs deux ou trois gros mots, leurs quelques licences de mauvais goût, sont d'une lecture assurément moins dangereuse que les romanciers et les auteurs dramatiques de notre siècle. Pour s'en convaincre, il suffiroit de mettre en parallèle d'un côté l'*Astrée, *la* Clélie, *le* Roman Comique, *les* Fourberies de Scapin *et les Ballets dessinés par Benssérade ; de l'autre, les Ballets faits pour la* Cerrito, *les* Mystères *ou la* Notre-Dame de Paris, *les tableaux de mœurs de Paul de Kock, les drames de* Lucrèce *ou d'*Antony. *La Fontaine a pourtant fait les* Contes : *c'est la plus grande débauche d'esprit qu'un honnête homme se soit alors permise : comparez-les cependant aux tristes gaîtés de Parny, de Béranger, du second Balzac ; et vous avouerez qu'on se trouveroit encore assez bien aujourd'hui de prendre pour point d'arrêt, en pareille matière, l'exemple du* XVIIe *siècle.*

Ce n'est donc pas atténuer les torts de des Réaux que d'en appeler au sens moral de ses contemporains ; mais quand il écrivoit ses HISTORIETTES, *il n'avoit pas trente-sept ans : sa jeunesse ayant été fort occupée d'intrigues et de pensées galantes, il n'eut pas le courage de passer rapidement sur tout ce qui lui représentoit ses premières habitudes, et, nous en convenons, il s'en est donné à cœur joie. Il n'a rien dissimulé, il a même enregistré les anecdotes les plus douteuses et les plus*

révoltantes, en croyant aller au-devant de notre incrédulité à l'aide de cette réserve : On a dit, mais je ne le crois pas, *ou* j'ai bien de la peine à le croire, *au lieu de prendre le sage parti de ne pas en parler du tout. Il subit aujourd'hui la peine de cette intempérance de langage : jamais son livre ne sera de ceux qu'une dame pourra se féliciter d'avoir lus. Sa plume a, par trop de mots saugrenus, blessé les sentimens de délicatesse intime qui font la meilleure arme des femmes et qui contribuent le plus au charme de leur conversation, à l'agrément de leur société. Vingt pages de moins, et les* HISTORIETTES, *avouées de tous, eussent aussitôt pris leur place dans les Bibliothèques et dans les salons, entre Saint-Simon et madame de Sévigné. Tout le monde y eût gagné ; et l'usage etant autorisé d'alléguer Tallemant des Réaux à propos de la plupart des souvenirs du* XVIIe *siècle, la société parisienne eût peut-être fini par rejeter ou du moins renvoyer aux provinces l'embarras, la gourme, la contrainte qui sont devenus le fléau de la plupart de nos assemblées.*

Mais, direz-vous, si nous reconnoissons franchement le méchant côté des HISTORIETTES, *pourquoi n'avoir pas epuré le livre et n'avoir pas opéré les retranchemens que l'auteur eût peut-être faits lui-même, avant de le livrer à la presse ? Mon Dieu ! cela est facile à dire : mais cependant le manuscrit des* HISTORIETTES *existe, et si l'on pouvoit même admettre que le fond des récits n'ait pas le plus souvent demandé grâce pour la forme, il suffiroit encore à ma justification de m'abriter sous l'exemple de M. Monmerqué, qui, tout en dé-*

plorant la licence passagère de certaines lignes, n'a pourtant cru devoir eliminer qu'un assez petit nombre d'expressions grossières. C'est que mon savant et illustre ami etoit doué d'un sentiment historique trop délicat pour supprimer dans un tel ouvrage les récits qui pouvoient ajouter, en dépit de leur forme blâmable, quelque chose à la révélation des mœurs et des caractères. En cela d'autant mieux autorisé, que ces passages inconvenans ne sauroient, après tout, offrir le moindre danger à l'imagination du lecteur. Si j'osois trancher du versificateur, je dirois que c'est une sorte d'émanation maussade, une odeur nauséabonde qui dans un riant verger viendra blesser un moment la délicatesse de nos sens : bientôt, de gracieux accidens de terrain et de charmans bouquets de fleurs se disputeront à l'envi le soin de nous faire oublier un dégoût momentané. Voilà ce qu'on éprouvera peut-être en lisant les HISTORIETTES *de Tallemant des Réaux.*

Sans doute les honnêtes gens ressentiront toujours une certaine répugnance pour les récits dans lesquels les convenances du langage seront foulées aux pieds : mais les livres expurgés, *on s'accorde à ne les pas lire. Il y a bien aussi dans les Mémoires de Saint-Simon et dans les lettres de madame de Sévigné des mots et des lignes qu'on aimeroit mieux ne pas y rencontrer : qui cependant voudroit d'un* Saint-Simon *et d'une* madame de Sévigné *ainsi purifiés de toute apparence de souillure ? Voilà donc pourquoi nous avons reproduit les* HISTORIETTES *dans leur forme originale, conservant la rouille et les scories du métal, pour ne rien perdre de*

ses charmantes ciselures. La lecture de cet ouvrage ne pouvant, ainsi que nous l'avons déjà dit, présenter le moindre danger pour la vertu la plus chancelante et l'imagination la plus impressionnable, elle n'est fâcheuse que pour la réputation d'un ecrivain que l'hôtel de Rambouillet auroit bien dû prémunir contre de telles débauches d'esprit et de conversation.

Nous réservons pour le dernier volume et comme le complément naturel des HISTORIETTES, *la notice que M. Monmerqué a consacrée à Tallemant des Réaux. Elle etoit déjà dans les deux editions précédentes ; mais M. Monmerqué a trouvé le moyen de la perfectionner encore et d'ajouter de nouvelles découvertes à toutes celles qu'il avoit si habilement groupées et mises en œuvre. J'ai gardé le droit de parler ici de cet excellent morceau comme en parlent tous ceux qui l'ont lu ; car bien que le nom de l'illustre académicien décore le titre de cette edition, bien que la bienveillante amitié dont il m'honore depuis longtemps m'ait permis de profiter comme de mon bien des notes précieuses qui accompagnent les editions précédentes, et d'un très-grand nombre d'additions tracées sur l'exemplaire interfolié de sa riche bibliothèque, cependant je dois déclarer ici que j'ai seul préparé les différentes parties de cette troisième edition. M. Monmerqué m'a dit : « Tenez, prenez ; voilà tout ce que j'ai fait, trouvé et redressé, avant, pendant et après les deux editions précédentes : disposez-en comme vous l'entendrez. » Je ne me suis pas fait répéter ces douces paroles : j'ai tout accepté, tout pris. Mais je n'ai pas renoncé au droit d'exprimer*

mes remerciemens ici, ailleurs, et comme il me plairoit. Pour le moment, il m'a suffi d'avouer que sans l'intérêt que M. le comte Lanjuinais a bien voulu prendre à mon travail, sans les secours de toute espèce que l'amitié de M. Monmerqué m'a prodigués, je n'aurois pas donné à cette edition plusieurs années de ma vie qui, d'aventure, assez d'autres le diront, auroient pu être mieux employées. Quoi qu'il en soit, le lecteur saura bien me tenir compte de ce que le livre contiendra de nouveau, et surtout de ce qui donnera prise à la critique. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai beaucoup et longuement travaillé à bien eclaircir mon auteur; c'est que j'ai fait le mieux que j'ai pu, ce qui malheureusement ne veut pas dire que je sois parvenu à bien faire.

P. P.

2 *décembre* 1853.

LES HISTORIETTES.

J'appelle[1] ce recueil les *Historiettes*, parce que ce ne sont que des petits Mémoires qui n'ont aucune liaison les uns avec les autres. J'y observe seulement en quelque sorte la suitte du temps, pour ne point faire de confusion. Mon dessein est d'escrire tout ce que j'ay appris et ce que j'apprendray d'agréable et de digne d'estre remarqué, et je prétens dire le bien et le mal sans dissimuler la vérité, et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires et les Mémoires imprimez. Je le fais d'autant plus librement que je sçay bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumiere, quoyque peut-estre elles ne laissassent pas d'estre utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en pressent il y a long-temps. Au reste, je r'envoyray souvent aux Mémoires que je prétens faire de la régence d'Anne d'Austriche, ou pour mieux

[1] A la fin de 1657.

dire, de l'administration du cardinal Mazarin, et que je continueray tant qu'il gouvernera, si je me trouve en estat de le faire. Ces renvois seront pour ne pas répeter les mesmes choses; comme, par exemple, une fois que M. Chabot, devenu duc de Rohan, entrera dans les négociations avec la Cour, je ne puis plus continüer son *Historiette*, parce que desormais c'est l'histoire de la seconde guerre de Paris. Voilà quel est mon dessein. Je commenceray par Henry le Grand et sa cour, afin de commencer par quelque chose d'illustre.

LES

HISTORIETTES.

I.

HENRY QUATRIESME.

(*Né à Pau,* 13 *décembre* 1553 ; *mort à Paris,* 14 *mai* 1610.)

Si ce prince fust né roy de France et roy paisible, apparemment ce n'eust pas esté un grand personnage ; il se fust noyé dans les voluptez, puisque malgré toutes ses traverses, il ne laissoit pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner ses plus importantes affaires [1]. Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche et luy porte les drapeaux qu'il avoit gaignez. Durant le siége d'Amiens, il court après Mme de Beaufort, sans se tourmenter du car-

[1] Je ne me serviray point icy d'un manuscrit intitulé : *Les Amours d'Alcandre*, c'est-à-dire d'Henry IVe, dont j'ay la clef ; car on le trouvera tout entier dans ce recueil.

dinal d'Austriche[1] qui s'approchoit pour tenter le secours de la place[2].

Il n'estoit ny trop liberal ny trop reconnoissant. Il ne louoit jamais les autres, et se vantoit comme un gascon. En récompense, on n'a jamais veu un prince plus humain ny qui aimast plus son peuple. D'ailleurs, il ne refusoit point de veiller pour le bien de son Estat, et il a fait voir en plusieurs rencontres qu'il avoit l'esprit vif et qu'il entendoit raillerie.

Pour reprendre donc ses amours, si Sebastien Zamet, comme quelques-uns ont dit, donna du poison à Mme de Beaufort, on peut dire qu'il rendit un grand service à Henry IVe, car le bon prince alloit faire la plus grande folie qu'on pouvoit faire : cependant il y estoit résolu[3]. On devoit déclarer feu Monsieur le Prince bastard. M. le comte de Soissons se faisoit cardinal, et on luy donnoit trois cents mille escus de rente en bénéfices, et M. le prince de Conty estoit marié alors avec une vieille qui ne pouvoit avoir d'enfans[4]. M. le mareschal de Biron devoit espouser la fille de Mme d'Estrées, qui depuis a esté Mme de Sanzay. M. d'Estrées[5] la devoit avouer ; elle estoit

[1] Depuis l'archiduc Albert.

[2] Sigogne en fit cette epigramme :

Ce grand Henry qui souloit estre
L'effroy de l'Espagnol hautain,
Fuit aujourd'huy devant un prestre,
Et suit le cà d'une putain.

[3] Voyez-en les raisons dans M. de Sully.

[4] A Mme de Montafier, mere de feu Madame la Comtesse.

[5] Le premier M. d'Estrées, grand-maistre de l'artillerie (mais en ce temps-là ce n'estoit pas office de la Couronne), estoit un brave homme

née durant le mariage, mais il y avoit cinq ou six ans que M. d'Estrées n'avoit couché avec sa femme qui s'en estoit allée avec le marquis d'Allegre, et qui fut tuée avec luy à Issoire, par les habitans qui se sousleverent et prirent le party de la Ligue. Le Marquis et sa galante tenoient pour le Roy : ils furent tous deux poignardez et jettez par la fenestre.

Cette Mme d'Estrées estoit de la Bourdaisiere, la race la plus fertile en femmes galantes qui ayt jamais esté en France[1]. On en compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement. De là vint qu'on dit que les armes de la Bourdaisiere c'est *une poignée de vesses** ; car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui seme de la vesse[2]. On fit sur leurs armes ce quatrain :

Autrefois *putain*. (Oudin.)

Nous devons benir cette main
Qui seme avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles *vesses*.

qui fit sa fortune. Il estoit de la frontière de Picardie ; on l'appelloit la Caussée en picard, pour *Chaussée*, et estoit un peu *dubiæ nobilitatis*. Mais après, il se fit appeller d'Estrées et dit qu'il estoit d'une bonne maison de Flandres. Son filz, par la faveur de Mme de Beaufort, fut aussy grand-maistre de l'artillerie. J'ay ouy dire que ce premier M. d'Estrées estoit gendarme dans la compagnie d'un M. de Rubempré, et qu'il sauva la vie à son capitaine. On l'appelloit Grand-Jean de la Caussée ; cela servit à sa fortune.

[1] On dit qu'une Mme de la Bourdaisiere se vantoit d'avoir couché avec le pape Clement VII, à Nice ; avec l'empereur Charles-Quint, quand il passa en France, et avec François Ier.

[2] Le mot : *Hinc pleno copia cornu.*

Voicy ce que j'ay ouy conter à des gens qui le sçavoient bien, ou croyoient le bien sçavoir : une pauvre femme, veuve d'un procureur ou d'un notaire à Bourges, achepta un meschant pourpoint à la Pourpointerie, dans la basque duquel elle trouva un papier où il y avoit : « Dans la cave d'une telle » maison, six pieds sous terre de tel endroit (qui es- » toit bien désigné), y a tant en or dans des pots, etc. » La somme estoit très-grande pour le temps (il y a bien 150 ans). Cette veuve, voyant que le lieutenant général de la ville estoit veuf et sans enfans, luy dit la chose, sans luy enseigner la maison, et offrit, s'il vouloit l'espouser, de luy dire le secret. Il y consent; on descouvre le trésor; il luy tint parole et l'espousa. Il s'appelloit Babou. Il achepta la Bourdaisiere : c'est, je pense, le grand-pere de la mere du mareschal d'Estrées.

Mme d'Estrées eut six filles et deux filz. L'aisné fut tué au siége de Laon; le cadet destiné à l'Eglise, nommé à l'evesché de Lyon et au cardinalat, est le mareschal d'Estrées, qui vit encore aujourd'huy. Son cousin de Sourdis eut le chapeau. Les six filles estoient Mme de Beaufort que Mme de Sourdis, aussy de la Bourdaisiere, gouvernoit; Mme de Villars, dont nous parlerons; en suitte Mme de Nan; la comtesse de Sanzay; l'abbesse de Maubuisson, et Mme de Balagny, c'est *Délie* dans l'*Astrée*. Elle avoit un peu la taille gastée, mais c'estoit la plus galante personne du monde. Ce fut d'elle que feu M. d'Espernon eut l'abbesse de Sainte-Glossine de Metz. On les appel-

loit, elles six et leur frere, les sept peschez mortels. Mme de Neufvic, une dame d'esprit qui estoit fort familière chez Mme de Bar*, fit cette epigramme sur la mort de Mme la Duchesse* :

La sœur du Roy.

Mme de Beaufort.

J'ay veu passer par ma fenestre
Les six peschez mortels vivans,
Conduits par le bastard d'un prestre[1],
Qui tous ensemble alloient chantant
Un *requiescat in pace*
Pour le septiesme trespassé[2].

Henry IVe, à ce qu'on prétend, n'en avoit pas eu les gants, et ce fut pour cela qu'il ne fit pas appeller M. de Vendosme *Alexandre*, de peur qu'on ne dist Alexandre *le Grand*, car on appelloit M. de Bellegarde, Monsieur le Grand, et apparemment il y avoit passé le premier. Le Roy commanda dix fois qu'on le

[1] Balagny, filz de Montluc evesque de Valence. Il arriva avec cinq cents chevaux et huict cents fantassins, levez à ses despens, trouver Henry IVe, lorsqu'il ne sçavoit comment s'opposer au grand-commandeur de Castille et à M. de Mayenne, qui venoient pour faire lever le siége de Laon. Ce service luy fut si agréable qu'il fit Balagny mareschal de France, et luy fit espouser la sœur de Mme de Beaufort. Ce Balagny avoit esté prince de Cambray, dont il s'estoit rendu maistre en suivant le duc d'Alençon. Sa femme, la sœur du brave Bussy d'Amboise, avoit tant de cœur qu'elle creva de despit de n'estre plus la princesse de Cambray, où ils faisoient grande despense. Elle eut un filz qui fut le Bouteville de son temps ; Puismorin le tua dans la rue des Petits-Champs. Il est vray qu'un valet le blessa par derrière d'un coup de fourche, comme il se battoit. Le Balagny qui est venu de la sœur de Mlle d'Estrées n'est qu'un coquin.

[2] Mme de Beaufort logeoit auprès du Louvre. — On conte encore une chose fort jolie de cette Mme de Neufvic. Quoyque desjà assez aagée, elle aimoit fort les fleurs et portoit souvent des bouquets. Le comte de Sardini, alors jeune, la trouva un jour chez Mme de Bar avec un bou-

tuast[1]; puis il s'en repentoit, quand il venoit à considerer qu'il la luy avoit ostée; car Henry IIIe, voyant danser M. de Bellegarde et Mlle d'Estrées ensemble, dit : « Il faut qu'ils soient le serviteur et la maistresse. »

Ce prince a eu une quantité estrange de maistresses; il n'estoit pourtant pas grand abatteur de bois; aussy estoit-il tousjours cocu. On disoit en riant que son second avoit esté tué. Mme de Verneuil l'appella un jour *Capitaine Bon vouloir;* et une autre fois, car elle le grondoit cruellement, elle luy dit que bien luy prenoit d'estre roy, que sans cela on ne le pourroit souffrir, et qu'il puoit comme charogne. Elle

quet; c'estoit durant le siége d'Amiens. Il se mit en riant à chanter ce couplet de Ronsard :

Quand ce beau printemps je voy,
J'aperçoy;
Rajeusnir la terre et l'onde,
Et me semble que l'amour,
En ce jour,
Comme enfant renaisse au monde.

Elle, sur-le-champ, se mit à chanter :

Moy je fais comparaison
D'un oison
A un homme mal habile
Qui, d'un sens par trop rassis,
Cause assis,
Quand son Roy prend une ville.

Une fois l'ambassadeur d'Espagne, chez Mme de Bar, en parlant des dames d'Espagne et de France, dit : « *Las nuestras son mas agudas.* — » *Por rodillas peude ser,* » luy respondit Mme de Neufvic. (Nos dames sont plus fines, plus aiguës. — Des genoux peut-estre.)

[1] Un jour M. de Praslin, capitaine des Gardes-du-corps, depuis mareschal de France durant la Régence, pour empescher le Roy d'espouser Mme de Beaufort, luy offrit de luy faire surprendre Bellegarde couché avec elle. En effect, il fit lever le Roy une nuict à Fontainebleau; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la Duchesse, le Roy dit : « Ah! cela la fascheroit trop. » M. le mareschal de Praslin a conté cela à un homme de qualité de qui je le tiens.

disoit vray, il avoit les pieds et le gousset fin, et quand la feu Reyne-mere coucha avec luy la premiere fois, quelque bien garnie qu'elle fust d'essences de son païs, elle ne laissa pas d'en estre terriblement parfumée. Le feu Roy pensant faire le bon compagnon disoit : « Je tiens de mon pere, moy, je sens le » gousset. »

Quand on luy produisit la Fanuche, qu'on luy faisoit passer pour pucelle, il trouva le chemin assez frayé et il se mit à siffler. — « Que veut dire cela? » luy dit-elle. — « C'est, » respondit-il, « que j'appelle » ceux qui ont passé par icy. — Picquez, picquez, » dist-elle, « vous les attrapperez. »

Je pense que personne n'a approuvé sa conduitte avec la feu Reyne-mere, sa femme, sur le fait de ses maistresses; car que Mme de Verneuil fust logée si près du Louvre[1], et qu'il souffrist que la Cour se partageast en quelque sorte pour elle, en verité il n'y avoit ny politique ny bienséance. Cette Mme de Verneuil estoit fille de ce M. d'Entragues qui espousa Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans, mais qui avoit esté maistresse de Charles IXe et mere de feu M. d'Angoulesme le pere. Elle avoit de l'esprit, mais elle estoit fiere; elle ne portoit guères de respect ny à la Reyne ny au Roy. En luy parlant de la Reyne, elle l'appelloit quelquefois *vostre grosse banquiere*, et le Roy luy ayant demandé ce qu'elle eust fait si elle eust esté au port de Nully* Neuilly, 9 juin 1606.

[1] A l'hostel de la Force. On voit cela dans ce manuscrit des *Amours d'Alcandre*.

quand la Reyne s'y pensa noyer : « J'eusse crié, » luy dit-elle, « *La Reyne boit !* »

Enfin le Roy rompit avec Mme de Verneuil ; elle se mit à faire une vie de Sardanapale ou de Vitellius : elle ne songeoit qu'à la mangeaille, qu'à des ragousts, et vouloit mesme avoir son pot dans sa chambre. Elle devint si grosse, qu'elle en estoit monstrueuse ; mais elle avoit tousjours bien de l'esprit. Peu de gens la visitoient. On luy osta ses enfans ; sa fille fut nourrie auprès des Filles de France.

La feu Reyne-mere, de son costé, ne vivoit pas trop bien avec luy, elle le chicanoit en toutes choses. Un jour qu'il fit donner le fouet à Monsieur le Dauphin : « Ah ! » luy dit-elle, « vous ne traitteriez pas » ainsy vos bastards. — Pour mes bastards, » respondit-il, « il les pourra fouetter, s'ils font les sots ; » mais luy il n'aura personne qui le fouette. »

J'ay ouy dire qu'il luy avoit donné le fouet luy-mesme deux fois : la premiere pour avoir eu tant d'aversion pour un gentilhomme que, pour le contenter, il fallut tirer à ce gentilhomme un coup de pistollet sans balle, pour faire semblant de le tuer ; l'autre, pour avoir ecrasé la teste à un moineau ; et que, comme la Reyne-mere grondoit, le Roy luy dit : « Madame, priez Dieu que je vive ; car il vous mal- » traittera, si je n'y suis plus. »

Il y en a qui ont soupçonné la Reyne-mere d'avoir trempé à sa mort, et que pour cela on n'a jamais veu la déposition de Ravaillac. Il est bien certain que le Roy dit, un jour que Conchine, depuis mareschal

d'Ancre, l'estoit allé saluer à Monceaux : « Si j'estois » mort, cet homme-là ruineroit mon royaume. »

Ceux qui ont voulu raffiner sur sa mort disent que l'interrogatoire de Ravaillac fut fait par le president Janin, comme conseiller d'estat ; il avoit esté president au mortier de Grenoble ; et que la Reyne-mere l'avoit choisy comme un homme à elle. On a dit que la Comant avoit persévéré jusques à la mort. On a seulement dit que Ravaillac avoit déclaré que, voyant que le Roy alloit entreprendre une grande guerre, et que son Estat en pastiroit, il avoit cru rendre un grand service à sa patrie que de la deslivrer d'un prince qui ne la vouloit pas maintenir en paix et qui n'estoit pas bon catholique.

Ce Ravaillac avoit la barbe rousse et les cheveux tant soit peu dorez. C'estoit une espèce de fainéant qu'on remarquoit à cause qu'il estoit habillé à la flamande plustost qu'à la françoise. Il traisnoit tousjours une espée ; il estoit mélancolique, mais d'assez douce conversation.

Henry IVe avoit l'esprit vif et estoit humain, comme j'ay desjà dit. J'en rapporteray quelques exemples.

A la Rochelle, le bruit estoit parmy la populace qu'un certain chandelier avoit une *main de gorre*, c'est-à-dire une mandragore : or communément on dit cela de ceux qui font bien leurs affaires. Le Roy, qui n'estoit alors que le roy de Navarre, envoya quelqu'un à mynuict chez cet homme demander à achepter une chandelle. Le chandelier se lève et donne une chandelle. « Voilà, » dit le lendemain le Roy, « la

» *main de gorre.* Cet homme ne perd point d'occasion » de gaigner, et c'est le moyen de s'enrichir. »

Un monsieur de Vienne, qui s'appelloit Jean, estoit bien empesché à faire sa propre anagramme : le Roy le trouva par hasard en cette occupation : « Hé ! » luy dit-il, « il n'y a rien plus aisé : Jean de Vienne » *devienne Jean.* »

Quelqu'un du Tiers-estat, se mettant à genoux pour le haranguer, trouva une pierre pointue, qui luy fit si grand mal qu'il s'escria, en disant : « F... ! » Le Roy luy dit en riant : « Bon ! voilà la meilleure » chose que vous pussiez dire ; je ne veux point de » harangue ; vous gasteriez ce que vous venez de » dire. »

Une fois un gentilhomme-servant, au lieu de boire l'essay qu'on met dans le couvercle du verre, but en resvant ce qui estoit dans le verre mesme ; le Roy ne luy dit autre chose sinon : « Un tel, au moins » deviez-vous boire à ma santé, je vous eusse fait » raison. »

On luy dit que feu M. de Guise estoit amoureux de Mme de Verneuil ; il ne s'en tourmenta pas autrement et dit : « Encore faut-il leur laisser le pain et » les putains : on leur a osté tant d'autres choses. »

Un jour, passant par un village, où il fut obligé de s'arrester pour y disner, il donna ordre qu'on luy fist venir celuy du lieu qui passoit pour avoir le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. On luy dit que c'estoit un nommé Gaillard. « Eh bien ! » dit-il, « qu'on l'aille querir. » Ce paysan estant venu,

le Roy luy commanda de s'asseoir vis-à-vis de luy, de l'autre costé de la table où il mangeoit. « Com- » ment t'appelles-tu ? » dit le Roy. — « Sire, » respondit le manant, « je m'appelle Gaillard. — Quelle diffé- » rence y a-t-il entre gaillard et paillard ? — Sire, » respond le paysan, « il n'y a que la table entre deux. » — Ventre-saint-gris ! j'en tiens, » dit le Roy en riant. « Je ne croyois pas trouver un si grand esprit » dans un si petit village. »

Quand il vint à donner le collier à M. de la Vieuville, pere de celuy que nous avons veu deux fois surintendant, et que la Vieuville luy dit, comme on a accoustumé : « *Domine, non sum dignus.* — Je le sçay » bien, je le sçay bien, » luy dit le Roy, « mais mon » nepveu m'en a prié. » Ce nepveu estoit M. de Nevers, depuis duc de Mantoue, dont la Vieuville, simple gentilhomme, avoit esté maistre-d'hostel. La Vieuville en faisoit le conte luy-mesme, peut-estre de peur qu'un autre ne le fist, car il n'estoit point beste et passoit pour un diseur de bons mots[1].

Lorsqu'on fit une chambre de justice contre les financiers : « Ah ! » disoit-il, « ceux qu'on taxera ne » m'aimeront plus. »

[1] On dit que la Vieuville ayant fait quelque raillerie d'un brave de la Cour, ce brave luy envoya faire un appel, et celuy qui luy portoit la parole adjousta que ce seroit pour le lendemain à six heures du matin. « A six heures ? » reprit la Vieuville ; « je ne me lève pas de si bon matin » pour mes propres affaires, je serois bien sot de me lever de si bonne » heure pour celles de vostre amy. » Cet homme n'en put tirer autre chose. La Vieuville de ce pas en alla faire le premier le conte au Louvre ; et parce que les rieurs estoient de son costé, l'autre passa pour un ridicule.

Il faisoit un bouquet avec M. de Bellegarde, le mareschal de Roquelaure et autres, chez Zamet[1] et ailleurs. Quand ce vint au Mareschal, il dit au Roy qu'il ne sçavoit où le traitter, sy ce n'estoit *aux Trois Mores.* Le Roy y alla ; ils menerent un page à deux, et le Roy un pour luy tout seul : « Car, » dit-il, « un » page de ma chambre ne voudra servir que moy. » Ce page fut M. de Racan, dont nous avons de si belles poésies.

Ceux d'Erissé, en Champagne, luy apporterent du vin et luy dirent que c'estoit le meilleur vin de son royaume, et que ils le luy alloient prouver *ad pœnam libris.* « J'ay ouy dire *ad pœnam libri,* » dit le Roy. — « Ne vous estonnez pas de cela, » luy respondit celuy qui avoit porté la parole, « c'est que » nostre vin fait faire des S. »

Un jour il alla chez Mme la princesse de Condé, veuve du prince de Condé le bossu ; il y trouva un luth sur le dos duquel il y avoit ces deux vers :

Absent de ma divinité,
Je ne voy rien qui me contente.

Il adjousta :

C'est fort mal connoistre ma tante,
Elle aime trop l'humanité.

La bonne dame avoit esté fort galante. Elle estoit de Longueville.

[1] Zamet, comme un notaire luy demandoit ses qualitez, dit : «Mettez seigneur de dix-huit cents mille escus. »

Avant la réduction de Paris, une nuict qu'il ne dormoit point bien et qu'il ne pouvoit bien se resoudre à quitter sa religion, Grillon luy dit : « Par» dieu, Sire ! vous vous mocquez, de faire difficulté » de prendre une religion qui vous donne une cou» ronne ! » Grillon estoit pourtant bon chrestien ; car un jour, priant Dieu devant un crucifix, tout d'un coup il se mit à crier : « Ah ! Seigneur, si j'y eusse » esté on ne vous eust jamais crucifié ! » Je pense mesme qu'il mit l'espée à la main, comme Clovis et sa noblesse au sermon de saint Remy. Ce Grillon, comme on luy monstroit à danser et qu'on luy dit : « Pliez, reculez. — Je n'en feray rien, » dit-il ; « Grillon ne plia ny ne recula jamais. » Se peut-il rien de plus gascon ! Il refusa, estant mestre-de-camp du régiment des Gardes, de tuer M. de Guise ; et quand M. de Guise, le filz, estant gouverneur de Provence, s'avisa à Marseille de faire donner une fausse allarme et de luy venir dire : « Les ennemis ont surpris la ville ! » Grillon ne s'esbranla point, et dit : « Mar» chons ! il faut mourir en gens de cœur. » M. de Guise luy avoua après qu'il avoit fait cette malice pour voir s'il estoit vray que Grillon n'eust jamais peur. Grillon luy respondit fortement : « Jeune homme, s'il » me fust arrivé de tesmoigner la moindre foiblesse, je » vous eusse poignardé. »

Quand M. du Perron, alors evesque d'Evreux, en instruisant le Roy voulut luy parler du Purgatoire : « Ne touschez point cela, » dit-il, « c'est le pain des » moines. »

Cela me fait souvenir d'un medecin de M. de Crequy, qui, à l'ambassade de son maistre à Rome, comme quelqu'un au Vatican demandoit où estoit la cuisine du Pape, dit en riant que c'estoit le Purgatoire. On le voulut mettre à l'Inquisition ; mais on n'osa quand on sceut à qui il estoit.

Harlequin et sa troupe vinrent à Paris en ce temps-là, et quand il alla saluer le Roy, il prit si bien son temps, car il estoit fort dispos, que Sa Majesté s'estant levé de son siége, il s'en empara, et comme si le Roy eust esté Harlequin : « Eh bien ! Harlequin, » luy dit-il, « vous estes venu icy avec vostre troupe » pour me divertir ; j'en suis bien aise, je vous pro- » mets de vous protéger et de vous donner tant de » pension, etc. » Le Roy ne l'osa desdire de rien, mais il luy dit : « Holà, il y a assez long-temps que » vous faittes mon personnage ; laissez-le moy faire » à cette heure. »

Cela me fait souvenir d'un conte d'Angleterre. Milord Montaigu estoit mal satisfait du Roy Jacques, et un jour qu'un gentilhomme Escossois, que le Roy avoit plusieurs fois esvité, venoit pour luy demander récompense, il luy dit : « Sire, vous ne sçauriez plus » fuir ; cet homme-là ne vous connoist point, j'ay » vostre ordre*, je feray semblant que je suis le Roy, » mettez-vous derrière. » L'Escossois fait sa harangue ; Montaigu luy respondit : « Il ne faut pas que vous » vous estonniez que je n'aye rien fait encore pour » vous, puisque je n'ay rien fait pour Montaigu, qui » m'a rendu tant de services. » Le roy Jacques en-

L'ordre de la Jarretière.

tendit raillerie, et luy dit : « Ostez-vous de là, vous » avez assez joué. »

Henry IVe conceut fort bien que destruire Paris c'estoit, comme on dit, se couper le nez pour faire despit à son visage : en cela plus sage que son prédécesseur, qui disoit que Paris avoit la teste trop grosse et qu'il la luy falloit casser. Henry IVe voulut pourtant, à telle fin que de raison, avoir une issue pour sortir hors de Paris sans estre veu ; et pour cela il fit faire la galerie du Louvre qui n'est point du dessein, afin de gaigner par là les Tuilleries qui ne sont dans l'enceinte des murs que depuis vingt ou vingt-cinq ans. M. de Nevers en ce temps-là faisoit bastir l'hostel de Nevers. Henry IVe le trouvoit un peu trop magnifique pour estre à l'opposite du Louvre, et un jour en causant avec M. de Nevers et luy monstrant son bastiment : « Mon nepveu, » luy dit-il, « j'iray » loger chez vous quand vostre maison sera achevée. » Cette parole du Roy, et peut-estre aussy le manque d'argent, firent arrester l'ouvrage.

Un jour qu'il se trouva beaucoup de cheveux blancs : « En vérité, » dit-il, « ce sont les harangues » que l'on m'a faittes depuis mon avenement à la » couronne qui m'ont fait blanchir comme vous » voyez. »

Mme de Bar avoit permission de faire prescher au Louvre, mais non de faire chanter des pseaumes. Un jour qu'on l'avoit attendue fort long-temps, d'Aubigny, qui sçavoit qu'elle estoit avec le Roy, entra dans la Chambre. « Qu'y a-t-il ? » dit Sa Ma-

» jesté. — Sire, c'est qu'il y a long-temps qu'on » attend Madame. — Eh bien ! » dit le Roy, « que » l'on chante pour se desennuyer. » D'Aubigny, ravy d'avoir à faire un tour au Roy, l'alla dire à l'Assemblée qui estant nombreuse fit un grand bruit en chantant. « Qu'est-ce ? » dit le Roy. On le luy expliqua. « Mon Dieu ! » dit-il à sa sœur, « allez » viste, et qu'on ne chante plus. »

Il dit encore à sa sœur, la voyant resveuse : « Ma sœur, de quoy vous avisez-vous d'estre triste ? » nous avons tout sujet de louer Dieu, nos affaires » sont au meilleur estat du monde. — Ouy, pour » vous, » luy dit-elle, « qui avez vostre *compte*, mais » pour moy, je n'ay pas le mien[1]. »

Elle fit danser une fois un ballet dont toutes les figures faisoient les lettres du nom du Roy. « Eh » bien ! Sire, » luy dit-elle après, « n'avez-vous pas » remarqué comme ces figures composoient bien » toutes les lettres du nom de Votre Majesté ? — Ah ! » ma sœur, » luy dit-il, « ou vous n'escrivez guères » bien, ou nous ne sçavons guères bien lire : per- » sonne ne s'est aperceu de ce que vous dittes. »

Le jour qu'il entra dans Paris, il fut voir sa tante de Montpensier et luy demanda des confitures. « Je » croy, » luy dit-elle, « que vous faittes cela pour vous

[1] Le *comte* de Soissons. — J'ay ouy dire que comme il se sauvoit de Nantes, conduit par un blanchisseur dont il faisoit le garçon, il alla, car il marchoit fort mal à pié, chocquer Mme de Mercœur qui par hazard marchoit dans la rue. Le Blanchisseur luy donna un grand coup de poing, en luy disant : « Lourdaut, prenez garde à ce que vous » faittes. »

» mocquer de moy. Vous pensez que nous n'en avons » plus. — Non, » respondit-il, « c'est que j'ay faim. » Elle fit apporter un pot d'abricots et, en prenant, en vouloit faire l'essay ; il l'arresta et luy dit : « Ma » tante, vous n'y pensez pas. — Comment ! » reprit-elle, « n'en ay-je pas fait assez pour vous estre sus- » pecte ? — Vous ne me l'estes point, ma tante. — » Ah ! » répliqua-t-elle, « il faut estre votre ser- » vante. » Et effectivement elle le servit depuis avec beaucoup d'affection.

Quelque brave qu'il fust, on dit que quand on luy venoit dire : « Voylà les ennemis, » il luy prenoit tousjours une espèce de dévoyement, et que tournant cela en raillerie il disoit : « Je m'en vais faire bon » pour eux. » — On dit qu'à Fontaine-Françoise il eut quelque despit de trouver tousjours devant luy la Chapelle aux Ursins, depuis marquis de Tresnel.

Il estoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empescher de prendre ce qu'il trouvoit ; mais il le renvoyoit. Il disoit que s'il n'eust esté Roy, il eust esté pendu.

Pour sa personne, il n'avoit pas une mine fort avantageuse. Mme de Simier, qui estoit accoustumée à voir Henry IIIe, dit quand elle vit Henry IVe : « J'ay veu le Roy, mais je n'ay pas veu Sa Majesté. »

Il y a à Fontainebleau une grande marque de la bonté de ce prince. On voit dans un des jardins une maison qui avance dedans et y fait un coude. C'est qu'un particulier ne voulut jamais la luy vendre ; quoyqu'il luy en voulust donner beaucoup plus qu'elle

ne valoit, il ne voulut point luy faire de violence.

Lorsqu'il voyoit une maison délabrée, il disoit : « Cecy est à moy ou à l'Eglise. »

Je mettray son amour pour feu Madame la Princesse, à l'*historiette* de Madame la Princesse.

COMMENTAIRE.

I. — P. 3, titre.

Henry quatriesme.

C'est ainsi que des Réaux a ecrit et voulu ecrire ; non *Henry quatre*, comme nous disons aujourd'hui. La preuve en est dans l'*erratum* des œuvres de son illustre ami, Olivier Patru; Paris, 1670, in-4°. On y lit : « Partout où vous trouverez *Henry IV*, lisez : *Henry IV*me. »

II. — P. 3, note.

On le trouvera tout entier (les Amours d'Alcandre) *dans ce recueil.*

Le manuscrit des *Amours d'Alcandre* n'accompagne plus aujourd'hui celui des *Historiettes*, et des Réaux l'en aura détaché quand les editions imprimées lui eurent ôté le prix qu'il avoit auparavant. Il ne le croyoit pas publié en 1657 ; cependant il en existe une edition sinon de Cologne 1651, comme le dit l'editeur hollandois de 1662 (*l'Alcandre, ou les Amours du Roy Henry le Grand, par M. L. P. D. C., sur l'impression de Paris de l'an* 1651), au moins de 1652. J'en ai sous les yeux les deux premiers feuillets in-4°, avec le titre : *Histoire des amours du Grand Alcandre, en laquelle, sous des noms empruntez, se lisent les aventures d'un grand prince du dernier siècle. A Paris, de l'imprimerie de la veuve Jean Guillemot*, 1652. » Il est singulier qu'un pamphlet aussi piquant n'ait plus eté réimprimé qu'à dix ans de là. Il se pourroit que la première edition eût eté tirée à fort petit nombre et ne se fût pas vendue. Dans le commentaire de l'Historiette de la princesse de Conty, on verra pourquoi l'on doit cesser d'attribuer à cette dame les *Amours d'Alcandre*.

III. — P. 3, lig. 7.

Il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche.

Diane d'Andoins avoit perdu son mari, Philibert de Gramont comte

de Guiche, au siége de la Fere, en août 1580. Elle devoit avoir quelques années de plus qu'Henry IV. Fut-elle aimée de ce prince avant d'être veuve? Question grave et difficile à résoudre, même après cet agréable passage des *Mémoires du Chevalier de Gramont :* « Je ne sçay » peut-estre pas qu'il n'a tenu qu'à mon père d'estre fils de Henry IV ! » Le Roy vouloit à toute force le reconnoître; jamais ce traistre » d'homme là n'y voulut consentir. Sans ce beau travers, les Gramont » auroient le pas devant les Cesar de Vendosme. Tu as beau rire, c'est » l'Evangile. » (1re edition, 1713, p. 12.)

Quand Antoine de Gramont, fils de Philibert, vint au monde, le roi de Navarre avoit vingt-deux ou vingt-trois ans. Un annotateur des *Amours d'Alcandre*, contemporain de des Réaux, dit aussi : « Alcandre » avoit donné promesse de mariage à Corisande, escrite et signée de son » sang. Cette dame avoit fait la guerre pour Alcandre à ses despens, et » luy envoyoit des levées de vingt-trois et vingt-quatre mille Gascons; » mais elle devint grasse et grosse, et si rouge de visage qu'Alcandre » s'en desgoutta. Il offrit pourtant à son filz de l'avouer pour sien, le- » quel repartit qu'il aimoit mieux estre gentilhomme que bastard d'un » Roy. »

Voilà certainement un glorieux souvenir pour la grande et belle maison de Gramont.

IV. — P. 4, lig. 10.

Si Sebastien Zamet... donna du poison à Mme de Beaufort.

L'hôtel de Sebastien Zamet, dans lequel Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, fut saisie du mal dont elle mourut après trois jours d'horribles angoisses, etoit appelé *la maison des Menus-Plaisirs du Roy.* Il existe encore en partie sous le nom d'hôtel de Lesdiguières, et se trouve à l'angle des deux rues de Lesdiguières et de la Cerisaye, près de l'Arsenal. « Son aspect, » dit M. le comte de la Borde, « rappelle » en petit l'*hôtel de Mayenne*; il est construit de la même manière, » en briques et pierres de taille, mais on l'a badigeonné et par là privé » de son véritable caractère. Le beau jardin est encombré de masures; » le grand escalier à gauche, dans la cour, a disparu. Au premier, loge » un fabricant d'ornemens en bronze; il n'y reste rien de l'ancienne » décoration. » (*Organisation des Bibliothèques; Lettre* IV, *note* 403.)

V. — P. 4, lig. 15.

On devoit déclarer feu Monsieur le Prince bastard.

Charlotte de la Trimouille, grand'mère du grand Condé, fut longtemps retenue prisonnière à Saint-Jean-d'Angely, comme soupçonnée

d'avoir fait empoisonner le prince son mari. Mais Henry IV, dont Henry, fils de la Princesse, etoit alors héritier présomptif, l'avoit fait mettre en liberté.

VI. — P. 4, note 5.

Le premier M. d'Estrées.

Le mot Estrées, *strata,* répond exactement à celui de *chaussée ;* mais ici des Réaux suit une tradition mensongère. Sans être d'une illustration fort ancienne, la maison d'Estrées etoit, dès le milieu du xve siècle, comptée parmi les nobles familles de la province d'Artois. Le père de Jean d'Estrées, dont il est ici parlé, se nommoit Antoine d'*Estrées,* non *la Caussée ;* il fut gentilhomme de la maison du Roy en 1500. Sa femme etoit Jeanne de la Cauchie, du Boulonnois, et de là la confusion. Pour la femme de Jean d'Estrées, ce n'etoit rien moins que Catherine de Ligny, fille de Jacques comte de Ligny, bâtard de Jean de Bourbon, comte de Vendosme, trisaïeul de Henry IV. Antoine marquis d'Estrées, leur fils, epousa Françoise Babou de la Bourdaisiere, mère de Gabrielle : elle quitta son mari pour suivre Ives d'Alegre baron de Millau, son amant, et tous deux périrent le 31 décembre 1593, victimes d'une sédition des habitans d'Issoire. On peut voir, dans les *Observations sur Alcandre et sa clef* (Journal de Henry IV, Colog., 1720, tom. I, p. 275), une particularité curieuse sur le corps de cette dame.

Les Babou écarteloient 2 et 3 *d'argent fretté de sable,* 1 et 4 *d'argent au bras de gueules sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesce en rameau.*

VII. — P. 6, lig. 1.

Voicy ce que j'ay ouy conter, etc.

Il y a beaucoup de faux et un peu de vrai dans cet *on dit* de des Réaux. Françoise Ra, veuve de Laurent Babou, se remaria le 26 janvier 1504, à Jean Salat lieutenant général de Bourges. Philibert Babou, fils aîné du premier lit, epousa, en 1510, Marie Gaudin dame de la Bourdaisiere, qui fit entrer cette terre dans la famille de son mari. Ce Philibert fut l'aïeul de Françoise Babou mere de Gabrielle d'Estrées. La Bourdaisiere où Gabrielle etoit née en 1565, fait partie de la commune de Rochecorbon, près de Tours. Le vieux château fut détruit par le duc de Choiseul, ministre de Louis XV.

VIII. — P. 6, lig. 25.

Mme de Nan.

C'etoit Marguerite d'Estrées, mariée à Gabriel de Bournel sieur de Namps.

IX. — P. 7, lig. 2.

Mme de Neufvic, une dame d'esprit...

Sauval, ou du moins l'auteur des *Amours des Rois de France* ajoutés aux *Antiquités de Paris*, attribue la même epigramme à « Sigogne, poëte mordant » dont nous parlerons ailleurs.

X. — P. 7, note 1, lig. 10.

Elle (la princesse de Cambray) eut un fitz qui fut le Bouteville de son temps.

Damien de Montluc sieur de Balagny fut tué à Paris à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans, après en avoir expédié bien d'autres. (Voy. le Journal de l'Estoile, 30 décembre 1605.) L'autre Balagny, petit-fils de Diane d'Estrées, seconde femme du prince de Cambray, se nommoit Alphonse-Henry de Montluc, marquis de Balagny, et fut marié à Catherine-Henriette de Roquelaure. Le chevalier de Roquelaure son beau-frère ne l'appeloit pas autrement que *le Cocu.* (Voy. l'*Historiette* du chevalier de Roquelaure.)

Pour leur père, Jean de Montluc-Balagny, prince de Cambray, bâtard de l'evêque de Valence, des Réaux le traite ici mieux que personne. Il avoit defendu Cambray contre les Espagnols en 1580. Henry IV auquel il en avoit remis les clefs lui avoit reconnu le titre de prince de Cambray. En 1595, la ville fut reprise par les Espagnols. Sa femme, Renée de Clermont d'Amboise, fille de Jacques de Clermont et de Catherine de Beauvau, fut une véritable héroïne. Pendant le siége, comme son mari n'osoit affronter le mauvais vouloir des habitans, elle alla, dit Mezeray, une pique à la main sur la place et fit tout au monde pour arrêter la sédition. Les historiens s'accordent à dire qu'elle mourut de chagrin de la prise de la ville et de la conduite douteuse de son mari.

XI. — P. 7, note 2, lig. 1.

Mme de Beaufort logeoit auprès du Louvre.

« Elle logeoit, en 1594, » dit Sauval, « à l'hostel du Bouchage, occupé maintenant par les pères de l'Oratoire; et ce fut là, dans la principale salle et non pas au Louvre, que le Roy, tout chaud encore de ses baisers, fut blessé par Jean Chatel. »

Cette maison des Pères de l'Oratoire, située derrière l'eglise en face du Louvre et justement au coin de la rue du Coq, rebâtie vers la fin du XVIIIe siècle, vient d'être démolie avec un millier d'autres, ce n'est pas trop dire (mai 1853). Gabrielle d'Estrées, ou le Roi pour elle, acheta

ensuite une belle maison, placée entre le Louvre, vers la galerie moderne, et Saint-Germain-l'Auxerrois, précisément en face de la grande porte de cette eglise. Ce fut là qu'elle mourut, ou que du moins tout Paris l'alla voir exposée. La maison fut ensuite destinée à loger le doyen du chapitre de Saint-Germain, et l'abbé Bignon, à ce titre de doyen, y recevoit tous les gens de lettres et surtout tous les académiciens du monde, au commencement du XVIIIe siècle. Henry IV l'avoit achetée de M. de Schomberg en 1596 ; et j'ai vu dernièrement l'autographe de la lettre suivante reproduite dans l'edition des Lettres missives de Henry IV (tom. IV, p. 655) :

« A Monsieur de Schomberg.

» Mons. de Schomberg, j'ai sceu que vous vouliés vendre vostre mai-
» son de Paris ; et pour ce qu'estant proche du Louvre comme elle est,
» elle seroit fort propre à ma maistresse, qui en cherche une à achepter,
» j'ay pensé que vous seriés aussy ayse de la lui vendre qu'à un aultre.
» C'est pourquoy je vous prie de me mander si vous estes en ceste vo-
» lonté, et combien vous la voulés vendre au dernier mot. C'est là le
» subjet de la mienne, laquelle je finiray par prier Dieu vous avoir,
» mons. de Schomberg, en sa garde.

» Ce XXVIII octobre à Rouen.

» Henry. »

XII. — P. 7, lig. 12.

Il ne fit pas appeller M. de Vendosme Alexandre, *de peur qu'on ne dist Alexandre* le Grand.

Ce mot sur Alexandre le Grand n'est qu'une plaisanterie de cour. Le Roy ne put faire une pareille réflexion, et d'ailleurs le duc de Bellegarde (M. le Grand), avoit un fils nommé Cesar, ou du moins il avoit eu, dans le cas où il seroit mort à Coutras comme dit des Réaux, et non à Montauban comme ecrit Mathieu. Si le Roy avoit eu des soupçons, il n'auroit pas donné à son fils un nom déjà porté par un fils de Bellegarde.

XIII. — P. 8, note, lig. 4.

Il fit lever le Roy une nuict à Fontainebleau.

Voyez dans les *Mémoires de Pontis* (mémoires dont je ne puis m'empêcher de soupçonner l'authenticité), comment M. de Belinguen (Beringhen) charge Pontis de suivre un amant de la maîtresse du Roy, qui souvent de nuit gagnoit la chambre de cette dame. (Edition d'Amsterdam 1678, tom. I, p. 21 et suivantes.) La scène est également à Fontainebleau.

XIV. — P. 9, lig. 6.

Je tiens de mon pere, moy, je sens le gousset.

Ce mot de Louis XIII rappelle un endroit du *Baron de Fœneste*, liv. IV, ch. 7 : « Vous avez connu Benardière qui à force d'estre noble, » dez la première veue connoissoit fort bien un gentilhomme, et au » sentir mesme. Car il vouloit qu'un vray noble eût un peu l'esselle » (l'esselle) surette et les pieds fumans. — FŒNESTE. Tenez, ye me » dévoutonne, bous sentirez. — BEAUJEU. Ha! vertu bieu, quel parfum! » — FŒNESTE. Et les pieds de mesme, etc. »

XV. — P. 9, lig. 8.

La Fanuche.

C'etoit une belle courtisane à laquelle Neuf-Germain adressa quelques méchans vers.

A MADAME FANUCHE. (La syllabe du nom finissant le vers.)

Dans le conseil des dieux un jour on s'eschaufFA
D'un desir de savoir si Vénus le corps NU,
Sans chemise non plus que porte une guenuCHE
Est reine des beautez ou bien si c'est FANUCHE.

(Seconde partie des Poésies et Rencontres du sieur de Neuf-Germain, poète heteroclite de Mgr frère unique de S. M. 1637, *in-4°, p.* 175.)

Il est aussi question dans les *Mémoires de Bassompierre* de la Glandée, belle fille que le Roy voyoit chez Zamet, avant d'avoir réduit la vertu de Mlle d'Entragues. (Tom. I, p. 74.)

XVI. — P. 9, lig. 21.

Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans, mais qui avoit esté maistresse de Charles IXe.

Suivant le Laboureur, le père de Marie Touchet auroit eté non boulanger, mais lieutenant particulier du bailliage d'Orléans. Brantosme en fait un apothicaire : voici sa généalogie exacte, dressée sur pièces authentiques, par M. Vergniaud Romagnesi, historien d'Orléans.

1. Guillaume Touchet marchand à Patay, 1400. 2. Jean Touchet. 3. Renaud Touchet, 1467. 4. Jean Touchet sieur de Beauvais, conseiller du Roy, marié en 1492 à Marie Daillier. 5. Pierre Touchet sieur de Beauvais, bourgeois d'Orléans, marié à Marie Targé. 6. Jean Touchet sieur de Beauvais, lieutenant particulier au bailliage d'Orléans, marié en 1552 à Marie Mathy fille naturelle d'un premier médecin du Roy. 7. Marie Touchet, dame de Belleville, mariée après la mort de Charles IX à François de Balzac, seigneur d'Entragues.

XVII. — P. 10, lig. 3.

Enfin le Roy rompit avec Mme de Verneuil.

Il la voyoit encore en 1610, mais pour donner le change à la Reine, et pour l'empêcher de prendre ombrage de Madame la Princesse. « Je » ne scay, » dit Malherbe, « si ce feu se rallumera; il seroit quasi à » désirer; mais il est mal aizé. Elle dit qu'elle est la beste du Roy, » et son explication c'est qu'ordinairement on fait peur aux petits » enfans de la beste, quand on ne peut en venir à bout d'autre façon, » et que le Roy fait de mesme d'elle. Et quand il veut fascher le monde, » il dit qu'il verra la Marquise. » (Lettre à Peiresc du 24 mars 1610.) Malherbe avoit déjà raconté une autre boutade assez plaisante de Mme de Verneuil dans sa lettre du 5 janvier précédent. « Hier mon- » sieur son filz la fut voir, et comme il prenoit congé d'elle, elle luy » dit : « Mon filz, baisez très humblement les mains au Roy de ma » part, et luy dites que si vous estiez à faire, il ne vous eust jamais » fait avec moy. »

XVIII. — P. 11, lig. 8.

On a seulement dit que Ravaillac....

Cette phrase devroit suivre immédiatement celle de l'alinéa précédent : « Et que pour cela on n'a jamais veu la déposition de Ra- » vaillac. »

XIX. — P. 14, lig. 1.

Il faisoit un bouquet.

« Donner le bouquet, » c'est quand on engage quelqu'un à donner un bal, un cadeau à une société. « Rendre le bouquet, » c'est accomplir cette obligation. (Dict. de Trevoux.)

XX. — P. 14, lig. 4.

Il ne sçavoit où le traitter si ce n'estoit Aux Trois Mores.

Ce cabaret etoit situé dans la rue qui, depuis le xve siècle, suivant Sauval, avoit pris et conservé le nom de l'enseigne. Elle aboutit d'un côté à la rue des Lombards, de l'autre à la rue Troussevache.

XXI. — P. 14, lig. 10.

Ceux d'Erissé.

Erissé, aujourd'hui *les Riceys,* deux villages dont le vin a gardé une bonne réputation, à trois lieues de Bar-sur-Seine. — Nous ignorions ce dicton : *ad pœnam libri.*

XXII. — P. 14, lig. 18.

Il y trouva un luth (chez Mme la princesse de Condé).

Cette anecdote a eté mise sur le compte d'une autre tante de Henry IV, Marguerite de Bourbon, femme de François de Cleves duc de Nevers. Un Noailles (Charles, baron de Noailles, surnommé le brave Noailles) avoit ecrit les premiers vers. L'auteur de la *Confession de Sancy* en a tiré parti contre Henry III. Sauval dit que Henry IV avoit surpris, dans l'antichambre de sa tante, le gentilhomme qui, en attendant l'heure du berger, traçoit les deux vers. Quoi qu'il en soit, la princesse de Condé, tante de Henry IV, ne devoit plus être jeune en ce temps-là. Elle etoit née posthume, c'est-à-dire après le mois d'octobre 1548, et se nommoit Françoise d'Orléans de Rothelin, de la maison de Longueville. Louis Ier, prince de Condé, son mari, avoit eté tué à Jarnac en 1569 ; elle-même mourut dans l'hôtel de Soissons le 11 juin 1601.

XXIII. — P. 15, lig. 14.

Se peut-il rien de plus gascon.

Ce mot de *Gascon* se prenoit souvent en meilleure part qu'aujourd'hui. Pour Crillon, il est important de joindre ces souvenirs de des Réaux à la tradition de son héroïque bravoure ; car on est aujourd'hui trop disposé peut-être à n'attribuer qu'à la belle lettre de Henry IV, *Pends-toi, brave Crillon*, tout le bonheur de cette réputation exceptionnelle. — On prononçoit et même on prononce encore quelquefois *Grillon* pour *Crillon ;* de même : *Vaudémont ; Suilly* pour Sully ; *Saint-Pris* pour Saint-Priest ; *Castre* pour Castries ; *Quelogon* pour Coetlogon ; *Lédiguere* pour Lesdiguieres, qu'on écrivoit aussi dans le XVIIe siècle *Desdiguere ; Branca, Dura* pour Brancas, Duras ; *Taleran* pour Taleyrand ; *Sennetaire* pour Saint-Nectaire ; *Broille* pour Broglie ; *Renard, Montagne, Paquier* pour Regnard, Montaigne, Pasquier ; *Belingan* pour Beringhen, etc., etc.

XXIV. — P. 16, lig. 9.

Il estoit fort dispos.

Au compte de Malherbe, Arlequin devoit être né vers 1558. « Arlequin est certainement bien différent de ce qu'il a esté : aussi est Petrolin. Le premier a cinquante-six ans, le dernier quatre vingt et sept. » Ce ne sont plus ages propres au théâtre : il y faut des humeurs gaies » et des esprits délibérés. Ils jouerent la comédie qu'ils appellent *Dui*

» *Simili,* qui est les Menechmes de Plaute. Je ne sais si les sauces » etoient mauvaises ou mon goût corrompu, mais j'en sortis sans » autre contentement que de l'honneur que la Reyne me fit de vouloir » que j'y fusse. » (Lettre du 17 septembre 1613.)

XXV. — P. 17, lig. 14.

Henry IVe le trouvoit un peu trop magnifique.

Ce passage de des Réaux est confirmé par Raoul Bouthrais, dans son poëme de *Lutetia*, Paris, 1611, p. 53. Voici comme il parle du « Palatium ducis Nivernensis : »

Seston uti bimarem Læandria spectat Abydos....
Non aliter latè opposita minor æmula fronte,
Nunc Lupara ingenti Luparæ Nivernia certat
Gonzagæ Clivensis opusque heroidis ingens,
Ni forsan vetet heroas se æquare minores
Regibus, impatiens consortis summa potestas,
Tecta caput lapide Andino, sudi ætheris instar
Illa colorata est, rubet illa bitumine cocto,
Marmoribus crebro intexis et jaspide multa.

Pour ce qui se rapporte à la construction de cette galerie du Louvre qui donna plus tard aux Parisiens le désir immodéré de voir réunis en un seul palais régulier le Louvre et les Tuileries, désir que l'on veut toujours satisfaire et qui fait encore aujourd'hui le bonheur des architectes, Sauval en parle comme des Réaux : « Henry le Grand poussa » le bastiment du Louvre par deux galeries magnifiques jusques par » delà les fossés, et l'attacha au palais de Catherine de Medicis, afin, » dit-on, d'estre dedans et dehors la ville quand il luy plairoit. Mais » personne ne sçait s'il devoit continuer la mesme architecture sur » l'autre aisle du Louvre le long de la rue Saint Honoré. » (*Antiquités de Paris*, tom. II, p. 18.)

Malherbe nous donne une idée curieuse des travaux que l'on faisoit dans Paris sous les yeux de Henry IV, en 1608 : « Si vous revenez à » Paris d'ici à deux ans, » ecrit-il le 3 octobre à Peiresc, « vous ne le » connoistrez plus. Le pavillon du bout de la galerie est presque » achevé ; la galerie du pavillon du bastiment des Tuileries est fort avan- » cée ; les fenestres de l'estage au bas sont faites ; l'eau de la pompe » du Pont-Neuf est aux Tuileries. Mais le plus grand changement est » dans l'isle du Palais, où l'on fait un quai qui va du Pont-Neuf au » pont aux Meusniers, comme l'autre va du Pont-Neuf au bout du pont » Saint-Michel. On fait en cette mesme isle une place que l'on appellera, » à ce qu'on dit, la place Dauphine, qui sera très-belle et bien plus » fréquentée que la Royale. On a fait le pont de Saint-Cloud ; on va faire

» un pont de bois à Suresne, pour aller à Saint-Germain sans pas-
» ser par des bacs ; M. de Sully a esté à Rouen pour y faire un pont
» neuf, parce que nul n'a voulu entreprendre de rebastir le vieil. Il
» y a à cette heure un grand ordre à Paris pour les boues, parce que
» les maisons sont taxées deux fois plus qu'elles ne l'estoient ; mais
» j'ay peur que cette grande furie ne durera pas, et qu'insensiblement
» nous retournerons au premier désordre, et qu'il y fera crotté comme
» devant. » (*Nouv. lettres*, p. 61.)

XXVI. — P. 19, lig. 15.

On dit qu'à Fontaine-Françoise il eut quelque despit de trouver tousjours devant luy la Chapelle aux Ursins, depuis marquis de Tresnel.

Beau souvenir de famille pour les Traynel. Christophe Jouvenel des Ursins, baron de Traynel et seigneur de la Chapelle-Gautier, etoit de l'ancienne maison champenoise des Ursins, qui donna à Charles VII l'illustre chancelier Jouvenel des Ursins. La terre de Traynel passa à François Jouvenel des Ursins, neveu du Chancelier et père de notre Christophe. Elle avoit eté érigée en marquisat au mois de janvier 1587. François fils de Christophe, mourut sans postérité en 1650, substituant son nom et ses armes à François d'Harville, petit-fils de Catherine Jouvenel des Ursins ; et la postérité de celui-ci, certainement continuée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, subsiste probablement encore.

XXVII. — P. 19, lig. 23.

Madame de Simier.

Louise de l'Hospital, demoiselle de Vitry, fille de François de l'Hospital, seigneur de Vitry, et tante des deux maréchaux de Vitry et du Hallier. Elle epousa Jean Seymer, maître de la garde-robe du duc d'Alençon, dont parle assez mal la Reine Marguerite dans ses *Mémoires*, et qui avoit tué en juillet 1578, si l'on s'en rapporte à l'Estoile, son frère, chevalier de Malte, en son château de *Cimier*, parce qu'il le supposoit bien venu de sa première femme, la demoiselle Dangeau, près Loudun. (Voy. nouv. edit. du Journal de l'Estoile, p. 101.) Avant son mariage, quand elle etoit auprès de la Reine Marguerite en qualité de fille d'honneur, on la citoit déjà pour une personne d'infiniment d'esprit. Le libelliste, auteur du *Divorce satyrique*, ne pouvoit se dispenser de la mordre, mais cela ne doit rien prouver contre elle. Elle etoit recherchée dans ses habits : voilà pourquoi le plaisant auteur de l'*Inventaire des meubles de Me Guillaume* indique « Un livre de la propriété » du Blanc et du Rouge, par Mme de Simié, dédié aux dames de la

» Cour. » Dans une autre satire contre les courtisans du temps de Henry IV, on disoit aussi :

Je sçay une beauté qui sçaura bien lier
Le cœur de ces amans qui ont bonne escarcelle;
Vous les connoissez bien, madame de Cimier,
C'est elle qui fera galamment l'Isabelle.

Enfin, elle devint dévote, et son confesseur, le père Gontier, voulant l'engager à quitter ses affiquets pour donner au ciel toutes ses pensées, lui disoit : « Madame, il vous faut désormais coeffer du soleil et vous » chausser de la lune. » (Perroniana, art. *Cotton.*)

Elle mourut à Paris le 6 avril 1608, jour de Pâques, « Dame, » dit l'Estoile, « assez qualifiée à la Cour et partout. La graisse luy venant » à fondre tout à coup, comme le sain aux chevaux, l'estouffa et fit » mourir. A quoy elle ne vouloit point penser et ne s'y pouvoit ré- » soudre; mais de telle vie, telle fin. » (Edit. Champollion, p. 457.) Voy. son *Historiette* réunie à celle de Desportes, N° VIII.

XXVIII. — Fin.

Saint Louis, mort en 1270, etoit le dixième ascendant de Henry IV. Henry IV est le neuvième ascendant de Monsieur le duc de Bordeaux, et voici comment :

9. Henry IV.
   Marie de Medicis.
8. Louis XIII.
   Anne d'Autriche.
7. Louis XIV.
   Marie-Therese d'Autriche.
6. Louis de France, dauphin.
   Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere.
5. Louis de France, duc de Bourgogne, dauphin.
   Marie-Adelaïde de Savoye.
4. Louis XV.
   Marie Leczinska.
3. Louis de France, dauphin.
   Marie-Josephe de Saxe.
2. Charles X.
   Marie-Thérese de Savoye.
1. Charles-Ferdinand de France, duc de Berry.
   Caroline de Naples.

Henry.

II.

LE MARESCHAL DE BIRON LE FILZ.

(*Charles de Gontaut, duc de Biron, né vers* 1562, *décapité à Paris* 31 *juillet* 1602.)

Ce mareschal estoit si né à la guerre qu'au siége de Rouen, où il estoit encore tout jeune, il dit à son pere, en je ne sçay quelle occasion, que si on vouloit luy donner un assez petit nombre de gens qu'il demandoit, il promettoit de desfaire la plus grand' part des ennemys. « Tu as raison, » luy dit le mareschal son pere, « je le voy aussy bien que toy ; mais il » se faut faire valoir ; à quoy serons-nous bons quand » il n'y aura plus de guerre ? »

Il estoit insolent et n'estimoit guères de gens. Il disoit que tous ces Jean.... de princes n'estoient bons qu'à noyer, et que le Roy sans luy n'auroit qu'une couronne d'espines. Ce qui le desespera, c'est qu'estant avide de louanges, et le Roy ne louant guères que soy-mesme, jamais il n'avoit sur sa bravoure une bonne parole de son maistre. D'ailleurs il ne se crut pas assez bien récompensé. On trouve pourtant que Henry IVe, dans la lettre qu'il escrivit à la reine Elisabeth, quand il luy envoya le mareschal de Biron, l'appelloit *le plus trenchant instrument de ses vic-*

toires ; et après sa mort il tesmoigna assez le cas qu'il en faisoit, quand la mere de feu Monsieur le Prince* dit qu'elle vouloit aller à Bruxelles pour estre aimée de Spinola qu'elle appelloit le Biron de la Flandre, comme elle l'avoit esté du Biron de la France ; car il ne put souffrir cette comparaison, et dit qu'on faisoit grand tort au Mareschal de mettre ce marchand en parallèle avec luy.

Charlotte de la Trimouille.

Il n'estoit pas ignorant, et on dit que Henry IVe, estant à Fresnes, vers Meaux, demanda l'explication d'un vers grec qui estoit dans la galerie. Quelques maistres des Requestes qui, par malheur, se trouverent là, ne firent pas semblant d'entendre ce que Sa Majesté disoit ; le Mareschal en passant dit ce que le vers vouloit dire et s'enfuit, tant il avoit honte d'en sçavoir plus que des gens de robe ; car, pour s'accommoder au siecle, il falloit avoir plustost la réputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des bonnes lettres. A la bataille d'Arques, le ministre Damours se mit à prier Dieu avec un zele et une confiance la plus grande du monde : « Seigneur, les voylà ! » disoit-il ; « viens, monstre-» toy, ils sont desjà vaincuz, Dieu les livre en nos » mains, etc. — Ne diriez-vous pas, » dit le Mareschal, « que Dieu est tenu d'obéyr à ces diables de » ministres ? »

Il estoit assez humain à ses gens. Son intendant Sarrau[1] le pressoit, il y avoit long-temps, de ré-

[1] Père du Conseiller qui a escrit.

former son train, et luy apporta un jour une liste de ceux de ses domestiques qui luy estoient inutiles. « Voylà donc, » luy dit-il après l'avoir lue, « ceux » dont vous dites que je me puis bien passer ; mais » il faut sçavoir s'ils se passeront bien de moy, eux. » Et il n'en chassa pas un.

COMMENTAIRE.

I. — P. 32, lig. 9.

Henry IVe estant à Fresnes.

Cette maison de Fresnes, à deux lieues de Meaux, consacrée par le souvenir du chancelier Daguesseau, a été abattue en 1828. Il n'en reste plus qu'une très-belle chapelle construite par François Mansard. C'est là que du Plessis Guenegaud avoit reçu la reine Christine en 1656.

II. — P. 32, lig. 15.

Tant il avoit honte d'en sçavoir plus que des gens de robe.

Balzac a parlé de même du second mareschal de Biron, que d'autres ont pourtant, bien à tort, taxé d'ignorance extrême : « C'est de luy que Tasso a dit en la personne d'Argante :

« Impatiente, inessorabil', fiero,
» Ne l'arme infaticabile e invitto....

» Un de nos amis, qui le connoissoit, a escrit de luy ce qui s'ensuit : » Le Roy envoya le mareschal de Biron à la reine Elizabeth, l'appellant » par ses lettres *le plus trenchant instrument de ses victoires.* Le Mareschal » s'acquitta dignement de sa charge, n'estant pas despourveu des dons » de l'esprit... Il a esté dit ailleurs que, pour s'accommoder à la bestise » du siecle, il vouloit se faire estimer brutal, comme il parut un jour » à Fresnes, etc. » (Les Entretiens de M. de Balzac, Courbé, 1657, p. 73.)

Il semble bien que Balzac et des Réaux aient suivi tous deux en cela

les mêmes Mémoires. Le maréchal de Biron ecrivoit beaucoup et tout aussi correctement que son père. La Bibliothèque Nationale possède un grand nombre de ses lettres autographes ; M. le marquis de Saint-Blancard en a recueilli plusieurs ; d'autres encore sont dans la collection de M. le marquis de la Grange, editeur des *Mémoires du maréchal de la Force.*

III. — P. 32, note.

Père du conseiller qui a escrit.

Le conseiller se nommoit Claude Sarrau, et le recueil de ses lettres latines publiées par son fils est d'un grand intérêt historique.

IV. — Fin.

Le maréchal duc de Biron ne laissa pas de postérité. La ligne des Gontaut-Biron, aujourd'hui représentée par M. le marquis de Biron, M. le marquis de Saint-Blancard et leurs frères, vient directement d'Armand, premier maréchal de Biron, tué devant Epernay, le 26 juillet 1592. Il laissoit trois enfans : Charles, deuxième maréchal de Biron ; Armand, l'auteur de la branche qui finit, en janvier 1794, avec Antoine-François de Gontaut, comte et duc de Lauzun, exécuté par jugement du tribunal révolutionnaire ; puis Armand de Gontaut, dont voici la descendance exacte :

II. Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard et de Chefboutonne.
Hippolyte de Lauzieres, dame de La Capelle.

III. Jean-Charles de Gontaut, baron de Saint-Blancard.
Anne de Cominges.

IV. Jean-Louis de Gontaut, baron de Saint-Blancard.
Marthe de Thimbrune de Valence.

V. Charles-Aimeric de Gontaut, marquis de Saint-Blancard.
Julienne-Alexandre de Mun de Cardaillac-Sarlebous.

VI. Armand-Alexandre de Gontaut, marquis de Saint-Blancard.
Françoise-Magdeleine de Pressac d'Esclignac.

VII.

Jean-Armand Henry-Alexandre, marquis de Gontaut, mort en 1826.

Marie-Josephine de Palerne.

Charles-Michel, vicomte de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard.

Josephine de Montaut de Navailles, duchesse de Gontaut, veuve; sans enfans.

VIII.

II.

Armand-Louis-Charles de Gontaut, marquis de Biron.

Elizabeth-Charlotte de Damaz-Cruz

II.

Aimé-Charles-Zacharie-Elizabeth de Gontaut-Biron.

Adelaïde-Henriette-Antoinette-Stephanie de Rohan-Chabot.

IX.

III.

1. Henry, marquis de Biron, né en 1802.
2. Joseph, vicomte de Gontaut-Biron, né en 1804.
3. Etienne de Gontaut-Biron, né en 1818.

III.

1. Armand-Louis-Henry-Charles de Gontaut-Biron, aujourd'hui marquis de Saint-Blancard.
2. Joseph-Alexandre-Roger de Gontaut-Biron, né en 1815.
3. Elie de Gontaut-Biron, né en 1817.

Bien que le nom ne s'ecrivît plus de même, le grand et fameux poëte anglais lord Byron se plaisoit à dire qu'il descendoit du même tronc que les Gontaut-Biron de France. — Les Biren, princes de Courlande, avoient egalement essayé, dans les premiers temps de leur grande fortune, de se faire admettre comme une branche depuis longtemps séparée du même arbre généalogique. Les Gontaut de France ne semblent pas avoir jamais accueilli ces prétentions diverses.

III.

LE MARESCHAL DE ROQUELAURE.

(*Antoine, baron de Roquelaure, né vers* 1543, *mort* 9 *juin* 1625.)

C'estoit un simple gentilhomme gascon, qui fut cadet aux Gardes avec feu M. d'Espernon. Il se donna à Henry IVe, comme l'autre à Henry IIIe, et le suivit dans toutes ses adversitez. Luy et M. d'Espernon ont tousjours esté fort bien ensemble, et on disoit à Bordeaux : « M. de Roquelaure et M. d'Espernon, » *qui toque l'un toque l'autre.* »

On dit qu'ayant fait sommer je ne sçay quelle ville, on luy vint dire qu'ils ne se vouloient pas rendre : « Eh bien ! respondit-il, *que s'en esten*[1]. »

Il disoit que tous les courtisans estoient des traistres, et quand il entroit dans l'antichambre du Roy : « Oh ! » s'escrioit-il, « que voicy de gens de bien ! »

Il dit plaisamment à Henry IVe : « Sire, je ne me » fieray plus à vous ; vous aviez tant juré de ne chan- » ger jamais de religion, et vous avez changé Gersy » pour Montmartre. »

Il disoit qu'il n'avoit jamais caressé de religieuses,

[1] C'est-à-dire, qu'ils s'en desistent ; mais cela n'a point de grace au lieu du gascon. C'est plustost : « Eh bien ! qu'ils ne se rendent donc » pas. »

parce qu'il les avoit tousjours fait deshabiller auparavant.

Quand le connestable de Castille vint à Paris, Henry IVe le fit traitter, et le connestable de France estoit vis-à-vis de luy ; chaque Espagnol avoit ainsy un François de l'autre costé de la table. Le nonce du Pape, qui fut depuis pape Urbain *, estoit au haut bout. Un Espagnol, qui estoit vis-à-vis du mareschal de Roquelaure, faisoit de gros rots en disant : « *La* » *sanita del cuerpo, senor mareschal.* » Le Mareschal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réiteroit, il tourne le cû et luy fait un gros pet, en disant : « *La sanita del culo, senor Espagnol.* » Il estoit assez sujet aux vents. Un jour il fut obligé de sortir en grande haste du cabinet de Marie de Medicis ; mais il ne put si bien faire qu'elle n'entendist le bruit. Elle luy cria donc : « *L'ho sentito, signor ma-* » *reschal.* » Luy, qui ne sçavoit point l'italien, luy respondit sans se desferrer : « Votre Majesté a donc » bon nez, madame. »

Maffee Barberin ; depuis Urbain VIII.

Le Roy luy demanda pourquoy il avoit si bon appetit quand il n'estoit que roy de Navarre et qu'il n'avoit quasi rien à manger, et qu'à cette heure qu'il estoit roy de France paisible, il ne trouvoit rien à son goust : « C'est, » luy dit le Mareschal, « qu'alors » vous estiez excommunié, et un excommunié mange » comme un diable. »

Il perdit un œil d'une espine qui luy perça la prunelle, comme il estoit à la portiere du carrosse, en allant voir Mme de Maubuisson, sœur de Mme de

Beaufort. Or, un jour qu'il estoit en carrosse avec Henry IVe, il s'avisa, en passant, de demander à une vendeuse de maquereaux si elle connoissoit bien les masles d'avec les femelles : « Jésus! » dit-elle, « il n'y » a rien plus aizé ; les masles sont borgnes. » On l'accusoit d'avoir fait quelquefois le ruffian à son maistre.

Le Roy se plaisoit à luy faire des niches. Il avoit juré de ne plus voir de ballets, à cause qu'il falloit attendre trop long-temps. Sa Majesté, pour l'attrapper, en alla faire danser un chez luy-mesme; il n'y eut pas moyen de fuir, mais il se mit en telle posture qu'il avoit son bon œil caché. On n'y prit pas garde, et après il dit au Roy qu'avec sa toute puissance il ne luy avoit pu faire voir un ballet en despit de luy. Il se trouva du mesme temps à la Cour un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme luy; ils n'estoient point parens.

Une autre fois, le Roy le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume la farce du Gentilhomme gascon. A tout bout de champ, pour divertir son maistre, le Mareschal faisoit semblant de se vouloir lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : « *Cousis, ne bous faschez.* » Il arriva qu'après la mort du Roy, les Comédiens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y estoit dans la consternation, s'en allerent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le Mareschal y estoit lieutenant-de-roy; il fallut demander permission. « Je vous la donne, » leur dit-il, « à con- » dition que vous jouerez la farce du Gentilhomme

» gascon. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de baston au sortir de là ; ils voulurent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le Mareschal y alla ; mais le souvenir d'un si bon maistre luy causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes, dez le commencement de la farce.

Ce fut luy qui dit à un capitaine qui avoit gaigné un gouvernement en changeant de religion, qu'il falloit bien que celle qu'il avoit quittée fust la meilleure, puisqu'il avoit pris du retour.

Il fut marié deux fois. En allant pour accommoder deux gentilshommes qui prétendoient une mesme fille, il les mit d'accord en la prenant pour luy. Elle estoit belle, mais elle n'avoit point de bien. Il ne voulut jamais qu'elle vist la Cour, et quand le Roy luy disoit pourquoy il ne l'amenoit pas, il ne respondoit autre chose sinon : « Sire, elle n'a pas » de *sabattous* (de souliers). »

COMMENTAIRE.

I. — P. 36, lig. 10.

« *Eh bien, respondit-il, que s'en esten.* »

Le mot répond précisément à : *qu'ils s'en abstiennent* ; mais *abstenir* comme on le prononce aujourd'hui est fort dur. Autrefois on permettoit de dire et d'ecrire *astenir*. On disoit aussi *qu'ils s'en tiennent*, et des Réaux lui-même en cite un agréable exemple vers la fin de l'*Historiette* de la Princesse de Conti (voy. page 84).

II. — P. 36, lig. 16.

Vous avez changé Gersy pour Montmartre.

Gersy ou Jarsy, près de Brie-Comte-Robert. Mais il ne faut pas trop s'arrêter à ce nom de Jarsy ; car l'Estoile, véritable garant du bon mot,

n'en parle pas, mais de Longchamp. Voici ce qu'on lit dans son *Journal*, inédit quand des Réaux ecrivoit le sien, mais dont les frères du Puy faisoient volontiers alors les honneurs à leurs amis ; c'est à la date du 31 juillet 1590 : « Ce jour, le Roy ayant quitté la religion de Mont-» martre pour aller à celle de Longchamp, le mareschal de Biron » (non Roquelaure), « ayant envie de faire rire le Roy, lequel estoit fort im-» portuné en ce temps de changer de religion, luy va dire : « Sire, il y » a bien des nouvelles. — Et quelles sont elles ? » dit le Roy. — « C'est » que chacun dit à Paris et partout que vous avez changé de religion. » — Comment cela ? » dit le Roy. — « Celle de Montmartre à Long-» champ. — Ventre saint-gris, » dit le Roy, « la rencontre n'en est pas » mauvaise ; s'ils se vouloient contenter de ce changement, et moy » itout. » (Nouv. ed., tom. II, p. 24.)

Il faut rapporter ici un passage de Sauval : « Il se passa bien des » choses à Montmartre en 1600, lorsque Marie de Beauvilliers entreprit » la dernière réforme. Durant la Ligue, comme les religieuses de Mont-» martre avoient esté contraintes de se retirer à Paris, ce changement » de lieu leur fit changer de vie, et à l'Abesse toute la première *, aussi » bien qu'aux chapelains. Que s'il en resta quelques-unes à Mont-» martre, Henry IV et les autres chefs qui y vinrent camper les cor-» rompirent, de sorte que les satyriques du temps donnerent à cette » montagne un nom infâme **. Le couvent ne fut guère mieux conservé » que les Religieuses. Le Roy, dit-on, se trouva si bien avec l'Abesse, » qu'autant de fois qu'il parloit de ce couvent, il l'appelloit son mo-» nastère et disoit qu'il en avoit esté religieux. Cependant, Marie de » Beauvilliers m'a dit qu'elle ne put tirer de luy que 1,000 fr. pour » réparer les ruines qu'il y avoit faites. Elle m'a dit aussi, à l'égard » des Religieuses, que peu chantoient l'office ; les moins desréglées » travailloient pour vivre et mouroient presque de faim. Les jeunes

* C'etoit ou Catherine de Havard ou Mme de Cenante. L'editeur et l'annotateur de l'*Histoire des Amours de Henry IV*, Leyde, 1662 et 1663, font à ce propos une double bévue. 1° L'editeur, qui n'a voulu que rétablir les noms propres des *Amours d'Alcandre*, en rendant les mots du premier texte : *Une jeune et belle abbesse du mont de Mars* par ceux-ci : *Une jeune et belle abbesse de Montmartre qui estoit de la maison de Clermont.* 2° L'annotateur, qui explique ainsi le même passage: *Elle s'appelloit Marie de Beauvilliers, fille du comte de Saint-Aignan.* L'annotateur des *Amours d'Alcandre* avoit également reconnu dans la jeune et belle abbesse, Marie de Beauvilliers; mais cette dame n'etoit pas de la maison de Clermont, et elle ne fut elue abbesse qu'en 1598. Il y a donc ici plusieurs confusions grossières dont me paroît avoir souffert bien à tort Marie de Beauvilliers, réformatrice de ce couvent alors assez mal famé. Quand Henry IV fit le siége de Paris, en 1590, l'abbesse de Montmartre étoit encore Catherine de Havard, ou déjà Mme de Cenante, et cette dernière doit avoir eté la maîtresse de Henry IV.

** Voy. d'Aubigny, *Confession de Sancy*.

» faisoient les coquettes, les vieilles alloient garder les vaches et ser-
» voient de confidentes aux jeunes. Après cela on ne doit point s'es-
» tonner si elles empoisonnerent leur réformatrice, mais qu'un contre-
» poison à propos garantit, et pourtant de sorte que le reste de ses
» jours il luy resta une grande difficulté de respirer et de parler. Tout
» ceci, néanmoins, et beaucoup d'autres obstacles n'empescherent pas
» cette bonne abesse d'achever sa réforme, si lentement néanmoins
» que, quoiqu'elle fust assistée de Gabriel de Sainte-Marie, bénédictin,
» evesque d'Arquival et suffragant de Reims » (le véritable nom est Guil. Giffort, autrement Gabriel de Sainte Marie, evêque d'Archidal), « de
» dom Didier de la Court, réformateur de la congrégation de Saint
» Vannes en Lorraine, de Benoît de Camsel, capucin, des pères Gon-
» tery, Jacquinot et Suffren, jésuites, il lui fallut dix ans pour venir
» à bout de son entreprise.... Je ne dirai point de quelle manière elles
» vivent maintenant, comme estant une chose que tout le monde sçait. »
Sauval, *Antiquités de Paris*, tom. I, p. 154.)

III. — P. 38, lig. 15.

Il se trouva du mesme temps à la cour un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme luy ; ils n'estoient point parens.

C'etoit peut-être un de ces Roquelaure Saint-Aubin qui, après la mort du dernier duc de Roquelaure, Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, se présenterent pour continuer la lignée et se firent reconnoître, non sans quelque difficulté, comme descendans de François de Roquelaure. Cette deuxième souche, qui n'a pas eu d'illustration, s'est eteinte à la fin du XVIIIe siècle. Il y avoit encore d'autres familles du même nom, mais dont les prétentions n'etoient fondées sur aucun titre constaté, et qui n'avoient jamais eté reconnues par les vrais Roquelaure, ceux d'Armagnac.

IV. — P. 39, lig. 11.

Il fut marié deux fois.

La première en 1581, avec Catherine d'Ornezan, veuve du baron de Roquebrun ; et c'est elle à qui le récit de des Réaux sur son éloignement forcé de la Cour, pourroit tant bien que mal s'appliquer ; car le Maréchal ne se remaria qu'en 1611, après la mort de Henry IV, avec Suzanne de Bassapat, fille du baron de Pordeac, gouverneur de Verdun.

V. — Fin.

La maison de Roquelaure, noble de race, n'avoit pourtant aucune illustration de charges ni même d'alliances avant cet Antoine, premier

maréchal de Roquelaure. Il laissa de sa première femme cinq filles, dont trois furent mariées dans les grandes maisons de Gramont, de Noailles et d'Estuer-Saint-Maigrin; et un fils, Jean-Louis, baron de Biran, mort en 1610. De sa deuxième femme il laissa douze enfans, desquels huit fils, le premier mort en 1616; le second, Louis, marquis de Roquelaure, mort sans alliance en 1635; 3° Gaston duc de Roquelaure; 4° Jean-Louis, comte de Roquelaure et de Beaumont, mort sans enfans; 5° Antoine, chevalier de Malte; 6° Jacques, marquis de Laverdenx, mort sans alliance en 1678; 7° Armand, baron de Biran, tué en duel; 8° Louis de Roquelaure, mort à Metz.

De ces neuf fils, un seul continua la postérité, Gaston, duc de Roquelaure, si fameux par ses gros bons mots, son esprit et sa méchante conduite. Il aura son *Historiette.*

IV.

LE MARQUIS DE PISANI.

(*Jean de Vivonne, sieur de Saint-Gohard, puis marquis de Pisani, mort 7 octobre* 1599.)

Pour diversifier, je mettray après le mareschal de Roquelaure un homme qui ne luy ressembloit guères. C'est M. le marquis de Pisani, de la maison de Vivonne. Il fut envoyé par Charles IXe ambassadeur en Espagne, où il demeura onze ans, parce que le roy de France et le roy d'Espagne se trouvoient esgalement bien de luy. Ce prince en fit plus d'estat que jamais quand il vit que cet ambassadeur, ayant receu quelque desplaisir des habitans d'une ville par où il passoit, ne voulut jamais, quoy qu'on fist, se tenir pour satisfait que ces habitans ne fussent venuz en corps luy en demander pardon. Il disoit que s'il croyoit ressembler de mine aux Espagnols, il ne se monstreroit jamais en public, tant il avoit d'amour pour sa nation et d'aversion pour l'Espagne.

Henry IIIe estant parvenu à la couronne, le Pape et le roy d'Espagne demanderent en mesme tems le marquis de Pisani pour ambassadeur. Le Pape l'emporta. Il y fut renvoyé pour la seconde fois, du tems du pape Sixte V. Ce fut luy qui remit la France dans la possession de la preséance sur l'Espagne;

car, à la canonisation de saint Diego, dont les Espagnols avoient fait toute la despense, quoyque le Pape l'eust prié de laisser les Espagnols en liberté ce jour là et de ne point assister à cette cerémonie, il y voulut aller à toute force ; et parce que l'ambassadeur d'Espagne s'estoit vanté qu'il l'arracheroit de sa chaise, il porta un poignard et en fit porter à tous ceux de la nation. Il gaigna mesme les propres Suisses du Pape, dont le Saint Pere fut fort en colere ; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne fut contraint de voir la cerémonie par une jalousie.

Ce fut durant cette ambassade qu'il se maria. Catherine de Medicis, qui aimoit extresmement les Strozzi, tant pour ce qu'ils estoient ses parens qu'à cause qu'ils s'estoient incommodez à suivre le party de France, ayant perdu depuis peu la comtesse de Fiesque qui estoit de cette maison, voulut faire venir d'Italie quelque femme ou quelque fille de cette race. Il ne se trouva personne plus propre à estre transportée de deçà les monts qu'une jeune veuve qui n'avoit point d'enfans. A la vérité, elle estoit Savelle et veuve d'un Ursin, mais sa mere estoit Strozzi. La Reyne jetta les yeux sur le marquis de Pisani, qui estoit un vieux garçon de soixante-trois ans, mais encore frais et propre. Il ne la vit que deux ou trois jours avant que de l'espouser.

Quand le Pape excommunia le roy de Navarre et le prince de Condé, et qu'il envoya sa bulle en France par un Frangipani archevesque de Nazareth, napolitain, le Roy ne le voulut point recevoir et luy envoya

ordre à Lyon de s'arrester. Cet homme n'avoit fait que souffler la sedition du regne de Charles IXe, auprès duquel il avoit esté nonce. Le Pape en colere mande à Pisani qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours, et cela sans attendre les lettres du Roy. Le Marquis respondit qu'il trouvoit l'ordre du Pape bien extraordinaire et bien violent; qu'il ne se soucioit guères de sçavoir quel sujet avoit mu le Pape à le traitter de la sorte, mais qu'il vouloit qu'il sceut qu'il abbregeoit de deux jours le temps que le Pape luy donnoit, et que l'estendue de ses terres n'estoit pas si grande qu'il n'en pust commodément sortir en moins de vingt-quatre heures[1]. L'affaire s'accommoda, et puis le Marquis revint. — Il avoit offert au Roy d'enlever le Pape par une porte secrette qui estoit au bout d'une galerie du Vatican, où le Saint Père avoit accoustumé de se promener seul. Le Pape disoit qu'il voudroit M. de Pisani pour sujet, mais qu'il ne le vouloit point pour ambassadeur. Il luy a dit plusieurs fois : « Plust à Dieu que votre maistre » eust autant de courage que vous! nous ferions bien » nos affaires. » Il entendoit le dessein qu'il avoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples, et c'est à quoy il vouloit employer cette grande quantité d'argent qu'il amassoit. Le roy d'Espagne en avoit esté averty; c'est pourquoy il envoya exprez un ambassadeur à Rome pour le sommer de contribuer à la

[1] M. de Thou dit qu'il rendit trois jours au Pape. — C'est que le Roy ne vouloit pas que l'archevesque de Nazareth, qui estoit gaigné par les Guisards, vinst légat en France.

guerre contre les herétiques de France. Mais le Pape fit dire à l'Ambassadeur qu'il luy feroit couper la teste s'il luy faisoit une semblable sommation ; sur quoy l'Ambassadeur n'osa passer outre. Ce mesme pape disoit au marquis de Pisani qu'il n'y avoit qu'un homme et qu'une femme en Europe qui meritassent de commander, mais qu'ils estoient tous deux herétiques : c'estoient le roy de Navarre et la reyne Elisabeth.

Charles d'Angennes, cardinal, mort en 1587.

Comme M. de Pisani revenoit de Rome avec M. l'evesque du Mans *, envoyé pour négocier, leur galere fut surprise par un corsaire nommé Barberoussette. Ce corsaire les retint huict jours et prétendoit bien en tirer grosse rançon. Le Marquis, voyant un jour que le Corsaire avoit quitté la galere après avoir donné ses prisonniers en garde à ses gens, delibéra de sortir sans rien payer. M. du Mans, craignant la furie du Corsaire, n'y vouloit nullement entendre ; enfin M. de Pisani luy dit : « Allez prier » Dieu, et me laissez faire le reste. » En effect, il prit si bien son temps qu'assisté des François qui avoient esté pris avec eux il tua le Capitaine et se rendit maistre de la galere. Apparemment cet exploit ne s'est point fait sans de notables circonstances ; mais quelque diligence que j'aye fait, je n'en ay pu apprendre autre chose sinon que le nepveu du Corsaire, charmé de la bravoure et de la conduitte du Marquis, se jetta à ses piez et luy demanda en grace de le recevoir au nombre de ses domestiques. Le Marquis l'embrassa et cet homme mourut effectivement à

son service. Il ne faut pas s'estonner de cela, tout le monde l'aimoit; les hosteliers d'Italie, quelque interessez qu'ils soient, au second voyage qu'il y fit ne vouloient pas qu'il payast. Il laissa à Rome sa femme et une fille, qui fut le seul enfant qui nasquit de ce mariage, parce qu'il n'y avoit rien à craindre pour elles au millieu de leurs parens. Cette dame, qui estoit une femme de sens, faisoit en quelque sorte avec M. le cardinal d'Ossat, qui n'estoit alors qu'agent, le mestier d'ambassadeur. Après il la fit venir en France quand les choses furent un peu plus calmes.

Pour luy, à son retour il suivit Henry IVe. En une rencontre, le Roy, voyant qu'il estoit nécessaire de prendre un poste contre l'ordre et à la chaude, fit commandement à M. de Pisani d'y aller. Il y va. Quelqu'un avertit le Roy que le Marquis estoit trop aagé pour un semblable commandement; le Roy s'excusa en disant : « Il est si bien fait, si propre et si » bien à cheval que je l'ay pris pour un jeune homme; » courez après luy et prenez sa place. » Le Marquis respondit : « J'y iray, et si j'en reviens je prieray le » Roy d'y prendre garde de plus prez une autre fois. » Le Roy disoit que si tous les seigneurs de sa cour et tous les officiers de son armée estoient aussy ardens à le servir, il ne faudroit point de trompettes pour sonner le boute-selle.

Quelque sévere qu'il fust on a remarqué que les jeunes gens l'aimoient fort et se plaisoient extresmement avec luy. Ils luy portoient un tel respect qu'ils

n'osoient paroistre devant luy s'ils n'estoient tout-à-fait dans la bienséance. Il aimoit les gens de lettres, quoyqu'il ne fust pas autrement sçavant. M. de Thou a laissé par escrit en des mémoires à la main qu'il ne sçavoit point de vie plus belle à escrire.

Quand on crut que Malte seroit assiégée pour la seconde fois, le marquis de Pisani, Timoléon de Cossé et Strozzi qui mourut depuis aux Terceres se jetterent dans la place comme volontaires.

Il avoit esté fort galant. On croit que ce fut un des premiers amans de Mlle de Vitry, depuis Mme de Simier. Mme la marquise de Rambouillet sa fille avoit plusieurs lettres qu'elle luy escrivoit, mais par malheur on les a laissé perdre.

Il fut en suitte un des ambassadeurs pour l'absolution de Henry IVe; mais le pape Clement VIII ne voulut recevoir ny luy ny le cardinal de Gondy.

Premier régiment de cavalerie légère.

Henry IVe luy donna la cornette blanche * à commander. Il le fit gouverneur de feu Monsieur le Prince qu'il venoit de déclarer heritier présomptif de la couronne, et luy dit que s'il avoit un filz il le luy donneroit, mais qu'il luy donnoit celuy qui devoit régner après luy; qu'il le prioit d'en prendre le soin, que la France luy auroit l'obligation de luy avoir fait un bon roy. Le Marquis avoit les appointemens de gouverneur de Dauphin, et ne logeoit point avec Monsieur le Prince : M. de Haucourt estoit le sous-gouverneur. Mais la peste estant survenue à Paris, il eut ordre de mener son elève à Saint-Maur, où il demeura avec luy pendant deux ans. Et comme un jour ils estoient

ensemble à la chasse, et qu'un paysan auprès duquel ils passoient se fut mis le ventre à terre, sans que le jeune prince le saluast mesme de la teste, le Marquis l'en reprit fort aigrement et luy dit : « Monsieur, il » n'y a rien au-dessous de cet homme, il n'y a rien » au-dessus de vous ; mais si luy et ses semblables ne » labouroient la terre, vous et vos semblables seriez » en danger de mourir de faim. »

Un jour ce petit prince, en jouant avec Mlle de Pisani alors aagée de huict ans, la prit par la teste et la baisa. Le Marquis, qui fut averty, l'en fit chastier très-sévèrement, car les princes sont des animaux qui ne s'eschappent que trop. On en a fait la guerre bien des fois à cette demoiselle ; comme si elle estoit cause de l'aversion que feu Monsieur le Prince a eu toute sa vie pour les femmes.

M. de Pisani n'avoit nullement bonne opinion de Monsieur le Prince et trouvoit qu'il n'avoit pas une belle inclination. Au reste, Madame la Princesse et le Marquis n'estoient jamais d'accord ensemble. Il avoit résolu de quitter cet emploi à la premiere occasion, et sans doute il eust demandé son congé à la dissolution du mariage du Roy ; mais il mourut à Saint-Maur un peu devant, et le Roy donna le comte de Belin pour gouverneur à Monsieur le Prince, avec ce tesmoignage honorable pour M. de Pisani : « Quand j'ay » voulu, » dit-il, « faire un roy de mon nepveu, je luy » ay donné le marquis de Pisani ; quand j'en ay voulu » faire un sujet, je luy ay donné le comte de Belin. » Ce comte s'accorda bien mieux que le Marquis avec

Madame la Princesse, et ils firent de belles galanteries ensemble.

Depuis, il y peut avoir quatorze à quinze ans, Mlle de Rambouillet aujourd'huy Mme de Mautauzier estant allée à Saint-Maur avec feu Madame la Princesse *, une infinité de gens vinrent au chasteau pour voir, disoient-ils, la petite-fille de ce M. de Pisani dont ils avoient tant ouy parler à leurs peres.

Mère du grand Condé.

Le marquis de Pisani estoit fier. Le mareschal de Biron le fit prier de mettre à prix un fort beau cheval d'Espagne qu'il avoit, puisque aussy bien il n'alloit plus à la guerre. Le Marquis, au lieu d'y entendre, respondit que s'il sçavoit où il y en a encore trois de mesme il en donneroit deux mille escus de la pièce pour les mettre à son carrosse. En ce tems-là on n'alloit pas si communément à six chevaux.

On a dit que le marquis de Pisani avoit rapporté d'Espagne, qui est un pays à simagrées, certaine affectation de ne point boire; mais Mme de Rambouillet dit que cela vient d'une blessure qu'il receut à la bataille de Moncontour, pour laquelle craignant l'hydropisie on luy conseilla de boire le moins qu'il pourroit. Insensiblement il s'accoustuma à boire fort peu et enfin il voulut voir si on se pourroit passer de boire. En effect, il fut onze ans sans boire; mais il mangeoit beaucoup de fruict.

COMMENTAIRE.

I. — P. 43, titre.

Jean de Vivonne, marquis de Pisani et seigneur de Saint-Goard, devra beaucoup aux souvenirs de des Réaux. Sa correspondance avec Henry IV a eté publiée dans la *Revue rétrospective*, 2e série. C'etoit le quatrième fils d'Arthur de Vivonne et de Catherine de Bresmont. Il mourut au château de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris ; sa femme, qu'il epousa à l'âge de soixante-trois ans, se nommoit Julia Savelli.

II. — P. 43, lig. 20.

Ce fut luy qui remit la France dans la possession de la preséance sur l'Espagne.

Il faut comparer ce récit de des Réaux avec de Thou, livre C. Le saint espagnol dont il s'agissoit est *Didace* ou Diego d'Alcala de Henarès.

« Dans la cérémonie de sa canonisation, en 1588, l'ambassadeur d'Es-
» pagne voulut avoir le pas sur l'ambassadeur de France, sous prétexte
» que la canonisation du saint, qui etoit Espagnol, intéressoit particu-
» lièrement l'Espagne. Mais un courageux deffenseur des droits de la
» France (c'etoit Jean de Vivonne, marquis de Pisani) luy résista avec
» fermeté, et soutint que, dès que l'Ambassadeur auroit fait ce qui
» concernoit son ministère, il devoit ou sortir de la chapelle ou se
» placer au-dessous de l'ambassadeur de France. L'ambassadeur d'Es-
» pagne s'etant réduit à demander qu'on lui accordast la preséance pour
» cette fois seulement, et comme par une grâce spéciale, Pisani y
» consentit à condition que cet exemple ne pourroit estre tiré à consé-
» quence ni porter aucun préjudice à ses droits, et que la première
» fois que le Pape tiendroit chapelle, l'ambassadeur d'Espagne, qui
» pour ne pas paroistre céder au nostre ne s'y trouve jamais, seroit tenu
» d'y assister et de se placer au-dessous de luy. Le ministre espagnol ne
» voulut point accepter la proposition, et peu s'en fallut qu'après quel-
» ques contestations les deux parties n'en vinssent aux mains. Enfin,
» par la médiation de personnes désintéressées, on convint à l'amiable
» que l'ambassadeur d'Espagne sortiroit de la chapelle, que le cardinal
» Pierre Douza feroit ses fonctions, et que Pisani garderoit sa place
» ordinaire. »

III. — P. 44, lig. 13.

Catherine de Medicis... ayant perdu depuis peu la comtesse de Fiesque qui estoit de cette maison.

C'etoit Alphonsine Strozzi, fille de Robert Strozzi et de Magdelaine de Medicis, mariée à Scipion de Fiesque.

IV. — P. 44, lig. 27.

Quand le Pape excommunia le Roy de Navarre..., et qu'il envoya sa bulle en France par un Frangipani archevesque de Nazareth.

Il se nommoit Fabio Murto Frangipani. Il finit par être admis en France, s'y comporta très-convenablement et y mourut le 6 mars 1587. Pierre de l'Estoile raconte la chose comme des Réaux, sous l'année 1587, au mois de juillet. (Voy. nouv. edition, p. 188.)

V. — P. 45, lig. 17.

Le Pape disoit qu'il voudroit M. de Pisani pour sujet, mais qu'il ne le vouloit point pour ambassadeur.

On trouve tout cela dans de Thou, liv. 82, et dans Wicquefort, *Mémoires touchant les ambassadeurs,* edition de 1677, p. 175. Celui-ci marque trois voyages du marquis de Pisani à Rome, mais on voit qu'il confond les dates. « Le Pape Pie V, » dit-il, « avoit fait mettre le comte » de Gayazze dans l'Inquisition. Le roi Charles IX, qui aimoit ce gen- » tilhomme, envoya le marquis de Pisani exprès à Rome pour demander » sa liberté. Le Marquis en parla plusieurs fois au Pape, mais voyant » qu'on le payoit tous les jours de nouveaux délais, et qu'on deman- » doit du temps pour en délibérer, il dit enfin au Pape : Qu'*il luy don- » noit encore huit jours, et que si, dans ce temps-là, il ne luy rendoit le » comte, il seroit obligé de faire ce qui ne luy seroit pas agréable.* Au » bout de huit jours il dit encore au Pape *que s'il ne mettoit pas le » comte en liberté dès le lendemain, il sortiroit de Rome et emmeneroit » l'ambassadeur ordinaire, ce qui interromproit sans doute le commerce » de la France avec la cour de Rome pour l'expédition des bénéfices.* Le » Pape, qui estoit avare, suivit l'avis des cardinaux et rendit le prison- » nier, mais avec chagrin, en traitant le Marquis d'ivrogne, quoyqu'il » fust fort sobre. Le Marquis, de son côté, n'espargnoit pas le Pape et » disoit de luy que c'estoit le plus meschant moine qu'il eust jamais » connu. Le Pape l'aimoit, et les contestations continuelles qu'ils » avoient ensemble ne diminuoient rien de l'estime qu'il avoit pour » luy. Un jour le Pape luy dit qu'il eust à sortir de ses estats sous huit » jours, à quoi le Marquis repartit *qu'il n'estoit pas nécessaire de luy*

» *donner tant de temps, veu qu'ils n'estoient pas si grands qu'il n'en pust* » *bien sortir dans vingt-quatre heures.* C'estoit un grand homme, et qui » sçavoit bien faire rendre au caractère ce qui estoit deu. Il ne seroit » pas demeuré sans repartie si le Pape luy eust parlé comme Sixte V » fit à l'ambassadeur d'Espagne. Philippe, sçachant que le Pape faisoit » de grands trésors et qu'il en vouloit au royaume de Naples, le fit » prier de l'accommoder d'une partie de son argent, qu'il employeroit » à faire la guerre aux hérétiques de France. Le Pape s'en fascha si » fort qu'il dit à l'Ambassadeur que s'il luy tenoit encore ce langage, » il luy feroit trancher la teste. Il estoit homme à le faire, car il avoit » du courage et haïssoit mortellement les Espagnols. Mais une saillie » de cette force n'est pas pardonnable en la bouche d'un prince, qui » est obligé de demeurer dans le respect deu au droit des gens. »

VI. — P. 47, lig. 13.

A son retour il suivit Henry IVe.

Je trouve dans un Msc. de la Bibliothèque imp., *suppl. fr.*, n° 480), au milieu de souvenirs epars de l'année 1593, le passage suivant : « Mer- » credi 5 may fut harangué de part et d'autre fort copieusement. Les » maux et calamitez furent remonstrez par les Royalistes, attribuez à » l'hérésie par ceux de l'Union. Les Royalistes proposent qu'on recon- » gnoisse le roy de Navarre comme roy donné de Dieu ; qu'il estoit » chrestien, non payen ny idolastre ; que les catholiques de part et » d'autre se joignent ensemble et le requierent de se recognoistre et » exécuter la promesse qu'il avoit fait de se faire catholique ; qu'il avoit » tesmoigné quelque volonté de ce faire, en ce qu'il avoit envoyé le » marquis de Pisani (c'est Saint-Goas, qui ne boit qu'une fois par an) » à ses despens vers Sa Sainteté..., et qu'estant à une fenestre à Man- » tes, voyant la procession passer, il leva son chapeau et se tint long- » temps descouvert. A quoy ceux de l'Union respondirent qu'ils mour- » roient plus tost que de recognoistre pour roy un hérétique relaps.... ; » que la légation de Pisani estoit faicte sous un autre nom que le sien ; » qu'il avoit osté son chapeau à Mantes, pour quelques seigneurs et » dames ; à quoy l'on se prist à rire, etc., etc. »

VII. — P. 48, lig. 3.

M. de Thou a laissé par escrit en des mémoires à la main qu'il ne sçavoit point de vie plus belle à escrire.

Ici des Réaux veut parler des notes sans doute autographes que Christophe ou Pierre du Puy mirent dans un ordre alphabétique et

qu'ils publierent sous le titre de *Thuana*, à la suite du *Perroniana*. Ce passage de notre auteur prouve donc l'authenticité du *Thuana*. Des Réaux en a tiré une grande partie de l'Historiette, comme l'aventure du Marquis en passant dans une petite ville d'Espagne, sa répartie à Sixte V et l'histoire de Barberoussette; il a même reproduit le *Thuana* presque mot à mot, il faut en convenir.

Dans sa grande histoire, de Thou fait encore un bel éloge du Marquis. « Son nom, » dit-il, « etoit aussi connu et aussi respecté dans les pays » étrangers que dans sa patrie. Issu d'une des plus anciennes maisons » du royaume, il donna un nouveau lustre à la noblesse de son sang, » par sa piété, sa probité et sa politesse. Ces belles qualités furent » encore soutenues par un grand courage et par sa science dans l'art » militaire. Les voyages qu'il fit dans sa jeunesse, et les ambassades » honorables dans lesquelles il fut employé par quatre rois, et où » son habileté et sa fidélité eclatèrent egalement, lui donnèrent une » parfaite connoissance des affaires et de la situation des pays etran- » gers. Enfin, le Roy le chargea de l'education du prince de Condé. » Il s'acquitta avec gloire de cet honorable emploi et mourut à soixante- » neuf ans, avec la même piété et le même courage qu'il avoit toujours » eu pendant sa vie. Julia Savelli, son epouse, dont il n'eut que Ca- » therine, luy survécut. Cette dame etoit romaine de naissance et avoit » des vertus et un courage au-dessus de son sexe. Il avoit fait son » testament quelques années avant sa mort, et comme j'etois nommé » exécuteur de ses dernières volontés avec le cardinal de Gondy, j'ai » entretenu une etroite liaison avec son illustre veuve ; elle avoit des » connoissances sur l'etat présent de l'Italie au-dessus de celles qu'une » dame a coutume d'avoir ; elle me les a communiquées et m'a permis » de lire les commentaires et les journaux de son mari. J'y ai appris » beaucoup de choses dont je n'etois informé que par des bruits..... » (Liv. CXXII, ann. 1599.)

VIII. — P. 49, lig. 19.

Madame la Princesse et le Marquis n'estoient jamais d'accord ensemble.

Voici une autre lettre qui justifie bien ce que dit des Réaux du mauvais ménage de la Princesse avec Pisani. Elle se trouvoit dans la riche collection de M. de Monmerqué, et elle est adressée à M. de Villeroy :

« Monsieur,

» J'ay reçu, avec celle qu'il a pleu au roy m'escrire, la vostre du » 24e du passé, et me trouvant tousjours misérablement traité de » goûttes et encore attaché au lict. Aussitôt avoir leu les lettres, je fis

» appeler M. d'Haucourt pour qu'il fist porter à monseigneur le Prince » celle que Sa Majesté luy escrivoit, et de plus luy lire la mienne et » luy faire bien entendre ce qu'elle luy commandoit, et ordonnoit » d'estre vertueux, craignant et aimant Dieu sur toutes choses, se » norrissant et professant ès bonnes mœurs. Madame sa mere s'y » trouva présente, laquelle aussitost mist son interprétation et jugement » sur lesdites lettres, qu'elle condamne en ces propres mots : Que » c'estoient lettres de balle et de douzaine. Et en ce desdaing elle me » renvoya les lettres et me manda que je lui renvoyasse celles de son » filz, et qu'elle y vouloit respondre. Elle ne peult voir ni sentir chose » qui vienne ou soit du Roy. Voylà, Monsieur, pourquoy j'y suis mal » veu, et ce qui fait aussy que j'y vis avec tout le desplaisir et le mal » contentement qui se peult penser et croire, et d'autant plus, de voir » comme ce petit prince est conduit, servy et traicté, qui fait horreur » et pitié, d'autre part, à ceux qui en sont informez, que je croy estre » tout le monde, puisque l'on l'escrit de Rome et de Venise. Je trouve » qu'il importe grandement à la dignité du Roy de pourvoir qu'il soit » mieux servy, en ce qui regarde le jeune prince, qu'il n'a esté jusqu'icy. » Sa Majesté y fait la despense et a monstré avoir un fort grand soin » de luy; il faut aussy qu'elle monstre que c'est pour s'en servir... Je » tiens pour moy que s'il est bien conduit, que Sa Majesté en aura » contentement. Mais comme il a esté menagé jusqu'à ceste heure, s'il » n'y est pourveu bientost, j'ay grand peur qu'il demourra court, et » au blasme et mespris de ceux qui auront la charge de son education. » Je vous envoie un petit abrégé du désordre de cette maison et ce qu'il » me semble se devroit faire pour la reforme.... Sur les lettres du Roy, » ceste femme a voulu picquer M. d'Haucourt, luy disant que vous ne » parliez point de luy parce qu'il estoit huguenot, mais ouy bien du » précepteur, qui est catholique. Quant à moy, je ne sçay pas encore » ce qu'elle est; ledit sieur d'Haucourt la connoist; il est sage et très- » bon serviteur du Roy. Je ne vouldrois importuner Sa Majesté; mais » pour la bien servir et faire ce que je dois à ses commandemens, à » ma conscience et honneur, je luy dois donner compte de ce qui regarde » et tousche ce jeune prince... De Saint-Mor, le 5 mars 1578. — Mon- » sieur, j'oubliois à vous faire souvenir que tous ceux qui sont en la » chambre du Prince sont huguenots, et tout le reste de la famille assez » insolent, mais gens de peu. »

L'Histoire qui a fait une réputation peu honorable à Charlotte-Catherine de la Trimouille, princesse de Condé, laisse planer sur sa mémoire le soupçon d'avoir avancé la mort de son mari, et de s'être passée de lui pour lui donner un héritier. Le Parlement fut même mis en demeure de se prononcer sur la légitimité de Henry II, son fils, le père du grand Condé ; mais le Parlement décida la question en faveur

de la Princesse. Quant à ses préventions contre M. de Pisani, elles pouvoient être fondées sur des raisons plausibles. La Princesse etoit calviniste et souhaitoit que son fils fût élevé dans cette religion. Le Roi, qui ne le vouloit pas, imposa M. de Pisani pour gouverneur du jeune Prince, et M. Lefevre pour précepteur. Cependant, la Princesse faisoit de vives démarches auprès du célèbre Jules Scaliger, pour le décider à accepter la place qu'on avoit donnée à Lefevre. Il y a des lettres d'elle dans les *Epistres françoises des personnages illustres à M. Joseph Juste de la Scala* (Haverwick, 624, p. 4 et 358) ; lettres fort pressantes et fort convenables, et qu'il faut rapprocher de deux lettres de Henry IV au même personnage, pour l'engager à accepter une chaire dans l'Université de Leyde, que les Etats de Hollande lui offroient. Il est naturel de penser que le Roi, en écrivant à Scaliger, vouloit déjouer les projets de la princesse de Condé. Scaliger accepta la chaire de Leyde.

IX. — P. 49, ligne 24.

Le Roy donna le comte de Belin pour gouverneur à Monsieur le Prince.

Il se nommoit François de Faudoas dit l'*Averton*, comte de Belin, et avoit eté gouverneur de Paris durant la Ligue. Son surnom de l'*Averton* lui venoit de sa femme, Renée d'Averton, dame de Belin et d'Averton, morte en 1603.

X. — Fin.

Il mangeoit beaucoup de fruict.

Je trouve dans un Recueil de souvenirs historiques rassemblés par un homme d'esprit qui ne s'est pas nommé, vers 1616 (Bibl. imp., *suppl. fr.*, n° 311), le passage suivant : « Messire Jean de Vivonne, marquis de » Pisani, chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils et tant » illustre par ses voies et ambassades, gouverneur de Monsieur le » Prince et père de Mme la marquise de Rambouillet, mourut.... vers » le mois d'octobre de l'an 1599. Son corps fut porté en sa maison de
A 3 lieues de Saintes. » Pisani*, en Saintonge, et ses entrailles demeurerent à Saint-Maur, » devers le grand autel, et contre un pilier près d'une des portes du » chœur. Il y a des epitaphes excellentes qui luy ont eté faites par » M. Lefevre lors précepteur de Monsieur le Prince.... Ça esté un grave » et excellent seigneur. Il n'avoit point accoustumé de boire, et ne » mangeoit qu'une fois le jour. Et luy estoient servis force potaiges et » herbaiges avec plusieurs belles oranges doulces dont il mangeoit » aucunes fois assez à son gré ; et quelques jours de la semaine il pre-

» noit quelque verre de belle eau claire.... Son affirmation et jurement » ordinaire estoit : *Jamais je ne parte d'icy*. Il estoit très-dévot catho- » lique, et toutes ses actions bien composées à l'honneur et à la vertu ; » grand serviteur du Roy et de la France. »

Brantosme dans son livre des Duels a parlé de M. de Pisani, sous le nom de *Monsieur de Saint-Gouard*, à l'occasion d'une querelle survenue au moment de son retour d'Espagne, entre lui et un gentilhomme de Saintonge qu'il ne nomme pas. « Je n'en sçay pas bien le conte au vray, » ajoute-t-il, « car pour lors il n'estoit pas en France, et aussy que les uns me l'ont dit d'une façon et les autres d'une autre. » Voy. edition de Leyde, 1722, p. 254.

Saint-Gouard ou Pisani se battit une autre fois contre M. de la Chasteigneraye, qui l'ayant fait tomber lui accorda la vie. « Quand on » respire encore, il faut, » dit Brantosme, « estre courtois pour le vaincu ; » la gloire en est très-belle et pie ; et dire que le vaincu à qui la vie a » esté donnée soit déshonoré pour cela, il ne l'est point ; c'est une for- » tune de Mars à qui le plus vaillant homme est sujet, soit ou qu'il » desempare son espée ou qu'elle se rompe, ou bien qu'il tombe par » terre, ainsi qu'il arriva dernièrement et de frais à M. de Sainct » Gouard qui tomba devant M. de la Chasteigneraye qui ne le voulut » tuer, ains luy permit de se relever ; mais aussitost furent séparez, » car le combat fut faict quasi à la veue de la cornette du Roy qui » marchoit, s'estant mis à l'écart. » (Hist. des Duels, p. 153.)

On trouve dans le Recueil des lettres missives de Henry IV, sur le marquis de Pisani, une courte et substantielle notice dont j'ai fait mon profit. C'est au tome v, p. 175, à l'occasion de la lettre qu'ecrit le Roy au Connétable de Montmorency ; elle doit être rapportée ici :

« Mon cousin, j'ai sceu par les lettres de ma cousine la Princesse de » Condé la mort du feu sieur marquis de Pisani avec autant de regret » et desplaisir que les mérites d'un tel chevalier m'en ont donné et » laissent de juste occasion. Je l'avois choisy et mis auprès de mon » cousin le prince de Condé, pour ce qu'il ne pouvoit apprendre ni en » exemples de sa vie et de ses mœurs, ny en ses instructions, que toutes » choses vertueuses dignes de mon dict cousin. C'est ce qui augmente » le desplaisir de la perte que j'en ay faicte. Et d'autant que cela mé- » rite bien de penser à qui je debvray commettre une telle charge, que » je ne tiens pas des moins considérables de mon royaume, j'atten- » dray vostre retour auprès de moy pour m'en résoudre avec vous ; » m'asseurant que ma cousine sa mère aura cependant le soing de sa » personne qu'une bonne mère doit avoir de son filz comme je le luy » escrit. Sur ce, etc. Escript à Fontainebleau le 10e jour d'octobre » 1599. »

La maison de Vivonne etoit illustre; on la faisoit remonter à un puisné de la maison de Lusignan alliée à un puisné de la maison de Bretagne. Ses armes etoient d'hermine au chef de gueules.

De ses diverses branches, la première, à laquelle appartenoit François de Vivonne seigneur de la Chasteigneraye, célèbre par son fatal duel avec Jarnac, finit en la personne d'André de Vivonne, sieur de la Beraudiere et de la Chasteigneraye, mort en 1616. La fille unique d'André porta dans la maison de Rochechouart la terre de Vivonne. C'est une petite ville à quatre lieues de Poitiers.

La seconde avoit fini un demi-siècle auparavant. A la troisième, celle des seigneurs de Saint-Gouard, marquis de Pisani, appartenoit le père de Mme de Rambouillet, le dernier de sa branche.

La quatrième finit en 1620 avec Jean de Vivonne, seigneur de Bougouin.

Une cinquième branche, des seigneurs d'Iteuil, existoit, dans le Poitou, vers la fin du XVIIe siècle, dans la personne de François de Vivonne, marié à une demoiselle de Lambertye. Il avoit deux frères, Charles et Louis de Vivonne.

V.

M. DE BELLEGARDE

ET BEAUCOUP DE CHOSES DE HENRY IIIe.

(*Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, mort* 13 *juillet* 1646.)

Les gens qui connoissoient bien M. de Bellegarde, comme M. de Racan, disent qu'on a cru trois choses de luy qui n'estoient point : la premiere que c'estoit un poltron ; la seconde qu'il estoit fort galant ; la troisiesme qu'il estoit fort liberal. A la verité il ne cherchoit pas le peril, mais il ne manquoit nullement de cœur ; dans la suitte nous en verrons des preuves. Il avoit le port agréable, il estoit bien fait et rioit de fort bonne grace. Son abord plaisoit ; mais hors quelques petites choses qu'il disoit assez bien, tout le reste n'estoit rien qui vaille. Ses gens estoient tousjours deschirez, et hors que ce fust pour quelque entrée ou pour quelque autre chose semblable, il n'eust pas voulu faire un sou de depense ; mais dans les occasions d'esclat la vanité l'emportoit. Il n'estoit point trop bel homme de cheval, à moins que d'estre armé, car cela le faisoit tenir plus droit ; et il estoit

grand et fort et portoit fort bien ses armes[1]. Je n'ay que faire de dire que sa beauté luy servit fort à faire sa fortune auprès de Henry IIIe. On sçait ce que dit un courtisan de ce temps-là à qui on reprochoit qu'il ne s'avançoit pas comme Bellegarde. « Hé! » dit-il, « il n'a garde qu'il ne s'avance ; on le » pousse assez par derriere. » Il avoit la voix belle et chantoit bien, mais il n'en fit jamais son capital et cessa de chanter d'assez bonne heure.

Jamais il n'y eut un homme plus propre ; il estoit de mesme pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un pet. Une nuict il eut une forte colique venteuse ; il appella ses gens et se mit à se promener, et en se promenant il pettoit ; Yvrande, garçon d'esprit, qui estoit à luy, y vint comme les autres, mais il se cacha. M. de Bellegarde l'aperceut à la fin : « Ah ! vous voylà, » luy dit-il ; « y a-t-il long- » tems que vous y estes ? — Dez le premier, mon- » sieur, dez le premier. » M. de Bellegarde se mit à rire et cela l'acheva de guerir.

Louis de Lorraine, mort à Saintes, à la suite d'une fièvre chaude ; 21 juin 1621.

Un jour que le dernier cardinal de Guise, qui estoit archevesque de Reims*, vint fort frizé[2] disner

[1] Une dame d'Auvergne, sœur de Mme de Seneterre, de la maison de la Chastre, se mit en teste d'estre galantizée par ce M. de Bellegarde dont elle entendoit tant parler ; et un jour qu'il passoit assez près du lieu où elle demeuroit, elle l'envoya prier de venir loger chez elle. Il y alla ; elle se fit toute la plus jolie qu'elle put ; il coucha avec elle et repartit le lendemain matin. Au bout de trente ans il la revit à Paris ; elle estoit effroyablement changée : il ne voulut pas croire que ce fust elle, et craignoit que le monde s'imaginast que cette femme-là ne pouvoit jamais avoir esté passable.

[2] Il est mort pour ne se pas peigner.

chez M. de Bellegarde, le mesme Yvrande alla dire tout bas ces quatre vers à Monsieur le Grand (on appelloit ainsy M. de Bellegarde[1]) :

Les prelats des siecles passez
Estoient un peu plus en servage :
Ils n'estoient bouclez ny frisez,
Et ——— rarement leur page.

Malgré toute cette grande propreté dont nous venons de parler, dez trente-cinq ans M. de Bellegarde avoit la roupie au nez ; avec le temps cette incommodité augmenta. Cela chocquoit fort le feu Roy qui pourtant n'osoit le luy dire, car on luy portoit quelque respect. Le Roy dit à M. de Bassompierre qu'il le luy dist. M. de Bassompierre s'en excusa : « Mais, Sire, » dit-il au Roy, « ordonnez en riant à » tout le monde de se moucher, la premiere fois » que M. de Bellegarde y sera. » Le Roy le fit, mais M. de Bellegarde se douta d'où venoit ce conseil, et dit au Roy : « Il est vray, Sire, que j'ay cette incom- » modité, mais vous la pouvez bien souffrir, puis- » que vous souffrez les piez de M. de Bassompierre. »

[1] Une fois qu'on attendoit M. de Bellegarde à Nancy, où il devoit aller de la part du Roy, un conseiller d'Estat du duc de Lorraine revenoit d'un petit voyage, à neuf heures du soir. Il se presenta aux portes pour voir si on luy ouvriroit. Il dit : « C'est M. le Grand. » On crut que c'estoit M. de Bellegarde. Voylà les tambours, les trompettes, grande quantité de flambeaux, des gens qui venoient demander : « Où est Mon- » sieur le Grand ? — Le voylà qui vient, » disoient les valets. Le Duc l'envoya prier de venir au Palais. Il y va, bien estonné de tant d'honneurs au lieu qu'on avoit accoustumé de n'ouvrir à personne à cette heure-là. Le Duc luy dit : « Où est Monsieur le Grand ? — Monseigneur, c'est moy ; » je suis le Grand. — Vous estes un grand sot, » luy dit le Duc ; et il le quitta là, fort en colère de la bévue de ses gens.

Or M. de Bassompierre avoit le pié fin. On empescha que cette brouillerie n'allast plus avant.

Pour revenir à ce que nous avons dit qu'il ne manquoit point de cœur[1], il fit bien au combat de Fontaine-Françoise et à la Rochelle. On l'avoit donné à Monsieur, depuis M. d'Orléans, pour luy servir de conseil, quand il fut faire son fort devant la Rochelle; M. de Bellegarde avoit ordre sur toutes choses d'empescher qu'on ne se battist. Il sortit des gens de la Rochelle, M. de Bellegarde en estoit assez loin : cinquante jeunes gentilshommes poussent à eux; ces gens s'ouvrent et les envelopent. Monsieur le Grand y court en pourpoint, les rallie et les retire. En se retirant, il vit quatre Rochellois qui emmenoient un cavalier, il les charge luy deuxiesme et le delivre.

Quant à sa galanterie, je pense que l'amour qu'il eut pour la reyne Anne d'Austriche fut sa derniere amour. Il disoit quasy tousjours: « Ah! je suis mort! »

[1] Je raporteray ce que M. d'Angoulesme, bastard de France, dit de luy dans ses Memoires, au combat d'Arques: « Parmy ceux, » dit-il, « qui donnerent le plus de marques de leur valeur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand-escuyer, duquel le courage estoit accompagné d'une telle » modestie et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avoit » point qui parmy les combats fist paroistre plus d'assurance, ny dans » la Cour plus de gentillesse. Il vit un cavalier tout plein de plumes, qui » demanda à faire le coup de pistolet pour l'amour des dames; et » comme il en estoit le plus chery, il crut que c'estoit à luy que s'adressoit le cartel, en sorte que, sans attendre, il part de la main sur un » genet, nommé Frégouze, et attaque avec autant d'adresse que de hardiesse ce cavalier, lequel, tirant M. de Bellegarde d'un peu loin, le » manque; mais luy, le serrant de près, luy rompit le bras gauche, si bien que, tournant le dos, le Cavalier chercha son salut en faisant » retraitte dans le premier escadron qu'il trouva des siens. »

On dit qu'un jour, comme il luy demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui luy parleroit d'amour : « Je le tuerois, » dit-elle. — « Ah ! je suis mort ! » s'escria-t-il. Elle ne tua pourtant pas Bouquinquant, qui fit quitter la place à nostre courtisan d'Henry IIIe. Voiture en fit un pont-breton, qui disoit :

L'astre de Roger
Ne luit plus au Louvre ;
Chascun le descouvre,
Et dit qu'un berger
Arrivé de Douvre,
L'a fait desloger.

Un jour du Moustier[1] le trouva de la plus meschante humeur du monde ; il s'habilloit, et s'estant fait apporter sa boiste aux rubans, il n'y en avoit point trouvé de jaune. « En voylà, » dit-il, « de toutes » les couleurs, il n'y en manque que de celle qu'il » me faut aujourd'huy ; ne suis-je pas malheureux ? » Je ne trouve jamais ce dont j'ay affaire. » Mme de Rambouillet à qui on avoit fait ce conte dit qu'apparemment il tenoit cela d'Henry IIIe, dont M. Bertaut le poëte, alors lecteur du Roy, depuis evesque de Sées, contoit une chose toute pareille. « Une après-disnée, » disoit-il, « que Henry IIIe estoit sur son lict assez chagrin, il regardoit une image de Nostre-Dame qui estoit dans des Heures dont la reliure ne luy plaisoit point ; et il en avoit d'autres où il la vouloit faire mettre. « Bertaut, » me dit-il, « comment

[1] Un peintre dont l'Historiette est en suitte.

» ferions-nous pour la faire passer dans ces autres » Heures ? coupe-la. » Je pris des ciseaux, et invoquay en tremblant l'Addresse et tous ses artifices; mais je ne pus m'empescher d'y faire quelques dents. « Ah ! » dit le Roy, « ma pauvre petite image ! ce » maladroit l'a toute gastée ! Ah ! le fascheux ! Ah ! » qui m'a donné cest homme-là ? » Il en dit par où il en sçavoit. M. de Joyeuse arrive, il luy fait des plaintes de Bertaut, Bertaut n'estoit bon qu'à noyer. « Dans ces entrefaittes, voylà, » ajoustoit M. Bertaut, « un ambassadeur qui arrive. — « Ah ! l'importun » d'ambassadeur ! » dit le Roy, « il prend tousjours » si mal son temps ! Donnez-moy pourtant mon » manteau. » Il va dans la chambre de l'audience ; vous eussiez dit que c'estoit un dieu, tant il avoit de majesté. On conclut de là que ce prince estoit naturellement mol et effeminé, mais qu'il se surmontoit en quelques rencontres[1]. Il estoit liberal et faisoit les choses de fort bonne grace. Ce mesme M. Bertaut l'alla voir un jour ; mais quoyqu'à son goust il se fust fort paré, le Roy d'un ton chagrin luy dit : « Bertaut, comme vous voylà fait ! Combien avez-» vous de pension ? — Tant, Sire. — Je vous donne » le double, et soyez mieux habillé. »

[1] On dit que Fernel dit à Henry IIe qu'il falloit se resoudre à voir la Reyne durant ses mois, parce qu'il croyoit que la partie estoit trop seiche, et que c'estoit ce qui l'empeschoit de concevoir. Le Roy eut de la peine d'y consentir ; il le fit pourtant. Aussitost les mois cesserent ; Fernel conclut que la Reyne avoit conçu. Mais le premier enfant fut si malsain qu'il ne put vivre jusques à vingt ans. Les autres ne sont pas morts faute de bon temperament.

Allant à la foire Saint-Germain, Henry IIIe trouva un jeune garçon endormy ; un assez bon prieuré vacquoit, plusieurs personnes estoient après, à qui l'auroit. « Je le veux donner, » dit-il, « à ce garçon, » afin qu'il se puisse vanter que le bien luy est venu » en dormant. » Ce jeune garçon s'appelloit Benoise [1] ; il le prit en affection et le fit secretaire du cabinet. Ce Benoise avoit soin de luy tenir tousjours des plumes bien taillées, car le Roy escrivoit assez souvent. Un jour, pour essayer si une plume estoit bonne, Benoise avoit escrit au haut d'une feuille ces mots : *Trezorier de mon espargne...* Le Roy ayant trouvé cela, y adjousta : « Payez presentement à » Benoise, mon secretaire, la somme de trois mille » escus, » et signa. Benoise trouva cette ordonnance et en fut payé.

Albert de Gondy, depuis mareschal et duc de Retz, avoit esté premier gentilhomme de la Chambre sous Charles IX ; Henry IIIe estant parvenu à la couronne, il se douta bien, car il estoit bon courtisan, qu'on l'obligeroit à se desfaire de sa charge, car c'est proprement une charge pour un homme qui plaist et nullement pour un visage qui n'est point agréable. Il fut donc trouver le Roy et luy remit sa charge. Le Roy la donna à M. de Joyeuse, et le lendemain envoya un brevet de duc à Mme de Retz, avec ce compliment, « qu'elle estoit de trop bonne maison » pour n'avoir pas un rang que de moindres qu'elle

[1] De là sont venus messieurs Benoise de Paris.

» avoient. » Et cela estoit bien plus galant que s'il se fust adressé au mary. La duchesse de Retz estoit veuve du filz de M. l'amiral d'Annebault. Sa mere, Mme de Dampierre, de la maison de Vivonne, ne pouvant l'empescher d'espouser M. de Retz, luy donna sa malédiction. Cette mere avoit esté dame d'honneur de la reyne Elisabeth[1]. On conte d'elle une chose assez raisonnable. Elle avoit fait une de ses niepces fille d'honneur de la reyne Louise, et s'estant aperceue que le Roy la cajolloit, un beau matin elle la met dans un carrosse et la renvoye à son pere[2].

Mme de Retz, malgré la malédiction de sa mere, ne laissa pas d'avoir bon nombre d'enfans. Le marquis de Bellisle, son filz aisné, espousa une fille de la maison de Longueville, qui estoit belle et bien faitte ; elle voulut venger la mort de son mary tué au Mont-Saint-Michel, et après cela elle se fit religieuse, fut abesse de Fontevrault et puis fondatrice du Calvaire. Elle fit cette réformation et mourut comme une sainte.

Pour revenir à M. de Bellegarde, il pouvoit bien avoir pris aussy d'Henry IIIe le ragoust qu'il vouloit avoir une fois à Essone, ou on le vit courir après un vieux postillon, sale, laid et vieux[3].

[1] Pour elle, elle estoit de la maison de Clermont-Tallard de Tonnerre.

[2] Le roy n'en osa rien dire. Cette dame estoit fort estimée, et on avoit du respect pour elle.

[3] Nous avons vu depuis peu (en 1651) une chose encore plus estrange. M. de Rostaing, aagé de près de quatre-vingts ans, envoya querir un

Il a fait mettre sur son tombeau qu'il avoit eu l'honneur d'estre des amis de feu Monsieur le Comte.

Le cardinal de Richelieu fit exiler M. de Bellegarde à Saint-Fargeau, où il demeura huict ou neuf ans. Feu Monsieur le Prince qui eut son gouvernement de Bourgogne voulut aussy avoir Seurre, que M. de Bellegarde avoit achettée de Mme de Mercœur pour en faire une duché, et luy avoit donné son nom. La chose estoit faitte de façon que la duché devoit aller à M. de Termes son frere, et à ses filz ; il en avoit alors. M. de Termes mourut le premier [1], et ne laissa qu'une fille que M. de Bellegarde maria à M. de Montespan [2]. Feu Monsieur le Prince achetta donc Bellegarde, et M. de Bellegarde achetta Choisy, dans la forest d'Orléans, terre de la maison de l'Hospital, à laquelle il donna le nom de Bellegarde. C'est sur cela que M. de Bellegarde d'aujourd'huy, qui est filz de sa sœur et s'appelle Gondrin en son nom (on l'appelloit au commencement Montespan), pretend estre duc. Il n'a point d'enfans ; mais ses freres, les marquis d'Antin et Termes-Pardaillan, en ont. Il est vray que ce sont de pauvres garçons pour l'esprit. L'archevesque de Sens est aussy son frere.

Nous avons veu revenir M. de Bellegarde à la Cour

peintre flamand nommé Juste*, homme grave et qui avoit bien la moitié d'un siecle ; et après luy avoir fait mille compliments sur sa reputation, il luy demanda la courtoisie en luy disant que c'est le fin d'expedier comme cela des gens graves, et qu'en cette occasion une grande barbe blanche c'est un bouccon *da principe*.

Juste van Egmont, né à Leyde en 1602 ; mort en 1674.

[1] Il fut tué à Montauban.

[2] Aujourd'huy M. de Bellegarde, filz de sa sœur.

après la mort du cardinal de Richelieu, et il a porté le deuil de ce prince qui ne pouvoit souffrir sa roupie. Il est vray qu'il mourut bientost après.

COMMENTAIRE.

I. — P. 59, lig. 1.

Les gens qui connoissoient bien M. de Bellegarde, comme M. de Racan.

Racan, le poëte, etoit cousin de la duchesse de Bellegarde, Anne de Bueil, fille d'Honorat de Bueil, seigneur de Fontanes.

II. — P. 59, lig. dernière.

Il estoit grand et fort et portoit fort bien ses armes.

Malherbe l'a heureusement loué de ces avantages personnels dans une strophe de l'ode qu'il lui adressa, livre IV :

Soit que l'honneur de la carrière
T'appelle à monter à cheval,
Soit qu'il se présente un rival
Pour la lice ou pour la barriere;
Soit que tu donnes ton loisir
A prendre quelqu'autre plaisir
Eloigné des molles délices;
Qui ne sçait que toute la Court
A regarder tes exercices
Comme à des théâtres accourt?

III. — P. 60, note.

Une dame d'Auvergne, sœur de Mme de Senecterre, de la maison de la Chastre.

Claude de la Chastre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, eut quatre filles mariées, savoir : Marie, femme de Charles de Balzac, seigneur de Marcoussis, baron d'Entragues et gouverneur d'Orléans; — Jeanne, femme de Gilbert de Saint-Chamans, seigneur de Lignerac; — Marguerite, première femme de Henry de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert; et Louise, seconde femme d'Antoine de la Grange, seigneur d'Arquien. La maîtresse de Bellegarde doit avoir eté Mme de Balzac.

IV. — P. 60, lig. 14.

Yvrande, garçon d'esprit, qui estoit à luy.

C'etoit un gentilhomme Breton, nourri page de la grande ecurie. Des Réaux, en quelques mots epars, nous en dira plus que personne sur ce poëte dont les œuvres réunies en un mince volume sont devenues rares. Il décida plus tard Malherbe à ne pas mourir sans confession, et il etoit un des trois Racan qui firent pièce à Mlle de Gournay. Enfin il vivoit dans la familiarité de Malherbe et de Racan.

Je crois bien que c'est lui qui signe des stances assez médiocres à la louange de Parthenie, P. L. S. D. Y. dans le *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps. Paris, Toussaint du Bray*, 1609 (p. 511). L'Estoile a de son côté conservé des stances odieuses contre la reine Marguerite, à l'occasion de son départ de l'hôtel de Sens pour aller habiter les bords de la Seine. Il les tenoit de M. *Yv...* sans doute *Yvrande*, qui les avoit probablement composées. (Voy. la nouvelle edition du Journal de l'Estoile, année 1609, p. 494.)

V. — P. 62, lig. 17.

Je pense que l'amour qu'il eut pour la reyne Anne d'Austriche fut sa derniere amour.

Il avoit plus de cinquante ans à l'epoque du mariage de la jeune infante d'Espagne avec Louis XIII. Le pont breton que va citer des Réaux ne se retrouve pas dans les œuvres imprimées de Voiture. Malherbe a fait deux chansons dans l'intérêt de cet amour malheureux, et le refrain de la première est précisément *Je suis mort.*

Mes yeux vous m'estes superflus;
Cette beauté qui m'est ravie
Fait seule ma veue et ma vie,
Je ne voy plus, je ne vis plus.
Qui me croit absent, il a tort;
Je ne le suis point, je suis mort.

Certes, où l'on peut m'escouter
J'ay des respects qui me font taire,
Mais en un réduit solitaire
Quels regrets ne fais-je esclater?
Qui me croit absent, il a tort;
Je ne le suis point, je suis mort, etc.

VI. — P. 65, lig. 6.

Ce jeune garçon s'appelloit Benoise.

C'est lui dont le Laboureur a si bien parlé dans le *Discours sur la vie de Henry III,* placé à la suite des *Mémoires de Castelnau.* « La bonté » de Henry III envers ses officiers domestiques l'en fit aymer jusqu'à » l'adoration. Mais aucun d'eux n'a laissé un plus grand et plus digne » monument de son affection que Charles Benoise, son secrétaire » du cabinet et depuis maistre des comptes à Paris. Il rendit à sa mé- » moire ce grand office de piété... il ne l'abandonna point; il eut le » principal soin de ses funérailles; il fit inhumer son cœur et ses en- » trailles dans l'église de Saint-Cloud; il luy érigea à ses despens un » bel épitaphe et fonda en la mesme esglise un service solennel à per- » pétuité, avec une despense digne de son courage et d'estre citée pour » exemple de la reconnoissance d'un particulier contre l'ingratitude » des plus grands. »

Charles Benoise mourut le 11 janvier 1634, et fut enterré dans l'eglise de Saint-Mery, à Paris. Il eut sept enfans, dont cinq fils, Henry, Charles, François, Aubin et Pierre. — Henry, maître des comptes, eut pour fils, Charles, conseiller au Parlement, qui ne laissa pas d'enfans. — Pierre eut egalement pour fils et petit-fils deux conseillers au Parlement, et tous deux nommés Charles de Benoise. Ce sont les « Messieurs Benoise de Paris » dont parle des Réaux.

VII. — P. 65, lig. 9.

Le Roy (Henry III) *escrivoit assez souvent.*

Et fort mal. Les lettres conservées de ce prince sont, par l'absence de toute orthographe et par l'incertitude des traits, généralement difficiles à lire aujourd'hui.

VIII. — P. 66, lig. 4.

Madame de Dampierre.

Jeanne et Anne de Vivonne, filles d'André de Vivonne de la Chasteigneraie, avoient épousé : la première, Claude de Clermont, seigneur de Dampierre; la seconde, François de Bourdeilles, père de Brantosme. Ainsi Mme de Dampierre etoit tante de Brantosme qui en a fréquemment et honorablement parlé dans tous ses ouvrages. Sa fille, Claude-Catherine de Clermont, epousa en premières noces Jean d'Annebaut, tué à la ba-

taille de Dreux : — « Vostre cousine, » dit la reyne Marguerite à Brantosme, « sceut en ce lieu d'Amboise la grace que la fortune luy avoit » faicte de la délivrer, à la bataille de Dreux, d'un fascheux, son premier » mary M. d'Annebaut, qui estoit indigne de posséder un subject si » divin et parfaict. » (*Mémoires de la reine Marguerite*, edition de M. Guessart, p. 8.) M. d'Annebaut laissa en douaire à sa veuve la baronie de Retz en Bretagne. Elle porta cette terre à son deuxième mari, Albert de Gondy, qui la fit ériger en duché-pairie.

Mme de Dampierre mourut en 1583, et sa fille, la duchesse de Retz, au mois de février 1603. On verra dans l'Historiette du cardinal de Retz, qu'un jour il se fit donner le manuscrit original des Mémoires de Brantosme, et y effaça complétement le nom de la duchesse de Retz, partout où il le trouva mêlé à des anecdotes fâcheuses pour la gloire de cette dame.

Mais P. de l'Estoile raconte avec plus de détails que des Réaux la remise de la charge de premier gentilhomme, par M. de Retz. Le passage ne se retrouve pourtant pas dans le manuscrit autographe, mais dans un exemplaire dont l'editeur de 1720 transcrivit les additions à la suite du texte des editions précédentes. Le voici :

« M. de Retz voyant sa faveur diminuer près de Henry III, par l'advancement de M. de Joyeuse, et connoissant qu'il envioit la charge de premier gentilhomme de la Chambre, le Roy un jour, estant en son cabinet avec M. de Joyeuse, deffendit à l'huissier de laisser entrer aucun. Et dit l'huissier : « Et M. de Retz? — Moins que pas » un, » dit M. de Joyeuse. M. de Retz arrive, l'huissier luy dit qu'il luy estoit deffendu de le laisser entrer; luy estonné et se doutant de ce qui estoit, le pria de le laisser entrer, luy promit deux mille escus s'il le faisoit et qu'il avoit assez de pouvoir de le garantir du couroux du Roy. Il entre; de quoy le Roy s'estonne bien fort et M. de Joyeuse. M. de Retz dit au Roy : « Sire, je vous viens prier de me » faire une faveur : vous n'avez encore rien donné à M. de Joyeuse, » gentilhomme le plus accomply qui soit en vostre cour; permettez-» moy que je luy fasse un présent de ma charge de gentilhomme de » la Chambre; je suis âgé. » Le Roy semble résister; il le prie de rechef. Le Roy l'accepte et ledit sieur de Joyeuse, qui ne sceut par quel tesmoignage récompenser et accepter le don, si non avec mille protestations d'amitié et de faveur. »

On compte à la duchesse de Retz dix enfans : quatre fils et six filles. L'aîné fut Charles, marquis de Bellisle, général des galères, marié à Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans duc de Longueville. Il fut tué, en voulant surprendre le Mont Saint-Michel, en 1596, par le sieur de Kerolan. — (Voyez après les Notes de l'Historiette de la princesse de Conty, une lettre de Mme de Retz.)

IX. — P. 67, lig. 6.

Seurre que M. de Bellegarde avoit achettée de Mme de Mercœur.... La duché devoit aller à M. de Termes son frère et à ses filz; il en avoit alors. M. de Termes mourut le premier. Il fut tué à Montauban...

Ce passage est mal reproduit dans les editions précédentes. Mais Termes, dont on va lire l'Historiette, mourut au siége de Clerac, non à Montauban, le 22 juillet 1621. La seule fille qu'il laissa, Anne-Marie de Saint Lary, epousa Jean-Antoine Arnaud de Pardaillan, marquis de Montespan, qui plus tard se fit appeler duc de Bellegarde.

X. — Fin.

La maison de Saint Lary ou Saint Hilary, originaire du comté de Cominges, portoit d'azur au lion couronné d'or, et n'etoit pas connue avant la fin du xve siècle. Roger de Saint Lary, maréchal de Bellegarde et gouverneur de Saluces, mort en 1579, etoit oncle de notre duc de Bellegarde et de Cesar Auguste, baron de Termes. Le duc de Bellegarde n'eut qu'un fils naturel, Pierre, tour à tour connu sous les noms de Bellegarde, de Souscarrieres et de Montbrun. On lira plus loin sa curieuse Historiette.

Pour M. de Termes, il ne laissa qu'une fille, Anne-Marie de Saint Lary, mariée au marquis de Montespan, oncle du mari de la célèbre Mme de Montespan.

Une branche cadette, issue de l'oncle du maréchal de Bellegarde subsistoit encore au xviiie siècle, dans la personne de Jean Gabriel de Saint Lary, baron de Saintrailles. Je la crois eteinte.

VI.

M. DE TERMES.

(*Cesar-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, tué le* 22 *juillet* 1621.)

M. de Termes sçavoit bien mieux la guerre que son frere, et estoit capable de commander ; mais M. de Bellegarde ne la sçavoit point du tout. Il avoit la survivance de la charge de Grand-escuyer. C'estoit un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde. Les Dames attendoient quelquefois, pour le voir passer à cheval. Il eut un coup de fauconneau aux guerres des Huguenots, qui luy mit les deux genoux en dehors; pour reparer ce défaut, il portoit ses jartieres en dedans. Avec tout cela il dansoit fort bien.

Il estoit de fort amoureuse maniere. Rien ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la Reyne-mere, nommée Sagonne. Il alla familierement coucher avec elle dans le Louvre. La Gouvernante fit du bruit ; il sauta par la fenestre, mais il laissa son pourpoint ; c'est au premier estage du Louvre sur le perron. Les Gardes de la porte le laisserent sauver ; il estoit assez aimé : puis on pardonne aisément les crimes d'amour. La Demoiselle fut chassée et luy exilé ; mais il refit bientost sa paix. J'ay ouy dire à un vieux porte-manteau du Roy, nommé Veron, qu'il

luy avoit tenu une eschelle, à Poissy, pour traverser d'un costé de rue à l'autre, à un troisiesme estage, afin d'aller voir une religieuse. Il se mit jambe de çà jambe de là sur l'eschelle, qui estoit estroitte, et revint comme il y estoit allé. Il aima encore une autre fille de la feu Reyne-mere, nommée de Bains*, aujourd'huy superieure des Carmelittes; mais il ne fut pas en danger de perdre son pourpoint, comme l'autre fois. Cette fille estoit plus agréable que belle, mais il n'y a jamais eu une plus aimable personne; elle a tousjours eu de la vertu, et ne se fit religieuse que par pure dévotion. On en fait aujourd'huy une béate.

Je crois, sœur Marie de l'Incarnation; de la maison de Levis, superieure des Carmélites d'Avignon.

M. de Bellegarde avoit marié M. de Termes avec l'heritiere du marquis de Mirebeau-Chabot, en Bourgogne. Cette folle espousa depuis ce fou de president Vigné, premier president à Metz, qui est mort lié et gueux. Mlle du Tillet la fut voir quand elle eut fait cette extravagance, et luy dit comme faisant semblant de ne rien sçavoir : « Que veulent dire » vos gens, madame ma mie? » (elle appelloit ainsy toutes les femmes) « ils vous appellent Mme Vigné; » vous avez un beau et bon nom, pourquoy ne vous » appellent-ils pas Madame de Termes? — Hé! ma- » demoiselle, » dit l'autre, « c'est que j'ay espousé » M. le president Vigné. — Jésus! ma mie, que dittes- » vous là? » reprit-elle; « si vous aimiez ce garçon, » eh bien! ne pouviez-vous pas en passer votre envie? » Dieu pardonne, madame ma mie; mais les hommes » ne pardonnent point. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 73, titre.

Le marquis de Termes joue, dans le *Cyrus*, septieme partie, un assez grand rôle sous le nom d'Agenor.

II.—P. 73, lig. 12.

Rien ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la Reyne-mere, nommée Sagonne.

Mlle de Sagonne etoit fille de Georges Babou de la Bourdaisiere, comte de Sagonne, capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roy, et de Magdelaine du Bellay. L'aventure arriva pendant le carnaval de 1604. « M. de Termes, » dit l'Estoile, « fut surpris la nuit, couché » en la chambre des filles de la Reyne, avec la Sagonne qu'il aimoit » et entretenoit de longtemps, estant grosse de son fait. S'en estant » sauvé tout nud et en chemise, craignant l'indignation de Leurs » Majestez, principalement celle de la Reyne qui s'en sentoit si fort » offensée qu'elle pria le Roy de luy faire trancher la teste. La Sa- » gonne fut ignominieusement chassée et maltraittée de la Reyne..... » Mme de Drou, gouvernante, bien qu'elle n'en fust en rien coupable » ayant toujours esté tenue pour dame fort sage, eut son congé... Le » P. Cotton s'employa fort à faire la paix de la Sagonne et de ladite » dame de Drou avec la Reyne, mais il perdit son escrime, Sa Ma- » jesté s'y estant rendue inflexible, comme elle fait tousjours où il va » de l'honneur et de la chasteté. »

« Rencontre plaisante, » dit ailleurs le même l'Estoile, « de Mme de Verneuil au Roy qui demandoit au baron de Termes que seroit de la promesse de mariage qu'il avoit faite à la Sagonne, dont il estoit poursuivy ? Lequel luy ayant fait response, comme n'ayant point d'envie d'en rien faire : « Ha ! par ma foy, » dit Mme de Verneuil, « on dit » bien vray : *Tel maître, tel valet.* » (Année 1608, fin du mois de mai. Edit. de M. Champollion.)

III. — P. 73, lig. dernière.

Un vieux porte-manteau du Roy, nommé Veron.

Jacques Veron, porte-manteau sous Henry IV, Louis XIII et les premières années de Louis XIV. C'etoit le premier mari d'une *Mademoiselle Veron* dont on trouvera l'Historiette, parmi celle des *Vieilles remariées et maltraittées.* — Mlle Veron etoit tante à la mode de Bretagne de des Réaux, par sa mère.

IV. — P. 74, lig. 16.

Cette folle espousa depuis le président Vigné.

Après la mort de M. de Termes, sa veuve, Catherine Chabot de Mirebeau inspira beaucoup d'amour à Racan. Malherbe etoit le confident des langueurs de son ami; et rien n'est plaisant et ne peint mieux la façon de Malherbe que ses lettres à Racan pour le détourner de cette recherche. Ces lettres achèvent le portrait de Mme de Termes et justifient l'épithète que lui accorde des Réaux. D'ailleurs, comme elles ont eté imprimées sans qu'on ait dit à qui elles etoient adressées et de quelle dame on vouloit parler; comme il faut avoir recours aux commentaires de Ménage sur les poésies de Malherbe, pour reconnoître leur véritable portée, c'est eclairer la vie de Racan que de les mettre en relief ici. — La première est la trentième du premier livre, dans l'edition de 1659; Racan avoit prié Malherbe de remettre un *poulet* à Mme de Termes :

« Monsieur,

« J'ay reçu vostre lettre du dixseptiesme de ce mois; elle m'a esté, comme tout ce qui vient de vous très chere et très agreable, mais estant amis au degré que nous le sommes, je ne sçaurois vous taire le desplaisir que vous me faites de continuer un dessein dont j'ai tant de fois essayé de vous desgouter. Vous aimez une femme qui se mocque de vous. Si vous ne vous en appercevez, vous ne voyez pas ce que verroit le plus aveugle qui soit aux Quinze-Vingts... Il est malaisé que je n'aie dit devant vous ce que j'ai dit en toutes les bonnes compagnies de la Cour, que je ne trouvois que deux belles choses au monde, les femmes et les roses; et deux bons morceaux, les femmes et les melons. C'est un sentiment que j'ai eu dès ma naissance et qui jusqu'à cette heure est encore si puissant en mon âme, que je n'y pense jamais, que je ne remercie la nature de les avoir faites, et mon ascendant de m'avoir donné la forte inclination que j'ai de les adorer. Vous pouvez bien penser qu'un homme qui tient ce langage ne trouve pas mauvais que vous soyez amoureux : mais il le faut être en lieu où le temps et la peine soient bien employez. Celle à qui vous en voulez est très belle, très sage, de très bonne grace et de très bonne maison; elle a tout cela, je l'advoue, mais le meilleur y manque; elle ne vous aime point et sans cette qualité, tout et rien ne valent pas mieux l'un que l'autre. Vous avez ouy dire qu'avec le temps, et la paille et les nefles se meurissent; c'est ce qui vous fait espérer que si vous n'estes aimé à cette heure, vous le pourrez estre quelque jour... Mais quand un homme auroit de la patience pour toute autre chose, seroit-il pas aussi lasche que la lascheté mesme, s'il en pouvoit avoir pour le mépris! Quand

une femme refuse ce qu'on luy demande, ce n'est pas qu'elle condamne la chose qui luy est demandée, c'est que le demandeur ne luy plaist pas. Je voudrois que vous eussiez entretenu l'homme qui vient du lieu où est votre prétendue maistresse. Vous auriez appris qu'en un mois qu'il y a esté, il ne s'est passé jour qu'il ne l'aye veue aux compagnies, parée et ajustée d'une façon qui ne monstroit pas qu'elle eust envie de revenir au logis sans avoir fait un prisonnier. Vous prendrez peut estre la chose à vostre avantage et direz qu'elle ne le faisoit que pour se divertir des pensées mélancholiques où la plongeoit vostre esloignement. Je vous en scay bon gré. Quand on se veut tromper il ne se faut point tromper à demy. Vous estes en possession de souffrir des rebuts, vous en avez fait l'apprentissage en plusieurs bonnes escholes, il est temps de faire votre chef-d'œuvre et prendre vos lettres de maistrise. Or sus, prenez les : soyez dupe et archi dupe, si bon vous semble, ce ne sera jamais avec mon approbation... Quoy que j'aie dit, je ne laisserai pas de faire tenir vostre lettre; ce sera produire un nouveau tesmoignage de vostre honte; mais vostre volonté sera faite. »

La seconde est la quatorzième du second livre : « Je n'escrirai point à la dame de Bourgogne, puisque vous ne l'approuvez pas. Elle n'a que faire de moy ni de vous non plus, quoy que vous disent ses lettres. Elle escrit bien, mais ce qu'elle escrit ne vaut rien. Si elle venoit ici, vous seriez perdu, car elle se mocqueroit de vous sur vostre moustache, et s'en mocquant au lieu où elle est, vostre desplaisir est moindre d'une chose que vous ne voyez pas. J'espère qu'à la fin vous deviendrez sage. »

VII.

LA PRINCESSE DE CONTY.

(*Louise-Marguerite de Lorraine, née en* 1577, *mariée au prince de Conty en* 1605, *morte en* 1631.)

La princesse de Conty estoit fille du duc de Guise, que Henry IIIe fit tuer aux Estats de Blois. Mais avant que de parler de ses galanteries, je diray quelque chose de celles de sa bisaïeule et de sa mere. Mme de Guise[1], mere de François duc de Guise tué au siége d'Orleans par Poltrot, estant amoureuse d'un seigneur de la Cour, pour jouyr de ses amours et esviter les mauvais bruits le faisoit conduire la nuict les yeux bandez dans sa chambre, et on le remenoit de mesme. Un de ses amis luy conseilla de couper de la frange du lict et d'aller après chez toutes les dames, pour voir s'il trouveroit de la frange semblable. Il descouvrit ainsy qui estoit la dame, et au premier rendez-vous il le luy fit connoistre; mais cette impertinente curiosité rompit leur commerce. M. d'Urfé a mis cette histoire dans l'*Astrée*, sous le nom d'Alcippe, pere de Celadon, c'est-à-dire pere de M. d'Urfé luy-mesme; et ce pourroit bien estre

[1] Elle s'appelloit Antoinette de Bourbon. C'estoit une honneste femme; ce conte ne luy convient pas trop bien.

en effect quelqu'un de sa maison, car ce qu'il dit en suitte de la delivrance de son amy est veritable, et le roy François Ier l'ayant sceu s'escria : « Ah ! *le* » *paillard !* » En suitte ce M. d'Urfé qui avoit delivré son amy, en escrivant à quelqu'un de la Cour, signa par galanterie : *Le Paillard.* Depuis, quelques-uns de cette maison ont eu ce nom-là pour nom de baptesme ; au moins l'ay-je ainsy ouy dire. Cela me fait souvenir d'une bonne maison d'Auvergne qu'on appelle d'Aché, au moins signent-ils ainsy, mais leur veritable nom est fort vilain : ils se nomment *Merdezac*, et on dit que c'est un sobriquet qui fut donné à un de leurs predécesseurs, dans je ne sçay quelle bataille, où, quoyqu'il luy eust pris un dévoyement, il ne se retira point du combat et y fit merveilles.

Le Balaffré, pere de la princesse de Conty, fut beaucoup plus malheureux en femme que son grand-pere. La sienne[1] se gouvernoit fort mal. Un de ses amis, croyant qu'il ne s'en apercevoit point, voulut tenter s'il pourroit le luy dire ; il luy raconta donc qu'il avoit un amy dont la femme ne vivoit pas bien, et qu'il le prioit de luy dire s'il luy conseilloit de le descouvrir à cet amy ; « car j'en suis si asseuré, » ajousta-t-il, « que je le puis prouver facilement. » Le Balaffré qui avoit bon nez luy respondit : « Pour » moy, je poignarderois qui me viendroit dire une » chose comme cela. — Ma foy ! » reprit l'autre, « je

[1] Elle estoit de Cleves, cadette de Mme de Nevers, mere de M. de Mantoue.

» ne le diray donc point à mon amy, car il pourroit » bien estre de votre humeur. »

Il luy fit pourtant la peur tout entiere, à ce qu'on dit; car un jour qu'elle se trouvoit un peu mal, après avoir tesmoigné qu'il avoit quelque chose dans l'esprit qui le chagrinoit fort, il luy dit d'un ton assez estrange qu'il falloit qu'elle prist un bouillon; elle luy dit qu'elle n'en avoit point de besoin. « Vous » m'excuserez, madame, il en faut prendre un. » Et de ce pas en envoya querir un à la cuisine. Elle qui n'avoit pas la conscience trop nette crut fermement qu'il la vouloit despescher, et luy demanda en grace qu'elle ne prist ce bouillon que dans une demie-heure. On dit qu'elle employa ce temps-là à se préparer à la mort, sans en rien dire toutefois, et qu'après elle prit le bouillon qu'il luy envoya et qui n'estoit qu'un bouillon à l'ordinaire.

Saint-Maigrin [1], qu'on a cru pere de feu M. de Guise parce qu'il estoit camus comme luy, estoit son galant. M. de Mayenne, qui n'entendoit pas raillerie, le fit assassiner. Il en fit autant à Sacremore, qu'on accusoit de coucher avec la fille de Mme de Mayenne [2]. Ce Sacremore estoit un gentilhomme dont je n'ay pu sçavoir autre chose.

M. de Mayenne, pour attrapper sa femme qui s'inquietoit fort de ce qu'il sortoit la nuict, faisoit

[1] La Vauguyon.

[2] Mme de Mayenne estoit heritiere de Tende. Le comte de Tende bastard de Savoye. Elle estoit veuve de M. de Montpezat. Devenue heritiere, M. de Mayenne l'espousa.

mettre son valet, avec sa robe de chambre, auprès d'une table avec bien des papiers, comme s'il eust travaillé à quelque grande affaire ; ce valet de loin luy faisoit signe de la main qu'elle se retirast, et elle se retiroit par respect.

Mlle de Guise, depuis princesse de Conty, fut cajollée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry[1]. On dit qu'en ayant obtenu un rendez-vous, elle s'avisa par galanterie de se desguiser en religieuse. Givry monta par une eschelle de corde ; mais il fut tellement surpris de trouver une religieuse au lieu de Mlle de Guise, qu'il luy fut impossible de se remettre, et il fallut s'en retourner comme il estoit venu. Depuis il ne put obtenir d'elle un second rendez-vous ; elle le mesprisa, et Bellegarde acheva l'aventure[2]. Il est vray que, de peur de semblable surprise, elle ne se desguisa point en religieuse. J'ay ouy dire que ce fut sur le plancher, dans la chambre de Mme de Guise mesme qui estoit sur son lict, et qui, s'estant trouvée assoupie, avoit fait tirer les rideaux pour dormir. Mlle de Vitry, confidente de Mlle de Guise, estoit la Dariolette. La belle, quand ce vint aux prises, fit *ouf!* la mere se resveilla et demanda

[1] Il estoit de la maison d'Anglure.

[2] Bellegarde prit un homme qui se sauvoit de Paris. Cet homme luy donna le portrait en crayon de Mlle de Guise. Elle n'avoit que quinze ans quand on fit ce portrait. Ce fut par là qu'il commença à en devenir amoureux. Six ans devant que de mourir (en 1625), elle recouvra ce portrait et le dit à Mme de Rambouillet, qui la fut voir ce jour-là mesme ; elle en avoit une grande joie. Dans les *Amours d'Alcandre* on voit la naissance de cette galanterie.

ce que c'estoit : « C'est, » respondit la confidente, « que mademoiselle s'est piquée en travaillant. » Avant cela, durant une treve de peu d'heures, Bellegarde et Givry vinrent causer à la porte de la Conférence avec Mme et Mlle de Guise. M. de Nemours[1], amoureux aussy bien qu'eux de la jeune princesse[2], nonobstant la treve, fit tirer sur eux. Bellegarde se retire et Givry, qui estoit plus brave que luy, luy crioit : « Quoy, Bellegarde, tu fais retraite devant » cette beauté ! » Enfin Givry, voyant qu'elle le quittoit, luy escrivit un billet que je mettray icy, parce que c'est un des plus beaux billets qu'on puisse trouver :

« Vous verrez, en apprenant la fin de ma vie, que » je suis un homme de parole, et qu'il estoit vray que » je ne voulois vivre qu'autant que j'aurois l'honneur » de vos bonnes graces. Car, ayant appris vostre » changement, je cours au seul remede que j'y puisse » apporter, et vais perir sans doute, puisque le ciel » vous aime trop pour sauver ce que vous voulez » perdre, et qu'il faudroit un miracle pour me tirer » du peril où je me jetteray. La mort que je cherche » et qui m'attend m'oblige à finir ce discours. Voyez » donc, belle princesse, par mon respectueux deses- » poir, ce que peuvent vos mespris et si j'en estois » digne. »

[1] Celuy qui après fut le tyran de Lyon. Il estoit frere de mere de M. de Guise, tué à Blois. Leur mere, fille de la duchesse de Ferrare qui estoit fille de France, avoit espousé M. de Guise, puis M. de Nemours.

[2] Il l'eust espousée, s'il eust pu avoir dispense.

En effect, il s'engagea si fort parmy les ennemis au siége de Laon, qu'il y fut tué[1]. On luy avoit prédit depuis peu, à ce que j'ay entendu dire, qu'il mourroit *devant l'an*, et cela se pouvoit entendre devant l'année ou devant la ville de Laon[2].

Je diray encore un mot de ce M. de Givry. Il avoit aimé autrefois une dame dont je n'ay pu sçavoir le nom. Comme il la pressoit, car il voyoit bien qu'elle l'aimoit, elle luy dit un jour en souspirant : « Si vous » sçaviez en quelle peine je suis, vous auriez pitié de » moy. Je ne puis me resoudre à vous perdre, et » si je vous accorde ce que vous me demandez, je » mourrai sans doute de desplaisir. » Le Cavalier, qui connut aux larmes et à la maniere dont la belle parloit que ce n'estoit point une feinte, en fut si tousché, qu'encore qu'il fust persuadé qu'il n'avoit qu'à persevérer pour tout avoir, il luy dit, en prenant le ciel à tesmoing, que jamais il ne luy en parleroit et qu'il l'aimeroit desormais comme sa sœur.

Mlle de Guise se gouverna en suitte de sorte qu'il n'y avoit que le prince de Conty capable de l'espouser[3].

En une petite ville où la Cour passoit, le juge qui venoit haranguer le Roy s'adressa après à la princesse de Conty, qu'il prit pour la Reyne. Le Roy dit

[1] Le chancelier de Chiverny, son beau-pere, dit dans ses *Memoires* que Givry allant reconnoistre un flanc contre lequel il vouloit faire pointer un canon, fut tué devant Laon.

[2] On prononce Laon comme *l'an*.

[3] C'estoit un stupide.

tout haut en riant : « Il ne se trompe pas trop, elle » l'auroit esté si elle eust esté sage. »

On dit que comme elle prioit M. de Guise, son frere, de ne joüer plus puisqu'il perdoit tant : « Ma » sœur, » luy dit-il, « je ne joüray plus quand vous ne » ferez plus l'amour. — Ah ! le meschant ! » reprit-elle, « il ne s'en tiendra jamais. »

Elle avoit beaucoup d'esprit, elle a mesme escrit une espece de petit roman qu'on appelle *les Adventures de la cour de Perse*, où il y a bien des choses arrivées de son temps. Elle estoit humaine et charitable ; elle assistoit les gens de lettres et servoit qui elle pouvoit. Il est vray qu'elle estoit implacable pour celles qu'elle soupçonnoit d'avoir desbausché ses galants. Vers la fin de sa vie, elle devint insupportable sur la grandeur de sa maison, et se mit si fort ses interests dans la teste qu'elle faisoit des choses estranges pour cela. Dans cette vision, passant un jour avec feu Madame la Comtesse devant la porte du Petit-Bourbon qui regarde sur l'eau, elle luy fit remarquer qu'on y voyoit encore un reste de la peinture jaune dont elle fut barbouillée autrefois, quand le connestable de Bourbon se retira. « Il faut avouer, » dit Madame la Comtesse, « que nos » roys ont esté bien négligens de ne faire pas jaunir » celle de l'hostel de Guise[1]. » Mme la princesse de Conty dit aussy à Madame la Comtesse : « Vous » m'estes bien obligée de n'avoir point fait d'enfans.

[1] Elle l'a esté depuis.

» — En vérité, » luy respondit l'autre, « pas tant que » vous penseriez ; nous sommes fort persuadez qu'il » n'a pas tenu à vous. »

Lorsque le cardinal de Richelieu l'envoya en exil dans le comté d'Eu, elle logea chez un gentilhomme nommé M. de Jonquieres, vers Compiegne, parce que son carrosse rompit. Il y avoit là-dedans trois ou quatre grands garçons ; elle ne laissa pas le lendemain devant eux de se plastrer, mais avec un pinceau, le visage, la gorge et les bras. Le soir qu'elle y arriva, pour passer son chagrin, elle demanda quelque livre, et lut avec plaisir un vieux *Jean de Paris* tout gras qui se trouva dans la cuisine.

L'*Historiette* de M. de Bassompierre parlera encore d'elle.

COMMENTAIRE.

I. — P. 79, lig. 6.

Depuis, quelques-uns de cette maison ont eu ce nom-là pour nom de baptesme ; au moins l'ay-je ainsy ouy dire.

Des Réaux rapporte cela comme un ouï-dire ; c'est une imagination de société. Arnulphe d'Urfé, qui vivoit au XIVe siècle, avoit epousé Antoinette Paillard, dame de Marsault, qui laissa de grands biens dans la maison d'Urfé, « à la charge, » dit la Mure, « que le second de » cette maison porteroit à tousjours le surnom de Paillard. » Il est possible que François Ier ait fait allusion à ce surnom, bien plus ancien en tous cas que le d'Urfé auquel il l'appliquoit.

La maison d'Urfé s'est eteinte en 1724, dans la personne de Joseph-Marie de Laxaris-d'Urfé, comte de Sommerive, marié à Louise de Gontaut-Biron. (Voy. *les d'Urfé*, de M. Auguste Bernard, *Paris, imprimerie royale*, 1839.)

II. — P. 80, lig. 16.

Le bouillon qu'il luy envoya et qui n'estoit qu'un bouillon à l'ordinaire.

Cette innocente vengeance a pris, comme on sait, un tout autre caractère dans le drame d'Alexandre Dumas, *Henry III et sa cour.*

III. — P. 80, lig. 23.

Ce Sacremore estoit un gentilhomme dont je n'ay pu sçavoir autre chose.

Suivant l'annotateur du *Journal de Henry III*, le capitaine Sacremore, tué à Dijon en 1587, etoit bâtard de la maison de Birague. « Il avoit, » dit le Journal, « esté si téméraire que de luy tenir à sa barbe certains » propos fascheux touchant le mariage d'entre ledict Sacremore et » Mlle de Villars, fille aisnée de Mme de Mayenne : laquelle ledict » Sacremore maintenoit luy avoir esté promise par luy et sa femme ; » et bien davantage, cette fille s'estre obligée de l'espouser par un » plus fort lien. Sur quoy ledict duc le tua. »

IV. — P. 81, lig. 6.

Mlle de Guise... fut cajoltée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry.

Anne d'Anglure etoit fils de René d'Anglure, sieur de Givry, et de Jeanne Chabot, remariée depuis à Claude de la Chastre maréchal de France. « Cette dame Chabot, » dit le Laboureur, « estoit une femme » superbe et qui ne prit pas seulement l'autorité dans sa maison, mais » dans le Berry et l'Orléanois, dont le sieur de la Chastre, son mary, » estoit gouverneur. Elle se rendit redoutable par ses vengeances et » elle avoit elevé le brave Givry, son filz, dans ses inclinations. » (Additions aux *Mémoires de Castelnau*, tom. II, p. 94.) Quand Givry mourut, il etoit depuis un an marié à Marguerite Hurault, fille du chancelier de Chiverny, dont il laissa un fils unique, mort jeune en 1595. La baronnie d'Anglure est en Champagne, à trois lieues de Sezanne : le château, dans une position délicieuse, a eté reconstruit au XVIIIe siècle. Il appartient aujourd'hui à un ancien notaire dont j'ai l'honneur d'être connu, mais qui ne connoît, je pense, ni le nom de ce brave Givry, ni même celui de la grande famille des Sarrasin d'Anglure, dont il possède le vieux manoir féodal.

V. — P. 81, fin de la note 2.

Dans les Amours d'Alcandre *on voit la naissance de cette galanterie.*

Des Réaux auroit dû ajouter qu'elle y est racontée tout autrement.

VI. — P. 81, lig. 21.

Mlle de Vitry.

Georgette de l'Hospital, sœur de Mme de Simier; morte non mariée, en août 1633. Elle etoit laide, comme on le verra à la fin de l'*Historiette* de des Portes.

VII. — P. 82, lig. 3.

Bellegarde et Givry vinrent causer à la porte de la Conférence.

Cette porte etoit précisément à l'extrémité du jardin des Tuileries, au guichet qui aboutit à la place de la Concorde et au pont Louis XVI.

VIII. — P. 82, lig. 5.

M. de Nemours amoureux aussy bien qu'eux de cette jeune princesse.

C'etoit Jacques de Savoie, duc de Nemours, frère de mère du Balafré; oncle utérin, par conséquent, de Mlle de Guise.

IX. — P. 83, lig. 1.

Il s'engagea si fort parmy les ennemis au siége de Laon, qu'il y fut tué.

D'Aubigné dit aussi : « Entre leurs pertes, les assaillans compterent » Givry, s'estant mis à conduire une tranchée où il se faisoit tirer à » descouvert et sans armes; Givry, de qui on disoit qu'en esprit, en » courage et en bienséance, nature avoit mis ses délices en luy. » (*Hist. universelle*, liv. IV, ch. 4.)

Au reste, quand Givry epousa Mlle de Chiverny, Mlle de Guise n'avoit pas plus de seize ans. Qui sait si ce beau billet rapporté par des Réaux n'etoit pas de l'imagination de la jeune personne?

X. — P. 83, note.

C'estoit un stupide.

« Encor qu'il sembloit devoir estre tenu pour inutile et de nulle con-
» sidération, à cause de son peu d'esprit, et qu'à peine sçavoit-il parler,
» M. de Guise, néantmoins, s'en sçavoit bien servir. » (Mémoires de Fontenay-Marcuil, I, p. 119.) Mlle de Guise avoit bien près de vingt-huit ans lorsqu'elle l'epousa. Il mourut le 3 août 1614.

XI. — P. 84, lig. 6.

Ah! le meschant, reprit-elle, il ne s'en tiendra jamais.

Ce mot a eté souvent mis en vers. Dans le *Baron de Fœneste,* on le fait dire par la Princesse à un de ses neveux : « C'est d'un des plus galans Princes et de la plus gentille Princesse qui soit à la Cour :

Comme l'on a soin de ses proches,
Une tante blasmoit du jeu
Son neveu, avec grands reproches, etc.»
(Liv. III, ch. 16.)

D'Aceilly ou plutôt de Cailly l'a rendu au frère et à la sœur :

Mon cher frère, disoit Sylvie,
Si tu quittois le jeu, que je serois ravie!
Ne le pourras-tu point abandonner un jour?
— Oui, ma sœur, j'en perdrai l'envie,
Quand tu ne feras plus l'amour.
— Ah! méchant! tu joueras tout le temps de ta vie!

Le père Vaniere l'a tourné en latin :

O si desleris dulcissime ludere frater!
Quando erit hæc quà non gratior ulla dies?
Ludere cessabo cum tu, soror optima, amare.
I, nequam : ludo commoriere tuo.

Elle est aussi dans les lettres nouvelles de Boursault, tom. I, p. 367 :

Une dame d'un sang illustre
Dont le frere etoit grand joueur, etc.

XII. — P. 84, lig. 8.

Elle avoit beaucoup d'esprit. — Elle a mesme fait une espèce de petit roman qu'on appelle « les Avantures de la cour de Perse. »

Bassompierre, son amant déclaré, dit que « c'estoit la plus habile,
» haute et capable princesse qu'il eust jamais connue, et qui sceust
» aussy bien la Cour. » (Tom. Ier, p. 348.)

Voici le titre exact du roman : *Les Adventures de la cour de Perse, où, sous des noms estrangers, sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de nostre temps.* Paris, Nicolas de Lavigne, 1629, in-8. Jusqu'à présent on avoit attribué cet ouvrage à l'editeur, Jean Baudouin, prête-nom de beaucoup d'autres livres du même genre. Des Réaux nous apprend à faire plus de cas de ces *Adventures*, en nous en révélant l'auteur véritable.

Mais il faut conclure de ce passage qu'on a tort de regarder la même princesse comme auteur de l'*Histoire des Amours d'Alcandre.* Des Réaux, qui possédoit un manuscrit de ces Amours, n'auroit pas manqué de le dire : d'ailleurs, la princesse de Conty y joue un assez vilain rôle sous le nom de Milagarde. Les *Adventures de la cour de Perse*, qu'elle avoit réellement composées, ont eté le seul motif de conjecturer qu'elle avoit egalement ecrit les *Amours d'Alcandre*, et c'est dans ce dernier roman que des Réaux a trouvé « qu'elle etoit implacable pour » celles qu'elle soupçonnoit de luy avoir desbausché ses galans. »

Nous trouvons une note assez curieuse, à la suite d'un couplet fait sur la princesse de Conty, et dont voici les premiers vers :

La princesse de Conty
Toute la nuit pleure
De ce qu'elle demeure
Sur son appétit...

« On l'appeloit, » dit la note, « *notre révérend père en Dieu, Mme la » princesse de Conty, abbé de Saint-Germain des Prés*, parce qu'elle » jouissoit des revenus de cette abbaye. C'est elle qui en desmembra » les places où se tient la foire de Saint-Germain, qu'elle vendit à des » particuliers pour donner une collation à la reyne-mère, Marie de » Medicis. »

En effet, la Reine, en 1613, pour se reconcilier avec les Princes lorrains, avoit offert et fait accepter à la princesse de Conty « le réservé » de l'abbaye de Saint-Germain, » comme le dit Bassompierre (*Mém.*, t. I, p. 345). Sauval ne parle pas de cet abus d'usufruit. Dès le commencement du XVIe siècle, la place où se tenoit la foire, et où se tient aujourd'hui le marché Saint-Germain, etoit depuis longtemps affermée à des particuliers ; mais peut-être la Princesse traita-t-elle de ces redevances avec ceux qui les payoient.

XIII. — Fin.

M. de Monmerqué a retrouvé, parmi les manuscrits de Conrart conservés à l'Arsenal, deux lettres, l'une de la princesse de Conty, l'autre de la duchesse de Retz, ecrites toutes deux à Mme de Simier (dont on

parlera plus loin), à l'occasion de la mort de l'amiral de Villars. Nous les transcrivons ici parce qu'elles peuvent servir à mesurer la différence que présente le style de Mme de Sevigné et celui des femmes les plus spirituelles de la fin du XVIe siècle.

LETTRE DE LA PRINCESSE DE CONTY.

« Je confesse bien que les paroles des amis sont les charmes par lesquels l'amertume d'un esprit atteint de douleur se peut mieux adoucir; mais je sçay que les remedes promptement appliquez aux véhémentes et récentes maladies les aigrissent plustost qu'elles ne les adoucissent. De sorte que si, par mes lettres, je m'essaye d'apporter ce soulagement à vostre, ou pour mieux dire, à nostre commune affliction, pensez que la mesme cause qui vous le fait regreter, m'excuse aussy de le vous représenter, et que le mesme subjet qui a desbousché la source de vos larmes a bousché celle de mes paroles. Par ainsy, ne pouvant offrir le secours que ma passion me desnie, j'ay recours à celuy qui reste à ma puissance qui est de vous asseurer que vous ne sçauriez desirer aucun fruict d'une parfaite amitié, que vous ne deviez attendre de moy; comme il est bien raisonnable, puisque vous en avez vous-mesme jetté les semences. Je vous prie donc et vous conjure par ce que vous avez de plus cher en vostre mesmoire, que si vous jugez que ma presence puisse apporter quelque consolation au lieu où vous estes, de me le mander incontinent, car il n'y a occupation, pour importante qu'elle soit, que je n'abandonne pour vous aller rendre les offices auxquels vos mérites et vostre affection envers moy m'ont obligée. »

LETTRE DE MADAME DE RETZ.

« Ceux-là peuvent bien consoler leurs amies qui n'ont aucun intérêt à la cause de leur deuil, qu'en tant qu'ils les aiment et sont touchez de compassion; mais ceux qui participent à leur perte comme je fais à la vostre, s'il leur reste assez de force et d'esprit pour consoler les autres, je diray d'eux ou qu'ils ne sont pas si vivement touschez de douleur que moy, ou que Dieu les a establis pour estre le support et l'appuy des affligez. Je confesse, Madame, et à mon extresme regret, la foiblesse de mon ame et qu'elle est tellement abattue de deuil par le triste accident de la mort de feu M. l'Admiral, qu'elle ne s'en peut relever ny soustenir soy-mesme, tant s'en faut qu'elle ait la force de redresser la vostre, à ce besoing. Mais aussy, quelle ame endurcie aux malheurs demeureroit ferme et ne seroit accablée sous le faix d'un si pesant coup de la fortune! Certes, je m'esbahis de moy-mesme, qu'il me soit encore assez resté de vigueur pour vous représenter seulement icy le desir que j'ay de vous consoler. N'attendez donc plus de moy pour ce

coup que des soupirs et des larmes avec lesquelles il est raisonnable que j'accompagne les vostres, puisque j'en ay tant de sujet en particulier et que de si long temps, nos affections en toutes occurrences de bien et de mal se sont si fidellement accompagnéez. Pleurons donc ce cruel désastre avec des larmes de sang, si nous voulons esgaler le deuil à la perte; mais si nostre douleur est de telle sorte qu'elle puisse admettre quelque consolation, recevez celle de tous ses amys qui le pleurent, et je m'en asseure, avec les plus passionnées et chaudes larmes qui leur sortirent jamais des yeux. »

La princesse de Conty mourut à cinquante-quatre ans, le 30 avril 1631, « de tristesse » suivant le père Anselme, rarement aussi hardi dans ses jugemens. Elle avoit eté exilée dans sa terre d'Eu, trois mois auparavant par le cardinal de Richelieu qui l'accusoit d'encourager les mauvaises dispositions de la Reine. Le maréchal de Bassompierre, son amant durant plus de trente ans, et que le cardinal de Richelieu venoit de faire mettre à la Bastille, a ecrit : « Je sceus la mort de Mme la prin-
» cesse de Conty, dont j'eus l'affliction que méritoit l'honneur que
» depuis mon arrivée à la Cour j'avois receu de cette princesse qui, outre
» tant d'autres perfections qui l'ont rendue admirable, avoit celle
» d'estre très-bonne amie et très-obligeante. J'honorerai sa memoire et la
» regretterai le reste de mes jours. Elle fut tellement outrée de douleur
» de se voir séparée de la Reyne-mère, avec qui elle avoit demeuré
» depuis qu'elle vint en France, et si affligée de voir sa maison persé-
» cutée et ses amis et serviteurs en disgrace, qu'elle n'y voulut ny ne
» sceut pas survivre et mourut un lundy dernier jour d'avril de cette
» malheureuse année 1631. » Un des plus violens pamphlets de l'abbé de Saint-Germain, parut quelques mois après sa mort, sous le titre de *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conty, aux Champs Elizéens.* On y attribue au poison la mort de la princesse de Conty : ce qui n'etoit et ne pouvoit être cru de personne. Elle fut enterrée aux Jésuites d'Eu. Il faut regretter de ne rien trouver sur cette princesse, dans la savante *Histoire des ducs de Guise*, du comte René de Bouillé, ni dans l'histoire plus légère du château d'Eu, par feu M. Vatout. C'etoit incontestablement une des personnes les plus remarquables de son temps.

VIII. — IX.

DES PORTES. — MADAME DE SIMIER.

Né en 1546; mort en 1606.

Philippe des Portes* estoit de Chartres et d'assez basse naissance, mais il avoit bien estudié. Il fut clerc chez un procureur à Paris. Ce procureur avoit une femme assez jolie, à qui ce jeune clerc plaisoit un peu trop. Il s'en aperceut, et un jour que des Portes estoit allé en ville, il prit ses hardes, en fit un pacquet et les pendit au maillet de la porte de l'allée avec cet escriteau : « Quand Philippe reviendra, il » n'aura qu'à prendre ses hardes et s'en aller. » Des Portes prend son pacquet et s'en va à Avignon (peut-estre que la Cour estoit vers ce pays-là), sur le pont, où les valets à louer se tiennent, comme à Paris sur les degrez du Palais. Il entendit quelques jeunes garçons qui disoient : « M. l'evesque du Puy a besoin » d'un secrétaire. » Des Portes va trouver l'Evesque ; il y a apparence qu'il estoit à Avignon. Sa physionomie plut à ce prélat. Estant au service de M. du Puy*, qui estoit de la maison de Seneterre, il devint amoureux de sa niepce, sœur de Mlle de Seneterre dont nous parlerons en suitte. Cette maistresse s'appelle *Cléonice* dans ses ouvrages.

C'est-à-dire l'evêque du Puy.

Ce fut du temps qu'il estoit à ce prélat qu'il commença à se mettre en réputation, par une pièce qui commence ainsi :

O nuict, jalouse nuict, etc.

Il se garda bien de dire que ce n'estoit qu'une traduction, ou du moins une imitation de l'Arioste. On y mit un air et tout le monde la chanta [1].

Il fit sa grande fortune durant la faveur de M. de Joyeuse, dont il estoit tout le conseil. Il eut quatre abbayes qui luy valoient plus de quarante mille livres de rente. M. de Joyeuse le mit si bien avec Henry IIIe, qu'il avoit grande part aux affaires. Ce fut alors qu'il fit beaucoup de bien aux gens de lettres et leur fit donner bon nombre de benéfices.

Je ne sçay si ce fut luy qui mit chez le Roy un nommé Autron, dont Sa Majesté se servoit pour les harangues qu'il avoit à faire ; mais il ne l'avoit pas bien averty de ne pas railler de son maistre, car le Roy, suant la verolle à Saint-Cloud, demanda un jour à Autron ce qu'on disoit à Paris. « Sire, » dit-il estourdiment, « on dit qu'il fait bien chaud à Saint-» Cloud. » Le Roy se fascha et luy dit qu'il se retirast.

Des Portes cependant quitta le party du Roy pour suivre MM. de Guise, parce qu'il crut qu'infailliblement il succomberoit. Il se retira à Rouen avec l'amiral de Villars, auprès duquel il avoit tenu mesme

[1] Un peu avant sa mort, il eut le desplaisir de voir un livre avec ce titre : *La Conformité des Muses italiennes et des Muses françoises,* où les sonnets qu'il avoit imitez ou traduits estoient *e regione* des siens.

place qu'auprès de M. de Joyeuse. Depuis pourtant l'Amiral et luy se brouillerent; en voicy l'occasion :

Louise de l'Hospital, depuis Mme de Simier.

La reyne Catherine de Medicis avoit une fille d'honneur, nommée Mlle de Vitry*, qui estoit galante, agréable et spirituelle. Des Portes luy fit une fille, comme elle estoit chez la Reyne; on dit qu'elle alla accoucher un matin au faubourg Saint-Victor, et que le soir elle se trouva au bal au Louvre, où mesme elle dansa, et on ne s'en aperceut que par une perte de sang qui luy prit. Elle disoit plaisamment que les femmes se mocquoient de prendre la ceinture de sainte Marguerite, elles qui pouvoient crier tout leur saoul; mais que c'estoit aux filles à la mettre, puisqu'elles n'osoient faire un pauvre *helas!* Depuis, comme il arrive entre amans, elle n'aima plus M. des Portes et le mit mal avec l'amiral de Villars qui, quoyqu'elle fust desjà sur le retour, estoit devenu amoureux d'elle à toute outrance. Malicieusement elle dit à l'Amiral que s'il avoit tousjours des Portes avec luy, on croiroit qu'il ne faisoit rien que par son conseil, et que cet homme le regentoit tousjours; car c'estoit par le credit de des Portes que l'Amiral avoit esté fait ce qu'il estoit. L'Amiral en estoit si fou, qu'en Picardie, allant au combat où il fut tué, après avoir fait sa paix avec Henry IVe, il se mit à baiser un bracelet de cheveux de Mme de Simier (c'est ainsy qu'elle s'appella après), et dit à M. de Bouillon qui luy en faisoit honte : « En bonne foy, j'y croy comme » en Dieu. » Il ne laissa pas d'y estre tué.

M. des Portes eut fantaisie d'avoir tout le patrimoine de sa famille : c'estoit une fantaisie un peu poétique. Il avoit un frere et six sœurs, dont trois ne luy voulurent pas vendre leur part. Il ne leur fit point de bien. Il en fit aux autres, et principalement à son frere.

Regnier, poëte satirique, son nepveu, ne fut à son aise qu'après la mort de des Portes, que le mareschal d'Estrées luy fit donner une abbaye de cinq mille livres de rentes. Il avoit desjà une prébende de Chartres.

Des Portes estoit en si grande réputation, que tout le monde luy apportoit des ouvrages, pour en avoir son sentiment. Un advocat luy apporta un jour un gros poëme qu'il donna à lire à Regnier, afin de se deslivrer de cette fatigue ; en un endroit cet advocat disoit :

Je bride icy mon Apollon.

Regnier escrivit à la marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour brider des Muses le roy ;
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les asnes comme toy.

Cet advocat vint à quelque temps de là, et des Portes luy rendit son livre, après luy avoir dit qu'il y avoit bien de belles choses. L'Advocat revint le lendemain tout bouffy de colere, et luy montrant ce quatrain, luy dit qu'on ne se mocquoit pas ainsy des

gens. Des Portes reconnoist l'escriture de Regnier, et il fut contraint d'avouer à l'Advocat comme la chose s'estoit passée, et le pria de ne luy point imputer l'extravagance de son nepveu. Pour n'en faire pas à deux fois, j'adjousteray que Regnier mourut à trente-neuf ans à Rouen, où il estoit allé pour se faire traitter de la verolle par un nommé le Sonneur. Quand il fut guery, il voulut donner à manger à ses medecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau ; ils luy en laisserent boire par complaisance ; il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours.

Des Portes, sous le regne de Henry IVe, ne laissa pas d'estre en estime ; et un jour le Roy luy dit en riant, en présence de Mme la princesse de Conty : « Monsieur de Tiron (c'estoit sa principale abbaye), » il faut que vous aimiez ma niepce[1] : cela vous res- » chauffera et vous fera faire encore de belles choses, » quoyque vous ne soyez plus jeune. » La Princesse luy respondit assez hardiment : « Je n'en serois pas faschée ; il en a aimé de meilleure maison que moy. » Elle entendoit la reyne Marguerite que des Portes avoit aimée lorsqu'elle n'estoit encore que reyne de Navarre[2].

Mais il faut reprendre Mme de Simier ; aussy bien

[1] Le Roy appelloit ainsy Mme la princesse de Conty, quand il vouloit l'obliger.

[2] Ce fut luy qui fit la fortune du cardinal du Perron, qui estoit sa créature. Quand il le vit cardinal, il fut bien empesché comment luy escrire, car il ne se pouvoit resoudre à traitter de *Monseigneur* un homme qu'il avoit nourry si long-temps. Il trouva un millieu, et luy escrivoit *Domine*.

nous ne saurions trouver un endroit qui luy soit plus propre que celui-cy. Cela y vient *como de molde**. Comme de cire.

Elle avoit eu, estant fille de la Reyne, une promesse de mariage du jeune Randan (de la Rochefoucault), et luy, pour s'en desgager, fut contraint de luy donner six mille escus. Après cela, elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes et dit : « L'oyseau m'est eschappé, mais il y a laissé des » plumes. » Mme de Randan, mere du Cavalier, qui estoit presente respondit : « Ce ne sont que de celles » de la queue ; cela ne l'empeschera pas de voler. »

Elle disoit plaisamment qu'elle envoyoit assez souvent ses pensées au rimeur ; c'est-à-dire qu'elles les envoyoit à des Portes pour les rimer. Elle fit pourtant des vers elle-mesme, mais ce ne fut qu'à quarante ans. On a remarqué, soit qu'effectivement elle fust encore belle, ou que s'estant mise à estudier, elle en fust devenue encore plus spirituelle et plus divertissante, qu'elle a fait beaucoup plus de bruit à cet aage-là qu'en sa jeunesse.

On fit cette epigramme, à laquelle elle respondit :

Contre toute loy naturelle
Vous renversez le droit humain ;
La plus jeune est la m —
Et la plus vieille est la p —[1]

[1] Mlle de Vitry, sa sœur, qui ne fut point mariée. Il en est parlé dans l'Historiette de la princesse de Conty.

Elle la retourna ainsy :

Selon toute loy naturelle,
C'est conserver le droit humain :
La plus laide est la m —
Et la plus belle est la p —

Elle fit *la Magdelaine*, en trois parties ; c'estoient, pour la pluspart, traductions du Tansille. Elle les envoya toutes trois au cardinal du Perron. Il dit à celuy qui luy demanda son avis de la part de la Dame : « Dites-luy qu'elle a fait admirablement bien » la premiere partie de la vie de la Magdelaine. » Un jour qu'elle luy demanda si faire l'amour estoit veritablement un péché mortel : « Non, » dit-il, « car » si cela estoit, il y a long-temps que vous en seriez » morte. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 92, lig. 1.

Philippe des Portes estoit de Chartres et d'assez basse naissance.

Le mot *basse* est surchargé. Des Réaux avoit d'abord ecrit *bonne*. Il etoit fils de Philippe des Portes et de Marie Edeline.— Plus tard, il choisit pour armoiries, *d'azur à trois portes d'or*.

II. — P. 92, lig. 15.

Des Portes va trouver l'Evesque.

C'étoit Antoine de Saint Nectaire, abbé d'Aurillac puis evêque du Puy, mort en 1592.

Les sœurs de ce prélat etoient : Magdelaine de Saint-Nectaire, qui aura son Historiette ; — Diane, mariée en 1591 à Christophe de Polignac, seigneur de Chalençon ; — Louise, religieuse à Poissy ; — Marie, mariée au baron de Jonchère, et Hippolyte, mariée à Antoine Blé, seigneur de Laval. Dreux du Radier a pourtant adopté l'opinion qui reconnoît dans Cléonice, Heliette de Vivonne de la Chasteigneraie. « Ron- » sard » ajoute-t-il, « dans un sonnet imprimé à la suite des *Amours* » *de Cleonice* donne à celle-ci le vrai nom d'Heliette, et des Portes, » à la fin de ses *Diverses amours* a fait l'epitaphe de cette Heliette de » Vivonne de la Chasteigneraie. » (Conservateur, septembre 1657.) D'un autre côté, par l'hôtel de Rambouillet, des Réaux devoit être bien instruit de ce qui touchoit à tous les Vivonne du monde ; cependant il paroît s'être trompé sur le nom de *Cléonice*. « A vingt-cinq ans, » dit Dreux du Radier, « des Portes prit une seconde maîtresse poétique qu'il » appela *Hippolyte*. Si cette Hippolyte n'est pas Hélène de Surgères, » j'ignore qui elle peut estre ; à moins que ce ne soit Hippolyte Bou- » chard, vicomtesse d'Aubeterre, nièce de Brantosme par sa mere, Renée de Bourdeille. » (Conservateur, septembre 1657.)

C'etoit bien plutôt Hippolyte, depuis Mme de Laval, que nous trouvons parmi les sœurs de l'evêque du Puy. Mais Dreux du Radier qui n'a rien connu du séjour de des Portes chez l'evêque du Puy n'a pu deviner quelle etoit véritablement cette Hippolyte, chantée par l'abbé de Tyron.

III. — P. 93, lig. 5.

Il se garda bien de dire que ce n'estoit qu'une traduction, ou du moins une imitation de l'Arioste.

C'etoit une traduction, bien inférieure à l'original, du *Settimo Capitolo* d'Arioste, dont voici quelques tercets, d'abord le premier :

O ne' miei danni, piu che' l giorno chiara,
Crudel', maligna e scellerata notte,
Ch'io sperai dolce, ed or trovo si amara ...

O incivile e barbaro costume
Ire a quest' ora il popolo per via,
Che dee ritrarsi a le quiete piume

Questa licenza sola esser dovria
Agli amanti concessa, e proibita
A qualunque d'amor servo non sia, etc.

Des Portes est bien moins poétique dans les stances correspondantes :

O nuict, jalouse nuict, contre moy conjurée,
Qui rentflammes le ciel de nouvelle clarté,
T'ay-je donc aujourd'huy tant de fois désirée
Pour estre si contraire à ma félicité!...

Que de fascheuses gens! mon Dieu, quelle coustume
De demeurer si tard en la rue à causer!
Ostez-vous du serein? craignez-vous point la reume?
La nuict s'en va passer; allez vous reposer.

Je voudrois estre Roy pour faire une ordonnance
Que chascun dust la nuict au logis se tenir;
Sans plus les amoureux auroient toute licence,
Si quelque autre failloit, je le ferois punir, etc.

IV. — P. 93, note.

Il eut le desplaisir de voir un livre avec ce titre : La Conformité des muses italiennes et des muses françoises.

Le véritable titre est : *Rencontres des muses de France et d'Italie;* 1604. *Lyon, Jacques Roussin, in-4°.* Quarante-trois sonnets de des Portes y sont mis en face des sonnets italiens dont ils avoient été traduits. La Monnoye a remarqué dans ses notes de l'*Anti-Baillet*, que l'auteur devoit être un certain Saint-Jory, sous le nom duquel il y a un petit dialogue en vers, imprimé à la fin du volume.

V. — P. 93, lig. 22.

Le Roy se fascha et luy dit qu'il se retirast.

La maladie que l'on attribuoit alors à Henry III, est, si j'ose le dire, un fait honorable pour sa réputation; et à ce propos, je ne puis croire que les protestants, les ligueurs, les politiques et même les catholiques du parti de Henry IV ne se soient accordés à flétrir, au delà de toute justice, la mémoire de ce prince, si bon pour ceux qui l'approchoient, si brave dans les combats, si eloquent, si noble de démarche et de prestance. Son grand malheur fut que ni sa sœur Marguerite, ni Benoise ni le duc d'Epernon ne s'occuperent de rien ecrire ou faire ecrire en sa faveur. Il est arrivé devant nous, sous les méchants auspices du bourgeois Pierre de l'Estoile, et d'autres satiriques tels que Henry Estienne, d'Aubigné et les ligueurs.

VI. — P. 94, lig. 4.

La reyne Catherine de Medicis avoit une fille d'honneur nommée Mlle de Vitry.

Louise de l'Hospital, tante des maréchaux de l'Hospital et de Vitry; depuis mariée à Jean Seymer, ou *Simier*, maître de la garde-robe du duc d'Alençon. (Voyez la note XXVII de *Henry IV*.)

VII. — P. 94, lig. dernière.

Il (l'amiral de Villars) ne laissa pas d'y estre tué.

Voy. à l'occasion de sa mort les deux lettres adressées à Mme de Simier par la princesse de Conty et la duchesse de Retz. (Note XIII de *la princesse de Conty*.)

VIII. — P. 95, lig. 7.

Regnier... ne fut à son aise qu'après la mort de des Portes, que le mareschal....

Comme son oncle Philippe des Portes, Mathurin Regnier etoit de Chartres. M. Viollet Leduc, excellent editeur de Regnier, réduit les bénéfices de ce poëte, après la mort de son oncle, au canonicat de Chartres et à deux mille livres de pension sur l'abbaye de Vaux-Cernay.

IX. — P. 96, lig. 10.

Il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours.

L'anecdote du manuscrit de l'Avocat, et ces détails sur la fin de Regnier etoient demeurés inconnus jusqu'à présent. On n'a rassemblé sur la vie de cet excellent poëte qu'un fort petit nombre de souvenirs.

X. — P. 96, note 2.

Quand il le vit cardinal..., il ne se pouvoit résoudre à traitter de Monseigneur un homme...

On peut conclure assez bien de là que le titre de *Monseigneur* n'etoit pas encore accordé aux simples evèques.

XI. — P. 97, lig. 3.

Elle avoit eu.... une promesse de mariage du jeune Randan.

C'etoit Jean-Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan, fils de Charles de la R. comte de Randan, et de Fulvie Pic de la Mirande. Randan epousa sa cousine, Elisabeth de la Rochefoucauld, et fut tué à l'assaut d'Issoire en 1590; ne laissant qu'une fille, mariée plus tard à Henry de Bauffremont, marquis de Senecey.

XII. — P. 98, lig. 6.

Elle fit la Magdelaine *en trois parties; c'estoient, pour la pluspart, traductions du Tansille.*

Il est parlé de cet ouvrage dans le livre des *Passetemps de messire François le Poulchre, seigneur de la Mothe-Messemé,* 2e edition. Jean le Blanc, 1597, in-8, fol. 32. « Comme aussy cette belle et savante Mme de » Cimiez qui nous a heureusement fait voir avec une admirable elé- » gance de bien dire toute sienne peu imitable, les pieuses et desvotes » imitations de la Magdelaine. A quoy elle ne peut avoir employé son » bel esprit, sans nous monstrer par une si louable occupation que » mesprisant les vanitez et pompes de ce monde, elle l'a tout attaché » à ce qui, surpassant l'infirmité humaine approche de la divinité, » ayant pris, pour nous apprendre ses excellentes conceptions, suject » si religieux et digne d'elle qu'est celuy de la Magdelaine. »

X. — XI.

LE CARDINAL DU PERRON ET SON FRERE.

(*Jacques Davy du Perron, né à Berne* 25 *nov.* 1556;
mort 5 *sept.* 1618.)

Le cardinal du Perron estoit filz d'un ministre nommé David[1]. Il changea de religion et vint à Paris où il fit connoissance avec l'abbé de Tiron, qui en faisoit cas à cause de son esprit. Du Perron estoit fort colère et fort vindicatif. En un cabaret, il prit querelle avec un homme, et quelque temps après, ayant rencontré ce mesme homme, il se le fit tenir par trois ou quatre autres qu'il avoit avec luy, et le poignarda. Le voylà en prison. Des Portes, alors en grand credit, composa avec les parens du mort, pour deux mille escus qu'il presta à du Perron. Ses vers luy acquirent de la reputation, et aussy la facilité qu'il avoit à parler. Un jour il fit un discours devant Henry IIIe, pour prouver qu'il y avoit un dieu, et après l'avoir fait il offrit de prouver, par un discours tout contraire, qu'il n'y en avoit point. Cela desplut au Roy, et il fut comme chassé de la Cour.

Dans cette misere, une fois que le Roy alloit au

[1] Mais quand il fut grand seigneur, il signa *d'Avit* pour se despayser et faire croire qu'il estoit d'une maison qui s'appelloit Avit.

bois de Vincennes, il se tint sur le chemin, et comme il vit le carrosse du Roy à portée de sa voix, il se mit à crier : « Sire, ayez pitié du pauvre du Perron, » et continua jusques à ce qu'il l'eust perdu de veue. Quelques personnes persuaderent au Roy, comme apparemment c'estoit la verité, que le pauvre homme n'avoit offert de faire ce discours opposé à l'autre que pour faire parade de son esprit ; qu'il avoit le fonds bon et qu'il ne peschoit que par emportement. Il suivit le Roy à Tours et s'adonna, car c'estoit son talent, à lire les livres de controverse. Il fut fait evesque d'Evreux ; et ce fut luy qui instruisit Henry IVe en la religion catholique. On le fit quelque temps après archevesque de Sens et enfin cardinal. Le Pape y eut de la repugnance et disoit : « *Non bastava* » *al figlio d'un eretico d'esser vescovo, vuol ancora* » *esser cardinale!* »

A propos du Pape, l'archevesque de Reims, Leonor de Valençay, dans un *Traitté de la puissance du Pape*, dit que le cardinal du Perron souffrit qu'on luy donnast un coup de gaule, dans la cerémonie de l'absolution de Henry IVe, et que ce fut sur la parole qu'on luy donna de l'avancer, comme en effect il fut fait cardinal en suitte. Henry IVe ne le sceut que quatre mois avant de mourir, et on raconte qu'il disoit qu'il se ressentiroit de ce coup de gaule. Vous verrez que ce coup de gaule, auquel M. du Perron consentit, fit resoudre le Pape et vainquit enfin la repugnance qu'il avoit à le faire cardinal.

Il raporta la verolle de Rome et en mourut. En

mourant, il ne voulut jamais dire autre chose, quand il prit l'hostie, sinon qu'il la prenoit comme les Apostres l'avoient prise. On disoit qu'il avoit voulu mourir en fourbe, comme il avoit vescu. C'estoit un fort bel homme. Il dit une fois une assez plaisante chose d'un predicateur qui disoit : *Monsieur saint Augustin*, *Monsieur saint Jerosme*, etc. : « Vrayment, » dit-il, « il paroist bien que cet honneste » homme n'a pas grande familiarité avec les Peres, » car il les appelle encore *Monsieur*. »

Jean Davy du Perron ; mort en 1621.

Son frere * qui fut archevesque de Sens après luy, estoit un fort ridicule personnage. Avant la mort de son frere on l'appelloit l'*Ambigu*, car il n'estoit ny d'esglise ny de robe ny d'espée, ny ignorant ny sçavant. Il faut lire la piece que Bautru fit contre luy qu'il a intitulée l'*Ambigu*. Quand son frere alla à Rome, il fut long-temps à décider s'il l'y meneroit ou non, et il disoit plaisamment que cet homme estoit si ambigu, qu'il rendoit ambiguës toutes les choses qui le concernoient. Quand il fut fait archevesque, pour monstrer qu'il sçavoit du latin il traduisit toutes les harangues de Quinte-Curce et le traitté *de Amicitiâ* de Ciceron ; mais il osta sur ce point-là l'*ambiguïté* où l'on avoit esté jusques alors, car il persuada tous ceux qui s'y connoissoient qu'il n'entendoit pas cette langue. Ces traductions pourtant furent estimées de toute la Cour ; mais c'estoit en un temps où l'on peut dire que l'on donnoit la reputation. On ne laissoit pas de dire que les cadets

avoient perdu leur procez ; car le cadet de des Portes et celuy de Bertaut approchoient encore moins de leurs aisnez que cet *ambigu* du Cardinal.

COMMENTAIRE.

I. — P. 104, lig. dernière.

Il raporta la verolle de Rome et en mourut.

Gui Patin le dit egalement : « Le cardinal du Perron qui estoit un » grand fourbe, et que je sçay de bonne part estre mort de la verolle... » (Lettre à Spon du 3 novembre 1649.)

II. — P. 105, lig. 4.

C'estoit un fort bel homme.

Mais perdu de gouttes. Balzac a dit : « La douleur encloue l'esprit, » comme le courage. Elle arrache le masque à la gravité, et j'ay veu le » cardinal du Perron estropié de bras et de jambes, qui demandoit à » changer tous ses bénéfices, toute sa science, toute sa réputation, pour » la santé du curé de Bagnolet. » (Entretiens, p. 361.) Du Perron, dans ses dernières années, habitoit une jolie maison de ce village.

III. — P. 105, lig. 10.

Il les appelle encore Monsieur.

Ce prédicateur n'etoit pas le seul qui parlât encore ainsi. Les avocats qui vouloient faire dépit aux Huguenots donnoient egalement le titre de *Monsieur* aux Pères de l'Eglise. Il y a, dans le *Socrate chrétien* de Balzac, un passage assez curieux sur cette façon de parler. (Edition de 1661, p. 114.)

Un excellent littérateur, M. de Gaillon, a dernièrement fait insérer une intéressante « Notice sur le cardinal du Perron, » dans le *Bulletin du Bibliophile ;* nov. 1852. — Pour notre Historiette, que M. Gaillon ne sembloit pas avoir consultée, elle respire un levain d'animosité dont le

protestant des Réaux n'a pu se défendre, contre le prélat qui avoit le plus contribué à préparer la conversion de Henry IV. L'epitaphe latine du Cardinal est sur sa tombe, dans la cathédrale de Sens. — Les Davy du Perron portoient : *d'azur en chevron d'argent, accompagné de trois harpes d'or.*

IV. — P. 105, lig. 15.

*Il faut tire la piece que Bautru fit contre luy, qu'il a intitulée l'*Ambigu.

Elle est sans titre ni date ; huit pages in-8° terminées par une « Reponse à l'Ambigu. »

XII.

M. DE SULLY[1].

(*Maximilien de Bethune, né en* 1559, *mort* 21 *décembre* 1641.)

On a dit et soustenu qu'il venoit d'un Escossois nommé Bethun, et non de la maison des comtes de Bethune de Flandres, et il y avoit un Escossois archevesque de Glasco qu'il traittoit de parent. Par sa vision d'estre allié à la maison de Guise par la maison de Coucy, issue, dit-il, « de *l'ancienne* maison d'Austriche, » (comme s'il reputoit à deshonneur d'estre parent de l'Empereur et du roy d'Espagne), il alla s'offrir à MM. de Guise contre M. le comte de Soissons. Le Roy luy manda[2] qu'il le rendroit si petit compagnon qu'il luy feroit bien voir que la maison de Guise n'en seroit pas mieux pour avoir son appuy ; qu'il estoit un ingrat, luy qu'il avoit elevé de rien, de s'aller offrir contre un prince du sang à ceux qui avoient tasché d'oster la couronne et la vie

[1] J'ay tiré la plus grande part de cecy d'un manuscrit qu'a fait feu M. Marbault, autrefois secretaire de M. du Plessis-Mornay, sur les Memoires de M. de Sully, dont il monstre presque partout la fausseté pour les choses qui concernent l'autheur. J'ay extrait de cet escrit ce qu'on n'oseroit publier quand on l'imprimera.

[2] Par M. du Maurier, huguenot, depuis ambassadeur en Hollande.

à son bienfaiteur. M. du Maurier ne dit pas la moitié de ce que le Roy luy avoit donné charge de dire; cependant mon homme fut si abattu que c'estoit une pitié; car comme dans la prosperité il estoit insolent, de mesme il estoit lasche et failly de cœur dans l'adversité[1].

Il se vante d'avoir fait donner le gouvernement de Provence à feu M. de Guise, et M. le chancelier de Chiverny fit ses protestations contre cela.

Il blasme M. d'O qui pourtant avoit les mains nettes et qui, au lieu de s'enrichir dans la Surintendance, y mangea son bien.

Il passe par-dessus M. de Sancy, comme s'il n'avoit point esté surintendant. Il fut chassé pour avoir dit au Roy, au siege d'Amiens, comme il luy demandoit conseil sur son mariage avec Mme de Beaufort en presence de M. de Montpensier, que « putain » pour putain, il aimeroit mieux la fille d'Henry IIe » que celle de Mme d'Estrées qui estoit morte au » bordel, » et pour avoir dit aussy à Mme la Duchesse mesme, qui disoit qu'un gentilhomme de ses voisins avoit mis ses enfans sous le poesle en espousant celle dont il les avoit eus, « que cela estoit bon pour » un gentilhomme à heritage de cinq ou six mille

[1] Il eut une querelle en suitte avec M. le comte de Soissons pour quelques assignations où il rebuta fort ce prince. Ceux de Lorraine s'offrirent à luy pour luy rendre la pareille, dont le Roy fut fort irrité. Ce qu'il conte d'une autre querelle avec Monsieur le Comte pour un logement à Chastelleraut est faux : Monsieur le Comte luy eust passé l'espée au travers du corps. Quoyqu'il fust gouverneur du Poitou, il n'y avoit pourtant nul credit.

» livres de rentes, mais que pour un royaume elle » n'en viendroit jamais à bout, et que tousjours un » bastard seroit un filz de putain. » A la verité ces paroles sont un peu bien rudes ; mais le Roy devoit considerer que M. de Sancy estoit un homme de bien, et qu'il luy avoit rendu de grands services[1].

Elle n'eut point de patience qu'elle n'eust fait mettre M. de Rosny en la place de M. de Sancy. Il

Arrêt pour empêcher l'exécution d'un jugement.

[1] Il avoit soudoyé à ses despens les Suisses qu'il amena en grand nombre à Henry IVe. Il mourut pauvre avec un arrest de defense* dans sa poche. Plusieurs fois il luy est arrivé d'estre pris par les Sergens ; il se laissoit mener jusqu'à la porte de la prison, puis il leur monstroit son arrest et se mocquoit d'eux.

M. de Sancy avoit un filz qui fut page de la chambre de Henry IVe. Las de porter le flambeau à pied, il trouva moyen d'avoir une haquenée. Le Roy le sceut et luy fit donner le fouet. Il juroit tousjours *pa la mort ;* on l'appelloit *Palamor*. C'estoit un assez plaisant homme. Il trouva une fois Mme de Guimené sur le chemin d'Orléans ; elle venoit à Paris. Il s'ennuyoit d'estre à cheval, car il faisoit mauvais temps ; il luy dit : « Madame, il y a des voleurs à la vallée de Torfou, je m'offre de vous » escorter.— Je vous rends graces, » luy dit-elle.— « Ah ! Madame, » repliqua-t-il, « il ne sera pas dit que je vous aye abandonnée au besoin ; » et en disant cela, il baissa la portiere, et quoy qu'elle dist, il se mit dans le carrosse. A Rome, comme M. de Brissac y estoit ambassadeur, un jour que l'Ambassadrice devoit aller voir la vigne de Medicis, il se mit tout nu dans une niche où il n'y avoit point de statue ; il y a là une galerie qui en est toute pleine. — Cet homme se fit Pere de l'Oratoire, et on l'appelloit le Pere *Palamor*. Il n'avoit dans sa chambre que des saints cavaliers, comme saint Maurice, saint Martin et autres.

Son autre filz, qui fut ambassadeur en Turquie, se fit aussy Pere de l'Oratoire. Un jour il passa par un couvent de Carmelites, fondé par quelqu'un de leur maison ; les Religieuses ne luy firent pas plus d'honneur qu'à un autre. Il s'en plaignit ; comme il repassoit, la Superieure voulut reparer sa faute ; mais il y eut bien du mystere pour avoir la clef de la grille, et après pour lever le voile ; enfin elle le leva : « Vray- » ment, » luy dit-il, « ma mere, la trouvant fort jaune, il falloit bien » faire tant de cerémonie pour monstrer ce visage d'amelette ! Baissez, » baissez votre voile. » Et il luy tourna le dos.

luy faisoit la cour il y avoit long-temps. Son premier employ fut de controsler les passeports au siege d'Amiens, et puis il fut envoyé dans les elections pour prendre tous les deniers qui se trouveroient chez les Receveurs, ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur. Il en usa de mesme en toutes rencontres [1].

Cette querelle avec Mme de Beaufort lorsqu'elle alloit estre reine, ne s'accorde gueres avec ce que M. de Sully conte du voyage de Clermont, où il donne des coups de baston au cocher, par son commandement. Elle l'eust fait chasser bien viste.

La verité du conte du bonhomme d'Alibour, premier medecin du Roy, est que Henry IVe avoit une gonorrée qui luy engendra une carnosité, et en suitte une retention d'urine dont il faillit à mourir à Monceaux. Et M. d'Alibour disoit que le Roy n'estoit pas capable d'engendrer durant ce flux corrompu de

[1] Comme il estoit assez ignorant en fait de finances, il mena avec luy un nommé Ange Cappel, sieur du Luat, une espece de fou de belles lettres, qui fit imprimer long-temps après, pour flatter M. de Sully, un petit livre intitulé : *Le Confident*, dont M. de l'Esdiguieres fut fort en colere. Du Luat en fut mis en prison. Quand on le voulut interroger et qu'on luy dit : « Promettez-vous de dire la verité ? — Je m'en » garderay bien, » dit-il ; « je ne suis en peine que pour l'avoir ditte. » Il donnoit des avis très-pernicieux, et disoit, entre autres sottises, qu'il ne falloit qu'un *laict d'amendes* pour restaurer la France, parce qu'il y avoit une affaire sur les amendes. Il fit imprimer un livre de ses beaux avis, au frontispice duquel il estoit peint comme un ange, avec des ailes et de la barbe au menton, et des vers qui disoient qu'il n'avoit rien d'humain que la barbe.

M. d'Incarville, controsleur general des finances, n'estoit point un voleur, comme le dit M. de Sully ; c'estoit un honneste homme et homme de bien.

semence. C'estoit une question de medecine; mais la grossesse de Mme de Beaufort estoit bien avancée quand on esmeut cette question.

Voicy ce qui se passa à la maladie de Mme de Beaufort. Elle despescha Puypeiroux vers le Roy pour luy en donner avis et le supplier de trouver bon qu'elle se fist mettre dans un bateau pour l'aller trouver à Fontainebleau. Elle esperoit que cela le feroit venir aussytost, et qu'il l'espouseroit, avant qu'elle mourust, en faveur de ses enfans. En effect, aussytost que Puypeiroux fut arrivé, le Roy le fit repartir pour luy aller faire tenir prest le bac des Tuileries, dans lequel il vouloit passer pour n'estre point veu, et incontinent il monta à cheval et fit si grande diligence, qu'il attrappa Puypeiroux à qui il fit de terribles reproches. Auprès de Juvisy, le Roy trouva M. le chancelier de Bellievre, qui luy apprit la mort de Mme la Duchesse. Nonobstant cela, il vouloit aller à Paris pour la voir en cet estat, si M. le Chancelier ne luy eust remonstré que cela estoit indigne d'un roy. Il se laissa vaincre à ces raisons et retourna à Fontainebleau.

M. de Sully dit en un endroit que le Roy monta dans son carrosse; il n'en avoit point, quoyqu'il fust surintendant des finances. Il alloit au Louvre en housse*, et n'eut un carrosse que quand il fut grand maistre de l'artillerie [1].

Cheval de selle, garni d'une housse.

[1] Le Roy ne vouloit pas qu'on en eust. Le marquis de Cœuvres et le marquis de Rambouillet furent les premiers des jeunes gens qui en eurent, le dernier à cause de sa mauvaise veue, l'autre en rendoit

Quand le Roy fit M. de Sully surintendant, cet homme, par bravoure, fit un inventaire de ses biens qu'il donna à Sa Majesté, jurant qu'il ne vouloit que vivre de ses appointemens et profiter de l'espargne de son revenu, qui ne consistoit alors qu'en la terre de Rosny. Mais aussytost il se mit à faire de grandes acquisitions, et tout le monde se mocquoit de son bel inventaire. Le Roy tesmoigna assez ce qu'il en pensoit, car M. de Sully ayant un jour bronché dans la cour du Louvre en le voulant saluer, comme il estoit sur un balcon, il dit à ceux qui estoient auprès de luy qu'ils ne s'en estonnassent pas, et que si le plus fort de ses Suisses avoit autant de pots de vin dans la teste, il seroit tombé tout de son long.

Il se fait escrire *Monseigneur* par la Varenne[1]; on ne donnoit point du *monseigneur* en ce temps-là au surintendant des Finances, et il n'estoit que cela alors. D'ailleurs la Varenne estoit trop fier pour en user ainsy. On le voit par une chose qu'il luy escrivit depuis, à propos du different de leurs gendres[2], en Bretagne, pour la preséance. Car quoyque M. de

quelque autre raison. Ils se cachoient quand ils rencontroient le Roy. Bassompierre disoit que quand il pleuvoit, ils alloient chercher des dames de leurs amies pour faire des visites avec elles. Arnaut le peteux a esté le premier garçon de la ville qui en ait eu, car les hommes mariez en eurent avant luy. Le feu Roy ne trouva pas bon que Fontenay-Mareuil en eust un; on luy dit qu'il s'alloit marier. Enfin les carrosses devinrent tout communs. On ne sçavoit ce que c'estoit que des chevaux d'amble : le Roy seul avoit une haquenée. Du temps d'Henry IVe mesme, cela estoit ainsy; on trottoit après le Roy.

[1] Grand macquereau du Roy; nous en parlerons ailleurs.

[2] M. de Rohan; — le comte de Vertus d'Avaugour.

Sully fust duc et pair, l'autre luy escrivit ainsy : *Le different qui est entre nos gendres...* Cela pensa faire enrager le bon homme. Cela me fait ressouvenir que M. le chancelier Seguier, dont la fille a espousé le petit-filz de M. de Sully, luy ayant escrit une fois, à propos de quelque demeslé, en ces mots : *Pour conserver la paix dans nos familles*, il s'en mit en colere, et dit que le mot de famille n'estoit bon que pour le Chancelier qui n'estoit qu'un citadin.

Jamais il n'y eut un surintendant plus rebarbatif. Cinq ou six seigneurs des plus qualifiez de la Cour, et de ceux que le Roy voyoit de meilleur œil, l'allerent une après-disnée visiter à l'Arsenal. Ils luy declarerent en entrant qu'ils ne venoient que pour le voir. Il leur respondit que cela estoit bien aisé ; et s'estant tourné devant et derriere pour se faire voir, il entra dans son cabinet et ferma la porte sur luy.

Un trezorier de France nommé Pradel, autrefois maistre-d'hostel du vieux mareschal de Biron et fort connu du Roy, ne pouvoit avoir raison de M. de Sully qui luy ostoit ses gages. Un jour il le voulut faire sortir de chez luy par les espaules ; mais cet homme prit un couteau de dessus la table, car le couvert estoit mis, et luy dit : « Vous aurez ma vie » auparavant ; je suis dans la maison du Roy, vous » me devez justice. » Enfin, après bien du bruit, Pradel alla trouver le Roy, luy conta l'histoire et déclara que, dans le desespoir où le mettoit M. de Sully, il ne se soucioit point d'estre pendu, pourveu qu'il se fust vengé ; qu'aussy bien il mourroit de

faim. Le Roy le gourmanda fort ; mais, quelques plaintes que fist M. de Sully, il fallut payer Pradel.

Un Italien venant de l'Arsenal [1] passa par la Greve, où l'on pendoit quelques malfaitteurs. « *O beati impic-* » *cati!* » s'escria-t-il, « *che non avete da far con quel* » *Rosny* [2]. »

M. de Sully dit en un endroit de ses Memoires que M. de Biron et douze des plus galans de la Cour ne pouvoient venir à bout d'un ballet qu'ils avoient entrepris, et qu'il fallut luy faire commander par le Roy de s'en mettre. C'estoit une de ses folies que la danse. Tous les soirs, jusqu'à la mort de Henry IVe, un nommé la Roche, valet de chambre du Roy, jouoit sur le luth les danses du temps, et M. de Sully les dansoit tout seul, avec je ne sçay quel bonnet extravagant en teste qu'il avoit d'ordinaire quand il estoit dans son cabinet [3]. Les spectateurs estoient

[1] Où il avoit eu quelque rebuffade du Surintendant.

[2] Il estoit si hay, que par plaisir on coupoit les ormes qu'il avoit fait mettre sur les grands chemins pour les orner. « C'est un Rosny, » disoient-ils, « faisons-en un Biron. » Il avoit proposé au Roy, qui aimoit les establissements, d'obliger les particuliers à en mettre le long des chemins, et comme il vit que cela ne réussissoit pas, il fut le premier à s'en mocquer.

[3] A propos de ballet, Monsieur le Prince en dansa un, et le Roy commanda à M. de Sully de donner une ordonnance pour cela. M. de Sully enrageoit, et, comme pour se mocquer, il mit en bas : « Et autant pour » le brodeur.» Pour le faire enrager encore plus Monsieur le Prince se fit payer le double, en disant qu'il y en avoit la moitié pour le brodeur. Il alla avec toute sa maison chez M. d'Arbault trezerier de l'espargne, et n'en sortit qu'il n'eust reçu l'argent. Le Roy n'en fit que rire et dit que M. de Sully meritoit bien cela.

Il gardoit luy-mesme la porte de la salle à double rang de galeries qu'il avoit fait faire à l'Arsenal, pour les ballets.

Duret, depuis president de Chevry, et la Clavelle, depuis sieur de Chevigny, qui, avec quelques femmes d'assez mauvaise reputation, bouffonnoient tous les jours avec luy. Ces gens-là luy applaudissoient, quoyque ce fust le plus maladroit homme du monde. Il montoit quelquefois des chevaux dans la cour de l'Arsenal, mais de si mauvaise grace que tout le monde se mocquoit de luy.

C'estoit à Duret, son macquereau, qu'on presentoit les gants. Il parle dans son livre, d'un nommé Robin qu'il rebutta ; c'est qu'il s'estoit adressé à luy-mesme et non pas à Duret.

La devise : *Quò jussa Jovis*, est d'un Robert Estienne, advocat : c'est un aigle qui tient la foudre.

La Chambre de justice ne fut establie que pour perdre M. de Sully et descouvrir ses malversations ; et cela estoit mené par des gens qu'il avoit mis dans les finances. Il s'opposa tant qu'il put à la recherche, et ce fut luy qui fit la composition des financiers. M. de Bellegarde s'en estant rendu le solliciteur, il fit si bien qu'il réduisit à fort peu de chose ce qui devoit revenir de cette composition, pour faire accroire au Roy qu'il avoit esté mal conseillé, et que, pour un petit profit, il avoit perdu la bonne volonté de ses officiers. Cecy arriva en 1607, et le Roy, sçachant les pots-de-vin qu'il prenoit, et croyant qu'il avoit part aux interests d'avance qu'on payoit aux trezoriers de l'espargne, faisoit estat de donner la Surintendance à M. de Vendosme, quand il auroit

plus d'aage ; et lorsque Sa Majesté mourut, il estoit sur le point de l'y establir [1].

[1] Son triomphe d'Ivry et les grandes sommes qu'il tire des prisonniers de guerre qu'il fait, sont les plus plaisans endroits de son livre. Toutes ces extravagances sont peintes dans une grande salle à Villebon, dans le pays chartrain.

Ce bon homme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avoit cessé de porter des chaisnes et des enseignes de diamans, en mettoit tous les jours pour se parer, et se promenoit en cet equipage sous les porches de la Place Royale, qui est près de son hostel. Tous les passans s'amusoient à le regarder. A Sully, où il s'estoit retiré sur la fin de ses jours, il avoit quinze ou vingt vieux paons, et sept ou huit vieux reistres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haye pour luy faire honneur, quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient ; je pense que les paons suivoient aussy. Il entretenoit je ne sçay quelle espece de Garde suisse.

Il disoit qu'on se pouvoit sauver en toute sorte de religions, et a voulu estre enterré en terre sainte. Un valet de M. le Chancelier, beaupere du petit-filz de M. de Sully, en luy rapportant ces choses, luy alla dire tout au rebours que M. de Sully disoit qu'on se *damnoit* en toute sorte de religions.

COMMENTAIRE.

I. — P. 108, note 1.

J'ay tiré la plus grande part de cecy d'un manuscrit qu'a fait feu M. Marbault.

Des Réaux auroit dû se defier un peu plus qu'il ne l'a fait des assertions d'un ennemi déclaré comme l'etoit ce Marbault. L'*Historiette* de Sully est une de celles où la passion se montre beaucoup trop à découvert. Cela n'empêche pas qu'elle ne soit digne de considération. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les *Economies royales*, ou du moins leurs deux premières parties, imprimées dès 1638, dans la maison de Sully, par un imprimeur exprès venu d'Anvers avec des presses pour cet usage, ne furent répandues dans le public que vers la fin de 1649 ; six ou sept ans avant la rédaction de l'Historiette de M. de Sully. Notre auteur pourroit donc bien être l'écho du sentiment des gens de la bonne compagnie de son temps, en traitant aussi rudement l'illustre ministre de Henry IV.

Sully se fit beaucoup d'ennemis et les mérita surtout par sa vanité, sa hauteur, sa mauvaise grâce envers tout le monde ; mais l'opinion qui doit rester pour nous, se retrouve dans ces lignes de Pierre de l'Estoile, un des contemporains qui ont le plus maltraité le ministre tout puissant : « C'est un escalier fort gracieux pour descendre à la mécon- » noissance de soy-mesme, que la faveur d'une bonne fortune. C'est ce » qui, à mon jugement, a plus perdu nostre M. de Rosny, d'ailleurs » grand personnage, grand homme d'Estat, et qui a esté très-fidèle ser- » viteur du feu roy son maistre ; ce qu'on ne luy peut oster. » (*Journal*, dernière edition, mois de février 1611, p. 655.)

II. — P. 108, note 2.

M. du Maurier, huguenot, depuis ambassadeur en Hollande.

Du Maurier etoit ami de Saint-Amant, et c'est lui dont ce poëte déplore la perte, dans son *Epistre au baron de Villarnoul :*

Puisque la mort, d'un tragique laurier
A couronné nostre cher du Maurier,
Nous a ravy dans une aspre meslée
Ce grand secours du fameux Galilée, etc.

Ainsi, du Maurier s'occupoit beaucoup de cosmographie.

Si le récit de des Réaux sur la querelle du comte de Soissons avec MM. de Guise est exact, il en faut conclure que cette querelle avoit commencé avant la mort d'Henry IV. On croyoit cependant qu'elle n'avoit eclaté qu'après cette catastrophe, et Sully dit lui-même que le Roi etoit mort quand il prit le parti du duc de Guise par des motifs assez légitimes. Il faut ajouter que Henry IV n'aima jamais le comte de Soissons, presque toujours en disgrâce sous son règne. Longtemps auparavant, Sully avoit eu maille à partir contre lui, et le Roi l'avoit soutenu.

III. — P. 109, lig. 8.

Le chancelier de Chiverny fit ses protestations contre cela.

C'est-à-dire, contre le don du gouvernement de Provence fait au duc de Guise ; ce qui n'empêche pas que Sully n'eût conseillé de le faire. (Voyez les *Mémoires de Chiverny*, edition de 1636, in-4°, p. 234.)

IV. — P. 109, lig. 10.

Il blasme M. d'O qui pourtant avoit les mains nettes.

François d'O, seigneur de Fresnes et surintendant des finances, moins epargné par les contemporains que par le sieur Marbault.

V. — P. 110, note, lig. 6.

M. de Sancy avoit un filz qui.... juroit tousjours pa la mort ; *on l'appelloit* Palamor.

Henry de Harlay, baron de Maule, seigneur de *Palemort* et de Sancy, mestre de camp d'infanterie et capitaine de cavalerie. Il se retira aux Pères de l'Oratoire en 1627, et y mourut en 1667. Voici une lettre de lui, tirée de la collection de M. le marquis de Flers :

« A M. le prieur le Laboureur.

» *Montmorency*, 30 *juillet* 1659.

» C'est avec beaucoup de desplaisir que je ne vous ay embrassé encore un coup avant vostre voyage. Je prie Dieu qu'il soit heureux et » que nous vous voyions tous en bonne santé. Si Dieu exauce mes » prieres, je rendray encore mes obeissances à nostre bon amy, et je le » verray un gros abbé avec la grosse bague au doit, nous donnant sa » benediction. Je suis hors de mes eaux et j'espere qu'elles me donneront de la santé pour attendre vostre retour et aller saluer Madame la » Mareschalle * et l'asseurer qu'elle a un entier pouvoir sur moy qui » me ressens de l'obligation que l'Oratoire luy a. Je vous supplie de » l'asseurer de mes obeissances et de luy dire que si elle ne m'aime, » qu'elle me faict injustice, car je l'honore et la respecte plus que personne et seray tant que je vivray son tres-humble serviteur. Nous » vous trouvons icy à redire, car nous alons rejouer à la boule et alons » recommencer nostre commerce de l'année passée, et vous en estiez le » premier motif. La cousine Anne nous a aussy quitté, si bien que les » principaux acteurs nous manquant, nous nous trouverons empeschez. » Dieu est bon et pourvoyera à tout. Tenez-vous tousjours guay et soyez » sage et me tenez pour le meilleur de vos amis et le plus affectionné » de vos serviteurs. *He. de Harlay, prestre de l'Oratoire.* »

VI. — P. 110, note, lig. 12.

Il y a des voleurs à la vallée de Torfou.

Ce lieu fut longtemps célèbre, à cause d'un épisode de l'ancienne chanson de geste des *Loherains*. Garin et ses enfans y avoient surpris le comte Guillaume de Blancafort, et l'avoient mis à mort, en dépit du sauf-conduit que le Roi lui avoit donné.

Brochant tuit quatre le comte vont férir,
Grant cop li donent chaseuns à son venir;
L'eseu li fendent soz la boele à or fin.
Li fers fu chaus, ne pot l'acier sofrir,

* La maréchale de Guebriant, que le Laboureur avoit précédemment accompagnée en Pologne quand elle y conduisit la princesse Marie de Gonzague en 1644

El cors li plungent lor acier poitevin,
Copent l'eschine et le bras et le piz :
Mort le trabuchent droit enmi le chemin.
Dont traist l'espée li lohegains Garins
Arestés s'est de sor son enemi :
Dès le braler le porfent jusqu'o piz,
Foie et pormon par terre en espandi.
Ce fu eschange de Begon de Belin.
(*La mort Garin*, p. 112, edit. de M. du Méril.)

VII. — P. 110, note, ligne 22.

Son autre filz, qui fut ambassadeur en Turquie, se fit aussy Pere de l'Oratoire.

Nicolas de Harlay (M. de Sancy), fils d'un conseiller au parlement, et mort en 1629, avoit eu huit enfans. Nicolas, tué au siége d'Ostende, en 1601. — Achille, d'abord ecclésiastique et nommé evêque de Lavaur, puis rentré dans le monde après la mort de son aîné, et envoyé ambassadeur à Constantinople, d'où il rapporta de nombreux et précieux manuscrits. Au retour, il se refit de religion, entra aux Pères de l'Oratoire, fut evêque de Saint-Malo en 1631, et mourut en 1646. C'est celui dont des Réaux a parlé en dernier. Le troisième fils mourut jeune, et le quatrième fut le sieur de Palamort, d'abord bon militaire, puis oratorien.

VIII. — P. 111, note, lig. 4.

Un petit livre intitulé : Le Confident, *dont M. de l'Esdiguières fut fort en colère.*

Henry IV ecrivoit à Sully, le 12 septembre 1598, une lettre dans laquelle il semble bien vouloir parler du *Confident*. La voici :

« Mon amy, j'ay esté adverty que ceux qui vous veulent mal font » courre un bruit, que vous faictes composer par le Luat un livre par » lequel on me conseille que pour mettre un tel ordre en mon royaume » et en mes affaires et finances qu'il seroit besoing, qu'il faut que je » chasse M. le Connestable, M. le Chancelier et ceulx qui les ont cy- » devant maniez, en y appelant d'autres en leur lieu, à l'imitation » d'un de mes prédécesseurs qui s'en trouva bien ; et que l'on descrit » en ce livre celuy qui le luy conseilla et le poussa à ce faire, de vostre » humeur et façon de faire. Ce que je vous ay bien voulu mander, et » vous prier de m'escrire qui en est ; vous en enquerrant bien particu- » lièrement du dict le Luat. Car ces articles là, desquels pensent ser- » vir vos ennemys pour vous faire de mauvais offices, seroyent trop » grossiers et ne le pourroyent sur moy qui vous aime. Continuez seu- » lement à me bien servir et fidelement et laissez parler ces gens là » qui, lassez de mesdire, ne vous porteront envye que pour ce que vous

» ferez bien. Je vous despesche ce laquais exprès pour ce sujet là. Adieu.
» Ce XIIe septembre, à Fontainebleau. HENRY. »

(Recueil des Lettres missives de Henry IV, tom. v.)

IX. — P. 111, note, lig. 10.

Il fit imprimer un livre de ses beaux avis au frontispice duquel il estoit peint comme un ange....

Cette figure sert en effet de frontispice à l'*Advis donné aux plaideurs sur l'abbreviation des procez, pour le restablissement de l'ancien droit domanial des deffaulx et amendes.* Au bas du portrait, gravé par Thomas de Leu, est le quatrain :

Cet ange est terrestre et du ciel ;
Comme tel des aisles il porte,
Et est barbu comme mortel.
Divins trézors il vous apporte.

Rapin passe pour avoir répondu les vers suivans :

De peur que cet ange s'elève
Comme Lucifer autrefois,
Il le faut faire ange de grève,
Et charger son dos de gros bois.

Ange Capelle riposta par une pièce de vers de douze strophes qu'il appela : *Odelette.*

X. — P. 111, note, lig. 14.

M. d'Incarville... estoit un honneste homme et homme de bien.

Charles Saldagny, sieur d'Incarville, intendant et contrôleur des Finances, fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Megret, après avoir rapporté sa belle epitaphe, justifie en quelques mots l'opinion favorable de des Réaux : « L'estime que j'ay ouy faire aux nostres de ce célèbre » intendant des finances, m'a fait insérer icy son epitaphe ; n'ayant » aucune connoissance de sa famille ny de sa postérité. »

L'épitaphe le fait originaire de Rouen.

XI. — P. 111, lig. 7.

Cette querelle avec Mme de Beaufort... Elle l'eust fait chasser bien viste.

Ces derniers mots de l'alinéa se rapportent aux premiers. Si M. de Sully avoit, comme il le dit, refusé le nom de *fils de France* à l'enfant de Mme de Beaufort, s'il lui avoit tenu tête à elle-même, comme il prétend l'avoir fait en cette occasion, elle l'eût fait disgracier. — C'est en 1596, que Sully raconte comment il fit et donna lui-même une volée de coups de cannes au cocher de la Duchesse, pour être agréable à cette

dame. Et cela ne s'accorde pas trop, en effet, avec la résistance qu'il témoigna bientôt après pour le mariage.

XII. — P. 112, lig. 5.

Elle despescha Puypeiroux vers le Roy...

Ou *Peichpeyrou.* C'est le premier nom, tel qu'on le prononçoit alors et qu'on devroit le prononcer, de la maison encore aujourd'hui florissante des comtes de Guitaut-Cominges. Il s'agit ici de Bernard de Peichpeyrou, baron de Beaucaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy ; mort vers 1622.

De son frère puîné, Pons de Peichpeyrou, marié à Françoise de Cominges-Guitaut, descend le comte de Guitaut-Cominges d'aujourd'hui.

XIII. — P. 114, lig. 10.

Jamais il n'y eut un surintendant plus rebarbatif.

Je trouve dans une brochure curieuse publiée vers 1614 sous le titre : *Le Financier à Messieurs des Estats*, le passage suivant, dans lequel on fait parler les hommes d'argent :

« Après les guerres d'Espagne, le feu roy trouva bon de se servir du » duc de Sully, qui n'estoit lors que Rosny. Nous ne le congnoissions » point encore, car il avoit eu fort peu de nom dans la France, et du- » rant les premières années de sa superintendance, il nous traicta si » mal à Poictiers, à Limoges et partout ailleurs, que nous eussions dé- » siré qu'il n'eust jamais veu le soleil ; d'autant qu'il ne pouvoit com- » prendre nostre jargon, tant il avoit l'esprit lourd ; ni nous, approuver » ses rudesses, parce que nous sortions de la douceur de feu M. d'O, » pour entrer en la barbarie de ce nouveau venu. Nous tentasmes dès » lors tous les endroits de son ame, et nous souvenant que le serpent » tenta la femme et la femme fit pescher l'homme, nous fismes nos » oblations à cette nouvelle Eve : ce qui nous succeda si bien que nous » commençasmes à brouiller partout, faire affaire tantost par l'adresse » d'un bon traitté, puis par la voie d'un trezorier, après d'un medecin » borgne, parfois d'un secretaire. La guerre de Savoie vint, le voyage » de Poictiers suivit celuy de Metz dont nous avons l'obligation à M. d'Es- » pernon ; et après celuy de Limoges ; puis la guerre de Sedan ; enfin » celle de Cleves qui nous a esté fort bonne. Depuis ce temps là, nous » fismes les partis de seize années pour le domaine et rentes ; nous » eusmes les pensions sur les fermes, les parties casuelles, la paulette » et le contant. Nous faisions noter l'ordonnance ; les arrests ne nous » manquoient jamais ; tousjours taxation, port et voitures de deniers, » bref tout estoit occupé. Jusqu'à Ruvigny, la marchande, fille de

» chambre, les maistres d'hostel et lacquais, voire le Suisse parloient » de finance à l'Arsenal. »

Barclay, dans son *Euphormion*, peint des mêmes couleurs M. de Sully : « Supercilium suum durissima arte effingit ; ipsique fortunæ audet iras- » ci, si quando benignius supplicantibus indulget. Et tamen istius Deæ » beneficio in eum gradum conscendit, in quo positum Eleutheria (la » France) et se ipsum forsitan miratur. » (Euphorm. satyr., pars 11, p. 187, edit. de 1637.)

XIV. — P. 114, lig. 18.

Un trezorier de France, nommé Pradel.... ne pouvoit avoir raison de M. de Sully, qui luy ostoit ses gages.

Ce Pradel etoit une sorte d'espion employé par Sully. La Bibliothèque impériale conserve (Msc. n° 7049), la relation manuscrite de ce qu'il avoit appris en confidence d'un des témoins favorables du maréchal de Biron, nommé Hebert, qu'il avoit rencontré en 1603, vers Barcelone. C'etoit peut-être cette révélation que Sully refusoit de payer.

XV. — P. 115, note 2, lig. 3.

Il avoit proposé au Roy... d'obliger les particuliers à en mettre le long des chemins.

Cela nous apprend au moins que c'est à Sully qu'on doit la première pensée d'avoir ménagé de l'ombre et fait planter des arbres sur le bord des grands chemins.

XVI. — P. 115, lig. 11.

C'estoit une de ses folies que la danse.

D'Aubigné confirme la réalité de ce goût de Sully pour la danse, goût, d'ailleurs, qui n'avoit rien de fort ridicule, même chez un homme avancé en âge. « Si bous abiez bu monsur de Sully commander à un » bailet à l'Arsenal abec la calotte, qui est vien pis que la perruque, » un vrassard de pierrerie à la men gauche et un gros vaton à la men » drette, bous diriez bien que c'est pur parestre. » (Baron de Fœneste, l. 1, ch. 2.)

Mais on oublie trop souvent que Sully avoit à peine cinquante ans quand Henry IV fut assassiné ; il avoit six ans de moins que le Roi, comme l'a remarqué Bazin dans son excellente notice des *Economies royales*. (*Etudes d'histoire et de biographie*. Paris, 1844, p. 242.)

Et, pour le dire en passant, ces souvenirs rendent bien douteuse la réponse que l'on fait faire au roi Louis XIII par le duc de Sully :

« Quand feu le Roy vostre père ...., il faisoit au préalable sortir les » baladins.... »

La Clavelle, sieur de Chevigny, fut longtemps, avec Duret, secrétaire de Sully.

XVII. — P. 116, lig. 9.

C'estoit à Duret, son macquereau, qu'on presentoit les gants.

L'epithète ici donnée à Duret n'est pas justifiée par l'*Historiette* de ce magistrat, que nous lirons plus loin ; il est donc permis de l'entendre dans le sens général de complaisant, valet à tout faire.

Cependant l'Estoile, sous la date du 22 juillet 1609, comme le bruit couroit de la nomination de Duret (non *Doret*), à la charge de conseiller d'état, rappelle un pamphlet publié sous le nom de *Clavelle, compagnon de Duret*, en forme de *Requeste au Roy*. « La substance de cette belle pièce estoit que ledit la Clavelle remonstroit en toute humilité au Roy qu'ayant fait de tout temps de bons et signalés services à Sa Majesté, et fidèlement exercé les belles charges auxquelles on l'avoit employé avec autant d'honneur pour le moins qu'avoit fait Duret, lequel il esgaloit voire surpassoit aux plus honnestes mestiers qu'un bon courtisan, pour estre bien venu, doit sçavoir et pratiquer, comme l'estat de bouffonnerie, celuy de m..., ayant conduit des pratiques très-difficiles de ce costé-là, avec plus d'honneur beaucoup et moins de hasard que Duret,.., et mille autres petits services de pareille estoffe, dont il avoit obligé grands et petits; quant aux mœurs et civilitez qui se observent aujourd'huy, si Duret pette bien, il pette encore mieux que luy ; s'il rote fort proprement et honnestement, aussy fait-il; s'il pipe au jeu, c'est son premier mestier ; s'il porte poulets, il en porte aussy (et si n'en a point portés comme luy à bastons rompus) ; brief, si pour mesdire et flatter, trahir, jurer, etc., à quoi Duret se congnoist mieux et il ne le nie pas, on acquiert en ce temps la faveur des grands, le pauvre la Clavelle supplie humblement, etc., etc. » (Nouvelle edition, p. 520.)

Donner, présenter les gants, est une expression venue de l'espagnol *paraguante*, présent de bien venue, gratification. *Pour gants* au lieu de *pour boire* ou *pour épingles*.

XVIII. — P. 116, lig. 10.

Il parle dans son livre d'un nommé Robin qu'il rebutta : c'est qu'il s'estoit adressé à luy-mesme et non pas à Duret.

Le boiteux Robin, de Tours, gros partisan.

XIX. — P. 116, lig. 13.

La devise : Quo jussa Jovis *est d'un Robert Estienne, advocat.*

Elle est sur un des jetons frappés par l'ordre du Surintendant, et des Réaux fait cette remarque pour avertir que Sully n'a pas eté l'inventeur de la devise qu'on retrouve encore aujourd'hui dans les peintures qui décorent la grande cheminée de la salle des gardes du château de Villebon, où mourut Sully.

XX. — P. 117, lig. 1.

Lorsque Sa Majesté mourut, il estoit sur le point de l'y establir.

Si cela est vrai, il faut du moins convenir que cela n'est guère vraisemblable. Et comme les finances auroient eté bien aux mains d'un fils naturel du Roy! Malherbe parle plus d'une fois de ces impatiences du Roi contre Sully dont la faveur, un instant ebranlée en 1608, avoit repris en 1609. Après avoir parlé de la pompeuse inscription du château d'Enrichemont : « Je ne sçay ce que le Roy en aura pensé, mais » tout le monde trouve le langage extresmement haut, et bien conve- » nant à ce qu'il dit dernièrement à la reyne Marguerite, qu'elle » estoit, comme toute la France, sous sa jurisdiction, et qu'il n'y avoit » que trois qui n'y fussent pas : le Roy, la Reyne et Monsieur le Dau- » phin. Ainsi peuvent parler les heureux comme il est; mais c'est ne « pas se souvenir de ce que peut la Fortune et de ce dont elle le » menaça l'hyver passé. Quoy qu'il en soit, il sert bien le maistre, et, » en cette qualité, il ne peut douter d'estre avoué. » (Lettre à Peiresc, du 19 octobre 1609.) Il ajoute, au mois de janvier 1610 : « Les fêtes » de Noel ont quelque chose de fatal à la fortune de M. de Sully. Il » avoit demandé un certain office de prevost en Bourbonnois ; le Roy luy » dit qu'il l'avoit baillé à Mme de Mercœur pour M. de Vendosme, et » qu'il le leur demandast. Mme de Mercœur et M. de Vendosme, aussitost » qu'ils le sceurent, le luy envoyèrent offrir. M. de Sully, le lendemain, » manda au Roy que Mme de Mercœur les avoit trompés tous deux ; il » vouloit dire que le Roy qui l'avoit remis à elle, n'avoit pas cru qu'elle » fust si libérale.... La première fois que M. de Sully vint voir le Roy, il » luy dit l'offre que M. de Vendosme et Mme de Mercœur luy avoient » faite; le Roy dit qu'il se devoit contenter que sa femme en avoit » trois mille livres et son serviteur deux mille, et qu'il se lassoit d'estre » dérobé, avec une infinité d'autres tels discours. Et là dessus le Roy » estant dans la chambre de la Reyne, dit plusieurs fois : Cet homme » est insupportable, il n'y a plus moyen d'en endurer. Voilà les choses.

» Le lendemain, le Roy luy fit meilleure chère que jamais. » (Lettre à Peiresc, du 5 janvier.)

XXI. — P. 117, fin du texte.

Les editions précédentes ajoutent ici une anecdote qui se rapporte au connétable de l'Esdiguieres, et qui doit en conséquence être rétablie à son Historiette.

XXII. — P. 117, fin des notes de des Réaux.

La maison de Bethune etoit ancienne et de glorieuse chevalerie. Elle a formé plusieurs branches considérables.

Venue d'Arras et de Bethune, elle s'etablit en Champagne. Jean II de Bethune, dit seigneur de Marcuil, de Baye et de Congy, fut tué à Azincourt. Son petit-fils, Jean III, fut marié à Jeanne d'Anglure. Marie de Bethune, son arrière-petite-fille, epousa Philippe de Harlay, comte de Cesy, dont des Réaux parlera ailleurs. Le petit-fils de Jean III, du même nom que son père, devint seigneur de Rosny par son mariage avec Anne de Melun, et François leur fils, baron de Rosny, fut le père du duc de Sully et de Philippe de Bethune, comte de Selle et de Charost. De là deux branches distinctes.

La première s'est eteinte en 1802 dans la personne du dernier duc de Sully.

La seconde s'est eteinte en 1807, dans la personne du duc de Charost, et M. le duc de Mortemart a hérité de Mme la duchesse de Charost, morte en 1837.

Il existe aujourd'hui une autre maison de Bethune, avec titre authentique de princes de l'empire; à ce titre ont eté ajoutés, depuis un siècle, ceux de comtes de Bethune et de comtes de Saint-Venant. Le nom de MM. les princes et comtes de Bethune a été des Planques jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Charles-Jacques-François des Planques de Bethune etant entré au service de l'Empereur, mérita le grade de capitaine dans un régiment de cavalerie, puis le titre de marquis du Saint-Empire, et son petit-fils fut, en 1781, créé par l'Empereur prince de Bethune-Hesdigneul. Ils sont originaires de la ville de Bethune, et portent les anciennes armes pleines de Bethune, adextrées d'un ecusson de gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même. Le duc de Sully et ses descendans portoient les mêmes armes chargées d'un lambel. (Argent à la fasce de gueules.)

XIII. — XIV.

LE CONNESTABLE DE L'ESDIGUIERES

ET M. DE CREQUY.

(*François de Bonne, né* 18 *avril* 1653, *mort en* 1626. — *Charles de Blanchefort, sire de Crequy, mort* 15 *mars* 1638.)

François de Bonne, seigneur de l'Esdiguieres estoit d'une maison noble et ancienne des montagnes du Dauphiné, mais pauvre. Après avoir fait ses estudes il se fit recevoir advocat au parlement de Grenoble et y plaida, dit-on, quelquefois ; mais se sentant appellé à de plus grandes choses, il se retira chez luy en dessein d'aller à la guerre. Cependant n'ayant pas autrement de quoy se mettre en equipage, il emprunta une jument à un hostelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parens. Or cette jument n'appartenant pas à cet hostelier luy fut redemandée, et cela donna sujet à un procez qui, quoyque de petite conséquence, dura pourtant si long-temps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fust terminé, M. de l'Esdiguieres estoit desjà gouverneur de Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivy de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hostelier qui y estoit

à la poursuite de son procez ne put s'empescher de dire assez haut : « Le diable emporte François de » Bonne, tant il m'a causé de mal et d'ennuy ! » Un des assistans luy demanda pourquoy il parloit ainsy ; cet homme luy raconta toute l'histoire de la jument. Celuy qui luy avoit fait cette demande estoit un des domestiques de M. de l'Esdiguieres, et le soir mesme il luy en fit le conte ; car le Connestable avoit, dit-on, cette coustume qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familierement avec eux. Ayant sceu cette aventure, il commanda à cet homme de luy amener le lendemain le pauvre hostelier qui, bien estonné et intimidé exprès par son conducteur, se vint jetter aux piez de M. de l'Esdiguieres, luy demandant pardon de ce qu'il avoit dit de luy ; mais luy, n'en faisant que rire, le releva et pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, on fit venir la partie adverse, avec laquelle il l'accorda sur-le-champ et donna quelque recompense à ce bonhomme.

M. le Connestable aimoit à se ressouvenir de sa premiere fortune, et on en voit aujourd'huy une grande marque, en ce qu'ayant fait bastir un superbe palais à l'Esdiguieres, il prit plaisir à laisser tout auprès, en son entier, la petite maison où il estoit né et que son père avoit habitée.

Pour venir à Mme la connestable de l'Esdiguieres, sa femme, qui est morte il n'y a pas long-temps, elle s'appelloit Marie Vignon, et estoit fille d'un fourreur de Grenoble. Elle fut mariée à un marchand

drappier de la mesme ville, nommé sire Aymon Mathel, dont elle eut deux filles. C'estoit une assez belle personne, mais il n'y avoit rien d'extraordinaire. Son premier galant fut un nommé Roux, secretaire de la cour de parlement de Grenoble*, qui, depuis, la donna à M. de l'Esdiguieres. Or, ce Roux estoit grand amy d'un cordelier appellé de Nobilibus qui fut bruslé à Grenoble pour avoir dit la messe sans avoir receu les ordres. On le soupçonnoit aussy de magie, et le peuple croit encore aujourd'huy que ce cordelier avoit donné à Madame la Connestable des charmes pour se rendre maistresse de l'esprit de M. de l'Esdiguieres. Il est bien certain qu'elle eut d'abord un fort grand pouvoir sur luy. Cette amour ne dura pas long-temps que la femme ne quittast la maison de son mary; elle ne logeoit pourtant pas avec son galant, mais en un logis séparé où il luy donna un grand equipage, et bientost après il la fit marquise. Il en eut deux filles durant cette separation d'avec son mary. On dit que les parens de M. de l'Esdiguieres gaignerent son medecin, qui luy conseilla, pour sa santé, de changer de maistresse, et qu'en mesme temps, pour essayer de la luy faire oublier, on luy presenta une fort belle personne nommée Pachou, femme d'un de ses gardes. Mais la Marquise, car on l'appelloit ainsy alors, fit donner des coups de baston à cette femme, dans la maison mesme de M. de l'Esdiguieres, et incontinent après s'alla jetter à ses piez. Elle n'eut pas grand peine à faire sa paix et fut plus aimée qu'auparavant.

Abraham Roux, mort en prison en 1625.

M. de l'Esdiguieres estoit obligé de faire plusieurs voyages ; elle le suivoit partout et mesme à la guerre. On dit pourtant qu'il voulut faire en sorte que le drappier la reprist, et qu'il luy fit offrir pour cela de le faire intendant de sa maison. Mais ce marchand qui estoit homme d'honneur n'y voulut jamais entendre.

Cependant elle ne perdoit point occasion d'avancer ses parens. Elle fit donner des benéfices ou des compagnies à sept ou huict freres qu'elle avoit, maria fort bien deux de ses sœurs. L'une espousa un gentilhomme de la campagne, et depuis, estant veuve, fut entretenue, car c'est une bonne race, par un prieur proche de Die, dont elle eut une fille qui est religieuse dans Grenoble, mais que Madame la Connestable, cette prude, n'a pas voulu voir. L'autre fut mariée à un capitaine nommé Tonnier, et après sa mort elle espousa un president de la chambre des comptes de Grenoble appellé le Blanc. Celle-cy ne voulut point faire honte à ses aisnées, et pendant la vie et après la mort de son second mary, elle eut pour galant un nommé l'Agneau qu'elle espousa à l'article de la mort, après avoir receu l'extresme-onction.

La Marquise maria aussy les deux filles qu'elle avoit eües du drappier, l'une à la Croix, maistre-d'hostel de M. de l'Esdiguieres, et en secondes nopces au baron de Barry ; celle-cy se garda bien de desgénérer, et fut une digne fille d'une telle mere. L'autre fut mariée trois fois : la premiere à un gentilhomme

de la campagne dont je ne sçay point le nom; la seconde à un gentilhomme, nommé Moncizet d'avec lequel elle fut desmariée, et pour la troisiesme fois elle espousa le marquis de Canillac *.

Des Montboissier-Beaufort, d'Auvergne.

Quant aux filles qu'elle avoit eues de M. de l'Esdiguieres, nous dirons en suitte à qui elles furent mariées ; mais il faut dire auparavant de quelle façon leur mere parvint à se faire espouser par M. de l'Esdiguieres.

Elle estoit demeurée à Grenoble, tandis que M. de l'Esdiguieres estoit au siege de quelque place dans le Languedoc. En ce temps-là, un certain colonel Alard, Piémontois, vint faire des recreues en Dauphiné. Elle en fut cajollée, mais non pas si ouvertement qu'elle l'avoit esté auparavant par M. de Nemours, qui luy fit mille galanteries, durant un voyage que M. de l'Esdiguieres avoit esté obligé de faire en Picardie. Or, comme elle ne pensoit qu'à devenir femme de M. de l'Esdiguieres, et que la vie de son mary estoit un obstacle insurmontable, elle persuada à ce colonel de l'assassiner ; ce qu'il fit en cette sorte.

Le drappier, ayant abandonné son commerce, s'estoit retiré aux champs depuis quelques années, en un lieu appelé le Port-de-Gien, dans la paroisse de Mellan * à une petite lieue de Grenoble. Le Colonel monte à cheval, accompagné d'un grand valet italien à pié; il arrive de bonne heure en ce lieu, et ayant rencontré un berger, il luy demanda la maison du capitaine Clavel. Le berger luy dit qu'il ne connois-

Auj. *Meylan.*

soit personne de ce nom-là, mais que s'il demandoit la maison de sire Mathel, c'estoit l'une de ces deux qu'il voyoit seules assez prez de là. Le Colonel le pria de l'y conduire, afin que le berger luy montrast l'homme qu'il cherchoit, car il ne le connoissoit pas. Ils n'eurent pas fait beaucoup de chemin que le berger luy monstra le drappier qui se promenoit seul, le long d'une piece de terre; le Colonel le remercie, luy donne pour boire et le renvoie. Après, il va au marchand et le porte par terre d'un coup de pistolet qu'il accompagna de quelques coups d'espée, de peur de manquer à le tuer.

La Justice fit prendre le valet du mort et une servante, qui estoit sa concubine, avec le berger qui raconta toute l'histoire sans pouvoir nommer le meurtrier. On luy demanda s'il le reconnoistroit bien; il respondit qu'ouy. C'est pourquoy on le mit à Grenoble, à une grille de la prison qui respond sur la grande place appellée Saint-André. Il n'y fut pas long-temps sans voir passer le Colonel, qu'il reconnut tout aussytost et qui fut tout aussytost emprisonné, car il avoit cru sottement que ce berger n'avoit rien veû.

M. de l'Esdiguieres, en ayant receû avis en diligence, craignit que si cette affaire s'approfondissoit, sa maistresse n'y fust terriblement embarrassée; il partit promptement du lieu où il estoit, et entrant dans la ville sans qu'on l'y attendist, alla d'authorité deslivrer le Piémontois et le fit sauver en mesme temps. Le Parlement fit du bruit et voulut s'en ven-

ger sur la maistresse de M. de l'Esdiguieres, ne pouvant s'en venger sur luy-mesme. Mais comme le Connestable estoit adroit, il sceut si bien negocier avec chaque conseiller en particulier qu'il ne se parla plus de cette affaire.

Depuis ce temps-là, il fut encore cinq ou six ans sans espouser la Marquise, et à la fin il s'y résolut*, pour légitimer les deux filles qu'il en avoit eues[1]. En 1617.

Il en avoit une d'un premier lict qui fut mariée à M. de Crequy[2]. M. de l'Esdiguieres d'aujourd'huy, auparavant M. le comte de Sault, et feu M. de Canaples, pere de M. de Crequy d'à présent, vinrent de ce mariage. Cette premiere fille estant morte, on prit une estrange résolution, qui fut de marier ces deux filles qu'il avoit eues de Madame la Connestable, l'une au comte de Sault, et l'autre à M. de Crequy son pere*, afin de leur conserver tout le bien de M. le Connestable. Il est vray qu'il y eut quelque intervalle de temps entre ces deux mariages, car l'aisnée de ces filles mariée au marquis de Montbrun fut desmariée pour espouser le comte de Sault, dont elle estoit tante; car il estoit filz, comme on a dit, de la fille du premier lict de M. de l'Esdiguieres. *Voyez* le Tableau, page 141.

Ce mariage ne fut pas heureux, et la comtesse de Sault mourut bientost sans enfans*. Voylà pourquoy, comme on avoit tousjours la pensée de conserver En 1621.

[1] Elles estoient adulterines, pourtant. — En partant pour se marier il dit à sa maistresse : « Allons donc faire cette sottise, puisque vous le » voulez. »

[2] Filz de la comtesse de Sault.

tout le bien à M. de Crequy et à ses enfans, la cadette * ne pouvant pas estre espousée par M. le comte de Sault qui estoit veuf de sa sœur de pere et de mere, ny par M. de Canaples qui estoit marié[1], il fallut que M. de Crequy l'espousast, quoyqu'il fust veuf d'une sœur du premier lict et beau-frere de celle qui venoit de mourir. Le Pape, quand on luy demanda la dispense pour ce dernier mariage, dit qu'il falloit un pape tout entier pour donner toutes les dispenses que ceux de cette maison demandoient; et ne laissa pas pourtant de la donner.

Il faudroit : l'aisnée.

Ce deuxiesme mariage du mareschal de Crequy fut encore plus malheureux que les autres. Sa femme et luy ne vivoient point bien ensemble, et un nommé Najere, chef de son conseil[2], le fit resoudre, après la mort du Connestable, à une meschanceté qu'on auroit de la peine à croire, qui fut de faire persuader à la Mareschale, qui n'avoit point d'enfans, d'en supposer un, afin que, la supposition estant descouverte, cela donnast lieu de la cloistrer et de retenir tout son bien. On persuada donc à la Mareschale cette supposition, comme elle estoit à une maison des champs, appellée la Tour d'Aigues *. Il se trouva que la fermiere estoit grosse, qui consentit volontiers à donner son enfant à la Mareschale, pour en faire un grand seigneur. Mais le Mareschal donna ordre que celuy qui transporteroit cet enfant d'une chambre à l'autre l'estouffast en chemin, sur quoy la

En Provence.

[1] Avec une parente de MM. de Luynes, sœur de Combalet.

[2] Il estoit garde des sceaux du parlement de Grenoble.

veritable mere, reconnoissant sa faute, commença dans sa douleur à s'accuser, et sa maistresse aussy, de cette supposition. Aussytost, le comte de Sault survint avec des commissaires qu'on avoit fait tenir tout prests et qui, ayant fait leurs informations, emprisonnerent la Mareschale. Ce procez pourtant fut si bien conduit, par le conseil et l'adresse de Madame la Connestable, que ce mary, qui avoit voulu embarrasser sa femme par cette accusation, se trouva presque aussy embarrassé qu'elle et fut obligé de s'accommoder. Après cette belle affaire, il en fit encore une autre. Il fit enlever la Connestable sa belle-mere, et la tint long-temps prisonniere au fort de Barreaux *, l'accusant faussement de crime de leze-majesté, et d'avoir intelligence avec le duc de Savoye ; mais le feu Roy et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

A 2 lieues de Chambéry.

M. de Crequy ayant esté tué en Italie, la Mareschale eut sur la fin de ses jours feu M. d'Elbœuf pour galant, durant le sejour qu'elle fit à Paris. Après, elle alla mourir à Bourg en Bresse, et à l'heure de sa mort elle donna toutes ses pierreries à un gentilhomme du Duc pour les luy porter. Elles estoient en assez bonne quantité, car sa mere luy en avoit donné de belles pour une terre qu'elle luy avoit baillée en eschange. Par son testament elle donna encore à M. d'Elbœuf une belle terre auprès de Paris [1].

Pour revenir au Connestable, voicy ce que Bezan-

[1] Villemarueil. — Il y eut procez, et on lut en plein Parlement un grand nombre de lettres d'amour. Cette Mareschale avoit de l'esprit. Sollici-

çon a rapporté de sa mort. Il travailloit avec luy, le propre jour qu'il mourut, à des départemens * de gens de guerre. « Il faudroit, » luy dit Bezançon, « que M. de Crequy fust icy. — Voire, » respondit le Connestable, « nous aurions beau l'attendre, s'il a » trouvé un chambrillon * en son chemin il ne viendra » d'aujourd'huy. » Il travailla de fort bon sens : après il fit venir son curé. « Monsieur le Curé, » luy dit-il, « faittes-moy faire tout ce qu'il faut. » Quand tout fut fait : « Est-ce là tout, » reprit-il, « monsieur le Curé? » —Ouy, Monsieur. — Adieu, monsieur le Curé, en » vous remerciant. » Le Medecin luy dit : « Monsieur, » j'en ay veu de plus malades eschapper. —Cela peut » estre, » respondit-il, « mais ils n'avoient pas quatre-» vingt-cinq ans comme moy. » Il vint des moines à qui il avoit donné quatre mille escus, qui eussent bien voulû en avoir encore autant. Ils luy promettoient paradis en récompense. « Voyez-vous, » leur dit-il, « mes Peres, si je ne suis sauvé pour quatre mille

Distributions, cantonnemens.

Petite servante.

tant son procez, il (M. d'Elbœuf) dit à M. de Bellievre, alors deuxiesme président du Parlement : « Monsieur, je l'ay bien gaigné. »

Ce M. d'Elbœuf estoit un grand abatteur de bois. Il attrappa plaisamment (il y a trois ou quatre ans) une demoiselle de sa femme, Mme d'Elbœuf, qui est devenue ridicule, de belle qu'elle avoit esté autrefois (elle est sœur de M. de Vendosme). Elle estoit fort malade ; elle avoit une demoiselle très-jolie : le mary en estoit espris. Un jour il vint tout triste et dit en présence de cette fille : « Ma femme est morte, les » medecins en desesperent, ils me l'ont avoué, et de plus un astrologue, » qui a fait son horoscope et que je viens de visiter exprez pour cela, » asseure qu'elle n'en sçauroit eschapper. » Cette fille, depuis ce moment, se mit dans l'esprit qu'elle pourroit bien devenir princesse et se laissa faire un petit enfant. Mme d'Elbœuf a enterré son mary ; il est mort cette année, aagé de soixante-un ans*, et il disoit : « Faut-il que je » meure si jeune ! »

5 nov. 1657

» escus, je ne le seray pas pour huict. Adieu. » Il mourut comme cela, le plus tranquillement du monde[1].

J'adjousteray quelque chose de feu M. de Crequy.

Ayant oüy dire que le petit M. le Lievre, aujourd'huy président du Grand conseil, estoit fort riche : « Ma foy, » dit-il, « puisqu'aussy bien je suis tout » accoustumé à d'assez bizarres mariages, j'ay envie » de l'espouser. »

Il disoit les choses assez plaisamment. Une fois il tomba du haut d'un escallier en bas sans se faire autrement de mal. « Ah ! monsieur, » luy dit-on, « que vous » avez sujet de remercier Dieu ! — Je m'en garderay » bien, » dit-il, « il ne m'a pas espargné un eschelon[2]. »

Il estoit fort coquet et il vouloit tousjours paroistre jeune. Quand le cardinal de Richelieu, avant que d'estre duc, se fit recevoir conseiller honoraire au Parlement, M. de Crequy fut un de ses tesmoins et

[1] Il estoit assez patient ; on dit que comme il estoit desjà au lict, la Connestable s'advisa de vouloir faire bassiner la place où elle devoit coucher, et qu'en la bassinant on brusla le Connestable bien serré à la cuisse. Il ne dit autre chose sinon : « Madame, vous faittes bassiner » vostre lict un peu bien chaud. »

Il fit faire un escallier séparé qui alloit à l'appartement de sa femme, et il luy dit : « Madame, faittes passer les gens que vous sçavez par cet » escallier-là ; car si j'en rencontre quelqu'un sur mon escallier, je luy » en feray sauter toutes les marches. »

[2] On luy dit quand il voulut attaquer Gavi, forteresse des Genois, que Barberousse ne l'avoit pu prendre : « Hé bien, » respondit-il, « Barbe- » grise la prendra. » Il la prit en effect*. — Il y a un plaisant cry dans sa maison. « Crequy, Crequy le grand baron, nul ne s'y frotte. » Mais il n'en est que par les femmes ; il s'appelle Blanchefort. 31 avril 1625.

Il fit de si grandes pertes au jeu qu'il pensa perdre l'esprit et si le Connestable ne luy eust envoyé cent mille escus et promesse d'autant, apparemment il n'en fust point revenu. Il n'y eut que cela qui le remit.

luy dit en disnant chez le Premier Président, au sortir de là : « Monsieur, je vous ay rendu aujour-» d'huy le plus grand service que je vous pouvois » rendre, en disant mon aage. »

On conte de luy une chose qui est assez de galant homme. La nuict, des filous luy demanderent la bourse. « Je n'ay rien, » leur dit-il, « je viens de » perdre. — Monsieur, » luy dirent-ils, « nous vous » connoissons ; promettez-nous de nous donner quel-» que chose, et demain un de nous ira vous le deman-» der. » Il leur promit trente pistolles. Le lendemain matin, un de ces honnestes gens demanda à luy parler et luy dit tout bas qu'il venoit querir ce qu'il leur avoit promis. Il avoit oublié ce que c'estoit. L'autre l'en fit ressouvenir ; il se mit à rire et luy dit : « Je tien-» dray parole, mais il faut avouer que tu es bien im-» pudent. » En effect, il luy donna les trente pistolles [1].

[1] Un trezorier de France du bureau de Tours nommé Coudreau, gaigna à M. de Crequy cent mille escus. Le lendemain, M. de Crequy luy envoya cinquante mille francs. Coudreau ne les voulut point prendre; depuis, il n'en put avoir un sou. — La querelle avec don Philippin se trouve en plusieurs livres imprimez, c'est pourquoy je n'en dis rien. (*Voyez* la Colombiere, au deuxiesme volume.)

COMMENTAIRE.

I. — P. 128, lig. 23.

Ayant fait bastir un superbe palais à l'Esdiguieres.

Ce château, à trois lieues de Grenoble, est abandonné depuis longtemps ; on le choisit, au mois de juillet 1788, pour la réunion des trois ordres du Dauphiné, dont les cahiers demanderent le rétablissement des anciens Etats de la province, l'abolition de tous les privileges, etc., etc.

De nos jours, il a eté converti en une manufacture de toiles peintes, mais il n'en reste véritablement que deux grands murs en pierre de taille, un vivier et quelque portion des ecuries. On voit encore au pied d'un rocher la chapelle où fut transporté le mausolée du Connétable, qui doit être aujourd'hui dans la cathédrale de Gap.

On ne sera pas fâché de lire ce que l'avocat général Claude Expilly ecrivoit du château, dans les premières années du XVIIe siècle :

« Puisque nous parlons de ses ouvrages et bastiments... arrestons-
» nous et finissons par celui de Vizile, lieu qu'il choisit pour ses esbats
» et pour donner tresve à ses ordinaires fatigues. Ce chasteau spacieux,
» autant que la commodité du roc le permet, cette galerie où sont dé-
» peintes quelques-unes de ses victoires signalées ; ce grand Hercule de
» bronze, ces dragons et serpens, gardiens du logis et de la fontaine qui
» arrose ses pieds, ce jeu de paume, cette ménagerie, ce parc, ces allées,
» ce jeu de pale maile, ces forges, ces martinets, ces remparts contre
» l'impétuosité de la Romane ; ces parterres, ces vergers, ces canaux,
» ces sources d'eau claire et limpide, si bien conduittes, coulant si dou-
» cement, jamais enflées ny troublées, imitant les mœurs de leur sei-
» gneur, diront un jour et tousjours à la postérité qu'après tant de
» palmes et de lauriers... celui qui par tant de victoires mérite tous les
» arcs de triomphe... s'est contenté de mettre sur la porte basse de
» son chasteau, cette modeste inscription :

« *Fœlicibus auspiciis Henrici IV. Franc. et Navar. regis invictiss. pace*
» *terra marique parta, Francisc. à Bona, Lesdigueriæ dominus, Delphi-*
nat. prorex, tot bellorum superstes, secessum hunc sibi suisque fundum
» *erexit, anno salutis M° DC^c II° ætatis suæ* 70. — *Deus nobis hæc otia*
» *fecit.* » (Plaidoyers de M. Cl. Expilly, 2e edition, Langelier, 1612.)

II. — P. 129, lig. 10.

Le peuple croit encore aujourd'huy que ce cordelier avoit donné à Madame la Connestable des charmes pour se rendre maistresse de l'esprit de M. de l'Esdiguieres.

Le cordelier fut en effet brûlé en 1608, et voici comment parle de luy le *Mercure françois* de l'année 1609 : « A Grenoble, l'an dernier 1608,
» fut pendu et bruslé un magicien imposteur Italien, qui se disoit natif
» de Rome, cordelier, et de la maison des *Nobilibus*. Quand il avoit
» descouvert, par le moyen d'un sien compagnon qui luy servoit de
» couratier (lequel se sauva), quelque homme amoureux d'une dame,
» il tiroit d'eux nombre de pistolles, leur donnoit assignation à certain
» logis, et par sa magie leur faisoit venir un demon incube qui prenoit

» la forme de la dame qu'ils aimoient, dont ces amoureux avoient » copulation charnelle. Il en faisoit de mesme aux dames qu'il des» couvroit amoureuses, leur faisant paroistre un demon succube, qui » ressembloit à celuy qu'elles desiroient, etc. » (*Mercure françois*, tom. I, f° 343, v°.)

La Bibliothèque imaginaire de livrets, etc., pamphlet ecrit en 1615, fait plusieurs allusions aux amours du Connestable avec Marie Vignon. Ainsi : « Lettre de M. le mareschal l'Esdiguieres au Roy, d'un style plus » poétique que militaire, en faveur de la marquise de Trefort. — Para» phrase sur le 6e et 7e commandement, par un moine renié, dédié à » M. de l'Esdiguieres et depuis à la marquise de Trefort. — Livre » de la magie naturelle en hebrieu, dédié à la Marquise, par son me» decin. »

III. — P. 132, lig. 9.

Il va au marchand et le porte par terre d'un coup de pistolet.

Cet assassinat du premier mari de Marie Vignon fut commis en 1614. Dans un recueil composé au XVIIe siècle et que possède M. de Monmerqué, on lit : « Marie Vignon avoit epousé Enemond Mathel, mar» chand de soie à Grenoble. Le Connestable la fit appeler Mme de Mai» zant (ou Moyrant), marquise de Treffort. Le colonel Allar fit tuer Ene» mond Mathel en 1614, et la dame de Treffort devenue libre, epousa le » Connestable, le 16 juillet 1617. »

Dans le *Baron de Fœneste*, ecrit vers ce temps-là, on trouve une epigramme assez grossière que voici; elle est bien contre le Connétable :

C'est un drosle que Vanéchieres,
Sa femme ne luy en doit gueres,
Ils se pipent en cent façons;
Mais il perd à ce marché, parce
Que luy n'entretient qu'une garce
Et elle cinquante garçons.

(Liv. III, chap. 16)

IV. — P. 133, lig. 9.

Il en avoit une d'un premier lict qui fut mariée à M. de Crequy.

Pour se bien reconnoître dans le dédale des alliances que l'on va parcourir, il faut remarquer : 1° que des trois filles du Connétable, deux epouserent M. de Crequy, et la troisième le fils de ce même Crequy (*Voyez* le Tableau des alliances, sur la page suivante); 2° que le connétable de l'Esdiguieres eut sa première fille de Claudine Beranger, de la maison du Guast, et les deux autres de Marie Vignon.

TABLEAU DES ALLIANCES DES ENFANS DU CONNÉTABLE.

I.

FILLE DE CLAUDINE BERANGER.

Magdelaine de Bonne, mariée le 14 mars 1595 à Charles de Blanchefort, sire de Crequy, maréchal de France, dont elle eut deux fils et deux filles: Françoise et Magdelaine, mariées, la première à Maximilien de Bethune, marquis de Rosny; la seconde à Nicolas de Neufville, duc de Villeroy. Les deux fils furent :

II.

1. François de Crequy, d'abord comte de Sault, puis duc de l'Esdiguieres. Marié : 1° à sa tante Catherine de Bonne, morte sans enfans; 2° en 1621, à Anne de la Magdelaine, marquise de Ragny. Dont deux enfans.

2. Charles de Crequy, sieur de Canaples, mort en 1630, des suites d'une blessure reçue à Chambery. Marié en 1620 à Anne de Beauvoir du Roure, fille de Claude du Roure-Combalet et de Marie d'Albert de Luynes; morte en 1686. Trois enfans.

III.

1. François-Emmanuel de Bonne, duc de l'Esdiguieres, mort vers 1670. Marié à Françoise-Marguerite de Gondy.

IV.

Jean-François de Paul de Bonne, duc de l'Esdiguieres, mort en 1703; marié à Louise-Bernardine de Durfort. Sans enfans.

2. Charles-Nicolas de Bonne, marquis de Ragny, gouverneur du Dauphin. Sans alliance.

III.

1. Charles duc de Crequy, mort en 1677. Marié à Anne-Armande de Saint-Gelais morte en 1709.

IV.

1. Charles de Crequy, mort en 1710.

2. Alphonse, duc de Crequy après Charles son frère. Mort en 1711, dernier de la branche des Crequy-l'Esdiguieres.

2. Alphonse comte de Canaples.

3. François-Charles de Crequy-Canaples, maréchal de France.

I.

FILLES DE MARIE VIGNON.

1. Françoise de Bonne, mariée en 1612 à Charles-René du Puy marquis de Montbrun; séparée après la mort de Magdelaine de Bonne, sa sœur utérine, et remariée en 1623 à Charles de Blanchefort sire de Crequy, veuf de cette Magdelaine de Bonne.
Sans postérité.

2. Catherine de Bonne, mariée en 1619 à son neveu François de Crequy comte de Sault, deuxième duc de l'Esdiguieres. Morte en 1621.
Sans postérité.

V. — P. 133, lig. 20.

L'aisnée de ces filles mariée au marquis de Montbrun fut desmariée pour espouser le comte de Sault.

Des Réaux s'est embrouillé lui-même ici. C'est l'aînée qui, veuve de ce marquis de Montbrun, fut remariée à Charles de Crequy, veuf de Magdelaine sa sœur utérine : c'est la cadette, Catherine, qui avoit epousé peu de temps auparavant le comte de Sault, fils de Charles de Crequy.

VI. — P. 134, lig. 11.

Et ne laissa pas pourtant de la donner.

« Ce fut, » dit Chorier, « une violence que l'amitié de l'Esdiguieres fit à Crequy. Françoise de Bonne, fille aisnée du second lit, avoit dejà eté mariée en 1612 à Charles René du Puy, marquis de Montbrun; mais la nullité de ce mariage luy avoit rendu toute sa liberté. L'Esdiguieres fut porté à ce dessein par l'estime qu'il avoit pour Crequy et par l'amour qu'il avoit pour sa fille. Il ne faut juger qu'avec respect des actions des heros; quand mesme il ne semble pas honneste de les imiter, il faut les admirer. » (*Hist. du mareschal de Crequy*, liv. I, Grenoble, 1684, p. 186.)

VII. — P. 135, lig. 18.

M. de Crequy ayant esté tué en Italie.

Il fut emporté d'un coup de canon le 15 mars 1638, comme il braquoit une lunette d'approche vers Casal, pour en reconnoître les fortifications. « La bale, conduite, pour ainsy dire, par les mains de son » destin, luy donna au bras qui soutenoit la lunette, et après dans » l'estomac; elle y fit entrer la croix de l'ordre qu'il ne quittoit jamais, » et luy emporta le cœur : on n'en retrouva rien. » (*Histoire du mareschal de Crequy*, etc., par Chorier, liv. II, p. 241.)

VIII. — P. 137, lig. 4.

Le petit M. le Lievre.

Thomas le Lievre, marquis de Fourilles, baron d'Huriel, seigneur de la Grange. Il avoit eté reçu conseiller au parlement en 1626, maître des requêtes en 1634, et plus tard président au grand conseil; il mourut le 10 août 1669. Sa mère etoit fille du président Gayant, dont on parle

ailleurs; une de ses filles epousa Henry d'Escoubleau, comte de Montluc et marquis de Chabanois; une autre, Claude de Bretagne, comte de Vertus et baron d'Avaugour; une troisième enfin mourut au mois de juillet 1662, et fut regrettée avec une certaine eloquence par Loret.

Par une assez maligne fievre,
La jeune et charmante le Lievre,
Digne d'éternelles amours,
A vu terminer ses beaux jours,
Qui sont de sensibles nouvelles
Pour tous les amateurs de belles.
Car enfin c'est la verité
Qu'outre sa grace et sa beaute
Et son humeur très agréable,
Elle avoit l'esprit admirable.
Son pere, quoyque président,
Quoyque constant, quoyque prudent,
Comme aussy madame sa mere,
En ont senty douleur amere....

(Lettre du 22 juillet 1662.)

L'auteur d'un Portrait des Maîtres des requêtes (manuscrit de Saint-Victor, n° 1096) dressé, comme il me semble, pour l'usage particulier du surintendant Fouquet, traite bien notre M. le Lievre : « Fin, adroit, » avec beaucoup de suffisance et capacité; faisant bien ses affaires et ca- » pable de celles des autres, s'il vouloit s'en charger. Bon juge, mais » formaliste au dernier point. »

De lui descend directement M. le marquis de la Grange d'aujourd'hui, editeur des *Mémoires du mareschal de la Force*, membre de l'Institut et de notre dernière Assemblée nationale.

IX. — P. 137, note 2, lig. dernière.

Il n'y eut que cela qui le remit.

On fit le couplet suivant :

De Crequy dont l'experience
Est de bien manier trois dez,
Tout le renom et los en France
Est de n'avoir honneur ny nez.

Il avoit à la joue une enorme cicatrice, suite d'un coup de mousquet reçu en plein visage au siége de Saint-Jean-d'Angeli, en 1621.

X. — P. 138, lig. 5.

On conte de luy une chose qui est assez de galant homme.

On a attribué le même trait à Turenne, et l'on voit qu'il est de date plus ancienne. Peut-être le maréchal de Crequy n'en est-il lui-même que le prête-nom.

XI. — P. 138, note, lig. 4.

La querelle avec don Philippin.

On voit en effet les circonstances de cette querelle dans le *Théâtre d'honneur* de la Colombiere, tome II, et dans Chorier. Comme aujourd'hui ces livres sont fort peu consultés, on me permettra de rappeler ici ce que tout le monde savoit au temps de des Réaux.

Durant une retraite opérée en 1597 par les Savoisiens, vers le fort de Chamousset près de Montmélian, don Philippin, bâtard de Savoie (Brantosme le nomme à tort *Amadeo*), craignant d'être reconnu, avoit confié son habit et même son echarpe, présent d'une illustre maîtresse, à un soldat entraîné dans la même fuite. Le soldat fut pris, dépouillé; on trouva sur lui l'écharpe, et Crequy, alors mestre de camp, voulut la conserver.

Le lendemain, il fit dire à don Philippin qu'à l'avenir il prît un meilleur soin des faveurs de sa maîtresse, et la raillerie fut reçue comme une sanglante injure. Un cartel envoyé à Crequy en fut la conséquence; le cartel accepté, Crequy seul se présenta au rendez-vous.

Peu de temps après, la fortune des armes changea; le duc de Savoie reprit la Maurienne; Crequy demeura prisonnier de guerre. Philippin alla le visiter dans sa prison, et parut disposé plutôt à le railler qu'à le plaindre. L'autre ne demeura pas en reste de piquantes récriminations, et à peine l'échange des prisonniers eut-il été la conséquence de la paix, que don Philippin ecrivit à Crequy pour lui assigner un deuxième rendez-vous près de Barraux. Cette fois les deux champions se rencontrerent; mais le prince savoisien prétendit n'y être venu que pour donner et recevoir des explications; et les explications le satisfaisant, il se retiroit sans conserver, disoit-il, le moindre ressentiment du passé.

Ces procédés ne sembloient pas favorables à l'honneur de don Philippin : Crequy eut le tort d'en publier une relation exacte. Il avoit, pour l'exciter dans cette querelle, le sieur des Fontaines, un des fameux duellistes du temps, qui, quelques années plus tard, devoit périr en donnant la mort au sieur de Villemor, son adversaire. (Voyez une brochure assez curieuse contre les duels, intitulée : *Les ombres de Villemor et de des Fontaines au Roy.*) Des Fontaines chargé de porter la *Relation* à don Philippin, voyant que le Prince refusoit de la signer, lui fit un nouvel appel de la part de Crequy, et le duel eut lieu à Port-de-Gien, tout près de Grenoble, le 19 août 1598.

Le chevalier de Pingon etoit le second de Philippin; la Buisse, frère de des Fontaines, celuy de Crequy; mais les témoins ne se battirent pas. Cet usage barbare de mettre aux témoins les armes à la main n'etoit pas ancien, suivant Chorier, et le premier exemple en avoit été

donné en 1578, dans le fameux duel de Quelus, assisté de Livarot et Maugiron, contre Antraguet, assisté de Riberac et Schomberg. Quoi qu'il en soit, don Philippin, dangereusement blessé, obtint la vie que Pingon demanda pour lui. Mais on rapporta bientôt après que Crequy se vantoit d'avoir accordé la vie à un prince du sang de Savoye, et ce propos ralluma toute la douleur et la haine du pauvre Philippin. A peine guéri, il envoya un nouveau cartel à Crequy, lequel, sans ouvrir la lettre, répondit qu'il se trouveroit à Quirieu dans quatre jours. C'est une petite ville en deçà du Rhône, sur la frontière de Dauphiné ; de l'autre côté du fleuve est Saint-André, qui appartenoit à la Savoye.

Les deux adversaires s'y trouverent, mais les irrésolutions de don Philippin l'y suivirent. Il ne vouloit pas être visité ; il prétendoit que ses caleçons le gênoient, il en demandoit d'autres ; il se plaignoit des nuages et des brouillards, qui empêchoient de bien se reconnoître ; enfin, il déclara qu'il ne se battroit pas sans second. Crequy n'y vouloit pas entendre ; mais ces discussions prirent du temps, et le jour s'ecoula sans combat. Ils se séparerent de fort mauvaise humeur, Crequy contre Philippin, et celui-ci contre lui-même.

Alors parut une nouvelle relation de l'entrevue, publiée par Crequy ; don Philippin répondit, et Crequy, pour en finir, répliqua que si le Prince se croyoit offensé de la relation, il falloit qu'il se servît d'une plume de fer et non d'une autre. Le cartel qu'on demandoit ne se fit pas attendre : le rendez-vous fut donné, le 2 juin 1599, sur le rivage du Rhône, un peu au-dessous de Saint-André. On dut se battre en chemise et en caleçon, avec l'epée et le poignard. Les deux témoins furent, pour Philippin, Pierre de Rouars baron d'Attignac, et la Buisse pour Crequy.

« Attignac visita Crequy, la Buisse Philippin. La Buisse portant la » main où même ne vont pas les pensées honnestes, Philippin luy dit en » souriant que c'etoit un privilége qui n'appartenoit qu'aux dames.... » La Buisse amenant Philippin au lieu du combat, ne l'entretint d'au- » tre chose que du courage et de la valeur de Crequy. Il cria mesme » à Crequy en l'abordant : « *Il est à nous ! il est à nous !* » Philippin, qui » comprit bien ce qu'il vouloit dire, se contenta néanmoins de luy ré- » pondre avec beaucoup de froideur : « *Pourquoy avez-vous si mauvaise* » *opinion de moy ? — Je l'ay fort bonne,* » repartit la Buisse, « *mais je dis* » *cela parce que vous avez affaire à la plus rude espée de France.....* » » Comme les deux ennemis furent en présence, Philippin prit garde » que Crequy luy avoit laissé tout le soleil. Il pria la Buisse de le » partager, et en le proposant une ardeur martiale le saisit, il n'at- » tendit pas le partage, et, sans garder de mesure ny de mesnagement, » il porta plusieurs coups à Crequy, et le pressa si vivement que la » Buisse ne put s'empescher de douter du succez. Crequy, accommo-

» dant alors sa bravoure à son jugement, ne pensa qu'à se deffendre, » il se laissa mesme pousser hors du pré. Philippin se lassa et s'estourdit » lui-mesme ; mais Crequy ne se troubla point et garda tout son juge- » ment. Il porta trois coups à Philippin ; les deux premiers le blesse- » rent, le dernier le tua ; il le cloua à la terre, comme parle un historien. » Un moment après il expira, et Crequy et la Buisse, après avoir salué » les gentilshommes de Savoye, se retirerent. » (Chorier.)

XIII. — P. 137, note 2, lig. 5.

Il s'appelle Blanchefort.

La maison de Blanchefort, très-ancienne, etoit de Limousin. Gilbert de Blanchefort epousa, en 1543, Marie de Crequy, fille unique de Jean, sire de Crequy, prince de Poix ; leur fils, Antoine, fut institué héritier de la maison de Crequy, à condition d'en prendre le nom et les armes.

Le mari de la célèbre marquise de Crequy, morte de notre temps, appartenoit à la branche puînée de celle qui s'etoit ainsi fondue dans la maison de Blanchefort. On ne croit plus guères aujourd'hui à l'authenticité des *Mémoires* que Courchamps a publiés sous ce dernier nom ; on doute même avec raison que la marquise de Crequy en ait jamais ecrit une seule ligne. D'où viennent-ils cependant ? car enfin, en dépit d'une foule d'impertinences, ils semblent encore au-dessus de la portée du pauvre Courchamps, qui avoit fini par reconnoître cet enfant, probablement trouvé.

XV.

LA REYNE MARGUERITE[1].

(Marguerite de France, née 14 mai 1553 ; morte 27 mars 1615.)

La reyne Marguerite estoit belle en sa jeunesse, hors qu'elle avoit les joues un peu pendantes et le visage un peu trop long. Jamais il n'y eut une personne plus encline à la galanterie. Elle avoit d'une sorte de papier dont les marges estoient toutes pleines de trophées d'amour; c'estoit le papier dont elle se servoit pour ses billets doux. Elle parloit Phebus selon la mode de ce temps-là, mais elle avoit beaucoup d'esprit. On a une piece d'elle qu'elle a intitulée : *La Ruelle mal assortie*, où l'on peut voir quel estoit son style de galanterie.

Elle portoit un grand vertugadin qui avoit des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettoit une boiste où estoit le cœur d'un de ses amans trespassez ; car elle estoit soigneuse, à mesure qu'ils mouroient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les soirs à un crochet qui fermoit à cadenas, derriere le dossier de son lict[2].

[1] Je ne diray que ce qui n'est point dans ses *Mémoires* ny dans ceux que M. de Peiresc a laissez à MM. du Puy.

[2] On dit qu'un jour M. de Turenne, depuis M. de Bouillon *, estant yvre, luy desgobilla sur la gorge en la voulant jetter sur un lict.

Henry de la Tour, mort en 1627.

Elle devint horriblement grosse, et avec cela elle faisoit faire ses quarrures et ses corps de juppe beaucoup plus larges qu'il ne falloit, et ses manches à proportion. Elle avoit un moûle un demi-pied plus haut que les autres, et estoit coiffée de cheveux blonds d'un blond de filace blanchis sur l'herbe ; elle avoit esté chauve de bonne heure. Pour cela, elle avoit de grands valets-de-pié blonds que l'on tondoit de temps en temps[1].

Elle aima sur la fin de ses jours un musicien nommé Villars. Il falloit que cet homme eust tousjours des chausses troussées et des bas d'attache, quoyque personne n'en portast plus. On l'appelloit vulgairement *le roy Margot*. Elle a eu quelques bastards dont l'un, dit-on, a vescu et a esté capucin. Ce roy Margot n'empeschoit point que la bonne reyne ne fust bien dévote et bien craignant Dieu, car elle faisoit dire une quantité estrange de messes et de vespres.

Hors la folie de l'amour, elle estoit fort raisonnable. Elle ne vouloit point consentir à la dissolution de son mariage en faveur de Mme de Beaufort. Elle avoit l'esprit fort souple et sçavoit s'accommoder au temps. Elle a dit mille cajolleries à la feu Reyne-mere, et quand M. de Souvray * et M. de Pluvinel[2] luy menerent le feu Roy, elle s'escria : « Ah ! qu'il » est beau ! ah ! qu'il est bien fait ! que le Chiron est

Ou *Souvré*, gouverneur du Roy.

[1] Elle avoit tousjours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en manquer ; et, pour se rendre de plus belle taille, elle faisoit mettre du fer-blanc aux deux costez de son corps pour eslargir la quarrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer.

[2] Il estoit sous-gouverneur et premier escuyer de la grande escurie.

» heureux qui esleve cet Achille ! » Pluvinel, qui n'estoit gueres plus subtil que ses chevaux, dit à M. de Souvray : « Ne vous disois-je pas bien que cette mes- » chante femme nous diroit quelque injure[1] ? » M. de Souvray luy-mesme n'estoit gueres plus habile. On avoit fait des vers dans ce temps-là qu'on appelloit *les Visions de la Cour*, où l'on disoit de luy *qu'il n'avoit de Chiron que le train de derriere.*

Henry IVe alloit quelquefois visiter la reyne Marguerite et gronda de ce que la Reyne-mere n'alla pas assez avant la recevoir, à la premiere visite.

Durant ses repas elle faisoit tousjours discourir quelque homme de lettres. Pitard, qui a escrit de la morale, estoit à elle, et elle le faisoit parler assez souvent.

Le feu Roy s'avisa de danser un ballet de « La vieille cour » où, entre autres personnes qu'on représentoit, on représenta la reyne Marguerite avec la ridicule figure dont elle estoit sur ses vieux jours. Ce dessein n'estoit gueres raisonnable en soy ; mais au moins devoit-on espargner la fille de tant de rois.

[1] Ce Pluvinel pourtant eut un jour une assez plaisante vision. Il disoit qu'il ne souhaittoit rien tant que de se trouver à une bataille contre les valets. Et un jour que M. des Yveteaux, precepteur du feu Roy, se mit en colere contre un laquais, il luy envoya dire par un page qu'il luy promettoit de luy donner un des meilleurs chevaux de l'escurie du Roy à cette bataille qu'il sçavoit.

M. de Souvray, à ce qu'on prétend, disoit *Bucephale* au lieu de Cephale, en cet endroit de Malherbe* où il y a : Ode à la Reyne-mere.

Quand les yeux mesmes de Cephale
En feroient la comparaison

A propos de ballets, une fois qu'on en dansoit un chez elle, la duchesse de Retz la pria d'ordonner qu'on ne laissast entrer que ceux qu'on avoit conviez, afin qu'on pust voir le ballet à son aise. Une des voisines de la reyne Marguerite, nommée Mlle l'Oyseau, jolie femme et fort galante, fit si bien qu'elle y entra. Dez que la Duchesse l'aperceut, elle s'en mit en colere, et dit à la Reyne qu'elle la prioit de trouver bon que pour punir cette femme elle luy fist seulement une petite question. La Reyne luy conseilla de n'en rien faire et luy dit que cette demoiselle avoit bec et ongles ; mais voyant que la Duchesse s'y opiniastroit elle le luy permit enfin. On fait donc approcher Mlle l'Oyseau, qui vint avec un air fort délibéré : « Mademoiselle, » luy dit la Duchesse, « je » voudrois bien vous prier de me dire si les oiseaux » ont des cornes ? — Ouy, Madame, » respondit-elle, « les Ducs en portent. » La Reyne, oyant cela, se mit à rire et dit à la Duchesse : « Eh bien ! n'eussiez-» vous pas mieux fait de me croire[1] ? »

J'ay ouy faire un conte de la reyne Marguerite qui est fort plaisant. Un gentilhomme gascon, nommé Salignac *, devint, comme elle estoit encore jeune, esperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimoit point. Un jour, comme il luy reprochoit son ingratitude : « Or çà, » luy dit-elle, « que feriez-vous pour » me tesmoigner vostre amour ? — Il n'y a rien que je » ne fisse, » respondit-il. — « Prendriez-vous bien du

Jean de Gontaut, baron de Salignac.

[1] Mme de Retz estoit galante.

» poison? — Ouy, pourveu que vous me permissiez » d'expirer à vos piez. — Je le veux! » reprit-elle. On prend jour; elle luy fait préparer une bonne medecine fort laxative. Il l'avale et elle l'enferme dans un cabinet, après luy avoir juré de venir avant que le poison operast. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la medecine opera si bien que, quand on luy vint ouvrir, personne ne pouvoit durer autour de luy. Je pense que ce gentilhomme a esté depuis ambassadeur en Turquie *.

Sur la fin du règne de Henry IV.

COMMENTAIRE.

I. — P. 147, lig. 9.

On a une piece d'elle qu'elle a intitulée : La Ruelle mal assortie.

Elle a eté publiée par M. Guessart, le dernier editeur des *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois;* Paris, Jules Renouard, 1842; mais à part. Elle l'avoit même eté dès le XVIIe siècle. Feu M. Bazin, dont chaque jour nous fait mieux sentir la perte, m'avoit ecrit, à ce propos, les lignes qu'on me saura gré de transcrire ici :

« La Société de l'Histoire de France a fait imprimer en 1842, à la suite » des Mémoires et des lettres de la reine Marguerite, un dialogue inti- » tulé : *La Ruelle mal assortie,* que Tallemant des Réaux attribue à cette » princesse spirituelle et galante. Les editeurs de Tallemant ayant » dit : « Cette pièce ne paroît pas avoir eté imprimée, » l'editeur de » 1842 s'etoit mis consciencieusement à la recherche des copies ma- » nuscrites qui pouvoient en exister. Il n'en avoit, en effet, découvert » que trois : l'une qu'un amateur parisien avoit refusé de livrer pour » l'impression, l'autre dans la collection de M. Leber, achetée par la » ville de Rouen; celle-ci en indiquoit une troisième, sur laquelle elle » avoit eté faite, et qui etoit à la bibliothèque du Roi (*fonds de Fontanieu,* » t. 89, page 39). C'est sur la copie moderne de M. Leber, ecrite de la » main de sa femme, que l'impression a eu lieu pour le compte de la » Société de l'Histoire de France.

» Or, cette pièce existoit déjà imprimée, tout juste depuis deux siècles,

» dans un volume publié par le fécond Charles Sorel, et ayant pour » titre : NOUVEAU RECUEIL DES PIÈCES LES PLUS AGRÉABLES DE CE TEMPS, » *en suite des Jeux de l'Inconnu et de la Maison des Jeux*. Paris, » chez Nicolas de Sercy, 1644. *La Ruelle mal assortie* y figure à la » page 95, et la table des pièces l'annonce en ces termes : « *La Ruelle* » *mal assortie*, ou entretiens amoureux d'une dame eloquente avec un » chevalier gascon plus beau de corps que d'esprit, et qui a autant » d'ignorance comme elle a de sçavoir ; dialogue vulgairement appelé » la Ruelle de la R. M. »

» Comparé au texte donné par l'editeur de la Société de l'Histoire de » France, le texte de Sorel offre de nombreuses variantes, presque tou- » jours à l'avantage de celui-ci ; la plus importante est que les répli- » ques du Cavalier y sont en langage franco-gascon, et que la Dame y » est désignée par le nom d'Uranie. Même sous la main du copiste et » sous les doigts de l'imprimeur, on sent partout, dans l'edition de » 1644, une connoissance plus intime du style, des choses et des mœurs.

» Du reste, en ôtant à ce petit ouvrage la qualité d'*inédit*, le volume » qui le contient confirme parfaitement l'attribution que Tallemant en » avoit faite. C'est donc, sans aucun doute, une œuvre de la reine Mar- » guerite, un jeu d'esprit, selon toute apparence, mais qui pouvoit re- » produire aussi quelque rencontre de sa vie. »

H. — P. 148, lig. 1.

Elle devint horriblement grosse.

L'Estoile dit à ce propos des choses plaisantes : « Un petit carme » qui preschoit les Avens à Saint-Barthelemy, et qu'on disoit estre un » peu bouffon, ayant comparé les tetins de la reyne Marguerite aux » mammelles de la Vierge Marie, encore que cette comparaison fust » un peu bien bouffonne et extravagante, si luy valut-elle cinquante » bonnes pistoles, que ce petit besacier, par cette bouffonnerie, tira de » la bourse de Sa Majesté. » (Décembre 1609.)

« Le mardy 9 mars 1610, le prédicateur de Notre-Dame, qu'on appel- » loit Sufrin (le père Suffren), jesuite, estant tombé en son sermon sur » les dissolutions et lascivetez des femmes, dit qu'il n'y avoit aujour- » d'huy si petite coquette à Paris qui ne montrast ses tetons, prenant » exemple sur la reyne Marguerite. Puis, comme s'il eust voulu retirer » ce mot (lequel on trouvoit, pour un homme d'esprit tel qu'il estoit, » luy estre eschappé trop indiscretement), s'estant un peu arresté, va » dire pour se recouvrir qu'il n'entendoit taxer la reyne Marguerite ; » que beaucoup de choses estoient permises aux Reynes, qui estoient » deffendues aux autres. Mais cette recouverte ne valoit rien. »

III. — P. 148, lig. 10.

Elle aima sur la fin de ses jours un musicien nommé Villars....

Ou plutôt *Le Villars.* C'etoit un chanteur. Malherbe ecrivoit à Peiresc, le 1er juillet 1614 : « La Reyne (mère) estoit au bout de la grande » allée (des Tuileries), où elle oyoit chanter Le Villars et un page que » la reyne Marguerite y avoit amené. La Reyne estoit debout. »

IV. — P. 148, lig. 17.

Elle faisoit dire une quantité estrange de messes et de vespres.

D'Aubigné, dans son *Baron de Fœneste,* lui a décoché l'epigramme suivante, liv. III. ch. 21 :

Commune qui te communies
Ainsy qu'en amours en hosties,
Qui communies tous les jours
En hosties comme en amours,
A quoy ces dieux que tu consommes
Et en tous tems et en tous lieux?
Toy qui ne t'es pu soûler d'hommes,
Te penses-tu crever de dieux?

V. — P. 149, lig. 1.

Pluvinel, qui n'estoit gueres plus subtil que ses chevaux...

Antoine de Pluvinel, gentilhomme de la chambre du Roy, etoit du Dauphiné. On lui doit l'etablissement de la première académie-manège qu'il y ait eu en France. Son livre très-recherché du *Manége royal* fut publié en 1623, après sa mort arrivée le 24 août 1620. « La France, » dit Pelletier, « ne cede maintenant à l'Italie pour bien elever nostre noblesse » à tous les exercices... Le premier plan de l'académie que le sieur » Pluvinel dressa à Paris pour l'utilité commune de tout ce royaume, » a si bien servy de modele aux autres, qu'à son imitation ceste eschole » est encore aujourd'huy ouverte par le sieur de Benjamin au mérite et » capacité duquel il ne se peut rien desirer. » (*La nourriture de la Noblesse*, Paris, 1604, in-8°, f° 96.)

VI. — P. 149, lig. 13.

Pitard, qui a escrit de la morale, estoit à elle.

Voici un bon mot de Théophile à ce Pitard, qu'on retrouvera dans l'Historiette des *Naifvetés, bons mots*, etc., mais que les précédentes

editions n'ont pas reproduit. Pitard disoit à Théophile : « C'est dom-
» mage qu'ayant tant d'esprit, vous sçachiez si peu de choses. —
» C'est dommage, » respondit Théophile, « que sçachant tant de choses,
» vous ayez si peu d'esprit. »

VII. — P. 150, lig. 17.

Ouy, Madame, les Ducs en portent.

Ce bon mot a tout l'air d'avoir eté fait dans le cabinet ; Mme de Retz etoit alors vieille. Menage, ou du moins les auteurs du *Menagiana* le font débiter dans un grand cercle à Versailles, par une bourgeoise qui s'approchoit de trop près de la grande société. Menage evidemment a tort, puisque des Réaux etoit l'écho du même jeu de mots dès 1657, bien avant que le Roi ne pensât à Versailles. On le trouve, avant des Réaux, dans les *Contes du sieur d'Ouville*, edition de 1643, je crois la première. Là, c'est un bourgeois nommé M. Loyseau qui fait la réponse.

VIII. — A la fin.

On peut lire dans le pamphlet de l'abbé de Saint-Germain contre Richelieu, intitulé : *Conversation de maistre Guillaume avec la princesse de Conty*, une page curieuse sur Marguerite. Elle permet d'apprécier l'opinion qu'on gardoit de cette princesse en 1631, epoque de la rédaction du pamphlet. Me Guillaume est censé parler à Chanvallon, l'amant le plus incontesté de Marguerite :

« La pauvre reyne Marguerite m'a bien souvent parlé de vous; je vous asseure que « vieilles amours et vieux tisons se renouvellent en toutes saisons, » et que cette bonne dame ne vous peut oublier, tant elle se souvient des bons offices que vous luy avez rendus autrefois. Il me souvient de l'avoir veue au royaume des fées, où elle estoit servie par certaines gens qu'on appelloit *Maguets* et *Farfadets*. Son palais estoit, à la vérité, de médiocre cymétrie; mais en récompense, les loix naturelles y estoient soigneusement et religieusement pratiquées.... Les sage-femmes, les nourrices n'y avoient pas un mauvais employ, et rarement a-t-on veu que le congré ayt décidé la chasteté de ses filles. Nous nous allons encore souvent resjouir chez elle; les violons, les musiciens, les philosophes sont ses divertissemens, et je trouve qu'on y passe aussy bien son temps qu'on faisoit en l'autre monde. »

Durant la régence de Marie de Medicis, Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon (père de l'archevêque de Rouen dont on parlera plus loin), s'etoit attaché à Gaston d'Orléans et mourut très âgé vers 1630. Il etoit oncle du comte de Cesy, héros de l'Historiette suivante.

XVI. — XVII.

MADAME DE MORET. — M. DE CESY.

(*Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, morte en octobre* 1651. — *Philippe de Harlay, comte de Cesy, mort en* 1652.)

Madame de Moret estoit de la maison de Bueil de Sancerre. N'ayant ny pere ny mere, elle fut nourrie, je pense, chez Mme la princesse de Condé, Charlotte de la Trimouille. Elle estoit là en bonne escole. Henry IVe qui ne cherchoit que de belles filles et qui, quoyque vieux, estoit plus fou sur ce chapitre-là qu'il n'avoit esté en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille escus. Mais Mme la princesse de Condé souhaitta que, par bienséance, on la mariast en figure, si j'ose ainsy dire. Cesy, de la maison de Harlay, homme bien fait et qui parloit agréablement, mais qui avoit mangé tout son bien, s'offre à l'espouser. On les marie un matin. Le Roy impatient et ne goustant point qu'un autre eust un pucellage qu'il payoit, ne voulut pas permettre que Cesy couchast avec sa femme et la vist dez ce soir-là. Cesy, lasche comme un courtisan ruiné, prétendoit r'avoir sa femme le lendemain, résolu de tout souffrir pour faire fortune ; mais elle n'y voulut jamais consentir. On rompit le mariage à condition que Cesy auroit les trente mille escus.

Il se maria après avec Bethune, fille de la Reyne,

aussy laide que l'autre estoit belle. Ses trente mille escus ne durerent pas long-temps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie où, contre l'ordinaire, il mena sa femme; mais il ne craignoit pas autrement que le Grand-Seignear la fist enlever pour la mettre dans le Serail.

Chrétienne de France.

En passant à Turin il laissa sa fille à Madame, de Savoye*. Elle estoit belle et y fut comme favorite; mais il fallut la r'envoyer parce qu'elle contrefaisoit le Bossu qui estoit amoureux de sa belle-fille. Elle y avoit fait quelque fortune; au retour elle espousa M. de Courtenay[1]. Le Bossu estoit galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent estoit en forme de guitarre, parce qu'elle aimoit cet instrument.

Cesy fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de dix-huit ans, y envoyer M. de Marcheville, qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura huict ou neuf ans à Venise, avant que de revenir en France. Enfin, de retour à Paris, il parut avec un train assez raisonnable; pensez qu'il avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie, en avril 1652, il alloit presque toutes les après-disnées faire planter sa chaise[2] sur les degrez de la pompe du Pont-Rouge*, pour prendre l'air; il y donnoit rendez-vous aux gens. On m'a asseuré qu'au com-

Près des Tuileries.

[1] C'estoit ce qu'il luy falloit, car elle fait assez la princesse.—Les Courtenay, depuis quelques années, eut pretendu estre princes du sang.

[2] Des chaises des rues.

mencement de la régence de la Reyne, on compta, entre ceux qu'on disoit estre en passe de gouverneur du Roy, un homme tel que je le viens de dépeindre.

Mme de Moret eut un filz qui fut d'eglise[1]. On l'avoit fort bien instruit; il estoit bien fait[2]. Sa jeunesse fut assez desréglée, mais on dit qu'il avoit fort profité aux voyages qu'il avoit faits durant deux ans, au retour desquels il se jetta dans le party de Monsieur et fut tué au combat où M. de Montmorency fut pris*. 1er sept. 1632.

J'ay oüy conter à Venise qu'une celèbre courtisane luy voulut faire payer la qualité, et que pour l'attrapper il fit dorer des réales d'Espagne, qui ressembloient à des pistolles; ils estoient convenus à trois

[1] M. d'Angoulesme, le pere, disoit qu'on observoit bien plus la bienséance du temps de Charles IX; et que le Roy envoya accoucher Mme d'Entragues à Chambéry pour ne donner point ce desplaisir-là à sa femme.

[2] On dit que de tous les enfans d'Henry IVe, c'estoit celuy qui luy ressembloit le plus. Il avoit l'esprit agréable et prenoit bien les choses. Il devint amoureux terriblement de Mme de Chevreuse, et M. de Chevreuse en estoit fort jaloux. En ce temps-là, Mme de Chevreuse et Bouquinquam prierent Mme de Rambouillet de leur faire entendre Mlle Paulet, la plus belle voix de son temps. M. de Moret se trouva par hazard à l'hostel de Rambouillet où ils se devoient rendre. Quand l'heure vint, elle le pria de se retirer, parce qu'elle ne vouloit point que M. de Chevreuse, son voisin*, pust l'accuser de quelque chose. M. de Moret fit ce qu'il put pour la fleschir, mais il s'en alla enfin et ne luy en voulut aucun mal. Un jour, chez Mme des Loges, il jugeoit de bien des choses d'esprit en jeune homme de qualité; Gombaud luy fit cette epigramme : L'hôtel Chevreuse touchoit l'hôtel Rambouillet, entre la Seine et le Palais-Royal.

Vous choequez la nature et l'art,
Vous qui n'estes né que d'un crime;
Mais pensez-vous que d'un bastard
Le jugement soit légitime?

Il ne s'en fascha point et l'envoya convier, quelques jours après, à un acte* qu'il faisoit, où il fit merveille. Il estoit d'une comédie que les enfans d'Henry IVe, légitimes et autres, jouerent; il n'y eut que luy qui fist bien. Thèse qu'il soutenoit.

cents. Les Nobles venitiens ne trouverent cela nullement bon ; il en pensa arriver du desordre. Ils disoient : « Ne pouvons-nous pas estre princes à meilleur » titre que luy en devenant doges, et ne descendons- » nous pas presque tous de princes, puisqu'il n'y a » gueres de familles nobles qui n'ayent eu un doge ? »

Henry IVe se refroidissant, Mme de Moret s'avisa de faire la dévote. Elle n'avoit que du linge uny, une grande pointe, une robe de serge, les mains nües : c'estoit pour les monstrer, car elle les avoit belles. Jusques-là elle avoit esté un peu goinfre, mais fort agréable. Henry IVe fut tué avant qu'elle eust achevé sa farce. Elle joua un autre personnage en suitte, car elle feignit de devenir aveugle. On croit que c'estoit pour faire pitié à la Reyne-mere. Enfin elle fit semblant que M. de Mayerne, un medecin celèbre qui estoit fort son amy, luy avoit fait recouvrer la veüe d'un œil ; mais il ne paroissoit point que l'autre fust plus malade. Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau. M. de Vardes se laissa attrapper et l'espousa. Il y a six à sept ans qu'elle est morte, empoisonnée par megarde et sans y penser[1].

[1] D'autres disent que c'est un valet qui l'a empoisonnée, et on soupçonne le mary qui a retiré chez luy une demoiselle de bon lieu, qu'il pourroit bien avoir envie d'espouser. J'ay sceu depuis qu'on avoit fait un quiproquo chez l'Apoticaire, et qu'on avoit donné du sublimé pour du cristal minéral : elle en mourut. On luy trouva deux abcez qui l'eussent fait mourir subitement.

M. de Chevreuse qui a tousjours esté amoureux de toutes les maistresses du Roy, fut amoureux de la comtesse de Moret et il fallut qu'il sortist de France. Le Roy l'envoya se promener : il fut à la guerre en Hongrie.

COMMENTAIRE.

I. — P. 155, lig. 10.

Cesy, de la maison de Harlay.

C'etoit, dit l'Estoile, un « jeune gentilhomme, bon musicien et joueur » de luth ; pietre, ainsy qu'on disoit, de tout le reste. Il eut l'honneur de » coucher le premier avec sa mariée, mais eclairé, ainsi qu'on disoit, » tant qu'il y demeura, des flambeaux, et veillé de gentilshommes par » commandement du Roy, qui le lendemain coucha avec elle au logis de » Montauban. » Ces *ainsi qu'on disoit*, dans le livre de l'Estoile composé de bruits de ville plus ou moins fondés, diminuent beaucoup l'authenticité de l'aventure ; le témoignage de Barclay a plus de valeur. Ce mariage, vrai ou simulé, date des premiers jours d'octobre 1604. Cesy etoit fils de Jean de Harlay seigneur de Cesy, et neveu de Chanvallon, l'amant de la reine Marguerite.

II. — P. 155, lig. 13.

Le Roy... ne voulut pas permettre que Cesy... la vist (sa femme) *dez ce soir là.*

On voit que ce récit ne s'accorde pas avec celui de l'Estoile. Je croirois assez que le Roy, ne pouvant posséder Mlle de Bueil au logis de la princesse de Condé, fit demander à Cesy s'il consentiroit à se prêter à un mariage qu'il seroit ensuite aisé de rompre, par la raison qu'il n'auroit eté ni fait régulierement ni consommé. Ainsi, la jeune fille sortie de chez la Princesse pouvoit, dès le lendemain, prendre le ton et l'extérieur de maîtresse en titre. Cesy avoit consenti ; mais, soit qu'il prît le mariage au sérieux, soit qu'il exigeât de l'argent pour le service rendu, on fut obligé de lui compter 20,000 fr. après trois ans de débats. C'est Malherbe qui nous l'apprend : « Mme de Moret, » dit-il, « est des- » mariée ; il ne reste que d'avoir les expéditions de Rome, où l'on a » envoyé pour cet effet. La capitulation est que M. de Cesy aura vingt » mille francs d'argent, et que sa pension de douze cents livres luy sera » augmentée jusqu'à deux mille. » (Lettre du 18 juillet 1607.)

Les *Amours d'Alcandre* disent seulement : « Ce fut en ce temps-là » qu'Alcandre devint amoureux d'une autre bien plus belle, qu'il maria » pour la retirer d'un lieu où elle estoit, estant d'accord avec le mary » qu'il la quitteroit dez le soir des nopces, comme il fit. »

Suivant Barclay, le mariage se fit dans l'hôtel d'Hercule, maison fameuse, à l'angle de la rue *des Grands-Augustins,* vers le quai, et qui appartenoit alors au baron de Viteaux*. Les conditions furent que le mari se contenteroit du titre que l'Eglise venoit de lui donner. Il faut lire cela dans l'*Euphormion*, p. 196, edition elzev. de 1637.

Antoine du Prat.

III. — P. 155, lig. dernière.

Il se maria après avec Bethune, fille de la Reyne.

Marie de Bethune, fille de Florestan de Bethune, seigneur de Congy. C'etoit une branche cadette, sortie d'Alpin, bisaïeul de Maximilien duc de Sully. Le mariage de Cesy avec Mlle de Congy date de 1610. Leur postérité s'est fondue dans la maison de Courtenay. Il est à remarquer que ni Moreri ni le père Anselme ne disent un mot du premier mariage de Cesy avec Jacqueline de Bueil, et que tous les annotateurs du *Journal de l'Estoile*, paroissent en conclure que l'Estoile avoit nommé Cesy au lieu de René du Bec, marquis de Vardes. Celui-ci ne fut que le second mari de Jacqueline de Bueil, comme on va voir.

IV. — P. 156, lig. 7.

En passant à Turin il laissa sa fille à Madame, de Savoye.

On sait que Chretienne de France, mariée au prince puis duc de Savoye, conserva toujours le nom de *Madame.* La fille de Cesy se nommoit Lucrece-Chretienne de Harlay. En 1638, elle epousa Louis, prince de Courtenay, et mourut en 1672. Dans leur petite-fille, Helene de Courtenay, s'eteignit la branche la plus illustre et la plus authentique de cette grande race. Helene, mariée à un prince de Bauffremont, a transporté aux puînés de cette dernière maison le titre de *princes de Courtenay.*

V. — P. 156, lig. 16.

Cesy fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cesssa, et il fallut... y envoyer M. de Marcheville... Il demeura huit ou neuf ans à Venise.

Le comte de Marcheville passa en Turquie au mois de juillet 1631. Cesy ne revint donc en France que vers 1640.

VI. — P. 156, lig. 23.

Au sortir d'une maladie, en avril 1652, il alloit presque toutes les après disnées faire planter sa chaise sur les degrez de la pompe du Pont Rouge.

C'est ainsi qu'il faut lire, non 1612; le Pont Rouge ne fut bâti qu'en 1632. Après sa construction, Barbier, contrôleur des bois de l'Ile de France et entrepreneur du pont, y fit etablir une sorte de pompe ou jet d'eau pour la commodité du public. Le pont fut emporté en 1684; alors on commença le beau pont des Tuileries d'aujourd'hui.

Cesy mourut en juin 1652.

Ce vieillard de belle structure,
Ce trezor des dons de nature,
Qu'on nommoit M. de Cesy,
Qu'Amour jadis avoit choisy
Pour donner dedans la visiere
De mainte agréable meurtriere,
N'ayant plus ny pouls ny vigueur
Ny de chaleur autour du cœur,
Avec sa belle barbe blanche
Est décédé depuis dimanche.
(Loret, *Muse historique*, 9 juin 1652.)

A l'epoque de sa maladie, Boisrobert luy avoit adressé une epître qu'on trouve à la page 47 de son volume de 1659.

Brave Cesy, qui dans tes mains
Tiens le cœur de tous les humains,
Cesy dont l'humeur adorable
T'a rendu si considérable
Parmy tant de peuples divers
Dont est composé l'univers;
Ne t'estonne pas si je t'ayme,
Puisque chez les barbares mesme
Que comme nous tu sceus charmer,
On n'a pu te voir sans t'aymer....

VII. — P. 157, note 1, lig. 2.

Madame d'Entragues.

C'etoit Marie Touchet, précisément la mère de M. d'Angoulesme. Le sentiment que cette note rappelle et l'Historiette du comte de Moret sont à remarquer, pour mesurer le chemin que firent les enfans naturels de nos rois, de la seconde partie du XVIe siècle à la fin du XVIIe.

Mme des Loges (Marie Bruneau, femme de Charles de Rechignevoisin, seigneur des Loges), dont des Réaux parle dans la note suivante, aura son *historiette*.

VIII. — P. 158, lig. 7.

Henry IVe se refroidissant, Mme de Moret s'avisa de faire la dévote.

Malherbe l'a dit aussi : « Mme la comtesse de Moret est toute à la » dévotion, encore qu'elle ne puisse persuader beaucoup de gens que » ce soit à bon escient ; mais vous sçavez comme le monde est mal disant » et mal pensant. » (Lettre à Peiresc du 24 mars 1610.) Et plus tard, le 25 novembre 1613 : « On dit que Mme la comtesse de Moret a recom- » mencé à fermer sa gorge. Je ne sçay pas ce que veut dire cette observa- » tion. Vous le devinerez si vous pouvez ; possible est-ce pour le froid. »

IX. — P. 158, lig. 14.

Elle feignit de devenir aveugle.

« Mme la comtesse de Moret va perdre un œil sans remède, à ce que » disent les medecins. Elle n'en voit desjà plus goutte et les medecins » disent que c'en est fait. Ce sera une belle borgne. Dieu veuille qu'elle » ne soit point aveugle ! » (Lettre de Malherbe, du 4 décembre 1614.)

On faisoit remonter cette cécité au temps de ses amours avec le Roi ; de là le distique :

Cum longas noctes ab Amore Moreta rogaret,
Favit ei Fatum, continuasque dedit.

(Bib. imp., sup. fr., n° 3901.)

X. — P. 158, lig. 16.

M. de Mayerne, medecin celèbre.

Théodore de Mayerne-Turquet etoit de Gênes, fils de l'auteur d'une *Histoire d'Espagne* en deux volumes in-fol. Il vint à Paris en 1602, et fut alors mal reçu de la Faculté. De là des querelles qui lui attirerent les rancunes du passionné Guy Patin. (Voy. la lettre de ce dernier à Spon du 16 novembre 1645.) On reparle de Mayerne et de ses filles dans l'*Historiette* de Mme Pilou.

XI. — P. 158, lig. 20.

M. de Vardes se laissa attrapper et l'esposa.

En 1617. Par ce mariage de René du Bec, marquis de Vardes, le comté de Moret passa dans sa maison. Le dernier héritier mâle fils de

René, fut le célèbre marquis de Vardes, mort en 1688. Sa fille unique transporta la succession dans la maison de Rohan-Chabot.

XII. — P. 158, note, lig. 7.

M. de Chevreuse... fut amoureux de la comtesse de Moret.

Cela est tiré des *Amours d'Alcandre*, et justifié par Bassompierre : « M. de Chevreuse fut descouvert (en 1609) de voir en particulier » Mme de Moret qui dit au Roy qu'il la vouloit espouser. Les parens » accommoderent l'affaire, et luy s'en alla en Lorraine dont il ne revint » qu'après la mort du Roy. » (*Mém. de Bassompierre*, tom. I, p. 276.)

XIII. — Fin.

La comtesse de Moret mourut au commencement d'octobre 1651, comme nous l'apprend Loret :

Ces jours passez mourut à Vardes
Alors qu'elle y prenoit moins garde,
L'antique dame de Moret,
Ce qui luy fut un peu duret.
Car ce ne fut point de colique,
De goute ny de sciatique,
De defluxion de cerveau,
De supression de son eau,
De gravelle, de pleurezie,
Ny mesme de paralysie,
De perte ny de flux de sang,
Ny de douleur dedans le flanc,
Ny de cette rage inhumaine
Que l'on appelle la migraine,
Ny d'estomac débilité,
Ny d'avoir eu mal au costé,
Ny d'aucune fievre cruelle,
Ny d'un coup de balle mortelle,
Comme le jeune Monaco;
Mais d'un malheureux *qui-pro-quo*,
Par une servante peu sage,
Qui pensant mettre en son potage
Un peu de cristal mineral,
Y mit d'un sublimé fatal
Dont la dame, à ce qu'on rapporte,
En mourut toute roide morte.

(*La Muse historique*, 8 octobre 1651.)

XVIII.

LE CONNESTABLE DE MONTMORENCY.

(*Henry duc de Montmorency, mort* 1er *avril* 1614.)

Le connestable de Montmorency n'estoit pas un grand personnage : on l'accusoit d'estre fort brutal ; à peine sçavoit-il lire. Sa plus belle qualité estoit d'estre à cheval aussy bien qu'homme du monde. Il tenoit un teston sur l'estrier sous son pied, et travailloit un cheval, tant il estoit ferme d'assiette, sans que le teston tombast ; et en ce temps-là le dessous de l'estrier n'estoit qu'une petite barre large d'un travers de doit. Il aimoit extresmement les chevaux, et dez qu'un cheval estoit à luy il ne changeoit plus de maistre, et n'eust-il eu que trois jambes, on le nourrissoit dans une infirmerie qui estoit à Chantilly; de sorte que chez luy le proverbe d'*Equi senectus* n'estoit pas trop veritable. C'estoit un grand tyran pour la chasse. Cependant il disoit qu'il falloit permettre à un gentilhomme de poursuivre le gibier qu'il auroit fait lever sur sa propre terre, et qu'en ce cas il laisseroit prendre un lièvre jusques dans sa salle.

En Languedoc il devint amoureux, estant desjà aagé, de Mlle de Portes de la maison de Budos :

c'estoit une belle fille mais pauvre, et qui, quoyqu'elle fust bien demoiselle, n'estoit pas pourtant de naissance à prétendre un connestable. C'est à cause de cela, et sur ce qu'elle mourut d'apoplexie et qu'elle avoit le visage tout contourné, qu'on a dit qu'elle s'estoit donnée au diable pour espouser M. le Connestable, et que Cesar, un Italien, qui passoit pour magicien à la Cour, avoit esté l'entremetteur de ce pacte.

Ce Cesar disoit qu'il n'avoit point trouvé de si meschantes femmes qu'en France et qui fussent si vindicatives. Je ne m'en estonne pas; car presque partout ailleurs elles sont comme enfermées, et ne peuvent pas faire galanterie, puisqu'elles ne voient point d'hommes. Le bonhomme de la Haye, un vieux gentilhomme huguenot qui avoit bien veû des choses, m'a dit que Cesar n'estoit qu'un fourbe. « Vous me voulez, » luy disoit-il, « faire voir le diable » dans une cave où cinq ou six coquins charbonnez » me viendront peut-estre bien estriller. Je le veux » voir dans la plaine Saint-Denis. »

Le Connestable eut de son second mariage feu M. de Montmorency et feu Madame la Princesse. De son premier mariage avec une fille de Bouillon la Mark, il avoit eu deux filles : Mme de Ventadour qui vit encore, et feu Mme d'Angoulesme, femme de M. d'Angoulesme le pere[1].

[1] Après la mort de sa seconde femme, le Connestable espousa une demoiselle de Montoison, tante de sa femme, parce qu'il la trouva sous sa main, car elle n'estoit ny jeune, ny belle. Au bout de trois mois, il

Le Connestable voulut mourir en habit de capucin. Un gentilhomme nommé Montdragon luy dit : « Ma foy ! vous faittes finement ; car, si vous ne vous » desguisez bien, vous n'entrerez jamais en paradis. »

en fut si las qu'il la relégua à Méru. Depuis sa mort, cette madame la Connestable fut dame d'honneur de la reyne Anne d'Austriche. Mais quand M. de Luynes voulut faire sa femme surintendante de la maison de la Reyne, la Connestable, qui n'avoit point tenu la qualité de dame d'honneur au-dessous d'elle quand elle estoit la premiere personne de chez la Reyne, alors se retira ; on mit en sa place Mme de la Boissiere* qui avoit esté renvoyée d'Espagne au bout d'un an avec tous les François. Mme de Senecey, dame d'atours, succeda depuis à Mme de la Boissiere. La Connestable n'est morte que depuis deux ou trois ans. *

De la maison de Launoy, d'Artois.

27 sept. 1654.

On a dit de luy qu'à l'imitation de ce duc de Ferrare qui disoit de chascune de ses filles : *L'ho fatta, l'ho allevuta, e un altro n'havra il fiore! Cazzo!* il prenoit la peine de percer luy-mesme le tonneau, avant de donner à boire à ses gendres. Je n'en croy rien ; mais, pour ses tantes, ses sœurs, ses cousines, ses niepces, il n'en faisoit aucun scrupule. On vivoit fort desordonément chez luy.

COMMENTAIRE.

I. — P. 164, lig. dernière.

Mlle de Portes, de la maison de Budos.

La première femme du connétable de Montmorency avoit eté Antoinette de la Marck, fille de Robert duc de Bouillon.

Pour Louise de Budos, sa naissance la rapprochoit de la maison de Montmorency ; car les Budos etoient de la plus haute noblesse du midi, et la mère de Louise etoit Clermont-Tonnerre. On trouve une douzaine de pièces de vers, composées par différens auteurs, sur la mort de Louise de Budos, madame la Connestable, arrivée en 1599, dans la seconde partie des *Muses françoises ralliées de diverses pars.* Paris. Guillemot, 1600. (P. 314 à 345.)

II. — P. 165, lig. 15.

Le bonhomme de la Haye... m'a dit que Cesar n'estoit qu'un fourbe.

Je ne puis m'empêcher, à l'occasion de Cesar, si inconnu aujourd'hui, de transcrire un passage très-curieux du *Mercure François* de 1615, page 46. Il nous donne les dernières nouvelles de deux charlatans longtemps fameux :

« En ce temps mourut à Paris l'abbé de Sainct-Mahé, en Basse-Bre-
» tagne, que nos Histoires françoises, dans le procez de la Mole et Coconas
» en 1574 appellent Cosme Ruger. Il estoit de stature mediocre, homme
» de lettres, ayant le bruit de predire et d'estre un grand magicien,
» faiseur d'horoscopes et astrologue. Depuis l'an 1604, il avoit fait d'an
» en an des almanachs, les uns sous le nom de Querberus, d'autres sous
» les noms de Vannerus et du Pelerin pleureux de Savoye, lesquels il
» illustroit de vers ou sentences des meilleurs poëtes ou orateurs latins.
» Il s'introduisoit dans les maisons des roys et grands, et attrapoit de
» leurs liberalitez. La vieillesse, les gouttes et la gravelle l'ayant reduit
» à deux jours près de la mort, ses amis le conseillerent de penser à
» Dieu, et firent venir le curé de la paroisse qu'il ne voulut voir ; on luy
» mena des capucins, il se mocqua d'eux : « Fols que vous estes, » leur
» dit-il, « allés ! il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous
» tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu que les roys et princes, qui
» seuls nous peuvent advancer et faire du bien. » Ainsi mourut Athée ce
» viel courtisan, qui avoit fait jadis accroire à la Mole et à plusieurs
» autres des images de cire ; les unes pour faire rendre les femmes
» amoureuses de ceux qui les recherchoient, et les autres pour faire
» mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit, en prononçant
» leurs noms et invoquant certains démons. Et autrefois, cet athéiste
» ne croyoit pas qu'il y eust des diables ! Cette mort fit veoir le jour à
» l'Histoire espouvantable de deux magiciens qui avoient esté estranglez
» par le Diable, dans Paris, la semaine saincte. Le premier de ces deux
» magiciens estoit ce renommé affronteur Cesar, qui a tiré de l'argent
» de tous les curieux de son temps, pour leur faire veoir des diables,
» ou pour leur faire trouver des trezors, et puis s'est moequé d'eux. On
» le faisoit estrangler par son diable, et toutefois, il est encore vivant,
» prisonnier dans la Bastille. Le second estoit cet abbé de S. Mahé, qui
» veritablement mourut comme on vient de voir. »

III. — P. 165, lig. 22.

Le Connestable eut de son second mariage feu M. de Montmorency.

Henry II, dont on aura l'*Historiette*. En lui finit cette branche puînée

de la maison de Montmorency. La branche aînée etoit alors et déjà depuis un siecle, celle des barons de Fosseux, encore aujourd'hui représentée en ligne directe par le noble duc Anne-Louis-Raoul-Victor, frère de Mme la princesse Théodore de Bauffremont.

IV. — P. 165, lig. 24.

De son premier mariage avec une fille de Bouillon la Mark, il avoit eu deux filles, Mme de Ventadour qui vit encore, et feu Mme d'Angoulesme.

Charlotte de Montmorency epousa Charles de Valois, duc d'Angoulesme, légitimé de France. — Marguerite de Montmorency epousa Anne de Levis, duc de Ventadour, et mourut le 3 décembre 1660.

D'âge presque nonagenaire.
Elle etoit un peu glorieuse,
Mais tout à fait bonne et pieuse...;
Elle descendoit *d'Aplanos* *,
C'est-à-dire tiroit naissance
Des fiers premiers chrétiens de France,
Ou pour mieux m'expliquer icy,
Du beau sang des Montmorency.
Les majestés la visiterent,
Les evesques luy députerent;
Monsieur le Prince, son parent
Le plus haut et plus apparent,
Eut durant sa langueur mortelle,
Ce dit-on, beaucoup de soin d'elle.
Indice que ce grand Bourbon,
Quoyqu'un peu fier, est tendre et bon....

(LORET, *Muse historique* du 11 décembre 1660.)

V. — Fin.

Le jugement de Fontenay-Mareuil est plus sérieux que celui de des Réaux : « Il est certain, » dit-il, « que Monsieur le Connestable estoit plus » honoré et respecté qu'homme de France, excepté les princes du sang ; » et que le roy Henry le Grand le considéroit si fort, que se couvrant » devant luy, comme faisoit son père, qui estoit aussy connestable, de- » vant tous les Roys sous lesquels il avoit vescu, il ne voulut jamais » l'en empescher, quoyque la coustume en fust passée, mesme pour » les princes du sang. Il avoit plus de quatre-vingt-quatre ans, quand » il mourut. » (Mém., I, p. 240.)

* ΑΠΛΑΝΟΣ (ferme et droit), etoit la devise adoptée par le grand Connétable Anne, et depuis conservée dans la maison de Montmorency.

XIX.

MADAME LA PRINCESSE.

(Charlotte-Marguerite de Montmorency, née en 1593, *morte* 2 *décembre* 1650.)

Mademoiselle de Montmorency n'avoit que quatre ans qu'on vit bien que ce seroit une beauté extraordinaire. Mme de Sourdis qui avoit gaigné cinquante mille livres de rentes à la faveur de Mme de Beaufort, sa niepce, et qui esperoit que cette *Aurore* donneroit dans les yeux du Roy, fit dessein de la faire espouser à son filz, le marquis de Sourdis d'aujourd'huy*, qui avoit quatre-vingt mille livres de rentes en fonds de terre, et à qui elle avoit fait apprendre toutes les choses imaginables. On disoit qu'il y avoit en luy de quoy faire quatre honnestes gens, et que cependant ce n'estoit pas un honneste homme. En cette intention, elle la demande et offre de la prendre sans aucun bien. Le Connestable accepte le party; mais Mme d'Angoulesme[1], bastarde de Henry IIe,

Ch. d'Escoubleau, gouverneur de Beausse.

[1] Elle avoit espousé, en premieres nopces, le duc de Castro, frere du duc de Parme Alexandre Farnese. Elle n'eut point d'enfans. Puis elle fut mareschale de Montmorency. On luy donna, quand elle fut veuve, le domaine d'Angoulesme, et M. le comte d'Auvergne luy succeda. On conte une plaisante chose de cette princesse. Estant venue en haste de Tours à Paris, elle y laissa tout son train chez un chanoine,

veuve du frere aisné du Connestable, mais sans enfans, ayant deviné le dessein de la Marquise, rompit le coup et prit sa niepce chez elle après la mort de la Connestable, qui arriva bientost après *.

En 1599.

M. de Bassompierre, au bout de quelques années, voulut aussy la prendre sans bien ; mais, quoyqu'il fust bien fait et fort bien avec le Connestable, et que l'affaire fust fort avancée, Mme d'Angoulesme la rompit. Bassompierre depuis (c'estoit avant que Monsieur le Prince fust mis à la Bastille *), fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour faire accroire qu'il estoit bien avec elle.

1er sept. 1616.

La Reyne-mere, quelque temps après, fit un ballet dont elle mit les plus belles de la Cour ; pensez qu'elle n'oublia pas Mlle de Montmorency, qui pouvoit avoir alors treize à quatorze ans. On ne pouvoit rien voir de plus beau ny de plus enjoué ; mais il y en avoit bien d'aussy spirituelles qu'elle pour le moins. Il y eut quelque démeslé entre la Reyne et le Roy sur ce ballet. Il vouloit que Mme de Moret en fust ; la Reyne ne le vouloit pas, et elle vouloit que Mme de Verderonne[1] en fust, et le Roy ne le vouloit pas. Ils avoient tort tous deux en ce qu'ils vouloient, et raison en ce qu'ils ne vouloient pas. A la fin pour-

en dessein de retourner aussytost à Tours. Ceux qu'elle avoit amenez avec elle à Paris luy disoient : « Mais, Madame, nous ne sommes pas » assez pour vous servir ; prenez donc quelqu'un. » Insensiblement on fit un nouveau train à Paris. Elle escrivoit tousjours à Tours : « Je pars la » sepmaine qui vient. » On tenoit ce train en bon estat. Cela dura vingt-huit ans.

[1] La femme d'un président des Comptes. Elle estoit demoiselle.

tant la Reyne l'emporta. Pendant ce petit desordre, elle ne laissoit pas de répéter son ballet. Pour y aller on passoit devant la chambre du Roy ; mais comme il estoit en colere, il la faisoit fermer brusquement dez qu'elle venoit pour passer.

Un jour, il entrevit par cette porte Mlle de Montmorency et, au lieu de la faire fermer, il sortit luy-mesme et alla voir répéter le ballet. Or, les dames devoient estre vestues en nymphes ; en un endroit elles levoient leur javelot, comme si elles l'eussent voulu lancer. Mlle de Montmorency se trouva vis-à-vis du Roy quand elle leva son dard et il sembloit qu'elle l'en vouloit percer. Le Roy a dit depuis qu'elle fit cette action de si bonne grace, qu'effectivement il en fut blessé au cœur et pensa s'esvanouir. Depuis ce moment, l'Huissier ne ferma plus la porte et le Roy laissa faire à la Reyne tout ce qu'elle voulut. Mme la marquise de Rambouillet, alors la vidame du Mans, estoit de ce ballet : ce fut là qu'elle fit amitié avec Madame la Princesse.

On avoit desjà parlé de marier Monsieur le Prince avec Mlle de Montmorency ; le Roy conclut l'affaire, croyant que cela avanceroit les siennes. Monsieur le Connestable donna cent mille escus à sa fille. Monsieur le Prince estoit fort pauvre[1], mais c'estoit un grand honneur que d'avoir pour gendre le premier prince du sang.

Le Roy, dans sa passion, fit toutes les folies que

[1] On dit qu'il n'avoit en fonds de terre que dix mille livres de rente.

pouvoient faire les jeunes gens. Quoyqu'il eust cinquante-trois ans ou environ, il couroit la bague avec un collet de senteurs et des manches de satin de la Chine [1].

Monsieur le Prince, qui voyoit que l'amour du Roy estoit fort violente, enmeine sa femme à Muret, auprès de Soissons. Le Roy ne put estre long-temps sans la voir. Il va avec une fausse barbe à une chasse où elle devoit estre : Monsieur le Prince en a avis, et remet la partie à une autre fois. A quelques jours de là, le Roy fait que M. de Traigny [2], un seigneur de ces quartiers-là, convie Monsieur le Prince et Madame la Princesse à disner, et luy se cache derrière une tapisserie d'où, par un trou, il la voyoit

Ferdinand Elle, de Malines.

[1] Le Roy obtint une fois d'elle qu'elle se monstreroit un soir toute eschevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses costez. Il s'en esvanouit quasy et elle dit : « Jésus ! qu'il est fou ! » Elle se laissa peindre pour luy en cachette ; ce fut Ferdinand* qui fit le portrait. M. de Bassompierre l'emporta viste après qu'on l'eust frotté de beurre frais, de peur qu'il ne s'effaçast ; car il fallut le rouller pour le porter sans qu'on le vist. Quelques années après, Madame la Princesse, croyant que Ferdinand auroit oublié cela, ou bien n'y songeant plus, luy demanda un jour quel portrait de tous ceux qu'il avoit faits en sa vie luy avoit semblé le plus beau. « C'est, » dit-il, « un qu'il fallut frotter de beurre frais. » Cela la fit rougir.

[2] Comme elle y alloit avec sa belle-mere, le Roy, pour la voir en passant, se desguisa en postillon, et avec M. de Beneux, qui feignoit d'aller voir une belle-sœur en ces quartiers-là, passa auprès du carrosse où M. de Beneux fut quelque temps à parler. Quoyque le Roy eust une grande emplastre sur la moitié du visage, il fut pourtant reconnu de l'une et de l'autre. Madame la Princesse et sa belle-mere furent quinze jours à Roussy, où la comtesse de Roussy, parente de Monsieur le Prince, de par son mary filz d'une heritiere de Roye, leur presta quatre mille escus pour leur voyage, et depuis, quand la belle-mere fut revenue de Flandres, elle la desfraya à Paris.

tout à son aise. Elle sçavoit l'affaire et l'a avoué à Mme de Rambouillet.

Madame la Princesse fit bien pis que cela, car elle se laissa persuader de signer une requeste pour estre desmariée. Le Roy avoit obligé ses parens à dresser cette requeste, et le Connestable estoit un lasche qui croyoit que cette amour du Roy le combleroit de trezors et de dignitez. Les gens de Madame la Princesse, qui estoit fort jeune, luy faisoient accroire qu'elle seroit reyne. Voyez quelle apparence il y avoit : il eust donc fallu empoisonner la reyne Marie de Medicis, car elle avoit des enfans. Monsieur le Prince n'a jamais pu pardonner à sa femme d'avoir signé cette requeste. Enfin, il s'enfuit avec elle à Bruxelles, où il ne se trouva pas trop en seureté par les menées du marquis de Coeuvres, depuis mareschal d'Estrées, qui y estoit allé en qualité d'ambassadeur [1].

Monsieur le Prince passa avec sa femme à Milan. En ce temps-là, l'armement du Roy tenoit tout le monde en jalousie. On armoit aussy dans le Milanez; le bruit courut que Monsieur le Prince devoit commander cette armée.

Après la mort du Roy, Monsieur le Prince ramena sa femme à la cour de France. Mme de Rambouillet dit que Madame la Princesse eut la pétite verolle et

[1] On a dit que c'estoit de son consentement que le marquis de Coeuvres la devoit enlever de Bruxelles, et le petit Toiras, depuis mareschal de France, page de Monsieur le Prince, estoit espion pour le Roy. Le Marquis escrivoit : « Le petit Toiras sert tousjours bien Votre Majesté; » je luy ay payé sa pension. »

qu'il luy demeura une grosse cousture à chaque joue qui, avec une grande maigreur qu'elle eut, la desfigurerent fort long-temps ; enfin, ses coustures se guérirent : elle devint grasse et fut la plus belle personne de la Cour. Mme de Rambouillet dit encore que durant sa grande fleur, dez qu'il venoit une beauté nouvelle on disoit aussytost : « Elle est plus » belle que Madame la Princesse ; » mais qu'enfin on revenoit de cette erreur. Elle avoue pourtant que Mme des Essarts, depuis la mareschale de l'Hospital, qui succeda à Mme de Moret, mais simplement comme une belle courtisane plutost que comme une maistresse, et Mme Quelin qui eut l'honneur d'avoir sa part aux embrassemens du Roy[1], à bien examiner tous les traits, estoient plus belles que Madame la Princesse ; mais que Madame la Princesse avoit tout une autre grace.

Quand Monsieur le Prince fut arresté, il fallut par bienséance demander à entrer en prison avec luy ; sans cela peut-estre n'eussent-ils point eu d'enfans ; car Mme de Longueville et Monsieur le Prince y sont nez, et avant cela le mary et la femme n'estoient pas

[1] Mme Quelin eut depuis pour galant un maistre des Comptes qu'on appelloit Nicolas. Il se rencontra en ce temps-là que M. Quelin, conseiller de la Grand'chambre, son mary, rapporta un procez pour un nommé Nicolas Fouquelin. Le président de Harlay, qui aimoit à rire, fut ravy de cette rencontre, et pour se divertir, toutes les fois qu'il pouvoit faire venir cela à propos, il faisoit redire le fait à ce bonhomme, afin d'avoir le plaisir de luy entendre dire Nicolas Fouquelin. Quelin, conseiller à la Grand'chambre, dit qu'il est filz d'Henry IV. Il est vray qu'il fait assez de tyrannies aux marchands de bois de l'Isle Nostre-Dame pour n'estre pas filz d'un particulier ; mais il n'a que cela de royal.

trop bien ensemble. Au sortir de là, elle fit galanterie avec le cardinal de la Valette qui y despensoit si bien son argent que quand il est mort il avoit mangé son revenu jusqu'en l'an 1650[1].

C'estoit un galant homme, mais fort laid. Pompeo Frangipani, seigneur romain qui estoit à la Cour, disoit que c'estoit justement un *viso di cazo*[2]. M. d'Aumont disoit qu'il croyoit qu'en relevant la moustache au cardinal de la Valette, on luy relevoit aussy les lèvres, tant il les avoit grosses. Ce cardinal estoit galant, liberal, et avoit beaucoup d'esprit. Il estoit enjoué jusqu'à se mettre sous un lict en badinant avec des enfans; cela luy est arrivé bien des fois à l'hostel de Rambouillet. Mais il estoit quelquefois un peu emporté, et une fois il alla dire le diable, en présence de Madame la Princesse, des femmes qui faisoient l'amour. Il disoit, car il avoit l'esprit délicat et n'estoit pas ignorant, que le cardinal de Richelieu avoit des galanteries de pédant[3].

M. de Montmorency donnoit aussy beaucoup à Ma-

[1] Il mourut, je pense, en 1640. Une fois il luy en cousta deux mille escus pour une poupée, la chambre, le lict, tout le meuble, le deshabillé, la toilette et bien des habits à changer, pour Mademoiselle de Bourbon encore enfant.

[2] C'est une injure d'Italie, comme *visage de bois flotté* icy. — Il dit, voyant qu'on faisoit le marquis de Themines mareschal de France et gouverneur de Bretagne pour avoir arresté Monsieur le Prince : « *Non ho mai visto sbirro cosi ben pagato.* » Comme on luy demandoit s'il ne trouvoit pas que Madame la Princesse et Mme de Guimené estoient des personnes admirables : *Sono bellissime,* disoit-il, *ma quel Pongibaut è un bel cavalier.* On parlera en suitte de Pongibaut.

[3] Sa plus grande joye estoit d'en venir rire avec Mme de Rambouillet en qui il avoit une confiance entiere. Le cardinal de Richelieu vivoit avec luy tout autrement qu'avec les autres, car il luy avoit, comme

Card. de la Valette, mort 28 sept. 1639.

dame la Princesse, et le Cardinal * luy ayant manqué après ce frere, elle se trouva bien mal à son aise[1].

On fit sur elle un vaudeville que voicy :

La Combalet et la Princesse
Ne pensent point faire de mal,
Et n'en iront point à confesse,
D'avoir chacune un cardinal.
Car laisser lever leur chemise
Et mettre ainsy leur corps à l'abandon,
N'est que se soumettre à l'Eglise,
Qui, en tout cas, leur peut donner pardon.

Je sçay qu'on a voulu dire que M. de Chavigny, qui en sa jeunesse avoit eu entrée chez Madame la Princesse, avoit eu aussy quelque part à ses bonnes graces du temps du cardinal de la Valette ; mais il

nous dirons en suitte, la plus grande obligation qu'on puisse avoir à un homme. Il le traittoit civilement et respectueusement ; et comme M. de la Valette n'avoit rien dans la teste que la guerre, il le satisfaisoit en cela. Ce cardinal estoit brave ; mais il ne sçavoit point la guerre.

Alinéa biffé par des Reaux.

[* M. d'Espernon appelloit le cardinal de la Valette, le Cardinal-*Valet*, à cause qu'il faisoit la cour au cardinal de Richelieu. Il avoit voulu estre genéral d'armée à toute force, à cause de la toute puissance qu'a un genéral sur ses troupes.]

[1] Il fut le seul qui ne l'abandonna pas, à la disgrace de M. de Montmorency. Mme de la Trimouille dit qu'elle estoit de leurs divertissemens ; que Madame la Princesse et M. le Cardinal, quand ils vouloient parler seuls, estoient dans un cabinet, la porte ouverte ; que tout le monde les voyoit : les autres dansoient, jouoient, etc. — Madame la Princesse estoit une des plus lasches personnes qui fut jamais. Elle disoit à Mme d'Aiguillon : « Je sens, Madame, que je seray aise de vous ceder, si » vous espousez Monsieur. » Elle donna la serviette à feu Madame, qui la prit en tournant la teste d'un autre costé. En revanche, quand elle menoit quelqu'un, elle estoit la plus civile du monde. Un jour qu'elle mena Mme de la Trimouille à je ne sçay quelle feste au Louvre, la Reyne l'appella dans sa garde-robe où personne n'entre que les princesses. Elle s'excusa disant : « J'ay amené Mme de la Trimouille ; je n'iray nulle part » où elle ne puisse pas entrer. »

n'en est rien. On a cru cela à cause que qui a un galant en peut bien avoir deux ; mais, outre que le Cardinal n'eust pas souffert cela, ou du moins que cela eust mis du divorce entre elle et luy, c'est que Madame la Princesse n'eust pas enduré volontiers les galanteries d'un homme de la ville [1].

Le cardinal de la Valette avoit quelquefois de plaisantes visions : un jour il disoit qu'il voudroit estre *montagne*. « Et moy, je voudrois estre *soleil*, » dit Mme de Rambouillet. — « Soleil, soleil ! » reprit-il, « ne l'est pas qui veut. » Comme s'il estoit plus aisé d'estre montagne que soleil [2].

[1] Cependant Mme de la Trimouille dit qu'un jour elle vit sortir Madame la Princesse fort en desordre d'une ruelle de lict où elle estoit avec Chavigny, et que jusques alors elle n'avoit eu aucune mauvaise opinion d'elle.

[2] Il croyoit une fois avoir fait des vers, et voicy ce qu'il avoit fait : c'estoit sur l'air d'un vaudeville. Ce cardinal estoit meilleur dans le sérieux que dans la raillerie.

M'en allant en Tourraine,
J'acheteray à Tours
Des pruneaux de Tourraine,
De bons pruneaux de Tours ;
Puis, revenant en Beausse,
J'iray à Chartre en Beausse,
Et puis à Orléans
Voir monsieur d'Orléans.

J'ay appris depuis peu de Mme de la Trimouille une chose que Mme de Rambouillet ne m'a jamais voulu avouer que quand je l'ay sceue d'ailleurs ; c'est qu'un jour le cardinal de la Valette demanda la derniere faveur à Madame la Princesse, qui l'en refusa. De desespoir, il alla se mettre incognito dans Saint-Louis, où il y avoit des pestiferez. Il mena avec luy un confident, à qui il donna un billet pour la belle, qu'il avoit apporté tout fait. Le confident n'entra point. Elle a dit à Mme de la Trimouille que de sa vie elle ne fut si embarrassée. Il en sortit par son ordre. Le reste est aisé à deviner. — Il aima depuis Mlle de Bourbon aussy fortement qu'il avoit aimé sa mere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 170, lig. 21.

Elle (la Reyne) *vouloit que Mme de Verderonne fust du ballet, et le Roy ne le vouloit pas.*

Elle se nommoit Louise Pot, fille de Guillaume Pot seigneur de Rhodes. Son mari etoit Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, en Picardie, président de la chambre des Comptes.

II. — P. 171, lig. 6.

Un jour il entrevit par cette porte Mlle de Montmorency.

Malherbe ecrivoit dans le même temps à Peiresc :

« Je vous viens de dire que la Reyne m'avoit commandé de voir son » ballet ; à ceste heure mesme, Leurs Majestés m'ont envoyé querir pour » m'en demander mon avis... Le Roy m'a entretenu de quelque autre » galanterie dependante du ballet, qui estoit la vraye occasion pour- » quoy il m'a envoyé querir exprès par un garçon de la chambre, et le » ballet n'a servy que de pretexte. » (Du soir de la Chandeleur, 1609.)

III. — P. 171, lig. 22.

Le Roy conclut l'affaire croyant que cela avanceroit les siennes.

La marquise de Verneuil dit à cette occasion : « Sa Majesté a voulu » ce mariage pour abaisser le cœur à Monsieur le Prince et luy haus- » ser la teste. » (L'Estoile, avril 1609.)

Ce n'est pas le 3 mars, mais seulement « le 17 mai 1609, que fut fait » et consommé le mariage, sans aucune pompe ny solennité, ny aucune » assemblée de princes et seigneurs. » (Voy. l'Estoile, mai 1609, p. 510.)

IV. — P. 171, note.

On dit qu'il n'avoit en fonds de terre que dix mille livres de rente.

La pauvreté de la maison de Condé à l'epoque du mariage de Mlle de Montmorency avec Henry II, est confirmée par la lettre du marquis de

Pisani, citée plus haut; on y voit que le Roy se chargeoit des frais de l'education du jeune prince.

V. — P. 172, lig. 11.

M. de Traigny, un seigneur de ces quartiers-là.

François de Lisle, seigneur de Trigny et de Marivaux, gouverneur d'Amiens, mort non pas en 1613 comme dit Fontenay-Marcuil, mais en juin 1611, comme le justifie une lettre du maréchal de la Force à sa femme, sous la date du 30 juin 1611, et le *Journal de P. de l'Estoile*, fin de l'année 1611. Les editeurs du *Journal* ont incorrectement ecrit : « M. de Trigon sieur de Marivaux, gouverneur d'Amiens, mourut » chargé de neuf enfans. » Il falloit *Trigny*. Henry IV le nomme egalement Trigny dans sa lettre au connétable de Montmorency, du 2 mars 1596. (*Rec. des Lett. miss. de Henry IV*, t. IV, p. 510.) Muret est à cinq lieues de Soissons, vers midi, et Trigny à cinq ou six lieues de Muret, vers orient. Fontenay-Marcuil dit que la résidence de Monsieur le Prince etoit Breteuil, non Muret, et les editeurs de Lenet ont ecrit *Verteuil* pour *Breteuil*. Toutes les editions de nos excellens Memoires originaux sont remplies de ces méprises trop rarement corrigées et qui enlèvent aux récits leur intérêt. Il faut conserver *Muret*. « Monsieur le » Prince, » dit Malherbe en 1614, « estoit à Muret, qui est une maison » qu'il a à sept ou huit lieues de Soissons, et la mesme maison d'où il » partit quand il alla en Flandres, du temps du feu Roy. » (Lettre du 13 » février 1614.)

VI. — P. 172, note 2, lig. 4.

M. de Beneux.

Au lieu de ce nom, Fontenay-Marcuil ecrit ici celui des *frères d'Elbene.*

VII. — P. 172, note 2, lig. 7.

La comtesse de Roussy, parente de Monsieur le Prince par son mary.

Claude de Gontaut, fille du premier maréchal de Biron. L'Estoile dit que peu d'instans avant de marcher au supplice, Biron tira de son doigt une bague qu'il bailla au secrétaire de M. de Rosny, pour la porter à la comtesse de Roussy, sa sœur. (Edition de 1837, p. 336.) Mme de Roussy mourut au mois d'août 1617. Son mari, Charles de la Rochefoucauld, comte de Roussy, tenoit cette terre de Charlotte de Roie, sa

mère, sœur d'Eléonore de Roie princesse de Condé, aïeule de Monsieur le Prince.

VIII. — P. 173, lig. 3.

Elle se laissa persuader de signer une requeste pour estre desmariée.

Quand Henry IV fut assassiné, la Princesse comprit la faute dans laquelle elle s'etoit laissé entraîner, et peut-être ceux qui regrettoient si justement le Roy furent-ils alors un peu trop disposés à blâmer tout ce qu'elle avoit fait ou laissé faire. Malherbe, qu'on avoit employé, dans les limites de son génie, au succès de l'amour du Roy, ne pouvoit être, le lendemain de l'assassinat, fort grand partisan de Madame la Princesse. Il ecrit à Peirese, le 26 juin 1610 :

« Monsieur le Prince est à Bruxelles depuis quelques jours... L'infant » luy dit qu'il avoit une requeste à luy faire. Luy, qui se douta que » c'estoit de vouloir bien voir Madame sa femme, luy respondit qu'il » le supplioit très-humblement de ne luy rien commander où il fust » reduit à cette extrémité de luy desobéir. Ainsi, les choses en demeu- » rerent là. Si tient-on qu'il la reprendra, mais qu'il veut en estre prié » par Monsieur le Connestable et Messieurs ses parens. Toutes les let- » tres que le feu Roy avoit monstrées où il estoit appelé (par la Prin- » cesse) « *Mon tout* et *mon cher chevalier....* » sont désavouées ; et pour » la requeste présentée à Bruxelles contre Monsieur son mary, l'on dit » que ça esté par commandement du pere : le pere dit qu'il l'a fait » de la peur qu'il avoit que sa fille n'allast en Espagne. Voilà comme » l'on en a parlé. Ce sont choses des grands, où les petits n'ont que » voir : ils s'accorderont, et nous demeurerons leurs serviteurs. »

IX. — P. 173, lig. 14.

Enfin, il s'enfuit avec elle à Bruxelles.

Dans sa lettre du 5 juin 1610, Malherbe raconte avec beaucoup d'agrément la façon dont la Princesse fut reçue à Bruxelles, et combien sa beauté lui attiroit d'admirateurs. On trouve, dans la même lettre, les belles stances que le Roi lui avoit commandées, pour alimenter ses tendres ennuis.

Que d'espines, Amour, accompagnent tes roses !
Que d'une aveugle erreur tu conduis toutes choses
A la mercy du sort !
Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire !
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
Sans desirer la mort !

Il est vray que je sers une jeune merveille
En rares qualités à nulle autre pareille,
Seule semblable à soy!
Et, sans faire le vain, mon aventure est telle
Que de la mesme ardeur que je brusle pour elle,
Elle brusle pour moy....

Tantost cette beauté, dont ma flamme est le crime,
M'apparoist à l'autel où comme une victime
On la veut esgorger;
Tantost je me la voy d'un pirate ravie,
Et tantost la Fortune abandonne sa vie
A quelque autre danger.

En ces extremitez la pauvrette s'escrie:
Alcandre, mon Alcandre, oste moy, je te prie,
Du malheur où je suis!
La fureur me saisit, je mets la main aux armes,
Mais son destin m'arreste, et luy donner des larmes
Est tout ce que je puis....

On me dit qu'à la fin toute chose se change,
Et qu'avecques le temps les beaux yeux de mon ange
Reviendront m'esclairer;
Mais voyant tous les jours ses chaisnes se restreindre,
Desolé que je suis, que ne dois-je pas craindre,
Ou que puis-je esperer?

Ainsy le grand Alcandre, aux campagnes de Seine,
Falsoit, loin de tesmoins, le recit de sa peine,
Et se fondoit en pleurs;
Le ciel en fut esmeu, les astres se cacherent,
Et la rive du fleuve où ses pieds la toucherent
Perdit toutes ses fleurs.

X. — P. 173, note, lig. 2.

Le petit Toiras, depuis mareschal de France, page de Monsieur le Prince, estoit espion pour le Roy.

Cela pourroit bien être, même en prenant au sérieux le passage suivant de l'*Histoire du mareschal de Toiras* par Michel Baudier. Paris, 1644, p. 5.

« En ce temps-là, Henry IV tenoit l'empire des François.... Comme » il avoit passé une partie de son aage dans la guerre, aux exercices de » Mars, dans la paix il se divertissoit à ceux de l'amour, de sorte qu'on » ne remarquoit en luy aucun deffaut, sinon qu'il aimoit. Alors parut » dans la cour de ce prince, Charlotte-Marguerite de Montmorency

» comme un nouvel astre de beauté qui estoit l'admiration de tout le » monde, mais particulierement du Roy. Elle avoit la taille riche, les » cheveux blonds, le teint blanc et net, le visage accompli de toutes les » parties qui forment une parfaite beauté.... Le Roy en devint amou- » reux, un chascun le congneut et le Prince s'en prit garde. Il se de- » roba de la cour et sortit de France, passa en Flandres, y emmena la » princesse sa femme..., mais l'amour est un feu qui brusle de loing et » l'absence n'en est pas toujours le remede. La vertu de cette belle » princesse avoit esté dans la Cour l'obstacle des désirs du Roy, et son » esloignement detruisoit ses desseins et faisoit avorter ses espérances. » Toiras qui estoit alors premier gentilhomme de la chambre du Prince, » et en cette qualité avoit servy au jour de ses nopces, le suivit en ce » voyage de Flandres; mais il n'y fit pas grand sejour, d'autant que le » Prince avoit dit tout haut qu'il falloit pour la seureté de sa personne » passer en Espagne. Toiras dit qu'il n'iroit point chez les Espagnols, » et de là envoya demander un passe-port pour revenir en France. Tant » y a que quatre mois après estre arrivé en Flandres, il en partit et re- » vint en France à la cour du Roy qui le receut avec joye, attisant luy- » mesme de l'entretien de Toiras, les flammes de sa passion, en se fai- » sant représenter l'estat et les divertissemens de celle qui avoit osté » le sceptre à sa raison. Il ne faisoit point de chasse que Toiras n'en fust, » avec qui il ne parloit sans cesse que *de prendre le cerf*.... Ce fut en ce » temps-là que ce prince, goustant son esprit, luy commanda d'estre à » luy, luy fit donner de l'argent, et luy promit de le faire employer sur » l'estat prochain de ses pensionnaires... »

Pour ce qui est du consentement que la Princesse avoit donné aux plans d'enlèvement du Marquis de Coeuvres, Fontenay-Mareuil le laisse assez entendre : « Le Marquis, » dit-il, « pensa à gagner Madame la Princesse, » et y employa de ses femmes avec qui il prit intelligence : lesquelles » luy ayant fait esperer, à ce qu'il disoit, qu'elle iroit le soir à la porte » de son logis, ou sortiroit par une fenestre pour se mettre entre ses » mains, il l'escrivit au Roy... Il est pourtant vray que beaucoup des » principaux du pays tenoient pour certain que Madame la Princesse » n'en eut jamais la pensée, et que tous ces préparatifs du marquis de » Coeuvres furent seulement pour se donner la vanité de l'avoir osé en- » treprendre, et flatter la passion du Roy... Pour moy, ne prétendant » toutefois assurer de rien, il me semble peu croyable qu'en une si » grande jeunesse, timide et délicate comme elle estoit, elle eust pu se » resoudre à sortir la nuict de son logis, de quelque façon que ce fust, » pour faire après, trente ou quarante lieues...; il faudroit pour cela » qu'elle eust eu une grande passion, ce qu'on sçait bien qui n'estoit » pas, ny ne pouvoit estre à cause de la disproportion des aages. Mais » quoyqu'il en soit, le Roy le creut. » (*Mémoires*, I, p. 21.)

XI. — P. 174, lig. 4.

Elle devint grasse et fut la plus belle personne de la Cour.

Elle etoit d'un certain âge quand Voiture mit en vogue les couplets suivans :

La belle Princesse n'est pas
Du rang des beautés d'ici-bas,
Car une fraîcheur immortelle
Se voit en elle.
Dans son visage et dans ses traits,
Brillent quelques divins attraits;
Et dans sa mine et dans son geste,
Un air celeste.

XII. — P. 174, lig. 10.

Mme des Essarts, depuis la mareschale de l'Hospital.

La faveur de Charlotte des Essarts, d'abord Mlle de la Haye puis comtesse de Romorantin, auprès de Henry IV, remontoit aux premiers mois de l'année 1607. Malherbe ecrit le 21 mars : « Mademoiselle des Essarts » a fait le voyage de Chantilly, et a couru à la chasse fort bravement, » sous la garde de Messieurs de Bouillon et de Souvray. L'on parle de sa » faveur diversement. Quoyqu'il en soit, son train est dressé, le Roy l'a » meublée de tapisseries et vaisselle d'argent. Pour l'argent comptant » et la pension, les uns disent deux mille livres, les autres trois. »

Elle mourut en 1651, mariée depuis le 4 novembre 1630 au maréchal de l'Hospital; « après avoir eu, » dit le discret père Anselme, « des en- » fans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise. »

XIII. — P. 174, lig. 13.

Mme Quelin qui eut l'honneur d'avoir sa part aux embrassemens du Roy.

C'est en 1606 que le Roi Henry se sentit quelque penchant pour Mme Quelin, témoin une lettre de la Reyne Marguerite au Roi, qui prouve une fois de plus la bonne volonté de cette aimable princesse; elle est datée de la fin de septembre 1606. « En ceste vie champestre, je » fis hier, en ma maison où je m'estois alé promener, un beau ren- » contre de Mlle Quelin qui ne fut pas sans parler de Vostre Majesté, » qu'elle adore. Je luy dis que je le tesmoignerois à Vostre Majesté, etc. »

Guy Patin parle aussi mal que des Réaux du conseiller Nicolas Quelin, fils de la belle Mme Quelin. « Il y a ici un conseiller de la grand » chambre nommé Quelin, qui est fort malade d'un *ascitu;* ce luy sera » un *meritus morbus*, car toute sa vie il a esté desbauché. Il n'a gueres » moins de 66 ans, et merite bien le mal qu'il a. Mais il n'est pas riche, » ayant pour ses malversations toujours esté suspect à MM. les prési- » dens, qui ne luy ont jamais gueres distribué de procès qu'il n'y ait » esté fort eclairé, de peur qu'il n'y fist quelque fourberie. » (Lettre du 3 janvier 1659.)

Ou cet âge de 66 ans est une faute des editeurs, et Patin aura ecrit 56, ou le conseiller Quelin se vantoit à tort d'être fils de Henry IV.

Pour ce qui est d'Achille de Harlay, premier président de 1582 à 1616, on trouvera plusieurs autres de ses malices et reparties dans l'Historiette *des Advocats.*

XIV. — P. 175, lig. 5.

Pompeo Frangipani... disoit que c'estoit justement un viso di cazzo.

Le portrait de Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, mort le 28 septembre 1639, a eté gravé dans la collection de Daret, et répond merveilleusement à l'idée qu'en donnoient le seigneur Pompeo Frangipani et M. d'Aumont. Il y a aussi un couplet du temps :

Cardinal de la Valette;
Vous avez la teste faite,
Et le visage et le cou
De madame de Pilou.

Ce Pompeo, grand ami de Bassompierre, etoit sans doute le marquis Frangipani dont parle le Laboureur dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, tom. II, p. 65 : « Il tenoit à honneur d'estre le » dernier de ce nom illustre, et ne feignoit point d'avouer qu'il gar- » doit le célibat par nécessité et pour ne point mesler son sang avec » des familles inférieures à la sienne. Pompeo et son frère, mort avant » luy, inventerent, » ajoute le Laboureur, « la composition du parfum » et des odeurs qui retiennent encore le nom de *Frangipane.* » Voilà du moins un souvenir.

XV. — P. 175, lig. 8.

M. d'Aumont.

Antoine d'Aumont, marquis de Nolay et baron d'Estrabonne, mort en 1635.

XVI. — P. 176, suite de la note.

Il (le cardinal de Richelieu) *le traittoit civilement, etc.*

Les démonstrations constamment affectueuses du cardinal de Richelieu pour M. de la Valette n'ont point empêché Guy Patin de soutenir, contre toute vraisemblance, que la mort de M. de la Valette avoit eté hâtée par le poison; mais Guy Patin n'epargne aucun genre de crimes à ceux qu'il n'aime pas, comme aucune formule de louange aux médecins de son bord. (Voy. sa lettre du 1er mars 1656.)

XVII. — P. 176, note 1, lig. 2.

Mme de la Trimouille.

Marie de la Tour-d'Auvergne, mariée à son cousin germain Henry, duc de la Trimouille. Des Réaux l'alléguera dans la page suivante à l'appui de plusieurs médisances contre Madame la Princesse; mais elle etoit brouillée avec toute la maison de Condé. Lenet dit, t. 1, p. 374 : « C'est une dame assez habile à sa mode, et qui vouloit » imputer quelque chose au Prince, pour se dispenser de le servir. »

Mme de la Trimouille a fait elle-même son portrait. Pour qui sait lire, il en résulte qu'elle etoit laide, intéressée, et avant tout ambitieuse, comme il convenoit à une Bouillon. Voy. dans l'edition des *Memoires de Mademoiselle*, 1736, t. VII, p. 75, le portrait de Mme la duchesse de la Trimouille.

XVIII. — P. 176, lig. 12.

M. de Chavigny.

Louis Bouthillier, comte de Chavigny, mort en octobre 1652. « En ce » temps-là, dit Mme de Motteville, qui ne l'avoit jamais aimé, « Mon- » sieur le Prince tomba malade d'une fièvre continue. Sur la fin de sa » maladie, Chavigny l'ayant eté voir, ce prince, sur quelques dégoûts » qu'il avoit eus de sa conduite, s'aigrit contre luy et luy dit quelques » paroles fâcheuses, dont Chavigny fut si touché que, revenant chez » luy, il tomba malade et mourut de rage. Monsieur le Prince, qui se » portoit mieux alors, l'etant allé voir comme il etoit à l'extrémité, » parut le regretter : une personne qui etoit présente à cette visite » (Mme du Plessis-Guenegaud) m'a dit que les yeux lui rougirent et » qu'il voulut, par une manière de désespoir, s'arracher les cheveux ; » mais, après l'avoir regardé, il dit, en s'en allant et se moquant de » son agonie, qu'il etoit laid en diable. » (Mém. IV, p. 293.)

XIX. — P. 177, note 2, lig. pénultième.

Il aima depuis Mlle de Bourbon.

La célèbre Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, depuis duchesse de Longueville. Voici un couplet dans lequel on fait la part de la mère et de la fille :

Si madame de Longueville
Fait l'amour comme chascun dit,
Peut-on condamner une fille
Qui fait ce que sa mère fit?
L'une est superbe et fort hautaine,
L'autre, douce, accorte et humaine,
Mais fort semblables en ce point
Qu'un galant ne leur deplaist point.

Nous terminerons l'Historiette de Madame la Princesse par quelques lignes de Mme de Motteville: « Elle avoit eté fortement occupée de » l'amour d'elle-même et des créatures. Je luy ai ouï dire, un jour » qu'elle railloit avec la Reyne sur ses avantures passées, parlant du » cardinal Pamphile, devenu pape, qu'elle avoit regret de ce que le » cardinal Bentivoglio, son ancien ami, qui vivoit encore lors de cette » election, n'avoit point eté elu en sa place, *afin,* dit-elle, *de se pouvoir* » *vanter d'avoir eu des amans de toutes les conditions : des papes, des* » *rois, des cardinaux, des princes, des ducs, des mareschaux de France,* » *et même des gentilshommes.* » (Mém. III, p. 414.)

XX.

MADEMOISELLE DU TILLET.

(Charlotte du Tillet, née en 1551, *morte* 28 *janvier* 1635 *ou* 1636.)

Mademoiselle Charlotte du Tillet ne fut jamais mariée; mais on dit qu'elle n'en estoit pas plus pucelle pour cela. Sa sœur avoit espousé le président Seguier, qui estoit tout le conseil de M. d'Espernon. Par ce moyen elle fit connoissance avec ce seigneur et fut sa meilleure amie. Il en faisoit cas, car elle avoit fort bon sens, estoit fort adroitte et fort née pour la Cour. Elle estoit de toutes les intrigues, soit d'amour soit d'autre chose. Six mois après la mort d'Henry IVe, une certaine demoiselle Coymans, une petite bossue qui se fourroit partout et qui se faisoit tousjours de feste, l'accusa d'avoir esté d'intelligence avec M. d'Espernon pour faire assassiner Henry IVe. Ravaillac, qui estoit d'Angoulesme dont M. d'Espernon estoit gouverneur, fut six mois chez elle comme chez la bonne amie du Duc, mais quelques années avant que de faire le coup. La Coymans ne disoit point que la Reyne-mere fust du complot; mais on adjoustoit dans le monde que M. d'Espernon l'avoit fait faire pour luy faire plaisir. Faute de preuves, la Coymans fut condamnée à mourir entre quatre murailles : elle fut mise aux Filles repenties *, où on

Rue Saint-Denis

luy fit une petite logette grillée dans la cour ; elle y est morte quelques années après[1].

Une extravagante de Mme de Poyane battit une fois la pauvre Mlle du Tillet sur le quay des Augustins, comme elle retournoit seule de la messe. Elles avoient eu querelle pour une suivante. Sigongne en a fait une espèce de satyre qu'on appelle *le Combat d'Ursine et de Perrette.* On appelloit cette Mme de Poyane Mme de Poyane *de la Loupe.* Elle avoit une grosse loupe au front ; c'estoit une espèce de gendarme. Depuis elle se fit espouser, je ne sçay comment, par le pere de feu M. de Bouillon la Marck, et qui pis est, quoyqu'elle fust pauvre, elle fit si bien que sa fille espousa le filz ; Mme de la Boulaye * est venue de ce mariage-là.

Louise de la Marck, Mse de la Boulaye.

Mlle du Tillet estoit une diseuse de veritez ; elle ne ressembloit pas mal en cela à Mme Pilou, aussy bien qu'en laideur. Elle disoit du feu roy et de la Reyne-mere que c'estoit une vache qui avoit fait un veau. « La sotte couvée qu'elle nous a faitte là, » adjoustoit-elle, « que le Roy et Monsieur ! »

Quand le cardinal de Richelieu fit courir les lettres d'amour de Mme du Fargis à M. le comte de Cramail* : « Que dittes-vous de cela, Mademoiselle ? « dit-il à Mlle du Tillet. — « Monsieur, » respondit-elle, » je » suis vieille, je me souviens de loin ; je vous diray » que durant le siége de Paris tous les passages

Octobre 1631.

[1] [*Variante biffée.*] « La Coymans disoit que la Reyne-mere estoit du » complot, mais que Ravaillac ne le sçavoit pas ; faute de preuves, et » pour assoupir une affaire qui n'estoit pas bonne à esbruiter, etc. »

» estoient bouchez, tout commerce estoit interdit, » mais les lettres d'amour alloient et venoient tous-» jours [1]. »

Marie de Launoy.

Mme de la Noue *, belle-sœur de la mareschale de Themines et une de ses parentes eurent quelques paroles en présence de Mlle du Tillet : « Je pense, » disoit cette parente, « que nous ne nous devons rien » l'une à l'autre. — Madame ma mie[2], » luy dit Mlle du Tillet, « en vérité, ce n'est pas autrement bille pareille ; Mme de la Noue est belle et jeune, et vous n'estes ny l'une ny l'autre. »

[1] Elle dit une plaisante chose à feu Mme de Sourdis, fille du comte de Cramail : « Madame ma mie, » luy dit-elle, « que ne faittes-vous l'amour » avec M. l'evesque de Maillezais, votre beau-frere ? — Jesus ! Made-» moiselle, que me dittes-vous ? » luy respondit Mme de Sourdis. — « Ce » que je vous dis ? » reprit-elle, « il n'est pas bon de laisser sortir l'ar-» gent de la famille ; votre belle-mere en usoit ainsy avec son beau-» frere, qui estoit tout de mesme evesque de Maillezais. » Le comte de Cramail disoit du marquis de Sourdis : « Il peut bien faire sa fortune, » car sa femme ne la luy fera jamais. » Elle n'estoit pas belle. Le pere du mareschal de Grammont disoit qu'un certain gros moine en avoit eu tout ce qu'il avoit voulu, et adjoustoit : « J'en suis fasché, parce » que c'est la fille du comte de Cramail ; mais j'en suis bien aise parce » que c'est la femme du marquis de Sourdis. » Il a fait des vilainies à tout le monde.

[2] Elle disoit *Madame ma mie* à la Reyne mesme.

COMMENTAIRE.

I. — P. 187, lig. 1.

Mademoiselle Charlotte du Tillet ne fut jamais mariée.

Elle etoit le neuvième et dernier enfant de Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, et auteur du savant *Recueil des Roys de France, leur couronne et maison.* Cette famille de greffiers en chef

jouissoit d'une considération egale à l'opulence qu'elle finit par acquérir. Magdelaine et Marie, deux sœurs de Charlotte, epouserent, la première Jacques de Saint-André, président des requêtes ; la seconde Pierre Seguier, seigneur de Sorel et de Saint-Brisson, président à mortier au parlement de Paris, mort en 1602.

La généalogie des du Tillet, dressée par Victor le Gris, dit que Charlotte du Tillet, dame d'honneur de Marie de Medicis, s'acquit les bonnes graces et l'entière confidence de sa maîtresse par son esprit et *sa douceur;* qu'elle etoit vicomtesse de Saint-Mathieu en Poitou, dame de Lassé, Marcilly, Cassagne et Loré, dans le Maine, et qu'elle mourut à Paris le 28 janvier 1635. Suivant une autre généalogie, elle auroit été baptisée le 12 août 1551, et seroit morte le 28 janvier 1636. Elle avoit donc, à la mort de Henry IV, environ soixante ans. D'autres notes manuscrites, conservées dans notre *Cabinet des titres,* la présentent comme « maîtresse du duc d'Epernon, » sans préoccupation de sa laideur, de sa beauté, de son âge. Il falloit parler seulement de leurs relations suivies; mais entre ces deux sentimens, l'amour et l'amitié, la médisance ne met guère de distinction, surtout quand il s'agit de personnages historiques.

Mlle du Tillet est citée comme une entremetteuse d'amour dans le pamphlet infâme de *la Confession de Sancy.* Mathurine, la folle de la Reine, y dit au frère du cardinal du Perron, Jean Davy sieur de la Guette : « Tu fus lors le maquereau de la cour du parlement et puis de » la Cour. Tu ne devois pas venir oster les praticques à la pauvre » Mlle du Tillet et à moy, qui suis pauvre fille ; j'ay besoin de toutes » mes pièces. Escoute : si la du Tillet te peut faire bailler sur les jar- » rets, il y paroistra. » Voilà les aménités dont les Calvinistes, ces philosophes du XVIe siècle, inondoient la ville et les provinces, et ce qu'on a trop curieusement accepté depuis comme Evangile.

II. — P. 187, lig. 20.

Faute de preuves, la Coymans fut condamnée à mourir entre quatre murailles.

Les relations de Mlle du Tillet avec le duc d'Epernon laisserent des traces profondes, entretenues par la malveillance, et les mécontens de la régence de Marie de Medicis en tirerent parti. Dans la *Bibliothèque imaginaire de livrets,* imprimée en 1615, on lit : « La joye ima- » ginaire de toute la France pour le recouvrement de santé de corps » et d'esprit du sieur d'Espernon, en vers lyriques, par Mlle du Tillet, » sa maistresse à la vie et la mort. » Plus loin : « Vieux et effacés dis- » cours sur ces mots : *J'en veux*, par Mlle du Tillet à M. d'Espernon. »

III. — P. 188, lig. 6.

Sigongne en a fait une espèce de satyre qu'on appelle le Combat d'Ursine et Perrette.

Cette Mme de Poyane est Elizabeth de Pluviers, veuve de Jacques d'Authun seigneur de Chanclos; remariée à Bertrand de Baylen, baron de Poyane, puis en troisièmes noces à Charles-Robert de la Marck, comte de Maulevrier et de Braine, mort en 1622; puis en quatrièmes noces (quelle gaillarde!) à Louis de Pluviers, baron de la Roque, son neveu. Celui-ci n'en jouit pas longtemps et paroît lui avoir rendu les derniers devoirs en 1625.

Sa fille, Marguerite d'Authun, fille du seigneur de Chanclos, epousa Henry-Robert de la Marck, beau-fils de sa mère. D'après un passage grossier de la pièce de Sigongne, il paroît que son mari etoit cité pour user de ses droits auprès d'elle avec beaucoup de discrétion. Voici d'autres stances qu'au moins on peut lire. Ursine est Mme de Poyane :

Ursine qui a d'un gendarme
L'aspect, le corsage et le port,
Qui fait fondre dans le vacarme
Aussi bien le droict que le tort,
Jettant feu de son œil severe,
Couruttout Paris en colere.

Sur le quay qui borde la Seine,
Opposite au Palais-Royal,
Ursine qu'un verd homme meine
A pié, sans mule ny cheval,
Voit, propre comme une araignée,
Perrette seule, mal peignée.

Au teint de prune de brignolle,
Parée d'un petit collet,
Perrette alloit à l'espagnolle,
Tenant en poing son chapelet,
Et au bout de ses patenostres
Pensoit aux Actes des Apostres.

Ursine la prend par derriere,
Sans parler venant aux effets,
Et puis d'une brusque maniere
Luy fait voler ses attifaits,
Coiffe, masque et sa mentonniere ;
Frappant dessus en lavandiere.

Perrette qui se voit surprise
De cet inopiné combat,
Ne sçait si le diable l'a prise,
Pour l'emporter en son sabat;
Et, en Harlequin qui marmotte,
D'un singe dit la basse note.

Soudain qu'elle n'eut plus de masque,
Son visage parut ainsy
Comme fait un jambon de basque
Couvert de sauge et de soulcy,
Ou comme une vielle eschignée
Qu'on oublie à la cheminée.

Au plus fort de cette bataille,
Deux femmes qui crient du laict,
Trois vendeurs d'huitres à l'escaille
Et sept porteurs de pain mollet,
Dans la meslée se fourerent,
Et toutes deux les séparerent.

La brebis noire et desolée
Qu'on tire des pattes du loup,
Demy morte et demy pelée,
Se va cacher dedans son trou.
De mesme la pauvre Perrette
Se fourra dans sa maisonnette.

(*Cabinet satyrique*, edit. de 1697. II, p. 59.)

Parlons maintenant de Sigongne, poëte satirique fort célèbre en son temps, et dont on ne s'est plus occupé dans la suite. Il etoit fils de René de Beauxoncles sieur de Sigongne, gouverneur de Dieppe de 1562 à 1585. Suivant Motin, qui pouvoit bien le calomnier, son grand-pere auroit eté chirurgien-barbier :

Voyez sa barbe bien coupée,
Du rasoir qui servit d'espée
A sire Pierre le barbier,
Qui jadis estoit son grand-pere,
Dont se celebre la memoire
Parmi les maistres du mestier.

Il tient encor de ce lignage
L'humeur, le port et le langage;
Estant comme un pet glorieux,
Troussé comme un mulet de housse,
Discret comme un couppeur de bourse,
Effronté comme un maistre gueux.

Brave comme un valet de pique,
Et noble courtaud de boutique,
Il s'est fait voir parmy les gens
Vaillant et hardy à la table,
Des faquins l'honneur venerable,
Menteur en arracheur de dens.

Maistre saffranier de haut style,
Affronteur de cour et de ville,
Escornifleur comme un tambour,
Marchand fourny de baliverne,
De fagots, bouteille et lanterne,
Chetif cocu, plumet de cour.

Macquignon du jeu d'amourettes,
Docteur en bourdes et sornettes,
Artisan de viee estranger,
Je te donne pour ton salaire
Six pets et trois vesses à boire,
Et quatre crottes à manger, etc.

(Response au combat d'Ursine et de Perrette, dans le *Cabinet satyrique*, tom. II, p. 63 à 68.)

Ces diatribes prouvent à ceux qui ont l'expérience de ces choses que Sigongne etoit envié de ses confrères en satire, parce qu'il etoit de tous le mieux reçu à la Cour. En effet, Henry IV aimoit son esprit, et l'on comptoit avec lui dès le temps de Henry III, comme on verra par le tour qu'il se permit, quand Bassompierre vint à Paris pour la première fois. Vers 1595 il etoit ecuyer d'ecurie chez le Roy ; il fut en 1603 nommé ou confirmé gouverneur de Dieppe. Sigongne, au lieu de résider, s'attachoit aux traces de la marquise de Verneuil et passoit pour servir le Roy près de la dame. Dans une pièce de vers répandue au mois d'octobre 1603, *les Comediens de la Cour*, on introduit Rosny, qui propose de remplacer chacun des farceurs italiens par autant de courtisans non moins habiles :

Sire, premierement, pour un bon Petrolin,
Qui scait faire aux amans un doux maquerellage,
Et qui a de nature un aspect de faquin,
Ce eocu de Sigongne est fort bon personnage.

Mais il encourut bientôt la disgrace du Roy, soit qu'il eût mis quelque indiscrétion dans le service dont il etoit chargé, soit qu'il eût ecrit, sous la dictée de la Marquise, des lettres d'amour adressées à d'autres. En 1605, il fut obligé de quitter la Cour et de retourner à Dieppe. « Les » coffres de la Marquise fouillez » (dit l'Estoile, à la date de décembre 1604), « et ses papiers tous inventoriez, on y trouva force petits pou- » lets amoureux, instrumens du mestier, et entr'autres de Sigongne, » qui furent cause de le disgracier. »

Sigongne ne put s'accoutumer à vivre loin de la Cour. Nous avons retrouvé une lettre curieuse qu'il adressa bientôt à Henry IV, et dont la copie semble provenir du cabinet de Sully. (Biblioth. Imp., Supplément françois, n° 297). « Cette lettre, » ajoute Sully de sa main, « a esté escrite de Dieppe au Roy par le sieur de Sigongne gouverneur » de Dieppe, pendant sa disgrace et desfaveur, et son esloignement » de la Cour, advenu à cause de l'affaire de Mme la marquise de Ver- » neuil, au mois de janvier 1605. » La voici.

« SIRE,

» Lorsque je pris congé de Vostre Majesté, l'estonnement de veoir en » son visage le juste courroux dont mon malheur estoit la cause,

» m'ostant la raison et la parolle, m'empeschoit de luy dire les ressen-
» timens de mon desplaisir; sçachant aussy que durant la cholere de
» mon Roy, qu'il valoit mieux cedder à la violence de l'orage qu'ap-
» porter des deffenses inutiles.... Maintenant que vostre bonté, qui
» reluit sur tant de coupables, m'oste la crainte et me donne l'audace
» d'ozer la supplier, ayez aggréable que, les genoux en terre et tousché
» de toutes les fortes atteintes de la douleur, je die à Vostre Majesté
» que j'ay failly; puisque pour moy, que tant d'obbligations debvoient
» exempter non-seulement d'offense mais de soubzon, il n'y a point
» de faulte petite. Mais, Sire, mon intention estoit innocente, et à
» l'heure que mes mains escripvirent ce qui a desplu à Vostre Majesté,
» mon cœur pensoit à la servir. L'humeur de celle à qui j'avois à traitter
» excuse mon action. Elle vouloit des debvoirs extraordinaires, ung
» esprit qui cedast à ses volontés, et les apparences de beaucoup
» d'affection à ses interests. Voyant qu'une inclination si forte et com-
» battue de tant d'agitations differentes vous contraignoit de l'aimer,
» je pensois que toutes sortes d'inventions m'estoient permises pour
» vous servir en vos contentemens, que je ne pouvois aider par d'au-
» tres voyes. Car bien souvent, donnant le tort à Vostre Majesté, et la
» raison à celle qui en estoit privée, son opiniastreté, vaincue de mon
» consentement, se tournoit. Vostre Majesté se souviendra bien que
» m'ayant fait l'honneur maintefois de me vouloir pour juge de vos
» differens, elle l'a refusé, disant que j'avois trop de passion à vostre
» service. Le temps donnera de la lumiere à ce qui est en tenebres, et
» fera congnoistre que si j'ay mal escrit, j'ay fidelement servy. A tant
» d'obligations que je doibz à Vostre Majesté, elle a daigné adjouster
» une derniere qui est extresme, lorsqu'elle a rejetté les conseils de
» ceulx qui la vouloient porter à me faire du mal, prenant la protec-
» tion de sa créature qu'elle croyoit coupable, contre elle-mesme et
» contre la mauvaise volonté des autres... Je n'ose supplier Vostre Ma-
» jesté d'accourcir le terme de mon esloignement, puisque ma peine
» est juste; mais ne pouvant supporter son indignation qui me suit,
» avec l'humilité que je doibz et le respect, je redemande à Vostre
» Majesté, lorsque mes penitences seront accomplies, l'honneur de ses
» bonnes graces; car il n'est point raisonnable que je jouisse icy du bien
» qu'elle m'a faict sans l'esperance de celuy dont la perte me seroit
» fort sensible en toute autre felicité. Sire, Dieu et les Roys peuvent
» relever en un instant les cheutes les plus grandes. En l'estat où j'es-
» toys, je ne seray pas inutile au service de Vostre Majesté; en l'estat
» où je suis c'est estre mort au monde, et si cette clemence inimitable
» qui fait que l'on l'estime plus que tous les Roys qui ont jamais esté,
» ne m'en retire, je veulx que mon nom perisse en la memoire des
» hommes. Je supplie Dieu, Sire, etc. »

Sigongne ne faisoit pas seulement de vers satiriques, car Sully, dans ses *Economies royales*, tom. II, p. 74, donne « un discours eloquent et » gay contre les avocats, tenu devant le Roy par M. de Sigongnes. » C'etoit donc un homme d'assez grande figure. Quand il mourut, le gouvernement de Dieppe fut donné à M. de Villars-Houdan, brave gentilhomme qui seul, au temps de la disgrace de son prédécesseur, avoit osé plaider sa cause devant le Roy. « Le Roy, » dit Fontenay-Mareuil, « estant un jour entré en si grande colère contre M. de Sigongnes, » gouverneur de Dieppe, pour quelque intrigue de femmes, qu'il le » contraignit de sortir de la Cour, on demeura fort longtemps sans luy » en oser parler, tant on craignoit d'estre mal reçu : et n'y eut enfin » aucun de ses amis qui le voulut faire que M. de Villars-Houdan, » qui en prist le hazard, un jour qu'il le vist de bonne humeur ; l'ex- » cusant le mieux qu'il put et le suppliant, suivant sa bonté accous- » tumée, de luy vouloir pardonner. Ce qu'il receut bien mieux qu'on » n'avoit pensé, respondant qu'on ne pouvoit pas dire que Sigongnes » n'eust eu grand tort d'en avoir usé envers luy comme il avoit fait ; » mais que cela n'empeschoit pas qu'il ne fust bien aise qu'on luy en » parlast, s'estant estonné qu'on eust tant attendu..., ne se faschant » jamais avec ceux qu'il estimoit ses serviteurs pour rompre tout à fait » avec eux, mais afin que, reconnoissant leur faute, ils fussent une autre » fois plus sages. Ce que croyant qu'il feroit, il luy pouvoit mander qu'il » revinst. » (Mémoires, p. 73.)

Sigongne mourut en avril 1611. « En ce mois, » dit Pierre de l'Estoile, « mourut M. Sigongnet (lisez Sigongnes), gouverneur de Dieppe, » auquel on disoit que le gouvernement d'un haras de g.... et guildines » eust esté plus propre que celuy d'une telle ville. Aussy y estoit-il » parvenu par le maquignonnage et sale trafic de cette marchandise. Il » mourut pauvre, et disoit-on qu'à peine avoit-on trouvé de quoy le faire » enterrer, combien qu'il fust de ces gouverneurs de Velleius Paterculus » *qui publica ruina malunt quam sua proteri.* » (P. 663, edit. de 1837.)

Il est fâcheux que M. Vitet, le dernier historien de Dieppe, n'ait pas reconnu dans Sigongne l'auteur de tant de vers habilement faits, et rassemblés dans le *Cabinet satyrique*. Il eût changé quelque chose à ce peu qu'il en a dit : « C'etoit un homme de bien moins d'esprit et de » conduite que son père ; fort débauché, et qui mangea son bien. Il » meurt en 1610, après avoir eté sept ans gouverneur. » (Hist. de Dieppe, p. 144, edit. de 1844.)

IV. — P. 189, note 1, lig. 1.

Feu Mme de Sourdis, fille du comte de Cramail.

Jeanne de Montluc, comtesse de Carmain (Cramail ou Cramailles),

mariée à Charles d'Escoubleau-Sourdis, marquis d'Alluye, et morte le 2 mai 1657. Son père, dont des Réaux va parler, etoit Adrien de Montluc, devenu comte de Carmain par son mariage avec Jeanne de Foix, comtesse de Carmain.

Caramany est un village à six lieues de Perpignan, et jamais terre n'a subi plus de changemens d'orthographe et de prononciation. Pierre de Lautrec, qui en etoit seigneur au XIIIe siècle, la vendit à Pierre Duez, frère du pape Jean XXII. Le fils de Pierre, Armand de Veze (non plus Duez), prit alliance dans la maison d'Albret, et son fils hérita de la vicomté de *Carmaing* (non plus Caramany). Puis Jean de Veze ayant epousé Isabeau de Foix, leur fils s'appela Jean de Foix comte de *Carmain*. De luy descendoit Jeanne de Foix, comtesse de *Cramail*, dont parle ici des Réaux. Le comté fut acheté de ses héritiers vers la fin du XVIIe siècle par Pierre-Paul Riquet, lieutenant-général, petit-fils de l'immortel créateur du canal de Languedoc. Les descendans collatéraux du lieutenant-général, mort en 1710, sont MM. les comtes, marquis et duc de *Caraman* d'aujourd'hui.

V. — P. 189, note 1, lig. 3.

L'evesque de Maillezais.

Henry d'Escoubleau de Sourdis, evêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, célèbre par ses expéditions guerrières, sa correspondance politique et ses querelles avec le duc d'Espernon. L'oncle de ce prélat, avant lui evêque de Maillezais, portoit les mêmes noms et prénoms, et etoit mort en 1555. Pour la belle-mère de Jeanne de Montluc, c'etoit la célèbre Mme de Sourdis, Isabeau Babou de la Bourdaisiere, dont il a eté et sera parlé plusieurs fois dans les autres *Historiettes*.

VI. — P. 189, lig. 4.

Mme de la Noue, belle-sœur de la mareschale de Themines.

Marie de Launoy, femme d'Odet seigneur de la Noue, frère aîné de Marie de la Noue maréchale de Themines, qui aura son *Historiette*.

XXI.

LE MARESCHAL D'ANCRE.

(*Concino Concini, tué 24 avril 1617.*)

Il estoit Florentin et se nommoit Conchini. Son grand-pere fut secretaire d'Estat du grand-duc Cosme. Ce bonhomme pouvoit avoir gaigné cinq ou six mille escus de rente, mais il avoit grand nombre d'enfans. Son filz aisné estoit pere de Conchini dont nous parlons. Ce garçon, en sa jeunesse, s'addonna à toutes les desbauches imaginables, mangea tout son bien et se rendit si infame, que la premiere chose que les peres defendoient à leurs enfans, c'estoit de hanter Conchini.

N'ayant plus rien de quoy vivre à Florence, il s'en alla à Rome, où il servit de couppier * au cardinal de Lorraine, qui y estoit alors; mais il ne voulut pas le suivre, et demeura à Rome d'où il revint à Florence, quand il sceut qu'on faisoit la maison de Marie de Medicis, dont le mariage estoit conclû avec Henry IVe. Il y entra en qualité de gentilhomme suivant, et vint en France avec elle. Or, la Reynemere avoit une femme de chambre appellée Leonora Dori, fille de basse naissance, mais qui estoit adroitte, et qui connut incontinent que sa maistresse estoit une

Banquier à certains jeux; comme *tailleur* à la *Bassette*.

personne à se laisser gouverner. En effect, elle prit tant d'empire sur son esprit qu'elle luy faisoit faire tout ce qu'elle vouloit. Conchini, qui avoit de l'esprit, s'attacha à cette Leonore, et luy rendit tant de petits soins qu'elle se resolut à l'espouser. Elle déclara son intention à la Reyne, qui n'avoit garde de ne la pas approuver. Ainsy ils se marierent, quoyque le Roy en eust fait difficulté assez longtemps.

Henry IVe ayant esté assassiné, ce fut alors que le pouvoir de la Leonore parut tout de bon : elle mit son mary si bien avec la Reyne que cette princesse leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient[1]. Pour luy, c'estoit un grand homme, ny beau ny laid, et de mine assez passable ; il estoit audacieux, ou pour mieux dire insolent. Il mesprisoit fort les princes ; en cela il n'avoit pas grand tort. Il estoit liberal et magnifique, et il appelloit assez plaisamment ses gentilshommes suivans : *Coglioni di mila franchi.* C'estoient leurs appointements. On ne l'a pas tenu pour vaillant. Il eut querelle avec M. de Bellegarde, qui avoit prétendu à estre galant de la Reyne-mere, et il se sauva à l'hostel de Rambouillet (car M. de Ram-

[1] Toutes les mesdisances qu'on en a faittes sont publiques. Un jour, comme la Reyne-mere disoit : « Apportez-moy mon voile », le comte du Lude*, grand-pere de celuy d'aujourd'huy, dit en riant : « Un » navire qui est à l'ancre n'a pas autrement besoin de voiles. » Ce fut ce mesme comte du Lude qui dit à Henry IVe, comme il demandoit à quelqu'un une devise pour un portrait qui est à Fontainebleau, où il est peint tout armé et Mme de Beaufort toute nue, qu'il ne falloit qu'y mettre : *Baisez-moi, gendarme.* C'est une chanson :

Franç. de Daillon.

F— moy, gendarme,
Je vous iray des poux.

bouillet estoit de ses amys), pour de là tenir la campagne ; il monta au second estage, et se fit descoudre sa fraise par une fille qui avoit esté à sa femme. Cette fille a rapporté qu'il estoit extraordinairement pasle. On ne sçait pourquoy il quittoit sa fraise, si ce n'estoit peut-estre pour n'estre point reconnû par ceux que la Reyne avoit envoyez après luy. Ils furent accommodez.

Il n'a jamais logé dans le Louvre, mais il couchoit souvent dans un petit logis qu'on vient d'abattre, qui estoit au bout du jardin, vers l'Abbreuvoir*. A la vérité, il y avoit un petit pont pour entrer dans le jardin, qu'on appelloit vulgairement le pont d'Amour.

Vers St-Germain-l'Auxerrois, près de l'eau.

Quand il fut assassiné par l'ordre du Roy sur le pont du Louvre*, on dit que M. de Vitry, capitaine des Gardes, dans le transport où il estoit, le passa, et que M. du Hallier, son frere, luy donna le premier coup. M. de Vitry alla en suitte prendre les clefs de l'appartement de la Reyne. La populace, le lendemain, le desenterra de Saint-Germain-l'Auxerrois, le traisna par les rues, et contraignoit ceux qu'ils rencontroient à les suivre et à leur donner de quoy boire. Le Roy, du balcon du Louvre, leur faisoit signe de la main de continuer, et la Reyne entendoit tout cela.

Vers la rue du Coq.

L'hostel des Ambassadeurs extraordinaires au fauxbourg Saint-Germain* estoit à luy ; c'estoit où il logeoit. On y trouva pour deux cent mille escus de pierreries. M. de Luynes eut sa confiscation, Ancre,

Rue de Tournon, plus tard Hôtel Nivernais.

Lesigny, etc. Il avoit un filz d'environ treize ans, qu'on laissa aller en Italie, où il est mort jeune. Il y pouvoit avoir quinze ou seize mille livres de rente, de ce que son pere et sa mere y avoient envoyé durant leur faveur. Il eut aussy une fille qui mourut à cinq ou six ans*; on l'avoit desjà demandée en mariage.

Le 2 janvier 1617.

Revenons à la mareschale d'Ancre. Quoyqu'elle eust esté si long-temps avec la Reyne, elle n'en sçavoit pas mieux son monde. En Italie, elle ne voyoit personne, et dez qu'elle fut en France, elle s'enferma, car elle estoit fort bizarre; de sorte qu'elle ne sçavoit point vivre à la mode de la Cour. J'ay ouy dire à Mme de Rambouillet qu'elle embarrassoit fort la Mareschale lorsqu'elle l'alloit voir et que quelquefois cette femme, croyant luy faire bien de l'honneur, ne la traittoit pas selon sa condition. C'estoit une petite personne fort maigre et fort brune, mais de taille assez agréable, et qui, quoyqu'elle eust tous les traits du visage beaux, estoit laide à cause de sa grande maigreur.

Comme elle estoit malsaine, elle s'imagina estre ensorcellée et, de peur des fascinations, elle alloit tousjours voilée, pour eviter, disoit-elle, *i Guardatori**. Elle en vint jusqu'à se faire exorciser. On se servit de cela contre elle dans son procez, et aussy de trois coffres remplis de boistes pleines de petites boulettes de cire. Car en resvant elle avoit accoustumé de faire de petites boulettes de cire qu'elle mettoit dans ces boistes. M. Perrot, pere du prési-

Ou le *mauvais œil*.

dent de mesme nom, se mocquoit fort de toutes ces belles accusations, et il fallut que sa famille, par politique, l'enfermast, de peur qu'il n'allast au Palais faire quelque chose qui eust desplû à la Cour et qui n'eust pas sauvé cette femme. Le Parlement qui ne croit point de sorciers, condamna la Mareschale comme sorciere ; cela a fait dire qu'on ne l'avoit fait que pour couvrir l'honneur de la Reyne. Quand on luy demanda de quels charmes elle s'estoit servie pour gaigner l'esprit de la Reyne : « Pas d'autre » chose, » dit-elle, « que du pouvoir qu'a une habile » femme sur une ballourde. » Je doute qu'elle ayt dit cela.

Dans son procez elle se nomme Leonora Galligai, quoyque effectivement elle s'appellast Dori. Cela vient de ce qu'à Florence, quand une famille est esteinte, pour de l'argent on peut avoir permission d'en prendre le nom, et c'est ce qu'elle a fait. On dit qu'elle mourut très-chrestiennement et très-courageusement.

COMMENTAIRE.

I. — P. 197, lig. 19.

Une femme de chambre appellée Leonora Dori, fille de basse naissance.

Suivant Fontenay-Marcuil (I, p. 103), « son pere etoit artisan et ce » me semble ménuisier. » L'Estoile dit la même chose, mais sur un *on dit*. (P. 655.)

II. — P. 198, lig. 15.

En cela, il n'avoit pas grand tort.

Des Réaux pourroit bien s'être souvenu ici d'une jolie chanson qu'on trouve dans les Sottisiers du temps :

Il faut tousjours aux grands seigneurs
Rendre toutes sortes d'honneurs;
Les aimer, c'est une autre affaire,
Laire, lanlaire !

Qui ne les connoist qu'à demy
S'honore d'estre leur amy,
Qui les connoist bien ne l'est guere,
Laire, lanlaire!

Ils sont d'un commerce très doux
Tant qu'ils ont affaire de vous;
Hors de là, c'est tout le contraire.
Laire, lanlaire!

Comme si tout leur estoit du,
Chez eux d'un service rendu
L'ingratitude est le salaire.
Laire, lanlaire!

Approcher d'eux comme du feu,
Les bien connoistre, les voir peu,
C'est le mieux que l'on puisse faire,
Laire, lanlaire!

III. — P. 198, lig., 17.

Ses gentilshommes suivans.

« Ses gardes estoient soldats de main et l'accompagnoient tous-
» jours avec l'espée, aagez de trente-cinq à quarante ans, vestus de
» ses couleurs, le manteau boutonné et la chaulse orangée, garnie de
» passemens de noir et jaulne doré, et les boutons des mesmes cou-
» leurs. » (*Mercure de France*, 1617, p. 196.)

IV. — P. 198, lig. 20.

Il eut querelle avec M. de Bellegarde.

On peut en voir l'occasion et les circonstances dans une lettre de Malherbe à Peiresc du 16 janvier 1611. Il s'agissoit d'une chambre au

Louvre occupée par le marquis d'Ancre et que M. le Grand réclamoit. « En fin de compte, la chambre est demeurée à M. le Grand. »

V. — P. 198, note, lig. 3.

Un navire qui est à l'ancre n'a pas autrement besoin de voiles.

L'Estoile rapporte le même mot qu'il attribue egalement à François de Daillon, comte de Lude. « Il y eut, » ajoute-t-il, « des peintures » diffamatoires et vilaines, faittes là dessus, qu'on fit mesme voir à la » Reyne, comme elle passoit par Essonne pour aller à Fontainebleau. » Mais il n'y avoit point de nom au dessoubs. » (Mars, 1611, p. 660.)

VI. — P. 200, lig. 1re.

Il avoit un filz d'environ treize ans.

L'auteur de la *Relation de la mort du mareschal d'Ancre*, qu'on croit être Michel de Marillac plus tard garde des Sceaux, dit : « Fiesque » ayant sceu que le fils du mareschal d'Ancre estoit assez maltraitté » des archers, et qu'il ne vouloit plus manger pour mourir de des» plaisir, meu de compassion et de ce qu'il estoit filleul du feu Roy, » pria le Roy de le luy bailler en garde et se contenter de sa respon» sion. Ce que le Roy luy accorda. Il alla donc prendre le garçon et » trouvant qu'on luy avoit osté son chapeau et son manteau, luy donna » le chapeau de son laquais, et l'amena dans le Louvre, dans sa » chambre où la petite reyne (Anne d'Autriche) luy envoya des confi» tures. Aucuns adjoustent qu'elle le fit amener et luy dit qu'elle » avoit appris qu'il dansoit bien, et qu'elle vouloit qu'il dançast en sa » presence. Ce pauvre garçon, avec toute sa douleur, ne laissa pas de » dancer, pour avoir plus moyen d'en tirer quelque gratification. » (*Histoire des plus illustres favoris.* Leyde, 1659.)

VII. — P. 200, lig. 5.

Il eut aussy une fille qui mourut à cinq ou six ans; on l'avoit desjà demandée en mariage.

Celui qui l'avoit demandée estoit Nicolas de Neufville, depuis duc de Villeroy et gouverneur de Louis XIV. Mais, « parce qu'ils etoient » fort jeunes, le mariage fut remis à un autre temps; pendant quoy » la fille mourut. » (*Mémoires de Fontenay-Marcuil*, II, p. 225.)

VIII. — P. 201, lig. 10.

« *Pas d'autre chose que du pouvoir qu'a une habile femme sur une* » *ballourde.* » *Je doute qu'elle ayt dit cela.*

Des Réaux rapporte ici probablement la plus exacte forme d'un mot bien souvent répété depuis et qui n'en est pas plus authentique. On a dit plus tard : « Je n'ai pas usé d'autre ascendant que celui des ames » fortes sur les ames pusillanimes. » Puis Voltaire l'a mis dans la bouche de son Mahomet :

Du droit qu'un esprit fort et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

IX. — P. 201. Fin.

On dit qu'elle mourut très-chrestiennement et très-courageusement.

Le *Mercure françois*, relation officielle des événemens, justifie ces on-dit ; et voici comment il a raconté les derniers momens de la maréchale d'Ancre :

« Le samedy 8 juillet du matin, l'arrest de mort contre la mares- » chale ayant esté conclu au Parlement, et resolu que l'exécution s'en » feroit le mesme jour, on commanda qu'on la fist disner auparavant » que de luy prononcer son arrest. Cependant, la chapelle de la Con- » ciergerie se remplit de plusieurs personnes de tous sexes et de toutes » qualités, curieuses de voir cette prononciation. Environ une ou deux » heures après midy, le Guichetier l'alla querir et luy dit : « Alons, » Madame, vous sortirez aujourd'huy de céans. » Elle qui ne pensoit » nullement à la mort, et qui croyoit seulement d'estre bannie de » France, sortit assez joyeuse de sa chambre, jusques à la chapelle où » en entrant, voyant qu'on luy faisoit oster son masque, elle com- » mença à entrer en appréhension et dit : « *Que de peuple !* » Le greffier » Voisin, s'estant approché d'elle, dit qu'elle se mist en estat d'ouyr son » arrest. On la fait mettre à genoux et aussytost qu'elle eut entendu : « *Et la dite Galligai à avoir la teste tranchée sur un eschaffaut*, » elle se » leva et fit cette exclamation : *Oimé ! je suis grosse !* On luy osta sa » coiffe de velours. Et sur ce qu'elle avoit dit qu'elle estoit grosse » on envoya querir des matrones et des chirurgiens, et il se passa » quelques paroles sur cette feinte grossesse... L'innumerable multi- » tude du peuple qui estoit par les rues et les prevots et archers qui » alloient devant la charrette furent cause qu'elle demeura plus d'une » demie heure avant qu'elle fust arrivée en Grève. On la regardoit

» avec une grande attention et silence, et elle paroissoit fort constante » entre les deux docteurs qui la consoloient. Toutefois, bien qu'elle » eust le teint noir et le visage ridé avec de petites taches, elle ne » parut si laide au peuple qu'il se l'estoit figuré.... Elle parla plusieurs » fois au prevost de Funtis, qui la conduisoit au supplice, comme si » elle eust esté encore en position de luy commander.

» Estant montée sur l'eschaffaut, elle demanda pardon à tous ceux » qu'elle avoit offensez.... L'executeur l'ayant fait mettre à genoux, elle » supplia les deux docteurs de prier Dieu pour elle. Une des cordelettes » du bandeau estant trouvée courte, comme il la rattachoit, elle dit » aux docteurs : « *Parlez haut, Messieurs, et faites prier le peuple.* » Les » docteurs lors luy firent dire son *In manus*, et comme elle disoit *com-* » *mendo*, la teste luy fut tranchée assez près des espaules. Son corps » ayant esté despouillé jusques à la chemise, teste et corps furent » ensemble jetez au feu et bruslez. »

Le Parlement, au tort de condamner une femme dont le vrai crime etoit de survivre au meurtre de son mari, joignit celui de faire imprimer le détail des charges rassemblées contre elle. Dans ces honteuses archives de l'iniquité revêtue du masque de la justice, on accuse le mari et la femme d'être juifs en secret, d'avoir employé Cosme Ruggieri, mort avant eux, et Jean du Chatelet (le fameux Cesar dont nous avons parlé plus haut), à faire des expiations et des exorcismes ; « d'avoir consommé le sacrifice du coq, par oblation judaïque ; et de » s'être servy de plusieurs eglises en cette ville de Paris, pour y » commettre leurs blasphemes et impietez ; lesquels ont eté recognues » par les cris et hurlemens espouvantables qui s'entendoient de plu- » sieurs endroits, lorsqu'ils ont fait cette oblation du coq, etc., etc. »

XXII.

LISETTE.

Lisette estoit filleule de la princesse de Conty; c'estoit une assez pauvre fille, que cette princesse n'osa tenir sur les fonts que par procureur. Elle la fit nommer Louise comme elle; de Louise on fit Louisette, et par corruption Lisette. Quand cette fille eut quinze ans, elle se mit à imiter Mathurine; cette Mathurine avoit esté folle, puis guérie mais non pas parfaittement; il y avoit encore quelque chose qui n'alloit pas bien. Elle continua à faire la folle et avoit un chaperon*; mais sous pretexte de folie elle portoit des poulets. Elle gaigna du bien, et laissa un filz qui a esté un admirable joueur de luth; on l'appelloit Blanc-Rocher. Lisette donc prend un chapeau, une fraise, un pourpoint et une juppe, et en cet equipage, plus insolente qu'un laquais, elle entre chez toutes les personnes de la Cour. Au bout de quelque temps elle disparoist tout-à-coup, et après quelques années elle revint à Paris, et voulut se faire passer pour fille d'Henry IVe, qui estoit mort il y avoit desjà plus d'un an, et de la princesse de Conty. Elle se faisoit nommer *Henriette Chrestienne*, disoit que la princesse de Conty n'avoit jamais voulû permettre que le Roy la reconnust, qu'à cause de cela il l'avoit fait nourrir secrettement; qu'il se

Bonnet de fou, à cornes et oreillettes.

l'estoit fait apporter en cachette plusieurs fois et qu'il l'avoit plus aimée que tous ses autres enfans.

Toute la Cour se mocqua d'elle ; car on sçavoit toutes les amourettes d'Henry IVe, et personne n'ignoroit qu'encore qu'il eust trouvé la princesse de Conty fort belle, la premiere fois qu'il la vit, il ne voulut point penser à l'espouser, parce qu'il sçavoit trop de ses nouvelles : peut-estre aussy ne l'auroit-il pas voulû faire par politique. (Il est vray, d'un costé, que ce qu'il vouloit faire pour Mme de Beaufort estoit encore pis que tout cela.) Il estoit encore constant qu'estant marié il n'avoit jamais eu d'inclination pour cette princesse.

Cependant il y avoit assez de badauts à Paris qui croyoient ce que cette friponne disoit. Il y avoit icy en ce temps-là *un Flamand nommé M. Migon, homme fort ingenieux, mais au reste assez simple. Ce bon Flamand connut Lisette ; et comme cette créature avoit le caquet bien emmanché, car jamais on n'a mieux débité le galimatias ny parlé si bien Nervese, il en fut charmé, et pleinement persuadé de toutes les fables qu'elle contoit. Or, il arriva qu'un certain Alleman, qui se faisoit appeller le baron de Crussembourg, fit accroire à M. des Hagens, favory de M. de Luynes, qu'il sçavoit faire de l'or. Des Hagens luy donna dix mille escus qu'il luy avoit demandez pour cela. Crussembourg se met en equipage, loue une maison à la Place Royale, croyant que s'il se faisoit valoir il en tireroit encore bien d'autres. M. des Hagens ne donna pourtant point son

En 1618.

argent sans en parler à M. d'Ornane, alors gouverneur de Monsieur, et qui depuis fut mareschal de France ; car il luy communiquoit tous ses desseins. D'Ornane, qui connoissoit Migon, luy conseilla de le mettre avec Crussembourg, comme tesmoing et comme participant de tout ce qu'il entreprendroit. Voylà donc Migon avec Crussembourg. Il n'y fut pas plustost qu'il pense à Lisette, qu'il croyoit princesse et dont il avoit grande compassion : il la loge avec luy, en intention de luy faire avoir si bonne part à l'or qu'on feroit, qu'elle auroit de quoy se marier selon sa naissance. M. de Chaudebonne[1], qui connoissoit fort Migon, mena un soir cette fille chez Mme la marquise de Rambouillet, sa bonne amie, qui alors logeoit à la Place Royale, pendant qu'elle faisoit bastir l'hostel de Rambouillet*. Elle n'avoit rien d'extraordinaire en son habillement, hors qu'elle avoit un chapeau avec des plumes. Dez que Mme de Rambouillet la vit, elle la reconnût, et luy dit qu'elle l'avoit veûe ailleurs. « Ah ! » respondit-elle, « Madame, c'est cette malheureuse Lisette qui m'a » perdue d'honneur. Elle estoit fille de ma nourrice » et ma sœur de laict. » Mme de Rambouillet luy fit toutes les objections qu'on luy pouvoit faire, et entre autres, que si le feu Roy se l'eust fait porter pour la voir, comme elle disoit, que cela se seroit sceû, et que les Roys ne pouvoient rien faire sans tesmoins.

Devant le Palais-Royal.

Au commencement, la princesse de Conty, qui

[1] Plus bas, son *Historiette*.

estoit desjà veuve, laissa dire cette fille ; mais voyant que le monde en estoit trop imbû, et que quelques-uns ne sçavoient qu'en croire, elle la fit prendre et la fit mettre en prison dans l'abbaye Saint-Germain[1]. On donna le fouet à Lisette, mais elle soustint tousjours à la princesse de Conty mesme qu'elle estoit sa fille. Cette princesse, qui estoit bonne, se contenta de ce chastiment, et ne la voulut point mettre en justice. Lisette au sortir de là courut tout le royaume. Elle est encore en vie et parle comme elle faisoit en ce temps-là. Elle estoit petite, mais bien faitte : pour le visage, elle l'avoit médiocrement beau.

Pour Crussembourg, au bout de trois mois, il fit un trou dans la nuict.

[1] Le prince de Conty en avoit joüy et elle en joüissoit encore alors.

COMMENTAIRE.

I.—P. 206, titre.

Cette historiette peut seule expliquer le passage suivant d'un pamphlet de l'abbé de Saint-Germain, Mathieu de Morgues : *Response à la seconde lettre que Balzac a fait imprimer avec son Prince*, 1632.

« Qui cause mieux que les courtisannes de Venise qui ont acquis » l'intelligence de langue en perdant leur honneur ? Nous avons veu à » Paris une miserable vagabonde qui se disoit fille du feu roy et d'une » princesse. Elle racontoit ses avantures imaginaires de si bonne grace » et en si beaux termes qu'ils ravissoient tous ceux qui l'escoutoient. » Elle ne laissoit pas d'estre menteuse et pauvre. »

II.—P. 207, lig. 19.

Jamais on n'a... parlé si bien Nervese.

Antoine de Nervese etoit fort honnête homme et très méchant ecrivain. Ses romans pendant un temps fort court luy firent une réputa-

tion dont celle de M. le vicomte d'Arlincourt, quoique plus durable, peut aujourd'hui donner une idée.

III.— P. 207, lig. 22.

Un certain Alleman... le baron de Crussembourg, fit accroire à M. des Hagens, favory de M. de Luynes.

Ou mieux Deageant. Guiscard Deageant, dauphinois, fut pendant quelque temps, sous M. de Luynes, secrétaire d'état. Il avoit eu part aux arrangemens qui précéderent l'assassinat du maréchal d'Ancre; mais en 1619 il fut disgracié, et vécut à partir de là, tantôt en Dauphiné, tantôt à la Cour et tantôt à la Bastille. Il mourut à Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin, en Dauphiné, après avoir résigné la charge de premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, à son gendre, Denis de Salvaing de Boissieu. Deageant a laissé des Mémoires publiés à Grenoble en 1668, par son petit-fils, Adrien Roux de Morges, et réimprimés dans le troisième volume des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France. Paris*, 1756, 4 vol. in-12. Ils donnent une idée peu favorable du caractère de l'auteur et de la portée de son esprit. Toutes ses pensées se bornent à chercher des complots, à révéler des conspirations plus ou moins chimériques, à se vanter d'avoir connu d'avance tous les projets qui ont eclaté contre la sûreté du Roi. Il les rédigea à la demande du cardinal de Richelieu, et c'est là ce qu'il ne faut pas oublier en les consultant. J'admettrois volontiers le jugement que portoient de lui ses rivaux d'influence, quand il fut obligé de quitter les affaires : « Qu'il ressembloit au chien du jardinier qui ne mangeoit ni ne vouloit souffrir que les autres mangeassent les choux. » Son grand tort est d'avoir constamment sacrifié dans son livre le connétable de Luynes mort, auteur de sa fortune, au cardinal de Richelieu vivant, dont il espéroit apparemment beaucoup.

IV.— P. 209, lig. 13.

Pour Crussembourg, au bout de trois mois il fit un trou dans la nuict.

Façon de parler plaisante, dont on peut se rendre compte ; mais que les bouffons en plein air nous ont accoutumés à remplacer par une autre qui n'est pas susceptible d'analyse : *faire un trou à la lune.*

Faire un trou dedans la nuict,
C'est déloger sans faire bruict.

(Proverbes en rimes (ou *Rimes en proverbes)* par *Leduc. Paris, Querver*, 1665, *in-12, page* 192 *)*

Au reste, il etoit aisé de prévoir ce beau résultat des promesses de Crussembourg, en lisant le projet de Traité, dont nous avons eu le plaisir de retrouver une copie contemporaine, parmi les Manuscrits de la collection du Puy (n° 92); nous disons *projet*, car nous n'oserions assurer, malgré la mention de la signature royale, que le traité ait été réellement conclu.

« OFFRES *que faict au Roy le sieur de Crutzembourg, gentilhomme alle-* » *man, et les conditions qu'il demande luy estre accordées.*

OFFRES.

» Promet, soubs l'obligation de sa vie qu'il dépose ès mains du Roy, » de rendre à Sa Majesté ou en ses coffres, dans un an, la somme de » quatre millions d'or, et ce par une invention singuliere que sçait » ledict sieur de Crutzembourg, licite selon Dieu et les hommes, sans » interest d'aucun particulier, au contraire très proffitable au general » de la France.

» Lequel secret il offre de faire, cinq ans consecutifs; et rendre tous- » jours ès coffres de Sa Majesté le mesme proffit de quatre millions d'or » par chacun an, et mesmes davantaige les quatre dernieres années.

» Promet que dudit moyen et secret il n'en communiquera jamais » rien à personne, si non à un sien fidel amy lequel n'en pourra puis » après servir que le Roy seul, aux mesmes conditions que dessus. En » quoy n'entend toutesfois ledict proposant comprendre un sien enfant » auquel il pourra aussy communiquer ledict secret, à condition néant- » moins de n'en servir nulle autre personne que Sa Majesté; mais s'en » pourra aider pour luy-mesme, tant dedans que dehors le royaume. »

CONDITIONS.

« Que le Roy prenne ledict sieur de Crutzembourg en sa protection » et sauvegarde, contre tous, sa femme, enfans, ceulx qui l'assisteront » audict travail et ses serviteurs, sans que luy ny les siens soient res- » ponsables de leurs actions qu'au Roy ou à son Conseil d'Estat.

» Que Sa Majesté promette qu'elle n'inquiettera jamais ledict sieur » de Crutzembourg ny ne permettra qu'il soit inquietté en aucune » manière que ce soit, pour reveler son secret à Sa Majesté ny à » personne qui vive, autrement qu'il est porté ci-dessus.

» Que pour acquiescer à son travail, Sa Majesté luy fera bailler » un logis propre à ce faire, et y sera mis quatre Suisses du Corps » pour empescher que aucunes personnes y puissent fréquenter que » ceulx que bon semblera audict sieur de Crutzembourg.

» Que Sa dicte Majesté promette que desdicts quatre millions d'or » ledict sieur de Crutzembourg aura pour sa part la vingtiesme partie

» qui sont deux cens mil escus, et ce durant chascune desdites cinq
» années, qui luy seront paiiés comptant ou à ses hoirs en cas de mort,
» ou à celuy qui en aura son acquit.

» Que pour tous les frais que peult pretendre ledit proposant, il luy
» sera baillé par Sa Majesté la somme de trente mil livres, assavoir :
» presentement comptant, la somme de vingt un mil livres, et dans
» troys mois les neuf mil livres restans.

» Qu'après lesdictes cinq années il sera loysible audit sieur de Crut-
» zembourg de sortir de France si bon luy semble, avec sa femme,
» enfans, famille et biens, sans pouvoir estre troublé ny inquietté, en
» sorte quelconque, à condition toutefois de laisser en sa place celuy
» de ses amis à qui il aura communiqué son secret pour en servir le
» Roy ainsi qu'il est dict.

» Les présentes offres ont esté veues, signées et accordées par le
» Roy à St-Germain-en-Laye, le 20e jour de juillet 1618, et en la
» presence de messieurs les Chancelier et Garde des sceaux de France,
» et du sieur Jeannin, surintendant des finances. Ainsi signé : Louys.
» Et plus bas, Potier. »

XXIII.

MADAME DE VILLARS.

(*Julienne-Hippolyte d'Estrées, mariée en* 1597 *à Georges de Brancas, marquis puis duc de Villars; morte après* 1657.)

C'est une des sœurs de Mme de Beaufort[1]. Elle avoit espousé le nepveu de l'amiral de Villars*. Ils s'appelloient Brancaccio en leur nom, et viennent du royaume de Naples. Son oncle, qui ne s'estoit point marié, luy avoit laissé beaucoup de bien. Il n'y a jamais eu un si pauvre homme. Luy et sa femme ont mangé huit cents mille escus d'argent comptant, et soixante mille livres de rente en fonds de terre, dont il n'en est resté que dix-sept qui estoient substituées. Il avoit eu une terre de vingt-cinq mille livres de rente, de l'argent qu'il eut du cardinal de Richelieu pour le Havre-de-Grace, la lieutenance de roy de Normandie et le vieux palais de Rouen. Par le marché, il eut un brevet de duc* mais il ne fut receu qu'au parlement de Provence, où il trouva plus de credit qu'ailleurs, à cause qu'il estoit de ce pays-là.

André de Brancas-Villars, tué 24 juillet 1595.

En 1627

Avant cela, le mary et la femme demeuroient d'ordinaire au Havre. Elle y fit (il est vray que ce n'estoit pas son apprentissage) le coup le plus effronté qu'aucune femme ayt guères fait en amour. Un

[1] Voyez les *Amours d'Alcandre*.

capucin, nommé le pere Henry de la Grange-Palaiseau, de la maison d'Arville, oncle de Celeste dont nous parlerons ailleurs *, qui peut-estre s'estoit fait religieux pour ne pouvoir vivre selon sa condition, faute de biens, fut envoyé par le Provincial au couvent qu'ils ont au Havre. C'estoit un des plus beaux hommes de France, et de la meilleure mine, homme d'esprit et à la vie duquel il n'y avoit rien à reprendre. Il prescha l'Avent au Havre. Dez le premier sermon, Mme de Villars devint passionnement amoureuse de luy, et pour le tenter, elle s'ajustoit tous les jours le mieux qu'il luy estoit possible. Elle quitta pour luy l'habit extravagant qu'elle portoit au Havre : c'estoit une espece de pourpoint avec un haut-de-chausses et une petite juppe de gaze par dessus, de sorte qu'on voyoit tout * au travers. Pensez qu'avec ce pourpoint elle n'avoit pas une coiffe ; elle n'avoit garde : elle portoit tousjours un chapeau avec des plumes. — Parée donc de son mieux, elle s'alloit tousjours mettre vis-à-vis de la chaire, sans masque et la gorge fort descouverte, car c'estoit ce qu'elle avoit de plus beau : pour les traits du visage, ils n'estoient pas merveilleux ; elle avoit les yeux petits et la bouche grande, mais sa taille, ses cheveux et son teint estoient incomparables. En ce temps-là, elle estoit encore fort jeune. Tout cela ne toucha point nostre capucin. Que fait-elle? elle envoye à Rome pour faire avoir permission au pere Henry de la Grange de la confesser ; elle expose qu'elle avoit esté touchée de ses sermons, qu'ayant jusques alors

Hist. de Scarron.

Tout le haut-de-chausses.

esté trop avant dans le monde, elle croyoit que Dieu se vouloit servir de cette voie pour sa conversion. En mesme temps, elle se tue de dire partout que les prédications de ce bon pere seroient cause qu'elle changeroit de vie. A Rome elle obtint facilement la permission qu'elle demandoit, et l'ayant fait signifier, elle demande qu'il l'entende en confession dans une chapelle qui estoit chez elle. Les autres capucins, qui croyoient que cela feroit venir l'eau au moulin, l'y envoyerent aussytost. Mais la dame, au lieu de se confesser de ses vieux pechez, car elle avoit dit qu'elle vouloit faire une confession générale, le voulut persuader de luy en faire faire de nouveaux. Le bon pere fait des signes de croix et la tanse severement : elle ne perd point courage, elle fait tout ce qu'elle peut pour l'exciter, et luy monstra peut-estre ce qu'elle ne luy pouvoit monstrer durant le sermon. Tout cela ne servit de rien : il la laisse demy-folle.

Au sortir de là, il demande permission au Supérieur de se retirer. Elle en a avis et fait garder les portes; il trouve pourtant le moyen d'evader. Elle le sçait, monte secretement à cheval et court après. Elle l'attrappe dans un bois, elle descend et le presse de revenir; il se despestre d'elle, prend son cheval et s'enfuit à Paris. L'amante délaissée, afin d'avoir un prétexte d'aller aussy à Paris et de suivre son amant, feint d'estre malade et de vomir du sang. Effectivement elle en vomissoit, mais ce n'estoit pas du sien, tout cela se faisoit par artifice. Elle se fait

porter à Paris dans un brancard, pour s'y faire traitter *. Le bruit courut qu'elle se mouroit. Elle escrit en vain au pere de la Grange, et voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, elle se guérit toute seule[1].

En mai 1609.

Elle fut aimée en suitte de M. de Chevreuse. En ce temps-là, faute d'argent, elle souffrit les galanteries d'un partisan nommé Moisset; c'est celuy qui a basty Ruel, c'estoit le Montauron de ce temps-là. Elle fut mesme si desvergondée que de loger chez luy. M. de Chevreuse luy en fit des reproches, et feignit de la vouloir quitter. Elle, pour luy monstrer qu'elle ne pouvoit vivre sans luy, fit semblant d'avaller des diamans non enchassez *, qu'elle tenoit alors dans une boiste; mais elle laissa tomber les diamans, et ne fit que lescher les bords de la boiste. Sur cela on fit un conte quelque temps après : on disoit que feu Comminges[2], frere de Guitaut, capitaine des gardes de la Reyne, qui la servoit auprès de M. de Bassompierre dont elle s'estoit esprise, luy ayant rapporté que M. de Bassompierre ne correspondoit point à sa passion, elle avala des diamans; que Comminges, qui estoit avare, la prit par le cou et les luy fit rendre;

Non montes.

[1] Mais avant cela elle descouvrit qu'il estoit à Rouen. Luy qui sçavoit que cette folle y estoit aussy disoit sa messe le premier, et se tenoit caché tout le jour; elle y alla de si bonne heure qu'elle le vit au nez *; pour elle, elle estoit desguisée en bourgeoise. Il fit un grand cry quand il l'aperceut; mais il ne laissa pas de dire sa messe : ce fut en allant à l'autel qu'il la reconnut. Il partit dez le jour mesme.

Face à face

[2] Comminges, pere de Comminges receu capitaine des gardes de la Reyne en survivance et gouverneur de Saumur, estoit un homme d'esprit qui partageoit souvent avec les galans qu'il servoit; car il estoit bien fait.

et que sçachant combien il y en avoit, il la pensa estrangler pour luy en faire rejetter un qui restoit, et qu'après il les emporta tous.

Avec cela, c'estoit la plus grande escroqueuse du monde. Quand il fallut sortir du Havre, pour ne point faire crier toute la ville, car ils devoient à Dieu et au monde, elle fit publier que tous leurs créanciers vinssent un certain jour parler à elle. Elle parla à tous en particulier, leur avoua qu'elle n'avoit point d'argent, mais qu'elle avoit, en deux ou trois lieux qu'elle leur nomma, des magasins de pommes à cidre pour dix ou douze mille escus; qu'elle leur en donneroit pour les deux tiers de leur debte, et une promesse pour le reste payable en tel temps. Elle disoit cela à chacun avec protestation qu'elle ne traittoit pas les autres de la sorte, et qu'il se gardast bien de s'en vanter. Les pauvres gens, les plus contens du monde, prirent chacun en paiement un ordre aux fermiers de donner à l'un pour tant de pommes et pour tant à l'autre; mais quand ils y furent, ils ne trouverent en tout que pour cinq cents livres de pommes.

Elle vit encore, mais gueuse[1].

Pour son mary, je l'ay veû à Avignon, l'année que le Roy nasquit *, monté sur un bidet etique, 1638.

[1] Elle s'habilloit tousjours magnifiquement et d'une belle maniere. Il y avoit à la Cour un seigneur de Dauphiné, appellé M. de Bressieux, qui avoit aussy cette maladie. Tous deux, sans estre espris l'un de l'autre, parez comme pour jouer la comédie, se promenoient coste à coste, par Paris, dans un carrosse dont tous les vantelets estoient levez. En ce temps-là on s'habilloit de couleur.

avec un page piez nûs, derriere luy, pour tout train. C'est de luy que Voiture se mocque dans une lettre où il dit : « Je vous eusse donné de la *Raoussette*, de » la *Ravergade*, oy, oy, ma foy oy, mais je vous dis » fort, fort, ma foy*! » La *Raoussette* et la *Ravergade* sont des danses de Provence, et cet homme disoit à l'hostel de Rambouillet : « Quand j'estois au » Havre, je faisois danser les fillettes ; je leur donnois » de la *Raoussette*, etc. » Tout ridicule qu'il estoit, il avoit esté galant pourtant; Mlle de Scudery m'a conté qu'elle l'avoit veû amoureux d'une dame à Rouen, la suivre tous les matins à une fontaine minérale auprès de la ville, où elle alloit prendre les eaux, sans jamais manquer d'y faire porter des corbeilles pleines de fleurs, de gants, d'esventails et de rubans, et d'y faire trouver les violons. En récompense, les douceurs qu'il disoit estoient de terribles douceurs; il mesloit tousjours *hem!* et *pardy!* à tout ce qu'il disoit ; il disoit donc à cette dame : « Hem ! » je vous le dis, pardy ! madame, je vous en prie, les » genoux du cœur à terre, et le cœur en cendres. » Il est mort depuis deux ans.

Lettre à Mlle Paulet.

COMMENTAIRE.

1. — P. 213, lig. 1.

Elle avoit espousé le neveu de M. l'amiral de Villars.

Georges de Brancas, marquis puis duc de Villars, mort le 23 janvier 1657. C'etoit le frère puîné, non le neveu de l'amiral André-Baptiste de Brancas. Les Brancaccio, passés en France dans les dernières

années du XIVe siècle, y avoient formé deux branches. La première, celle des barons-marquis de Cereste, s'est eteinte vers la fin du XVIIIe siècle; la seconde est aujourd'hui représentée par Louis-Marie Buffile, duc de Brancas et de Lauraguais, qui n'a que deux filles. Son oncle, Louis-Albert de Brancas, duc de Cereste, grand d'Espagne, ancien pair de France, est mort l'année dernière sans enfans. Ils descendent directement de notre Mme de Villars, dont le second fils fut Charles, comte de Brancas, le célèbre Menalque de la Bruyere.

L'Historiette qu'on va lire est toute une révélation de cette *peste* de des Réaux.

II. — P. 215, lig. dernière.

Elle se fait porter à Paris pour s'y faire traitter.

Probablement en 1613. «Mme de Villars,» ecrit Malherbe le 22 mai de cette année, «devoit arriver hier en cette ville; je ne croy pas qu'elle » soit longtems icy ny ailleurs, car sa maladie est dangereuse comme » d'une personne qui vomit le sang.»

Quatre années auparavant, le même Malherbe nous instruit du mauvais ménage de Mme de Villars avec son mari: «Il y a,» dit-il, «un nommé Courtenay-Blesneau qui a vengé le cocuage cruellement. » C'est un de ces Courtenay que vous sçavez, qui prétendent d'estre » desclarez princes du sang. Il tua le portier de son logis, qui ne vouloit » pas luy ouvrir la porte. L'adultère, qui estoit le baron de la Riviere, » s'estant levé au bruit, luy tira un coup de pistolet qui faillit; mais » il ne fut pas failly, ny un gentilhomme qui estoit venu avec luy. La » femme y passa aussy, et avec elle une demoiselle sa confidente. Cet » exemple a fait peur à Mme de Villars, non pas comme coupable de » rien de pareil, mais comme brouillée avec son mary. Il est en ceste » ville depuis quelques jours par le commandement du Roy, qui le veut » appointer. Depuis, elle avoit esté tenue comme perdue; mais ven- » drédy au soir, elle arriva en ceste ville pour estre plus près de ses » amis. Quoique c'en soit, elle ne s'est pas encore monstrée, et beau- » coup de gens la croient encore au Havre. Mais la vérité est qu'elle est » icy. Ce sera de la besogne pour le Roy, quand il viendra, de demes- » ler cet escheveau.» (Lettre à Peiresc, du 17 août 1609.)

III. — P. 216, lig. 7.

Un partisan nommé Moisset.

Montauban, sieur de Moisset, dont on parloit aussi dans le même temps, comme devant epouser, avec l'agrément du Roi, Mlle ou Mme des

Essarts. La maison de Ruel, que Richelieu devoit bientôt rendre célèbre, avoit été bâtie par Moisset, comme ne le dit aucun des historiens de Paris ou des environs de Paris, et datoit du règne de Henry IV : « On a remarqué, » dit l'auteur du *Mercure françois*, « que » le mareschal d'Ancre et sa femme se sont perdus dans la fosse où » ils avoient, l'an 1611, conspiré de faire perdre le sieur de Moisset, » emprisonné par leurs pratiques, sur de fausses accusations d'avoir » recherché des curiosités par magie ; et cela pour avoir le don des » grands biens dudit Moisset, et de sa belle maison de Ruel. Mais » l'accusation s'en alla en fumée. » (*Le Mercure françois*, année 1617, p. 234.)

IV. — P. 216, lig. 16.

Feu Comminges, frere de Guitaut, capitaine des gardes de la Reyne.

Pierre de Cominges, capitaine des gardes de la Reine et gouverneur de Saumur, comme le fut ensuite son fils, etoit mort dès 1651 ; car à cette date je lis une anecdote qui le concerne dans un livre intitulé : *Suite de petits traités en forme de lettres ecrites à diverses personnes studieuses.* Paris, Courbé. C'est à l'occasion d'un nommé Lefevre, somnambule qui parloit toutes sortes de langues : « Feu M. de Cominges, frere de » M. de Guitaut, et celuy que vous m'aviez souvent oüy tenir pour le » gentilhomme de son temps qui avoit le plus d'eloquence naturelle, » ayant demandé au même Lefevre endormy qui estoit le meilleur de » ses amis ? il répondit que c'estoit M. de la Hoguette. Sur quoy M. de » Cominges luy repliquant qu'il estoit fort abusé, et que ce la Ho- » guette luy rendoit tous les jours de mauvais offices auprès de M. de » Saint-Luc, il jura le nom de Dieu, contre son ordinaire, se levant en » son séant et proférant ces mêmes termes : *Qui que vous soyez, vous » avez menty ; la Hoguette est homme d'honneur. Je m'en vay vous » attendre à la Piarre.* C'estoit un lieu où les soldats avoient coustume » de s'aller battre. » (Pag. 8.)

V. — P. 218. Fin.

Son mary est mort depuis deux ans.

Des Réaux ecrivoit cela en 1657 ; mais le duc de Villars etoit mort seulement depuis quelques mois, c'est-à-dire le 23 janvier 1657. Des Réaux aura sans doute ecrit *deux ans* avec l'intention d'ecrire *deux mois.* — Je n'ai pu retrouver la date de la mort de cette bonne Mme de Villars, qui en 1657, devoit être octogénaire.

XXIV.

MADAME LA COMTESSE DE SOISSONS.

(*Anne de Montafié, dame de Bonnestable et de Lucé, morte* 17 *juin* 1644.)

Le pere de Madame la Comtesse estoit d'une maison de Piémont qu'on appelloit Montafier : il avoit espousé Mlle de Coesme, du pays du Maine. Il n'eut qu'elle d'enfans ; on l'appelloit Mlle de Lucé. Son bien de France pouvoit estre de vingt mille livres de rente ou environ.

Le prince de Conty espousa cette Madame de Montafier, et M. le comte de Soissons devint amoureux de Mlle de Lucé, qui passoit alors pour une des plus belles personnes de la Cour ; et en effect, sans qu'elle avoit* les yeux un peu trop hors de la teste, elle eust esté parfaitement belle. Elle en usa comme elle devoit. Monsieur le Comte avoit beau estre prince du sang, spirituel, beau et de bonne mine, sans le sacrement il n'y avoit rien à faire. Feu M. de Guise s'en esprit aussy : on croit que cela ne servit pas peu à faire conclure Monsieur le Comte. Il l'espousa, et par sa qualité il tira du duc de Savoye, le Bossu, qui ne l'eust pas fait autrement, cinq à six cent mille escus, pour le bien que sa femme avoit en Piémont, dont le Bossu s'estoit saisy parce qu'il n'avoit à faire qu'à une fille, et qui encore demeuroit en France.

Si elle n'avoit eu.

Ainsy Mlle de Lucé estoit bien plus riche pour Monsieur le Comte que pour un autre.

Elle vivoit bien avec Monsieur le Comte, à quelques petites querelles près qu'ils eurent souvent pour des femmes de chambre. Car Madame la Comtesse s'est toujours laissée empaumer par quelqu'un, et Monsieur le Comte, qui estoit soupçonneux, ne le trouvoit nullement bon. Ils se raccommodoient aussy facilement qu'ils s'estoient brouillez. Elle avoit un mauvais mot dont elle n'a jamais pû se desfaire, c'est qu'elle disoit toujours *ovec* pour *avec*, et cela sembloit le plus vilain du monde à une personne de sa condition. Il y a une autre chose que je luy pardonnerois encore moins, c'est de n'avoir rien laissé à Mlle de Vertus, qui a esté assez longtemps avec elle, et qui est une fille de mérite.

COMMENTAIRE.

I. — P. 221, titre.

Cette historiette fut rédigée plus tard ; elle est ecrite sur les marges du manuscrit.

Anne, comtesse de Montafié, dame de Bonnestable et de Lucé, avoit eté mariée à Charles de Bourbon, comte de Soissons, le 28 décembre 1601. Sa mère, Jeanne de Coesme, veuve de Louis comte de Montafié en Piémont, et remariée à François, prince de Conty, etoit morte quelques jours auparavant, comme elle alloit au Mans pour y conclure le mariage de sa fille avec le comte de Soissons, frère utérin de son second mari.

II. — P. 221, lig. 18.

Le duc de Savoye, le Bossu.

Charles Emmanuel Ier dit *le Grand*, mort en 1630. Le surnom de l'Historiette est fondé sur de meilleures preuves que celui de l'histoire.

La comtesse de Soissons, veuve depuis le 1er novembre 1612, mourut le 17 juin 1644, à l'Hôtel de Soissons. De sa fille aînée, Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville, naquit Marie d'Orléans, si connue sous les deux noms de Mlle de Longueville et de Mme la duchesse de Nemours. Son fils, Louis de Bourbon comte de Soissons, avoit trouvé la mort à la Marfée, près Sedan, le 6 juillet 1641, au moment où le maréchal de Châtillon cessoit de lui disputer la victoire. Avec lui finit cette branche puînée de la maison de Condé qui avoit commencé avec son père.

III. — P. 222, lig. 15.

Mlle de Vertus.

Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon, se retira plus tard à Port-Royal. Elle y devint l'amie de Mlle de Longueville, et elle se chargea en juin 1672, d'annoncer à cette princesse la mort de son fils le comte de Saint-Pol. « Ce Port-Royal, » écrivoit Mme de Sevigné, le 26 janvier 1674, « est une Thebaïde ; c'est un désert où toute » la dévotion s'est rangée. Mlle de Vertus y achève sa vie avec des dou- » leurs inconcevables et une résignation extrême. » Elle mourut le 21 novembre 1692, après quinze années passées dans les plus vives souffrances. On peut voir son eloge dans le *Nécrologe de Port-Royal*, mais l'histoire de sa vie dévote sert de bien peu à l'histoire de sa vie mondaine. Des Réaux nous la fait mieux connoître dans quelques lignes eparses et dans les Historiettes de sa mère *la comtesse de Vertus* et de *Menage*. Elle alla, six ans après la mort de Madame la Comtesse, demeurer à la Place Royale chez la duchesse de Rohan. Des Réaux nous le dira, et Loret nous en informe dans les vers suivans :

Mademoiselle de Vertus,
Dame haute et d'esprit pointu,
Et de très brillante origine,
Devenant tout à fait chagrine
D'estre seule, en logis à part,
Veut se transporter autre part.
Dans ce mois donc elle destale,
Et va dans la Place Royale
Avec madame de Rohan,
Jusqu'au terme de la Saint-Jean,
Ou plus ou moins, si bon luy semble,
Selon qu'elles vivront ensemble.

(*Muse historique*, 29 octobre 1650.)

XXV. — XXVI.

MADEMOISELLE DE SENETERRE

ET SON FRERE.

(*Magdelaine de Saint-Nectaire, morte en* 1646.—*Henry de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert, né vers* 1574, *mort* 4 *janvier* 1662.)

Mademoiselle de Seneterre fut fille d'honneur de Catherine de Medicis. Après la mort de sa maistresse, elle s'en retourna en Auvergne, son pays; mais ayant esté nourrie à la Cour, et estant d'un esprit qui n'aimoit gueres le repos, elle revint bientost à Paris, et s'alla loger dans un petit logis sur le quay des Augustins, où elle vivoit assez petitement, car elle estoit pauvre. Plusieurs personnes la visitoient; elle avoit de l'esprit et sçavoit toutes nouvelles. Feu M. de Nemours, le bonhomme qu'on avoit nommé auparavant le prince du Genevois, qui estoit un des plus galans de la Cour, le premier qui se soit adonné à faire des galanteries en vers et qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des desseins de carrozels et de ballets, y alloit assez souvent, comme voisin.

En ce temps-là il faisoit quelquefois des voyages à Turin, où il demeuroit deux et trois ans tout de suitte. Durant ces voyages, une grande partie de

l'hostel de Nemours demeuroit vuide. La premiere fois donc qu'il y alla, depuis que Mlle de Seneterre estoit de retour à Paris, elle luy demanda permission de loger à l'hostel de Nemours pendant son absence, ce qu'il luy accorda facilement. Estant là, elle eut la connoissance d'un cadet de feu M. de Bouillon la Mark, nommé le marquis de Braisne. Ce cadet-là ne faisoit point de honte à son aisné; il n'estoit pas plus habile que luy : mais il estoit bien fait et jeune, et Mlle de Seneterre estoit laide et vieille[1]. Cependant, je ne sçay quelle tentation du malin le prit; mais la pucelle s'en plaignit hautement, et le marquis de Nesle, qui estoit son amy, prit la querelle pour elle, et on fut très longtemps sans les pouvoir accommoder luy et le marquis de Braisne.

Mlle de Seneterre, qui estoit naturellement intrigante et qui avoit besoin de se pousser, voyoit le plus de monde qu'elle pouvoit. Elle fit donc soigneusement sa cour chez Mme la comtesse de Soissons, qui estoit veuve *, et sceut si bien mesnager cet esprit facile, qu'elle fut bientost receûe dans la maison, et peu de temps après y fit aussy entrer son frere en qualité de gouverneur de feu Monsieur le Comte. Seneterre avoit aussy grand besoing que sa sœur d'une semblable fortune, car il estoit logé chez Bodeau*, marchand linger de la rue Aubry-le-Boucher, qui le logeoit et le nourrissoit, luy, un cheval et un

Depuis novembre 1612.

Ami de Mlle Paulet.

[1] Elle avoit peut-estre pû passer en sa jeunesse, et je ne doute pas qu'elle n'ayt fait comme les autres de la cour des Valois.

laquais, à tant par an. Cet homme a esté plus de huict ans, depuis la fortune de Seneterre, sans pouvoir estre payé.

Elle a fait un roman où il y a assez de choses de son temps. On l'a imprimé depuis sa mort; il n'est pas trop mal escrit, mais elle affecte un peu trop de paroistre sçavante. C'est le vice de la pluspart des femmes qui escrivent[1].

M. de Seneterre est d'une bonne maison d'Auvergne[2], mais fort incommodée. Avant que d'entrer chez Monsieur le Comte, il ne jouissoit pas de deux mille livres de rente, tant son bien estoit engagé. Chez ce prince il fit si bien ses affaires, qu'en peu de temps il devint fort riche. Sa sœur mesme y acquit beaucoup de bien. Il estoit bien fait, et mesme encore à cette heure c'est un beau vieillard et propre, quoyqu'il ayt bien près de quatre-vingts ans.

Madame la Comtesse le trouva fort à son gré. La sœur, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, servit puissamment à cette amourette. Cependant Madame la Comtesse, quoyque belle, n'avoit,

[1] Elle a vescu fort longtemps; mais elle revint en enfance quelques années avant que de mourir.

[2] On avoit fait un couplet de son pere ou de son grand-pere durant le siége de Metz:

Seneterre
Fut en guerre;
Il porta sa lance à Metz,
Mais
Il ne la tira jamais.

François de Guise, qui defendit Metz, fit ce couplet pour se venger de la hablerie de cet homme, qui n'estoit qu'un parleur.

ny durant la vie de son mary ny après, fait parler d'elle en aucune sorte. On dit pourtant que quand Mme de Seneterre mourut *, Seneterre dit : « Bon, » bon, j'espouseray peut-estre une princesse. » En effect, on dit qu'il l'avoit espousée et qu'il en a eu une fille, qui est présentement à Faremoustier, en Brie, dont une parente de Seneterre est abbesse *. Elle est religieuse et a avec elle une sœur, sa cadette, qui peut avoir vingt ans et qui est une belle fille ; mais elle ne veut point prendre l'habit qu'on ne fasse donner une abbaye à sa sœur, et qu'on ne la fasse coadjutrice[1].

Marguerite de la Chastre, fille du maréchal de la Chastre.

Anne de la Chastre, sa belle-sœur.

Madame la Comtesse estoit bien faitte, mais une pauvre femme du reste. Elle avoit des oreillers dans son lict de toutes les grandeurs imaginables : il y en avoit mesme pour son poulce[2]. Elle se laissoit gouverner absolument au frere et à la sœur, qui luy mirent dans l'esprit que ce luy seroit un grand avantage que de s'allier avec le cardinal de Richelieu. En effect, on voit par le *Journal* de ce Cardinal, qui a esté imprimé, que plusieurs fois l'un et l'autre luy portent parole, de la part de Madame la Comtesse, du mariage de Monsieur le Comte avec Mme de Combalet, et en ce temps-là Madame la Comtesse faisoit toutes les caresses imaginables à cette prin-

[1] Celle-ci est fille d'une Mlle de Dampierre, de bonne maison, qui estoit belle comme un ange. La Ferté en estoit aussy amoureux, mais le bon homme en estoit horriblement jaloux. On l'a mariée depuis en Auvergne.

[2] Elle ne fermoit jamais les mains ; parce que cela rendoit les jointures rudes ; elle avoit les mains belles.

cesse-niepce, et luy donnoit tous les divertissemens dont elle pouvoit s'aviser. Mme de Combalet en recevoit trois visites pour une, et sans cesse des petits présens et des régalles.

« Elle en parla, » dit le *Journal*, « à Monsieur le » Comte qui luy respondit : « Elle est veuve d'une » personne de petite condition, et je suis d'une » naissance la plus relevée qu'on puisse estre[1]. »

Monsieur le Comte estoit glorieux d'une sotte gloire. Il estoit soupçonneux, bizarre et d'une petite estendue d'esprit, mais homme de cœur, d'honneur et de foy. Le cardinal de Richelieu le reconnoist pour tel dans ce Journal, où l'on voit aussy que Seneterre et sa sœur luy donnent cent avis contre ce prince. Un jour voyant qu'il estoit trop fier pour certaines dames, elle luy dit plaisamment qu'au pays de *Dame* il n'y avoit point de princes. Il estoit bien fait et dansoit fort bien. Il estoit bien devenu plus civil depuis qu'il commanda en Picardie *; il avoit bon besoing de gaigner la noblesse, car le traittement qu'il fit faire au baron de Coupet parut une estrange violence à tout le monde [2].

En 1636.

[1] Il est vray qu'après qu'on avoit parlé de le marier avec la reyne d'Angleterre, c'estoit furieusement descendre. Il avoit eu quelque inclination pour elle *, fondée sur l'esperance de l'espouser, et ce fut pour elle que Malherbe fit, au nom de Monsieur le Comte, ces vers qui commençoient ainsi :

La reine d'Angleterre

Ne deliberons plus, allons droit à la mort,
La tristesse m'appelle à ce dernier effort.

[2] Ce jeune homme avoit oüy mesdire de Mme de Chalais, et, en provincial, n'avoit pas considéré qu'on n'en avoit parlé qu'avec des gens beaucoup au-dessus de luy. L'ayant donc trouvée aux Tuileries, il luy dit

Enfin, Seneterre en fit tant que Monsieur le Comte le chassa. Il avoit chassé auparavant le chevalier de Seneterre, son filz, qui estoit un garçon de cœur et de bonne mine; mais on dit qu'à la valeur près, il ressembloit assez à son pere. Il alla au siége de la Motte[1] où il fut tué. Monsieur le Comte l'accusoit de luy avoir fait une infidélité, car on dit qu'au lieu de servir simplement son maistre auprès de Mme de Montbazon, il en prenoit sa part, comme vous verrez plus au long dans l'*historiette* de cette belle.

Le cardinal de Richelieu se servoit plus de Seneterre pour espion que pour autre chose; et, en effect, il ne luy a jamais fait beaucoup de bien. Le cardinal Mazarin (car autrefois, durant la vie du cardinal de Richelieu, Seneterre, Chavigny et M. Mazarin, c'estoient trois testes en un bonnet) donna à son filz, aujourd'huy le mareschal de la Ferté, le gouvernement de Lorraine*, et à luy la lieutenance de roy En juillet 1643.

des sottises. Elle, qui en ce temps-là estoit servie par Monsieur le Comte, voulut s'en venger, et fit sentir à ce prince qu'elle desiroit cette satisfaction. Monsieur le Comte envoya Beauregard, son capitaine des Gardes, donner des coups de baston à Coupet, dans son logis. Depuis, Coupet se battit contre Beauregard. Ce Coupet estoit filz d'un secretaire de M. de l'Esdiguieres, qui se fit riche, achepta une terre et se fit anoblir. Son filz porta les armes et passoit partout pour gentilhomme. Monsieur le Comte, pour s'excuser, disoit que ce n'estoit pas un gentilhomme : le feu Roy trouva cela fort mauvais et disoit : « Je voudrois bien sçavoir si je ne puis pas faire un gentilhomme, moy, et si le pere de » Coupet ayant esté annobly par un roy de France, ne doit pas passer » pour noble ? » — Les Mémoires de M. de Sully et autres parlent assez de ses brouilleries et de sa bravoure. On parlera de luy à l'*Historiette* du cardinal de Richelieu.

[1] C'est au siége que fit M. de la Force*. 1634.

d'Auvergne. Il cajolloit Bullion comme une maistresse, et estoit de toutes ses petites desbausches. Il est fort avare et fort inhumain. Il entreprit un grand procez contre cette petite de Rhodes, aujourd'huy Mme de Vitry. Elle estoit fille de M. de Rhodes et de la comtesse d'Alais, fille du mareschal de la Chastre et veuve du filz aisné de M. d'Angoulesme, le pere[1]. Mais ce mariage-là estoit un mariage *de Jean des Vignes*. Cependant l'avarice de Seneterre qui estoit fort riche, et la compassion qu'on avoit de voir une mere soustenir l'honneur de sa fille, mettoient tout le monde du costé de la petite[2]. A Rennes, où l'affaire fut renvoyée, Mme de Pisieux, Mme de la Chastre* et autres, firent une telle caballe avec les femmes des conseillers et des présidens, à qui elles rendirent tous les soings imaginables, que la fille ne gaigna pas seulement son procez, mais qu'après cela on la mit sur une espèce de char, couronnée de laurier, et on la fit aller ainsy par toute la ville. Toutes les femmes estoient si irritées contre Seneterre, qu'il sortit de la ville plus viste que le pas, quoyque le mareschal de la Meilleraye* eust sollicité pour luy[3].

Mère de la comtesse d'Alais.

Lieutenant de roy en Bretagne.

[1] Cette Mme la comtesse d'Alais estoit une grande et grosse femme. Mme de Rambouillet disoit, quand elle la voyoit, qu'il luy sembloit voir le colosse de Rhodes.

[2] Car on sçavoit qu'elle avoit espousé M. de Rhodes en cachette, pour ne pas perdre son rang.

[3] En 1659, il arriva à Rennes une chose quasy pareille. Un gentilhomme nommé la Bussiere, qui estoit des amis de M. de Lyonne, maria sa fille à un cadet d'un gentilhomme nommé Brecourt : ce cadet s'appelle Sainte-Seronne. Le pere n'y consentit point. La Bussiere meurt et son gendre aussy. Brecourt veut faire casser le mariage : l'affaire

Il a une fort grande maison, et quasy personne dedans. Un jour il entendit que son filz, le Mareschal, disoit à quelqu'un : « Je feray cecy; j'ajus- » teray cela. » Il se mit à battre du pié vigoureusement contre terre et à faire claquer ses dens les unes contre les autres, et luy dit : « La Ferté, tout homme » qui fait cela n'est pas si prest à laisser la place aux » autres. »

On m'a dit qu'une fois il entra dans sa cuisine; un laquais y faisoit une amelette : il crut que c'estoit à ses despens. Il appella un palefrenier pour donner les estrivieres à ce laquais; le palefrenier dit qu'il les souffriroit plustost luy-mesme. Seneterre, furieux, despouille ce laquais luy-mesme, et les luy donne de sa propre main.

Il peut y avoir six ou sept ans, qu'estant resolu

est evoquée à Rennes; Lyonne la recommande à de Lorme. La veuve, qui est bien faitte, va avec sa mere, femme intelligente, descend par la Loire à Nantes; là elles trouvent un carrosse à six chevaux, sans qu'on sceust qui l'envoyoit, et dans les hostelleries jusqu'à Rennes on ne prit point de leur argent. Là tout le monde sollicita pour elles. Les porteurs de chaises, les laquais, le menu peuple menaçoient à tout bout de champ leurs parties. Le jour qu'on plaidoit leur cause, les laquais s'aviserent de faire un président et des conseillers, des avocats, etc., etc. Ils plaiderent la cause et allerent aux opinions. Il n'y en eut qu'un qui ne fut pas pour la veuve; ils le battirent comme plastre. A l'audience, comme le Président prononçoit, il s'esleva un grand murmure, comme pour dire : « Faittes-luy gaigner sa cause. » Elle la gaigna sur l'heure. Son filz de quinze mois, ou environ, fut couronné de laurier. On cria *haro* sur les parties, on les appella *juifs;* ils eurent de la peine à se sauver. On cria : *Vive le Roy et M*me *de Sainte-Seronne!* et au logis de son advocat, où elle disna, le peuple vint luy donner l'aubade avec des violons, des tambours et des trompettes. Ce fut la vanité de de Lorme * qui fit tout cela. Dans les Mémoires de la Régence, il sera bien parlé de luy.

Il a son *historiette*

de se faire tailler, après s'estre fait sonder, il alla dire adieu à M. le Cardinal ; et, sans en dire rien à personne, se fit tailler et fut si bien guéry, qu'il se remaria deux ans après avec la veuve de Coustenan dont nous parlerons ailleurs[1].

[1] Il est tousjours propre, quoyque vieux. Un gentilhomme le cajolloit un jour sur sa propreté, et luy disoit que Mme de Guimené disoit que si elle vouloit avoir un galant, ce seroit M. de Seneterre. Le bonhomme respondit : « Mme de Guimené fait mieux qu'elle ne dit, Monsieur ; elle » fait mieux qu'elle ne dit. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 224, lig. 10.

Feu M. de Nemours... le premier... qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des desseins de carrozels et de ballets...

L'abbé de Marolles parle dans ses *Mémoires* comme fait ici des Réaux de l'esprit et du bon goût de ce duc de Nemours ; seulement, il critique la disposition du ballet des *Noces imaginaires de la douairière de Bilbahaut*, joué en 1626 et que le duc de Nemours avoit inventé. Les observations de Marolles font connoître quelle etoit alors la théorie du *Ballet :*

« Elle espousoit un personnage qu'il appelloit le *Fanfan de Sotteville* » (car les noms mesmes, en ces choses-là, doivent avoir quelque chose » de plaisant)... M. de Nemours voulut que je le visse parce qu'il se » persuadoit que je m'y connoissois un peu... Je le vis donc, mais » pour en dire la vérité..., il y eut sans doute de bonnes choses, mais » il y en eut aussi qui ne réussirent pas.... comme d'y avoir amené un » cheval sur lequel estoit monté le sieur Marais, jouant le personnage » du Grand-Turc ; au lieu de l'introduire seulement sur une machine » représentant un cheval, ce qui est de bien meilleure grace que de » faire paroistre ces choses-là au naturel... La comédie peut admettre » quelquefois des animaux naturels ; au lieu que la danse, qui n'est » que des hommes, ne le fait jamais avec succès. »

L'hôtel *de Nemours* ou *de Savoie* dont on va parler etoit bâti sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue qui conduit de la rue *Pavée* à la rue *des Grands-Augustins*, et qu'on appelle en souvenir de l'hôtel, rue *de Savoie*. Il fut démoli en 1671.

II. — P. 225, lig. 5.

Estant là, elle eut la connoissance d'un cadet de feu M. de Bouillon la Mark, nommé le marquis de Braisne.

C'etoit Anne de la Marck, *comte* de Braisne, cadet de Henry-Robert de la Marck, dit le *duc de Bouillon*, dont on a parlé dans l'Historiette de Mlle du Tillet.

III. — P. 225, lig. 13.

Le marquis de Nesle qui estoit son amy, prit la querelle pour elle.

René aux Espaules, marquis de Nesle et gouverneur de la Fere. « Il » est mort ici depuis peu, » ecrivoit Guy Patin le 7 juin 1650, « un » brave seigneur, M. le marquis de Nesle, âgé de 75 ans. Il fit un faux » pas sur sa montée, il se blessa à la teste, perdit la parole et est mort » le quatriesme jour de sa blessure. »

Malherbe raconte en détail ce que des Réaux n'a connu qu'imparfaitement. Il ecrit à Peiresc, le 1er août 1611 :

« Il ne nous reste plus qu'une brouillerie d'entre le marquis de » Nesle et le comte de Braisne. Le conte dit qu'il y a cinq à six jours » que le comte de Braisne, sur les onze ou douze heures du soir, estant » allé à l'hostel de Nemours, où Mme d'Aumale est logée, il monta à » la chambre de Mlle de Senectaire, qui y loge aussy ; qu'ayant frappé » à sa porte, comme on luy eut dit qu'elle estoit couchée, il se retira. » Il appella une demoiselle nommée Chambonnez, qui est à Mlle de Se- » nectaire, laquelle aussitost luy ouvrit la porte comme pour parler » seulement à luy, pour ce qu'ayant autrefois servy Mme de Bouillon, » mere du comte de Braisne, elle se croyoit obligée à ce respect envers » luy. L'on dit que, comme il fut dedans, il se vouloit jouer un peu » insolemment avec Mlle de Senectaire, qui estoit au lict. Elle se jetta » à la ruelle et se coucha contre terre ; touttefois, si le conte dit vray, » elle ne put pas si bien faire qu'il ne luy deschirast la chemise depuis » le haut jusqu'en bas, et ne prist tout plein d'avantages sur elle. » Ce conte ayant esté fait à la Reyne en présence du marquis de » Nesle, cousin-germain de Mlle de Senectaire, ce que ceux qui fai-

» soient le conte ne sçavoient pas, il se veit obligé à en tirer raison, et » s'estant tous deux rencontrez à l'hostel de Guise, comme le comte de » Braisne en fut sorty à pied, le marquis de Nesle le suivit de mesme, » et de quinze ou vingt pas ayant crié au Comte qu'il tournast et mist » l'espée à la main, il fit bien l'un, mais non pas l'autre, s'amusa à » des satisfactions qui ne contenterent pas le marquis de Nesle : il en » voulut lui-mesme prendre une autre, et luy donna deux coups d'espée » sur les oreilles ; le cordon de son chapeau et son rabat en sont cou- » pez. Les amis du comte de Braisne luy ayant fait sentir cette lascheté, » et particulièrement M. le marquis de Mauny (*son frère*), qui est un » brave gentilhomme, il s'est retiré d'icy l'on ne sait pour quoy » faire, etc. » MM. de Nesle et de Braisne convinrent en s'accommodant de publier la déclaration suivante :

« *Le marquis de Nesle dit :* Monsieur, j'avoue que je vous ay pris » à mon avantage et que, vous ayant surpris et porté l'espée à la » gorge, je vous ay osté le moyen de vous servir de la vostre ; dont je » vous demande pardon et me mets entre vos mains pour faire de moy » ce qu'il vous plaira.

» *Le comte de Braisne respondit :* Monsieur, puisque vous confes- » sez la vérité, je vous pardonne et me contente ; messieurs les princes » et les mareschaux de France me l'ayant commandé. » (Lettre de Malherbe du 11 février 1613.)

IV. — P. 226, lig. 4.

Elle a fait un roman où il y a assez de choses de son temps. On l'a imprimé depuis sa mort.

Ce roman se nomme : *Orasie. Paris, chez la veuve Nicolas de Sercy*, 1646. Quatre volumes in-8°. « L'Orasie, » dit Sorel, « est attribuée à » une ancienne demoyselle de bon lieu, qui avoit veû la cour du roy » Henry III, et en a escrit plusieurs choses sous des titres et des noms » supposés. On nous a dit que c'estoit Mlle de Senneterre, et qu'après » sa mort, un bon esprit de ce siecle, qui s'entend fort à la narration, » a pris la peine de revoir le livre. » (*Bibliothèque françoise*, edition de 1667, p. 186.)

Il semble, d'après l'Epître dédicatoire, que l'editeur avoit trouvé le manuscrit d'*Orasie* chez le maréchal de Bassompierre, auquel il l'adresse, en la signant de la lettre M. (Marcassus, ou Malleville). « Je » suis persuadé, » lui dit-il, « que le merite de la vertueuse Orasie » vous a esté parfaitement connu, et que vous avez encore beaucoup » d'estime pour la personne qui a descrit ses avantures. Au reste, » bien que cet ouvrage porte le titre de roman.... c'est une veritable

» histoire toute pleine de très rares evenements et qui n'a presque » rien de supposé que les noms.... C'est un tableau de la plus magni- » fique et plus pompeuse cour que l'on ayt jamais veû, d'une cour où » regnoient les vrayes civilitez et la plus pure politesse; où les fausses » galanteries et les bassesses ne s'estoient point introduites.... Voylà » pourquoy, Monseigneur, ayant rencontré une si précieuse pièce » dans un cabinet remply d'une infinité d'autres belles curiositez, je » l'ay aussytost destinée à Vostre Excellence.... »

On remarquera cet hommage rendu à la politesse exquise de la cour des Valois par un contemporain de l'hôtel de Rambouillet et de Mlle de Scudery. La marquise de Rambouillet n'auroit donc pas apporté, mais seulement rappelé en France les habitudes de la bonne compagnie.

V. — P. 226, note 2.

On avoit fait un couplet de son pere ou de son grand-pere durant le siége de Metz.

François, père de M. de Seneterre, est compté au nombre des « princes, » seigneurs et gentilshommes qui vindrent pour leur plaisir au siége » dans la *Relation du Siége de Metz, l'an* 1552. *Paris, Charles Estienne*, 1553. Son nom y est ecrit *de Senetayre*. Il ne vivoit plus en 1588.

VI. — P. 227, lig. 5.

On dit qu'il l'avoit espousée et qu'il en a eu une fille.

Des Réaux avoit d'abord ecrit « *deux* filles » et à cette première rédaction se rapportent deux lignes de la fin de l'alinéa, qu'il avoit ensuite biffées : « S'il y a mariage, ces filles peuvent partager et on » fera bien de les accommoder ; car que sçait-on si elles n'en trouve- » ront point les actes ? » Puis, dans la note, des Réaux revient sur cela en nous avertissant que la sœur cadette de la fille de la comtesse de Soissons etoit fille d'une demoiselle de Dampierre.

VII. — P. 228, lig. 5.

Elle en parla... à Monsieur le Comte, qui luy respondit : Elle est veuve d'une personne de petite condition.

Il faut citer ici le Journal tout entier :

« Le 20 décembre 1630, je fus adverty par la sœur de Senetaire que » Madame la Comtesse avoit inclination de m'honorer de son alliance, » et que ce seroit un moyen, si son dessein pouvoit réussir, d'estre

» entièrement asseuré de Monsieur son filz... Je respondis à cela ce » que je devois à un si grand honneur, et que je m'estimois infiniment » heureux que ma niepce y pust parvenir, pour estre allié d'un prince » du sang, homme de foy et de parolle, et qui me seroit amy jusques » au bout, une fois qu'il me l'auroit promis; mais que je doubtois que » Monsieur le Comte, estant d'un naturel hautain et fort glorieux, s'y » deut porter, quoyque j'eusse Madame sa mere favorable à ce dessein, » aussy bien que Senetaire et sa sœur, qui n'oublioient rien pour cela, » afin de trouver leur advantage, comme ils avoient faict dans cette » maison, de laquelle ils tenoient leur bien et fortune.

» Le 10 janvier 1631, Madame la Comtesse me fit dire qu'elle croyoit » de la difficulté à l'affaire proposée pour Monsieur son filz, à son grand » regret; mais qu'elle ne perdoit pas esperance de la faire réussir avec » le temps; que quand elle luy en avoit parlé, ç'avoit esté sans faire » aucun semblant de la desirer, et comme une chose en l'air, et qu'il » ne luy avoit respondu sinon : Madame, elle est veufve d'une personne » de petite condition, et je suis d'une naissance le plus relevée qu'on » puisse estre. — Madame la Comtesse m'a fait dire outre cela, qu'il y » avoit des gens suspects qui l'approchoient et qu'elle tascheroit d'y » mettre ordre. Sinon, qu'il falloit se servir de l'authorité du Roy pour » cela. » (*Journal de M. le cardinal duc de Richelieu...* 1648, in-18, p. 125.)

VIII. — P. 228, note 1, lig. 1.

On avoit parlé de le marier avec la reyne d'Angleterre.

C'est-à-dire avec Henriette de France, depuis femme de Charles Ier.

Sur d'autres amours du comte de Soissons et sur les espérances du cardinal de Richelieu, on peut lire avec plaisir un agréable roman : *Le Comte de Soissons, nouvelle galante. Cologne,* 1699 ; réimprimé sous le titre : *Les amours de Mme d'Elbœuf, nouvelle historique. Amsterdam*, 1739.

IX. — P. 228, note 2, lig. 4.

Elle, qui en ce temps-là estoit servie par Monsieur le Comte....

Sandras des Courtils a bien raconté cette aventure à l'occasion de l'offense faite à la comtesse de Chalais (*Mémoires de M. L. C. D. R.*, 1710, p. 49). On trouve aussi dans les *Sottisiers* du temps :

Coupet dedans une allée
Trouvant Chalais esgarée
Luy dit : *bonsoir*, par amour.
Le lendemain pour la belle
D'un baston Jean de Nivelle
Luy fut donné le *bonjour*.

Et sur les soins que rendoit le comte de Soissons à la même dame :

Chalais, belle comme un ange
Dit qu'il faut tenir son rang.
Elle trouve fort estrange
Qu'aimant un prince du sang
Il ne commande qu'on la mette
La premiere dans la gazette.

X. — P. 229, suite de la note, lig. 2.

Beauregard.

Ce doit être le même qui s'etant ensuite attaché au duc de Vendosme, finit par déplaire à ce Prince et de dépit alla s'offrir au cardinal Mazarin. Malgré les procedés ingrats de M. de Vendosme, on blâma généralement le serviteur qui passoit ainsi dans le camp opposé, et, dit Alexandre de Campion, « il est mort auprez du Cardinal, blasmé » de plusieurs, et si je ne me trompe, peu satisfait de lui-mesme. » (*Memoires à l'année* 1645, p. 295.)

XI. — P. 229, lig. 1.

Enfin, Seneterre en fit tant que Monsieur le Comte le chassa. Il avoit chassé auparavant le chevalier de Seneterre, son filz, qui estoit un garçon de cœur... Il alla au siége de la Motte, où il fut tué.

Gabriel, dit *le chevalier de Saint-Nectaire,* dînoit à l'ombre de quelques arbres, le 30 mai 1634, dans sa tente, sous les murs de la Mothe : « La table estoit dressée sur le coulant d'une fontaine, dans un petit » vallon bordé de costeaux et de vignes sises au bas de la Mothe. La » bonne chère estoit animée par la joie, et les cris se firent entendre à » la Mothe, où les assiégés attentifs à tous les mouvemens des ennemis » observerent le banquet et conceurent le dessein d'en troubler la feste. » Le canonnier Lallemant estant là seul pour defendre la Mothe eut » ordre d'en pointer deux. Il s'acquitte sur-le-champ de sa commission, » et dès la première decharge, il fit rouler la table et le service. Il » emporta d'un boulet les deux jambes du chevalier de Senneterre, et » par un second salut, il tua une partie des officiers. Senneterre fut » transporté à Mondonville, où après avoir perdu les deux cuisses par » ordre du chirurgien, il perdit enfin la vie par l'excès des douleurs, » et fut inhumé à l'abbaye de Flabemont, ordre des Premontrés. » (Relation du siége de la Mothe, imprimée dans la *Chronique de Champagne*, tom. II, p. 180.)

La disgrace des Seneterre et leur sortie de l'hôtel de Soissons doivent

dater du commencement de l'année 1634. Henry de Campion, plus tard domestique et confident du comte de Soissons, répondoit avant le mois de juin à quelqu'un qui lui conseilloit de s'attacher à Seneterre : « Je pense avoir descouvert une cabale contre luy... je vous » diray que Mme de Longueville * a beaucoup de bontez pour moy et » qu'elle hait fort M. de Senneterre; que d'ailleurs, comme vous le » sçavez, elle est tout-à-fait bien avec Monsieur le Comte. Or, j'ay » descouvert que tant de conférences qu'ils ont ensemble sont pour » chercher les moyens de faire sortir toute la famille de la maison, » sans que Madame la Comtesse qui les aime fasse aucun esclat. Cela » estant, il me semble qu'il est plus honorable et plus à propos de » me jeter dans le party de Mme de Longueville qui me recherche... » Ce n'est pas que je n'estime la conduite et l'esprit de ce favory, » mais ne pouvant rien meriter envers luy, je dois chercher à m'es- » tablir par une voye contraire. » (*Recueil de lettres qui peuvent servir à l'Histoire.* Rouen, 1657.)

Louise de Bourbon sœur du comte de Soissons.

XII. — P. 230, lig. 3.

Il entreprit un grand procez contre cette petite de Rhodes, aujourd'huy Mme de Vitry. Elle estoit fille de M. de Rhodes et de la comtesse d'Alais, fille du mareschal de la Chastre et veuve du filz aisné de M. d'Angoulesme le pere.

En d'autres termes, François de Valois, comte d'Alais, fils du duc d'Angoulesme, epousa Louise-Henriette de la Chastre, dame de la Maison-Fort, fille du second maréchal de la Chastre, et nièce de Mme de Seneterre. Devenue veuve, Mme d'Alais se remaria à François de Crussol, duquel elle fut séparée, puis secrètement à Claude Pot seigneur de Rodes, grand maître des cerémonies. De ce dernier mariage etoit sortie Marie-Louise-Elisabeth-Aimée Pot, qui epousa en mai 1646 François-Marie de l'Hospital, duc de Vitry, mort le 9 mai 1679. Elle-même mourut le 27 mai 1684.

Ce mariage de Mme d'Alais avec M. de Rodes etoit, ajoute des Réaux, *un mariage de Jean des Vignes;* c'est-à-dire que ce mariage n'avoit pas eté revêtu des formalités qui rendent les mariages indissolubles. Il n'y avoit pas eu de publicité, ni de *bans* préalables. Il falloit en conséquence, dans les unions de ce genre, que celui des deux epoux qui y trouvoit son avantage, se conduisît de façon à mériter de le rendre légalement définitif. De là les proverbes : *Mariage de Jean des Vignes, tant tenu que payé :*

Mariage de Jean des Vignes,
On en a mal aux eschignes.

Il y avoit à Soissons une célèbre abbaye, aujourd'hui paroisse de *Saint-Jean des Vignes*, et d'elle a dû venir le jeu de mots entre *Jean-Devine*, et *Jean des Vignes;* mariage contracté à *Saint-Jean devine.*

Le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon, de Mademoiselle avec Lauzun, pourroient assez bien être considérés comme autant de mariages de *Jean des Vignes.*

XIII. — P. 231, lig. 1.

Il (M. de Seneterre) *a une fort grande maison.*

Cet hôtel etoit en face de l'*hôtel de la Vrillière,* aujourd'hui *Banque de France.* Il occupoit l'extrémité de la rue *Neuve-des-Petits-Champs,* et son jardin s'etendoit sur ce qui est devenu la *Place des Victoires.* Le Fevre, d'Orléans, en avoit eté l'architecte ; mais il etoit plus remarquable par son etendue que par la belle ordonnance des appartemens. « Cependant, » ecrivoit Sauval, avant qu'on ne pensât à le detruire, « on y trouve une longue galerie et fort large, entourée de » l'histoire d'Aminte » (sans doute la bergère du Tasse) « que Perrier, » Mignard, le Maire et Hyacinthe ont représentée en partie dans quel- » ques tableaux. Il y a une chapelle que le Rambert a enrichie de » stuc, et qui passe pour la plus grande de tous nos palais. » (T. II, p. 225.) En 1684, trois ans après la mort de Henry de Saint-Nectaire, maréchal de la Ferté-Nabert, fils de notre M. de Seneterre, le maréchal de la Feuillade acquit cet hôtel qu'il fit bientôt après démolir pour exécuter son projet de courtisanerie grandiose : la *Place des Victoires.*

XIV. — P. 232, lig. 4.

Il fut si bien guéry, qu'il se remaria deux ans après avec la veuve de Coustenan dont nous parlerons ailleurs.

Ce mariage de Seneterre avec Anne de Bethune, fille naturelle du marquis de Bethune et de Marie d'Estourmel dame de Gravelle, date de 1654. Seneterre vécut encore huit ans, etant mort le 4 janvier 1662 à l'âge de 89 ans. Mademoiselle ne lui donnoit pourtant en 1657 que 80 ans. « Le bonhomme M. de Seneterre y vint (à Saint-Cloud). Il » a 80 ans. Il est fort circonspect pour sa santé. Comme il est fort pour » la Cour, il croyoit que j'y estois, de manière qu'il fut obligé de me » venir voir. Je luy dis : « Vous estes de ces oiseaux de bon augure ; « on espere tout bien, quand on vous voit. » (T. III, p. 141). On l'en-

terra aux Minimes de Chaillot ; et Loret, en annonçant sa mort dans la *Gazette* du 7 janvier, dit qu'il fut

> Regretté par maints et par maintes...
> Un de nos plus sages humains...
> Ayant, par sa bonne cervelle,
> Par sa prudence et par son zèle,
> Des ans plus de quarante-trois
> Esté du conseil de nos Roys., etc.

La baronnie de la Ferté-Saint-Nectaire, dans l'Orléanois, fut erigée en duché-pairie, au mois de novembre 1665 en faveur du fils de M. de Seneterre, Henry, maréchal de la Ferté. Celui-ci epousa en secondes noces Magdelaine d'Angennes-la Loupe, sœur de la comtesse d'Olonne ; toutes deux rendues egalement célèbres par les mauvais propos de Bussy-Rabutin.

Leur fils aîné recueillit la duché-pairie en 1678 et mourut sans postérité masculine le 1er août 1703, à l'âge de 46 ans. De ses deux filles, l'aînée, mariée au marquis de Mirepoix n'eut pas d'enfant ; la seconde, Françoise-Charlotte de Seneterre, porta la terre de la Ferté à son mari, François-Gabriel Thibaut, marquis de la Carte, qui prit alors le nom de marquis de la Ferté. Leur fils vendit la terre de la Ferté au maréchal de Lowendhal, mort en 1755.

Notre M. de Seneterre avoit eu deux autres fils ; le chevalier de Saint-Nectaire, tué devant la Mothe, comme on a vu plus haut, et Charles de Saint-Nectaire, marquis de Châteauneuf dont la famille donna, après sa mort, le spectacle le plus tragique. Sa veuve, Marie de Hautefort, fut accusée et sur le point d'être convaincue d'avoir, de concert avec un ou plusieurs de ses enfans, fait assassiner Henry marquis de Châteauneuf, son fils aîné, en 1671. Ils ne paroissent pas avoir laissé de postérité masculine.

XXVII.

M. D'ANGOULESME

(*Charles de Valois, duc d'Angoulesme; né en* 1573, *mort* 24 *septembre* 1650.)

Si M. d'Angoulesme eust pu se desfaire de l'humeur d'escroc que Dieu luy avoit donnée, c'eust esté un des plus grands hommes de son siècle. Il estoit bien fait, brave, spirituel, avoit de l'acquis, sçavoit la guerre[1]; mais il n'a fait toute sa vie que griveller, pour despenser et non pour thesaurizer.

Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardinal de Richelieu, en luy donnant à commander un corps d'armée, eut bien la cruauté de luy dire : « Monsieur, le Roy entend que vous vous absteniez » de..... » Et en disant cela, il faisoit avec sa main la patte de chapon rosty, luy voulant dire qu'il ne falloit pas griveller. Le bonhomme, comme vieux courtisan, au lieu de se fascher, luy respondit en sousriant et en haussant les espaules : « Monsieur, on » fera tout ce qu'on pourra, pour contenter Sa Ma- » jesté. »

Un jour qu'on disoit à feu Armentiere, que M. d'Angoulesme sçavoit je ne sçay combien de

[1] Il a escrit assez de choses, mais on ne sçait ce que tout cela est devenu. C'estoient des *Mémoires*. — Ils ont esté imprimez depuis *. En 1662

langues : « Ma foy, » dit-il, « je croyois qu'il ne sça-
» voit que le *narquois*. »

Le feu Roy luy ayant demandé combien il gaignoit par an à la fausse monnoye : « Je ne sçay, Sire, » respondit-il, « ce que c'est que tout cela. Mais je » loue une chambre à Merlin, à Grosbois, dont il me » donne quatre mille escus par an [1]. Je ne m'informe » pas de ce qu'il y fait. » Un peu avant que de mourir, il monstra à M. d'Agamy, de qui je le sçay, bon nombre de faux louys d'or, qu'il confrontoit à de bons louys. Feu M. de la Vieuville alors surintendant des Finances pour la seconde fois, s'amusoit à cela avec luy.

M. d'Angoulesme ne pouvoit s'empescher de bastir tousjours quelque maisonnette ; mais il se gardoit bien d'achever Grosbois ; comme il n'estoit pas riche, cela l'incommodoit, et il en faisoit d'autant plus volontiers la fausse monnoye.

Il disoit les choses fort agréablement : il contoit qu'en sa verte jeunesse il estoit amoureux d'une dame, et qu'un jour la servante de cuisine, qui estoit une vieille fort malpropre et fort desgoustante, luy ayant ouvert la porte, il prit occasion de la prier de luy estre favorable, et luy voulut donner quelque chose ; mais elle en le repoussant luy dit : « Ardé, » monsieur, je ne veux point de vostre argent ; il n'y » a qu'un mot, c'est que Madame n'en a jamais tasté » que je n'aye fait l'essay auparavant ; c'est comme

[1] Cela ne dura guères. Il fit evader Merlin quand on y alla.

» du bouillon de mon pot ; il faut passer par là ou par » la fenestre. » Il eut beau tourner et virer, il fallut satisfaire cette vieille souillon, et il dit qu'il destournoit le nez de peur de sentir son tablier gras.

Il demandoit à M. de Chevreuse : « Combien don- » nez-vous à vos secretaires? — Cent escus, » dit M. de Chevreuse. — « Ce n'est gueres, » reprit-il, « je donne deux cents escus aux miens. Il est vray » que je ne les paye pas. »

Quand ses gens demandoient leurs gages, il leur disoit : « C'est à vous à vous pourvoir : quatre rues » aboutissent à l'hostel d'Angoulesme ; vous estes en » beau lieu ; profitez-en si vous voulez. »

Après avoir esté veuf quelque temps, il voulut espouser Mme d'Hautefort, qui a depuis espousé M. de Schomberg*; elle n'en voulut point. Il trouva pourtant à se marier à quelques années de là. Il avoit soixante-dix ans, estoit tout courbé et tout estropié de goutte. En ce bel estat, il espousa une fille de vingt ans, bien faitte et bien agréable. Son pere s'appelloit Nargonne : c'estoit un gentilhomme de Champagne. Il ne jouit gueres de la grandeur de sa fille, car allant au bois de Vincennes avec elle, les chevaux emporterent le cocher, et cet homme, brutalement sans considérer qu'il estoit du costé des murs du parc, et qu'il ne pouvoit pas s'eslancer assez loing, s'eslança pourtant et tomba de sorte entre les roües qu'il en fut tout brisé, et expira aussytost.

24 sept. 1646.

Cette pauvre femme estoit obligée de souffrir

presque tout l'esté un grand feu à son dos ; car le Duc vouloit qu'elle fust toujours auprès de luy. Cela luy avoit tellement eschauffé le sang, qu'elle avoit tousjours une heresipelle aux oreilles.

Quand il mourut, en 1650, le Gazettier dit qu'il estoit mort chrestiennement, comme il avoit vescu ; c'est Renaudot le filz, qui n'est qu'un impertinent. M. le comte d'Alais, ou plustost Madame, la* traitta fort rudement. Elle se retira aux filles Sainte-Elisabeth, où elle est encore logée au dehors avec son petit train. L'intendant de M. d'Alais luy alla offrir mille escus pour son dueil. Elle luy demanda de la part de qui : « De la mienne, » dit-il. — « J'ay » desjà mon dueil, » respondit-elle, « et si j'ay à » recevoir ce qui m'appartient, j'entens que ce soit » de ceux qui me le doivent, et non d'autres. » L'année d'après, on transigea avec elle à huict mille livres par an. Elle tire quelque chose de la Cour, car elle n'a rien de sa maison.

C'est-à-dire la duchesse-veuve.

COMMENTAIRE.

I. — P. 241, lig. penultième.

Un jour qu'on disoit à feu Armentiere que M. d'Angoulesme sçavoit je ne sçay combien de langues : « Ma foy ! » dit-il, « je croyois qu'il » ne sçavoit que le narquois. »

Le *narquois* etoit le langage d'une espèce de filous appelés particulièrement *drilles* ou *narquois*. Quant à « feu Armentiere, » c'etoit Antoine de Conflans, marquis d'Armentieres, beau-frère de la vicomtesse d'Auchy, dont on verra plus loin l'Historiette.

II. — P. 242, lig. 4.

« Je ne sçay, Sire, » respondit-il, « ce que c'est que tout cela, mais je toue une chambre à Merlin, à Grosbois, dont il me donne quatre mille escus par an. »

Ce fut le duc d'Angoulesme qui bâtit le magnifique château de Grosbois près de Corbeil. Mécontent de l'eglise paroissiale de ce village, le Duc avoit commencé par la renverser, dans l'intention d'y substituer la chapelle du château qu'il se proposoit de construire. Cette chapelle ne fut pas faite ; les habitans se plaignirent et, pour terminer la querelle, on les renvoya à la paroisse de Boissy-Saint-Léger. Ainsi de village, Grosbois fut réduit à n'être plus qu'un hameau. Le château fut commencé sur un fonds de terre que le Duc acheta de Harlay de Sancy. Les héritiers du Duc le vendirent en 1667 au marquis de Pienne, dont la fille, Olympe de Brouilly, marquise de Pienne, le transporta au duc d'Aumont son mari. Celui-ci vendit, en 1701, au premier président Achille de Harlay qui mit cette maison dans l'etat de splendeur où nous la voyons aujourd'hui. Elle appartient aux héritiers d'Alexandre Berthier, prince de Wagram.

III. — P. 242, lig. 8.

Un peu avant que de mourir, il monstra à M. d'Agamy de qui je le sçay bon nombre de faux louys d'or...

Ce d'Agamy etoit le mari d'une sœur de Henry de Louvigny, parent de des Réaux par sa femme.

IV. — P. 243, lig. 11.

Quatre rues aboutissent à l'hostel d'Angoulesme.

Ce bel hôtel existe encore, n° 24 de la rue *Pavée*. Commencé sous les auspices de Diane de France, fille légitimée de Henry II, continué par notre M. d'Angoulesme, il fut achevé vers 1718, par Chretien de Lamoignon, president au mortier, et l'hôtel a porté ce nom de Lamoignon depuis la fin du XVIIe siècle. Le Président « avoit agrandi » le jardin, » dit Brice, « construit une nouvelle porte qui pouvoit être » d'un dessin mieux imaginé. » (Dernière edition, t. II, p. 204.) Le même Germain Brice nous apprend, dans les premières editions, que les grands pilastres corynthiens engagés, qui occupoient toute la hauteur du bâtiment, etoient les premiers que l'on eût élevés à Paris, et qu'ils avoient servi de modèle aux architectes postérieurs. Aujourd'hui c'est

une des maisons les plus remarquables et les moins remarquées de la ville. Le bâtiment principal, œuvre de l'architecte de Diane de France est, quant à l'ornementation, d'une élégante richesse; aux extrémités supérieures de droite et de gauche, on voit deux belles figures de femmes couchées, soutenant une grande tête de cerf dans laquelle etoient sans doute les armes de Diane. Ces têtes rappellent naturellement un passage de l'oraison funèbre, prononcée en janvier 1619 par Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain : « L'hostel de la Duchesse » estoit un gynécée de pudeur, en un mot, la maison de Diane, l'entrée » de laquelle estoit deffendue aux Faunes et aux Satyres lascifs. Que » si quelque temeraire eust voulu tenter la pudicité de ses filles, la pu- » nition d'Actéon n'eust esté rien au prix de la sienne. »

Les deux ailes etoient l'œuvre du duc d'Angoulesme, et ses armes aujourd'hui effacées, surmontoient les pilastres, les corniches et accompagnoient les entablemens. Une des deux ailes a eté abattue pour l'agrandissement de la prison voisine, dite *la Force*. Sur la grande porte qui sépare la rue *Pavée* de la cour de l'Hôtel, on a bien voulu laisser les deux L entrelacés des Lamoignon qui l'ont fait construire. Aujourd'hui l'hôtel de Diane de France duchesse de Montmorency, de Charles d'Angoulesme et de l'honorable maison de Lamoignon appartient à un marchand de toiles, nommé M. Pruneau; et plus de vingt locataires s'en partagent la jouissance à des prix fort modiques.

V. — P. 243, lig. 14.

Après avoir esté veuf quelque temps, il voulut espouser Mme d'Hautefort qui a depuis espousé M. de Schomberg.... Il espousa une fille de vingt ans.... Son pere s'appeloit Nargonne.

La première femme de M. d'Angoulesme fut Charlotte de Montmorency, fille du connétable Henry Ier. Elle mourut à Paris le 12 août 1636. Marie de Hautefort, la célèbre amie de Louis XIII, toujours appelée *Madame*, non Mlle de Hautefort, fut mariée en septembre 1646 à Charles de Schomberg, duc d'Hallewin. Pour la seconde femme de M. d'Angoulesme, elle se nommoit Françoise de Nargonne, fille de Charles de Nargonne, baron de Besy et de Mareuil en Brie. Elle fut mariée le 25 fevrier 1644, et ne mourut qu'en 1713 à l'âge de 92 ans, dans le beau château de Montmor en Champagne. Veuve durant soixante-trois ans, il y en avoit cent trente-neuf que son beau-père, le roi Charles IX etoit mort. C'est une singularité historique. — Quant au château de Montmor, il appartient aujourd'hui à M. Poirson, auteur dramatique et ancien directeur du *Théâtre de Madame*, ou *Gymnase*.

VI. — P. 244, lig. 5.

Quand il mourut, en 1650, *le Gazettier dit qu'il estoit mort chrestiennement comme il avoit vescu ; c'est Renaudot le filz qui n'est qu'un impertinent.*

Isaac Renaudot, second fils de Theophraste, faisoit en ce temps-là la *Gazette de Paris*, tandis que le père faisoit à Saint-Germain celle de la Cour. Loret ne s'avança pas autant que le Gazetier :

Cette mesme fiere Atropos
A rendu pasle, froid et blesme
Le corps de Monsieur d'Angoulesme;
C'est-à-dire, en mots plus exprès,
Son âme est allée *ad patres*.
Et si ce terme assez n'exprime
Que j'avois choisy pour la rime,
Je dis et ceci c'est assez,
Qu'il est au rang des trespassez.

(Lettre du 23 septembre 1650.)

Comme il est souvent parlé des Renaudot et de leurs gazettes, il est bon de prévenir ici toute confusion entre le père, les fils, les neveux et les petits-fils. Theophraste, fondateur de la *Gazette* en 1631, continua de la diriger jusqu'à sa mort arrivée le 25 octobre 1653. Il eut pour aides dans cette besogne, pendant les dernières années de sa vie, Isaac et Eusèbe Ier, ses fils, et c'est de l'aîné que des Réaux doit avoir voulu parler. Eusèbe Ier mourut le 19 octobre 1679; Isaac en 1680. Après sa mort, Eusèbe II, fils d'Eusèbe Ier, connu sous le nom de l'abbé Renaudot et le plus recommandable de toute cette famille de gens habiles, continua la Gazette.

Theophraste, le père, etoit né à Loudun, comme on le voit dans une curieuse Mazarinade de 1649, intitulée : *La conference du Cardinal avec le Gazetier*. On lui fait dire aussi : « J'ay mes enfans à Paris, qui » voyent les meilleures compagnies, et qui font la Gazette pour le Par- » lement. » Mazarin répond plus loin : « Je te promets de donner à tes » deux enfans medecins, les deux premieres charges de premier me- » decin du Roy et de la Reyne; quelque bonne mine que je face à Vau- » thier; et au troisiesme une charge de président à mortier ou à la » Chambre des comptes, à ton choix et au sien. » Le pamphlétaire lui attribue encore la composition des *Billets semés dans Paris par le chevalier de la Vallette*, lesquels, en tout cas partoient d'une bonne plume. Mais pour ce pamphlet de la *Conference*, Guy Patin, grand ennemi de Mazarin comme frondeur, et de Renaudot comme medecin, en pourroit bien être l'auteur. Ce qui me le fait penser, c'est la façon dont son

nom est introduit, et les détails de médecine qui abondent dans cette œuvre : « Ce diable de Patin, » y lit-on, « que je n'ay jamais pu » adjuster à mon pié, depuis qu'il fit rire Messieurs des Requestes en » m'appelant à cause de mon nez puant, le Bonaze de Saint-Hierosme, » ce Patin, dis-je, trouva une prophétie dans Nostradamus qui prédi- » soit ce qui m'arriva, etc. »

Malgré son beau nez, Theophraste à l'âge de soixante-huit ans, eut la mauvaise pensée de se remarier. Loret après avoir conté ce grand événement, ajoute :

Pour avoir si jeune compagne,
Il faut qu'il ait mis en campagne
Multitude de ces louis
Par qui les cœurs sont ebloui.
Car cette epouse etant pourveue
D'attraits a donner dans la veue
Des plus beaux et des mieux peignez,
Ne l'a pas pris pour son beau nez.

(Lettre du 2 Décembre 1651)

Renaudot mourut à deux ans de là :

Renaudot, le grand gazettier,
Dont le nez n'estoit pas entier,
Mais dizert historiographe
Et digne d'un bel epitaphe,
Dimanche fut mis au tombeau
A la clarté de maint flambeau...
Depuis que, pour son peu de force,
Un fascheux et triste divoree
Se mit entre sa femme et luy,
Rien ne consola son ennuy,
Sa santé fut toujours foiblette,
Il devint sec comme un squelette,
Le jour on l'entendoit gémir,
La nuit il ne pouvoit dormir.
Il sentoit de rudes atteintes,
Sa bouche estoit ouverte aux plaintes,
Il soupiroit à tous propos.
Maintenant il est en repos,
Car on peut pieusement croire
Qu'il fit icy son purgatoire.

(Loret, lettre du 1er novembre 1653.)

Outre ses trois fils, on verra ailleurs que Theophraste avoit une fille dont la conduite n'etoit rien moins qu'exemplaire.

VII. — P. 244, lig. 8.

M. le comte d'Alais, ou plutost Madame, la traitta fort rudement.

Des Réaux entend parler ici de Louis-Emmanuel de Vallois, comte d'Alais avant 1650, epoque de la mort de son père qui lui transmit le

titre de duc d'Angoulesme. Il avoit epousé en 1629 Henriette de la Guiche, fille aînée du célèbre Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie, et veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, tué en duel en 1628. Elle avoit les traits durs et virils, tandis que le comte d'Alais paroissoit une fille. « Je me souviens, » dit avec discrétion le bon abbé de Marolles, « que la vieille Mlle de Vitry*, tante de » MM. les mareschaux de Vitry et de l'Hospital, qui venoit souvent à » l'hostel de Nevers, disoit en considérant l'excellente physionomie de » M. d'Alais, que c'estoit une grande bevue de la nature d'avoir mis » sur le visage d'un garçon ce qui eust esté beaucoup mieux sur celuy » d'une fille; et faisoit connoistre en disant cela qu'elle vouloit parler » d'une personne de grande condition qui manquoit à son avis de ce » que celuy-ci avoit de trop. » (Memoires, t. II, p. 185.)

VIII. — P. 245, lig. 9.

Elle se retira aux filles Sainte-Elisabeth où elle est encore logée au dehors, avec son petit train.

Cette eglise encore debout etoit en face de l'ancien Temple, dans la rue du même nom. On l'avoit dédiée en 1646.

La postérité mâle de M. d'Angoulesme finit avec son fils Louis-Emmanuel, mort en 1653, et enterré dans le tombeau des la Guiche, à Chaumont-la-Guiche en Bourgogne. Louis, Armand et François, etoient morts, avant leur père, et Marie-Françoise de Valois, comtesse de Lauraguais, d'Alais ou Aletz et de Ponthieu, transporta le grand héritage de son père et de son aïeul, à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse qu'elle epousa en 1649. Leur fils unique mourut en 1671 à l'âge de 21 ans; et pour la duchesse de Joyeuse, enfermée depuis longtemps à Alençon, elle s'eteignit dans un etat d'imbecilité, le 5 mai 1695.

* Georgette de l'Hospital, morte en 1633, sans avoir eté mariée. Voyez les *Historiettes* de sa sœur cadette, Mme de Simier, et de la Princesse de Conty.

XXVIII.

LE MARESCHAL DE LA FORCE.

(*Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, né* 29 *décembre* 1558, *mort* 10 *mai* 1652.)

Nompar de Caumont, depuis mareschal et duc de la Force, estoit d'une bonne et ancienne maison de Gascogne. Il estoit à Paris à la Saint-Barthelemy, d'où il fut sauvé miraculeusement; car, ayant esté laissé entre les morts, un paumier s'aperceut qu'il vivoit, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux mareschal de Biron, son parent. Il reconnut bien ce grand service, et donna une pension à cet homme qui luy fut bien payée.

M. le mareschal de Biron luy donna sa fille en mariage. Cette fille estoit de la religion, pour avoir esté eslevée auprès d'une tante huguenotte. Elle pouvoit avoir quinze ans et luy dix-huict. La premiere nuict de ses nopces, elle fit la sotte et ne voulut jamais laisser consommer le mariage. Cela mit ce jeune homme si en colere qu'il jura qu'elle le luy demanderoit. En effect, elle s'ennuya de n'en estre plus sollicitée, et enfin on luy conseilla de dire à son mary :

« *Monsou dounas de la sibade à la caballe.* » Il l'appella tousjours *mignonne*, quoyqu'elle ne le fust pas autrement. Cinquante ans après*, il convia tous ses amys pour renouveller ses nopces, et donna ce jour-là le plus de *sibade** qu'il put à la *caballe.*

Le 3 février 1627.

De l'avoine.

Lorsqu'il commandoit en Allemagne, il y a peut-estre vingt-cinq ans*, il galoppa jusqu'à Metz pour y voir sa femme, et la prenant par de grandes peaux qu'elle avoit sous le cou, il la baisoit du meilleur courage du monde, en luy disant : « Certes, mignonne, » je ne vous trouvay jamais si belle. »

En 1632.

On raconte de cette femme qu'elle aimoit extresmement les monstres et se tourmentoit sans cesse pour les ajuster au soleil. Un jour elle envoya un page voir quelle heure il estoit à un cadran qui estoit dans le jardin ; mais l'heure qu'il rapporta ne s'accordant pas à sa monstre, elle luy soustenoit tousjours qu'il n'avoit pas bien regardé, et luy r'envoya par deux ou trois fois ; enfin le page, las de tant de voyages, luy dit : « Madame, quelle heure vous » plaist-il qu'il soit ? » Elle fut si sotte que de le faire fouetter.

M. de la Force, comme vous pouvez penser, suivit Henry IVe, et à la régence de la Reyne-mere, il se trouva vice-roy de Navarre et gouverneur du Béarn. Il estoit le maistre de tout, disposoit des charges et tenoit Navarrens. Le comte de Grammont en eut envie, et ne pouvant estre ny vice-roy ny gouverneur, il voulut estre seneschal, chose au-dessous de luy. Il y eut bien du bruit ; mais quoyque luy et

Rochefort de Saint-Angel, marquis de Theobon. Janv. 1615.

le Marquis, qui prenoit la querelle pour son pere, et le Comte fussent assez esclairez, Theobon*, brave gentilhomme huguenot, prit si bien son temps, qu'il appelle le Comte dans le Louvre, et ils eurent le loisir de se rendre sur le pré. Le Marquis avoit le premier cheval qu'il avoit rencontré : on n'alloit guères en carrosse en ce temps-là. Mais le Comte avoit un cheval d'Espagne, et ne voulut jamais se battre à pié. Le Marquis poussa son cheval, et ayant trouvé qu'il sçavoit un peu tourner : « Allons, » dit-il, « il » ne faut plus marchander. » Il desarma bientost le Comte et alla separer les autres. Le Comte de Grammont, outre ce cheval d'Espagne, s'estoit de longue main fait accompagner par un gladiateur celebre, nommé Termes.

Quand M. de Luynes entreprit la guerre contre les Huguenots, M. de la Force se déclara pour eux. Theobon tenoit Sainte-Foy. En ce temps-là, Mme la duchesse de la Force d'aujourd'huy estoit jeune et bien faitte ; ce Theobon en estoit amoureux. Elle l'amusa et luy laissa esperer tout ce qu'il voulut, jusqu'à ce qu'elle l'eust obligé de donner sa place au marquis de la Force, son mary*, et après elle le planta là. Cette femme a pourtant de la vertu. Elle a vescû admirablement bien avec la mareschale de Chastillon*, sa demy-sœur, quoyque leur commune mere, Mme de Polignac, n'eust jamais voulu consentir au mariage du marquis de la Force et d'elle, qu'elle n'en eust tiré auparavant quittance de la tutelle, où elle avoit beaucoup gaigné et avoit pris tous

En 1622.

Anne de Polignac, mareschale de Chastillon.

les meubles. Les parens, voyant que cette femme vouloit marier cette heritiere au fils de Polignac, son second mary, s'en plaignirent à Henry IVe, qui la maria avec le marquis de la Force.

Au siége de Montauban on eslut, pour commander dans la place, le comte d'Orval, comme filz de duc et pair, et aussy pour obliger M. de Sully, son pere. Puis, c'estoit eslire en effect M. de la Force, dont ce comte avoit espousé la fille. Le beau-pere estoit lieutenant de son gendre. On avoit donné au comte d'Orval un vieux capitaine pour se tenir près de sa personne et luy dire ce qu'il falloit faire. Or un jour, comme les ennemis avoient attaqué un ouvrage avancé, le comte d'Orval, armé jusqu'aux dents, comme un jacquemart, estoit encore à pié dans le fossé de la ville, que le vieux capitaine, qui n'estoit pas peut-estre plus eschauffé, le retint en luy disant : « Monseigneur, ne hasardez pas vostre personne. » Depuis, on appella ce vieux capitaine : *Monseigneur, ne hasardez pas votre personne.* M. de la Force y entra tout à cheval ; de sorte que les mousquetades pleuvoient sur luy. Son second filz, nommé Castelnau, luy dit en l'arrestant : « Monsieur, je ne per- » mettray pas que vous vous exposiez ainsy. » Le bonhomme le repoussa fièrement et luy dit : « Cas- » telnau, vous devriez faire ce que je fais[1]. »

[1] Durant ces guerres on osta le Béarn à M. de la Force, et le comte de Grammont eut le gouvernement, mais sans Navarrens, qu'on donna à Poyane. Ce gouvernement fut réduit au pié des autres; on osta aussy au marquis de la Force sa charge de capitaine des Gardes du corps.

1636. L'année que les ennemis prirent Corbie *, le cardinal de Richelieu l'avoit tousjours dans son carrosse, parce que le peuple l'aimoit. Et quand on leva icy des gens si à la haste, M. de la Force estoit sur les degrez de l'Hostel-de-Ville, et les Crochetteurs luy touchoient dans la main en disant : « Ouy, monsieur » le Mareschal, je veux aller à la guerre avec vous. »

C'est une race de bonnes gens, qui ont presque tous du cœur, mais qui n'ont point bonne mine. Le bonhomme estoit bien fait, mais sa femme estoit fort laide. Ils n'ont jamais pu se desfaire de dire : *Ils allarent, ils mangearent, ils frapparent*, etc., etc. Rarement trouvera-t-on une maison où l'on ayt moins l'air du monde [1].

Ce n'est pas que le bonhomme ne fust courtisan à sa mode, mais ce n'estoit pas des plus fins. Il fit une chose qui n'estoit gueres d'habile homme à la

Août 1638. [1] Comme il estoit devant Renty, en Flandres *, il dit à M. de Castelnau, son filz : « Castelnau, vous vous estes tout rouillé dans la pro- » vince. » Ce Castelnau fut commandé pour escorter les fourrageurs avec douze cents chevaux et dix-huict cents hommes de pié. Le voylà en bataille ; il prononce luy-mesme le band que personne, sur peine de la vie, n'eust à sortir de son rang. Il n'eut pas plustost achevé, qu'un liévre vint à partir. Au lieu de retenir ses gens, il crie le premier : *Ah! lévrier!* tout le monde le suit, on prend le liévre. Après il tascha de rallier ses gens, et (crioit) : *Ah! cavalerie!* plus fort qu'il n'avoit crié : *Ah! lévrier!* Mais il n'y eut jamais moyen, et si l'ennemy eust donné, c'estoit une affaire faitte, tous les equipages estoient perdus. Dans le conseil de guerre, en cette mesme campagne, il opina ainsy : « Je suis d'avis que nous nous retirions ; j'avois de l'avoine, » je n'en ay plus, il faut s'en aller. » Cet homme-là, cependant, avec cent mille livres de partage, a si bien fait qu'il a marié trois filles, de quatre qu'il avoit, l'une à M. de Navailles, aisné de sa maison, premier baron de Béarn ; la seconde au comte de Lauzun, et la troisiesme au marquis de Montbrun, tous grands seigneurs.

mort du cardinal de Richelieu. Il s'en alla bien empressé au Louvre, et, s'approchant du Roy, luy dit tout bas : « Sire, M. le cardinal de Richelieu est mort » certainement, mais on le cache à Vostre Majesté. » Le Roy le luy fit redire, pour se mocquer de luy en faisant semblant de le croire à peine, car il y avoit deux heures qu'il le sçavoit.

Quand M. d'Anguien gaigna la bataille de Rocroy, le Mareschal dit qu'il souhaitteroit de mourir comme estoit mort le comte de Fontaine, qui, fort aagé, fut tué à cette bataille.

Ce bonhomme se vantoit tout haut de n'avoir jamais connû que sa femme*. M. d'Anguien, qui luy oüyt dire cela une fois, s'en mit à rire : « Mon- » sieur, » luy dit-il, « je pense aussy que vous ne » serez pas en peine de vous vanter de quoyque » ce soit, à quatre vingts ans. » Sa tempérance luy conserva une santé admirable, presque jusqu'à la fin de ses jours. A quatre-vingt-deux ans il se voulut remarier: depuis cela, il n'a rien fait de raisonnable, et il avoit bon nez de souhaitter de finir comme le comte de Fontaine ; le bon Dieu luy eust fait une belle grace, s'il l'eust retiré après avoir dit ce beau mot. Il y eut bien des disputes, car ses enfans ne se pouvoient resoudre à le laisser remarier, à cause que cela passoit pour une folie. Enfin, il espousa Mme de la Tabariere, veuve d'un gentilhomme qualifié de Poitou, et fille de feu M. du Plessis-Mornay*. Ce mauvais exemple fit remarier bien de vieilles gens ; et, par hazard, s'estant rencontré qu'on avoit fait

Morte en juin 1635.

Anne de Mornay, veuve de Jacq. des Nouhes, seigneur de la Tabarière.

quelques mariages inégaux[1], on disoit qu'il y avoit une influence pour les mariages ridicules.

Cette Mme de la Tabariere estoit laide et austere ; cependant il l'appelloit *la toute mienne.* On disoit que pour luy plaire il ne lisoit que les livres de M. du Plessis. Cette femme, soit que ses purgations eussent cessé, car elle estoit d'aage à cela, ou qu'elle fust devenue hydropique, s'imagina estre grosse, et le crut d'autant plus qu'on luy avoit prédit qu'elle auroit un filz qui seroit mareschal de France. Elle avoit esperé l'effect de cette prédiction desjà deux fois, car elle avoit eu deux garçons, et elle les avoit veû tous deux commencer à porter les armes.
Sept. 1629. L'aisné fut noyé au siége de Bois-le-Duc *, et l'autre fut tué malheureusement l'année que les ennemis prirent Corbie. On faisoit garde dans tous les villages des environs de Paris; il revenoit avec Tilly, qui est mort depuis peu gouverneur de Collioure. Ce Tilly estoit ivre, cela luy arrivoit souvent ; il alla donner l'alarme en je ne sçay quel village, et un paysan, à l'estourdie, donna un coup de carabine à la Tabariere, dont il mourut. La mort de ce second filz la fit resoudre à se remarier.

Le Mareschal crut qu'elle estoit grosse, et l'escrivit à tous ses amys. A Charenton, on disoit que c'estoit une nouvelle Sara. Mais le miracle n'estoit pas autrement nécessaire, car le Mareschal pouvoit compter en filz et en petits-filz plus de vingt-quatre enfans.

Hist. de M. de Laval.

[1] Comme Mme de Coislin * et autres, vers le commencement de la Régence.

A la Cour on disoit que c'estoit l'Antechrist. Enfin il se trouva qu'elle estoit presque hydropique, et au bout de trois mois elle en mourut, en partie de regret. On a dit mesme que, du dépit qu'elle eut de ce qu'on se mocquoit par tout de cette belle grossesse, elle fut trois sepmaines à ne prendre quasy rien, faisant accroire à sa femme de chambre qu'elle estoit dans un desgoust effroyable. Cette fille n'en dit rien à personne, parce que sa maistresse luy disoit tousjours que l'appetit luy reviendroit, et que cela fascheroit M. de la Force s'il le sçavoit. Quoy que c'en soit, les boyaux se restressirent, et elle en mourut[1].

Le bonhomme avoit voulu espouser auparavant la veuve d'un M. de la Forest, de Normandie, homme de qualité. Cette femme estoit de Montgom-

[1] Cette femme n'a jamais esté trop raisonnable; elle se prenoit fort pour une autre. Elle vit un jour dans un almanach : *Mort d'un grand ;* « Helas! » dit-elle, « Dieu sauve mon pere! » Une fois, en voulant passer sur je ne sçay quelle palissade, elle se fourra un pieu où vous sçavez. Ce pieu n'adressa pas pourtant si bien qu'elle n'en fust blessée. Elle vouloit, par une ridicule pruderie, que son mary la pensast, afin que le chirurgien ne vist rien; il s'en mocqua, et luy dit qu'elle allast se faire penser. Elle fit de si terribles lamentations sur la mort d'une fille bossue qui luy mourut, qu'on eust dit qu'elle avoit tout perdu; cependant elle avoit encore alors deux garçons et deux filles. Son (premier) mary mourut avant ses filz ; c'estoit un homme assez *fichu**. Elle portoit son portrait couvert d'un crespe noir dans son sein. Par ses grimaces elle s'estoit acquis la réputation d'une sainte.

Pauvre de fond et de forme.

Une dame de Bretagne, dont j'ay oublié le nom, avoit fait mettre le portrait de son deuxiesme mary au dos du premier dans une mesme boiste, et pleuroit tous les jours le deffunt. Feu Mme de la Case * osta de sa chambre le portrait de son premier mary, M. de Courtaumer, quand elle se remaria avec la Case, frere de Mlle de Pons. Sa fille luy dit : « Hé! maman, hé! maman, que je le baise encore avant que » vous l'ostiez. » Elle dit pour ses raisons que la Case estoit parent du Roy. — Il estoit de la maison de Pons.

Marie Madelaine.

mery, mais un peu trop galante pour un vieux Rodrigue. On en parla pourtant sérieusement, et pendant qu'on traittoit de l'affaire, Madame couchoit toutes les nuits avec le petit Clinchant, de chez *Monsieur*[1]. Enfin M. de Montlouet d'Angenne, comme voisin et amy de M. le marquis de la Force, luy en donna advis, et le bonhomme fut destrompé par ce moyen.

Après il pensa à une femme de trente-deux ans, veuve du filz de M. d'Harambure, le borgne qui avoit commandé les Chevaux-legers de la garde d'Henry IVe. Cette femme estoit riche ; et parce qu'elle n'estoit fille que d'un trezorier de Navarre[2], il vouloit qu'elle luy donnast par contrat de mariage quarante mille escus ; mais, quoyqu'elle fust fort ambitieuse, elle eut assez de cœur pour ne pouvoir se resoudre à achepter un mary de quatre-vingts ans.

Henriette de Coligny-Chastillon.

En ce sècond veuvage, il devint amoureux de la comtesse d'Adincton *, veuve depuis un an, aujourd'huy la comtesse de la Suze, dont nous aurons bien des choses à dire en un autre endroit. En ce dessein, il en parle luy-mesme à la mere, Mme de Chastillon, car le Mareschal estoit mort*. Cette dame luy remonstra qu'il n'y avoit nulle proportion pour l'âge, et que cette jeune veuve pourroit estre l'arriere-petite-fille de celuy qui la vouloit espouser. Se voyant desesperé d'avoir la fille, il s'adresse à la mere ; elle le remercie, et luy dit qu'elle avoit juré de ne se remarier

4 janvier 1646

[1] Voyez plus bas. (A l'*Histor.* de Clinchant.)

[2] M. Tallemant, pere du Maistre des Requestes.

jamais. Le bonhomme en eut une telle affliction, que sur l'heure il en tomba en desfaillance, et s'en retourna très-mal satisfaict.

Il avoit quatre-vingt-neuf ans, quand il pressa plus que jamais ses enfans de le laisser remarier, alleguant que, ne pouvant plus courir le cerf (il l'a couru jusqu'à quatre-vingt-six ans) et n'ayant plus d'employ (car il en eust pris encore volontiers), il luy estoit impossible de rester seul à la campagne; qu'à la Cour il avoit des sujets de fascherie; (l'année d'auparavant, il avoit esté trois heures au soleil sur ses pieds, à Fontainebleau, en attendant le cardinal Mazarin, et se tint un gros quart d'heure descouvert quand il passa). Il disoit que Dieu n'y estoit point offensé, et que ses enfans n'en seroient pas plus pauvres. Enfin il raisonnoit assez pour faire une seconde sottise, et nos ministres qui sont de fort pauvres gens, disoient qu'il falloit mieux le laisser marier que le laisser brusler. Ma foy, je pense que c'estoient de grandes ardeurs que les siennes! Ces vieux fous-là sont ravis du passage de saint Paul, et de pouvoir dire : *Dieu n'y est point offensé*, comme si le scandale n'offensoit point Dieu. Eh! n'est-ce pas une chose ridicule qu'un homme ne se puisse contenir à cet âge-là? Pour moy, cela me scandalise, et cela est de mauvais exemple. Plusieurs vieilles femmes catholiques luy ont voulu donner de l'argent pour l'espouser, afin d'avoir le tabouret[1]. A la verité, c'es-

[1] Il y en a qui ont cru qu'il ne disoit tout cela que pour obliger ses enfans à luy en offrir viste une huguenotte.

toient toutes femmes de la ville, qui, pour l'ordinaire, ont plus d'ambition que les autres. Mais il n'y voulut jamais entendre.

Enfin on luy proposa la veuve d'un gentilhomme hollandois, nommé Langherac, qui avoit esté ambassadeur en France. Cette femme estoit pourtant françoise et sœur du marquis de Gallerande, de la maison de Clermont d'Amboise. Mais le propre jour qu'il signa les articles, il alla trouver auparavant Mme la mareschale de Chastillon, pour luy offrir, mais en vain, la préference. Cette Mme de Langherac estoit hors d'âge d'avoir des enfans. On admiroit sa destinée pour le tabouret. Elle l'avoit eû comme estrangere en son propre pays, et maintenant elle le recouvre en espousant un homme de quatre-vingt-dix ans, qui est un âge où l'on songe rarement à se remarier. Il faut aussy admirer la destinée du bonhomme à estre cocû, au moins une fois en sa vie. Il l'esvita à Mme de la Forest; mais il y a toutes les apparences du monde que Cumont, le conseiller, homme d'esprit, qui de tout temps estoit le galant de Mme de Langherac, n'aura pas perdu une si belle occasion de coucher avec une duchesse. C'est ce mesme M. de Cumont qui estoit si avare, qu'il est mort dans son pourpoint, faute d'une chemisette*.

Chemisette, ce qu'on appelle aujourd'hui *gilet*, de drap, de serge ou de flanelle.

On dit que le bonhomme, le soir de ses troisiesmes nopces, fit demeurer ses gens dans sa chambre, pour estre tesmoins comme il avoit consommé le mariage. On adjouste qu'il les fit aussy appeller le lendemain matin. Cette troisiesme femme ne dura

gueres plus d'un an. De regret, le Mareschal quitta la Force, et se retira à une autre maison qu'on appelle Mucidan, pour y faire le *Beau tenébreux* *. Voy. *Amadis*, liv. II.

Quelque temps avant la mort de sa derniere femme, le curé de Mucidan [1], homme fort indiscret, alla dans la ville, car l'eglise est dehors, pour retirer une petite fille catholique qui alloit à l'escole d'un maistre d'escole huguenot. Il y eut quelques coups ruez dont le Curé fit informer. Après, pour faire despit aux Huguenots, regardez quel homme pour faire *bouquer* le mareschal de la Force, qui estoit seigneur de cette bicoque! il alla rechercher qu'il y avoit eû anciennement une chapelle au pié de la citadelle, qui y estoit autrefois, mais qu'on a rasée depuis; qu'on avoit administré les sacrements dans cette chapelle: et il rapporte les tesmoignages de plusieurs vieilles gens qui y avoient esté baptisez. Il engage les vicaires-généraux de Perigueux, dans le diocese desquels est cette villette, à entreprendre cette affaire, mesme contre leur propre sentiment. M. le marquis de la Force vient à Mucidan. envoye querir cet homme, le traitte de petit compagnon; l'autre luy respond fierement qu'il ne craint personne et s'en va. Le Marquis le renvoye chercher; il dit qu'il n'y vouloit point aller. L'affaire s'eschauffe, le Curé se preparoit à assembler des gens pour y aller planter une croix; le Mareschal en assemble aussy de son costé, et y va avec quinze

[1] Une cure de 200 livres de rente. (*A cinq lieues de Riberac.*)

cents hommes. Enfin on assouppit la chose, mais cela eust pû avoir des suittes fascheuses.

Le bonhomme, depuis la mort de sa femme, se laissa gouverner à Castelnau, son second filz; et parce que le Marquis n'a qu'une fille *, aujourd'huy Mme de Turenne, il fit tous les avantages qu'il put à ce second filz et aux siens, et ses belles dispositions ont mis bien des procez dans la famille, que le Marquis, depuis la mort de son pere, a tous gaignez.

Charlotte de Caumont.

Le bonhomme, à quatre-vingt-douze ans, eust bien voulu se remarier pour la quatriesme fois; mais le bruit couroit, disoit-on, qu'il devoit avoir encore deux femmes, et personne ne vouloit estre la premiere.

Cela me fait souvenir d'une Mme de Pibrac, à qui le parlement de Paris fit deffense de se remarier pour la septiesme fois, et elle avoit esté veuve dix-neuf ans après la mort de son premier mary. Il y avoit alors soixante-onze ans qu'elle l'avoit espousé.

En 1652, comme si ce bonhomme n'avoit pas fait assez d'extravagances de son chef, il se desclara pour Monsieur le Prince[1]. Il mourut bientost après, non sans tesmoigner bien du regret d'avoir fait cette sottise. Il sera assez parlé de cela dans les Mémoires de la Régence.

[1] A la suscitation de Castelnau qui tenoit pour tout certain que Monsieur le Prince seroit duc de Guyenne, et que par son authorité il gaigneroit tous ses procez.

COMMENTAIRE.

I.— Titre.

Les Mémoires du maréchal de la Force, accompagnés de lettres autographes, de pièces justificatives importantes, et des Mémoires de ses deux fils, le marquis de Montpouillan et le marquis de Castelnau, ont eté mis au jour en 1843, par les soins eclairés de M. le marquis de la Grange, possesseur des archives de la maison de la Force. La relation de la délivrance du jeune la Force dans la journée de la Saint Barthelemy, avoit seule eté jusqu'à présent publiée ; la première fois par Voltaire à la suite de la *Henriade*, la seconde fois dans le *Mercure de France*, Novembre 1765.

II.— P. 250, lig. 4.

Ayant esté laissé entre les morts, un paumier s'apperceut qu'il vivoit, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux mareschal de Biron, son parent.

C'etoit, disent les *Mémoires* (1, p. 19), un marqueur du jeu de Paume de la rue *Verdelet*, qui longe aujourd'hui l'hôtel des Postes, depuis la rue *Jean-Jacques-Rousseau* jusqu'à la rue *Coq-Heron*.—Le maréchal de Biron n'etoit alors que l'allié, non le parent du jeune la Force ; sa sœur, Jeanne de Gontaut, etant veuve remariée d'un oncle de la Force, Jean de Caumont seigneur de Montpouillan. La Force epousa plus tard, le 5 février 1577, la fille du Maréchal, Charlotte de Gontaut.

III. — P. 251, lig. 1.

Monsou, dounas de la sibade à la caballe.

Le mot est un souvenir de l'ancien fabliau *de la Dame qui aveine demandoit pour Morel sa provende avoir.*

> Si me diras, biau frere dous :
> » Fetes Moriaus ait de l'aveine. »
> (*Fabliaux et Contes*, Recueil de Méon, II, p. 278.)

IV. — P. 252, lig. 11.

Il (le marquis de la Force) *desarma bientost le Comte* (de Grammont).

Des Réaux dans son récit des démêlés du comte de Gramont avec le maréchal de la Force est l'echo de l'opinion des Réformés. Antoine

comte de Gramont dirigeoit le parti catholique, et comme tel, malgré la grandeur de sa maison, c'etoit un devoir pour lui de solliciter la place de sénéchal de Béarn, qui lui permettoit de contrebalancer l'influence de la Force. Le sénéchal précédent etoit Joseph-François de Montesquiou, dont le nom bien plus grand alors que celui de Caumont, témoignoit assez que la charge n'etoit pas au-dessous du comte de Gramont. On croiroit volontiers qu'ici des Réaux a consulté les Mémoires du maréchal de la Force (II, p. 39). Cependant, en appréciant les détails de l'ancien récit, il est aisé de reconnoître l'agression dans les premières démarches de M. de la Force ; et la façon dont celui-ci raconte les circonstances du combat de son fils (II, p. 80 à 84), doit être plus exacte. Dans tous les cas, elle est moins défavorable au comte de Gramont. Deux bons chevaux attendoient, sur le lieu du rendez-vous, le marquis de la Force, qui semble avoir ainsi gardé l'avantage du meilleur cheval. Le père avoit dit à Theobon-Saint-Angel : « Allez viste à l'escu-» rie ; faites seller deux chevaux, l'un pour mon fils, l'autre pour vous. » Armez-vous d'une espée et d'un poignard, car vous luy servirez de se-» cond. » Remarquez aussi que l'année précédente, le Maréchal avoit refusé lui-même le cartel de Gramont, parce qu'une des conditions etoit le choix de deux témoins dans le combat proposé. « M. de la Force » respondit que pour un second il n'en menoit point ; d'autant plus » que tout le monde sçavoit ce que disoit le feu Roy, *qu'on ne devoit* » *pas tenir pour homme de courage quiconque se battoit avec un sécond.* » (*Mém.* II, p. 48). Pour revenir au combat du Marquis, ce n'est pas Theobon dans les *Mémoires*, mais Gramont qui avertit son adversaire de se rendre dans le Pré-aux-Clercs, « et le Marquis le trouva à » cheval, armé d'une espée et d'un poignard ; c'est ainsi qu'ils etoient » convenus de combattre. » Des Réaux dans tout ce récit, n'a donc pas montré son exactitude ordinaire. On doit être surpris de ne lui voir désigner le marquis de Termes, dont il avoit donné précédemment l'Historiette, que comme *un gladiateur celebre.* Termes ne prit aucune part au duel ; mais le lendemain, il défendit la bonne renommée de son ami, le comte de Gramont, contre Vitry, alors capitaine des Gardes, et depuis maréchal de France. (Voyez *Mémoires de la Force,* II, p. 81.)

V. — P. 252, lig. 18.

Theobon tenoit Sainte-Foy. En ce temps-là, Mme la duchesse de la Force d'aujourd'huy estoit jeune et bien faitte ; ce Theobon en estoit amoureux. Elle l'amusa... jusqu'à ce qu'elle l'eust obligé de donner sa place au marquis de la Force son mary, et après elle le planta là.

Des Réaux aux détails qu'on vient de lire sur la façon d'agir de la Marquise de la Force à l'egard de ce marquis de Theobon s'etoit

d'abord contenté d'ajouter la réflexion suivante qu'il effaça ensuite : *Ce tour estoit d'autant plus vilain que Theobon, dans une querelle du bonhomme M. de la Force contre M. de Grammont, suivit le Marquis qui se battoit pour son pere et tua je ne sçay quel gladiateur qui estoit le second de M. de Grammont.* Des Réaux eût-il voulu que la Marquise reconnoissante ne refusât rien à Theobon? L'amour de celui-ci est d'ailleurs justifié par Fontenay-Mareuil, qui lui attribue les mêmes effets (t. I, p. 529). Mais les Mémoires du duc de la Force et de son fils le marquis ne laissent rien deviner de pareil, et on le conçoit. La marquise de la Force, Jeanne de la Rochefaton dame de Saveilles, etoit une femme de rare mérite et de grand caractère. M. de la Grange a publié grand nombre de ses lettres à son mari, à la suite des *Mémoires de la Force*. Leur fille unique, Charlotte de Caumont, epousa en 1653 l'illustre vicomte maréchal de Turenne. On parle de cette dernière à la fin de l'*Historiette*.

VI. — P. 252, lig. 24.

Elle (la marquise de la Force), *a vescû admirablement bien avec la mareschale de Chastillon sa demy-sœur, quoyque leur commune mere, Mme de Polignac, n'eust jamais voulu consentir au mariage du marquis de la Force et d'elle, qu'elle n'en eust auparavant tiré quittance de la tutelle...*

Cette mère etoit Anne d'Albin, ou de Valzergues; d'abord femme de Jean de la Rochefaton seigneur de Saveilles, Montalembert, etc., dont elle avoit eu la marquise de la Force; remariée en 1615, à Gabriel de Polignac dont elle eut Anne de Polignac, femme de Gaspard de Coligny maréchal de Chastillon.

Le maréchal de la Force attribue moins à Mme de Polignac qu'à son mari le projet de marier leur fils à Mlle de la Rochefaton.

VII. — P. 253, note, lig. 1.

Durant ces guerres on osta le Béarn à M. de la Force, et le comte de Grammont eut le gouvernement, mais sans Navarrens qu'on donna à Poyane.

Le comte de Gramont fut en effet nommé en 1615; mais la Force aidé du duc de Rohan et favorisé par le parlement de Bordeaux rendit vaines les lettres du Roy et se soutint en Béarn. On ne lui enleva que Navarreins, au profit de Bertrand de Baylens, baron de Poyane, dans lequel il trouva un redoutable adversaire.

VIII. — P. 253, lig. 5.

Au siége de Montauban on estut, pour commander dans la place, le comte d'Orval..... c'estoit estire en effect M. de la Force, dont ce comte avoit espousé la fille.

François de Bethune, comte puis duc d'Orval, fils de Maximilien duc de Sully : marié en 1620 à Jacqueline de Caumont-la Force, morte en février 1651, et regrettée par Loret :

La comtesse d'Orval de mesme,
Dont le visage estoit si blesme,
A ses parens a dit : Adieu!
Et son âme est allée à Dieu.
Son mary fit tout son possible
Pour ne pas paroistre insensible.
Il a tant soit peu soupiré;
Mais au diable s'il a pleure.

(Lettre du 19 février 1651.)

IX. — P. 253, lig. 22.

Son second fitz, nommé Castelnau.

Henry Nompar de Caumont, marquis de Castelnaut, puis duc de la Force de 1675 à 1678, après la mort de son frère aîné. Il a redigé des Mémoires sur la catastrophe du maréchal d'Ancre et sur la guerre de 1621-1622, dont le siége de Montauban fut l'evénement principal. En plusieurs occasions, Castelnaut montra qu'il possédoit toutes les qualités de l'homme de guerre. C'est lui qui, d'un coup d'arquebuse, tua le duc de Mayenne, pendant le siége de Montauban; du moins s'en est-il vanté dans ses *Mémoires*. Il y confirme tout ce que dit des Réaux de la nullité de l'influence du comte d'Orval, comme gouverneur de Montauban.

X. — P. 254, note, lig. 14.

Cet homme-là cependant, avec cent mille livres de partage, a si bien fait qu'il a marié trois filles, de quatre qu'il avoit, l'une à M. de Navailles, aisné de sa maison; la seconde au comte de Lauzun, et la troisiesme au marquis de Montbrun, tous grands seigneurs.

La première, Charlotte de Caumont-la Force epousa en 1630 Gabriel de Caumont comte de Lauzun, et fut la mère du celèbre duc de Lauzun.

La seconde, Diane de Caumont a epousé en 1637, Charles-René du Puy-de-Tournon, marquis de Montbrun en Dauphiné.

La troisième, Jeanne de Caumont a epousé Cyrus de Montault-Benac, marquis de Saint-Geniés, fils de Philippe duc de Navailles.

La quatrième, Jacqueline de Caumont a epousé Henry de Vivant, comte de Pinjas.

Une cinquième fille, Henriette de Caumont dite Mlle de Castelnau, ne paroît pas s'être mariée.

XI. — P. 255, lig. 9.

Le Mareschal (de la Force) *dit qu'il souhaitteroit de mourir comme estoit mort le comte de Fontaine.*

Le comte de Fontaine commandoit l'armée espagnole à la bataille de Rocroy. Il s'etoit fait porter en litière sur le champ de bataille, parce que la goutte ne lui permettoit pas de se tenir debout. Saint-Amant dans son *Ode pour Monsieur le Prince* a dit :

Fontaines, le vaillant goutteux
Afin de perir à son aise,
Loin de Melo lasche et honteux,
Y rendit l'ame dans sa chaise.

Le jeune duc d'Enghien vainqueur dit une parole à peu près semblable, du moins la luy a-t-on prêtée : « Que s'il n'avoit vaincu, il eût » voulu mourir comme Fontaines. »

Des Réaux qui va nous entretenir des dernières et tristes actions du vieux Maréchal n'a pas parlé du siége de la Mothe qu'il avoit si mal conduit en 1634. Dans un manuscrit du chanoine de Reims Favart, ami de Maucroix, on trouve ce quatrain sous le nom de notre des Réaux :

Je croy que la France radotte
N'en desplaise à ses partisans,
D'envoyer pour prendre la Mothe
Un homme de quatre-vingts ans.

XII. — P. 257, note, lig. 16.

Feu Mme de la Case.

Et non pas *Feue*, ce mot ne prenant pas de féminin.

Marie Madelaine, fille d'un conseiller au Parlement dont on parlera ailleurs, etant restée veuve de Cyrus Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtaumer, se remaria en 1645 à Isaac Renaud de Pons, marquis de la Case. C'étoit le frère de la belle Suzanne de Pons, maîtresse du duc de Guise, et le fils de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Case. Isaac mourut au mois d'octobre 1652.

La fille du premier mariage, dont on va dire un mot plaisant, Marie de Saint-Simon Courtaumer, fut plus tard la marquise de Langey, si célèbre pour le congrès auquel elle soumit son mari, en 1658 et 1659. On verra son Historiette.

XIII.—P. 257, lig. 14.

La veuve d'un M. de la Forest, de Normandie, homme de qualité. Cette femme estoit de Montgommery.

Louise de Montgommery, fille du comte de Montgommery; plus tard remariée avec le *petit* Clinchamps, qui a son Historiette.

Le Montlouet d'Angennes, qui donne avis au vieux Maréchal de la conduite de Mme de la Forest, etoit Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet et de Lizy, cousin germain du mari de la célèbre marquise de Rambouillet.

XIV. — P. 258, lig. 9.

Après il pensa à une femme de trente-deux ans, veuve du filz de M. d'Harambure, le borgne.

C'etoit Marie Tallemant, cousine germaine de des Réaux et veuve de Jean d'Harambure. Elle a son agréable Historiette.

La troisième femme du maréchal de la Force, dont on parle un peu plus loin fut Isabel de Clermont-Galerande, veuve de Gedéon de Botzelaer, baron de Langherach, ambassadeur des Etats de Hollande. Elle etoit fille de Georges de Clermont marquis de Galerande.

XV. — P. 260, lig. 20.

Cumont.

Un des trois conseillers que Mme de Guise, chargée, en 1654, d'accommoder Monsieur avec sa fille Mademoiselle, proposa pour arbitre des prétentions respectives: « Il me plut fort, » dit Mademoiselle, « parce que c'estoit un homme de beaucoup d'esprit et de merite, fort » eclairé dans sa profession et serviteur particulier de Monsieur le » Prince. » (Edit. de 1730, t. II, p. 252.)

Le maréchal duc de la Force, dont la maison etoit des plus anciennes, sinon des plus considérables, transmit sa duché-pairie à quatre générations successives. Le dernier titulaire, en ligne directe, fut Jacques Nompar, dit le duc de *Caumont*, mort le 14 juillet 1755.

On dit qu'un jour le duc de Caumont entendit nommer à Versailles parmi les Gardes du corps de service, *le chevalier de Caumont*. Il s'in-

forma de ce gentilhomme dont la famille, quoique fort pauvre, avoit une communauté d'origine avec la maison de Caumont-la Force. Le père de ce jeune homme s'appeloit M. de Caumont-Beauvilla et vivoit de la capitainerie d'une forêt royale de Saint-Porquier en Languedoc; il descendoit directement de la branche des Caumont, seigneurs de Berbiguières et Montbeton. Le Duc qui n'avoit pas d'enfans mâles ni de collatéraux issus de la branche ducale, admit ce rapport de parenté; il paroît même avoir approuvé les conclusions du *Mémoire* publié en 1757, deux ans après sa mort, par le généalogiste Clerembault, pour le mieux constater. Bertrand de Caumont, notre garde du corps, prit donc le titre de marquis de la Force, en epousant Adelaïde-Luce-Magdelaine de Galard-Brassac, nièce par sa mère du duc de Caumont. Mais la duché-pairie n'en etoit pas moins eteinte depuis deux ans. Louis XVI fit en 1782 revivre le titre de duc de la Force au profit de Louis-Joseph Nompar de Caumont, fils de Bertrand. Au retour des Bourbons, Louis XVIII comprit dans sa première liste des Pairs de France ce même duc de la Force, qui mourut en 1838. Son frère, Philippe-Bertrand Nompar, comte de Caumont-la Force qui releva alors le titre de duc de la Force, a un fils, une fille et un petit-fils. Le petit-fils, représentant d'un fils aîné mort, est Edmond de Caumont marquis de la Force. Le fils, Auguste Nompar, marquis de Caumont, est aujourd'hui sénateur, et Constance-Magdelaine-Louise Nompar de Caumont-la Force a epousé en secondes noces Edouard le Lievre marquis de la Grange, dont nous avons déjà parlé, et dont l'excellente edition des *Mémoires du Maréchal de la Force* est fréquemment citée dans ce commentaire.

Ajoutons, avant de finir, que Mlle de la Force (Charlotte-Rose de Caumont), dont la vie et les ecrits furent si romanesques, etoit petite-fille du maréchal de la Force, et fille de François de Caumont-la Force, marquis de Castelmoron. On connoît les vers qu'elle adressa à Mme de Maintenon; elle lui dit avec beaucoup d'esprit et de raison :

Ton sort est glorieux et le mien est fatal.
Nos ayeux autrefois marchoient d'un pas egal;
Cependant entre nous que je vois de distance,
Et combien ton mérite y met de différence!

XXIX.

MALHERBE.

(*François de Malherbe, né vers* 1555, *mort en* 1628.)

Les passages empruntés à la vie de Malherbe par Racan, seront ainsi fermés [ ].

* [François de Malherbe nasquit à Caen, en Normandie, environ l'an 1555. Il estoit de la maison de Malherbe Saint-Aignan, qui s'est rendue plus illustre en Angleterre, depuis la conqueste que le duc Guillaume fit de cet estat, qu'au lieu de son origine, où elle s'estoit tellement rabaissée que le pere de Malherbe n'estoit qu'assesseur * à Caen. Le bonhomme se fit de la religion avant que de mourir; son filz, qui n'avoit alors que dix-sept ans, en receut un si grand desplaisir, qu'il se resolut de quitter son pays; il suivit M. le Grand-prieur, en Provence, dont il estoit gouverneur, et fut avec luy jusqu'à sa mort[1].

Conseiller au bailliage.

[Pendant son sejour en Provence, il gaigna les bonnes graces de la fille d'un président d'Aix[2], veuve d'un conseiller de ce parlement, et l'espousa depuis. Il en eut plusieurs enfans, entre autres une fille qui mourut de la peste, à l'âge de cinq ou six ans,

[1] Ce M. le Grand-prieur estoit bastard de Henry II, et frere de Mme d'Angoulesme veuve du mareschal de Montmorency, dont nous avons parlé à l'*Historiette* du connestable de Montmorency.

Louis de Coriolis.

[2] Nommé Cariolis*.

laquelle il assista jusques à la mort, et un filz qui fut tué malheureusement à l'âge de vingt-neuf ans, comme nous dirons en suitte.

[Les actions les plus remarquables de sa vie sont que, pendant la Ligue, luy et un nommé la Roque, qui faisoit joliment des vers et qui est mort à la suitte de la reyne Marguerite, pousserent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement, qu'il ne l'a jamais oublié; et c'estoit la cause, à ce que disoit Malherbe, qu'il n'avoit jamais pu rien avoir de considerable d'Henry IVe, depuis que M. de Sully fut dans les finances.

[Dans un partage de quelque butin qu'il avoit fait, un capitaine l'ayant maltraitté, il l'obligea à se battre contre luy, et luy donna d'abord un coup d'espée au travers du corps, qui le mit hors de combat.

[Depuis la mort de M. le Grand-prieur[1], il fut

[1] M. le Grand-prieur fut tué par un nommé Altoviti, qui avoit esté corsaire, alors capitaine de galere, après avoir enlevé une fille de qualité, la belle de Rieux-Chasteauneuf, qu'Henry IIIe pensa espouser. Ce fut elle qui luy dit qu'il parlast pour luy, un jour qu'il luy parloit pour un autre. Henry IIIe le tenoit comme espion auprès de M. le Grand-prieur, qui, l'ayant descouvert, alla chez luy en dessein de luy faire affront. Mais Altoviti, blessé à mort par ce prince, luy donna un coup de poignard dont il mourut *. Il est vray qu'il receut cent coups après sa mort, car les gens du Gouverneur se jetterent tous sur luy. Juin 1586.

Un jour, ce M. le Grand-prieur, qui avoit l'honneur de faire de meschans vers, dit à du Perrier*: « Voylà un sonnet; si je dis à Mal- » herbe que c'est moy qui l'ay fait, il dira qu'il ne vaut rien; je vous » prie, dittes-luy qu'il est de vostre façon. » Du Perrier monstre ce sonnet à Malherbe en présence de M. le Grand-prieur. « Ce sonnet, » luy dit Malherbe, « est tout comme si c'estoit M. le Grand-prieur qui » l'eust fait. » Franç. du Perrier, gentilhomme Provençal.

envoyé avec deux cents hommes de pié au siége de la ville de Martigues, qui estoit infectée de contagion, et que les Espagnols assiégeoient par mer et les Provençaux par terre, pour empescher que la maladie ne s'estendist dans le pays. Ils la tinrent assiegée, par lignes de communication, si estroitement qu'ils reduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la muraille, avant que de lever le siege.

[Son nom et son merite furent connûs d'Henry IVe par le rapport avantageux que luy en fit M. le cardinal du Perron ; car un jour le Roy luy ayant demandé s'il ne faisoit plus de vers, le Cardinal luy dit que depuis qu'il luy avoit fait l'honneur de l'employer à ses affaires, il avoit tout-à-fait quitté cette occupation, et qu'il ne falloit plus que personne s'en meslast après un gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, qu'on appelloit M. de Malherbe.]

En 1586.

Il avoit trente ans* quand il fit cette piece à M. du Perrier, qui commence :

> Ta douleur, du Perrier, sera donc eternelle ?

Inédite.

Ses premiers vers estoient pitoyables ; j'en ay veû quelques-uns, et entre autre une elégie* qui débute ainsy :

> Doncques tu ne vis plus, Genevieſve, et la mort
> En l'avril de tes ans, te monstre son effort, etc.

* De disposition naturelle à la poésie.

Il n'avoit pas beaucoup de génie* ; la meditation et l'art l'ont fait poëte. Il luy falloit du temps pour mettre une piece en estat de paroistre. On dit qu'il

fut trois ans à faire l'Ode pour le premier président de Verdun, sur la mort de sa femme, et que le Président estoit remarié avant que Malherbe luy eust donné ces vers [1].

[Le Roy se ressouvint de ce que le cardinal du Perron luy avoit dit, et il en parloit souvent à M. des Yveteaux, qui estoit alors précepteur de M. de Vendosme. M. des Yveteaux luy offrit plusieurs fois de le faire venir; ils estoient de mesme ville :] mais le Roy, qui estoit mesnager, n'osoit le faire de peur d'estre chargé d'une nouvelle pension. [Cela fut cause que Malherbe ne fit la réverence au Roy que trois ou quatre ans après que M. du Perron luy en eut parlé; encore fut-ce par occasion. Malherbe estant venu à Paris pour ses affaires particulieres, M. des Yveteaux en avertit le Roy, qui aussytost l'envoya querir. Ce fut en l'an 1605, comme le Roy estoit sur le point de partir pour aller en Limosin. Il luy commanda de faire des vers sur son voyage; Malherbe en fit, et les luy presenta à son retour. C'est cette piece qui commence ainsy :

O Dieu, dont les bontez de nos larmes touchées, etc.

[Le Roy la trouva admirable, et desira de le retenir à son service ;] mais, par une espargne, ou

[1] Balzac dit en une de ses lettres* que Malherbe disoit que quand on avoit fait cent vers ou deux feuilles de prose, il falloit se reposer dix ans. Il dit aussy que le bonhomme barbouilla une demy-rame de papier pour corriger une seule stance. C'est une de celles de l'Ode à M. de Bellegarde; elle commence ainsy :

Comme en cueillant une guirlande
L'homme est d'autant plus travaillé, etc.

* A Conrart, liv. 2, lett. 11 et 12.

plutost une lézine que je ne comprens point, [il commanda à M. de Bellegarde, alors premier gentilhomme de la Chambre, de le garder jusqu'à ce qu'il l'eust mis sur l'estat de ses pensionnaires. M. de Bellegarde luy donna mille livres d'appointement avec sa table, et luy entretint un laquais et un cheval.

[Ce fut là que Racan, qui alors estoit page de la chambre sous M. de Bellegarde, et qui commençoit desjà à rimailler, eut la connoissance de Malherbe,] et en profita si bien que l'escolier vaut quasy le maistre.

[A la mort d'Henry IVe, la reyne Marie de Medicis donna cinq cens escus de pension à Malherbe, qui depuis ce temps-là ne fut plus à charge à M. de Bellegarde. Depuis, il a fort peu travaillé, et on ne trouve de luy que les odes à la Reyne-mere, quelques vers de ballets, quelques sonnets au feu Roy, à Monsieur et à quelques particuliers, avec la derniere piece qu'il fit avant que de mourir; c'est sur le siege de la Rochelle.

[Pour parler de sa personnne, il estoit grand et bien fait, et d'une constitution si excellente qu'on a dit de luy, aussy bien que d'Alexandre, que ses sueurs avoient une odeur agréable.

[Sa conversation estoit brusque, il parloit peu, mais il ne disoit mot qui ne portast. Quelquefois mesme il estoit rustre et incivil, tesmoin ce qu'il fit à des Portes. Regnier l'avoit mené disner chez son oncle; ils trouverent qu'on avoit desjà servy. Des Portes

le receut avec toute la civilité imaginable, et luy dit qu'il luy vouloit donner un exemplaire de ses *Pseaumes*, qu'il venoit de faire imprimer. En disant cela, il se met en devoir de monter à son cabinet pour l'aller querir. Malherbe luy dit rustiquement qu'il les avoit desjà veûs, que cela ne meritoit pas qu'il prist la peine de remonter, et que son potage valloit mieux que ses *Pseaumes*. Il ne laissa pas de disner, mais sans dire mot, et après disner ils se separerent, et ne se sont pas veûs depuis. Cela le brouilla avec tous les amys de des Portes, et Regnier, qui estoit son amy, et qu'il estimoit pour le genre satyrique à l'esgal des anciens, fit une satyre contre luy qui commence ainsy :

Rapin, le favory, etc. *] Satire IX.

Des Portes, Bertaut, et des Yveteaux mesme, critiquerent tout ce qu'il fit. Il s'en mocquoit, et dit que s'il s'y mettoit, il feroit de leurs fautes des livres plus gros que leurs livres mesmes [1].

Des Yveteaux luy disoit que c'estoit une chose desagréable à l'oreille que ces trois syllabes : *ma la pla* toutes de suitte, dans un vers :

Enfin cette beauté m'a la place rendüe.

« Et vous, » luy respondit-il, « vous avez bien » mis : *pa ra bla la fla.* — Moy ? » reprit des Yve-

[1] Il avoit marqué des Portes, et disoit qu'il feroit de ses fautes un livre plus gros que toutes ses poésies ensemble.

teaux, « vous ne sçauriez me le monstrer. — N'avez-» vous pas mis, » repliqua Malherbe :

« Comparable à la flamme. »

[De toute cette volée, il n'estimoit que Bertaut, encore ne l'estimoit-il guères ; « Car, » disoit-il, « il » pleure tousjours ; ses stances sont *Nihil* au dos*, et » pour trouver une pointe, il fait les trois premiers » vers insupportables. » Il n'aimoit point du tout les Grecs, et particulierement il s'estoit declaré ennemy du galimatias de Pindare.]

Allusion aux pourpoints dont le dos etoit d'une moindre etoffe que le devant. (*Voy.* Furetière.)

Virgile n'avoit pas l'honneur de luy plaire. Il y trouvoit beaucoup de choses à redire. Entre autres ce vers où il y a :

Æneid. VI. ..... Euboïcis Cumarum allabitur oris *,

luy sembloit ridicule. « C'est, » disoit-il, « comme si » quelqu'un alloit mettre *aux rives françoises de* » *Paris.* » Ne voylà-t-il pas une belle objection !

[Stace luy sembloit bien plus beau. Pour les autres, il estimoit Horace, Juvenal, Martial, Ovide et Seneque le tragique.

[Les Italiens ne luy revenoient point ; il disoit que les sonnets de Petrarque estoient à la grecque *, aussy bien que les epigrammes de Mlle de Gournay.] De tous leurs ouvrages il ne pouvoit souffrir que l'*Aminte* du Tasse.

Sans pointe.

[Il faisoit, presque tous les jours sur le soir, quelque petite conférence dans sa chambre avec Racan, Colomby, Touvant*, Maynard et quelques autres. Un

Racan dit du Moustier.

habitant d'Aurillac, où Maynard estoit alors président, vint une fois heurter à la porte en demandant : « Monsieur le Président n'est-il point icy ? » Malherbe se leve brusquement à son ordinaire, et dit à ce monsieur le provincial : « Quel président demandez-» vous ? Sçachez qu'il n'y a que moy qui préside icy. »]

Lingendes, qui estoit pourtant assez poly, ne voulut jamais subir la censure de Malherbe, et disoit que ce n'estoit qu'un tyran et qu'il abattoit l'esprit aux gens.

[Un jour Henry IVe luy monstra des vers qu'on luy avoit presentez. Ces vers commençoient ainsy :

Tousjours l'heur et la gloire
Soient à vostre costé !
De vos faits la mémoire
Dure à l'Eternité !

Malherbe, sur-le-champ et sans en lire davantage, les retourna ainsy :

Que l'espée et la dague
Soient à vostre costé;
Ne courez point la bague
Si vous n'estes botté.

Et là-dessus se retira, sans en dire autrement son avis.

[Le Roy luy monstra une autre fois la premiere lettre que Monsieur le Dauphin, depuis *Louys XIII*, luy avoit escritte, et ayant remarqué qu'il avoit signé *Loys* sans *u*, il demanda au Roy si Monsieur le Dauphin avoit nom *Loys*. Le Roy demanda pourquoy :

« Parce qu'il signe *Loys* et non *Louys*. » On envoya querir celuy qui monstroit à escrire à ce jeune prince pour luy faire voir sa faute, et Malherbe disoit qu'il estoit cause que Monsieur le Dauphin avoit nom *Louys*.

[Comme les Estats-généraux se tenoient à Paris, il y eut une grande contestation entre le Clergé et le Tiers-estat, qui donna sujet à cette celèbre harangue
2 janv. 1615 de M. le cardinal du Perron*. Cette affaire s'eschauffant, les evesques menaçoient de se retirer et de mettre la France à l'Interdict. M. de Bellegarde avoit peur d'estre excommunié ; Malherbe luy dit, pour le consoler, que cela luy seroit fort commode, et que devenant noir comme les excommuniez, il n'auroit pas la peine de se peindre la barbe et les cheveux.

[Une autre fois il luy disoit : « Vous faittes bien le » galant ; lisez-vous encore à livre ouvert ? » C'estoit sa façon de parler pour dire : Estre toujours prest à servir les dames. M. de Bellegarde luy dit que ouy. « Ma foy, » respondit-il, « je vous envie plus cela que » vostre duché et pairie. »

[Il y eut grande contestation entre ceux qu'il appelloit du pays d'*A-Diou-sias* (ce sont ceux de delà la riviere de Loire) et ceux de deçà, qu'il appelloit du pays de *Dieu vous conduise*, pour sçavoir s'il falloit dire une *cueiller* ou une *cueillere*. Le Roy et M. de Bellegarde, tous deux du pays d'*A-Diou-sias*, estoient pour cueillere, et disoient que ce mot estant feminin, devoit avoir une terminaison feminine. Le pays de *Dieu vous conduise* alleguoit, outre l'usage, que cela

n'estoit pas sans exemple, et que *perdrix, met*[1], *mer* et autres, estoient feminins et avoient pourtant une terminaison masculine. Le Roy demanda à Malherbe de quel avis il estoit. Malherbe] le renvoya aux crochetteurs du Port-au-Foin *, comme il avoit accoustumé ; et comme le Roy ne se tenoit pas bien convaincû, il [luy dit à peu près ce qu'on dit autrefois à un empereur romain : « Quelque absolu que vous » soyez, vous ne sçauriez, Sire, ny abolir ny establir » un mot, si l'usage ne l'authorise. »

Dans Racan, il renvoyoit ordinairement aux Crocheteurs; non dans cette occasion.

[A propos de cela, M. de Bellegarde luy envoya demander un jour lequel estoit le meilleur de *depensé* ou de *dependû*. Il respondit sur-le-champ que *depensé* estoit plus françois, mais que *pendû, dependû, rependû,* et tous les composez de ce vilain mot, estoient plus propres pour les Gascons.

[Il perdit sa mere * environ l'an 1615, qu'il estoit âgé de plus de cinquante-huict ans ; et comme la Reyne luy eut fait l'honneur de luy envoyer un gentilhomme pour le consoler, il dit au Gentilhomme qu'il ne pouvoit se revancher de la bonté que la Reyne avoit eüe pour luy qu'en priant Dieu que le Roy pleurast sa mort aussy vieux qu'il pleuroit celle de sa mere[2].

Louise le Valois.

[Un jour, au Cercle *, je ne sçay quel homme, qui

A la reception de la Reyne.

[1] C'est un mot de province pour *huche*.

[2] Il estoit fort vieux quand sa mere mourut ; il délibera longtemps s'il devoit en prendre le dueil, et disoit : « Je suis en propos de n'en » rien faire ; car regardez le gentil orfelin que je ferois ! » Enfin pourtant il s'habilla de dueil.

faisoit fort le prude, luy fit un grand eloge de Mme la marquise de Guercheville[1] qui estoit alors presente, comme dame d'honneur de la Reyne-mere ; et après luy avoir conté toute sa vie, et comme elle avoit résisté aux poursuittes amoureuses du feu roy, Henry le Grand, il conclut son panegyrique par ces mots en la luy monstrant : « Voylà, Monsieur, ce qu'a » la vertu. » Malherbe, sans hesiter, luy monstra la connestable de l'Esdiguieres, qui estoit assise auprès de la Reyne, et luy dit : « Voylà, Monsieur, ce qu'a » fait le vice. »

[Sa façon de corriger son valet estoit plaisante. Il luy donnoit dix sols par jour, c'estoit honnestement en ce temps-là, et vingt escus de gages ; et quand ce valet l'avoit fasché, il luy faisoit une remonstrance en ces termes : « Mon amy, quand on offense son

[1] La maison de la Roche-Guyon, une des bonnes de France, estant tombée en quenouille, l'heritiere, au lieu de se donner à quelqu'un des grands seigneurs qui la recherchoient, se donna à un gentilhomme de son voisinage nommé M. de Silly, qui prit le nom de la Roche-Guyon. Le filz de cet homme-là espousa une fille de la maison de Pons, c'est cette Mme de Guercheville. Elle demeura veuve fort jeune avec un filz, qui estoit le feu comte de la Roche-Guyon. Henry IVe, estant à Mantes, qui est près de ce lieu, fit bien des galanteries à Mme de la Roche-Guyon, qui estoit une belle et honneste personne. Il y trouva beaucoup de vertu (voyez les *Amours d'Alcandre*), et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feu Reyne-mere, en luy disant : « Puisque vous avez esté dame d'honneur, vous la serez. » Entre deux, cette dame avoit esposé M. de Liancourt*, premier escuyer de la Petite escurie, et par pruderie elle se fit appeller Mme de Guercheville, à cause qu'on appelloit alors Mme de Beaufort Mme de Liancourt. Le comte de la Roche-Guyon mort sans enfans, M. de Liancourt, en donnant le surplus en argent, eut la terre de la Roche-Guyon pour les conventions matrimoniales de sa mere.

Ch. du Plessis-Liancourt.

» maistre, on offense Dieu ; et quand on offense Dieu, » il faut, pour en obtenir le pardon, jeusner et don- » ner l'aumosne. C'est pourquoy je retiendray cinq » sous de votre despense que je donneray aux pauvres » à vostre intention, pour l'expiation de vos pechez. »

[Tout son contentement estoit d'entretenir ses amys particuliers, comme Racan, Colomby, Yvrande et autres, du mespris qu'il faisoit de toutes les choses qu'on estimoit le plus dans le monde. Il disoit souvent à Racan, qui est de la maison de Bueil, que c'estoit une folie de se vanter d'estre d'une ancienne noblesse ; que plus elle estoit ancienne, plus elle estoit douteuse ; et qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang de Charlemagne et de saint Louys ; que tel qui se pensoit issu de ces grands heros, estoit peut-estre venu d'un valet de chambre ou d'un violon [1].

[Il ne s'espargnoit pas luy-mesme en l'art où il excelloit, et disoit souvent à Racan : « Voyez-vous, » mon cher monsieur, si nos vers vivent après nous, » toute la gloire que nous pouvons en esperer, c'est » qu'on dira que nous avons esté deux excellens » arrangeurs de syllabes, et que nous avons esté » tous deux bien fous de passer toute nostre vie à un

[1] A l'hostel de Rambouillet, on amena un jour, je ne sçay quel homme qui disloquoit tout le corps aux gens et les remettoit sans leur faire mal. On l'esprouva sur un laquais. Malherbe, qui y estoit, voyant cela luy dit : « Demettez-moy le coude. » Il ne sentit point de mal ; après il se le fit remettre aussy sans douleur. « Cependant, » dit-il, « si cet » homme fust mort, tandis que j'avois comme cela le coude desmy, » on auroit crié au Curieux impertinent. »

» exercice si peu utile et au public et à nous, au » lieu de l'employer à nous donner du bon temps, et » à penser à l'establissement de nostre fortune. »

[Il avoit un grand mespris pour tous les hommes en general, et il disoit, après avoir conté en trois mots la mort d'Abel : « Ne voylà-t-il pas un beau debut ? » Ils ne sont que trois ou quatre au monde, et ils » s'entretuent desjà ; après cela, que pouvoit esperer » Dieu des hommes, pour se donner tant de peine à » les conserver ? »

[Il parloit fort ingenûment de toutes choses ; il ne faisoit pas grand cas des sciences, principalement de celles qui ne servent qu'à la volupté, au nombre desquelles il mettoit la poésie. Et comme un jour un faiseur de vers* se plaignoit à luy qu'il n'y avoit de recompense que pour ceux qui servoient le Roy dans ses armées et dans les affaires d'importance, et que l'on estoit trop cruel pour ceux qui excelloient dans les belles-lettres, Malherbe luy respondit que c'estoit une sottise de faire le mestier de rimeur, pour en esperer autre recompense que son divertissement ; et qu'un bon poëte n'estoit pas plus utile à l'Estat qu'un bon joueur de quilles.

Bordier, chez *Racan*

[Pendant la prison de Monsieur le Prince, le lendemain que Madame la Princesse, sa femme, fut accouchée de deux enfans morts, pour avoir esté incommodée de la fumée qu'il faisoit dans sa chambre au bois de Vincennes, il trouva un conseiller de province de ses amys en une grande tristesse chez M. le garde des sceaux du Vair. « Qu'avez-vous ? » luy dit-

il. — « Les gens de bien, » luy dit cet homme, « pour-
» roient-ils avoir de la joie après qu'on vient de
» perdre deux princes du sang ? » Malherbe luy re-
partit : « Monsieur, monsieur, cela ne doit point vous
» affliger : ne vous souciez que de bien servir, vous
» ne manquerez jamais de maistre. »]

Allant disner chez un homme qui l'en avoit prié, il trouva à la porte de cet homme un valet qui avoit des gants dans ses mains ; il estoit onze heures. « Qui
» estes-vous, mon amy, » luy dit-il. — « Je suis le Cui-
» sinier, monsieur. — Vertu Dieu ! » reprit-il en se retirant bien viste, « que je ne disne pas chez un homme
» dont le cuisinier, à onze heures*, a des gants dans
» ses mains ! »

On dinoit alors à midi.

Estant allé avec feu du Moustier et Racan aux Chartreux pour voir un certain pere Chazerey, on ne voulut leur permettre de luy parler qu'ils n'eussent dit chacun un *Pater ;* après, le Pere vint et s'excusa de ne pouvoir les entretenir. « Faittes-moy donc rendre
» mon *Pater*, » dit Malherbe.

Racan le trouva une fois qui comptoit cinquante sols. Il mettoit dix, dix et cinq, et après dix, dix et cinq. « Pourquoy cela ? » dit Racan. — « C'est, » respondit-il, « que j'avois dans ma teste cette stance :

Que d'espines, Amour, etc.

» où il y a deux grands vers et un demy vers, puis deux
» grands vers et un demy-vers. »

Chez M. de Bellegarde on servit un jour un faisan avec la teste, la queue et les aisles ; il les prit et les

jetta dans le feu. Le Maistre-d'hostel luy dit : « Mais » on le prendra pour un chapon. — Eh bien ! mort- » dieu ! » respondit Malherbe, « mettez-y donc un es- » criteau et non pas toutes ces viédazeries [1]. »

[Un de ses nepveux le vint voir une fois, après avoir esté neuf ans au collége. Il luy voulut faire expliquer quelques vers d'Ovide, à quoy ce garçon se trouvoit bien empesché. Après l'avoir laissé asnoner un gros quart d'heure, Malherbe luy dit : « Mon nepveu, » croyez-moy, soyez vaillant ; vous ne valez rien à » autre chose. »

[Un gentilhomme de ses parents estoit fort chargé d'enfans ; Malherbe l'en plaignoit, l'autre luy dit qu'il ne pouvoit avoir trop d'enfans, pourveû qu'ils fussent gens de bien. « Je ne suis point de cet avis, » respondit nostre poëte, « et j'aime mieux manger un » chapon avec un voleur qu'avec trente capucins. »

[Le lendemain de la mort du mareschal d'Ancre, il dit à Mme de Bellegarde, qu'il trouva allant à la messe : « Hé quoy, Madame, a-t-on encore quelque » chose à demander à Dieu, après qu'il a délivré la » France du mareschal d'Ancre ? »]

La Purification de la Sainte-Vierge.

Une année que la Chandeleur * avoit esté un vendredy, Malherbe faisoit grillade le lendemain, entre sept et huict, d'un reste de gigot de mouton qu'il avoit gardé du jeudy. Racan entre et luy dit : « Quoy ! » Monsieur, vous mangez de la viande, et Nostre-

[1] Une fois il osta les chesnets du feu. C'estoient des chesnets qui representoient de gros satyres barbus : « Mortdieu ! » dit-il, « ces gros » bougres se chauffent tout à leur aise, tandis que je meurs de froid. »

» Dame n'est plus en couche ! — Vous vous mocquez, » dit Malherbe, « les dames ne se levent pas si matin *. »

On ne fait plus gras le samedy, après la Purification.

Balzac, Entr. XXXVII.

*Il alloit fort souvent chez Mme des Loges [1]. Un jour, ayant trouvé sur sa table le gros livre de M. du Moulin contre le cardinal du Perron, et l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du tiltre, il demande une plume et du papier, et escrit ces vers :

Quoyque l'auteur de ce gros livre
Semble n'avoir rien ignoré,
Le meilleur est tousjours de suivre
Le prosne de nostre curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles ;
Pour moy, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range :
Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits.

Mme des Loges ayant lû ces vers, piquée d'honneur et de zele, prit la mesme plume, et de l'autre costé escrivit ces autres vers :

C'est vous dont l'audace nouvelle
A rejetté l'antiquité,
Et du Moulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.
Vous aimez mieux croire à la mode :
C'est bien la foy la plus commode
Pour ceux que le monde a charmez.
Les femmes y sont vos idoles ;
Mais à grand tort vous les aimez,
Vous qui n'avez que des paroles.

[1] Plus bas. *Historiette.*

[Il ne traitta gueres mieux M. de Mezeriac[1] que des Portes. Car un jour que cet honneste homme luy apporta une traduction qu'il avoit faitte de l'Arithmetique de Diophante, autheur grec, avec des commentaires, quelques-uns de leurs amys communs se mirent à louer ce travail, en présence de l'autheur, et à dire qu'il seroit fort utile au public. Malherbe leur demanda seulement s'il feroit amender le pain et le vin?] Il appelloit M. de Mezeriac*, *M. de Miseriac.* [Il en respondit presque autant à un gentilhomme huguenot, et luy dit, pour toute replique à toute la controverse qu'il avoit débitée : « Dittes-moy, mon-» sieur, boiroit-on de meilleur vin à la Rochelle et » vivroit-on de meilleur blé qu'à Paris[2]? »]

Gaspard Bachet de Meziriac, de l'Académie françoise.

Il dit à un homme qui luy monstra un meschant poëme où il y avoit pour tiltre : POEME AU ROY, qu'il n'y avoit qu'à adjouster : POUR SE TORCHER LE C...

On soupoit alors à huit heures.

Quand il soupoit de jour*, il faisoit fermer les fenestres et allumer de la chandelle. « Autrement, » disoit-il, « c'est disner deux fois. »

[Quelqu'un luy dit que M. Gaulmin avoit trouvé le secret d'entendre la langue punique, et qu'il y avoit

[1] Voyez l'*Histoire de l'Academie.*

[2] Un président de Provence avoit mis une meschante devise sur sa cheminée, et croyant avoir fait merveilles, il dit à Malherbe : « Que » vous en semble? — Il ne falloit, » respondit Malherbe, « que la » mettre un peu plus bas. » — Dans le feu.

Il se mettoit en colere contre les gueux qui luy disoient : « Mon noble gentilhomme ; » et disoit en grondant : « Si je suis gentilhomme, » je suis noble. »

fait le *Pater noster :* « Je m'en vais tout à cette heure, » respondit Malherbe, « vous en faire le *Credo.* » Et à l'instant il prononça une douzaine de mots barbares, et adjousta : « Je vous soutiens que voylà le *Credo* en » langue punique. Qui est-ce qui me pourra dire le » contraire ? »

[Il avoit un frere aisné* avec lequel il a tousjours esté en procez ; et comme quelqu'un luy disoit : « Des procez entre des personnes si proches ! Jésus ! » que cela est de mauvais exemple ! — Et avec qui » voulez-vous que j'en aye ? avec les Turcs et les » Moscovites ? je n'ay rien à partager avec eux. »] Eléazar de Malherbe.

On luy disoit qu'il n'avoit pas suivy dans un pseaume le sens de David : « Je croy bien, » dit-il ; « suis-je le valet de David ? J'ay bien fait parler le » bonhomme autrement qu'il n'avoit fait. »

[Un jour il dit des vers à Racan, et après il luy en demanda son avis. Racan s'en excusa, luy disant : « Je ne les ay pas bien entendûs, vous en avez » mangé la moitié. » Cela le piqua, et il respondit en colere : « Mortdieu ! si vous me faschez, je les man- » geray tout entiers. Ils sont à moy, puisque je les » ay faits ; j'en puis faire ce qu'il me plaira. »]

Il n'estoit pas tousjours si fascheux, et il a dit de luy-mesme qu'il estoit de *Balbut* en *Balbutie.* C'estoit le plus mauvais récitateur du monde*. Il gastoit ses beaux vers en les prononçant ; outre qu'on ne l'entendoit presque point, à cause de l'empeschement de sa langue et de l'obscurité de sa voix : avec cela, il crachoit au moins six fois en disant une stance de *Voy.* Balzac.

quatre vers. C'est pourquoy le cavalier Marin disoit qu'il n'avoit jamais veû d'homme plus humide ny de poëte plus sec. A cause de sa crachotterie, il se mettoit tousjours auprès de la cheminée.

Il disoit à M. Chapelain, qui luy demandoit conseil sur la maniere d'escrire qu'il falloit suivre : « Lisez les livres imprimez, et ne dittes rien de ce » qu'ils disent. »

Ce mesme M. Chapelain le trouva un jour sur un lict de repos qui chantoit :

D'où venez-vous, Jeanne ?
Jeanne, d'où venez....?

et ne se leva point qu'il n'eust achevé : « J'aimerois » mieux, » luy dit-il, « avoir fait cela que toutes les » œuvres de Ronsard. » Racan dit qu'il luy a oüy dire la mesme chose d'une chanson où il y a à la fin :

Que me donnerez-vous ?
Je feray l'endormie.

[Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard, et en cottoit les raisons à la marge. Un jour, Racan, Colomby, Yvrande et autres de ses amys, le feuilletoient sur sa table, et Racan luy demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé. « Pas plus que le » reste, » dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de luy dire qu'après sa mort ceux qui rencontreroient ce livre croiroient qu'il avoit trouvé bon tout ce qu'il n'avoit point rayé. « Vous avez raison, » respondit Malherbe. Et sur l'heure il acheva d'effacer le reste.

[Il estoit mal meublé et logeoit d'ordinaire en chambre garnie, où il n'avoit que sept ou huict chaises de paille; et comme il estoit fort visité de ceux qui aimoient les belles-lettres, quand les chaises estoient toutes occupées, il fermoit sa porte par dedans, et si quelqu'un heurtoit il luy crioit : « Attendez, il n'y a plus de chaises, » disant qu'il valoit mieux ne point les recevoir que de les laisser debout.]

Il a tousjours esté fort addonné aux femmes, et se vantoit en conversation de ses bonnes fortunes et des merveilles qu'il y avoit faittes. — Il se vantoit d'avoir sué trois fois la verole, comme un autre se vanteroit d'avoir gaigné trois batailles, et faisoit assez plaisamment le récit du voyage qu'il fit à Nantes pour aller trouver un homme qui guerissoit de cette maladie dans une chaise; sans doute, c'estoit avec des parfums. Par son crédit il se fit ceder cette chaise par un autre qui l'avoit desjà retenüe; et il escrivoit qu'il avoit gaigné une chaise à Nantes où il n'y avoit pourtant pas d'Université. On l'appelloit chez M. de Bellegarde, le *Pere Luxure*.

Il disoit qu'il se connoissoit en deux choses, en musique et en gants. Voyez le grand rapport qu'il y a de l'un à l'autre!

[Dans ses *Heures* il avoit effacé des Litanies tous les noms des saints et des saintes, et disoit qu'il suffisoit de dire : « *Omnes sancti et sanctæ, Deum orate pro nobis.* »

[Un soir, qu'il se retiroit, après souper, de chez

M. de Bellegarde avec son homme qui luy portoit le flambeau, il rencontra M. de Saint-Paul, gentilhomme de condition, parent de M. de Bellegarde, qui le vouloit entretenir de quelque nouvelle de peu d'importance. Il luy coupa court en luy disant : « Adieu, monsieur, adieu, vous me faittes icy brusler » pour cinq sols de flambeau, et ce que vous me dittes » ne vaut pas un *carolus**. »

Dix deniers.

[Le feu archevesque de Rouen[1] l'avoit prié à disner pour le mener après au sermon qu'il devoit faire en une eglise proche de chez luy. Aussytost que Malherbe eut disné, il s'endormit dans une chaise, et comme l'Archevesque le pensa resveiller pour le mener au sermon : « Hé ! je vous prie, » dit-il, « dis- » pensez-m'en ; je dormiray bien sans cela. »

[Un jour, entrant dans l'hostel de Sens, il trouva dans la salle deux hommes qui, disputant d'un coup de trictrac, se donnoient tous deux au diable, qu'ils avoient gaigné. Au lieu de les saluer, il ne fit que dire : « Vien, Diable, vien viste, tu ne sçaurois faillir, » il y en a l'un ou l'autre à toy. »

Quand les pauvres luy disoient qu'ils prieroient Dieu pour luy, il leur respondoit « qu'il ne croyoit » pas qu'ils eussent grand credit auprès de Dieu, veû » le pitoyable estat où il les laissoit, et qu'il eust » mieux aimé que M. de Luynes ou M. le Surinten- » dant luy eust fait cette promesse. »

[Un jour qu'il faisoit grand froid, il ne se contenta

[1] De Harlay. *Voyez* plus bas, *Historiette*.

pas de se bien garnir de chemisettes *, il estendit encore sur sa fenestre trois ou quatre aulnes de frise verte, en disant : « Je pense qu'il est avis à ce froid » que je n'ay plus de quoy faire des chemisettes. Je » luy montreray bien que sy[1]. »

Gilets de laine ou de flanelle.

[En ce mesme hyver, il avoit une telle quantité de bas, presque tous noirs, que pour n'en pas mettre plus à une jambe qu'à l'autre, à mesure qu'il mettoit un bas il mettoit un jetton dans une escuelle. Racan luy conseilla de mettre une lettre de soye de couleur à chacun de ses bas, et de les chausser par ordre alphabetique. Il le fit, et le lendemain il dit à Racan : « J'en ay dans l'*L* *, » pour dire qu'il avoit autant de paires de bas qu'il y avoit de lettres jusqu'à celle-là.]

Jusques à l'L. (*Racan*)

Chez Mme des Loges, il monstra un jour quatorze que * chemises, chemisettes, ou doublures.

Soit.

[Il disoit, à propos de cela, que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres ou pour les sots, et que ceux qui avoient le moyen de se bien chauffer et de se bien vestir ne devoient point souffrir le froid.

[Quand on luy parloit d'affaires d'Estat, il avoit tousjours ce mot à la bouche qu'il a mis dans l'Epistre liminaire de Tite-Live, addressée à M. de Luynes, qu'il ne faut point se mesler de la conduitte d'un vaisseau où l'on n'est que simple passager.]

Une fois, estant malade, il envoya querir Thevenin, l'oculiste, qui estoit à M. de Bellegarde.

Tout l'esté il avoit de la pane *, mais il ne portoit pas trop regulierement son manteau sur les deux espaules.

C'est-à-dire un manteau doublé de paune.

Thevenin luy proposa de faire venir quelque medecin, et luy ayant nommé M. Robin : « Voylà un » plaisant Robin ! » dit Malherbe, « je ne veux point » de cet homme-là. — Hé bien ! voulez-vous M. Gue- » nebaut? — Non, c'est un nom de chien-courant : » *Guenebaut ! to ! to ! Guenebaut !* — Voulez-vous » donc M. d'Acier? — Encore moins, il est plus dur » que le fer. — Il faut donc M. Provin? » Il y consentit.

M. Morant, trezorier de l'Espargne, qui estoit de Caen, promit à Malherbe et à un gentilhomme de ses amys, qui estoit aussy de Caen, de leur faire toucher à chacun quatre cens livres pour je ne sçay quoy, et en cela il leur faisoit une grande grace. Il les convia mesme à disner. Malherbe n'y vouloit point aller, s'il ne leur envoyoit son carrosse. Enfin le gentilhomme l'y fit aller à cheval. Après disné, on leur compte leur argent. En revenant, il prend une vision à Malherbe d'achepter un coffre-fort. « Et pourquoy? » dit l'autre. — « Pour serrer mon argent. — Et il cous- » tera la moitié de votre argent! — N'importe, » dit-il, « deux cents livres sont autant, à moy*, que mille à un » autre. » Et il fallut luy aller achepter un coffre-fort.

Pour moy.

Patris[1] le trouva une fois à table : « Monsieur, » luy dit-il, « j'ay tousjours eû de quoy disner, mais jamais » de quoy laisser rien au plat. »

[Il donna pourtant un jour à disner à six de ses amys*. Tout le festin ne fut que de sept chapons

Fonquerolles, la Mazure, Coulomby, Patris, Yvrande et Racan.

[1] Patris est gentilhomme. Il est de Caen ; mais originaire de Languedoc.

bouillis, à chacun le sien ; disant qu'il les aimoit tous egallement, et ne vouloit estre obligé de servir à l'un la cuisse et à l'autre l'aisle.]

Pour aborder M. de la Vieuville, surintendant des finances, et luy rendre graces de quelque chose, il s'avisa d'une belle precaution. Dez qu'on disoit à cet homme : *Monsieur, je vous...* il croyoit qu'on alloit adjouster *demande*, et il ne vouloit plus escouter. Malherbe y alla, et luy dit : « Monsieur, remercier je » vous viens. »

Retournons à sa poésie. Il luy arrivoit quelquefois de mettre une pensée en plusieurs lieux differents, et il vouloit qu'on le trouvast bon : « Car, » disoit-il, « ne puis-je pas mettre sur mon buffet un tableau qui » aura esté sur ma cheminée? » Mais Racan luy disoit que ce portrait n'estoit jamais qu'en un lieu à la fois, et que cette mesme pensée demeuroit en mesme temps en diverses pieces.

On luy demanda une fois pourquoy il ne faisoit point d'Elégies : « Parce que je fais des Odes, » dit-il, « et qu'on doit croire que qui saute bien pourra bien » marcher. »

[Il s'opiniastra fort longtemps à faire des sonnets irreguliers[1]. Colomby n'en voulut jamais faire, et ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais il s'en ennuya bientost ; et comme il disoit à Malherbe que ce n'estoit pas un sonnet, si on n'observoit les regles du Sonnet : « Eh bien, » luy dit

[1] Dont les deux quatrains ne sont pas de mesmes rimes.

Malherbe, « si ce n'est pas un sonnet, c'est une » sonnette*. » Enfin il les quitta comme les autres, quand on ne l'en pressa plus, et de tous ses disciples il n'y a eu que Maynard qui ayt continué à en faire.

« Ce sont des vers. » Racan.

[Il avoit aversion pour les fictions poétiques, si ce n'estoit dans un poëme epique ; et en lisant à Henry IVe une elégie de Regnier, où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du miserable estat où elle estoit pendant la Ligue, il demandoit à Regnier en quel temps cela estoit arrivé ? qu'il avoit demeuré tousjours en France depuis cinquante ans, et qu'il ne s'estoit point aperceû qu'elle se fust enlevée hors de sa place.

[Un jour que M. de Termes reprenoit Racan d'un vers qu'il a changé depuis, où il y avoit, parlant de la vie d'un homme des champs :

Le labeur de ses bras rend sa maison prospere ;

Racan luy respondit que Malherbe avoit bien dit :

Oh ! que la fortune prospere,[1] etc.

Malherbe, qui estoit present : « Eh bien, mortdieu ! » si je fais un pet*, en voulez-vous faire un autre ? »]

« Une sottise. » Rac.

A un homme qui luy vint monstrer des anagrammes, il le pria, pour se mocquer de luy, de luy en faire pour un de ses amys qui s'appelle *Oddo d'O.*

[Quand on luy monstroit des vers où il y avoit des mots qui ne servoient qu'à la mesure ou à la rime,

[1] Celuy de Malherbe est mieux.

il disoit que c'estoit une bride de cheval attachée avec une aiguillette.

[Un homme de la robe de fort bonne condition luy apporta d'assez fichûs vers qu'il avoit faits à la louange d'une dame, et luy dit, avant que de les luy lire, que des considerations l'avoient obligé à les faire. Malherbe les lut d'un air fort chagrin, et luy dit : « Avez-vous esté condamné à estre pendû, ou à » faire ces vers? car, à moins que de cela, on ne » vous le sçauroit pardonner. »]

Il se prenoit pour le maistre de tous les autres, et avec raison. Balzac, dont il faisoit grand cas et dont il disoit : « Ce jeune homme ira plus loin pour » la prose que personne n'a encore esté en France, » luy apporta le sonnet de Voiture pour *Uranie*, sur lequel on a tant escrit depuis. Il s'estonna qu'un aventurier, ce sont ses propres termes, qui n'avoit point esté nourry sous sa discipline, qui n'avoit point pris attache ny ordre de luy, eust fait un si grand progrez dans un pays dont il disoit qu'il avoit la clef.

Il ne vouloit point que l'on fist des vers dans une langue estrangere, et disoit que nous n'entendions point la finesse d'une langue qui ne nous estoit point naturelle ; et, à ce propos, pour se venger de ceux qui faisoient des vers latins, il disoit que si Virgile et Horace revenoient au monde, ils donneroient le foüet à Bourbon, et à Sirmond[1].

[1] Il escrivoit à Mme d'Auchy* sous le nom de Caliste, et il mettoit au bas qu'il luy baisoit les piez. Les rieurs disoient que c'estoit à cause qu'elle portoit le nom d'un pape.

Voy. l'*Historiette* suivante.

Quand il eut fait cette chanson qui commence ;

Celle Anne si belle, etc.,

qui est une chanson pitoyable, Bautru la retourna ainsy :

Ce divin Malherbe,
Cet esprit parfait,
Donnez-luy de l'herbe :
N'a-t-il pas bien fait ?

Pour s'excuser, il disoit, tantost qu'on l'avoit trop pressé, tantost que c'estoit pour les empescher de luy demander sans cesse des vers pour des récits de ballet ; puis qu'il les falloit ainsy pour s'accommoder à l'air ; et il enrageoit de n'avoir pas une bonne raison à dire.

On a aussy retourné ces couplets où il y a à la reprise :

Cela se peut facilement,

et puis

Cela ne se peut nullement.

mais c'estoient des couplets que M. de Bellegarde avoit faits, et que Malherbe avoit seulement raccommodez. La parodie en est plaisante ; elle est dans le *Cabinet satirique*[1].

[Il avouoit pour ses escoliers Racan, Maynard, Touvant et Colomby[2]. Il en jugeoit diversement, et disoit en termes generaux, que Touvant faisoit bien

[1] C'est Bertelot qui l'a faitte.
[2] Ces deux derniers ne sont pas grand'chose.

des vers, sans dire en quoy il excelloit ; que Colomby avoit beaucoup d'esprit, mais qu'il n'avoit point de génie pour la poésie; que Maynard estoit celuy de tous qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'estoit addonné à un genre de poésie, voulant dire l'epigramme, auquel il n'estoit pas propre, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe d'esprit ; pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que bien souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que de ces deux derniers on en feroit un grand poëte.

[Il disoit à Racan qu'il estoit herétique en poésie. Il le blasmoit de rimer indifferemment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, en *ance* et en *ence*. Il vouloit qu'on rimast pour les yeux aussy bien que pour les oreilles. Il le reprenoit de rimer le simple et le composé, comme *temps* et *printemps*, *jour* et *séjour* ; il ne vouloit pas qu'on rimast les mots qui avoient quelque convenance, ou qui estoient opposez, comme *montagne* et *campagne*[1], *offense* et *defense*, *pere* et *mere*, *toy* et *moy* ; il ne vouloit pas non plus qu'on rimast les mots dérivez d'un mesme mot, comme *admettre*, *commettre*, *promettre*, qui viennent tous de *mettre* ; ny les noms propres les uns avec les autres, comme *Thessalie* et *Italie*, *Castille* et *Bastille*, *Alexandre* et *Lisandre* ; et sur la fin il estoit devenu si scrupuleux en ses rimes, qu'il avoit mesme de la

[1] Il l'a rimé luy-mesme.

peine à souffrir qu'on rimast les verbes en *er* qui avoient tant soit peu de convenance, comme *abandonner, ordonner, pardonner;* et disoit qu'ils venoient tous trois de *donner*. La raison qu'il en rendoit est qu'on trouvoit de plus beaux vers en rapprochant les mots esloignez, qu'en rimant ceux qui avoient de la convenance, parce que ces derniers n'avoient presque qu'une mesme signification. Il s'estudioit fort à chercher des rimes rares et stériles, sur la créance qu'il avoit qu'elles luy faisoient trouver des pensées nouvelles, outre qu'il disoit que cela sentoit un grand poëte de tenter les rimes qui n'avoient point esté rimées. Il ne vouloit point qu'on rimast sur *bonheur* ny *malheur*[1], parce que les Parisiens n'en prononcent que l'*u*, comme s'il y avoit *bonhur, malhur*[2], et de le rimer à *honneur* il le trouvoit trop proche. Il defendoit de rimer à *flame*, parce qu'il l'escrivoit et le prononçoit avec deux *m*, *flamme*, et le faisoit long en le prononçant, de sorte qu'il ne le pouvoit rimer qu'avec *epigramme*.

[Il reprenoit Racan de rimer *qu'ils ont eû* avec *vertu* ou *battu*, parce, disoit-il, qu'on prononçoit à Paris le mot *eu* en deux syllabes[3].

[Au commencement que Malherbe vint à la Cour, qui fut en 1605, comme nous avons dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisiesme vers des

[1] Il faut entendre cela principalement pour les sonnets où il faut quatre rimes.

[2] Meschante raison.

[3] Pire raison.

stances de six,] comme il se peut voir dans celles qu'il fit pour le Roy allant en Limosin, où il y en a deux ou trois où le sens va jusqu'au quatriesme vers, et aussy en cette stance du pseaume *Domine, Deus noster** : Liv. I. Od. 1

Sytost que le besoing excite son desir,
Qu'est-ce qu'en ta largesse il ne trouve à choisir ?
Et par ton mandement, l'air, la mer et la terre
N'entretiennent-ils pas
Une segrette loy de se faire la guerre,
A qui de plus de mets fournira ses repas ?

[Il demeura presque tousjours en cette espece de négligence durant la vie d'Henry IVe, comme il se voit encore dans une des pieces qu'il fit pour luy, lorsqu'il estoit amoureux de Madame la Princesse.

Que n'estes-vous lassées,
O mes tristes pensées, etc...]

Mais à une autre piece qu'il fit pour ce prince amoureux, il a observé exactement de finir le sens au troisiesme vers ; c'est :

Que d'espines, Amour, etc.

[Le premier qui s'aperceut que cette observation estoit necessaire aux stances de six, ce fut Maynard, et c'est peut-estre la raison pourquoy Malherbe l'estimoit l'homme de France qui faisoit le mieux les vers. D'abord Racan, qui jouoit un peu du luth et aimoit la musique, se rendit, en faveur des musiciens qui ne pouvoient faire leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un arrest au troisiesme vers ;

mais quand Malherbe et Maynard voulurent qu'aux stances de dix on en fist encore un au septiesme vers, il s'y opposa et ne l'a presque jamais observé. Sa raison estoit que ces stances ne se chantent presque jamais, et que, quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit point en trois reprises; c'est pourquoy il suffiroit d'en faire une au quatriesme.

[Malherbe vouloit que les Elégies eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, mesme de deux en deux, s'il se pouvoit; à quoy jamais Racan ne s'est acccordé.

[Il ne vouloit pas que l'on nombrast en vers avec ces nombres vagues de cent et de mille, comme *mille*, ou *cent tourmens*, et disoit assez plaisamment, quand il voyoit *cent :* « Peut-estre n'y en avoit-il que quatre-» vingt-dix et neuf. » Mais il disoit qu'il y avoit de la grâce à nombrer nécessairement, comme en ce vers de Racan :

Vieilles forests de trois siecles âgées.

C'est encore une des censures à quoy Racan ne se pouvoit rendre, et néantmoins il n'a osé le faire que depuis la mort de Malherbe.]

A propos de nombre, quand quelqu'un disoit : « Il a les fievres, » il demandoit aussytost : « Combien » en a-t-il de fievres ? »

[Il se mocquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre en la prose, et il disoit que de faire des periodes nombreuses, c'estoit faire des vers en prose. Cela a fait croire à quelques-uns que la traduction

des Epistres de Seneque n'estoit point de luy, parce qu'il y a quelque nombre dans les periodes.]

On voit par une de ses lettres que c'estoit un amoureux un peu rude. Il a avoué à Mme de Rambouillet, qu'ayant eu soupçon que la vicomtesse d'Auchy (c'est *Caliste* dans ses Œuvres) aimoit un autre autheur, et l'ayant trouvée seule sur son lict, il luy prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffletta jusqu'à la faire crier au secours. Puis quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien n'estoit. Depuis il luy en demanda pardon.

Racan, de qui j'ay eu la plus grande part de ces mémoires, dit que sur les vieux jours de Malherbe, [s'entretenant avec luy du dessein qu'ils avoient de choisir quelque dame de merite et de qualité pour estre le sujet de leurs vers [1], Malherbe nomma Mme la marquise de Rambouillet, et luy Mme de Termes, qui estoit alors veuve. Il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine, l'une Catherine de Vivonne, et l'autre Catherine Chabot. Le plaisir que prit Malherbe en cette conversation luy fit venir l'envie d'en faire une eglogue ou entretien de bergers sous les noms de Melibée pour luy et d'Arcan pour Racan. Il luy en a récité plus de quarante vers. Cependant on n'en a rien trouvé parmi ses papiers.

[Le jour mesme qu'il fit le dessein de cette eglogue, craignant que ce nom d'Artenice*, s'il servoit pour

Il faudroit : *Catherine.*

[1] Racan a aimé Mme de Moret, sa parente; car on voit dans ses vers qu'il parle de cet œil qu'elle perdit ou qu'elle feignit d'avoir perdû. Voyez l'*Hist.* de Mme de Moret.

deux personnes, ne fist de la confusion dans cette piece, il passa toute l'après-disnée avec Racan à retourner ce nom-là. Ils ne trouverent que *Artenice, Eracinte* et *Carintée.* Le premier fut jugé le plus beau ; mais Racan s'en estant servy dans la pastorale qu'il fit peu de temps après, Malherbe laissa les deux autres et prit *Rodante.*]

Mme de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais oüy parler de *Rodante*, mais qu'un jour Malherbe luy dit : « Ah ! Madame, si vous estiez femme à faire faire des » vers, j'ay trouvé le plus beau nom du monde en » retournant le vostre. » Elle adjouste que quelque temps après il luy dit qu'il estoit fort en colere contre Racan, qui luy avoit volé ce beau nom, et qu'il vouloit faire une piece qui commenceroit ainsy :

Celle pour qui je fis le beau nom d'Artenice,

afin qu'on sceust que c'estoit luy qui l'avoit trouvé dans ses lettres. Elle dit que dans cette petite elégie qui commence :

Et maintenant encore en cet âge penchant
Où mon peu de lumiere est si près du couchant, etc.,

Malherbe vouloit parler d'elle, quand il dit :

« Cette jeune bergere à qui les Destinées
» Sembloient avoir donné mes dernieres années[1], etc. »

Elle m'a asseuré que ce sont les seuls vers qu'il ayt faits pour elle.

Elle m'a conté que Malherbe ne l'ayant pas trou-

[1] Dans ses *Lettres.*

vée, s'estoit amusé un jour à causer chez elle avec une fille, et qu'on tira par hazard un coup de mousquet dont la balle passa entre luy et cette demoiselle. Le lendemain, il revint voir Mme de Rambouillet, et comme elle luy faisoit quelque civilité sur cet accident : « Je voudrois, » luy dit-il, « avoir esté tué de ce » coup. Je suis vieux, j'ay assez vescû; et puis on » m'eust peut-estre fait l'honneur de croire que M. de » Rambouillet l'auroit fait faire. »

[M. de Racan soutient pourtant que c'est pour elle que Malherbe fit cette chanson :

Chere beauté, que mon ame ravie, etc.

et cette autre, où Boisset mit un air :

Ils s'en vont ces rois de ma vie,
Ces yeux, ces beaux yeux, etc.

Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que Malherbe, changea son amour poétique en une véritable et légitime amour. C'est ce qui donna lieu à Malherbe de luy escrire une lettre où il y avoit des vers qui sont ceux où il est parlé de Mme de Rambouillet, pour le divertir de cette passion ; parce qu'il avoit appris que Mme de Termes se laissoit cajoller par le président Vigné, qu'elle a espousé depuis *. Et quand il sceut que Racan estoit résolû de se marier en son pays du Maine, il le manda aussytost à Mme de Termes, par une lettre qui est imprimée.]

* Ou *Vigner*. Voy. plus haut, p. 76.

Environ en ce temps-là, son filz fut assassiné à Aix, où il estoit conseiller. Malherbe ne vouloit pas

qu'il le fust; cela luy sembloit indigne de luy. Il ne s'y résolut qu'après qu'on luy eut représenté que M. de Foix, nommé à l'archevesché de Thoulouse, estoit bien conseiller au parlement de Paris, luy qui estoit allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Voicy comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes d'Aix ayant querelle prirent la campagne; leurs amys coururent après; les deux partis se rencontrerent en une hostellerie; chascun parla à l'avantage de son amy. Le filz de Malherbe estoit insolent, les autres ne le purent souffrir, ils se jetterent dessus et le tuerent. Celuy qu'on en accusoit s'appelloit Piles. Il n'estoit pas seul sur Malherbe, les autres l'aiderent à le despescher. Or on soupçonnoit celuy pour qui Piles estoit, d'estre de race de juifs; c'est ce que veut dire Malherbe en un sonnet qu'il a fait sur la mort de son filz[1]. Ce sonnet n'est pas imprimé.

Dans Balzac. Ent. XXXVII.

* On luy parla d'accommodement, et un conseiller de Provence, son amy particulier, luy porta paroles de dix mille escus; il en rejetta la proposition. Depuis, ses amys luy firent considerer que la vengeance qu'il desiroit estoit apparemment impossible, à cause du credit de sa partie, et qu'il ne devoit pas refuser cette légere satisfaction qu'on luy presentoit. « Hé » bien ! » dit-il, « je suivray votre conseil, je prendray » de l'argent puisqu'on m'y force; mais je proteste » que je n'en garderay pas un teston pour moy, j'em- » ployeray le tout à faire bastir un mausolée à mon

[1] Piles est Fortia, et les Fortias passent pour estre venus de Juifs.

» filz. » Il usa du mot de *mausolée*, au lieu de celuy de tombeau, et fit le poëte partout.

Depuis, ce traitté n'ayant pas réussy, [il alla exprès au siege de la Rochelle en demander justice au Roy, dont n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il esperoit, il disoit tout haut à Nestré*, dans la cour du logis où le Roy logeoit, qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Des capitaines aux Gardes et autres gens qui estoient là sousrioient de le voir à cet âge-là parler d'aller sur le pré, et Racan, qui y estoit, et commandoit la compagnie des gendarmes du mareschal d'Effiat, comme son amy, le voulut tirer à part pour luy dire qu'on se mocquoit de luy, et qu'il estoit ridicule à l'âge de soixante-treize ans de se vouloir battre contre un homme de vingt-cinq ans; mais Malherbe l'interrompant, luy dit brusquement : « C'est pour cela que je le fais. Je hazarde » un sol contre une pistolle. »] Près de la Rochelle.

Le bonhomme gaigna à ce voyage le mal dont il mourut à son retour à Paris, un peu devant la prise de la Rochelle.

Il n'estoit pas autrement persuadé de l'autre vie, et disoit quand on luy parloit de l'enfer ou du paradis : « J'ay vescu comme les autres, je veux mourir » comme les autres, et aller où vont les autres. »

[On eut bien de la peine à le resoudre à se confesser; il disoit pour ses raisons qu'il n'avoit accoustumé de se confesser qu'à Pasques. Il observoit pourtant assez régulierement les commandemens de l'Eglise, et ne mangea de la viande, ce samedy d'a-

près la Chandeleur, que par mesgarde; mesme il demandoit d'ordinaire permission d'en manger quand il en avoit besoing, et alloit à la messe toutes les festes et les dimanches. Il parloit tousjours de Dieu et des choses saintes avec respect, et un de ses amys luy fit un jour avoüer en présence de Racan, qu'il avoit une fois fait vœu, durant la maladie de sa femme, d'aller, si elle en revenoit, d'Aix à la Sainte-Baume à pié et teste nue. Néantmoins il luy eschappoit quelquefois de dire que la religion du prince estoit la religion des honnestes gens.

[Yvrande[1] acheva de le resoudre à se confesser et à communier, en luy disant : « Vous avez tousjours » fait profession de vivre comme les autres. — Que » veut dire cela? » luy dit Malherbe. — « C'est, » luy respondit Yvrande, « que quand les autres meurent, » ils se confessent, communient, et reçoivent les autres » sacremens de l'Eglise. » Malherbe avoüa qu'il avoit raison, et envoya querir le vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui l'assista jusqu'à la mort.

[On dit qu'une heure avant que de mourir, il se resveilla comme en sursaut d'un grand assoupissement, pour reprendre son hostesse, qui luy servoit de garde, d'un mot qui n'estoit pas bien françois à son gré ; et comme son confesseur luy en voulut faire reprimende, il luy dit qu'il n'avoit pû s'en empescher, et qu'il avoit voulû jusqu'à la mort maintenir la pureté de la langue françoise.]

[1] Un de ses disciples, gentilhomme breton ; nourry page de la Grande escurie.

COMMENTAIRE.

I. — P. 270, lig. 7.

Le bonhomme se fit de la religion... Son filz... en receut un grand desplaisir.

Sauval dit aussi : « Le père de Malherbe changea de religion ; mais » il ne l'imita point, ayant souvent à la bouche ces paroles assez liber- » tines que le poëte Prudence attribue à l'empereur Gallien : *Cole Dæ- » monium quod colit civitas.* (Antiq. de Paris, I, 324.)

II. — P. 270, lig. 14.

Il gaigna les bonnes graces de la fille d'un président d'Aix (nommé Cariolis)... et l'espousa depuis.

Le nom de Mme de Malherbe etoit plutôt Coriolis ou Corriolis. M. Miller a publié dans sa *Revue de Bibliographie analytique*, année 1841, deux lettres autographes de cette dame, fort bien ecrites et signées nettement : *Magdelaine de Corriolis.* C'est une maison de Provence encore aujourd'hui considérable, et qui a donné à l'Académie des Sciences un savant estimable, M. Coriolis d'Espinouse, mort depuis peu de temps.

III. — P. 271, lig. 5.

Un nommé la Roque.

Les poésies du sieur de la Roque, de Chaumont en Beauvoisis, ont eté plusieurs fois imprimées, et la dernière fois, in-12, *à Paris*, 1619, *chez la veuve Claude Monstr'oeil.* Les dernières pièces sont adressées à la reine Marguerite. M. Viollet-Leduc en a parlé dans sa précieuse *Bibliothèque poétique*, 1843, t. I, p. 364.

IV. — P. 271, note, lig. 1.

M. le Grand-prieur fut tué par un nommé Altoviti...

Philippe Altoviti, florentin, seigneur de Castellane, epousa cette belle René de Rieux-Chasteauneuf « damoiselle bretonne de la suite de » la Reyne-mere. » (Journal de l'Estoile, année 1575.) « C'estoit, » dit

de son côté d'Aubigné, « un capitaine de galeres, homme de courage » esleve et qui resistoit à son General; devenu orgueilleux pour avoir » enlevé à Nantes et enmené en sa galere, Chasteauneuf, princesse de » Bretagne, tellement aimée du roy Henry III qu'elle avoit longtems » esperé devenir royne par luy. » (Histoire universelle, année 1587.)

Dans la nouvelle et si précieuse edition de l'Estoile, la mort d'Altoviti est tout autrement racontée : « La demoiselle de Chasteauneuf, » l'une des mignonnes du roy Henry IIIe avant qu'il alast en Pologne, » s'estant mariée par amourettes à un Florentin nommé Antinotti » (lisez Autoviti), qui estoit comte des Galeres, à Marseille, et l'ayant » trouvé paillardant avec une autre damoyselle, le tua bravement et » virilement de sa propre main en ce mesme mois. » (Septembre 1577, p. 90.) Mais sous la date de juin 1586, l'Estoile rétablit la vérité sans s'apercevoir de l'erreur du premier récit.

« Au commencement du mois de juin, à Aix en Provence, le bastard » d'Angoulesme, Grand-prieur de France, adverty qu'Altoviti, italien, » capitaine des Galeres, mari de la belle Chasteauneuf (contre lequel il » avoit dès longtemps conceu quelque haine et inimitié), avoit escrit de » Marseille à la Cour une lettre contenant quelques mesdits et blasmes » taxant l'honneur dudict Grand-prieur, se rencontrant un jour avec » ledict Altoviti, et ne pouvant dissimuler une telle supercherie, luy » demanda qui l'avoit meu d'ainsy le blasmer par cette lettre. A quoy » ledict Altoviti fit réponse qu'il n'y avoit jamais pensé, et soustenant » ledict Grand-prieur que si, et qu'il en avoit eu advis de fort bonne » source, persista ledict Altoviti en sa denegation. Mesmes tant osa » que de dire audict Grand-prieur qu'il n'en estoit rien. De quoy » ledict Grand-prieur irrité, et prenant cette parole pour un des- » menty, mist l'espée au poing et en donna un roide coup au travers » du corps dudict Altoviti; lequel, outré dudict coup, tomba à genoux » aux pieds dudict Grand-prieur, et se ressentant du coup mortel qu'il » avoit receu, tira un daguet qu'il portoit, et en donna dans le ventre » dudict Grand-prieur. Lequel sept ou huit heures après mourust du- » dict coup, et Altoviti, du coup d'espée qu'il avoit receu, demeura » mort sur la place. Le Roy donna le grand-prieuré de France et tous » les biens et benéfices que souloit auparavant tenir ledict deffunct, à » Charles, Monsieur, fils bastard du roy Charles IX, son frere, et de » Marie Touchet. Et son gouvernement de Provence à son grand mi- » gnon, le duc d'Espernon. »

Il existe un pamphlet ampoulé sur *la mort deplorable et inopinée du haut et puissant seigneur M. le Grand-prieur de France, gouverneur de Provence*, où l'on parle fort peu de M. le Grand-prieur. Cependant on y voit que « s'estant retiré en Provence, il habitoit continuellement » Marseille. Mais le seigneur de Rochefort, nommé d'Ativitis, l'ayant

» insulté dans une occasion, le Grand-prieur l'alla trouver pour luy » en demander raison. Il luy reprocha son procédé, veu qu'ils avoient » tousjours esté unis intimement; ces reproches desplurent à Roche- » fort, ils se battirent. Rochefort receut un coup d'espée à travers du » corps, et dans l'instant mesme le Grand-prieur receut un coup de » dague de la main de Rochefort, et tomberent morts tous les deux sur » la place, dans le mesme instant... » (*Recueil G.* Paris, 1760, p. 123.) Maintenant on ne peut admettre que Mlle de Chasteauneuf ait eu deux maris florentins, tous deux comtes des Galères à Marseille, l'un nommé Antinotti, l'autre Altoviti. Le père Anselme s'est donc trompé en suivant le double récit de l'Estoile : « Henry III, devenu roy de France, » voulut, » dit-il, « marier René de Rieux, dite la belle Chasteauneuf, à » François de Luxembourg, comte de Brienne, qui la refusa. Elle es- » pousa un Florentin nommé Antinotti, qu'elle tua de sa propre main » l'an 1577 ; puis se remaria à Philippe Altoviti, baron de Castellane en » Provence, et capitaine des Galères. »

Les Altoviti venus de Florence en Provence au xve siècle, ont fini vers la fin du xviie siècle. Ils portoient de *sable au loup d'argent,* en souvenir d'un certain *loup blanc* qu'un de leurs ancêtres avoit eu le bonheur de rencontrer un certain jour, dans une certaine forêt.

V. — P. 272, lig. 5.

Ils la tinrent (Martigues) *assiégée... si estroitement qu'ils reduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la muraille, avant que de lever le siége.*

Je n'ai retrouvé la mention de cet evénement lugubre dans aucun auteur contemporain ; d'autres seront plus heureux que moi, sans doute.

VI. — P. 272, lig. 10.

Son nom et son merite furent connûs d'Henry IVe, par le rapport avantageux que luy en fit le cardinal du Perron.

Cependant, en 1600, un an avant le bon office de ce cardinal, du Perrier avoit présenté Malherbe à la reine Marie de Medicis quand elle entra dans Marseille, et Malherbe avoit fait pour son mariage l'ode qu'on a placée dans ses œuvres au commencement du second livre. Menage dit que la pièce fut présentée à Sa Majesté, en 1600, dans la ville d'Aix : mais il rétablit le nom de Marseille dans la première de ses notes sur les Stances à du Perrier.

VII. — P. 272, lig. dernière.

On dit qu'il fut trois ans à faire l'Ode pour le premier président de Verdun sur la mort de sa femme, et que le Président estoit remarié avant que Malherbe luy eust donné ces vers.

La première femme du président de Verdun se nommoit Charlotte du Gué, ou plutôt Le Guay, « fille de Jean Le Guay, marchand de » draps de soye à Paris, qui fournissoit beaucoup de bonnes maisons » de Paris, mesme celle des Montelons et la nostre; et disoit-on que ce » mariage luy avoit apporté quelques commoditez. » (Journal de l'Estoile, mars 1611.)

La deuxième femme epousée par le Président, tandis que Malherbe invoquoit Apollon contre un désespoir imaginaire, se nommoit Charlotte de Fontdebon, veuve d'un M. de Barbezieres-Chemeraut.

VIII. — P. 273, note.

Balzac dit... que Malherbe disoit que quand on avoit fait cent vers ou deux feuilles de prose, il falloit se reposer dix ans.

Ou « un discours de trois feuilles, » comme rapporte Sauval. Pelisson ajoute qu'il « n'avoit pas plutost composé quelque chose, qu'il » le lisoit à sa servante, pour conoistre s'il estoit bon ou mauvais. » (Antiquités de Paris, I, p. 325.) Cette servante de Malherbe a du moins l'avantage d'être venue avant la servante de Moliere.

IX. — P. 274, lig. 3.

Jusqu'à ce qu'il l'eust mis sur l'estat de ses pensionnaires.

Outre sa pension, Malherbe reçut du Roi de nombreuses gratifications que le poëte ne songeoit pas à dissimuler. Aussi je ne puis m'empêcher de trouver Huet un peu sévère, quand il dit : « Malherbe » n'espargnoit point sa veine pour se faire une meilleure fortune, et » sa poésie toute noble qu'elle est n'est pas toujours employée noble- » ment. De sorte que M. des Yveteaux disoit qu'il demandoit l'au- » mosne le sonnet à la main. » (Orig. de Caen, p. 364.) Il semble qu'un poëte, pensionné par le Roi, devoit d'abord composer les vers que le Roi lui demandoit. Autrement, on lui auroit dit : Ou donnez vos vers, ou rendez l'argent. C'est d'ailleurs à cette docilité de Malherbe que nous devons ses plus beaux ouvrages; pourquoi donc lui en faire un reproche?

X. — P. 275, note.

Il avoit marqué des Portes, et disoit qu'il feroit de ses fautes un livre plus gros que toutes ses poésies ensemble.

L'exemplaire de des Portes, ainsi corrigé, a depuis appartenu au président Bouhier, puis au président de Bourbonne, chez qui M. Pougens le vit en 1777. (Archéologie française, Discours préliminaire, Dezoer, 1825, tom. I, p. 12.) Regnier, neveu de des Portes, a fait allusion au mot de Malherbe, dans cette belle satyre IX, adressée à Rapin :

Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit,
Laissant là ces docteurs qui les Muses instruisent
En des arts tout nouveaux. Et s'ils font comme ils disent,
De ses fautes un livre aussy gros que le sien,
Telles je les croiray quand ils auront du bien,
Et que leur belle muse à mordre si cuisante
Leur donra comme à luy dix mille escus de rente,
De l'honneur, de l'estime, et que par l'univers
Sur le luth de David on chantera leurs vers.

XI. — P. 275, lig. 23.

Enfin cette beauté m'a la place rendüe.

Menage, dans son Commentaire, dit qu'il apporta ces stances de Provence à Paris quand il y vint en 1605. C'est une erreur. Elles y etoient connues longtemps auparavant, puisqu'on les trouve dans le Recueil de 1599 intitulé : *Les Muses françoises ralliées de diverses pars*, sous le titre de *Chanson*, page 137.

XII. — P. 276, lig. 26.

Il faisoit, presque tous les jours sur le soir quelque petite conférence dans sa chambre avec Racan, Colomby, Touvant, Maynard et quelques autres.

On trouve un assez grand nombre de pièces assez médiocres du sieur de Touvant dans les recueils imprimés au commencement du XVIIe siècle. — François de Cauvigny, sieur de Colomby, parent de Malherbe, etoit oncle de Jean-Jacques de Cauvigny, poëte assez remarquable. On peut lire dans Conrart plusieurs exemples de la vanité singulière de ce François : « Il avoit, » dit Conrart, « douze cents ecus en qua- » lité d'orateur du Roy pour les affaires d'Estat, et Morant, son parent,

» trezorier de l'Espargne, l'en faisoit payer, après la luy avoir fait don-
» ner. Un jour M. de Vardes, au voisinage de qui il logeoit, l'ayant
» rencontré dans la rue..., luy demanda combien il tiroit par an des
» bienfaits du Roy. A quoy il respondit que c'estoit si peu de chose pour
» un homme de sa condition, qu'il avoit honte de le dire. M. de Vardes
» l'ayant pressé davantage, il luy dit enfin qu'il n'en tiroit pas plus de
» neuf ou dix mille livres par an. Sur quoy M. de Vardes luy dit : Mort
» de ma vie! Mourir de honte et dire que neuf ou dix mille livres de
» rente soient indignes de vous! Je ne tire que trois mille livres du Roy
» et m'en tiens bien honoré. — Il estoit de Caen, parent de Malherbe et
» de Patris... C'estoit un grand et gros homme..., d'une humeur vaine
» et concertée, qui ne paroissoit point naturel en toutes ses actions, de
» quelque nature qu'elles fussent. »

XIII. — P. 278, lig. 3.

Malherbe disoit qu'il estoit cause que Monsieur le Dauphin avoit nom Louys.

Il faut remarquer que dans ses lettres, le réformateur lui-même signe tantôt *Malerbe*, tantôt *Mal'herbe* et tantôt *de Malherbe*. La révolution qu'il opéra dans le nom de Louys (aujourd'hui Louis, et que d'après ce beau système on feroit mieux d'ecrire *Louhi*) n'est donc pas ce qu'il a fait de mieux. Qu'arriveroit-il, en effet, si l'on changeoit ainsi les noms propres, chaque fois qu'une accentuation plus ou moins vicieuse viendroit à prévaloir ? *Loys* se prononçoit apparemment comme on a continué de prononcer *Heloyse*, et cette façon de dire avoit une grâce particulière.

A défaut de la lettre montrée à Malherbe, on lira sans doute avec plaisir celle-ci, la plus jolie que l'enfant ait jamais ecrite. Elle a déjà été publiée dans la 1re edition de des Réaux; mais nous avons eu soin de conférer le texte qu'on en a donné, sur l'original conservé à la Bibliothèque impériale (*fonds du Puy*), et nous l'imprimons sans y ajouter un accent ni une virgule.

« Papa,

» Depui que vous ete pati j'ay bien donné du paisi a maman j'ay
» ete a la guere dan sa chambe je sui alle reconete les enemi il ete
» tous a un tas en la rucle du li a maman ou i dorme. Je les ay bien
» eveille ave mon tambour. J'ay eté a vote acena papa moucheu de
» Rony ma monte tou plein de belles ames e tan tan de go canon e pui
» i m'a donné de bonne confiture et ung beau peti canon d'agen j ne

» me fau qu'un peti cheval pou le tiré. Maman me renvoie demain a
» Sain Gemain ou je pierai bien Dieu pou vou papa afin qu'il vou gade
» de tou dangé et qu'il me fasse bien sage e la gache de vou pouvoi
» bien to faire tes humbe sevice j'ay for envie de domi papa. Fe fe
» Vendome vou dira le demeuran e moy que je sui papa

» Vote tes humbre et tes obeissan fi et seviteu
» DAUPHIN. »

(Au dos) : A Papa.

A côté de cette lettre, dans le même volume de du Puy, n° 569, est une lettre autographe à Mme de Guercheville et d'un tout autre caractère. Henry IV l'ecrivit le 28 mai 1590, comme il etoit occupé au siége de Saint-Denis. Elle prouve que la vertueuse Antoinette de Pons fut serrée de près, et qu'elle eut besoin d'une défense bien vigoureuse. On lira cette lettre dans un des prochains volumes du *Recueil des lettres missives ;* voilà pourquoi nous ne la donnons pas ici.

XIV. — P. 280, lig. 2.

Mme de Guercheville.

Antoinette de Pons, mariée d'abord à Henry de Silly, comte de la Roche-Guyon, puis à Charles du Plessis-Liancourt. Sa sœur, qui epousa le maréchal d'Albret, se nommoit egalement Antoinette, et a souvent eté confondue avec elle.

Mme de Guercheville eut pour fils unique François de Silly, comte de la Roche-Guyon et duc à brevet, marié à Catherine Gilonne de Goyon-Matignon, dont on verra l'Historiette.

XV. — P. 280, lig. 12.

Il lui donnoit (à son valet) *dix sols par jour, c'estoit honnestement en ce temps-là, et vingt escus de gages.*

Cela faisoit environ 250 francs par an. On donne aujourd'hui le double, terme moyen. Mais les dix sous servoient à la nourriture du valet ; car alors chez les simples gentilshommes, les laquais et valets ne mangeoient pas chez leurs maîtres. Au reste, la réflexion de des Réaux prouve que le taux des gages s'etoit déjà beaucoup elevé, quarante ans plus tard.

XVI. — P. 281, lig. 13.

Et qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang de Charlemagne et de saint Louis.

Ce mot de Malherbe n'a pas été perdu pour Despréaux, quand il a dit, en 1666, dans la Satire sur la Noblesse :

Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a point interrompu le cours de vos ayeux,
Et si leur sang tout pur ainsi que leur noblesse
Est passé jusqu'à vous de Lucresse en Lucresse?

On verra plus loin un autre bon mot, dont la Fontaine aura dû faire également son profit pour la Fable du *Soleil et des Grenouilles.*

XVII. — P. 285, lig. 3.

Un jour, ayant trouvé sur sa table le gros livre de M. du Moulin contre le cardinal du Perron.

Cette anecdote, citée presque mot à mot dans les *Entretiens de Balzac,* imprimés en 1657, est autrement racontée par Menage : « J'ay » sceu de M. de Racan que c'estoit luy qui avoit fait ces vers que » M. de Balzac attribue à Malherbe, et que Gombaud avoit fait ceux » que M. de Balzac donne à Mme des Loges. Mme des Loges, qui etoit » de la religion prétendue réformée, avoit presté à M. de Racan le livre » de du Moulin le ministre, intitulé : *Le Bouclier de la Foy.* M. de Racan, » après l'avoir lu, fit sur le livre l'epigramme :

Bien que Dumoulin en son livre
Semble n'avoir rien ignoré, etc.

» L'ayant communiquée à Malherbe, qui l'etoit venu visiter en ce » temps-là, Malherbe l'ecrivit de sa main dans le livre de du Moulin... » Mme des Loges voyant ces vers ecrits de la main de Malherbe crut » qu'ils etoient de Malherbe ; elle pria Gombaud qui etoit de la même » religion et qui avoit le même zèle, d'y répondre, etc. » (Observations sur les Poésies de Malherbe, Paris, 1689, p. 584.)

XVIII. — P. 286, lig. pénultième.

M. Gaulmin.

Gilbert Gaulmin, né à Moulins, mort conseiller d'Etat en 1665, âgé de 74 ans. « Il n'y a, » dit Chapelain, « presque point de langue orien- » tale qu'il ignore... et si le jugement respondoit au grand esprit qui

» brille en toutes ses productions, il auroit peu de pareils entre les » gens de lettres. » (Mémoires de quelques gens de lettres en 1662.) On fit à Gaulmin cette epitaphe :

Angustè situs est ibi notissimus orbi
Vivus qui tenuit scibile quidquid erat.

L'auteur d'un *Mémoire confidentiel sur les Maistres des requestes,* remis sans doute à Foucquet vers 1661, dit de Gaulmin : « Hardy, brusque, frondeur contre le Parlement, entend les langues orientales et a beaucoup de science, mais un peu confus. Assez bon amy et obligeant. » (Msc. de Saint-Victor, n° 1096, f° 394.) Des Réaux ailleurs le désignera comme un *savantas.* (Ainsi devroit-on continuer à ecrire, non *savantasse.*)

XIX. — P. 287, lig. 25.

C'estoit le plus mauvais recitateur du monde.

Il faut entendre cela de la façon dont il disoit ses vers ; car pour conter il s'en acquittoit fort bien. « Ses discours ordinaires avec ses » meilleurs amis, » dit Racan, « ne se peuvent exprimer avec la grâce » qu'il les prononçoit, parce qu'ils tiroient leur grand ornement de son » geste et du son de sa voix. » Il est vrai que Racan, bègue lui-même, devoit être indulgent pour les embarras de prononciation.

XX. — P. 289, lig. 1re.

Il... logeoit d'ordinaire en chambre garnie.

Malherbe, en 1611, au temps de la mort du baron de Luz le père, logeoit dans la rue *des Petits-Champs* à droite, en arrivant du Louvre et presque en face du logis de ce pauvre baron de Luz, dont on reparlera dans l'Historiette du *Chevalier de Guise.* Cela se voit par un dessin que Malherbe a lui-même tracé, pour faire mieux comprendre les détails du combat ; dessin que M. Miller a reproduit dans sa *Revue de Bibliographie analytique,* 1841.

XXI. — P. 289, lig. dernière.

Un soir qu'il se retiroit, après souper, de chez M. de Bellegarde, avec son homme qui luy portoit le flambeau...

Le duc de Bellegarde avoit en 1612 acheté dans la rue de Grenelle-Saint-Honoré deux maisons réunies, qui vendues en 1573 à Françoise d'Orléans, princesse de Condé, porterent le nom d'hôtel *de Condé* jus-

qu'en 1601, d'hôtel *de Soissons* jusqu'en 1605, et d'hôtel *de Montpensier* jusqu'au moment où Bellegarde les acheta pour les remplacer par un bâtiment splendide dont il confia l'exécution au célèbre du Cerceau. « Cette maison, » dit Sauval, « veritablement celebre à cause de sa » regularité que nos architectes avoient tout nouvellement rapportée » d'Italie, semble mesme majestueuse, parce qu'elle est faite de bri- » ques liées avec des chaines de pierre, comme la Place Royale, la » Place Dauphine... Il n'y eut neanmoins rien qui surprist davantage » et donnast plus d'admiration que son grand escalier suspendu en » l'air, inventé et conduit par Toussaint Verger. » (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 196.)

L'hôtel *Bellegarde* devint en 1633 l'hôtel *Seguier*, et le Chancelier qui l'avoit acheté l'augmenta d'une double galerie, qui coupoit agréablement le jardin et venoit aboutir à la rue *du Bouloy*. Ces deux galeries superposées furent peintes vers 1638 par Simon Vouet. La première représentoit les grands evénemens du ministère Richelieu; la plus haute renfermoit cette admirable bibliothèque Seguier, qui, léguée au duc de Coislin evêque de Metz, puis à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, est aujourd'hui réunie à la Bibliothèque impériale. Vouet avoit egalement peint la chapelle. Après la mort de Richelieu, Seguier, nommé protecteur de l'Académie françoise, offrit son hôtel pour lieu des séances. L'Académie y siégea jusqu'en 1673, et c'est là qu'elle reçut la reine Christine en 1656.

« Ce palais, » dit Sauval, « a esté, sur la fin du siècle passé, le séjour » des plus grands princes et du plus noble sang du royaume; au com- » mencement du nostre, le reduit de la galanterie et de la generosité; » maintenant celuy de l'Académie françoise qui s'y tient depuis plus de » quinze ans*... Des deux jardins, l'un est terminé par une perspec- » tive du dessin et de la conduite de Lebrun; l'autre est entouré de » serres de pierres longues, larges et voustées, et d'une grotte eclairée » d'arcades, ornée de grotesques et de thermes marins; couverte d'une » vouste incrustée de coquilles et de quantité de roquailles; de plus, » si pleine de tuyaux, de canaux, de jets d'eau et de robinets invi- » sibles, que je doute s'il y en a davantage dans les grottes de Ruel et » de Saint-Germain. » (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 196.)

Voilà le beau côté des souvenirs de ce fameux hôtel. Vers 1690, il fut acheté par les Fermiers du Roy, qui y placèrent leurs bureaux et le centre de leurs opérations. Il prit alors le nom d'hôtel *des Fermes* qu'il

* Notez que cette date prouve que Sauval ecrivoit vers 1658 ou 1659. Un des nombreux reproches qu'on a droit d'adresser à l'edition unique de ce précieux ouvrage, c'est d'avoir trop rarement donné les moyens de distinguer la date de chacun des chapitres, et même ce qui appartenoit vraiment à Sauval de ce qu'on avoit ajouté plus tard à son livre.

avoit encore il n'y a pas longtemps. « Cette maison, » dit Germain Brice (5e edition), « dont tant de savans ont parlé dans leurs ouvrages, » est à présent le bureau des Fermes du Roy, et... sans rien dire da- » vantage, elle est fréquentée par des gens qui ne sçavent tout au plus » que quelques petites règles d'arithmétique, avec lesquelles ils font » bien des affaires très-incommodes dans le monde. »

Aujourd'hui il n'y a même plus rien de l'hôtel des Fermes. Tout vient d'être abattu, tout remplacé par des constructions fort irrégulières, mais d'un excellent rapport, dans lesquelles s'entassent des centaines de familles, de toute industrie et de toute education, fors peut-être de la bonne. Dans nos statistiques administratives, la destruction de l'hôtel Seguier tient sa place parmi les *Embellissements de Paris*. Mais, « que sert de se plaindre? » diroit le dom Pourceau de Lafontaine.

XXII. — P. 290, lig. 16.

L'hostel de Sens.

Construit dans la rue *des Barrés* par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, mort en 1518, et terminé par Antoine Duprat, son successeur. Cet hôtel existe encore; il est lourd et d'un assez mauvais style : mais jusqu'à présent son ancienneté l'a recommandé au respect des destructeurs ordinairement impitoyables qui président aux travaux de l'edilité parisienne. En 1605, la reine Marguerite revenant à Paris après une absence forcée de vingt-quatre ans, etoit descendue à l'hôtel de Sens, elle y demeura plusieurs années. C'etoit probablement en ce temps-là que Malherbe le fréquentoit. A partir du moment où le diocèse de Paris fut erigé en archevêché, l'archevêque de Sens n'eut plus aucune raison de conserver le bon renom de son hôtel, et depuis ce temps il a eté occupé par des voituriers et entrepreneurs de diligences. « La porte, » disoit Germain Brice dans sa 1re edition, 1681, « est d'une assez belle » gothique, » et dans la 5e, 1706 : « Cette maison a passé autrefois » pour une des plus magnifiques, quoiqu'à présent le dessin en » paroisse fort etrange. » (T. I, p. 475.) — « Les dehors sont chargez » de sculptures grossières, et la porte est flanquée de deux tours soli- » dement construites, ainsy que tout le reste de l'edifice. » (7e edition, 1717, II, p. 171.)

XXIII. — P. 291, lig. pénultième.

Il envoya querir Theveniu, l'oculiste.

C'etoit l'opérateur le plus en réputation, le Sichell de son temps. L'auteur d'un assez méchant livre intitulé : *Jeux d'esprit et de mémoire par M. L. M. D. C.*, 1698, que l'on attribue à Julien Brodeau, dit qu'un jour « le cardinal de Richelieu ordonna à un médecin-oculiste de visiter

» les Quinze-Vingts, pour connoistre si parmy ce grand nombre d'a-
» veugles, il ne s'en trouveroit pas quelques-uns à qui on pust faire
» recouvrer la lumiere. Le sieur Tevenin (je crois qu'il portoit ce nom),
» trouva trois aveugles sur lesquels il fit des opérations heureuses; il
» abattit trois cataractes sur trois différentes personnes, qui ayant
» chacune recouvré un œil, changerent avec joye le nom d'aveugles en
» celuy de borgnes. Cela fit dire que Tevenin, pour la guérison des
» yeux estoit le plus fameux médecin de toute l'Europe, et que ce qui
» avoit le plus establi cette grande réputation, c'est d'avoir fait heu-
» reusement trois borgnes dans l'hospital des *Quinze-Vingts.* »

Thevenin logeoit à la hauteur de l'ancienne porte Richelieu (vers la rue des Filles-Saint-Thomas), il avoit là un grand et beau jardin, agréable rendez-vous de promenade. (Voyez l'Historiette de Ninon.)

XXIV. — P. 292, lig. 10.

M. Morant, trezorier de l'espargne, qui estoit de Caen, promit à Malherbe et à un gentilhomme de ses amys, qui estoit aussy de Caen, de leur faire toucher à chacun quatre cents livres...

Ce gentilhomme de Caen doit avoir eté Colomby, dont nous avons parlé dans une note précédente. Pour Morant, c'etoit Thomas, deuxième du nom, maître des requêtes en 1612, et plus tard trésorier de l'epargne. Sa fille avoit epousé un frère de Colomby. (Huet, orig. de Caen.)

XXV. — P. 292, lig. 24.

Patris le trouva une fois à table.

On connoît peu de choses de la vie de ce poëte qu'un dizain philosophique a maintenu dans le souvenir de la postérité. Loret nous apprend qu'en 1661 il disposa un beau service pour l'âme de Gaston duc d'Orléans, à la maison duquel il etoit attaché :

L'honorable Monsieur Patris
Qu'on met au rang des beaux esprits,
A ce que me dit un novice,
Fit les frais du susdit service,
Comme estant fort zelé, dit-on,
Pour son maistre defunt Gaston.

(Lettre du 27 mars 1661.)

Mademoiselle, dans la troisième partie de ses Mémoires, nous apprend qu'en 1657 il etoit capitaine de Limours, sans doute pour Gaston ; et qu'il tenoit fort bonne table dans cette ville. « Un jour qu'il se
» trouva trop de monde pour une table, Mme de Frontenac dit : Qui
» veut venir avec moi chez Patris? Cinq ou six personnes y allerent.
» les personnes qui remarquerent cela dirent qu'elle n'estoit pas fas-

» chée d'aller souper avec Matta. » (Edition de 1730, t. III, p. 129.) Pauvre Mademoiselle ! ne semble-t-elle pas ici regretter de n'avoir personne avec qui elle eût bien voulu souper !

XXVI. — P. 294, lig. 7.

En lisant à Henry IVe une elégie de Regnier, où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du miserable estat où elle estoit pendant la Ligue...

Voici le passage auquel cela se rapporte :

Après quelque priere en son cœur prononcée,
La Nymphe ..... au ciel s'est elancée
Et son corps devant l'air demeurant suspendu
Ainsi comme un milan sur ses aisles tendu,
S'arreste en une place où changeant de visage,
Un bruslant esguillon luy pique le courage, etc.
(*Discours au Roy*, Epître première.)

XXVII. — P. 294, lig. 19.

Racan luy respondit que Malherbe avoit bien dit :

Oh! que la Fortune prospere, *etc.*

On voit par là que le mot *prospère* avoit vieilli. Peut-être doit-on à ces vers de Racan et de Malherbe sa conservation dans notre langue poétique.

XXVIII. — P. 295, note.

Il escrivoit à Mme d'Auchy, sous le nom de Caliste, et il mettoit au bas qu'il « luy baisoit les piés. » Les rieurs disoient que c'estoit à cause qu'elle portoit le nom d'un pape.

Voici en effet les dernières lignes d'une lettre à Mme d'Auchy : « Je » vous donne le bonsoir, Madame, et m'incline à vos piés, pour les » baiser en toute humilité, si vous me faites la grace de me le per- » mettre. » (*Œuvres de Malherbe*, Paris, G. de Luynes, 1659, p. 187.)

XXIX. — P. 296, lig. 20.

C'estoient des couplets que M. de Bellegarde avoit faits.

Le manuscrit devroit porter *Mme de Bellegarde*. Voyez le curieux commentaire de Menage sur la pièce :

Qu'autres que vous soient désirées,
Qu'autres que vous soient adorées,
Cela se peut facilement.
Mais qu'il soit des beautés pareilles
A vous, merveille des merveilles,
Cela ne se peut nullement, etc.

C'etoit l'imitation d'une chanson espagnole : *Bien puede ser — no puede ser*. Voici maintenant la parodie de Berthelot, composée de sept stances comme celle de Malherbe :

Avoir le cœur tout plein de flammes
Et faire les doux yeux aux dames,
Cela se peut facilement :
Mais de pouvoir en sa vieillesse
Jouir d'une belle maistresse,
Cela ne se peut nullement.

Avoir quatre chaussons de laine
Et trois casaquins de futaine,
Cela se peut facilement;
Mais de danser une bourrée
Sur une dame bien parée,
Cela ne se peut nullement.

Dire partout qu'il est habile,
Et reprendre Homere et Virgile,
Cela se peut facilement;
Mais bien qu'il soit d'avis contraire
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

Estre contraint en sa parole,
Avoir dans ses os la vérole,
Cela se peut facilement;
Mais bien qu'il soit hors de surie *,
Que cette gale soit guerie,
Cela ne se peut nullement.

Vanter en tout endroit sa race,
Plus que celle des rois de Thrace,
Cela se peut facilement;
Mais que pour les armes d'hermine,
Il ayt beaucoup meilleure mine,
Cela ne se peut nullement.

L'espagnol en françois traduire,
Pour faire sa vertu reluire,
Cela se peut facilement;
Mais quoyque son esprit travaille,
De faire pourtant rien qui vaille,
Cela ne se peut nullement.

Etre six ans à faire une ode,
Et faire des lois à sa mode,
Cela se peut facilement;
Mais de nous charmer les oreilles,
Par sa *merveille des merveilles*,
Cela ne se peut nullement.

* Jeu de mots sur la sueur à laquelle on soumettoit cette espèce de maladie. On disoit revenir de *Suerie*, et plus tard de *Suede*, comme dans les couplets de l'infâme Saurin, qui firent condamner Jean-Baptiste Rousseau,

Menage alors tout froissé des malices du jeune Despréaux et de la cruelle et probablement fausse anecdote du carrosse de Mme de Sevigné, racontée par Bussy-Rabutin dans les *Amours des Gaules*, ajoute après avoir cité cette pièce : « Malherbe, pour réponse à ces vers, fit » donner des coups de baston à Bertelot, par un gentilhomme de Caen » nommé la Boulardiere. Si l'on en usoit de la sorte envers ceux qui » font aujourd'huy des satyres sanglantes contre les plus célèbres » escrivains du siècle, et contre les dames de la Cour les plus qualifiées » (et peut-estre que la mode viendra quelque jour d'en user de la sorte), » ils changeroient de langage. »

Menage ne se contenta pas de cela, et il faut convenir qu'il tira de Bussy une vengeance proportionnée à l'outrage, en faisant courir les quatre vers latins qu'on retrouve dans les très-rares exemplaires du *Menagiana* qui n'ont pas de cartons. C'est à la page 215 du quatrième volume de l'edition de 1715 : « C'est un bel et bon esprit que M. de » Bussy-Rabutin ; mais il ne sçavoit rien. Son histoire des *Am.* est » toute remplie de fables et de mensonges. Il m'a voulu donner un » ridicule que je n'ay pas et que Mme de Sevigné ne m'a point donné. » Je ne devois pas m'en fascher, voyant qu'il avoit médit des héros » mesmes de son roman, et surtout de M. le comte de Guiche qu'il a » fait passer pour impuissant, pour avoir occasion de luy faire escrire » une lettre galante par une dame. Cette lettre est une copie de celle » de Petrone, et cette dame apparemment ne l'ayant jamais lu, on » peut assurer qu'elle n'a jamais escrit cette lettre. Comme les poëtes » sont susceptibles de colère, j'ay fait cette epigramme contre M. de » Bussy :

« Francorum proceres media, quis credet? in aula
« Bussiades scripto læserat horribili.
« Pœna levis! Lodoix nebulonem carcere claudens
« Retrahit indigno munus equestre duci ;
« Sic nebulo gladiis, quos formidarat, iberis,
« Quos meruit, francis fustibus eripitur. »

(Extrait du manuscrit de Bouhier, numéro 105, intitulé : *Supplément au Menagiana.*)

XXX. — P. 301, lig. 7.

L'ayant trouvée seule sur son lict, il luy prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffletta...

A ce fait omis par Racan se rapporte la quinzième des *Lettres de Malherbe,* liv. III : « J'ay failly, Madame, et failly si extraordinaire- » ment que si j'avois trahy mon Roy, vendu mon pays, et generale- » ment violé toutes sortes de lois divines et humaines, je ne penserois » pas estre coupable comme je suis... Ostez à mon ame ce qui luy est

» demeuré du desordre où ce malheureux mouvement l'a reduitte ;
» rayez cette histoire abominable du nombre des choses advenues...
» Je vous en conjure, ma reyne, je vous en conjure, ma chere déesse,
» avec toutes sortes de très-humbles submissions, et vous supplie à
» mains joinctes de me rendre la permission de baiser les vostres : si
» ce n'est pour m'obliger, au moins pour, avec leur attouchement,
» me purifier la bouche de tant de blasphesmes et la préparer aux
» benédictions qu'eternellement je veux donner à la gloire de vostre
» nom. »

XXXI. — P. 301, lig. 12.

Racan de qui j'ay eu la plus grande part de ces mémoires.

Pour expliquer la conformité et les différences qui se trouvent entre *la vie de Malherbe*, par Racan, imprimée plusieurs fois, le XXXVIIe entretien de Balzac et surtout l'Historiette de des Réaux, il faut admettre que ces derniers auront demandé à Racan les notes qu'il avoit rédigées, et que Racan les leur aura communiquées en les accompagnant de nouveaux détails qu'il n'avoit pas jugé à propos d'ecrire.

XXXII. — P. 303, lig. 13.

Et cette autre (chanson) *où Boisset mit un air.*

« Antoine Boisset, » dit Sauval, « le genie de la musique douce, et
» si estimé de Louis XIII qu'il le fit intendant de la musique de sa
» chambre et de celle de la Reyne. Il a esté enterré dans l'eglise de
» l'abbaye de Montmartre, au grand regret des Religieuses, à qui il
» avoit appris à chanter, et qui arroserent son tombeau de leurs
» larmes. » (*Antiquités de Paris*, t. I, p. 358.)

XXXIII. — P. 303, lig. 18.

C'est ce qui donna lieu à Malherbe de luy escrire une lettre...

Voyez, sur le même sujet, une autre lettre de Malherbe, à la suite de l'*Historiette* de M. de Termes, pag. 76. Voici celle qu'il ecrivit à Mme de Termes, en lui apprenant le prochain mariage de son ancien adorateur :

« M. Racan est icy pour demander congé à Mme de Bellegarde de se
» marier avec une fille d'Anjou que l'on dit estre assez riche. Cela luy
» estant accordé, comme je croy qu'il sera sans beaucoup de peine, il
» fait compte de s'en retourner. Tellement que si quelque amy des
» lieux où vous estes a envie de danser à ses nopces, il est tems qu'il

» se prépare. Pour l'epithalame, il ne luy coustera rien; il fera ses es-
» critures luy-mesme. Après cela, adieu les Muses! Il aura bien à
» monter ailleurs que sur le Parnasse. » (OEuvres, edition de 1659, p. 22.)

XXXIV. — P. 304, lig. 10.

Le filz de Malherbe estoit insolent.

Des Réaux pouvoit ajouter : « et duelliste, » comme le prouve une lettre de Malherbe à Racan du 13 décembre 1624, publiée pour la première fois dans la *Bibliographie analytique* de M. Miller, année 1841, p. 286. « Il y a fort longtems que j'ay envoyé mon filz en Normandie,
» où il passe son tems mieux qu'en lieu où il ayt jamais esté. Je l'ay
» tiré d'icy pour le doubte que j'avois que ses parties ne luy eussent
» tendu quelque piége, comme certes j'ay descouvert qu'ils avoient
» fait. Mais j'eus bon nez, de quoy bien luy prist et à moy aussy. J'at-
» tens avec un million de gentilshommes un pardon général de tous les
» duels; dont le mariage de Madame sera le prétexte. »

XXXV. — P. 304, note.

Piles est Fortia, et les Fortia passent pour estre venus de Juifs.

Cette assertion a eté fortement combattue par le dernier et vénérable marquis de Fortia-d'Urban; mais la violente satire de Desportes contre François Fortia, trésorier des parties casuelles, mort en 1595, prouve clairement que l'opinion de l'origine juive des Fortia etoit alors assez généralement répandue.

Le plus compromis des meurtriers de Marc-Antoine de Malherbe se nommoit Ludovic ou Louis de Fortia, fils de Paul de Fortia, baron de Beaumès et seigneur de Piles. Il fut tué en 1646 à l'attaque des îles Sainte-Marguerite. (Voyez Lainé, *Archives de la noblesse de France*, 1829, tom. II.)

« Le second de M. de Piles, » dit Menage, « estoit un nommé M. de
» Bormès, fils de M. Cauvet, conseiller au parlement d'Aix et beau-
» pere de ce M. de Piles. » Si le renseignement est exact, il en faudroit conclure que celui qui tua Marc-Antoine etoit Pierre-Paul de Fortia-Piles et non pas son cadet, Louis de Fortia, qui mourut sans avoir eté marié. Pierre-Paul venoit d'epouser ou alloit epouser, en 1627, Marguerite Covet de Marignane, fille de Jean-Baptiste Covet, seigneur de Tretz et baron de Bormès, conseiller en la chancellerie de Provence.

Le sonnet de Malherbe sur les assassins de son fils a eté publié une

fois avant et plusieurs fois depuis la rédaction des *Historiettes*; mais il est assez remarquable pour qu'on le voie ici avec plaisir :

Que mon filz ayt perdu sa dépouille mortelle,
Mon filz qui fut si brave et que j'aimay si fort,
Je ne l'impute point à l'injure du sort,
Puisque finir à l'homme est chose naturelle.

Mais que de deux marauts la surprise infidele
Ayt terminé ses jours d'une tragique mort,
En cela ma douleur n'a point de reconfort,
Et tous mes sentimens sont d'accord avec elle.

O mon Dieu! mon Sauveur! puisque par la raison
Le trouble de mon ame estant sans guerison,
Le vœu de la vengeance est un vœu légitime,

Fay que de ton apuy je sois fortifié.
Ta justice t'en prie, et les auteurs du crime
Sont filz de ces bourreaux qui t'ont crucifié.

XXXVI. — P. 386, fin.

Malherbe mourut au mois d'octobre 1628 ; il seroit tellement singulier qu'on n'eût pas conservé la date précise de la mort de cet homme illustre, que j'ose à peine avouer que je ne l'ai retrouvée nulle part. Elle arriva peu de temps avant la prise de la Rochelle, suivant des Réaux : « Au mois d'octobre, » lit-on egalement dans un manuscrit consulté par M. de Montmerqué.

La famille de Malherbe etoit réellement fort ancienne. Lui ne laissa pas de postérité directe ; mais celle de son frère puîné, Eléazar de Malherbe, existe encore et semble même former deux branches. Leurs armes sont d'argent semé d'hermines à six roses de gueules.

Voici quelques nouveaux renseignemens, encore venus à temps : Le mariage de Magdelaine de Coriolis avec Malherbe, antérieur à 1595, avoit rendu notre poëte beau-neveu du célèbre poëte provençal Louis de la Bellaudiere, qui, à cette occasion, lui adressa un sonnet fort libre dont voici les premiers vers :

Après m'avoir souflat cauque pichot d'escut,
D'or, de pez trabucans, et tous de bouono ligo,
Ven sias rasclat à Zaix escoular la baufigo,
Car m'an dich que veras dins lou liech couromput.

Mais quant voustro mouiller aura pron ressauput
De vous lou suc buman, et ramplit sa boutigo,
Tournas prest à Sellon, autrament per ma figo,
Lou iric-trac sensso vous s'atrobo tout perdut.....

(*Lous passatens de la Bellaudiero.* Marseille, 1593, f° 96.)

XXX.

LA VICOMTESSE D'AUCHY.

(*Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy, morte le 3 janvier* 1646.)

La vicomtesse d'Auchy estoit de la maison des Ursins, mais non de la branche du marquis de Tresnel*. Son mary estoit de la maison de Conflans. Cette femme se pouvoit vanter qu'en tous âges elle avoit fait bien des sottises. D'abord elle se mit en teste de passer pour belle, et de se fourrer bien avant dans la Cour. L'un et l'autre luy réussit assez mal, car elle n'avoit rien de beau que la gorge et le tour du visage. Elle avoit un teint de malade, et ses yeux furent tousjours les moins brillans et les moins clairvoyans du monde[1]. Je diray en passant, à propos de cela, que sur ses vieux jours elle disoit, pour faire accroyre aux gens qu'elle voyoit fort bien : « J'ay fait » venir Thevenin, il m'a dit qu'il n'y avoit rien à faire » à mes yeux. » Thevenin disoit vray, car elle n'estoit plus bonne qu'à envoyer aux Quinze-Vingts. En rescompense, elle estoit tousjours fort propre* et fort

Voy. ci-dessus, p. 29.

Comme on dit aujourd'hui : bien mise, élégante.

[1] Il y a des vers de Malherbe pour elle, où il dit :

« Amour est dans ses yeux, il y trempe ses dards. »

Mme de Rambouillet disoit qu'il avoit raison, car ses yeux pleuroient presque tousjours, et l'Amour y pouvoit trouver de quoy tremper ses dards tout à son aise.

parée. Pour la Cour, on s'y mocqua tousjours d'elle. Son mary ne laissa pas d'en prendre du soupçon, car une jeune femme trouve facilement des galants, et une vicomtesse n'en chomme pas à Paris. Il la meine donc à la campagne et l'y tint durant dix ans comme prisonniere ; et s'il eust vescu davantage, elle y fust demeurée davantage aussy, car il avoit bonne intention de la tenir là toute sa vie. Voyez qu'elle délivrance !

La voylà en pleine liberté encore jeune. Comme elle estoit fort vaine, tous les auteurs, et principalement les poëtes, estoient receûs à luy en conter. Lingendes fit des vers sur sa voix : mais il ne faut prendre cela que poétiquement, car elle n'a jamais eû la réputation de bien chanter. Malherbe, nouvellement arrivé à la Cour, comme le maistre de tous, estoit le mieux avec elle. J'ay dit dans son *Historiette** comment il la traitta un jour, et comme il se raccommoda avec elle. Après ces dix ans de prison et tout ce que je viens de dire, ne trouvez-vous pas que c'estoit avec grand'raison que quand elle parloit du temps d'Henry IVe, elle disoit : *J'ay ouy dire?* Non contente d'estre chantée par les autres, elle voulut se chanter elle-mesme, et passer dans les siècles à venir pour une personne sçavante. En ce beau dessein, elle achepte d'un docteur en théologie, nommé Maucors, des homelies sur les epistres de saint Paul, qu'elle fit imprimer soigneusement avec son portrait. Elle en eut tant de joie qu'elle donna presque tous les exemplaires pour rien au Libraire,

Voy. page 301

qui y trouva fort bien son compte, car la nouveauté de voir une dame de la Cour commenter le plus obscur des apostres, faisoit que tout le monde acheptoit ce livre. Un jour Gombaud, par plaisir, luy demanda comment elle avoit entendu un passage de saint Paul qu'il luy disoit : « Hé ! » respondit-elle, « cela y est-il ? »

Quand le pere Campanelle * vint à Paris [1], elle fit tant que ce pere fut quelques jours chez elle à Saint-Cloud, et cela parce que c'estoit un homme de grande reputation. Cependant elle ne l'entendoit point ; peut-estre s'imaginoit-elle l'entendre, car, à cause que sa maison estoit originaire d'Italie, elle croyoit en devoir entendre la langue, et sur ce fondement elle alloit au sermon italien. Jamais personne n'a esté si avide de lectures de comedies, de lettres, de harangues, de discours, de sermons mesme, quoyque ce soit tout ce qu'on peut que de les entendre dans la Chaire. Elle prestoit son logis avec un extresme plaisir pour de telles assemblées. Enfin, pour s'en donner au cœur joye et se rassasier de ces viandes creuses, elle s'avisa de faire une certaine academie, où tour à tour chacun liroit quelque ouvrage. Au commencement c'estoit une vraye cohue [2]. J'y fus une fois par curiosité. Pagan, parent de M. de Luynes, y lut une harangue où, voulant s'excuser sur ce qu'il s'estoit plus addonné aux

En 1634.

[1] Avant la guerre declarée.

[2] L'abbé de Cerisy, pour contrecarrer Boisrobert, fit cette academie, croyant qu'elle subsisteroit comme celle du Cardinal.

armes qu'aux lettres, il parla comme auroit fait feu Cesar, et traitta fort les autres de haut en bas. Habert l'aisné, l'advocat au Conseil, dit assez plaisamment : « Cet homme a déclaré qu'il ne sçavoit » point de latin, je trouve pourtant qu'il n'a pas » trop mal traduit le *miles gloriosus* de Plaute. » Or le bon, c'est qu'on disoit que Pagan n'avoit pas fait cette harangue, et que c'estoit un nommé Montelon, petit-filz du Garde des sceaux. Cet homme estoit un des plus grands galimatias du monde. Le cardinal de Retz m'a pourtant dit, mais je ne m'en fie guères à luy, que l'ayant trouvé en Avignon, l'année de la naissance du Roy (1638), il luy monstra bon nombre de belles lettres à toute la Cour sur la naissance de Monsieur le Dauphin, qu'il avoit faittes pour M. le Vice-légat *. Ce Montelon estoit ruiné et s'estoit retiré là pour y estudier l'art militaire. Il disoit qu'avant qu'il fust trois mois, il seroit le plus grand capitaine du monde en théorie. Il n'alla à l'armée pourtant qu'au siége d'Arras, où il fut tué *; il avoit plus de quarante ans.

C'est-à-dire au nom de M. le Vice-légat.

En 1640.

Pagan, quoyqu'on l'ayt accusé de s'estre fait faire sa harangue, a fait un livre. Il est vray que c'est un livre de cavalier, car il s'appelle : *Les Fortifications du comte de Pagan*, qu'il a dédié à don Hugues de Pagan, duc de Terranove au royaume de Naples; il se dit de cette maison-là. Au bout de chaque livre il y a, à la maniere de Thucydide : *Fin du premier livre* (par exemple) *des Fortifications du comte de Pagan*, et bien des couronnes de comte aux

vignettes et partout. L'abbé d'Aubignac, qui a tousjours de la bile de reste, entreprit à la premiere assemblée le pauvre Pagan, car il harangua contre les orgueilleux; et pour le designer, il disoit en un endroit qu'il falloit avoir deux bons yeux[1], car Pagan estoit borgne, et depuis il est devenu aveugle; il avoit perdu cet œil aux guerres de M. de Rohan*. Il fallut y mettre le holà, car les gens s'eschauffoient desjà dans leur harnois.

En 1622; devant Montauban.

Il y avoit plus d'un comte pour rire à cette venerable academie. Le comte de Bruslon, le bonhomme[2], qui estoit un comte pour rire en la maniere la plus desavantageuse, car ce n'estoit pas manque de qualité, se mit aussy à haranguer à son tour, et ayant trouvé Mardochée en son chemin, il descrivit si prolixement la broderie du hoqueton du herault qui alloit devant luy, que jamais il n'y eut tant de choses dans le bouclier d'Achille. C'est de luy qu'à la guerre de Lorraine on fit un couplet[3] qui disoit :

Ce grand foudre de guerre
Le comte de Bruslon,
Estoit comme un tonnerre,
Avec son bataillon
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours;
Criant : Hélas! nous sommes
A la fin de nos jours!

[1] L'Abbé luy-mesme en avoit deux fort meschans, et enfin il est devenu quasy aveugle.

[2] Il estoit introducteur des Ambassadeurs.

[3] Sur l'air : *Biby, tout est frelaure — la duché de Milan.*

Maugars [1], celebre joueur de viole, mais qui estoit un fou de bel-esprit, c'est-à-dire qui se picquoit de bel-esprit, avoit esté au commencement à cette academie, et en fit des contes aú cardinal de Richelieu, à qui il estoit. Pour se venger de luy, on luy fit refuser la porte. Luy, enragé de cela, un jour qu'il jouoit chez la comtesse de Tonnerre*, la vicomtesse d'Auchy y vint. Il quitte aussytost ce qu'il avoit commencé, et quoyqu'il ne chantast pas autrement, tant qu'elle fut là il ne fit que chanter et jouer sur sa viole une chanson dont la reprise est :

Marie Vignier, mariée en 1623 à Henry de Clermont, comte de Tonnerre.

Requinquez-vous, vieille,
Requinquez-vous donc.

Pour achever l'histoire de l'academie de la vicomtesse d'Auchy, je diray que l'Esclache, qui monstre la philosophie en françois, y parloit souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange (qui prouvoit, à ce qu'il disoit, la Trinité par raison naturelle, et qui siffloit de jeunes enfans sur la Philosophie et la Théologie, et les en faisoit respondre en françois), de s'introduire aussy chez la Vicomtesse. Plusieurs personnes, hommes et femmes, alloient entendre ces perroquets; mais M. de Paris*, ayant par hazard quelque affaire avec la Vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babilloient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme ; cela ne plut guères à l'Archevesque, à qui quelqu'un fit remarquer, car de luy-mesme je suis seûr qu'il n'en eust rien veû, qu'en disputant,

Jean Fr. de Gondi, mort 21 mars 1654.

[1] Voy. plus bas (*Historiette*.)

on avoit avancé quelques erreurs touchant la Religion, et que d'ailleurs cela n'estoit guères de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la Vicomtesse, qu'il luy conseilloit de laisser la Théologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conferences ; et la Vicomtesse luy ayant tesmoigné que cela la surprenoit, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvoit mettre à la raison, fut contraint de défendre à l'avenir telles assemblées. Il fallut donc se contenter de petites compagnies particulieres.

Au reste, c'estoit la plus grande complimenteuse du monde après Mme de Villesavin, qu'on appelle vulgairement *la servante très-humble du genre humain*. Pour attirer le monde, elle faisoit belle despense, et traittoit fort bien les autheurs; car son frere estant mort tandis qu'elle estoit en prison, elle devint heritiere, et ne donna à son filz durant sa vie que le bien du pere.

Elle chassa une fois son maistre-d'hostel. Cet homme alla servir je ne sçay quel duc, où il ne trouva pas bien son compte. Estant allé voir la Vicomtesse, il se mit à luy conter comme il servoit chez son maistre, l'espée au costé et le manteau sur les espaules : « Si vous vouliez me reprendre, » adjousta-t-il, « Madame, je vous servirois ainsy. » Cela luy sembla beau, et elle le reprit pour estre servie comme une duchesse. Je m'estonne qu'elle ne prist aussy un dais et un cadenat, car son maistre-d'hostel luy eust aussy bien donné cela que le reste.

Elle vouloit avoir bien des connoissances et les entretenoit soigneusement; aussy vouloit-elle qu'on luy rendist la pareille. Un jour qu'elle avoit pris l'extresme-onction (car elle la prenoit assez brusquement)[1], tout-à-coup elle appelle une de ses femmes, et luy demande si Mme la marquise de Rambouillet avoit envoyé sçavoir de ses nouvelles durant sa maladie? Regardez si cela s'accorde avec l'extresme-onction[2].

A propos de cela, on m'a dit qu'un cavalier, je pense que c'est Grillon, comme on luy vouloit donner l'extresme-onction, dit qu'il n'en vouloit point; que c'estoit un sacrement de bourgeois.

Le cardinal de Sourdis[3] en courant la poste, prit l'extresme-onction à Tours, et repartit l'après-disnée. Cette fois-là, on eut raison de dire qu'on luy avoit graissé ses bottes. — Une bonne femme, dans la rue Quincampoix, comme on la luy donnoit, dit à sa servante : « Une telle, ayez soin de faire boire ces Mes-» sieurs. »

[1] Et n'estoit pas trop malade.

[2] Un jour que la Vicomtesse estoit chez Mme de Rambouillet, Voiture se mit à un coing de la chambre à resver; puis tout d'un coup, pour se mocquer de cette femme qui faisoit la sçavante, il luy dit serieusement : « Madame, lequel estimez-vous le plus de saint Augustin ou de » saint Thomas? » Elle respondit de sang-froid qu'elle estimoit plus saint Thomas. Mme de Rambouillet pensa esclatter de rire.

[3] Frere du Marquis. — Il avoit esté fait cardinal par la faveur de Mme de Beaufort, en la place du mareschal d'Estrées.

COMMENTAIRE.

I. — P. 325, titre.

Auchy que dans ce temps-là on ecrivoit plus ordinairement *Ochy;* comme dans la dédicace du *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps*, Paris, Toussaint de Bray, 1609; dans les *Poésies de Malleville*; en tête des *Homélies* de la Vicomtesse *sur l'Epistre de saint Paul*, et ailleurs. Cette ancienne vicomté est en Picardie, entre Soissons et Château-Thierry. On l'ecrit aujourd'hui *Outchy-le-Châtel*, et l'on prononce *Ouchy*. Voyez combien de variations d'orthographe et de prononciation! Les restes de l'ancien château seigneurial sont encore aujourd'hui d'un effet assez imposant.

Il a eté parlé du marquis de Tresnel, Christophe de la Chapelle aux Ursins, vers la fin de l'*Hist.* de Henry IV. — Le mari de Charlotte des Ursins etoit Eustache de Conflans, vicomte d'Ochy, capitaine de cinquante hommes d'armes du Roi. Quant au père de Mme d'Auchy, c'etoit Giles Jouvenel des Ursins, seigneur d'Armentieres.

II. — P. 325, note.

Il y a des vers de Malherbe pour elle.

C'est le sonnet du Ve livre, que voici :

Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle:
C'est une œuvre où Nature a fait tous ses efforts,
Et nostre âge est ingrat qui voit tant de trézors,
S'il n'eleve à sa gloire une marque eternelle.

La clarté de son teint n'est pas chose mortelle:
Le baume est dans sa bouche et les roses dehors,
Sa parole et sa voix ressuscitent les morts,
Et l'art n'esgale pas sa douceur naturelle.

La blancheur de sa gorge eblouit les regards:
Amour est en ses yeux, il y trempe ses dards,
Et la fait reconnoistre un miracle visible;

En ce nombre infiny de graces et d'appas,
Qu'en dis-tu, ma raison? croy-tu qu'il soit possible
D'avoir du jugement et ne l'adorer pas?

Lingendes, Malherbe, Malleville n'etoient pas seuls à vanter les yeux, la voix et les autres charmes de la vicomtesse d'Auchy; voici

entre vingt autres pièces de vers, un sonnet d'Infrainville, poëte ami de Malherbe, mort au commencement d'octobre 1613 :

Amour, voyant un jour que sa flamme estoit morte,
S'en vint en ceste cour chercher de la clarté.
Le flambeau dans la main, il court de porte en porte,
Pour l'allumer aux yeux d'une rare beauté.

Enfin, dans un logis où son bonheur le porte,
Une si douce voix le rendit enchanté,
Que si les amoureux se plaignent de la sorte,
On n'en verroit pas un qui ne fust escouté.

Lors son voyage est fait ; il est pris par l'oreille,
« J'ay trouvé, » ce dit-il, « la beauté nompareille
» Qui peut faire brusler les hommes et les dieux. »

N'est-ce pas bien choisy, pour un qui n'y voit goutte?
Et vous qui la voyez, n'estes-vous pas en doute
S'il eust mieux rencontré, quand il eust eû des yeux?

(*Nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps*, 1609, p. 528.)

Pour les vers de Lingendes, c'etoit une chanson, imprimée dans le même Recueil de 1609, p. 367 :

Amour quitte tes armes,
Et pour voir sous tes loix
Tous les hommes rangez sans blessure et sans larmes,
Empreunte de Doris les charmes et la voix.

Cette voix nompareille
Qui peut ravir les Dieux,
Te peut incontinent faire entrer par l'oreille
Dans les cœurs où jamais tu n'entras par les yeux.

Rien n'est exempt de flamme
Alors qu'on l'oit chanter,
Et l'essay nous apprend qu'un homme n'a point d'ame
S'il ne la perd alors qu'il la peut escouter.

Aussy ce charme estrange
Par qui tout est dompté
Nous force d'avouer que Doris est un ange,
Puisqu'en ayant la voix elle en a la beauté!

Heureux donc se peut croire
En vivant sous ses loix
Celuy sur qui ses yeux ont acquis la victoire,
Pourveû qu'elle ayt le cœur aussy doux que la voix!

Mais, hélas, combien la Vicomtesse paya cher tant de douces flatteries, si elles lui attirèrent les rancunes d'un poëte satirique, dont Malherbe avoit eu le premier à se plaindre! Nous avons vu plus haut comment Berthelot reçut un jour des coups de bâton de la part de Malherbe; la Vicomtesse ne pouvoit faire moins que de trouver la représaille du grand poëte parfaitement légitime. Berthelot fut d'un

autre avis : il fit donc courir un vaudeville grossièrement injurieux en douze couplets, conservés dans les manuscrits inédits de P. de l'Estoile, et dont nous ne citerons que les suivans :

On m'a dit qu'une Robine,
Concubine,
A l'esprit reconforté,
Croyant, comme elle le conte,
A ma honte,
Que j'ay bien esté frotté!...

Mais las! qu'elle ne se rie,
Je la prie,
De tous mes petits discors,
Par ses amys, elle-mesme,
Seche et blesme
Se fait bien frotter le corps.

Ceste fluste revestue
S'esvertue
Avecques ses yeux charmans
Qui sont tout pleins d'amertume
Et d'escume
A piper quelques amans...

Elle a tousjours quelque graine
De migraine
A donner à ses amis,
Et sa nature est si bonne
Qu'elle en donne
Plus qu'on ne s'en est promis.

Voylà les fruits de la queste
D'une beste
Prise par tant de veneurs ;
Ses enfans devant Pavie
Pleins de vie
N'estoient desjà plus mineurs.

Quelque sot qui la courtise
Par feintise
Mon avis contestera ;
Mais je trouve en mon grimoire
Que la foire
Jamais ne la quittera, etc.

L'Estoile accompagne la transcription de cette mauvaise pièce de l'explication suivante : « Un jeune poëte, nommé Berthelot, irrité » contre la Vicomtesse, qui luy avoit fait donner des coups de baston, » publia contre elle la suivante mesdisance. » Elle est dans le *Cabinet satyrique,* ed. de 1697, t. I, p. 155, mais comme une *gausserie* en l'air, attribuée au sieur de Sigongnes, lequel avoit bien assez de ses propres péchés.

Berthelot ne s'en tint pas même là; voici comment il parodia le sonnet de Malherbe, qu'on a lu plus haut :

De toutes les laideurs, Francine est la plus laide...
La cire de ses yeux esblouit les regards,
Ainsi que dans le miel Amour y tient ses dards
Dont il la perce à jour comme l'on fait un crible.
Mes yeux en la voyant font un mauvais repas;
Qu'en dis-tu, ma raison, croy-tu qu'il soit possible
D'avoir du jugement et ne l'abhorrer pas?

Enfin il la poursuivit encore de cette epigramme :

Beauté dont je me ris quand on dit que l'Amour
Se plaist tant en vos yeux qu'il y fait son sejour;
N'avez-vous pas de sens pour juger qu'on vous flatte?
Qu'il ne s'y loge point il est trop evident,
Sinon qu'il y logeast ainsy qu'un président
Prononçant des arrests en robe d'escarlatte.

(*Cabinet satyr.*, I, p. 264 et 265.)

III. — P. 326, lig. 10.

La voylà en pleine liberté encore jeune.

Ici des Réaux se trompe, ou les genéalogistes qui prolongent la vie d'Eustache de Conflans, vicomte d'Ochy, jusqu'au mois de juin 1628. Mais j'en croirois plutôt des Réaux : car les amours de Malherbe et de la Vicomtesse, connus de tout le monde dès l'année 1606, ne se concilieroient guères avec l'existence d'un mari ombrageux, tel qu'etoit Eustache de Conflans.

IV. — P. 326, lig. 26.

Elle achepte..... des homelies.....

Homelies sur l'Epistre de saint Paul aux Hebreux, par Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy. Paris, chez Charles Rouillard, rue Saint-Jacques, à la Fleur de Lys couronnée, 1634. 1 vol. in-4° — Dans la gravure du frontispice, qui est de Daret et fort belle, la Vicomtesse à genoux présente son livre à la Sainte Vierge. Au bas sont les armoiries de Mme d'Ochy. L'ouvrage est accompagné d'une préface ecrite avec elégance et d'un sonnet de l'Estoile, dont les derniers vers faisoient sans doute sourire les contemporains. Le voici :

Que j'ayme les escrits d'un saint si glorieux,
Depuis que vos travaux me les ont fait entendre !
Leur sens est un beau feu sous une belle cendre,
Et partout sa clarté se descouvre à nos yeux !

Mais comme ce grand saint tout vivant fut aux cieux,
Pour voir ce que l'esprit tasche en vain de comprendre,
Des cieux, après sa mort, il revint pour apprendre
Ce qu'il nous a laissé de plus mystérieux.

Qui ne voit en ce livre un si divin génie
Espandre les rayons de sa gloire infinie,
Et daigner aux mortels ses secrets révéler?

Sçavante des Ursins, vous faittes bien cognoistre
Que lorsqu'il deffendoit aux femmes de parler,
Il ne prejugeoit pas que Dieu vous feroit naistre.

Puis au bas d'un très-beau portrait de saint Paul, qui sert de second frontispice, l'Estoile a encore ecrit :

Grand Saint, si le graveur a tiré ton visage
Tout ainsy qu'autrefois il parut en ces lieux,
Une divine femme, en ce parfait ouvrage,
A dépeint ton esprit comme il est dans les cieux.

V. — P. 327, lig. 22.

Elle s'avisa de faire une certaine academie.

« A l'exemple de Mlle de Gournay et de Mme des Loges, la vicomtesse d'Auchy fit aussy une academie qui se tenoit chez elle tous les mercredis; mais qui loin d'estre aussi bien receûe que les deux autres, attira la raillerie de Balzac dans une lettre à Chapelle (lisez Chapelain), où il l'appelle un sénat féminin, — une pédanterie de l'autre sexe, une maladie de la République à laquelle il est besoin de remédier; finissant par ces paroles : « O sage Artenice! que vostre modestie et vostre bon » sens valent mieux que tous les argumens et toutes les figures qui » se débitent chez Mme la vicomtesse d'Auchy. » (Sauval, *Antiquités de Paris*, tom. II, p. 495.)

On trouve dans les *Poésies de Malleville*, Paris, 1659, un mauvais sonnet *Sur les yeux d'une belle dame*, adressé pour qu'on ne s'y meprenne pas, *à la Vicomtesse d'Ochy :*

Charlotte dont l'esprit pénetre toute chose,
Sçavante vicomtesse, illustre des Ursins,
Lorsqu'on vous entretient ou de vers ou de prose,
Je sens un mal plus fort que l'art des médecins...

J'ay contre ce malheur ma constance affermie,
Je me plains seulement de ne voir point ces yeux
Qui servent de soleils à vostre académie.

M. de Monmerqué possède en manuscrit le discours prononcé dans l'académie de feu Mme la vicomtesse d'Ochy, le 26 janvier 1638, par M. l'abbé d'Aubignac contre M. de Pagan, avec cette epigraphe :

« *L'homme vain ne doibt point estre admis dans une société academique.* » La satire y est transparente d'un bout à l'autre; voici le passage auquel se rapporte le texte de des Réaux : « Qui veult estre juge » de luy-mesme, il luy fault estre sourd et avoir deux bons yeux : je

» veux dire deux lumieres d'esprit claires et certaines. Estre sourd, » pour ne point estre corrompu par les louanges qu'on luy donne, » et ne pas estimer, sur le rapport d'un complaisant, d'un flatteur ou » d'un malicieux. Avoir deux bons yeux pour considerer ses defauts » aussy bien que ses perfections, etc., etc. »

Ce discours de l'abbé d'Aubignac est remarquable à bien des egards. La vanité y est définie : « Une estime indiscrete de sa propre excel- » lence, avec un desir violent et continuel de la persuader à tout le » monde. » Les lignes qu'on va lire n'ont pas echappé plus tard à Moliere :

« Je ne sçay pas, Madame, si ce sont là des gens comme il le faut à » d'autres, mais je sçay bien qu'ils ne pourroient avoir l'entrée de cette » compagnie sans y estre fort ennuyeux et sans en troubler les plus » nobles exercices. C'est le propre d'un homme vain que de parler de » soy-mesme en tout temps, en tous lieux. Sans considération de per- » sonnes ny de l'institution des assemblées, il fait à tout propos l'his- » toire ou la fable de ses excellences imaginaires : il repete dix fois à » l'oreille et en confidence ce qu'il a dit vingt fois tout haut et sans » discrétion ; il traitte les plus habiles comme de petits enfans que » cent fois l'on endort avec le mesme conte de la fée... On est inquiet, » on sue, on baille, on parle, on tousse, on pâtit beaucoup, ou par com- » plaisance ou par necessité. Dans ces rencontres, il me semble que » j'entends bruire à mes oreilles une nuée de ces petits cousins qui » importunent, qui blessent et qui rompent le sommeil de l'Esté... Or, » ne seroit-ce pas mettre le trouble dans cette compagnie que d'y ad- » mettre des gens qui nous divertiroient de nos agreables exercices en » nous faisant un arbre de genéalogie dont nous ne connoistrions ny » la tige ny les branches ; qui ne seroient pas satisfaits de nous compter » douze de leurs travaux, parce que Hercules en fit autant, et qui » trouvant occasion d'une audience favorable, nous prouveroient par » de longues raisons qu'ils ont exécuté beaucoup de nobles desseins, » et qu'ils ont des prerogatives d'honneur qui leur rendent tous les » autres inegaux... Que s'il estoit homme de lettres... Combien voit-on » de ces gens là, dez-lors qu'ils nous montrent une epigramme, un son- » net, une lettre, un discours, commencer par un *Voicy qui est beau.* — » *Cette pensée ne vous desplaira pas.—Vous trouverez ce sujet assez bien* » *traitté.—Monsieur tel ou Madame une telle a gousté cette piece mer-* » *veilleusement, et sans doubte vous serez de son advis.* Combien de fois » est-on obligé de mentir, si l'on est complaisant, ou de les desmentir » si l'on est veritable, etc., etc. »

Blaise François, comte de Pagan, né en 1604, mort le 18 novembre 1665, doit avoir composé lui-même l'epitaphe qu'on ecrivit sur son tombeau, aux Filles de Sainte-Croix du faubourg Saint-Antoine. La voici :

« Ci gist la gloire de ses ancestres, celui qui fut l'admiration de son » siècle, haut et puissant seigneur messire Blaise François de Pagan, » chevalier, comte de Merville et autres lieux, gentilhomme de la » chambre du Roy, gouverneur pour nostre Saint-Pere le Pape du » chasteau du pont de Sorgues: qui a mérité, pour son grand courage, » son fort genie, sa science universelle, d'estre consideré comme un des » hommes illustres de son temps: à qui le roy Louis XIII a donné » cette louange de *l'homme de son royaume le plus accomply.* Il eut » tous les avantages de l'esprit et du corps, posséda toutes les vertus » morales, politiques et militaires; il fut enfin cet homme qu'il a si bien » descrit, aussy agreable à la Cour que redoutable dans les armées où » par mille belles actions il a rendu sa gloire immortelle. Il s'est » trouvé à plusieurs combats et à plus de vingt siéges. A celuy de » Montauban il receut un coup à la teste dont il perdit l'œil gauche. » Aux assauts, on le trouvoit l'espée à la main tout le premier; sa va- » leur estoit admirable. Il avoit pour maxime de faire des actions ex- » traordinaires et dignes d'un homme qui descendoit en ligne directe » et ligne masculine de Didier de Pagan, frere du grand Hugues de » Pagan, fondateur et premier grand maistre de l'ordre des Templiers. » Il a donné au public plusieurs volumes très-utiles et de differentes » sciences, qui feront une preuve eternelle à la postérité qu'il n'igno- » roit rien de ce qu'il faut sçavoir. Enfin, ce grand homme estant en » parfaite considération auprès de l'invincible Louis XIV, il rendit son » ame à Dieu par une mort tres-pieuse, le 18 novembre 1665, âgé de » soixante ans, huict mois, quinze jours, laissant ici son corps pour » la consolation de sa sœur, religieuse bienfaitrice de cette maison, et » auparavant fille d'honneur de la Reyne mere. »

VI. — P. 329, note 2.

Il (le comte de Bruslon) *estoit introducteur des Ambassadeurs.*

C'est de lui que parle Bouthillier le ministre d'Etat dans une lettre au maréchal de la Force du 29 septembre 1635, pour rappeler que porteur d'une dépêche ecrite en chiffres, il en avoit exposé le contenu d'une façon précisément contraire au sens qu'on avoit voulu lui donner. (*Mémoires de la Force*, tom. III, p. 434.) Il etoit de la grande maison de Sassenage, et comme introducteur des Ambassadeurs sous Louis XIII, il a laissé quelques mémoires des réceptions de cour, faites sous ses auspices. (Manuscrit de Saint-Germain des Prés, n° 413.) Mais comme on le présume déjà d'un pareil homme, il n'a rien vu de son temps, à la Cour, au delà des entrées, présentations et conduites. Il ne s'est pas même elevé à la hauteur de Dangeau ou de M. de Sainctot.

VII. — P. 331, lig. 12.

C'estoit la plus grande complimenteuse du monde après Mme de Villesavin.

Sans doute la femme de Jean Phelippeaux, seigneur de Villesavin, secrétaire des commandemens de la reine Marie de Medicis. Cette dame habitoit la place Royale, et ce fut chez elle que Mme de Motteville en 1645 vit passer les Polonois arrivés pour le mariage de Marie de Gonzague. (*Mémoires*, tom. I, p. 278.) Balzac lui adressa en 1640 deux lettres légèrement ironiques, en retour de ses complimens. (*Lettres choisies du sieur de Balzac.* Amsterdam, Elzeviers, 1656, pag. 24, 25.)

VIII. — P. 331, lig. 28.

Je m'estonne qu'elle ne prist aussy un dais et un cadenat.

Comme on faisoit pour la table des Rois. Le cadenas etoit une espèce de coffret d'or ou de vermeil, dans lequel on serroit le couteau, la cuillere et la fourchette du Roi.

La maison de Conflans, autrefois Covelans, tenoit par son origine à l'ancienne maison souveraine de Brienne. Engilbert, premier seigneur de Conflans, et fils puîné de Gauthier Ier, comte de Brienne, vivoit au XIIe siècle. Le premier de ses descendans, vicomte d'Ouchy, mourut en 1546; Eustache II, epoux de Charlotte des Ursins, etoit son petit-fils. Il laissa trois enfans: Henry de Conflans, l'aîné, continua la descendance, mais son fils Eustache III, eut beau quitter les ordres après la mort de son frère aîné, il mourut lui-même sans postérité en 1690. La vicomté d'Ouchy passa alors aux collatéraux issus du grand-père d'Eustache II. Le dernier vicomte d'Ouchy, Louis-Henry marquis de Conflans brilloit vers le milieu du XVIIIe siècle, et mourut peu de temps avant la Révolution. Nous croyons qu'il n'a pas laissé de postérité.

XXXI.

M. DES YVETEAUX.

(*Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, né vers* 1568, *mort* 9 *mars* 1649.)

M. des Yveteaux se nommoit Vauquelin, et estoit d'une bonne famille de Caen. Il y a exercé la charge de lieutenant-général, dont il fut interdit après, par arrest du parlement de Rouen. Il vint à la Cour et fut porté par des Portes, et, après, par le cardinal du Perron. Ses vers estoient mediocres, mais il avoit assez de feu ; sa prose, à tout prendre, valoit mieux : Il sçavoit, et avoit de l'esprit[1].

Henry IVe le fit précepteur de Monsieur le Dauphin, après qu'il l'eut osté précepteur de M. de Vendosme[2]. Il s'est plaint qu'on ne vouloit pas qu'il fist du feu Roy un grand personnage. Durant la Régence on luy osta cette place par intrigue ; peut-estre la plainte que le Clergé fit contre luy, et qui est imprimée dans les Mémoires en suitte de ceux de M. de Villeroy, y servit-elle.

On l'a accusé de ne croire que mediocrement en Dieu. Je ne luy ay pourtant jamais ouy dire d'im-

[1] Et a eû un temps toute la vogue qu'on sçauroit avoir.

[2] Il fit pour M. de Vendosme l'*Institution du Prince*, en vers

piétez ; il est vray que je ne l'ay connu que deux ans avant qu'il mourust. On l'accusoit aussy d'aimer les garçons. Pour les femmes, il les a aimées jusqu'à la fin, et a tousjours mené une vie peu exemplaire. Il passoit pour mesdisant et pour aimer le vin. Quelquefois il estoit long-temps sans parler : on dit que Pluvinel et luy firent un voyage de Paris à Nantes et en revinrent, jouant tousjours aux eschecs, sans se dire mot. Pour cela, ils avoient une machine dans le carrosse.

Il disoit que les Courtisans appelloient *bon temps* le temps où les pensions estoient bien payées.

Estant disgracié, il achetta une maison dans la rue des Marais, au fauxbourg Saint-Germain, vers les Petits-Augustins. En ce temps-là, il n'y avoit rien de basty au-delà dans le fauxbourg ; on l'appelloit à cause de cela : *le dernier des hommes*. Cette maison a l'honneur d'estre aussy extravagamment prise que maison de France. Le grand jardin qu'il y joignit, et auquel on va par une vouste sous terre, est à peu près fait de mesme. Il se mit à faire là-dedans une vie voluptueuse, mais cachée : c'estoit comme une espece de Grand-seigneur dans son serrail. En pensions, en benéfices et en argent, il avoit beaucoup de bien et pouvoit vivre fort à son aise.

A son ordinaire, il s'habilloit fort bizarrement. Mme de Rambouillet dit que la premiere fois qu'elle le vit, il avoit des chausses à bandes, comme celles des Suisses du Roy, rattachées avec des brides ; des manches de satin de la Chine, un pourpoint et un

chapeau de peaux de senteur et une chaisne de paille à son cou[1]. Mais quelquefois, selon les visions qui luy prenoient, tantost il estoit vestu en satyre, tantost en berger, tantost en dieu, et obligeoit sa nymphe à s'habiller comme luy. Il représentoit quelquefois Apollon qui court après Dafné, et quelquefois Pan et Syringue. A cause qu'il devint amoureux de Mme du Pin*, mere de Mme d'Estrade[2], au lieu de culs-de-lampes, il fit mettre des pommes de pin dorées à son plancher. Il y a des festons et des lacs d'amour de paille en je ne sçay combien d'endroits, avec des chiffres de la mesme estoffe. Je ne sçay quelle amitié il avoit pour la paille, mais il n'aimoit pas moins le vieux cuir doré, et n'avoit point d'autre tapisserie ny esté ny hyver.

Marguerite de Burtio de la Tour, femme de Jacques de Lallier, seigneur du Pin.

Il fut un peu espris d'une de mes parentes[3], qui estoit allé voir son jardin. Un jour il luy escrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se fondoit furieusement en raison, car il luy disoit : « Encore » que vous n'aimiez point les figues » (elle n'en mangeoit point), « elles ne laissent pas d'estre friandes; » de mesme mon amour, quoyque vous n'en fassiez » point de cas, n'est pas pourtant mesprisable; » et au bas il y avoit : « R'envoyez-moy cette lettre, s'il » vous plaist, car je n'en ay point de double. » N'estoit-ce pas là une bonne lettre à garder?

Mme de Saint Germain-Prevost, dont le filz* se

Jean-le-Prevost, sieur de Saint-Germain; Conseiller au Parlement.

[1] Et il sortoit en cet habit-là; il est vray qu'il ne sortoit pas souvent.

[2] Voyez plus bas*. *Hist.* du C. d'Estrade.

[3] Mme d'Harambure.

vantoit d'estre filz de M. le mareschal de Biron, est celle de qui on a le plus parlé avec le bonhomme*. Elle sceût un jour qu'il devoit donner la collation chez luy à des dames : elle trouve moyen d'y entrer justement comme on venoit de servir et que les gens estoient tous allez avertir la compagnie; et prenant la nappe par un bout, elle jetta tout à terre. Quand il vit cela, il se mit à rire et dit : « Il faut que Mme de » Saint-Germain soit venüe icy. »

Magdelaine de Baugy, femme de Jean-le-Prevost, père.

Mais l'amourette qui a fait le plus de bruit est celle qu'il a eû jusqu'à la fin de sa vie. Voicy comme cela arriva. Vers la prise de la Rochelle *, un jour que la porte de son grand jardin, qui respond dans la rue du Colombier, estoit entr'ouverte, une jeune femme, grosse d'enfant, assez bien faitte mais fort triste, mit le nez dedans; il s'y rencontra par hazard, et comme il estoit civil, principalement aux dames, il la pria d'y entrer. Il apprit d'elle-mesme qu'elle estoit fille d'un homme qui jouoit et a joué jusqu'à sa mort de la harpe dans les hostelleries d'Estampes; présentement son filz fait le mesme mestier. Elle luy dit qu'elle en jouoit aussy (effectivement elle en joue aussy bien que personne) ; qu'un jeune homme de Meaux, nommé du Puis, qui est de la meilleure maison de la ville, l'avoit espousée par amour, et qu'il estoit malade dans la rue des Marais. Cette femme avoit l'air fort doux; il en fut touché; il luy offre tout ce qu'il avoit, les assiste, car du Puis estoit fort pauvre, et quand elle accoucha il en eut tout le soing imaginable. Relevée, elle va le

Fin de 1628.

remercier; luy, la cajolle; elle prend le soing de le blanchir, elle le visite souvent, et peu à peu se mesle de son menage. Il se plaint à elle de ses valets, la prie d'avoir l'œil sur eux. Dez qu'elle estoit habillée, elle venoit passer la journée avec luy: enfin il luy proposa de prendre avec son mary un appartement dans sa maison. Elle accepte le party. Quand elle y fut une fois establie, il prit une entiere confiance en elle. Elle percevoit tout son revenu, faisoit la despense telle qu'il l'avoit ordonnée, et le reste estoit pour elle. J'oubliois que ce qui l'avoit achevé de charmer, c'est qu'estant tombé malade, avant qu'elle logeast avec luy, cette femme fut quarante jours sans se deshabiller. Croyez pourtant qu'elle acheptoit bien son bonheur. Il falloit sçavoir du bonhomme tous les matins comment elle se coifferoit, à la grecque, à l'espagnole, à la romaine, à la françoise, etc.; quel habit elle prendroit; si elle seroit reyne, déesse, nymphe ou bergere. Elle accoucha dans sa maison de deux enfans, car celuy dont elle estoit grosse quand ils firent connoissance n'a pas vescu. Le plus âgé de ces deux enfans est une fille, et l'autre un garçon; nous parlerons d'elle en suitte, car le pauvre homme eut de grands procez à cause d'elle.

Guillaume Vauquelin, sieur de la Fresnaye, père de Hercule Vauquelin, maître des Requêtes.

M. des Yveteaux avoit un frere lieutenant-général à Caen*. Ce frere fit son filz conseiller, et puis maistre des Requestes. Ce M. le maistre des Requestes pretendoit estre seul heritier du bonhomme, car il y avoit assez à esperer. (Mme de Liancourt luy avoit

voulu donner deux cent mille livres de sa maison et de ses deux jardins, à condition de l'en laisser jouir sa vie durant[1]. Autrefois M. le cardinal de Richelieu eut quelque pensée d'y bastir, mais il trouva que cela estoit trop loing du Louvre *.)

Parce qu'il falloit gagner le Pont-Neuf pour s'y rendre.

Il enrageoit donc de voir la du Puis gouverner si absolument son oncle; et, par la faute que font presque tousjours les heritiers d'un vieux garçon ou d'un homme veuf, au lieu d'estre complaisant, il s'amusa à l'aller chicaner sur cette femme. Il en fit tant que le bonhomme, pour le faire crever, maria la fille de la du Puis avec un autre nepveu, nommé Sacy *, du nom d'une terre, et filz d'un autre frere. C'estoit une plaisante chose à voir que cette petite mariée, à qui son propre frere, qui estoit page du bonhomme, portoit la queue; car il a tousjours eû un page jusqu'à son grand procez.

Jean Vauquelin, seigneur de Sacy.

Le Maistre des requestes, au desespoir, jette feu et flamme, dit que cette fille estoit fille de M. des Yveteaux. Du Puis vivoit pourtant et vit mesme, je pense, encore. Il suborne un nommé Leziniere *, frere de la du Puis. Cet homme disoit qu'on traittoit sa sœur comme une garce; et appelle Sacy en duel. Sacy se bat et le desarme. Leziniere, non content de cela, entre une fois dans la maison avec un pistollet, tire sur Sacy, et le manque; un laquais de Sacy le tue : la veuve du mort fait informer. Le bailly du fauxbourg, un fripon nommé Lhermitiere, gaigné par le

Isaac Félix, dit Leziniere, soldat aux Gardes des CC. de Richelieu et Mazarin.

[1] L'hostel de *Liancourt* y touche.

Maistre des requestes, condamne fort brusquement Sacy à estre roüé et la du Puis à estre pendue. Depuis ils en ont esté absous. On fit des factums ou lettres, de part et d'autres, qui sont bien faits. Le bonhomme fit le sien luy-mesme[1] et y monstra bien de la vigueur. Il avoit pourtant près de quatre-vingts ans. Ses amys le servirent puissamment, entre autres le mareschal de Grammont[2]. Ce fut chez luy que le mariage se fit, à cause des oppositions d'un homme qui disoit avoir une promesse de la fille, (notez que ce n'estoit qu'une enfant qui n'avoit jamais veû personne), et d'un cousin germain de Sacy*, qui disoit qu'elle estoit bastarde. Pour finir tous ces differents, on fit une transaction par laquelle, moyennant quatre-vingts mille livres, Sacy et sa femme renonçoient à la maison. Ils s'en sont fait relever depuis, après avoir recelebré leur mariage, car cette opposition, qui n'avoit point esté levée, estoit une espece de nullité. Pour la bastardise, c'estoit une sottise que d'y insister, aussy bien que de dire que c'estoit pour couvrir l'honneur de M. des Yveteaux qu'ils vouloient monstrer qu'il n'y avoit point de mariage, parce qu'il seroit incestueux, et que cette Mme de Sacy estoit sa fille. Le Maistre des requestes fut hué à l'audience, et passa pour un grand coquin. Il avoit quelques gentilshommes avec luy qui se retirerent quand ils virent M. de Turenne de l'autre

Nicolas Vauquelin sire de Roburg.

[1] Il s'y mocque plaisamment de ce nepveu.

[2] Le mareschal d'Estrées ne l'ayant pas autrement servy, il disoit qu'il luy avoit donné beaucoup d'*clusions* généreuses.

costé [1]. La jeune femme parla, et parla fort hardiment, car, Dieu mercy, elle n'a pas le caquet mal emmanché. Ils retournerent dans leurs pretentions, et la maison leur est demeurée*.

Mots biffés. Mais depuis la fronderie, elle a bien baissé de prix.

Durant ce grand procez, le bonhomme s'accoustuma à s'habiller comme les autres. A quatre-vingts ans il se portoit encore fort bien. Il m'a quelquefois lassé à force de me promener dans son jardin. C'estoit un petit homme sec, à yeux de cochon. Il a tousjours eû l'esprit présent, et à sa mode il disoit de jolies choses. Un jour que Mme d'Hautefort vint dans son jardin, il luy dit d'un ton assez serieux : « Madame, » voulez-vous bien faire parler de vous? après avoir » maltraitté des roys, aimez un petit bonhommet » comme moy. »

Il avoit sans doute de la générosité et de la bonté. J'ay ouy dire au comte de Brionne, grand seigneur de Lorraine*, que s'estant retiré à Paris, après la prise de Nancy, M. des Yveteaux le vouloit loger chez luy, et luy disoit pour raison : « Monsieur, vous avez si » bien receû autrefois les François en Lorraine, qu'il » faut bien vous rendre la pareille aujourd'huy. » Ce M. de Brionne n'avoit qu'un cheval de carrosse, l'autre estoit mort ; il en empreunta un au bonhomme qui ne vouloit pas le reprendre, et disoit : « Vous m'en rendrez un quand vos affaires seront » en meilleur estat. »

Henry de Lorraine-Elbeuf, comte de Brionne ; mort en 1666.

[1] Ce fut Tambonneau le président, en ce temps-là amoureux de la Sacy, qui l'y fit aller.

Un an devant que de mourir, Ninon[1], qui alloit quelquefois jouer du luth chez luy, car il aimoit fort la musique et souvent il faisoit des concerts, Ninon donc luy demanda un jour de feste s'il avoit esté à la messe. « Il y auroit, » respondit-il, « plus de honte à » mon âge de mentir, que de n'avoir point esté à la » messe. Je n'y ay point esté aujourd'huy. » Elle luy donna un ruban jaune qu'il porta je ne sçay combien de jours à son chapeau.

Il fut se promener à Rambouillet, au fauxbourg Saint-Antoine*, et de si loin qu'il put estre ouy du maistre du logis, il luy cria : « Monsieur, je vous » revere, je vous adore ; mais il ne fait point chaud » aujourd'huy, je vous prie, n'ostons point notre cha- » peau. »

A la Folie-Rambouillet, près de la Bastille.

Sa plus grande, ou plutost sa seule incommodité, estoit une retention d'urine. Ce fut ce qui le tua ; car voyant, en 1649, le Roy sorty de Paris et le blocus se former, par une complaisance hors de propos pour la Cour, il en sortit aussy. Peut-estre cette estourdie de Mme de Sacy le luy fit-elle faire. Comme il n'avoit point son chirurgien ordinaire, sa retention l'incommodant, il fallut se faire sonder par le premier chirurgien de village, qui le blessa, et la gangrene s'y mit. Ce fut auprès de Meaux, dans une petite maison de ce M. du Puis. Il se resolut fort constamment à la mort, et fit tout ce qu'on a accoustumé de faire. Il y en a qui disent, mais je ne l'oserois asseurer,

[1] Voyez *Historiette*.

que le Confesseur luy ayant representé qu'il avoit bien à demander pardon à Dieu, qu'il avoit aimé les Femmes et mesme les Garçons; il respondit : « Les » Femmes, cela est selon nature ; les Garçons c'est un » ragoust. » Je ne voy pas grande apparence à cela : les curez de la campagne n'en sçavent pas tant, et le moyen qu'ils eussent pu sçavoir que ce bonhomme avoit aimé les Garçons ! Ce qui est constant, c'est qu'une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre et pria la du Puis de luy fermer les yeux et la bouche, et de luy mettre un mouchoir sur le visage, dez qu'il commenceroit à agonizer, afin de ne point voir les grimaces qu'il feroit.

Il ne fut pas plustost mort, que Mme de Sacy ne vescut plus bien avec sa mere. Pour son mary, elle le traitte comme un je ne sçay qui ; aussy est-ce un fort sot homme [1]. On l'a veû autrefois sur un bidet, suivy pour tout train de son beau-frere, le page. Il alla une fois chez Mme de Montauzier, qui logeoit alors en ce quartier-là, en habit de taffetas noir, avec une grande estocade et de grosses bottes. Je luy ay ouy dire que le bailly du Fauxbourg, qui estoit fort mal quand le bonhomme mourut, eut une si grande appréhension de ne luy survivre pas pour persécuter les siens, que sa fievre en redoubla, et qu'il en fut expédié quelques jours plus tost.

Mme de Sacy a esté eslevée comme vous pouvez penser : elle n'est point jolie ; mais comme elle a l'esprit

[1] Elle le connoissoit bien à ce qu'elle dit ; mais elle n'a pu esviter de l'espouser. Il a bien eû sa revanche depuis.

vif et qu'elle est fort mesdisante[1], les vieux desbauchez, comme le mareschal de Grammont et le marquis de Mortemar, et M. de Turenne mesme, la trouvoient fort à leur goust. Le seul Mortemar a persévéré ; il luy a monstré à chanter[2] ; elle réussit assez bien aux airs italiens. On dit pourtant qu'Ondedei estoit l'effectif, un temps fut (mesme sur la fin de la vie du bonhomme) ; mais le Marquis, car nonobstant son brevet, M. de Mortemar c'est *Monsieur le Marquis* sans queue, est encore aujourd'huy celuy dont on parle. A la deuxiesme guerre de Paris, il ne suivit point la Cour, et sa femme fut contrainte de declarer à la Reyne que c'estoit pour une Mme de Sacy qu'il y estoit demeuré *. Elle vit le plus plaisamment du monde avec luy, elle luy parle comme à un je ne sçay qui. Il y fut un jour ; elle estoit seule : « Je viens, » dit-il, « disner avec vous. — Je n'ay rien à vous donner, » respondit-elle ; « voyez si cette poule qui est dans ce » pot est cuitte. » Il y regarde avec un baston, elle la luy fait tirer, et ils se mettent là à manger tous deux fort malproprement. Elle dit qu'il ne faut point avoir de cuisinier ; que pour elle, si sa demoiselle plumoit mieux une volaille que ses autres gens, elle la luy feroit plumer, et qu'il faut que chacun fasse ce qu'il

Mots biffés. Il sortit pourtant au mois de juillet, et alla en Normandie. Le Marquis fit partie d'y aller avec M. de Metz.

[1] Comme le maistre des Requestes des Yveteaux vouloit dans une plaidoirie, après la mort du bonhomme, remuer les ordures de la du Puis : « Ah ! » dit la Sacy, « voylà le moyen de faire parler de la cas- » sette de M. le Grand.* »

Je n'entends pas cela.

[2] Il chante aussy bien que qui que ce soit, et s'en pique. Cela est pourtant ridicule à son âge, et avec son cordon bleu et son brevet de duc. Il compose mesme et fait des airs.

fait le mieux. Je ne croy pas que le Marquis donne grand'chose, car il a l'honneur d'estre fort avare[1].

[1] Depuis deux ans cette pauvre femme a un ulcere; elle dit que cela vient des maux que son mary luy a donnez. Elle a esté trois fois en chambre pour les présens qu'il luy a faits, et comme elle estoit fort seiche, les remedes l'ont maigrie estrangement. Elle souffre comme un roué. Mortemar luy a rendu et luy rend encore tous les soings dont il peut s'aviser. Il est vray qu'il y a un peu d'emulation sur le jeu; un certain abbé de Villiers*, voisin de la dame, luy a donné de la jalousie, et tous deux ont fait à l'envy. Ils y vont tous les jours. Ce qui a fait tant parler, c'est que Sacy, qui aime à chopiner, chassoit tout le monde, hors ces deux hommes. C'est un fripon fieffé, un filou, un ridicule. En présence de cette femme, il dit ce qu'il fera quand elle sera morte, et querelle desjà la mere. On dit qu'il n'y a eu que de l'imprudence à la vie de cette femme; Mortemar n'en a rien eu, à ce que disent ses gens, qui en sçavent bien des nouvelles. Ce qu'il y a à dire contre elle, c'est qu'encore moribonde comme elle est, elle se mesle de changer les officiers de Mortemar, et entretient tousjours la discorde entre le mary et la femme; car elle luy a fait oster toute la conduitte de la maison. On dit que Mortemar luy a donné, mais moins que l'abbé de Villiers. Mortemar fut près de cinq ans amoureux de sa femme comme il l'estoit avant que de l'espouser : c'estoit une fille de la Reyne qu'il prit par amour. Après, il s'enflamma d'une femme de chambre de la Reyne, qui est aujourd'huy Mme de Niere*. Une autre, nommée Villeflin, luy succeda : elle chantoit; et en suitte est venue Mme de Sacy. Il y a douze ans que cela dure : il luy rend tous les soings imaginables. Elle dit : « Si ce qu'on dit estoit vray, je luy aurois donné mon » mal. »

Qui suivit en Hollande M. Courtin, en 1666.

Fille d'un ministre de Languedoc. *Voy. l'Histor.* de Niert.

COMMENTAIRE.

I. — P. 341, lig. 1re.

M. des Yveteaux... estoit d'une bonne famille de Caen.

Il avoit eté d'abord destiné à l'Eglise, et fut nommé abbé du Val et de la Trappe. Le célèbre abbé de Rancé lui succéda dans cette abbaye, et c'est pour cela que le réformateur de la Trappe composa pour luy, en 1661, l'epitaphe qui a eté gravée sur son tombeau, dans l'eglise de

Varede. Ce fait nous est communiqué par M. Jerôme Pichon, auteur d'une excellente Notice dont nous ferons grand profit, sur Nicolas Vauquelin des Yveteaux. Elle a été insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, janvier 1846.

II. — P. 341, lig. 2.

Il y a exercé la charge de lieutenant-général, dont il fut interdit après, par arrest du parlement de Rouen.

Dans la Réponse que le président de la Fresnaye fit au premier factum de son frère, il lui dit :

« Le feu Roy a pourveû mon neveu, sur ma resignation, de l'office » de lieutenant-général à Caen, que je possedois par la vente que vous » m'en aviez faitte, il y a quarante-cinq ans, pour la somme de trente » mille livres. C'estoit un office qui estoit passé de nostre ayeul à » nostre pere, qui vous le donna gratuitement après avoir exercé qua- » rante années. Vous sçavez que l'ayant gardé six années et que vous » trouvant forcé de vous en deffaire, vous me le vendistes. »

III. — P. 341, lig. 9.

Henry IVe le fit précepteur de Monsieur le Dauphin.

En 1609. Le médecin Herouard ecrit alors : « Le 6 mars, des Yve- » teaux entre près de luy en charge de précepteur, luy fait un petit » discours touchant la crainte de Dieu, le respect envers le Roy et la » Reyne; luy donne pour premier livre à lire l'histoire de Josephe. » Et plus loin : « Le 26 juillet 1611, on luy oste des Yveteaux et on luy » donne Lefebvre. »

La plainte que fit le Clergé contre des Yveteaux est le *Discours présenté à la Reyne-mere du Roy* en l'année 1610, placé à la page 259 du troisième volume des *Mémoires d'Estat recueillis de divers manuscrits en suitte de ceux de M. de Villeroy*, Paris, 1re edition, 1623. On y lit entre autres choses : « C'est un beau desjeusner à ce prince que de luy » dire que la grandeur d'Espagne s'estoit accrue par la lance de chair! » C'est un entretien digne d'un Roy que de luy réciter la vie de la » courtisane Flora et de Pomone, et des avant-parlers* des comédies, et » mille autres discours efféminez à bastons rompus et à cordes aval- » lées! On sçait aussy que Vostre Majesté, informée du peu de sça- » voir de ce payeur de bonne mine et de son infame et couverte vie, » ne vouloit, en façon du monde, qu'il eslevast nostre prince. L'*Insti-* » *tution* qu'il a fait imprimer pour M. de Vendosme tesmoigne assez le » peu de piété et la corruption de ses mœurs, etc. »

Ou intermèdes.

« M. des Yveteaux, » dit Pierre de l'Estoile à la date de la fin de juillet 1611, « fut congédié pour avoir babillé entre autres de M. d'An-
» cre, et dit que si le Roy pouvoit une fois estre majeur, il leur don-
» neroit gens en teste qui auroient plume et poil. »

Mais deux ans auparavant, ce même l'Estoile avoit ainsi salué le choix que Henry IV venoit de faire du même précepteur : « En ce
» mois de février, le Roy donna à M. le Dauphin pour précepteur un
» nommé Desyveteaux, qui n'estoit pas l'homme de Platon, c'est-à-dire
» le plus homme de bien de la république et de la cité; au contraire,
» un des plus vicieux et corrompus, et qui estoient doués de toutes
» les bonnes parties requises pour un vray et parfaict courtizan de ce
» temps. Sa Majesté voulut qu'il le fust, nonobstant toutes les prières
» et humbles remonstrances qu'on luy pust faire, et mesme la Reyne,
» qui s'en monstra si mal contente qu'on disoit qu'elle en avoit
» pleuré. » (Dernière edition, p. 499.)

IV. — P. 341, note 2.

*Il fit pour M. de Vendosme l'*Institution du Prince.

On l'imprima dès 1604 à Rouen chez Jean Osmont, et on la retrouve dans les *Délices de la Poësie françoise*; Paris, Toussaint du Bray, 1615. Cette pièce renferme de beaux vers et de hautes pensées; par exemple :

Tu peux en tous endroits et lorsque tu le veux,
Invoquer l'Eternel et luy faire des vœux.
Pour ceux qui vivent bien le monde n'est qu'un temple...
Dieu ne s'achete point par de grands sacrifices,
Ny pour luy consacrer de pompeux edifices;
Il aime beaucoup mieux les esprits innocens
Que les autels couverts de chandelles, d'encens.
Hay les sectes de part, mais aime tous les hommes,
Sans te reduire aux lois du climat où nous sommes...

V. — P. 342, lig. 7.

Pluvinel et luy firent un voyage.

Ajoutons à ce que nous avons déjà dit de Pluvinel ce passage peut-être malicieux de Sauval : « Il enseigna à danser aux chevaux de car-
» rouzel, et par-là fit voir que les bestes, quand on veut, sont capables
» de bien des choses. » La statue de Pluvinel ne devroit-elle pas décorer la façade olympique du théâtre de MM. Franconi ?

VI. — P. 342, lig. 13.

Il achetta une maison dans la rue des Marais.

La maison de des Yveteaux devoit être située vers la fin de la rue actuelle *des Marais*, livrée, depuis les premières années du XVIIe siècle, aux entrepreneurs de constructions. Notre poëte y avoit transporté ses pénates, sans doute vers l'époque du retour de la reine Marguerite à Paris, quand cette princesse, taillant comme lui sur l'ancien *Pré aux Clercs*, faisoit elever un grand hôtel en face de l'entrée actuelle de la rue *Mazarine*. Des Yveteaux se plaça plus loin qu'elle encore; puis, vers 1620, l'abbaye de Saint-Germain aliéna de nouveaux terrains, sur lesquels sont aujourd'hui tracées les rues *du Vieux-Colombier*, *des Petits-Augustins*, *des Saints-Pères*, *de l'Université*, *du Bac*. Des Yveteaux acheta plusieurs arpens situés au-delà de la rue *des Marais;* il y planta de grands arbres, et disposa un beau jardin : mais il ne lui fut pas permis de réunir le jardin à la maison, à cause du chemin commun, déjà depuis long-temps tracé, que la rue *des Petits-Augustins* ne tarda pas à remplacer. Qu'avoit-il alors de mieux à faire que de pratiquer une galerie souterraine qui relioit à sa maison le nouveau jardin?

VII. — P. 343, lig. 6.

Quelquefois Pan et Syringue.

L'orthographe du dernier mot nous explique celle d'un instrument hygiénique auquel on revient toujours, malgré les perfectionnemens modernes.

VIII. — P. 343, lig. 7.

A cause qu'il devint amoureux de Mme du Pin.

Marguerite de Burtio de la Tour, femme de Jacques de Lallier, seigneur du Pin, fut remariée plus tard à Pontac de Montplaisir, de Bordeaux. « Mme du Pin, » dit Lenet, « aujourd'huy la dame de » Pontac, belle et spirituelle dame de qui le duc de Bouillon avoit » esté passionnément amoureux, dès le temps de sa faveur sous » Louis XIII, et qui avoit conservé (en 1650) une grande autorité sur » son esprit. » (Mémoires, liv. IV.) Nous la retrouverons dans l'*Historiette* de M. et Mme d'Estrade. — Pour les amours de des Yveteaux avec Mme de Saint-Germain-Prevost, voy. la notice de M. Jérôme Pichon.

IX.— P. 344, lig. 23.

Un jeune homme de Meaux nommé du Puis.

Dans le *Factum* dont on parlera bientôt, les deux epoux s'intitulent l'un: Adam du Puy, ecuyer; l'autre, demoiselle Jeanne Felix, sa femme. Peut-être, qui sait? Jeanne etoit-elle une grande tante des illustres sœurs Felix de la Comédie-française. — Pour du Puy, voici comme en parle des Yveteaux dans sa réplique à la lettre imprimée de son frère : « M. du Puy, qui est un homme de vertu et de science, ha une petite » terre de deux cens escus de rente qui a esté tousjours possedée par » feu son pere, homme de service et de très-grand merite, qui est » mort gouverneur d'Espernay, de qui la memoire a esté considerée » avec tant de respect, que l'un des plus estimez et des plus riches de » la province a esposé sa fille, et remis entre les mains de M. du » Puy, son beau-frère, la petite maison dont vous parlez, en laquelle » il n'y a autre beauté que les bors innocens de la riviere de Marne. » C'est dans cette maison que devoit mourir des Yveteaux.

X. — P. 347, lig. 3.

On fit des factums.

Le factum de des Yveteaux, retrouvé par M. J. Pichon, est conservé à la Bibliothèque impériale, et ne semble pas avoir eté connu de ceux qui avoient, avant M. Pichon, parlé de des Yveteaux. — Dans une lettre de Jacques du Puy à M. de Gremonville, ambassadeur à Venise, datée du 22 août 1645 et que M. Cheruel a communiquée à M. de Monmerqué, on remarque le passage suivant :

« Le bonhomme Desyveteaux a esté servy de factum injurieux, par » son neveu, sur le subject d'un procez dont M. Boulliau vous aura » entretenu. Il n'y a jamais eu de diffamation pareille à celle-là. Toute » sa vie y est recherchée et taxée d'impiété ; ses amours dans nostre » quartier, représentées avec peu de desguisement, sa joueuse de » harpe traittée tout de mesme et son mary ; et m'estonne comme » on a pu sçavoir tant de particularitez de personnes de si basse » extraction et de la lie du peuple. L'affaire tire de longue et ne se » jugera pas définitivement au Parlement. Cependant, la Sultane, son » mary et plusieurs valets demeurent tousjours dans la Conciergerie » avec une sentence du bailly de Saint-Germain, de condamnation de » mort. »

XI. — P. 348, note.

Ce fut Tambonneau le président..., qui l'y fit aller.

Ce président de la Chambre des comptes, grand spéculateur de constructions, avoit acheté des terrains dans le voisinage de des Yveteaux, et avoit fait déjà bâtir sur le Pré-aux-Clercs plusieurs maisons. On lira son Historiette.

XII. — P. 349, lig. 10.

Il fut se promener à Rambouillet.

C'etoit alors un très-vaste jardin rempli d'excellens fruits, orné d'une pièce d'eau, précédé d'une très-belle porte, avec *quatre pavillons* qui avoient plus d'une fois servi à désigner cette propriété du financier Nicolas de Rambouillet. On voyoit encore en 1825 quelque chose de ces pavillons ; la porte monumentale etoit dans le faubourg *Saint-Antoine*, un peu au delà du carrefour formé par la petite rue de *Reuilly*, les rues de *Charenton* et de *Rambouillet*.

XIII. — P. 349, lig. 26.

Il se resolut fort constamment à la mort, etc.

L'abbé de Chaulieu qui avoit certains rapports d'esprit et de ridicules avec des Yveteaux, a ecrit quelque part :

Ah ! que des Yveteaux, la gloire de nostre age
Et l'Epicure de son temps,
Connut bien mieux quel est l'usage
Que doit faire de ses momens
Le parfait philosophe et l'homme vraiment sage !
Jusques au dernier de ses jours,
Il porta constamment panetiere et houlette,
Et dans les bras de ses amours
Expira mollement au son de la musette;
Cherchant parmy les doux accords,
Prêt à descendre chez les Morts,
A se faire une route aisée;
Voluptueux, mesme en sa fin,
Il sema de fleurs le chemin
Qui le mena dans l'Elisée.

Mais des Yveteaux a bien mieux coloré la justification de ses habitudes, dans le passage suivant de la lettre à son frère :

« Quoyque vous disiez, je ne m'apperçois pas que j'aye obscurcy la » lumière de nostre race par les ténèbres de mon ignorance ny par la » bassesse de mes actions. Mes occupations et mes plaisirs sont tous- » jours honnestes, ou agréablement proffitables aux autres et à moy- » mesme. *Mesclando el dulce con el provechoso :* et s'il y a quelque

» splendeur en ma despence, elle est sans somptuosité, ma libéralité » sans magnificence, et ma liberté sans dissolution. Il y a vingt-cinq » ans que je ne sçay que c'est du Cours, des Tuilleries ny de la » Cour : mais j'ay veû plus de reynes, de princesses et de duchesses » chez moy que vous n'avez veû de dames aux nopces de vostre filz... » Vous prenez la politesse et la délicatesse curieuses pour une volupté » vicieuse et deffendue ; vous croyez que les gousts qui sont hors du » commun doivent passer pour les desgouts des bonnes choses, et sans » faire la difference des hommes, en laquelle consiste la netteté du » jugement, vous estes assez ignorant ou assez malicieux pour ne rien » defferer aux opinions particulières des hommes rares et singuliers. Je » n'ay garde de me mettre de ce rang : mais on sçait bien que je suis né » bien loing des rochers de l'isle de Corse... J'ay passé les jours les plus » heureux de mon âge dans la Cour fleurissante et délicieuse du roy » Henry le Grand... C'est là où j'ay reconnu que les honnestes gens, » après avoir glorieusement satisfait à tout ce que commande le courage » et s'estre exercez en toutes les vertus de l'esprit et du corps, ne se » deffendoient pas de croire que les dames vertueuses tant par la dévo- » tion naturelle à leur sexe que par leurs agréables gentillesses et les » diverses délicatesses de leurs ornemens, faisoient dans la Cour la » richesse la plus pompeuse et la plus divine proportion des beautés et » de la gloire du monde. Toutefois, je n'ay point veû que la douceur des » plaisirs ou la violence des passions ny les plus frians objets ayent » jamais irrité mes sens, jusques à passer à un désir irrégulier ou es- » tranger. Et si c'est un vice d'aimer la musique, la poësie, la peinture » et l'architecture, qui esteignent les passions de l'avarice et de l'envie, » j'avoue que je suis et veux estre des plus blasmables du monde. »

XIV. — P. 351, lig. 2.

Le marquis de Mortemar et M. de Turenne.

Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc à brevet de Mortemar en 1650, reçu au parlement en 1663. C'est le père de Mme de Montespan : sa femme, Diane de Grandseigne, fille de la Reine avant son mariage, mourut à Poitiers en 1666.

On chanta pour M. de Turenne ce vaudeville :

Belle du Puis, j'ay quitté Lens
Et toutes mes conquestes,
Pour estre à la teste
De vos galans.
Rien ne me peut plaire
Comme vostre peau,
Et j'aime la bergère
Plus que le troupeau.

(Airs et Vaudevilles de Cour, 1665, p. 18.)

Pour l'autre ami de Mme du Puy, c'etoit Joseph Zongo Ondedei, nommé evêque de Frejus en 1654.

XV. — P. 352, fin.

Mme du Puy mourut assez riche, et ses dispositions testamentaires qui indiquoient un dérangement de cerveau firent beaucoup de bruit. Elles sont du 1er mai 1671. Le sieur du Puy, son mari, avoit en mourant légué tout son bien à l'Hôtel-Dieu de Reims : la veuve avoit plaidé et perdu contre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au rapport du conseiller au parlement François Guillaume, et ce malheur avoit pu contribuer à ôter à Mme du Puy ce qui lui restoit de raison. Des extraits de son testament sont donnés dans le *Recueil C*, Paris, 1759, p. 142 et suivantes; mais les editeurs n'ont pas reconnu dans cette femme l'ancienne maîtresse de des Yveteaux. Voici une partie de ces Extraits qui complètent si bien les révélations de des Réaux :

« Je donne et legue à ma niepce de Calonge toutes mes porcelaines » et le portrait de ma feu fille (Mme de Sacy) que je vous prie de bien » garder, comme d'une personne qui avoit bien de l'esprit et de la » sagesse et de la vertu. Tous ceux qui la connoissoient en demeurent » d'accord, et aussy la femme de la plus belle taille et de la meilleure » mine du monde. M. de Seve m'a dit qu'il alloit exprès aux Augus- » tins pour la voir marcher, tant elle avoit bonne grace. C'est M. de » Seve que tout le monde estime et qui fait de si beaux portraits...

» Je donne à M. de Bleigny le luth qu'il prit la peine de monter ; c'est » qu'il m'a monté des pièces de luth que j'ay mis sur ma harpe ; afin » qu'il prie Dieu pour moy.

» Je donne et entens que l'on choisisse six pauvres femmes, six pau- » vres filles, six pauvres hommes et six pauvres garçons qui soient bien » faicts, qui ne soient ny bossus, ny aveugles, ny borgnes, ny boisteux, » qui puissent estre de mesme grandeur et qu'ils ne soient point ga- » leux. Il y en a à choisir dans Paris...

» Je ne veux pas que l'on mette jamais dans ma maison que des gens » bien sages et de qualité, qui payent bien ; et pour ma maison de la » rue Saint-Dominique, je veux que l'on n'y fasse jamais de bou- » tiques...

» Je veux que M. de la Ferriere habille Me Jacques, qui vend de » l'eau-de-vie auprès de moy, c'est un grand homme qui n'est pas mal » fait...

» Les Messieurs de l'Hostel-Dieu de Reims m'ont ruinée. Ils m'ont » tout pris mon préciput. Ils ont enjollé M. du Puis... Pour mon » douaire, je l'ay gaigné au Chastelet ; ils porterent leur procez à un

» nommé Guillaume, qui est de Reims... N'est-ce pas une chose hor-
» rible de ruiner une pauvre femme comme moy, qui avoit acquis tout
» ce bien-là par mes soins et mes veilles? M. Guillaume, méchant
» juge, qui me fait perdre mon douaire de deux mille livres de rente...
» Vous estes un juge abominable... Traistre que vous estes et votre
» secrétaire aussy, l'hypocrite qu'il est qui a eu bien de mon argent,
» l'infame qu'il est, le traistre, le barbare... Dieu l'a dit : « Il ne fau-
» droit jamais donner à Messieurs de l'Hostel-Dieu de Reims, rien du
» tout. » N'eust-il pas esté bien mieux à M. du Puis de considérer une
» femme et des neveux que tout donner à l'Hostel-Dieu de Reims ; et à
» une servante!... Il emmena dans notre maison une Lorraine que
» j'avois retirée par charité, elle s'appelloit Marguerite. Elle n'estoit pas
» mariée ; après qu'il en eut une fille, il vint un jardinier qui espousa
» la servante : voylà la naissance de la fille...

» Nicolle Pigeon prendra mes deux chats, et Mme de Calonge les ira
» voir quelquefois. M. la Ferriere luy donnera pour les deux trente sols
» par mois, ce que je veux estre exécuté. — Fait à Paris, dans ma
» maison, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, le 1er jour de
» mai 1671. — Jeanne Felix. »

(Extrait du Mémoire qui accompagnoit le Testament.)

« Je vous prie de lire devant tout le monde les informations faites
» contre de Sacy. C'est un infame, un meurtrier, un barbare. Il a donné
» quatre fois la — à ma fille. M. Daquin, fameux médecin, m'a dit que
» ma fille avoit eu plus que la —. J'ay tiré Sacy deux fois de prison,
» je luy ay donné 18,000 livres, il m'a ruinée. Vous lirez devant toutes
» les dames qu'il dit que je suis la cause de la mort de mon mary et
» de mon filz ; et on verra le contraire. Il faut restituer, traistre de
» Sacy, voleur infame. Lisez tout à loisir, Monsieur, et voyez comme il
» a volé l'enfant. Il ne faut pas lire les lettres, les mémoires et infor-
» mations, devant moines ny prestres : vous ne prendrez que les Dames
» et Messieurs vos amys...

» Mémoire de ma naissance et de ma conduite. Ma mere estoit cou-
» sine de la femme de Monsieur le Président. C'estoit un homme fort
» bien venu du roy Henry le Grand. Mon pere aimoit bien à jouer des
» instrumens et du luth. J'en jouois admirablement bien. Ma fille es-
» toit bien faite, bien blanche, d'une taille bien déliée; elle jouoit de
» toutes sortes d'instrumens et de la harpe à merveille... M. du Puis a
» escrit qu'il me faudroit enfermer. C'est toi, infame que tu es !

» Je prie Mlle Bluteau ma sœur, et Mme de Calonge ma niepce,
» d'avoir soin de mes chats. On leur donne deux fois du potage à la
» chair.... Mais il faut donner séparément, chacun sur une as-
» siette, etc. »

XXXII. — XXXIII.

M. DE GUISE, FILZ DU BALAFFRÉ,

ET LE CHEVALIER SON FRERE.

(*Charles de Lorraine, duc de Guise, né* 20 *août* 1571 ; *mort septembre* 1640. — *François Alexandre Paris de Lorraine, chevalier de Malte; mort* 1er *juin* 1614.)

Au combat contre les Rochellois *, le feu se prit à son vaisseau. Feu M. de la Rochefoucault luy vint dire : « Ah ! Monsieur, tout est perdû. — Tourne, » tourne, » dit-il au pilote, « autant vaut rosty que » bouilly. » 27 octobre 1622.

Il prit à ce combat un conseiller de la ville qui luy confessa ingenûment que sa maistresse luy ayant reproché qu'il n'avoit point de cœur, il s'estoit mis sur les vaisseaux pour luy monstrer le contraire.

On conte des choses assez plaisantes de ses amourettes [1]. Il estoit couché avec la femme d'un con-

[1] Quand M. de Guise eut le gouvernement de Provence, après la mort du Grand-prieur, bastard d'Henry II*, il trouva à Marseille une fille dont il devint amoureux. C'estoit la fille de cette belle Chasteauneuf de Rieux, qui avoit esté aimée par Charles IX, qu'Henri IIIe avoit eu quelque envie d'espouser, et qui, après n'avoir pas voulu espouser le prince de Transsilvanie (car il avoit envoyé demander une fille de la cour de France), espousa Altoviti-Castellane, capitaine de galere (*a*). Les Altoviti sont une famille de Florence, dont une branche

Henry, comte d'Angoulesme.

(*a*) Le comte de Tonnerre *, avoit fait peindre la belle Chasteauneuf sur un trosne, et luy humilié devant elle qui luy mettoit le pied sur la gorge.

Charles-Henry de Clermont, comte de Tonnerre.

seiller du Parlement, quand le mary arriva de grand matin à l'improviste. Le galant se sauve dans un

a esté transplantée dans le comtat d'Avignon. Or, cette Mme de Castellane estant accouchée à Marseille, elle fit tenir sa fille sur les fonts par la ville de Marseille mesme. On luy donna le nom de Marcelle, une de leurs saintes, et aussy peut-estre parce que ce nom approchoit de celuy de la ville. Insensiblement le peuple, quand cette fille, n'ayant plus ny pere ny mere, vint demeurer avec une de ses tantes, l'appella *Mlle de Marseille*, au lieu de Mlle Marcelle. C'estoit une personne de la meilleure grace du monde, de belle taille, blanche, les cheveux chastains, qui dansoit bien, qui chantoit, qui sçavoit la musique jusqu'à composer, qui faisoit des vers, et dont l'esprit estoit extresmement adroit; fiere, mais civile; c'estoit l'amour de tout le pays. Le Grand-prieur en avoit esté espris; plusieurs personnes de qualité l'eussent espousée; elle quitta tout cela pour M. de Guise.

Sa naissance, sa grandeur, son air agréable, car il estoit, quoyque camus et petit, de fort bonne grace et fort aimable, la charmerent. Cette galanterie dura quelques années; mais quoyqu'on crust qu'elle luy avoit accordé les dernieres faveurs, elle vivoit pourtant d'un air si noble qu'on pouvoit croire qu'elle pretendoit à l'espouser, car il estoit encore à marier. Elle eut enfin quelques soupçons, et luy du desgoust. Elle eut assez de fierté pour le prevenir et pour rompre la premiere. Il part et vient à la Cour: elle fit ces deux couplets de chanson, et y mit un air:

Il s'en va, ce cruel vainqueur,
Il s'en va plein de gloire;
Il s'en va mesprisant mon cœur,
Sa plus noble victoire;
Et malgré toute sa rigueur,
J'en garde la memoire.

Je m'imagine qu'il prendra
Quelque nouvelle amante;
Mais qu'il fasse ce qu'il voudra,
Je suis la plus galante.
Le cœur me dit qu'il reviendra,
C'est ce qui me contente.

Pour le temps, je ne croy pas qu'on en peûst trouver de meilleurs, et mesme aujourd'huy on ne voit guères rien de plus achevé. Voyant qu'il ne revenoit point, le chagrin la prit, elle tomba malade et cette maladie dura un an. Elle vendit, car elle n'avoit point de bien, tout ce qu'elle avoit de bijoux; M. de Guise en fut averty et qu'elle cachoit sa nécessité à tout le monde; il luy envoya offrir dix mille escus.

cabinet, mais il oublie ses habits[1]. La femme oste viste le collet du pourpoint[2]. Le mary demande à qui estoient ces habits : « Une revendeuse, » luy dit-elle, « les a apportez, elle dit qu'on les aura à bon mar- » ché ; regardez s'ils vous sont bons ; ils vous servi- » ront à la campagne. » Il prend l'habit, et estant pressé d'aller au Palais, il prend sa soutane par-dessus et s'en va. Le galant prend ceux du mary, et s'en va au Louvre. Henry IVe le regarde, et M. de Guise luy conte l'histoire. Le Roy envoye un exempt ordonner au Conseiller de le venir trouver. Le Conseiller, bien estonné, vient ; le Roy le tire à part, luy parle de cent choses, et en causant luy desboutonnoit sa soutane sans faire semblant de rien. L'autre n'osoit rien dire ; enfin, tout d'un coup, le Roy s'escrie : « Ventre saint-gris ! voylà l'habit de mon cousin de » Guise ! »

Antoine I, père du Maréchal.

Une autre fois il dit à feu M. de Grammont * qu'il avoit eu les dernieres faveurs d'une dame qu'il luy

Elle dit au gentilhomme qui disoit les avoir tout prests, qu'elle ne vouloit rien prendre de personne, et encore moins de luy que d'un autre ; qu'elle n'avoit guères à vivre, et qu'en cet estat-là elle se pouvoit passer de tout le monde. Il y a apparence que cela augmenta son mal ; elle mourut la nuict suivante, et on ne luy trouva qu'un sou de reste. La ville la fit enterrer à ses despens dans l'abbaye de Saint-Victor. Vingt-cinq ou trente ans après, comme il fut mort quelqu'un à la famille duquel appartenoit la chapelle où on l'avoit mise, on regarda dans le tombeau, et on y trouva son corps tout entier ; le peuple vouloit que ce fust une sainte, quand un vieux religieux alla regarder le registre, et trouva que c'estoit la maistresse de M. de Guise.

[1] Je sçay cela d'un parent de la Dame ; mais il ne l'a jamais voulu nommer.

[2] Et ce qu'il y avoit dans les pochettes.

nomma. M. de Grammont, quoyque grand causeur[1], n'en dit rien. Quelques jours après, M. de Guise l'ayant rencontré, luy dit : « Monsieur, il me semble » que vous ne m'aimez plus tant ; je ne vous avois dit » que j'avois eu tout ce que je voulois d'une telle, » qu'afin que vous l'allassiez dire, et vous n'en avez » pas dit un mot. »

Une autre fois il fit bien pis, car ayant recherché une dame fort long-temps, et enfin estant couché avec elle, le matin de bonne heure il avoit de l'inquiétude, et ne faisoit que se tourner de costé et d'autre ; elle luy demanda ce qu'il avoit : « C'est, » dit-il, « que je » voudrois desjà estre levé pour l'aller dire[2]. »

Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Henry duc de Montpensier.

Il avoit espousé la fille de M. du Bouchage *, frere de M. de Joyeuse le favory. Elle estoit veuve de M. de Montpensier[3], dont elle n'avoit eu que feu Madame. Cette Mme de Guise estoit une fort honneste femme et fort dévote. Or le feu comte de Fiesque* estoit un grand dévot et l'amy de Mme de Guise. On demandoit un jour à M. de Guise : « Que feriez-vous » si vous les trouviez couchez ensemble ? — Je ferois

François de Fiesque, comte de Lavagne, tué à Montauban, 1621.

[1] Son filz luy ressemble bien.

[2] Il contoit qu'un soir M. de Crequy luy donna une haquenée pour se retirer, et que cette haquenée, qui avoit accoustumé de porter son maistre chez une dame, ne manqua pas d'y aller ; que là on le prit pour M. de Crequy, et que, sans trop de lumiere, on le mena, son manteau sur le nez, par un escallier desrobé, dans une chambre où on le laissa ; puis que la Dame y vint et qu'il profita de l'occasion. Il en donnoit un peu à garder.

[3] Un M. de Montpensier, aisné du pere de celui-cy, mais qui n'eut point d'enfans, par je ne sçay quelle bizarrerie, estant prince et marié, alloit tousjours vestû de long *.

C'est-à-dire comme un homme de robe ou d'eglise.

» sonner, » dit-il, « toutes les cloches des environs de » l'hostel de Guise, comme si les pardons estoient » chez nous [1]. »

De Florence, où il s'estoit retiré du temps du cardinal de Richelieu *, il escrivoit au mareschal de Bassompierre dans la Bastille : « Je suis *icy* pour n'estre » pas *là*. » Septembre 1631.

Il estoit grand resveur et grand menteur. Boisrobert soustient pourtant qu'il y avoit de l'affectation, et qu'il l'y avoit surpris : en voicy un exemple qui pourroit bien estre de ce nombre, mais qui ne laisse pas d'estre fort joly et fort obligeant. Le Fouilloux [2] avoit dit à M. de Guise une epigramme de Gombaud qui luy avoit plû extresmement. Le Duc se promene quelque temps, et puis tout d'un coup appellant le Gentilhomme : « N'y auroit-il pas moyen, » luy dit-il, « de faire en sorte que j'eusse fait cette epi- » gramme [3] ? »

[1] Le comte de Fiesque d'aujourd'huy * passant à Florence, M. de Guise luy dit : « Comte, dis un peu à Monsieur le Grand-Duc » (c'estoit en sa présence) « combien il y a de lapins dans la garenne de Saint-Ger- » main ; car il ne me veut pas croire. — Mais, Monsieur, » dit le Comte, « le moyen de dire cela ? — Eh ! » reprit M. de Guise, « à cinq ou six » près, cela n'importe. » Charles-Léon, comte de Fiesque.

[2] On conte de ce Fouilloux qu'estant nouveau venu de sa province de Saintonge, les filles de la Reyne le prirent pour un bon campagnard. Il n'estoit pourtant pas niais. Elles luy demanderent bien des choses, à quoy il respondoit en innocent. « Hé ! ma compagne, qu'il est bon ! » ce disoient-elles l'une à l'autre ; « mais encore, » continua une, « à quoy vous divertissez-vous dans votre voisinage ? — Hé, » dit-il, « je nous entre —. » Les voylà toutes à fuyr. Depuis, elles ne se jouerent plus à luy.

[3] Il dit un jour à son cocher : « Meine-moy partout où tu voudras, » pourveû que j'aille chez M. le Nonce et chez M. de Lomenie *. » Il Antoine de Lomenie, conseiller d'Etat.

Il avoit pourtant de qui tenir pour estre resveur, car sa mere l'estoit honnestement. Un jour, elle entendit fort louer les ouvrages de Malherbe, qui estoit nouvellement arrivé à la Cour : quelque temps après, elle vit un homme en quelque lieu qu'elle prit pour Malherbe, et le pria extresmement de la venir voir. Cet homme estoit un orfevre qui crut qu'elle vouloit quelques pierreries, et luy dit qu'il luy apporteroit donc de ses ouvrages. « Monsieur, je vous en prie, » adjousta-t-elle, et luy fit bien des civilitez. L'orfevre va le lendemain à l'hostel de Guise, mais il ne fut pas plus tost dans la chambre qu'elle reconnut sa beveûe.

Il mentoit, et souvent à force de le dire, il croyoit enfin ce qu'il disoit.

Un jour luy, M. d'Angoulesme et M. de Bassompierre jouoient à qui diroit la plus grande menterie. M. de Guise dit : « J'avois une levrette qui, courant » après un liévre, se jetta dans des ronces ; une ronce » coupa le corps de la levrette par le millieu, et la » partie de devant alla happer le liévre. » M. d'Angoulesme dit qu'il avoit un chien couchant qui arrestoit les herons, puis qu'on les tirassoit, et que des masses il avoit fait bastir Grosbois. « Pour moy, » dit M. de Bassompierre, « je me donne au diable si » ces Messieurs ne disent vray[1]. »

alla d'abord chez le dernier qu'il prit tousjours pour M. le Nonce, et il ne vouloit pas souffrir que M. de Lomenie le conduisist.

[1] Feu M. de Guise avoit un Tartare baptisé, nommé Augustin, qui, dit-on, estoit si furieux et si barbare qu'il mangeoit un chat tout en vie, et luy ostoit la peau avec ses dents. Il s'estoit fait chrestien sans

LE CHEVALIER DE GUISE.

On dit que le chevalier de Guise allant un jour voir une dame à qui il demanda s'il ne l'incommodoit point : « Non, » dit-elle, « Monsieur, je m'entre- » tenois avec mon *individu.* » Voylà un estrange style. Peu de temps après, il se leve, et croyant que c'estoit quelque homme d'affaire avec qui elle s'entretenoit : « Madame, » luy dit-il, « je ne veux pas » vous interrompre, vous pourrez, quand il vous » plaira, reprendre où vous en estiez avec votre in- » dividu[1]. »

sçavoir autrement pourquoy. Et un jour à Marseille il se confessa d'avoir sanglé une asnesse. On luy ordonna pour penitence d'aller à Notre-Dame de la Garde, il y trouva beaucoup de gens qui y alloient; c'est au haut d'un rocher assez près du port de Marseille; peut-estre estoit-ce quelque dévotion ce jour-là. Il crût que c'estoit pour le mesme peché, et il leur disoit en son patois, qu'il se resjouissoit de voir tant de sangleurs d'asnesse. — Un aussy disoit: « Je ne croy en Dieu ny » diable; mais je suis tout prest de mourir pour ma religion. »

Raphaël C., père de l'ami de Mme de Sévigné.

—Il estoit liberal. Le président de Chevry luy envoya par Corbinelli*, son commis, cinquante mille livres qu'il luy avoit gaignées. Il y avoit dix mille livres en escus d'or. Quand tout fut compté, il voulut donner quelque chose à Corbinelli, et il luy donna le plus petit sac, sans songer que c'estoit de l'or. Corbinelli, sur-le-champ, n'y fait pas non plus de reflexion; mais, arrivé chez luy, il fut surpris en voyant ces escus d'or. Il retourne à M. de Guise, et luy dit qu'il s'est trompé. M. de Guise luy respondit : « Je voudrois qu'il y en eust davantage; les gens » de nostre maison ne se repentent jamais de leurs liberalitez. »

Ceci est une variante.

* —Il estoit fort liberal. Un jour qu'un homme qui avoit perdu quarante mille escus les luy envoya payer, il prit un sac et le donne à celuy qui luy fait le payement. Cet homme trouva que c'estoit de l'or et qu'il y avoit 20,000 livres. Il le rapporte à M. de Guise et luy dit qu'apparemment il avoit eu l'intention de luy faire present d'un sac de mille livres ; le Duc ne le voulut point reprendre. « Il ne sera pas » dit, » adjousta-t-il, « que le duc de Guise vous ayt osté ce que la » fortune vous avoit donné. »

[1] On dit qu'une fois qu'il vouloit entrer dans une chambre, et qu'il eust dit que c'estoit le chevalier de Guise : « Mais il y a encore quel-

Il respondit pourtant fort bien à feu M. de Rohan qui, parlant de livres devant la Reyne-mere, dit que pour M. le chevalier de Guise, il n'avoit pour tout livre que les Quatrains de Pibrac. « Il a raison, » dit-il, « Madame, c'est qu'il sçait bien que je suis :

» ..... Juste et droit, et en toute saison [1].»

» qu'un avec vous. — Non, » dit-il, « je vous jure, nous ne sommes » qu'un. »

—Le Chevalier se confessa une fois d'aimer une femme et d'en jouyr. Le confesseur, qui estoit un jesuite, dit qu'il ne luy en donneroit point l'absolution, s'il ne promettoit de la quitter. « Je n'en feray rien, » dit-il. Il s'obstina tant, que le Jesuite dit qu'il falloit donc aller devant le saint Sacrement demander à Dieu qu'il luy ostast cette obstination ; et comme ce bon pere conjuroit le bon Dieu, avec le plus grand zele du monde, de desraciner cet amour du cœur du jeune prince, le Chevalier naïfvement le tira par la robe : « Mon pere, mon pere, » luy dit-il, « n'y allez pas si chaudement ; j'ay peur que Dieu ne vous accorde ce » que vous luy demandez. »

— Il estoit brave, beau, bien fait, et de bonne mine ; et quoyqu'il eust l'esprit fort court, sa maison, son air agréable, sa valeur et sa bonté, car il estoit bienfaisant, le faisoient aimer de tout le monde.

Veritablement il tua un peu en prince, et à la maniere de son frere aisné (*a*), le baron de Luz le père ; car il ne luy donna pas le tems de descendre de son carrosse ; et ce bonhomme avoit encore un pié dans la portiere. Il disoit que le Baron s'estoit vanté d'avoir sceû le dessein qu'avoit le Roy de faire tuer M. de Guise à Blois. La Reyne-mere en fut terriblement irritée, et ne vouloit voir pas un de sa race. Le Baron estoit bien avec le mareschal d'Ancre, et de plus il sembloit que messieurs de Guise voulussent faire entendre aux gens qu'il n'estoit pas permis d'estre participant d'aucun dessein contre la grandeur de leur maison. Enfin cela s'appaisa. Pour le filz du baron de Luz, il le tua de galant homme.

Il se mit estourdiment sur un canon qu'on esprouvoit ; le canon creva et le tua.

[1] Il y a dans les quatrains :

Sois juste et droit, et en toute saison
De l'innocent prens en main la raison, etc.

(*a*) M. de Guise ne donna pas le loisir à Saint-Paul de mettre l'espée à la main.

COMMENTAIRE.

I. — P. 361, note 1, lig. 1.

Quand M. de Guise eut le gouvernement de Provence, après la mort du Grand-prieur, bastard de Henry II.

Dans ce récit fait plus tard, des Réaux se trompe. Le duc de Guise eut le gouvernement de Provence non pas après le Grand-prieur, Henry de Valois duc d'Angoulême, tué en 1586, comme nous avons vu plus haut, pag. 271, mais à la fin de 1594, quand le duc d'Epernon fut obligé de lui céder cette charge. A la mort de ce grand-prieur, Marcelle Altoviti avoit à peine neuf ans; elle n'eut donc pas à lui résister, comme des Réaux dira plus loin, la confondant sans doute avec sa mère.

II. — P. 362, suite de la note de la page précédente, lig. 21.

Elle fit ces deux couplets de chanson.

Ces vers sont en effet très-beaux; aussi n'y a-t-il guère de récit mieux fait et plus touchant que celui des malheurs de cette pauvre Marseille Altoviti, qui eut dans le duc de Guise un amant trop indigne d'elle. M. de Châteaubriand dans sa *Vie de Rancé*, a suivi l'*Historiette*, sans trop indiquer la source; et cet oubli a fait que des historiens et des critiques ont ensuite félicité l'auteur du *Génie du christianisme* d'avoir ressuscité la *figure dantesque* de Marcelle. Je suis bien heureux aujourd'hui de pouvoir ajouter quelques nouveaux souvenirs à ceux que notre des Réaux a réunis. Le sieur de Reboul, ecrivain aujourd'hui fort inconnu, dédia son roman de la *Mort courageuse de Sophonisba*, Rouen, de l'impr. de Raph. du Petit-Val, 1600, in-8°, *à Mademoiselle Marseille, baronne de Castellane.* J'en possède un exemplaire. Marseille etoit née en 1577, et ses cheveux etoient blonds; nous l'apprenons d'un poëte provençal Pierre Paul, editeur des vers de son neveu Louis de la Bellaudiere. Voici le sirventes qu'on trouve à la page 16 du *Barbouillado*, publié à Marseille en 1595 :

A MADAMOISELLE MARSEILLE DE ALTOVVITIS.

Marseillo dins Marseillo es nado,
L'an septanto sept, d'un clar jour,
De beoutas et vertus armado,
Coumo la vray buto d'amour.

Quan you remire et ben contemple
Son gest, sa mino et son regard,
Jamais Apoulon de son temple
Nou sourtet ren de tant gaillard.

Son peou daurat tan ben si trousso,
Son fron cristalin reluzent,
Lie ly de sa bouqueto dousso
Es bourdat d'un courau luzent.

Son hueil que farié perdre l'armo,
Son couol blanc, son tetin de biou
Prendrié lou plus vallent gendarmo
Que fousso en aquest' monde viou.

Son tout plus beou es uno brecho
Troublo à tous l'esperit vitau,
Que lou borny-diou pouorto mecho
La puesque fournir coumo chau.

Enfin ley dious ren n'oublideron,
Mais davant la sourtir d'aubres
Misto à perfeclon la renderon
Despuis la testo fins as peds.

Cette date de la naissance de Marseille s'accorde avec le récit de des Réaux. En 1595, quand M. de Guise vint en Provence, elle avoit dix-huit ans; lui n'en avoit que vingt-six. Amie de l'editeur des œuvres de Louis de la Bellaudiere, elle fit alors une ode que, suivant l'usage du temps, on plaça en tête de ce curieux volume. L'Ode ne vaut ni plus ni moins que les autres vers de la même espèce; la voici:

MARSEILLE DE ALTOVVITIS, AUX ŒUVRES DE LOUIS DE LA BELAUDIERE.

Ode.

Nul n'aura dans le ciel partage
S'il n'a chanté par l'univers
Le fare fenix de nostre age,
Paul et Bellaud unis en vers.

Mercuriens diserts poëtes,
Enfans des neuf muses chéris,
Je sacre aux lauriers de vos testes
Deux festons de mirte fleuris.

Atropos a voulu dissoudre
Un couple d'amis si tres beaux,
Ayant mis Louis Bellaud en poudre
Sous le froict marbre d'un tombeau.

Mais de quoy luy sert son envie?
La mort a dompté son effort,
Car Paul luy redonne la vie
Maugré le destin et le sort.

(*Obros et rimos Provenssalos de Loys de la Bellaudiero...* 1595, *p.* 33.)

III. — P. 364, note 2, lig. 1.

Il contoit qu'un soir M. de Crequy, etc.

Cette aventure est renouvelée de la trente et unième des *Cent Nouvelles-nouvelles :* « La danse à deux. »

IV. — P. 364, lig. 14.

Il avoit espousé la fille de M. du Bouchage.

Henry de Joyeuse, comte du Bouchage, celui qui « prit, quitta, reprit » la cuirasse et la haire, » maria d'abord sa fille Henriette-Catherine de Joyeuse à Henry, dernier duc de Montpensier, mort en 1608 ; de ce mariage naquit Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston, duc d'Orléans, qui fut la mère de la grande Mademoiselle. Henriette-Catherine se remaria en 1611 au duc de Guise, et mourut en 1656.

V. — P. 364, lig. dernière.

Je ferois sonner toutes les cloches des environs de l'hostel de Guise...

Cet hôtel devenu, en 1697, hôtel *de Soubise* après avoir été vendu à François de Rohan, prince de Soubise, s'appelle depuis 1810 les *Archives de l'empire* ou *du royaume.* François, duc de Guise, l'avoit acheté vers le milieu du XVIe siècle, et il avoit appartenu bien auparavant au Connétable Olivier de Clisson. On croit que cet illustre guerrier retournoit chez lui, quand il fut laissé pour mort, devant le marché Saint-Jean, par son ennemi mortel, Pierre de Craon. C'est au Connétable qu'on fait remonter certaines parties de l'édifice, comme les deux tourelles qui encadrent la porte, sur la rue *du Chaume.* Les Lorrains en étant devenus possesseurs, ils avoient acheté les hôtels *de Laval* et *de la Roche-Guyon ;* et tout cela, bientôt aggloméré sous le nom d'hôtel *de Guise*, formoit un vaste carré entre les rues *Vieille-du-Temple, de Paradis, du Chaume* et *des Quatre-Fils.* Mais tel etoit le desir constant des princes Lorrains d'agréer aux Parisiens, qu'ils ne voulurent jamais fermer un ancien cul-de-sac qui séparoit les précédens hôtels *de Laval* et *de la Roche-Guyon* du premier hôtel *de Clisson.* Cette impasse, qui coupoit en deux leur résidence, donnoit entrée à tout le monde dans leurs cours et jardins. La porte de Clisson ouvroit alors la rue *du Chaume* pour ceux qui traversoient l'hôtel *de Guise*, et servit de principale entrée jusqu'en l'année 1710, quand sous les auspices

des Soubise, le vieil hôtel *de Clisson* fut entièrement transformé. On erigea sur la rue *de Paradis* une porte somptueuse, reliée par un superbe péristyle au principal corps de bâtimens. On renouvela la distribution intérieure des appartemens; enfin le grand hôtel fut recoupé en deux, et la partie contiguë à la rue *des Quatre-Fils* devint l'*hôtel de Strasbourg*, pour le cardinal Armand-Gaston de Rohan, evêque de Strasbourg. Ce dernier hôtel est aujourd'hui détruit, et la seconde partie de l'ancien *hôtel de Guise*, devenue le dépôt des *Archives du royaume*, a subi, vers 1844, de nouveaux *embellissemens*, comme on sait aujourd'hui les faire.

VI. — P. 365, lig. 12.

Le Fouilloux.

Ces Fouilloux etoient originaires du Poitou, non de Saintonge; mais le voisinage des deux provinces explique la méprise de des Réaux. Nous croyons donc que M. de Pressac, l'excellent biographe de Jacques du Fouilloux, l'auteur du *Traité de la Venerie*, auroit pu reconnoître dans notre le Fouilloux un des arrière-petits-fils du grand chasseur. Il fut tué de la propre main du prince de Condé, au combat du faubourg Saint-Antoine. Le mot qu'on lui prête en note convient parfaitement à cette famille de bons et joyeux compères.

VII. — P. 366, lig. 2.

Car sa mere l'estoit honnestement (resveuse).

Nous avons déjà parlé de Catherine de Cleves dans l'Historiette de la princesse de Conty, pag. 79. Son mausolée est aujourd'hui dans l'eglise d'Eu, en face de celui du héros de la Ligue. Ils sont d'un excellent travail tous les deux; mais par un caprice ridicule ou une singulière bévue de l'artiste, la balafre est sur le visage de la Duchesse.

VIII. — P. 366, fin de la note de la page précédente.

Il ne vouloit pas souffrir que M. de Lomenie le conduisist.

Cette façon d'agir seroit aujourd'hui parfaitement convenable. Les personnes auxquelles nous devons du respect peuvent fort bien nous avertir de ne pas les reconduire, et le bon usage veut que nous leur obéissions sans réclamer. D'un autre côté, quand ceux auxquels la déférence est due veulent bien nous reconduire, je crois du bon usage de les laisser aller aussi loin qu'ils veulent, sans réclamer pour les retenir. La coutume etoit autre, apparemment, au temps du duc de Guise.

On verra dans l'*Historiette* de Racan un autre trait de distrac-

tion du duc de Guise plus fort que ceux-là. Sa réputation sur ce chapitre etoit faite; et Deageant, dans ses Mémoires, nous assure qu'il lui dut, en 1623, de ne pas aller à la Bastille du même pas que le maréchal d'Ornano : « Le commis d'Almeras, M. des Portes, le » dit à son maistre, luy à M. de Guise; lequel etant auprès du Roy » qui le gaussoit sur ses resveries ordinaires, luy dit : Votre Ma- » jesté a bien donné moyen au maréchal d'Ornane et à Deageant de » bien resver, puisqu'elle les fait mettre dans la Bastille. — Deageant? » reprit le Roy, on n'y a pas pensé. — Si est-ce, dit M. de Guise, » qu'Almeras que voylà m'a dit que son courrier l'a sceu du courrier » porteur de l'ordonnance. » Sa Majesté rendit là-dessus des témoi- » gnages de sa bonté et de sa justice, qui rapportés à M. de la Vieuville, » le porterent à faire expédier une autre ordonnance qui ne parloit que » du maréchal d'Ornane. » (*Mémoires ;* edit. de 1756, p. 203.)

IX. — P. 368, suite de la note de la page précéd., lig. 16.

Veritablement il tua un peu en prince... le baron de Luz.

Edme de Malain baron de Luz, d'abord créature des Guise, puis un des pervers conseillers de l'illustre et malheureux Biron, avoit enfin caressé la fortune du maréchal d'Ancre qu'il excitoit chaque jour à de nouveaux empiétemens de fortune. Il s'etoit mis en tête de faire ôter le gouvernement de Bourgogne au duc de Bellegarde, soit pour le faire passer au duc de Mayenne, comme le dit Fontenay-Marcuil dans ses *Mémoires*, ce qui est peu vraisemblable, soit pour le faire garder au Conchini. Quoi qu'il en soit, ces intrigues souterraines lui avoient fait partager, avec son patron, la haine de toute la Cour. Le bruit courut alors qu'il s'etoit vanté d'avoir assisté au conseil où la mort du Balafré avoit eté résolue; il auroit même alors, seul, empêché M. de Brissac d'en avertir la victime. Ce mot prononcé, disoit-on, devant la Reine, est rapporté au chevalier de Guise qui dès lors forma la résolution de provoquer le baron à se battre. Citons ici la lettre curieuse de Malherbe publiée pour la première fois en 1822, chez Blaise, et réimprimée nouvellement par M. Miller, avec un dessin topographique du champ de bataille tracé par Malherbe lui-même. (Voy. *Revue de Bibliographie anal.*, 1841, p. 271.)

« M. le chevalier de Guise, samedy, veille des Roys (5 janvier 1618), » à trois heures après midy, disnant à la Grande escurie, deux heures » après qu'il eust tué le baron de Luz, recita le fait de cette maniere :

» M'estant trouvé auprès de M. de Guise, mon frere, il n'y a que » deux jours, un gentilhomme luy vient donner avis que M. de Luz en-

Du Maine, baron de Chabans, tué plus tard par Lenclos, père de Ninon.

» tretenant M. du Maine * l'avoit assuré qu'il s'estoit trouvé au Conseil » secret de Blois, où la mort de feu Monsieur mon pere avoit esté » resolue et qu'il avoit empesché M. le mareschal de Brissac de l'en » avertir. Ce qui fut cause que dès l'heure je fiz dessein de luy faire » mettre l'espée à la main. Pour à quoy parvenir ce matin, j'ay fait » prendre garde quand il sortiroit de son logis... Ne l'ayant point » trouvé au quartier de Saint Antoine, je m'en suis venu au Louvre où » j'ay trouvé son carrosse à la porte, j'y ay fait prendre garde et suis » allé donner le bonjour à Mme la princesse de Conty, de laquelle j'ay » ouy la messe. Cela fait, je suis sorty du Louvre, et y ayant encore » veu le carrosse du baron de Luz, je m'en suis venu vers son logis (*a*)... » Comme j'ay eu fait quelque chemin dans la rue Saint Honoré, je suis » retourné sur mes pas. Comme j'ay esté revenu à l'entrée de la rue » du Louvre, j'ay veu venir son carrosse (*b*), ce qui m'a fait tourner tout » aussytost comme pour aller vers la porte de Saint-Honoré. Comme » j'ay esté à la *Barriere des Sergenz*, je me suis tourné et l'ay veu à » trente pas de moy. Je suis allé droit à luy et luy ay dit tout haut : « *Monsieur, Monsieur le baron, je vous supplye, que je vous die quatre* » *paroles.* » Il a respondu : « *Ouy, tant qu'il vous plaira.* » Il estoit au » derriere de son carrosse et y avoit deux gentilshommes à chascune » des portieres, qui tous ont mis pied à terre, moy et les miens en » avons fait de mesme en mesme temps. Cela fait, je l'ay pris par la » main, et l'ay tiré à part à dix pas de nos gens et luy ay dit : « *Monsieur,* » *j'ay sceu que vous avez dit à M. du Maine, en la présence de plusieurs* » *gentilshommes d'honneur, que vous fustes du Conseil de Bloys, où il* » *fut resolu de tuer Monsieur mon pere, et qu'hier mesme vous le distes* » *à la reyne Marguerite. Je ne veux point là-dessus de response de vous* » *que l'espée à la main, si vous en avez le courage. Ça, l'espée à la* » *main, il faut mourir !* » Sur cela, il s'est voulu jetter sur moy ; je l'ay » repoussé d'un coup de poing que je luy ay donné en l'estomach, et » me retirant deux pas en arriere, ay mis l'espée à la main. Il en a » fait de mesme, et tirant l'un contre l'autre en mesme temps, j'ay » paré son coup avecque le bras, que j'avois enveloppé de mon man- » teau ; le mien luy a porté dans le costé gauche assez avant, et tout » aussytost, il s'est retiré dans une maison prochaine et je m'en suis » venu de ça. »

(*a*) Il demeuroit vers le haut de la rue *des Petits-Champs* presqu'en face de Malherbe.

(*b*) Fontenay-Mareuil est donc très-mal informé quand il représente de Luz « monté sur un bidet et en housse. » Un historien qui sur un fait aussi fameux commet une erreur pareille, ne mérite pas d'être cru pour les autres circonstances. « La nouvelle, » dit encore Malherbe, « fut apportée à la Reyne, par un nommé » Montessus, gentilhomme bourguignon, l'un de ceux qui estoient dans le carrosse » avec le baron de Luz. »

Le baron de Luz se traîna en effet jusqu'à la maison d'un cordonnier en face du champ de bataille, c'etoit l'avant-dernière maison de la rue *Saint-Honoré,* à l'angle de la rue *du Coq,* vers la *barrière des Sergens.* « Il n'eut, » dit Malherbe, « loysir que de monter cinq ou six » marches, criant : *Un prestre, un prestre! Jesus! Maria!* »

La destinée du fils du baron de Luz, Claude de Malain, est bien autrement digne d'intérêt : comme tout à l'heure le chevalier de Guise, c'est lui qui voudra venger la mort de son père. Il fait provoquer le Chevalier de bon matin, à l'hôtel de Guise; celui-ci accepte de très-grand sang-froid : on se rencontra à quelque distance de la porte Saint-Antoine; d'un côté de Luz et du Riol, de l'autre Guise et Grignan, déjà le second du premier combat. « Tous quatre à cheval ayant pris » du champ, s'esbranlerent au pas, l'espée à la main. A la premiere » passe, le Baron blessa le Chevalier; à la troisieme le Chevalier perça » le Baron de part en part, qui tombant de dessus son cheval n'eut » plus d'autre besoing que de songer au salut de son ame. A quoy le » Chevalier l'ayant exhorté, il courut vistement vers les deux seconds, » car le chevalier de Grignan avoit jà receu deux coups d'espée de du » Riol qui le menoit fort mal. Du Riol n'estant blessé, se voyant prest » d'avoir affaire à deux, le Baron estant par terre et proche de la mort, » songea à sa retraite, gaigna Charenton et puis la Bourgogne. Le » chevalier de Guise qui s'estoit si heureusement demeslé d'un si » sanglant combat où il avoit receu trois blessures, ayant laissé son » ennemy mort sur la place, retourna à l'hostel de Guise où il fut » visité des braves de la Cour. » (*Mercure de France,* t. III, p. 48.) — Il y a un excellent récit de ce combat dans l'*Histoire des ducs de Guise* de M. le comte (aujourd'hui marquis) de Bouillé, tom. IV.

J'ai trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (*Résidu de Saint-Germain,* n° 3) un sonnet assez remarquable. On en va juger :

De Luz vient au combat en l'avril de son age,
Voulant venger son pere ou finir sa douleur;
La force luy faillit mais non pas le courage,
Estimons son dessein et non pas son malheur.

Il entre dans le champ tout transporté de rage,
Ne mettant qu'une espée au devant de son cœur;
Lorsqu'un plus rude bras se fit faire passage,
Du filz comme du pere estant resté vainqueur.

Le pere un des premiers entre nos vieux gendarmes,
Au milieu de Paris, avec pareilles armes,
En un combat à pied subit le mesme effort;

Mais le filz qui croyoit eviter ce desastre,
Et changeant de combat faire changer son astre,
Combattit à cheval pour mieux courre à la mort.

X. — P. 368, notule.

M. de Guise ne donna pas le loisir à Saint-Paul de mettre l'espée à la main.

Saint-Pol etoit un soldat de fortune et qui avoit commencé par être laquais, suivant P. de l'Estoile. La faction des Guise, dont son audace avoit servi les projets, l'avoit elevé à la charge de maréchal de France, et Mayenne lui avoit donné la lieutenance de Champagne, sous le gouvernement du jeune duc de Guise. Il avoit fait bastir dans Reims une citadelle et il avoit déjà traité avec Henry IV qui devoit lui confirmer la dignité de maréchal de France. Le duc de Guise eut confidence de ces projets; il se rendit à Reims et demanda tout aussitôt à Saint-Pol la destruction de la citadelle. L'autre répond insolemment qu'il jettera dans la place trois mille Espagnols, s'il fait mine d'y entrer lui-même en gouverneur. C'est alors que bouillant de colère, Guise mit l'epée à la main et lui perça le cœur. Ce Saint-Pol etoit l'insolence même, comme tout laquais devenu maître. Il osa bien proposer au duc de Nevers, gouverneur du Rethelois, de marier ensemble leurs communs enfans, et d'avance il prit, au nom de la Ligue, le titre de comte de Rethelois. En apprenant sa fin, Nevers dit « qu'il estoit marry que ce goujat ne fust mort par la main du » bourreau, et non d'un prince. » On peut remarquer en général que les Guise etoient implacables contre l'infidélité de leurs anciens serviteurs ; et ils avoient raison.

XI. — P. 368, suite de la même note, lig. 27.

Il se mit estourdiment sur un canon... le canon creva et le tua.

Le 1er juin 1614, dans le château de Baux, près de Tarascon. Le Chevalier n'avoit pas encore 25 ans. On l'inhuma dans l'église de Saint-Trophime, à Arles. Malherbe, à cette occasion, envoya une admirable lettre de consolation à la princesse de Conti. Elle est dans l'edition de 1659.

XXXIV.

LE BARON DU TOUR.

(*Charles Cauchon, baron du Tour, seigneur de Maupas, Saint-Imoges, etc., né à Reims en* 1566, *mort* 28 *août* 1629.)

Le baron du Tour n'estoit pas de si bonne maison qu'il le vouloit faire accroire. Son grand-pere ou son bisayeul avoit changé le nom de Cochon, qui estoit le nom d'un bourgeois de Reims dont il sortoit, en celuy de Maupas*. Il a esté ambassadeur en Angleterre; mais comme c'estoit un homme fort dévot, il en partit un jour incognito pour se trouver à une dévotion de sa famille, et s'y en retourna de mesme. Il estoit grand aumosnier. Tous les jours on luy mettoit cent solz dans sa pochette, et quand il avoit tout donné, s'il rencontroit un pauvre, il luy donnoit ou ses gants ou son mouchoir ou son cordon. Il mourut dans l'habit de Saint-François, après avoir esté surnommé *le pere des pauvres*, qui luy firent faire un tombeau à leurs despens. Cependant un homme comme je viens de le representer se battoit en duel à depesche-compagnon. Il estoit brave au dernier point. Au siége d'Amiens, je ne sçay quel rodomont d'Espagnol envoya demander à faire le coup de pistollet en presence du Roy. Le baron du Tour se trouva

Village vers Troyes.

là tout armé et la visiere baissée; et comme chascun se regardoit pour attendre l'ordre du Roy, il monte à cheval sans toucher aux estriers, et avant qu'on l'eust reconnu, l'Espagnol estoit à bas. Avant cela, il fit belle peur à feu M. de Guise à Reims; car il mit l'espée à la main pour defendre Saint-Paul*, et sans quelqu'un qui l'arresta, il alloit venger son amy. L'evesque du Puy, ci-devant premier aumosnier de la Reyne, et Mme de Joyeuse de Champagne dont nous parlerons ailleurs, estoient ses enfans.

Voy. plus haut p. 376.

COMMENTAIRE.

Nous emprunterons surtout au curieux petit livre de Louis Paris, *Remensiana*, 1845, le complément de l'*Historiette* du baron du Tour.

Les *Cauchon* appartenoient à la plus ancienne et plus honorable bourgeoisie de Reims. Le père du baron du Tour etoit grand fauconnier du roi de Navarre Henry IV. Charles Cauchon hérita des bonnes dispositions du Béarnais devenu roi de France; il devint conseiller d'Etat, chef d'une compagnie de chevau-légers, et trois fois le Roi l'envoya comme ambassadeur extraordinaire, auprès de Jacques, roi d'Ecosse puis d'Angleterre. Un dessinateur rémois très-habile, Guillaume Baussonnet, a ecrit une notice intéressante sur les hautes prouesses et les grandes et singulières qualités du baron du Tour. « Dez sa jeunesse, » dit-il, « les graces qu'il avoit à toucher du luth, à bien danser et mon- » ter à cheval le mirent en grande reputation... La perfection de la » poésie françoise fut si congnue de luy qu'elle le fit congnoistre de » tous, et les meilleurs ecrivains du temps imiterent la douceur de ses » vers autant qu'il evitoit la rudesse de ceux des autres. »

Mais la mort de son frère aîné lui ayant fait quitter les etudes de l'Université pour embrasser la carrière des armes, il faut entendre Baussonnet parler de la bravoure et des hauts faits du jeune chevalier : « La grandeur de son courage fut secondée de la force de sa taille. » Armé de toutes piéces et sans secours d'estriers, il se jettoit dans » les arsons sur les plus hauts coursiers de Naples... Partout où il se » rencontra, les oppressez furent secourus plustost de son espée que de

» sa langue. L'un de ses plus proches alliez l'esprouva en un furieux
» combat à cheval qu'il eut pour luy de cinq contre cinq; où d'abord
» le brave Maupas renversa pour jamais, de sa propre main, les trois
» plus puissans ennemis de son amy, et le quatriesme fut mis au rang
» des trois premiers par le gentil d'Aigremont, son domestique; lais-
» sant tout exprès la vie au cinquiesme pour en porter la nouvelle au
» reste de ses complices. Les plus mauvais de ceux qui aiment mieux
» passer pour gladiateurs déterminez que pour cavaliers raisonnables,
» ne luy purent jamais resister que par la fuite... Amiens, lors possedé
» par les Espagnols l'esprouva et toute la France l'advoua depuis... »

Le baron du Tour avoit été gouverneur de Charles, fils et héritier du duc de Lorraine et de Bar, marié plus tard à la sœur de Henry IV. Lui-même epousa Anne de Gondy, fille de Jerôme et parente du maréchal de Retz, de laquelle il eut trois fils : l'un mort jeune; l'autre, Henry de Maupas, evêque du Puy en 1641, d'Evreux en 1661, auteur des deux *Vies de saint François de Sales* et de la bienheureuse *Marie de Chantal.* Le comte de Coligny, qui avoit epousé la nièce de l'evêque d'Evreux, a raconté sa mort funeste dans les *Petits mémoires* que M. de Monmerqué a publiés. Le jour de la saint Laurent, comme il revenoit de dire la messe, ses chevaux furent emportés et mirent le carrosse en pièces : le prélat expira après une agonie de deux jours. Le troisième fils du baron du Tour, Jean-Baptiste de Maupas, se distingua comme capitaine d'un régiment de cavalerie; il etoit attaché à la maison de Gaston, duc d'Orléans. En 1628, il eut affaire au Parlement, comme accusé d'avoir mal tué en duel un gentilhomme auquel il n'avoit pas, dit-on, laissé le temps de se défendre. C'est la Mothe Goulas qui raconte cela, dans les Mémoires qu'il a laissés et dont on devra, nous l'espérons, à M. de Monmerqué la précieuse publication. Le fils de ce Jean-Baptiste fut tué au siége de Dunkerque et n'a pas laissé de postérité.

Mais pour revenir encore aux extraits du *Remensiana* et de G. Baussonnet sur le baron du Tour : « Le rude cilice qu'il portoit, trouvé collé
» sur son corps au temps de son trespas, fit voir à descouvert en sa
» mort ce qu'il avoit pris tant de peine à cacher en sa vie. Ses cendres
» reposent en l'eglise des peres capucins de Nancy, dans la chapelle
» de Mme de Remiremont.

» C'est au Cosson, à deux lieues de Reims, qu'il se retiroit pour jouir
» des contentemens qu'un grand esprit, libre des embarras de la Cour,
» rencontre dans sa propre demeure. La grande intelligence qu'il avoit
» de la peinture, sculpture et architecture fut l'objet le plus ordi-
» naire de ses divertissemens. La preuve de l'amour qu'il portoit au
» dernier de ces grands arts est l'agréable bastiment de son Cosson, où
» la matiere et le jugement semblent n'avoir esté qu'une mesme chose,
» pour la perfection de sa structure. »

Baussonnet a conservé quelques vers médiocres du baron du Tour, et il a transcrit l'epitaphe qu'on inscrivit sur sa tombe :

« AUX SIECLES A VENIR !

» Si la noblesse, la valeur et les muses etoient choses mortelles, on » les pourroit croire ensevelies ci-dessous avec le grand baron du Tour. » Les trois ambassades dont il s'acquitta pour son roy vers celui d'An- » gleterre, servirent de théatre à sa prudence et de pierre de touche » à son adresse. Et comme sa charité fut très-constante envers Dieu et » sa bonté très-ferme envers les hommes, les marques en restent sans » exemple. Passant! si tu ne desires point d'estre mouillé des larmes » des pauvres, aussy bien que ce marbre, passe vistement et t'en vas » prier pour le deffunct. Il deceda le XXVIIIe jour d'aout l'an 1629, et » de son age le 63me. »

Le château du Tour est dans la forêt des Ardennes. Ce fut là que le Baron fit connoissance avec le comte de Grandpré, de la maison de Joyeuse, dont le fils, Robert de Joyeuse baron de Saint-Lambert, epousa sa fille aînée, cette belle Anne de Maupas, que les agrémens de son esprit et ses liaisons avec le chanoine Maucroix recommanderont plus loin à l'attention de des Réaux.

La maison champenoise des Cauchon, seigneurs de Maupas, vicomtes de Lery et de Verzenay, barons du Tour, s'eteignit entièrement dans le XVIIIe siècle. D'après les recherches de M. Louis Paris, les Maupas qui habitoient Reims en ces derniers temps n'avoient aucun lien d'origine avec elle; et il va sans dire que M. de Maupas, ministre de la police en 1852, ne lui appartient pas davantage.

XXXV.

M. DE VAUBECOURT.

(*Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt, mort 4 octobre* 1642.)

Voicy un homme qui ne ressemble pas trop au baron du Tour. M. de Vaubecourt de Champagne, grand-pere de celuy d'aujourd'huy *, estoit brave, mais cruel. Quand il prenoit des prisonniers, il les faisoit tuer par son filz[1] qui n'avoit que dix ans, pour l'accoustumer de bonne heure au sang et au carnage. Cela me fait souvenir d'un gentilhomme d'auprès de Saumur, qui, quand il est bien en colere contre quelque paysan, luy dit : « Je ne te veux » pas battre, je ne te battrois pas assez, mais je te » veux faire battre par mon filz. » Ce filz de M. de Vaubecourt en fut payé, car il eut une jambe emportée devant Javarin en Hongrie.

Jean de N., baron d'Haussonville.

Celuy dont nous parlons estoit gouverneur de Chalons. Il rançonnoit tous les villages et prenoit tant de chacun pour les exempter des gens de guerre. Il mettoit familierement des etiquettes sur les sacs qui portoient le nom de chaque parroisse, avec un bordereau de ce qui luy estoit encore dû. La maison

[1] Qui est gouverneur de Chalons, et l'a esté de Perpignan*; et qui est lieutenant de roi des Trois-Eveschez.

Nicolas de N., baron d'Haussonville.

de ville luy empreunta de l'argent, il l'envoya sans daigner oster ces etiquettes. Le lieutenant de Chalons, parlant un jour avec luy des desordres des gens de guerre, luy disoit bonnement : « Monsieur, il y a » longtemps qu'on en use ainsy. Vous souvient-il d'un » régiment que vous aviez en votre jeunesse, qu'on » appelloit *Happe-tout?* » Il aimoit si fort l'argent, qu'un peu avant de mourir, il se fit apporter tout son or sur son lict, et disoit en passant les mains dedans : « Helas! faut-il que je vous quitte ! » Sa femme* estoit devote, et croyant faire quelque chose pour le salut de son mary, comme il estoit en pasmoison, elle luy fit vestir l'habit de Saint-François. Quand il revint et qu'il se trouva en cet habit, il se mit à renier comme un diable, et disoit : « Voulez-vous que » j'aille en paradis en masque? » et trespassa en ce bon estat.

Catherine de Savigny.

COMMENTAIRE.

Ce bon Monsieur de Vaubecourt mourut le 4 octobre 1642, comme nous l'apprend Buirette de Verrières. « M. l'abbé de Vaubecourt, » dit-il, « grand vicaire de Châlons, est descendant et heritier *des vertus et* » *qualités* qui ont fait donner à M. de Vaubecourt, gouverneur de Châ- » lons en 1640, le titre de *Grand protecteur de la ville de Châlons*, ainsy » qu'il est porté en la deliberation du 4 octobre 1642, jour de sa » mort. » (*Annales historiques de la ville et comté de Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1788, p. 150.) On voit une fois de plus ici combien l'*histoire* diffère parfois de l'*historiette*.

Nicolas de Nettancourt, fils de Jean, fut le père de Charlotte de Nettancourt-Haussonville, cette Mme de l'Aubepin auparavant marquise de Faure, dont on trouve une aventure si plaisante vers la fin des *Mémoires de Lenet*. (Edition de 1729, p. 356 et suiv.) MM. de Clairon de Saffres doivent le nom d'Haussonville qu'ils portent aujourd'hui à une alliance avec la dernière héritière des Nettancourt.

XXXVI.

LE MARESCHAL D'ESTRÉES.

(*François-Annibal d'Estrées, marquis de Coeuvres, mareschal de France, né en* 1573, *mort* 5 *mai* 1670.)

Le mareschal d'Estrées est le digne frere de ses six sœurs, car ç'a tousjours esté un homme dissolû et qui n'a jamais eu aucun scrupule : on dit mesme qu'il avoit couché avec toutes six[1]. Estant encore marquis de Coeuvres, il pensa estre assassiné à la Croix du Tiroir* par le chevalier de Guise, qui estoit accompagné de quatre hommes. Le Marquis sauta du carrosse et mit l'espée à la main : on y courut, et il ne fut point blessé. On luy donna à commander quelques troupes dans la Valteline[2]; il battit le cardinal Bagni, qui commandoit les troupes du Pape*. C'est ce Bagni qui estoit encore nonce icy il n'y a que deux ans. Pour cet exploit, la Reyne-mere le fit mareschal de France[3]. Un peu devant, on n'avoit pas voulu le faire chevalier de l'Ordre.

A la sortie de la rue du *Coq*.

En 1634.

[1] Son grand-pere estoit huguenot ; et comme Catherine de Medicis faisoit difficulté de luy donner employ à cause de cela, il luy fit dire que son — et son honneur n'avoient pas de religion.

[2] Je croy qu'il estoit en Italie en ce temps-là, et que le trouvant tout porté, on se servit de luy.

[3] Après il alla eschouer contre une hostellerie fortifiée. Ce n'est pas un grand guerrier.

Il avoit esté ambassadeur à Rome du temps de Paul V^e^ ; il fit assez de bruit, et le Pape estant mort, ce fut par sa caballe et par ses violences que Gregoire XV fut eslû. Ce pape, quand il l'alla voir, luy dit : « Vous voyez vostre ouvrage, demandez ce que » vous voulez : voulez-vous un chapeau de Cardinal ? » je vous le donneray en mesme temps qu'à mon » nepveu. » Le Marquis, estant aisné de la maison, le refusa[1]. Depuis, Bautru le voyant fort vieux et jouer sans lunettes, luy disoit : « Monsieur le Mareschal, » vous avez eu grand tort, vous deviez prendre le » chapeau ; ce seroit une chose de grande edification » de voir le doyen du Sacré collége livrer chance sans » lunettes. » Il a tousjours joué desordonnement. Quelquefois son train estoit magnifique ; quelquefois ses gens n'avoient pas des souliers. Comme il a l'honneur d'avoir tousjours esté brutal, il vouloit tout tuer quand il avoit perdu, et encore à cette heure, il luy arrive de rompre des vitres. On dit qu'un jour qu'il avoit perdu cent mille livres, il fit esteindre chez luy une chandelle, et cria fort contre son sommelier, de n'estre pas meilleur mesnager que cela ; que cette chandelle estoit de trop, et qu'il ne s'estonnoit pas si on le ruinoit. C'est un grand tyran, et qui fait valoir son gouvernement de l'Isle de France autant que gouverneur puisse jamais faire. Quand il y envoye son train, il le fait vivre par estappe. Il a presque

[1] Son aisné fut tué au siége de Laon, et luy, qui estoit nommé à l'evesché de Noyon et au cardinalat, prit l'espée ; le chapeau fut pour son cousin de Sourdis.

toutes les maltottes et fait tous les prests. Son filz, le marquis de Coeuvres*, s'en acquittera aussy fort dignement.

Annibal, marquis de Coeuvres, puis duc d'Estrées; mort en 1687.

Le Mareschal a esté marié en premieres nopces avec Mlle de Bethune, sœur du comte de Bethune et du comte de Charrost. Il en a eu trois garçons : le marquis de Coeuvres, le comte d'Estrées et l'evesque de Laon.

En secondes nopces, il espousa la veuve de Lozieres *, second filz du mareschal de Themines : depuis on l'appella le marquis de Themines. Il en a eu un filz* qui fut tué à Valenciennes, en 1656. On l'appelloit le marquis d'Estrées. Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au monde une seigneurie qui eust tant de seigneurs, car il y avoit un mareschal d'Estrées, un comte d'Estrées et un marquis d'Estrées.

Anne Habert.

Louis, marquis d'Estrées.

Le Mareschal, qui en toute autre chose est un homme avec qui il n'y a point de quartier, est pourtant fort bon mary, a bien vescu avec sa premiere femme et vit bien avec la seconde. Son filz aisné luy ressemble en cela, car il a supporté avec beaucoup d'affliction la mort de la sienne, quoyqu'elle ne fust point jolie*; c'estoit la fille de sa belle-mere.

Catherine de Lauzieres-Themines.

Le mareschal d'Estrées a une bonne qualité, c'est qu'il ne s'estonne pas aisément. Il est assez ferme et voit assez clair dans les affaires. Quand le Coudray-Genier, peut-estre pour se faire de feste, s'avisa de donner avis au feu Roy qu'à un baptesme d'un des enfans de M. de Vendosme* on le devoit empoisonner, par le moyen d'une fourchette creuse dans laquelle il

En 1617.

y auroit du poison qui couleroit dans le morceau qu'on luy serviroit, M. de Vendosme se vouloit retirer; le Mareschal le retint, et luy dit que, puisqu'il estoit innocent, il falloit demeurer et demander justice. Effectivement, le Coudray-Genier eut la teste coupée.

Le Mareschal a fait quelques bonnes actions en sa vie. Quand le cardinal de Richelieu fit faire le procez à M. de la Vieuville*, M. le mareschal d'Estrées demanda la confiscation de trois terres de M. de la Vieuville et les luy conserva, après luy en avoir envoyé le brevet. M. de Saint-Simon, qui eut les autres, n'en usa pas ainsy, et depuis il y a eu procez pour les degradations qu'il y avoit faittes.

Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, et surintendant des Finances; mort en 1653.

Il ne voulut point commander en Provence je ne sçay quelles troupes que le cardinal de Richelieu y envoyoit, que conjointement avec M. de Guise. Il refusa de prendre le gouvernement de Provence sur luy*; M. le mareschal de Vitry le prit.

Sur le duc de Guise, qui en étoit revêtu.

Ambassadeur extraordinaire à Rome avant la naissance du Roy[1], il y demeura encore jusques à la grande querelle qu'il eut avec les Barberins. Le Mareschal avoit un escuyer nommé le Rouvray. C'estoit un vieux desbausché, tout pourry de verolle; d'une piqueure d'espingle on luy faisoit venir un ulcere. Jamais je ne vis un si grand brutal. Une fois, pour ne pas perdre une medecine qu'il avoit preparée pour un cheval de carrosse qui n'en eut pas besoing, il la prit et en pensa crever. Cet homme avoit un valet qui tenoit academie de jeu; c'est le pri-

[1] Louis XIVe.

vilege des escuyers des Ambassadeurs. Ce valet fit quelque chose : le Barrizel* le prit ; il fut condamné aux galeres. Comme on l'y menoit avec beaucoup d'autres, le Rouvray, avec un valet de chambre du Mareschal, n'ayans chascun qu'un fuzil et leurs espées, mettent en fuitte vingt-cinq ou trente sbirres, qui avoient chacun deux ou trois coups à tirer, car ils ont, outre leurs carrabines, des pistollets à leur ceinture, et outre cela ils sont muniz de bonnes jacques de maille. Le Rouvray, victorieux, met tous les forçats en liberté. Voylà un grand affront aux Barberins. Le Mareschal fait sauver son homme, et luy donne, pour le garder à la campagne, huict ou dix soldats françois des troupes des Venitiens, car il eut peur qu'on ne luy fist chez luy quelque violence. Les Barberins employent un celebre bandit, nommé Julio Pezzola, qui met des gens aux environs du lieu où estoit le Rouvray : je pense que c'estoit sur les terres du duc de Parme, à Caprarole ou à Castro. Le Rouvray, comme il estoit fort brutal, s'evade et s'en va à la chasse sans ses soldats. Les bandits ne le manquent point, et de derriere une haye le tuent et en portent la teste au cardinal Barberin. Le Mareschal jette feu et flammes. Pour l'appaiser, Julio Pezzola, qui ne faisoit pas semblant de s'estre meslé de rien, va trouver Quillet, garçon d'esprit[1], qui estoit au Mareschal, et luy offre de luy apporter la teste des sept bandits qui avoient fait le coup, et luy dit : « *Padron mio, è un piatto regalato un piatto di sette*

Chef de la police romaine.

[1] On en parlera ailleurs.

» *teste ; non se n'è mai servito un tale a nissun prin-* » *cipe.* »

Enfin, la chose alla si avant que le Mareschal sortit de Rome et s'en alla à Parme, où il excita le duc de Parme, desjà fort brouillé avec le Pape, à faire tout ce qu'il fit. Dans la belle expedition qu'ils pousserent ensemble jusques dans la campagne de Rome, j'ay oüy dire à Quillet que leurs dragons firent honnestement de violences, et que les paysans leur disoient : « *Illustrissimo signor dragon, habbiate pietà* » *di me.* » Dans les escrits que le Pape fit faire contre le Mareschal, je trouve qu'il luy faisoit bien de l'honneur : car, à cause qu'il s'appelloit Annibal d'Estrées, on disoit là-dedans que c'estoit *Annibal ad portas*, et ce nom leur fit dire bien des sottises.

Le Mareschal fut long-temps qu'il n'osoit revenir, car le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop approuvé sa conduitte. Enfin il fit sa paix. Le reste se trouvera dans les Memoires de la Regence[1].

Vers 1643.

[1] A l'âge de soixante-dix ans, ou peu s'en falloit*, il alla voir Mme Cornuel, qui, pour aller parler à quelqu'un, le laissa avec feu Mlle de Belesbat. Elle revint, et trouva le bonhomme qui vouloit lever la juppe à cette fille : « Eh ! » luy dit-elle en riant, « Monsieur le » Mareschal, que voulez-vous faire ? — Dame, » respondit-il, « vous » m'avez laissé seul avec Mademoiselle : je ne la connois point : je ne » sçavois que luy dire. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 383, lig. 3.

On dit mesme qu'il avoit couché avec toutes six.

Voilà de ces odieux coups de langue, familiers à tous les ecrivains protestans du XVIe siècle et du XVIIe. Le maréchal d'Estrées fut un des personnages les plus considerés de son temps, comme diplomate, comme militaire et comme homme d'etat. Il a ecrit de bons *Mémoires* dont on n'a publié que le commencement. Un littérateur judicieux, M. Cheruel, a donné l'analyse d'une partie inédite de ces *Mémoires;* elle se rapporte aux troubles de la Fronde.

Dans la partie publiée se trouve racontée avec beaucoup de simplicité la provocation du chevalier de Guise, de ce jeune prince que ses frères animoient aisément contre ceux dont ils vouloient se défaire. « Ils l'avoient, » dit energiquement le maréchal d'Estrées, « elevé au sang. » Voyez l'*Historiette* du chevalier de Guise.

II. — P. 385, lig. 4.

Le Mareschal a esté marié en premieres nopces avec Mlle de Bethune, etc.

Marie de Bethune, sœur d'Hippolyte comte de Bethune, et de Louis comte puis duc de Charost; fille de Philippe comte de Selles, frère du Surintendant. Elle fut mariée en 1622 et mourut à Rome en 1628, laissant trois enfans : le marquis de Cœuvres; Jean, comte d'Estrées, maréchal de France en 1681, mort en 1707; Cesar, evêque de Laon, cardinal d'Estrées, de l'Académie française, mort en 1714.

Le Maréchal se remaria en 1634 avec Anne Habert de Montmor, fille de Jean Habert, trésorier des guerres, et veuve de Charles de Themines, sieur de Lauzieres. Des Réaux en reparlera dans l'*Historiette* de M. d'Aumont (page 430), et Loret en a fait un eloge merité, quand elle mourut en octobre 1661.

Amelot de la Houssaye confirme de son côté ce qu'on lit ici de la déférence du maréchal d'Estrées pour sa seconde femme : « Il avoit, » dit-il, « tant de respect pour Anne, qu'elle etoit l'unique qui fut capable de » moderer ses emportemens, et de luy faire entendre raison. Il n'osoit » jurer devant elle, et lorsqu'elle le reprenoit de quelque chose, il l'e- » coutoit avec la docilité d'un enfant. Un jour de Pasques, s'etant mis » à jouer au sortir de table, elle vint dans sa chambre et luy dit : » *Quoy, Monsieur, aujourd'huy vous n'allez pas au sermon et à vespres,* » *vous qui êtes marguillier d'honneur de la paroisse! Allez-y, je vous en*

» *prie, donnez au moins ce bon exemple au public.* Il se leva sur-le-
» champ, monta en carrosse, et alla au sermon. J'ay appris cette par-
» ticularité de la bouche d'un homme de condition qui fut present à
» cette remontrance. » (*Mém. hist.*, tom. III, p. 285.)

Elle laissa deux enfans : Louis, marquis d'Estrées; Christine, mariée en 1658 à François-Marie-Jules de Lorraine, prince de Lillebonne, morte la même année.

Enfin le Maréchal epousa en troisièmes noces en 1663, à plus de quatre-vingts ans, Gabrielle de Longueval, fille d'Achille sieur de Manicamp. Elle mourut en 1687.

III. — P. 385, lig. 13.

Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au monde une seigneurie qui eust tant de seigneurs.

Qu'auroit dit Bautru de nos jours, où la même terre donne souvent un duc, un marquis, cinq ou six comtes, sans parler des vicomtes et barons ?

IV. — P. 385, lig. 26.

Quand le Coudray-Genier, peut-estre pour se faire de feste, s'avisa de donner avis au feu roy... qu'on le devoit empoisonner.

Cet homme, que Deageant dans ses *Mémoires* nomme *Gignier*, et Gramond *Ginié*, etoit gentilhomme servant chez le Roi. Il s'avisa, en 1617, de prévenir Louis XIII qu'on l'empoisonneroit au festin auquel il devoit assister chez le duc de Vendosme, comme parrain de son fils. En même temps il avertit le duc de Vendosme que le Roi, cédant aux suggestions de Luynes, devoit le faire arrêter pendant cette fête, et que le mieux etoit pour lui de se soustraire à ce danger imminent par la fuite. Vendosme, après quelque hésitation alla trouver le Roi, se mit entre ses mains et demanda le nom de ceux qui l'avoient calomnié. Louis XIII désigna Genier, et dès lors toutes les présomptions se réunirent contre cet homme. Mis à la question, il déclara n'avoir voulu que gagner les bonnes graces du Roi, en paroissant le sauver d'un grand danger. (*Voy.* Deageant, p. 74, et le président Gramond, lib. II., p. 169.)

V. — P. 386, lig. 22.

Le Mareschal avoit un escuyer nommé le Rouvray.

Henry Beyle, connu sous le nom de M. de Stendhal, fit copier en 1835 un grand nombre de pièces curieuses que la Bibliothèque impériale a acquises, je crois, par les soins de M. Merimée. Une de ces pièces est la *Taglia di testa di monsignor o monsieur il cavaliere Rure, cavallerizzo del ambasciatore di Francia, marchese di Coure; condannato dal tribu-*

nal del Governo, per avere levato Giulio Bianconi dalle mani de Birri. Nous extrairons de ce curieux document ce qui nous paroîtra fait pour eclairer ou justifier le récit de des Réaux. On y voit d'abord que ce M. Rure (le Rouvray) « era gentiluomo di alta stima, e molto amato e » stimato dal suo padrone. » Le valet de Rouvray qui tenoit le brelan s'appeloit « Giulio Bianconi. » Voici comme le Rouvray le délivra : « Il cavalerizzo del Ambasciatore, con *molti* armati, la maggior parte » staffieri, si accostò all' ultima fila, dovè era il Bianconi, chiamatolo a » nome, lo prese per la mano e tagliate le fune con le quali era legato, » lo levò di mani alla giustizia senza alcuna resistenza della Birraglia, » e fattolo porre sopra un veloce cavallo, lo rese libero tanto prestò » fuori dello stato del Papa, che non ebbero tempo gli esecutori di » raggiungerli. »

Un bandit condamné à mort, dit ensuite notre Relation, promit de tuer le Rouvray si on vouloit lui promettre sa grace. On convint de cela : « Questo, vestito da contadino, entrò in Frascati con due » cavalli carichi di legna; tra le quali tenere nascosto due arcibugi » à ruota, e destramente andava cercando il Cavallerizzo, il quale, » per sua disgrazia, trovò in un luogo detto *Villa-Taverna*, che stava » uccellando; e nel atto che il Cavallerizzo prendeva la mira ad un » merlo, fu dal sicario con un accibugiata e mirato e colpito. Cadde il » misero Cavallerizzo per terra, e subbito gli fu dal sicario spiccata la » testa dal busto ed indi gettate a terra le legne, montò sopra uno de » due cavalli e velocemente si portò in Roma e consegno la testa al » notaro del Governo, la qual testa fu poi consegnata al maestro di » giustizia, il quale portatala nel cortiletto del Ponte San-Angelo, la » mostrò al popolo dicendo : *Qu'est'è la testa di M. Rure, cavallerizzo* » *del Ambasciatore di Francia.* Ed indi la gitto nel pozzo dovè si solevan » gittar le teste de'banditti. » L'auteur de la Relation ajoute que le ressentiment du roi de France fut apaisé, grâce à l'intervention de Mazarin, auquel le Pape, à la prière du Roi, donna bientôt après le chapeau de cardinal.

Bien qu'on doive retrouver souvent dans les *Historiettes* le nom de Claude Quillet, auteur de la *Callipædia*, disons ici tout de suite que né à Chinon en 1602, il mourut à Paris au mois d'octobre 1661. Il avoit suivi à Rome le maréchal d'Estrées, dans la crainte qu'on ne lui fît un mauvais parti en France, pour avoir tourné en ridicule les religieuses de Chinon, et les possédées de Loudun. Loret lui a consacré ces vers, quand il mourut :

Quillet, bel esprit qui, jadis,
Affectoit peu le Paradis,
Par erreur ou par contenance,
Mais qui touché de repentance

D'en avoir de la sorte uzé
D'un feu divin fut embrazé,
Après avoir fait maint bon livre,
A depuis peu cessé de vivre.
Plaint et regretté dans Paris
De la pluspart des beaux esprits...
Ainsy, dans son heure derniere,
Quillet plein de sainte lumiere,
Raisonna si chrestiennement
Et fit un si beau testament,
Que quantité de personnages,
Bons, vertueux, doctes et sages,
Et mesmement qualifiez
En furent très edifiez.
Le cadet Perrault, esprit rare,
Qui fait des vers comme un Pindare,
En soupirant m'apprit sa mort,
Et sur son fidèle rapport
Je consacre ce peu de rimes
A cette âme des plus sublimes.

(*Muse historique*, lettre du 15 octobre 1661.)

VI. — P. 388, note, lig. 3.

Mlle de Belesbat.

Marguerite Hurault de l'Hospital, sœur de Mme de Choisy. Aimée du jeune comte de Fiesque, si l'on en peut croire les *Sottisiers* du temps :

Petite Belesbat,
Fiesque est au grabat
De cette nuict derniere;
Vous l'avez trop tenu
Entre vos bras tout nu,
Il s'en plaint à sa mere.

VII. — Fin.

Le maréchal d'Estrées, octogénaire en 1654, subit heureusement, au mois de septembre de la même année, l'opération de la pierre. Il habitoit la rue *Barbette*, et ses jardins donnoient sur la rue *de la Perle*. On appeloit encore cette maison, en 1767, l'*Hôtel d'Estrées*.

Nous avons dit un mot de chacun des enfans du maréchal d'Estrées. L'aîné, Léon-François Annibal II, transmit le duché d'Estrées à deux générations, représentées par François Annibal III, mort en 1698, et Louis-Armand, mort sans postérité mâle en 1723. Après lui, la duché-pairie revint au cousin germain de son père, Victor-Marie, maréchal de France, fils du célèbre amiral Jean, comte d'Estrées. Victor ne laissa pas d'enfans de sa femme, Mlle de Noailles. Les biens de la maison d'Estrées passèrent alors aux le Tellier-Louvois : et Louis-Cesar le Tellier prit la qualité de chevalier puis de comte d'Estrées. Ce nom, si hautement et si diversement porté, s'eteignit avec lui.

XXXVII. — XXXVIII.

ROCHER PORTAIL

ET LE CLERC DE LESSEVILLE.

(*Gilles Ruellan sieur de Rocher-Portail, mort vers* 1627. — *Nicolas le Clerc sieur de Lesseville, mort vers* 1653.)

Rocher-Portail s'appelloit en son nom Gilles Ruelland; il estoit natif d'Antrin, village distant de six lieues de Saint-Malo. Il servoit un nommé Ferriere, marchand de toiles à faire des voiles de navire[1], et ne faisoit autre chose que de conduire deux chevaux qui portoient ces voiles à une veuve de Saint-Malo, associée à Ferriere.

Il disoit que la premiere fois qu'il mit des souliers à ses piez (il avoit pourtant de l'âge), il en estoit si embarrassé qu'il ne sçavoit comment marcher. Comme il estoit naturellement mesnager, il espargnoit tousjours quelque chose, et son maistre ayant pris une sous-ferme des impots et billots* de quelque partie de l'evesché de Saint-Malo, luy et quelques-uns de ses camarades sous-affermerent quelques hameaux. Il n'avoit garde de se tromper, car il sçavoit, à une pinte près, ce qu'on beuvoit en chaque

Nom du droit qu'on levoit en Bretagne sur le vin.

[1] On appelle cela de la noyal*.

Du bourg de Noyal, près de Vitré, en Bretagne.

village de cette sous-ferme, soit de cidre soit de vin.

Son maistre vint à mourir[1]. La veuve associée de ce maistre, considerant que M. de Mercœur tenoit encore la Bretagne et que M. de Montgommery, qui estoit du party du Roy, avoit Pontorson, conseille à Gilles Ruelland de faire trafic d'armes et de tascher d'avoir passe-ports des deux partys. Elle prend trois cents escus qu'il avoit amassez et luy donne des armes pour cela. En peu de temps il y gaigna quatre mille escus; mais la paix s'estant faitte, il fallut changer de mestier. Il disoit en contant sa fortune, car il n'estoit point glorieux, que quand il se vit ces quatre mille escus, il croyoit, tant il estoit aise, que le Roy n'estoit pas son cousin.

Il arriva en ce temps-là que des gens de Paris ayant pris la ferme des impots et billots, on leur donna avis qu'il y falloit interesser Rocher-Portail; qu'il connoissoit jusques aux moindres hameaux des neuf eveschez. Pour luy, il a avoué depuis ingenûment qu'on luy faisoit bien de l'honneur; qu'à la verité, pour Rennes et Saint-Malo, il en sçavoit tout ce qu'on pouvoit sçavoir, et un peu de Nantes; mais que, pour le reste, il n'en avoit connoissance aucune. Il s'abouche avec ces gens-là : « Vous estes quatre, » leur dit-il, « je veux un cinquiesme au profit et non à » la perte, mais je feray toutes les poursuittes à mes » despens. » Ils en tomberent d'accord et s'en trouverent bien. En moins de quatre ans, il les desinte-

Françoise Miollais.

[1] Il se maria en ce temps-là avec la fille* d'une fruitiere de Fougeres, femme de chambre de Mme d'Antrain.

ressa tous et demeura seul. Il eut ces fermes-là vingt-quatre ans durant, au mesme prix, et, au bout de ces vingt-quatre ans, on y mit six cents mille livres d'enchere, qu'il souffrit sans les quitter. Regardez quel gain il pouvoit y avoir fait! Il fit encore plusieurs autres bonnes affaires, car il estoit aussy de tout. Il portoit tousjours beaucoup d'or sur luy, et avoit tousjours quatre pochettes. Il recompensoit liberalement tous ceux qui luy donnoient avis de quelque chose. Avec cela il estoit heureux : en voicy une marque. Il alla à Tours, où le Roy estoit*. A peine y fut-il, que des gens de Lyon le viennent trouver, luy disent qu'ils pensoient à une telle affaire, qu'ils n'ignoroient pas que, s'il vouloit y penser, il l'emporteroit, mais qu'il leur feroit un grand préjudice; et, pour le desdommager, ils luy offroient dix mille escus. La verité est qu'il n'y pensoit pas; mais il feignit d'estre venu pour cela à la Cour, et ne les en quitta pas à moins de trente mille escus.

Henry IV.

On l'appella Rocher Portail, du nom de la premiere terre qu'il achetta et où il fit bastir. Il acquit encore la baronie de Tiersan et la terre de Montaurin. Il laissa deux garçons et plusieurs filles, toutes bien mariées. La derniere eut cinq cents mille livres en mariage, et espousa M. de Brissac, dont nous parlerons ailleurs. Il mourut un peu avant le siége de la Rochelle. C'estoit un homme de bonne chere et aimé de tout le monde. Le Pailleur*, à qui Rocher-Portail a conté tout ce que je viens d'escrire, dit que cet homme, malgré toute son opulence, avoit encore

Voyez *Historiette* de la mareschale de Themines.

quelque bassesse qui luy estoit restée de sa premiere fortune; car dans une lettre qu'il escrivoit à sa femme, qu'elle donna à lire au Pailleur (car Rocher-Portail n'avoit appris à lire et à escrire que fort tard, et il faisoit l'un et l'autre pitoyablement), il parloit d'un veau qu'il vouloit vendre et d'autres petites choses indignes de luy.

LE CLERC DE LESSEVILLE.

Il y avoit, en ce temps, un tanneur à Meulan[1], qui devint aussi prodigieusement riche, sans prendre aucune ferme du Roy, car il ne se mesla jamais que de son mestier et de vendre des bestiaux.

Il se nommoit Nicolas le Clerc; et quoyqu'il se fust fait enfin secretaire du Roy, on ne l'appella jamais autrement. Il maria une de ses filles à M. de Samerville, président à mortier au parlement de Paris; une autre à M. des Hameaux, premier president de la chambre des Comptes de Rouen; et les autres de mesme. Il laissa un filz fort riche, qu'on appella M. de Lesseville[2]. Il estoit maistre des Comptes, à Paris, et est mort depuis peu; il avoit soixante mille livres de rente.

[1] Il y a d'excellentes tanneries.

[2] Une terre auprès de Meulan que le pere avoit achettée.

COMMENTAIRE.

I. — P. 395, lig. 23.

Il laissa deux garçons.

L'un d'eux mourut en janvier 1652. Guy-Patin, après l'avoir confondu dans une lettre, mal à propos rapportée à 1650, avec le fameux partisan Montauron, « Montauron, » dit-il en se reprenant, « n'est pas » mort, mais bien un nommé Montorin, qui avoit autrefois esté maistre » des requestes, autrement dit Rocher-Portail, homme fort riche de » Bretagne. » (Lettre du 5 mars 1652.) Dans cette dernière ligne, les editeurs de Guy Patin auront bien pu, en supprimant deux ou trois mots, confondre le père avec le fils.

J'ai vu un assez grand nombre de généalogies manuscrites des Ruellan. Elles s'accordent à commencer par M. Gilles *de* Ruellan, seigneur de Tiersan, de Roche de Portail, etc., etc., marié à demoiselle Françoise *de* Miolais. Pas un mot de plus; et cela prouve que si Rocher-Portail n'etoit pas fier, ses gendres l'ont eté pour lui. Ils ont rougi de celui qui leur avoit transmis une richesse, après tout, honorablement acquise.

II. — P. 396, lig. 12.

Il se nommoit Nicolas le Clerc.

Outre sa charge de secrétaire du Roi, il fut auditeur des Comptes en 1598 et maître des Comptes le 13 août 1602.

Le fils qu'il laissa « fort riche » fut Nicolas le Clerc de Lesseville, auditeur des comptes en 1631, maître des comptes en 1637. Deux de ses enfans furent l'un Eustache, evêque de Coutances; l'autre, Pierre, conseiller au Parlement, marié à Elisabeth de Moussy. Un troisième etoit mort en 1659, quand on sacra l'evêque de Coutances; comme on peut le conclure d'un passage de la *Muse historique* de Loret. (Lettre du 29 mars 1659.)

L'auteur des *Notes confidentielles sur les Membres du Parlement*, conservées dans le manuscrit de Saint-Victor, n° 1096, parle assez mal du conseiller Pierre le Clerc de Lesseville : « Esprit bourru, de peu d'es- » clat et de peu d'estime dans le palais; a son frere, M. l'evesque de » Coutances qui le gouverne. A espousé une Moussy à qui il defère. » Homme de grands biens et de la dernière lesine. »

Cette famille de le Clerc de Lesseville existe encore et s'est très-honorablement maintenue dans les charges de la magistrature. Elle est aujourd'hui représentée par M. le comte de Lesseville et son frère.

XXXIX. — XLII.

LE CONNESTABLE DE LUYNES,

M. ET MADAME DE CHEVREUSE ET M. DE LUYNES.

(*Charles d'Albert duc de Luynes, Connétable de France; né* 5 *août* 1578, *mort* 14 *décembre* 1621.)

M. le connestable de Luynes estoit d'une naissance fort mediocre. Voicy ce qu'on en disoit de son temps. En une petite ville du contat d'Avignon, il y avoit un chanoine nommé Aubert. Ce chanoine eut un bastard qui porta les armes durant les troubles. On l'appelloit le capitaine Luynes, à cause peut-estre de quelque chaumiere qui se nommoit ainsy. Ce capitaine Luynes estoit homme de service; il eut le gouvernement du Pont-Saint-Esprit[1]. Au lieu d'*Aubert*, il signa *d'Albert*. Il fit amitié avec un gentilhomme de ces pays-là, nommé Contade qui, connoissant M. le comte du Lude, grand-pere de celuy d'aujourd'huy, fit en sorte que le filz aisné de ce capitaine Luynes fut receû page de la Chambre, sous M. de Bellegarde[2]. Après avoir quitté la livrée, ce

[1] Puis de Beaucaire, et mena deux mille hommes des Sevennes à M. d'Alençon en Flandres.

[2] C'est ce qui fut cause que le comte du Lude après M. de Breves, fut gouverneur de M. d'Orléans; puis le mareschal d'Ornane le fut, et M. de Bellegarde en suitte eut soin de sa conduitte, sans qualité de gouverneur.

jeune garçon fut ordinaire* chez le Roy ; c'estoit quelque chose de plus alors que ce n'est à cette heure. Il aimoit les oyseaux et s'y entendoit. Il s'attachoit fort au Roy et commença à luy plaire en dressant des pies-griesches.

Gentilhomme ordinaire.

La Reyne-mere et le mareschal d'Ancre, qui avoient esloigné le grand-prieur de Vendosme, et en suitte le commandeur de Souvray d'aujourd'huy, puis Montpouillan, filz du mareschal de la Force, parce que le Roy leur avoit tesmoigné de la bonne volonté, ne se desfierent point de ce jeune homme, qui n'estoit point de naissance.

Il avoit deux freres avec luy. L'un se nommoit Brante, et l'autre Cadenet. Ils estoient tous trois beaux garçons. Cadenet, depuis duc de Chaunes et mareschal de France, avoit la teste belle et portoit une moustache que de luy on a depuis appellé une *cadenette.* On disoit qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre et qu'ils n'avoient aussy qu'un bidet. Leur union cependant a fort servy à leur fortune[1].

M. de Luynes fit entreprendre au Roy de se desfaire du mareschal d'Ancre, afin de l'engager à pousser la Reyne sa mere; mais le Roy avoit si peur, et peut-estre son favory aussy, car on ne l'accusoit pas d'estre trop vaillant ny ses freres non plus, qu'on fit

[1] On chantoit entre autres couplets celui-cy contre eux :

D'enfer le chien à trois testes
Garde l'huis avec effroy,
En France trois grosses bestes
Gardent d'approcher le Roy.

tenir des chevaux prests pour s'enfuyr à Soissons, en cas qu'on manquast le coup.

De Luynes, tout puissant, espouse Mlle de Montbazon, depuis Mme de Chevreuse. Le vidame d'Amiens qui pouvoit faire espouser à sa fille, heritiere de Pequigny, M. le duc de Fronsac filz du comte de Saint-Paul, aima mieux, par une ridicule ambition, la donner à Cadenet; et le prince de Tingry donna sa fille à Brante, qu'on appella depuis cela M. de Luxembourg. Il mourut jeune *.

En 1630.

On dit que le Connestable disoit, allant faire la guerre aux Huguenots, qu'au retour il apprendroit *l'art militaire de la guerre*. M. de Chaunes, à Saint-Jean-d'Angely, s'arma d'armes si pesantes qu'on disoit qu'il luy avoit fallu donner des potences pour marcher.

Le Connestable logeoit au Louvre, et sa femme aussy. Le Roy estoit fort familier avec elle, et ils badinoient assez ensemble; mais il n'eut jamais l'esprit de faire le Connestable cocû. Il eust pourtant fait grand plaisir à toute la Cour, et elle en valoit bien la peine. Elle estoit jolie, friponne, esveillée, et qui ne demandoit pas mieux. Une fois elle fit une grande malice à la Reyne. Ce fut durant les guerres de la religion, à un lieu nommé Moissac* où la Reyne ny elle n'avoient pu loger, à cause de la petitesse du chasteau. Madame la Connestable, qui prenoit plaisir à mettre martel en teste à Madame la Reyne, un jour qu'elle y estoit allée avec elle, dit qu'elle vouloit y demeurer à coucher. « Mais il n'y a point de licts, »

A deux lieues de Castel-Sarrasin, en Guyenne.

disoit la Reyne. — « Eh ! le Roy n'en a-t-il pas un, » respondit-elle, « et M. le Connestable un autre? » En effect elle y demeura, et la Reyne non. Et quand la Reyne passa sous les fenestres du chasteau en s'en allant, car on faisoit un grand tour autour de la montagne où ce chasteau est situé, elle luy cria : « Adieu, » Madame, adieu! pour moy, je me trouve fort bien » icy. »

Le Connestable avoit fait venir de son pays un jeune homme, filz d'un je ne sçay qui, nommé d'Esplan, qui servoit à porter l'arbaleste au Roy. Enfin, il fit si bien qu'il devint marquis de Grimault : c'est une terre de consideration, du domaine du Roy en Provence. Il espousa Mlle de Maurevert de la Baulme, dont il n'eut point d'enfans. Il estoit quasy aussy bien que les Luynes avec le Roy. Ils firent aussy venir Modene et des Hagens. Le Connestable eut deux enfans, M. de Luynes d'aujourd'huy et une fille* qui est fort avant dans la devotion.

Anne-Marie de Luynes, morte dès 1646.

M. ET Mme DE CHEVREUSE.

Au bout d'un an et demy, Madame la Connestable se remaria avec M. de Chevreuse. C'estoit le second de MM. de Guise, et le mieux fait de tous les quatre. Le Cardinal estoit plus beau, mais M. de Chevreuse estoit l'homme de la meilleure mine qu'on pouvoit voir; il avoit de l'esprit passablement, et on dit que pour la valeur on n'en a jamais veû une plus de sang-froid. Il ne cherchoit point le peril; mais quand il y estoit, il y faisoit tout ce qu'on y pouvoit faire. Au siége d'Amiens, comme il n'estoit encore que

prince de Joinville, son gouverneur ayant esté tué dans la tranchée, il se mit sur le lieu à le fouiller, et prit ce qu'il avoit dans ses pochettes. Il gaigna bien plus avec la mareschale de Fervaques[1]. Cette dame estoit veuve, sans enfans et riche de deux cent mille escus. M. de Chevreuse fit semblant de la vouloir espouser; elle en devint amoureuse sur cette esperance, car c'estoit une honneste femme, et s'en laissa tellement empaulmer, qu'elle luy donnoit tantost une chose, tantost une autre; et enfin elle le fit son heritier. Il envoya son corps par le messager, au lieu de sa sepulture *.

Au lieu de le conduire lui-même, et par économie.

Quand on fit le mariage de la reyne d'Angleterre, on choisit M. de Chevreuse pour representer le roy de la Grande-Bretagne, parce qu'il estoit son parent fort proche, qu'il avoit, comme j'ay dit, fort bonne mine et que Mme de Chevreuse avoit toutes les pierreries de la mareschale d'Ancre. Elle accompagna la Reyne en Angleterre. Milord Riche, depuis comte d'Olland, l'avoit cajollée icy, en traittant du mariage. C'estoit un fort bel homme; mais sa beauté avoit je ne sçay quoy de fade. Elle disoit, des douceurs de son galant et de celles de Bouquinquant pour la Reyne, que ce n'estoit pas qu'ils parlassent d'amour, et qu'on parloit ainsy en leur pays à toutes sortes de personnes. Quand elle fut de retour d'Angleterre, le cardinal de Richelieu s'addressa à elle dans le dessein qu'il avoit d'en conter à la Reyne; mais elle s'en

[1] Le mary de cette dame, pour guerir une religieuse possédée, luy fit donner un lavement d'eau benite. — Elle estoit d'Allegre.

divertissoit. J'ay oüy dire qu'une fois elle luy dit que la Reyne seroit ravie de le voir vestû de toile d'argent gris de lin[1].

Elle se mit aussy à caballer avec M. de Chasteauneuf[2]. Enfin elle en fit tant que M. le Cardinal l'envoya à Tours, où le vieux archevesque, Bertrand de Chaux, devint amoureux d'elle. Ce bon homme disoit tousjours *ainsin comme cela*[3]. Il aimoit fort le jeu. Son anagramme estoit *chaut brelandier*. Elle dit qu'un jour, à la representation de la *Marianne*[4], elle luy dit : « Mais, Monsieur, il me semble que nous ne » sommes point touchez de la Passion comme de cette » comedie. — Je croy bien, Madame, » respondit-il; « c'est histoire, cecy, c'est histoire. Je l'ay leû dans » Josephe. »

Elle souffroit qu'il luy donnast sa chemise quand il se trouvoit à son lever*. Un jour qu'elle avoit à luy

C'est chez les princes le droit de la personne présente la plus rapprochée de leur condition.

[1] Il l'esloigna, voyant qu'elle se mocquoit de luy. Après, elle revint, et Monsieur disoit qu'on l'avoit fait revenir pour donner plus de moyens à la Reyne de faire un enfant.

[2] Qui estoit amoureux d'elle. C'estoit un homme tout confit en galanterie*. Il avoit bien fait des folies avec Mme de Pisieux; il donnoit beaucoup. Il n'en fit pas moins pour Mme de Chevreuse. En voyage, on le voyoit à la portiere du carrosse de la Reyne où elle estoit, à cheval, en robe de satin et faisant manege. Il n'y avoit rien de plus ridicule. Le Cardinal en avoit des jalousies estranges, car il le soupçonnoit d'en vouloir aussy à la Reyne, et ce fut cela plustost qu'autre chose qui le fit mener prisonnier à Angoulesme*, où il ne fut guères mieux traitté que son predécesseur, le garde-des-sceaux Marillac. Mme de Chevreuse fut reléguée à Dampierre, d'où elle venoit desguisée, comme une demoiselle crottée, chez la Reyne, entre chien et loup. La Reyne se retiroit dans son oratoire; je pense qu'elles en contoient bien du Cardinal et de ses galanteries.

Ch. de l'Aubespine, marquis de Chasteauneuf.

25 févr. 1633.

[3] C'est une maison de Basque. Il n'estoit pas ignorant.

[4] Celle de Tristan.

demander quelque chose : « Vous verrez qu'il fera » tout ce que je voudray ; je n'ay, » disoit-elle, « qu'à » luy laisser toucher ma cuisse à table[1]. »

M. le cardinal de Richelieu demanda à M. de Chevreuse s'il respondroit de sa femme : « Non, » dit-il, « tandis qu'elle sera entre les mains du lieutenant-» criminel de Tours, Saint-Jullien. » C'estoit celuy qui l'avoit portée à se separer de biens d'avec son mary ; car M. de Chevreuse faisoit tant de despenses qu'il a fait faire une fois jusqu'à quinze carrosses pour voir celuy qui seroit le plus doux.

Le Cardinal envoya donc un exempt pour la mener dans la tour de Loches. Elle le receut fort bien, luy fit

[1] Il avoit près de quatre-vingts ans. Il dit quand elle fut partie, car il parloit fort mal : « Voylà où elle *s'assisa* en me disant adieu, et où » elle me dit quatre paroles qui *m'assommarent.* » On trouva après sa mort dans ses papiers un billet deschiré de Mme de Chevreuse, de vingt-cinq mille livres qu'il luy avoit prestées. — Ce bonhomme pensa estre cardinal ; mais le cardinal de Richelieu l'empescha. Il disoit : « Si le Roy eust esté en faveur, j'estois cardinal. »

Un jour, environ vers ce temps-là, elle estoit sur son lict en goguettes, et elle demanda à un honneste homme de la ville : « Or ça, en con-» science, n'avez-vous jamais fait faux-bond à votre femme ? — Ma-» dame, » luy dit cet homme, « quand vous m'aurez dit si vous ne » l'avez point fait à monsieur votre mary, je verray ce que j'auray à » vous respondre. » Elle se mit à jouer du tambour sur le dossier de son lict, et n'eust pas le mot à dire.

J'ay ouy conter, mais je ne voudrois pas l'asseurer, que par gaillardise elle se desguisa un jour de feste en paysane, et s'alla promener toute seule dans les prairies. Je ne sçay quel ouvrier en soye la rencontra. Pour rire, elle s'arresta à luy parler, faisant semblant de le trouver fort à son goust ; mais ce rustre, qui n'y entendoit point de finesse, la culebutta fort bien, et on dit qu'elle passa le pas, sans qu'il en soit arrivé jamais autre chose.

A Tours. Comme elle y estoit*, quelqu'un en la regardant dit : « Ah ! la belle » femme, je voudrois bien l'avoir —. » Elle se mit à rire et dit : « Voylà » de mes gens qui aiment besogne faitte. »

bonne chere, et luy dit qu'ils partiroient le lendemain. Cependant, la nuict*, elle eut des habits d'homme pour elle et pour une demoiselle, et se sauva avant jour à cheval. Le prince de Marsillac, aujourd'huy M. de la Rochefoucault, fut mis à la Bastille pour l'avoir receûe une nuict chez luy. M. d'Espernon luy donna un vieux gentilhomme pour la conduire jusqu'à la frontiere d'Espagne. C'estoit un homme qui avoit veû assez de choses et qui estoit assez gay. La prenant pour un jeune homme : « Monsieur, » luy dit-il une fois, « il faut » que je pisse ; cela ne vous arrestera point, je pisse- » ray tout à cheval. » Et en disant cela, il tire tout ce qu'il portoit. « Hélas ! » adjousta-t-il, « pauvre cour- » taut ! autrefois tu estois bien plus gaillard. Monsieur, » tel que vous le voyez, il pissoit jadis entre les oreilles » du cheval. Et pissez-vous? » luy disoit-il. — « Je » n'en ay pas envie. — Je voy bien ce que c'est ; vous » n'oseriez le monstrer, il est trop petit. » Après, quand elle se donna à connoistre, il lui en fit excuse. 6 septemb. 1633.

Dans les informations qu'en fit faire le president Vigner, il y a, entre autres choses, que les femmes de Gascogne devenoient amoureuses de Mme de Chevreuse. Une fois, dans une hostellerie, la servante la surprit sans perruque. Cela la fit partir avant jour. Ses drogues luy prirent un jour ; on fit accroire que c'estoit un gentilhomme blessé en duel. Un Anglois nommé Craft, qu'elle avoit tousjours eu avec elle depuis le voyage d'Angleterre, parut quelques jours après son esvasion de Tours. On croyoit qu'il l'avoit accompagnée, car cet homme avoit de grandes pri-

vautez avec elle, et on ne comprenoit pas quels charmes elle y trouvoit. Elle passa ainsy en Espagne. On fit un couplet de chanson où on la faisoit parler à son escuyer[1] :

La Boissiere, dis-moy,
Vas-je pas bien en homme? —
Vous chevauchez, ma foi
Mieux que tant que nous sommes.
Elle est
Au regiment des Gardes,
Comme un cadet.

En 1627.

Avant ce voyage d'Espagne, elle en avoit fait un en Lorraine*. En moins de rien elle brouilla toute la Cour, et ce fut elle qui donna commencement au mauvais mesnage du duc Charles et de la duchesse sa femme *; car le Duc estant devenu amoureux d'elle, et luy ayant donné un diamant qui venoit de sa femme et que sa femme connoissoit fort bien, elle l'envoya le lendemain à la Duchesse[2].

Charles IV, mort en 1675; marié à Nicole de Lorraine.

Revenons à M. de Chevreuse. Quoyque endebté, sa table, son escurie, ses gens ont tousjours esté en bon estat[3]. Il estoit devenu fort sourd et pettoit partout, à table mesme, sans s'en appercevoir. Quand il fit ce grand parc à Dampierre, il le fit à la manière

[1] Sur l'air de la belle Piémontaise, dont la reprise est :

Elle est
Au regiment des gardes,
Comme un cadet.

[2] Pour le reste de la vie de Mme de Chevreuse, voyez les *Mémoires de la Régence*.

C'est-à-dire vêtu avec soin.

[3] Il a tousjours esté propre *.

du bonhomme d'Angoulesme[1]; il enferma les terres du tiers et du quart : il est vray que ce ne sont pas trop bonnes terres; et pour les appaiser il leur promit qu'il leur en donneroit à chascun une clef, qu'il est encore à leur donner.

Il avoit là un petit serrail. A Pasques, quand il falloit se confesser, le mesme carrosse qui alloit querir le confesseur emmenoit les mignonnes, et les reprenoit en remenant le confesseur. Il avoit je ne sçay quel brasselet où il y avoit, je pense, dedans quelque toison. Il le monstroit à tout le monde et disoit : « J'ay » si bien fait à ces Pasques, que j'ay conservé mon » brasselet. » Il avoit soixante-dix ans quand il faisoit cette jolie petite vie, qu'il a continüée jusques à la mort.

Quatre ou cinq ans après, je ne sçay quel homme d'affaires d'auprès Saint-Thomas-du-Louvre ayant esté rencontré par des voleurs, leur promit, parce qu'il n'avoit point d'argent sur luy, de leur donner vingt pistolles. Ils y envoyerent, mais il leur donna plus d'or faux que de bon. Or, M. de Chevreuse, un soir après souper, alloit seul à pié, avec un page, chez je ne sçay quelle créature, là auprès, où il avoit accoustumé d'aller[2] : il prit sans y songer une porte pour l'autre, et heurta chez cet homme qui, craignant que ce ne fussent ses filoux, se mit à crier : « Aux voleurs ! » Le Bourgeois* sort; on alloit charger M. de Chevreuse, s'il n'eust eu son ordre*. Quelques-

On diroit aujourd'hui : les Boutiquiers.

Son cordon-bleu.

[1] A Grosbois.

[2] L'hostel de *Chevreuse* est dans la rue *Saint-Thomas*.

uns pourtant veulent qu'à la chaude il ayt eu quelque horion. Pour moy, je doute fort de ce conte.

Comme il se portoit fort bien, quoyqu'il eust quatre-vingts ans, il disoit tousjours qu'il vivroit cent ans pour le moins. Il eut pourtant une grande maladie bientost après, dans laquelle il fut attaqué d'apoplexie. Au sortir de ce mal, il disoit qu'il en estoit revenû aussy gaillard qu'à vingt-cinq ans. Il traitta en ce temps-là avec M. de Luynes, filz de sa femme, et luy ceda tout son bien, à condition de luy donner tant de pension par an, de luy fournir tant pour payer ses debtes, et il voulut avoir une somme de dix mille livres tous les ans pour ses mignonnes. Il aimoit plus la bonne chere que jamais. Sa fille de Joüarre* ayant envoyé sçavoir de ses nouvelles, il luy manda que sur toutes choses il luy recommandoit de faire bonne chere, et de la faire aussy à ses religieuses. Il n'attendoit, disoit-il, que le bout de l'an pour traitter ses medecins, qui l'avoient menacé d'une rechûte en ce temps-là, comme c'est l'ordinaire. Mais il ne fut pas en peine de les convier, car il mourut comme on le luy avoit predit.

Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre; morte en 1694.

M. DE LUYNES.

M. le duc de Luynes ne ressemble à sa mere en aucune chose. Il a furieusement desgeneré. Il fut marié de bonne heure avec la fille d'un Seguier*, qui portoit le nom de Soret, d'une terre auprès d'Anet; et Mme de Rambouillet disoit, voyant la fille unique de cet homme espouser le duc de Luynes : « Faut-il

Louise-Marie Seguier

» que le connestable de Luynes n'ait fait tout ce qu'il » a fait que pour la fille de Soret[1] ! » J'ay veû un roman de la façon de cette femme.

Mme de Luynes ne vescut guères : elle mourut en couches[2]. Elle et son mary estoient esgallement devots. Ils donnoient beaucoup aux pauvres. Les Jansenistes faisoient tout chez eux : il y a eu un pere Magneux, à Luynes-Maillé, auprès de Tours, qui faisoit enrager tout le monde. Mme de Luynes envoya un jour ordre aux officiers de faire vuider de la duché toutes les femmes de mauvaise vie ; ses officiers luy manderent que pour eux ils ne les discernoient point d'avec les autres, et que si elle sçavoit quelque marque pour les connoistre, qu'elle prist la peine de le leur mander. Il a couru un bruit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau ; son mary et elle se levoient la nuict pour prier Dieu. Depuis la mort de sa femme,

[1] Elle avoit raison de parler ainsy, car cet homme* estoit le plus indigne de vivre qui fut jamais. Il avoit esté conseiller au Parlement; son pere estoit mort président à mortier. Mais il quitta la robe et prit l'espée, luy qui n'estoit qu'un poltron. Il espousa la fille du procureur-général de la Guesle, de cet homme qui pensa mourir de regret d'avoir introduit, quoyque innocemment, le moine qui tua Henry III. Or, M. de la Guesle estoit gentilhomme, et avoit un frere qui parvint à commander le régiment de Champagne. C'estoit beaucoup en ce temps-là. Cet homme fit quelque fortune et achetta le marquisat d'O. Il n'avoit point d'enfans. Mme de Soret estoit une de ses heritieres, car elle avoit une sœur. Soret, d'impatience d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes choses, et enfin luy fit tirer un coup d'arquebuse, comme il revenoit de Saint-André*, dont un gentilhomme qui estoit avec luy fut tué. On avera que Soret avoit fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le voulut pas perdre, et mesme, Soret estant mort, il fit Mme de Soret son heritiere, et la terre d'O luy vint. Depuis on l'appella la marquise d'O.

Pierre Seguier, marié à Marguerite de la Guesle.

De l'église de St-André-des-Arts.

[2] En 1651.

M. de Luynes a mis ses enfans entre les mains d'une Mlle Richer, grande janseniste, et a pris le mary, advocat au parlement, pour son intendant. Luy est comme hors du monde, et a achepté une maison proche de Port-Royal-des-Champs, où il est presque tousjours.

COMMENTAIRE.

I. — P. 398, lig. 1.

M. le connestable de Luynes estoit d'une naissance fort mediocre.

On a droit peut-être de contester les liens qui rattacheroient les d'*Albert* du comtat Venaissin aux *Alberti* patriciens de Florence, réfugiés en terre papale vers le commencement du xve siècle; et ce qui justifiera toujours quelques doutes, c'est le silence absolu que garde sur cette connexité le savant et judicieux le Laboureur. (*Additions aux Mém. de Castelnau*, tom. II, p. 418 à 424.) Mais au moins est-il certain que les d'*Albert*, durant tout le xve siècle et tout le xvie, ont été reconnus pour fort bons gentilshommes du Comtat; que leur filiation est, dès ce temps-là, à l'abri de toute incertitude, et que leurs alliances ont attesté constamment l'opinion qu'on avoit de leur honorable origine. Les trois frères, Charles de Luynes, Louis de Brantes et Honoré de Cadenet, arrivèrent à la cour pauvres et assez dénués; mais ils avoient pour patrons tous les grands seigneurs originaires de Provence, qui tenoient en grande estime le capitaine Honoré d'Albert de Luynes, leur père. A qui fera-t-on croire sérieusement que ce capitaine de Luynes dont personne, durant sa vie, ne contestoit la bonne noblesse, — proche parent du sieur de Boniface de la Molle; — chevalier de l'Ordre sous Henry IV, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de pied, alternativement gouverneur du Chasteau-Dauphin, de Beaucaire et du Pont-Saint-Esprit, — marié dès 1573 avec la petite-fille de Jean Renaud de Villeneuve, premier marquis de Trans, — fils de Léon d'Albert, premier seigneur de *Luynes* en raison de son mariage avec Jeanne de Segur, fille d'Antoine de Segur seigneur de Luynes, mariage contracté le 21 septembre 1535; — à qui, dis-je, persuadera-t-on sérieusement que le capitaine Honoré d'Albert de Luynes, père du Connétable, ait dû son nom d'Albert à un chanoine *Aubert*, dont il auroit été le fils naturel? Si l'on en croit l'*Histoire de la*

mère et du fils, c'est même la chambrière, maîtresse du Chanoine, qui se seroit appelée Aubert, et Luynes auroit eté une bicoque laissée par le chanoine Segur au fils de sa chambrière. Jamais la malice des Cours, si féconde en inventions, n'avoit echafaudé de conte plus ridicule, et cependant le cardinal de Richelieu, qui pour le moins revisa l'*Histoire de la Mère et du Fils*, s'en etoit rendu le garant; tandis que des Réaux se contenta d'écrire : *Voici ce qu'on disoit de son temps.* Le père Anselme et le Laboureur surtout, qui parlent des Luynes avec assez de défaveur, mais, quant aux origines, avec une estimable impartialité, ont fait justice de tout cela. Ajoutons qu'un des plus grands ennemis du Connétable, Jean de Caumont la Force, marquis de Montpouillan, dans les Mémoires récemment publiés à la suite de ceux du maréchal de la Force, ne dit pas un mot de cette sotte bâtardise alléguée contre le père du duc de Luynes. Auroit-il manqué de le faire, quand le but de ces Mémoires etoit de flétrir l'ingratitude du Connétable qui lui devoit, à l'en croire, sa faveur auprès du Roy? On nous pardonnera d'avoir essayé de rappeler les simples droits de la vérité à l'occasion d'un nom qui, loin d'exciter aujourd'hui des passions haineuses, se lie depuis deux cents ans à tous les beaux et nobles souvenirs de notre pays.

La famille d'Albert, venue ou non d'Italie, etoit depuis deux siècles etablie dans le comtat Venaissin : son nom devoit donc se prononcer *Albert* ou *Alberti*, et non pas comme le suppose à tort des Réaux, *Aubert*, qui est la prononciation du Nord.

II. — P. 398, lig. 10.

Il fit amitié avec un gentilhomme de ces pays-là, nommé Contade.

Les Contades sont originaires de Narbonne. Une double alliance a, de notre temps une seconde fois, rapproché les deux maisons. Anne de Contades, celui dont on parle ici, vint à la Cour après M. de Luynes et fut nommé, sans doute par la faveur de celui-ci, sous-gouverneur du duc d'Anjou, en 1618. Pour Luynes, il avoit eté présenté par son père à Henry IV.

III. — P. 399, lig. 8.

Le commandeur de Souvray d'aujourd'huy.

Jacques de Souvré, fils de Giles de Souvré maréchal de France et frère de la marquise de Sablé. Il devint en 1667 grand-prieur de France et mourut en mai 1670. (*Lettre de Guy Patin du* 23 *mai* 1670.) Il avoit fait construire le grand corps de bâtiment placé au fond de la cour du *Temple.*

IV. — P. 399, lig. 13.

L'un se nommoit Brante, et l'autre Cadenet.

Honoré d'Albert sieur de Cadenet, marié en 1619 à Charlotte d'Ailly, fille unique de Philibert Emmanuel d'Ailly, sieur de Piquegny, vidame d'Amiens, et de Louise comtesse de Chaunes; à la condition de prendre le nom et les armes de Chaunes.

Léon d'Albert, sieur de Brantes, epousa en 1620, Marguerite Charlotte de Luxembourg, fille de Henry de Luxembourg, duc de Piney, prince de Tingry, et devint ainsi duc de Luxembourg-Piney, prince de Tingry et de Ligny; il mourut en 1630. La Duchesse, après sa mort, se remaria à Charles Henry de Clermont-Tonnerre auquel elle reporta le nom et les armes de Luxembourg, bien qu'elle eût un fils et une fille de son premier mariage. Mais le fils etoit presque idiot: on le mit dans les Ordres, et du consentement de son beau-père, il abandonna ses titres à sa sœur utérine, Magdelaine de Clermont-Tonnerre, qui porta en 1661 le duché de Luxembourg-Piney au célèbre François Henry de Montmorency-Bouteville, maréchal de France, dont les descendans existent encore.

V. — P. 399, lig. 14.

Ils estoient tous trois beaux garçons.

« Le Connétable, » dit le président Bertin du Rocheret, dans ses notes généalogiques, « avoit un extérieur si prévenant qu'on ne le » pouvoit voir sans l'aimer et sans oublier les préventions les plus » passionnées. — *Ah!* disoit-on, *vous n'en parleriez pas mal, si vous le » connoissiez!* »

VI. — P. 399, lig. 22.

M. de Luynes fit entreprendre au Roy de se desfaire du mareschal d'Ancre.

Pour tous les détails de l'assassinat du maréchal d'Ancre, il faut voir outre ce qu'on connoissoit jusqu'à présent, les *Mémoires du marquis de Montpouillan.* Montpouillan s'y attribue la meilleure part dans la resolution du Roy : c'est lui qui voyant le Roy embarrassé par la question de Vitry : « S'il résiste, que faudra-t-il faire? » répondit: « Il faudra » le tuer. » Vitry se le tint pour dit par le Roy, et il avoit raison. Devoit-il obéir, et Concini essaya-t-il réellement se défendre? C'est une autre affaire.

VII. — P. 400, lig. 23.

Une fois elle fit une grande malice à la Reyne.

Cette anecdote doit seulement donner à penser que la Duchesse vouloit amener Louis XIII à partager le lit de la Reyne. En ce temps-là (septembre 1621), la chose n'etoit pas facile. Louis XIII avoit eté quatre ans sans donner à la jeune Reine la moindre preuve d'amour conjugal ; en 1619, au rapport fidèle du médecin Herouart, il avoit fallu que le connétable de Luynes lui fît une sorte de violence pour le décider à quitter son lit solitaire pour entrer dans celui d'Anne d'Autriche. L'historien Gramond a raconté cet episode d'une façon intéressante, malgré les entraves qu'il s'etoit volontairement imposées en ecrivant dans une langue morte.

« ... Diversi discumbebant, et quanquam immensa conjugii charitas, » jam erant anni quatuor ex quo vita utrique cælebs trahebatur ; con- » sulto gestum, ne prima ætate enervarentur vires. Fama erat obsti- » tisse in hanc diem expetitis à Rege amplexibus Luynæum, metu » amoris conjugalis, quem æmuli impatientem fore haud injuria me- » tuebat. Instabant legati Hispaniæ, rati Regis sui contemptu differri » amplexus ; jamque haud procul divortio aberat conjugium, cum » Luynæus facti autorem ostendit se cui prohibendo jam impar erat. » Regem concubia nocte lecto suo recumbentem et tum forte insomnem » aggressus : « *Quid*, » inquit, « *nullo in Venere ausu jaces, solitarius ? Sat* » *vitæ cælibi datum, crimen est solitudo vitæ sociam habenti.* » Hæc » effatus amplexatum, nec obluctantem, veste fortuita tegit, transfertque » brachiorum nisu in Reginæ cubiculum : somno se illa forte commi- » serat, ignara beneficii, cum per placidam imaginem discusso sopore, » conjugem grato velut in somnio videt et possidet, etc. » (*Historiar. Galliæ ab excessu Henrici IV, lib. XVIII.* Amstelod. 1653, lib. III, p. 214.)

VIII. — P. 401, lig. 9.

Un jeune homme..... nommé d'Esplan.

Esprit Alard, seigneur d'Esplan, marié à Marie de la Baume, fille de François de la Baume comte de Montrevel, qu'on prononçoit *Maurevert*. Elle mourut à soixante-trois ans, en 1668, et elle avoit apporté à d'Esplan la terre de Grimault qui fut pour lui érigée en marquisat. Le marquis de Grimault fut blessé dans un duel, et mourut des suites, dans la ville de Troyes.

IX. — P. 401, lig. 16.

Ils firent aussy venir Modene et des Hagens.

Nous avons déjà parlé de Deageant. Pour l'autre, c'estoit Esprit Raimond de Mourmoiron, baron puis comte de Modene, plus tard amant de la Bejart la mère, et auteur de *Mémoires sur la Révolution de Naples.* Il etoit fils de François Raimond de Mourmoiron, baron de Modene, oncle du connétable de Luynes et ambassadeur extraordinaire de Louis XIII en Italie, en 1618.

X. — P. 402, lig. 3.

Il gaigna bien plus avec la mareschale de Fervaques.

Anne d'Alegre, d'abord veuve de Paul de Coligny, comte de Laval (Gui XIX), puis de Guillaume de Hautcour, comte de Grancey, seigneur de Fervaques et maréchal de France, mort en 1613. Dans l'*Inventaire des livres de Maître Guillaume* on trouve : « Les Quinze-Joyes » de mariage, reveues et corrigées par la mareschale de Fervaques. » Le nom de l'auteur est en blanc. » C'est une allusion au désir qu'on supposoit à la Veuve de se remarier une troisième fois. Malherbe vient à l'appui du récit de des Réaux : « On tient, » dit-il, « M. le prince de » Joinville marié avec Mme la mareschale de F. Je me trouvois hier » en une compagnie où quelqu'un dit que quand elle parloit de luy, » elle disoit : *Monsieur mon mary.* Je faisois compte d'avoir l'honneur » de la voir aujourd'huy pour le sçavoir de sa bouche ; mais un petit » dévoyement d'estomac m'a fait garder le logis. » (Lettre à Peiresc du 5 août 1615.)

« Andrée ou Anne d'Alegre, » dit aussi le Laboureur, « laissoit dis- » siper au défunt duc de Chevreuse tout son argent comptant, dans » la vaine espérance de l'espouser. Et ce fut si tost fait que la richesse » de cette veuve ne fut que d'un moment. » (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, II, p. 712.)

Quant au lavement d'eau bénite, donné par le maréchal de Fervaques, c'etoit apparemment l'effet de son indévotion accoutumée : « On » l'a taxé de trois défauts considérables, » dit encore le Laboureur, » de peu de religion, d'ambition et d'avarice. »

XI. — P. 402, lig. 11.

Il envoya son corps par le messager.

C'est-à-dire apparemment par le coche, ou la patache publique. Cette lésinerie surprit tout le monde. Voiture, dans la 110e lettre, annonçant plaisamment à Mlle de Rambouillet sa mort supposée, ajoute :

« J'avois dessein de vous envoyer le corps par le messager, aussy bien » que celuy de la mareschale de Fervacques; mais... j'ay eu peur que » par le chaud, il ne se gastast. » Et sur ce passage, des Réaux a ecrit dans deux exemplaires que possèdent, l'un M. Techener, l'autre la bibliothèque de l'Arsenal: « La Mareschale fit M. de Ch. son héritier; il » envoya le corps par le messager, pour eviter la dépense. » Ces derniers mots rendent clair ce qui, dans l'*Historiette,* ne l'etoit pas.

XII. — P. 403, lig. 1re.

J'ay ouy dire qu'une fois elle luy dit que la Reyne seroit ravie de le voir vestû de toile d'argent gris de lin.

Un littérateur distingué, M. Barriere, a publié en 1828, des *Mémoires inédits de Louis Henry de Lomenie, comte de Brienne*, celui qui fut enfermé comme fou dans les dernières années de sa vie. L'editeur dont on ne peut soupçonner la bonne foi, a suivi un manuscrit ancien, qui semble avoir fait longtems partie d'une collection faite par les Brienne et conservée aujourd'hui dans le magnifique château de Brienne, devenu propriété de Mme la princesse Théodore de Bauffremont. Mais la rage des Mémoires supposés etoit si grande vers la fin du XVIIe siècle, et au commencement du XVIIIe, qu'il est permis d'ajouter peu de foi à ces révélations de Brienne, d'ailleurs assez banales. Les deux passages le plus remarqués sont précisément ceux qui se rapprochent le mieux de la manière de Sandras des Courtils. L'un est le récit de la promenade de Mazarin *in extremis,* au milieu de sa belle galerie, promenade dont Brienne, caché sous une tapisserie, auroit eu le secret; l'autre est l'histoire de la mascarade de Richelieu en baladin, dont le Boccan, violon, Vautier, médecin et Beringhen, grand ecuyer, auroient eté les spectateurs egalement cachés derrière un paravent. Citons le passage en soulignant les mots qui nous paroissent accuser la manière d'un ecrivain moins ancien :

« La Princesse et sa confidente avoient en ce temps l'esprit tourné » *à la joie* pour le moins autant qu'à l'intrigue. Un jour qu'elles *cau-* » *soient ensemble* et qu'elles ne pensoient qu'à rire aux dépens de » l'amoureux cardinal : « Il est *passionnément epris,* Madame, dit la » confidente, je ne *sache rien qu'il ne fît* pour plaire à Votre Majesté. » Voulez-vous que je vous l'envoie un soir, dans votre chambre, vêtu en » baladin ; que *je l'oblige* à danser ainsi une sarabande ; le voulez-vous ? » il y viendra.—Quelle folie ! » dit la Princesse. Elle *etoit jeune, elle* » *etoit femme,* elle etoit *vive* et gaie ; *l'idée* d'un pareil *spectacle* lui » parut divertissante. Elle prit au mot sa confidente, qui fut, du même » pas, trouver le cardinal. Ce grand ministre, quoiqu'il eût dans la » tête toutes les affaires de l'Europe, ne laissoit pas en même temps

» de livrer son cœur à l'amour. Il *accepta* ce singulier rendez-vous : » il se croyoit déjà *maître de sa conquête* ; mais il en arriva autre- » ment ; Boccan, qui etoit le Baptiste d'alors et jouoit admirablement » du violon, fut appelé : On lui recommanda le secret ; de tels secrets » se *gardent-ils?* c'est donc de lui qu'on a tout su. Richelieu etoit » vêtu d'un *pantalon* de velours vert : il avoit à ses jarretières des » sonnettes d'argent ; il tenoit en main des castagnettes, et dansa la » sarabande que joua Boccan. Les *spectatrices* et le violon etoient ca- » chés, avec Vautier et Beringhen, derrière un paravent, d'où l'on » voyoit les gestes du danseur. *On rioit à gorge déployée;* et qui pou- » voit s'en empêcher, puisque, après cinquante ans, j'en ris encore » moi-même ? » (*Mémoires de Brienne*, tom. I, p. 274.)

Ce récit, j'en appelle avec confiance au sentiment délicat de M. Barriere, n'a pas le caractère de la vérité. Qu'est-ce que ce Boccan qui, mandé pour accompagner de son violon la danse et les castagnettes du Cardinal, se tient pourtant caché, ce qui ne l'empêche pas de rire à gorge déployée? Qu'est-ce que le Cardinal, dansant et jouant des castagnettes, quand il devoit se croire seul? Mais admettons que Brienne ait ici réellement parlé; Boccan aura raconté cela à Gomberville, et Gomberville le lui aura redit. Voilà de beaux garans! un violon, un romancier extravagant et enfin Brienne, dans sa triste vieillesse! Notre des Réaux, objectera-t-on, fait bien danser Sully; pourquoi Richelieu n'auroit-il pas egalement dansé? Nous répondrons que Sully etoit un cavalier, non un cardinal; qu'il dansoit chez lui, en présence de ses amis; non pas chez la Reine, avec des sonnettes aux jambes et se croyant seul. Il y a un monde entre les danses de Sully et celle de Richelieu.

La véritable tradition d'une anecdote qui a bien acquis de l'ampleur en s'éloignant des sources, c'est l'habit d'argent gris-de-lin que, suivant le véridique des Réaux, le Cardinal refusa de prendre. Ce n'etoit pourtant alors que le costume de cour, celui des cavaliers : et si Mme de Chevreuse proposoit au Cardinal de le prendre, c'est en alléguant que la soutane ecclésiastique offusquoit la Reine et faisoit naître dans son âme un nouvel ordre de scrupules. Jusque-là, rien d'invraisemblable. Je lis dans une des notes généalogiques du président Bertin du Rocheret : « Madame la Connestable fut aimée du cardinal de Richelieu, qui » s'habilloit quelquefois en cavalier pour elle. Elle l'en railloit, et par » une piquante trahison, elle le fit voir à la reyne Anne d'Autriche ; ce » qui les brouilla, de sorte qu'il la fit exiler. »

Pour ce que Mme de Chevreuse dit un peu plus haut ici, de milord Rich et de Buckingham, « qu'ils ne parloient pas d'amour, mais comme » on parloit en Angleterre à toutes sortes de personnes, » cela etoit peut-être plus vrai que ne le croyoit des Réaux. Il suffit de supposer

que l'usage des cavaliers de tendre la main aux dames fût dès lors aussi répandu en Angleterre qu'il l'etoit peu en France. *Ma très-chère* (my dearest), est encore une façon de parler commune chez nos voisins, à laquelle on se fait difficilement en France.

XIII. — P. 403, note 2, lig. 7.

Ce fut cela plustost qu'autre chose qui le (M. de Chasteauneuf) *fit mener prisonnier à Angoulesme.*

« Il y passa son temps desagréablement, » dit Mme de Motteville, « et il y souffrit pendant quelques années les amertumes que la for- » tune fait sentir à ceux qui veulent se soumettre à sa tyrannie. » (*Mémoires*, I, p. 56.) Elle dit encore ailleurs : « Cet homme avoit de » grandes qualités ; l'âme ferme, l'esprit hardy et le cœur remply de » gloire. Il estoit habile dans l'intrigue, il avoit une grande expérience » des affaires... Il avoit beaucoup de quoy s'humilier devant Dieu et » les hommes, ayant autrefois, sous le règne du cardinal de Richelieu, » condamné à mort l'innocent maréchal de Marillac... Il avoit encore » un défaut qui le rendoit ridicule. Il aimoit trop les dames. Leur » conversation et leurs flatteries luy plaisoient, et les dames, pour leurs » intérests, le recherchoient avec trop d'avidité. Elles ont beaucoup » contribué par leurs intrigues à sa grandeur et à sa fortune, comme à » le rendre méprisable. » (IV, p. 113.)

XIV. — P. 403, lig. 14.

C'est histoire cecy, c'est histoire.

Le mot a sans doute eté dit, mais dans un autre sens. Ce n'est pas de la fable, pensoit l'Archevêque, voilà pourquoi nous en sommes touchés, comme nous pourrions l'être de la Bible. La malice de Mme de Chevreuse a donné le tour ; puis Jean-Baptiste Rousseau est venu, pour en faire une epigramme digne de la *Judith* de Racine :

Par passetemps un Cardinal oyoit
Lire les vers de Psyché, comédie;
En les oyant pleuroit et larmoyoit,
Tant qu'eussiez dit que c'etoit maladie.
« Quoy ? monseigneur, à cette rapsodie, »
Luy dit quelqu'un, « tant nous sembleztouché!
» Et l'autre jour au martyre preché
» De saint Laurent, parustes si paisible!
» Ho! ho! » dit-il, « tudieu, celte Psyché
» Est de l'histoire, et l'autre est de la Bible. »

XV. — P. 405, lig. 23.

Une fois, dans une hostellerie, la servante la surprit sans perruque.

On lit une autre anecdote sur la fuite de la Duchesse, dans le Recueil de Conrart : « Estant arrivée un soir proche des Pyrénées, en un lieu » où il n'y avoit de logement que chez le Curé, qui encore n'avoit que » son lict, elle luy dit qu'elle estoit si lasse qu'il falloit qu'elle se cou- » chast pour se reposer, parlant néanmoins comme si elle eust esté un » cavalier, et le Curé contestant et disant qu'il ne quitteroit point » son lict : enfin ils convinrent qu'ils s'y coucheroient tous trois en- » semble, ce qui se fit en effect. Le matin les deux cavaliers remon- » terent à cheval, et la duchesse de Chevreuse, en partant, donna au » Curé un billet par lequel elle l'avertissoit qu'il avoit couché la nuit » avec la duchesse de Chevreuse et sa fille, et qu'il se souvinst que s'il » n'avoit pas usé de son avantage, ce n'estoit pas à elles qu'il avoit » tenu. » (*MSS. de Conrart. Recueil in-folio*, XIII, 633.)

XVI. — P. 406, lig. 16.

Le Duc.... luy ayant donné un diamant, etc.

Des Réaux auroit-il voulu que Mme de Chevreuse acceptât le diamant? Dans toutes ces aventures de la Duchesse, on peut voir de l'étourderie, de la légèreté ; non des torts véritables.

XVII. — P. 407, note 2.

L'hostel de Chevreuse est dans la rue Saint-Thomas.

Il en restoit encore, en 1848, la moindre partie, dans la rue *Saint-Thomas-du-Louvre*, n° 13 ; c'etoient les *Ecuries de la couronne*. L'hôtel avoit eté bâti sur les dessins de Metezeau, et s'appela d'abord hôtel de *la Vieuville*. En 1620, le connétable de Luynes l'acheta 175,000 livres et lui donna son nom, que remplaça celui du duc *de Chevreuse*, quand celui-ci l'eut acheté 180,000 livres, sans doute à son beau-fils. Il avoit une grande apparence ; on regrettoit l'absence d'une des ailes projetées ; « mais, » dit Germain Brice, « ce qui est achevé n'est pas d'une méchante » manière ; quoique l'on y trouve bien des choses à redire, surtout » dans la porte, qui est d'ordre ionique, qui seroit bien plus régulière » si le fronton n'en etoit point brisé, ce qui est presque sans exemple » et fort désagréable à la vue. » (2e edition.) Les appartemens renfermoient d'ailleurs plusieurs peintures de Mignard, et entre autres un plafond de l'*Aurore* dont on faisoit un cas infini.

Ce fut là que durant la Fronde la duchesse de Chevreuse reçut tous les illustres ennemis du Mazarin. Elle vendit enfin l'hôtel à Bernard de Nogaret duc d'Epernon pour la somme de 400,000 livres, et à partir de ce marché, on l'appela l'*hôtel d'Epernon*. Puis il devint *hôtel de Longueville*, nom qu'il a conservé jusqu'à la Révolution, tout en passant successivement des mains de la duchesse de Nemours (Mlle de Longueville), à qui nous devons de si judicieux Mémoires, en celles de Louis Henry prince de Neufchâtel, fils naturel de Louis de Bourbon comte de Soissons; de Philippe d'Albert duc de Luynes; de Charles Louis d'Albert, son fils, duc de Chevreuse. Celui-ci après l'avoir loué au cardinal de Janson, evêque de Beauvais, puis au cardinal de Polignac, auteur de l'*Anti- Lucrèce*, le vendit en 1749 aux Fermiers généraux, qui en firent un magasin de tabac. Ces Messieurs avoient transformé le jardin qui donnoit sur le Carrousel en nouveaux corps de bâtiment terminés par une façade de mauvais goût. C'est en 1802 qu'on en fit les *Ecuries du premier Consul.*

XVIII. — P. 409, note 1, lig. 1.

Elle avoit raison de parler ainsy, etc.

Louise-Marie Seguier duchesse de Luynes, etoit fille de Pierre Seguier, maître des requêtes, marquis de Sorel (non Soret). Ce Pierre Seguier avoit epousé Marguerite de la Guesle, dame de Chars, seconde fille de Jacques de la Guesle, le célèbre procureur général du Parlement de Paris, sous Henry III. Marie, seconde fille de Jacques de la Guesle, epousa Henry de la Chastre comte de Nançay, maître de la garde-robe et colonel du régiment des Gardes-Suisses. Pour le frère du Procureur général, c'etoit Alexandre de la Guesle marquis d'O, mestre de camp au régiment de Champagne.

Sorel mourut en 1638, et il est assez piquant de rapprocher cette légende du Seguier marquis de Sorel, qui ne peut pas être absolument fausse, de l'epitaphe qu'on lisoit sur sa tombe dans l'eglise de Saint-André-des-Arts.

A LA MEMOIRE DE M. LE MARQUIS D'O, MORT EN 1638.

Ce marquis dont les os sont couverts d'une lame
Et dont l'esprit divin a volé jusqu'aux cieux,
Plus constant dans la mort qu'Hercule dans la flamme,
D'un œil sec vit couler les larmes de nos yeux.
Jamais esprit ne fut ny si beau ny si ferme;
Tousjours d'un cœur egal, tousjours d'un mesme terme,
Il attendit la mort que tout le monde fuit;
Sa gloire en ce combat se rendit immortelle :
On eust dit, le voyant, en cet estat reduict,
Que la mort le craignoit et qu'il triomphoit d'elle.

Il avoit eté rejoindre Monsieur en Belgique lors de sa rupture avec le Cardinal en 1633. Frizon, correspondant de Combaut, lui ecrivoit le 7 octobre 1633 : « Sorel, autrement le marquis d'O est icy, et quel-» qu'un dit en riant au plus grand seigneur de tous que sa maison es-» toit la retraite de tous les faux monnoyeurs et autres gens faits » comme cela. » (Correspondance manuscr. d'Hozier.)

Mme la duchesse de Luynes, la vertueuse fille de ce coquin, avoit fait bâtir auprès de Port-Royal le château de Vaumurier. C'est là qu'elle mourut à l'âge de 29 ans :

L'epouse du duc de Luynes
Dont les vertus etoient divines,
Le corps aimable et l'esprit beau
A descendu dans le tombeau;
Dont sont affligez et fort tristes
Les pauvres et les Jansenistes.
Car ceux-là par sa charité
Et ceux-ci par sa piété
Dont elle estoit un vray modele,
Trouvoient un grand support en elle.

(Loret, *Muse historique*, lettre du 17 sept. 1651.)

Le duc de Luynes eut de Marie Seguier quatre enfans, savoir : Charles-Honoré, duc de Chevreuse ; Marie-Louise, prieure de Torcy ; Henriette-Thérèse, religieuse à Jouarre, morte à Torcy ; et Françoise-Paule-Charlotte, mariée en 1667 à Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome, laquelle mourut en 1670.

En 1661, c'est-à-dire quatre ans après la rédaction de cette Historiette, le duc de Luynes epousa en secondes noces Anne de Rohan, sa tante, sœur de sa mère la duchesse de Chevreuse. Cette dame mourut en 1684, âgée de quarante-quatre ans ; il en eut sept nouveaux enfans, savoir : Louis-Joseph, comte d'Albert ; François-Hercule, chevalier de Luynes, qui conduisit en Pologne le roi Stanislas en 1733, et mourut l'année suivante ; Marianne, femme de Charles de Rohan, prince de Guemené, morte en 1679 ; Marie-Charlotte-Victoire, femme d'Alexandre-Albert-François-Barthelemy de Bournonville, morte en 1701 ; Catherine-Angélique, femme de Charles-Antoine Gouffier, marquis d'Heilly, morte en 1746 ; Jeanne-Baptiste-Geneviève, née en 1670, mariée à treize ans à Jérôme de Scaglia, comte de Verrue, tué en 1707 : c'est la charmante comtesse de Verrue, la *dame de volupté*, morte en 1736 ; Jeanne-Thérèse-Pélagie, femme de Louis de Guilhem de Castelnau, marquis de Sessac, morte en 1756.

Enfin, le duc de Luynes convola dans un troisième et dernier mariage avec Marguerite d'Aligre, qui lui survécut de trente-deux ans, et mourut en 1722, honorée des eloges de Saint-Simon.

XLIII. — XLIV.

LE PRÉSIDENT DE CHEVRY

ET SON FRERE, LE MEDECIN DURET.

(*Charles Duret sieur de Chevry, contrôleur-général des Finances, greffier des Ordres du Roi et président à la Chambre des Comptes, mort* 18 *septembre* 1636. — *Jean Duret, mort* 30 *août* 1629.)

Le président de Chevry se nommoit Duret et estoit frere de Duret le medecin. Par ses bouffonneries et par sa danse, il se mit bien avec M. de Sully, comme nous avons dit ailleurs. Ce fut luy qui monstra à la Reyne et aux Dames les pas du ballet dont nous avons parlé dans l'*Historiette* d'Henry IVe*. Ce fut avec M. de Sully qu'il commença à faire fortune : il ne fut pourtant intendant des Finances que du temps du mareschal d'Ancre, et il se conserva dans l'Intendance quand le Mareschal fut tué, en donnant dix mille escus à la Clinchant que M. de Brante* entretenoit.

Ou plutôt dans celle de *Mme la Princesse*, p. 170.

Le frère du Connetable.

C'estoient ses deux principales folies, que la faveur et la bravoure[1]. Il disoit qu'il falloit tenir le bassin de la chaise percée à un favory, pour l'en

[1] Il disoit : « Si un homme me trompe une fois, Dieu le maudisse; » s'il me trompe deux, Dieu le maudisse et moy aussy ; mais s'il me » trompe trois, Dieu me maudisse tout seul ! »

coiffer après, s'il venoit à estre disgracié. Le voylà donc du costé des plus forts. Mme Pilou, qui le connoissoit de longue main, l'alla voir à la Grange du Milieu, auprès de Grosbois ; c'est presentement une belle maison qu'il a fait bastir depuis. Elle luy parla de l'exécution de la mareschale d'Ancre, et disoit que c'estoit une grande vilainie que d'avoir fait couper le cou à cette pauvre femme. « *Ta, ta, ta!* » luy va-t-il dire brusquement ; « vous parlez, vous » parlez sans sçavoir ce que vous dites. C'est le » commissaire Canto *, votre voisin, qui vous dit toutes » ces belles choses-là ; c'est de luy que vous tenez » toutes vos nouvelles. Je l'eusse tué, moy ! le mares- » chal d'Ancre : M. d'Angoulesme et moy, le devions » depescher à la rue des Lombards. » En disant cela, il luy porte trois ou quatre coups du poulce de toute sa force dans le costé qui luy firent si mal qu'elle en cria. « Le voylà mort ! » dit-il à haute voix, « le voylà » mort, le poltron ! je n'aime point les poltrons : je le » voulois une fois faire sauter avec une saulcisse, » quand il seroit au conseil chez Barbin le surinten- » dant. J'avois bien, » adjousta-t-il, « une plus belle » invention : j'eusse porté une espée couverte de » crespe le long de ma cuisse, et, dans la presse, je » luy en eusse donné dans le ventre, en faisant sem- » blant de regarder ailleurs[1]. »

Juré-crieur ordinaire du Roi.

Cette humeur martiale le prenoit quelquefois au

[1] Le cardinal de Richelieu fit prier Mme Pilou de luy venir faire tous les contes qu'elle sçavoit du président de Chevry qui vivoit encore ; elle ne le voulut jamais.

millieu d'un compte de finance. Un trezorier de France, de mes amys, (Perreau, tresorier à Soissons,) m'a dit qu'un jour, travaillant avec luy, il appella Corbinelli *, son premier commis, et luy dit d'un ton serieux : « M. Corbinelli, faittes oster ces » corps de cette cour. » Ce trezorier fut bien estonné; mais Corbinelli s'approchant luy dit : « Ce sont de » ses visions ordinaires, ne laissez pas de continüer. »

Un jour les cochers firent insulte dans la Place-Royale à la marquise d'Uxelles *, dont le cocher avoit esté tué [1], par son escuyer, comme il le vouloit chastier. Ils furent aussy braver Mme de Rohan, à cause qu'elle avoit chassé le sien; mais M. de Candale y survint qui chargea son propre cocher et dissippa les autres. Mme Pilou, qui avoit veû cela, le conta au Président. Il se mit à pester de ce qu'on ne l'avoit pas averty, luy qui estoit colonel du quartier; mais qu'elle n'avoit recours qu'à son commissaire Canto. « Voyez la belle occasion, » luy disoit-il, « que vous » m'avez fait perdre! j'eusse... » Le voylà à dire tous les exploits qu'il auroit faits.

Claude Philippeaux fille du sieur Herbault, morte en 1641.

Un homme luy avoit gaigné trente pistolles; il ne vouloit pas les luy payer. « Il m'a trompé, » disoit-il : et il donne ordre à ses gens de le frotter s'il revenoit. Cet homme revient, voylà ses gens après, et luy aussy; mais il partit long-temps après les autres; il trouve Mme Pilou, qui avoit veû cet homme se sauver. « Eh bien! » luy dit-il, « ma bonne amye,

[1] D'un coup de fourche par la tempe.

» n'avez-vous pas veû comme je l'ay frotté? » Il n'en avoit pas approché de cent pas. Une autre fois, cet homme s'estant vanté de battre les gens du Président, le Président l'attendoit, et accompagné de son domestique, il se promenoit à grands pas avec des pistollets le long de sa porte de derrière. Mme Pilou, qui logeoit en son quartier, vient à paroistre; c'estoit l'esté après souper; il va à elle, le pistollet à la main. « Jésus ! » s'escria-t-elle. — « Ah ! ma bonne » amye, » luy dit-il, « tu as bien fait de parler, je te » prenois pour ce coquin. » En cet equipage, il l'accompagna jusques chez elle; ils trouvent un charivary, il ne dit mot; mais quand le charivary fut passé, il se mit à les appeller *canailles*; et eux et luy se dirent bien des injures, de loing[1]. — Il alloit assez souvent sur un barbe *.

Cheval de Barbarie, vif et bien taillé.

J'ay ouy dire qu'un homme de la Cour n'estant pas satisfait de luy et s'en plaignant assez haut, il le tira à part et luy dit : « Monsieur, si vous n'estes » pas content, je vous satisferay seul à seul quand il » vous plaira. » L'autre fut un peu surpris; mais à quelques jours de là, l'autre n'en ayant pu avoir plus de contentement que par le passé, il voulut voir ce

[1] Comme il estoit controlleur-general des Finances, président des Comptes et officier de l'ordre du Saint-Esprit, je ne sçay quel flatteur luy apporta une genéalogie où il le faisoit descendre d'un certain Duretius, qu'il avoit trouvé du temps de Philippe-Auguste. « Mon » amy, » luy dit le Président, « j'ay de meilleures preuves que toy ; » mon pere et mon grand-pere estoient medecins, et par-delà je n'y » voy goutte. Si je te trouve jamais céans, je te feray estriller de » sorte que tu ne t'aviseras de ta vie de faire des flatteries comme » celle-là, pour qu'il t'en souvienne. »

que ce fou avoit dans le ventre, et l'ayant rencontré seul, il luy demanda s'il se souvenoit qu'il luy avoit promis de le satisfaire par les voyes d'honneur. Le Président luy respondit en riant : « Mon brave, vous » deviez me prendre au mot, cette humeur-là m'est » passée; mais si vous voulez vous battre, allez- » vous-en arracher un poil de la barbe à Bouteville, » il vous en fera passer votre envie. »

A propos de cela, un jour en entrant chez luy, il trouva un homme endormy dans sa salle et le reconnut ; c'estoit un officier d'armée, qui venoit souvent solliciter son payement. « Il est temps, » dit-il à Corbinelli, « de chasser cet homme ; il commence à de- » venir trop importun. »

En parlant, il disoit sans cesse à tort et à travers : « *Mange mon loup, mange mon chien.* » Voiture en a fait une ballade. En parlant à une dame, il l'appelloit quelquefois *mon petit pere.*

La plus grande folie qu'il ayt faitte, ce fut (j'en doute), qu'estant un jour à causer avec M. le comte de Moret avec lequel il se plaisoit fort, un ambassadeur d'Espagne vint visiter ce prince. « Ah ! je vou- » drois, » dit le Président, « luy avoir fait un pet au » nez. — Vous n'oseriez, » dit le Comte. — « Vous » verrez, » respond Chevry ; et comme l'Ambassadeur faisoit la réverence gravement, le Président pette dans sa main et la porte au nez de Son Excellence, qui en fit de grandes plaintes ; mais on fit passer l'autre pour un fou.

Il estoit de fort amoureuse maniere, et faisoit si

fort le coq dans son quartier, que le cardinal de la Valette y venant voir fort souvent une certaine dame, il disoit serieusement qu'il ne trouvoit point bon que ce cardinal vinst cajoller ses voisines sans luy en demander permission, et qu'il l'en avertiroit, afin qu'il ne trouvast pas mauvais s'il le couchoit sur le carreau, malgré son cardinalat.

Une fois pour se ragouster, il pria une maquerelle de luy faire voir quelque bavolette toute fraiche-venue de la vallée de Montmorency. On fit habiller une petite garce en bavolette et on la mene au Président qui coucha toute la nuict avec elle. Le lendemain, il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit. Elle luy vint dire que le temps estoit nebuleux. — « Nebu-» leux! » s'escria-t-il, « ah! vertuchoux, j'en tiens : » hé! qu'on me donne viste mes chausses. »

Il mourut controlleur-général des Finances et président des Comptes. Sa femme avoit eû beaucoup de bien ; luy n'estoit pas gueux et avoit quelque chose de patrimoine. Au prix de ce temps-cy, il ne fit pas une grande fortune. Son filz a vendu la Grange et sa charge de président des Comptes; il a de l'esprit, mais peu de cervelle ; il se ruine. Le Président a fait bastir le palais Mazarin.

LE MEDECIN DURET.

Son frere, le medecin Duret, qui a fait bastir la maison du président le Bailleul, près l'hostel de Guise, estoit un maistre visionnaire, en un mot un digne frere du président de Chevry. Il disoit que l'air de Paris estoit malsain et il fit nourrir son filz

unique dans une loge de verre, où il ne laissa pas de mourir, peut-estre pour y faire trop de façons. Il ne prenoit à disner que des pressis de viande et autres choses semblables, parce, disoit-il, que l'agitation du carrosse troubloit la digestion ; mais il soupoit fort bien. Il se mit dans la fantaisie que le feu luy estoit contraire, et n'en vouloit point voir. Il sçavoit pourtant son mestier, et s'y fit riche. Les Apothicaires le faisoient passer pour fou, parce qu'il s'avisa que le jeusne estoit admirable aux malades, et que bien souvent il ne leur ordonnoit que de l'eau et une pomme cuite.

COMMENTAIRE.

I. — P. 421, lig. 2.

Par ses bouffonneries et par sa danse, il se mit bien avec M. de Sully.

« Le dimanche dernier de ce mois, » dit l'Estoile, fevrier 1610, « Monsieur le Dauphin joua son ballet à l'Arsenal. Quelques jours » auparavant, comme on l'y recordoit, M. de Sully monstrant M. Du- » ret va dire : *Ça esté M. le Président, que voylà, qui a fait le Ballet.* » A quoy un plaisant nommé Guerin, qu'on appelle communement » le fou de la Reyne Marguerite, va repliquer : *Monsieur, pardonnez-* » *moy, s'il vous plaist : M. le Président n'a pas fait le Ballet; au con-* » *traire, c'est le Ballet qui a fait M. le Président.* »

II. — P. 421, lig. 14.

Il disoit qu'il falloit tenir le bassin, etc.

Chevry est bien l'auteur cynique de ce bon mot que Saint-Simon attribuera plus tard au maréchal de Villeroy, mort en 1685. Dans une Mazarinade déjà citée, *La Conférence du cardinal Mazarin avec le Gazetier,* 1649, « Vous sçavez, » fait-on dire à Renaudot, « la maxime » de feu M. le president de Chevry, qu'il faut tenir le pot de chambre » et le bassin à un ministre, pendant que la Fortune luy rit, et le luy » verser sur la teste, au moment où elle luy tourne le dos. » (Pag. 17.)

Dans les papiers réunis autrefois par Godefroy, et conservés aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Institut, on trouve une lettre du président de Chevry au cardinal de Richelieu datée du 30 nov. 1627; mais elle ne nous apprend pas comment le Président auroit parlé de ce grand ministre, s'il eût pu le voir disgracié. La voici :

« Monseigneur,

« Puisque je vous doibz tout, ne me remerciés plus, s'il vous plaist. » Honorés-moy plus tost sans cesse de vos commandemens, afin que » par une continuelle obéissance, je face veoir à toute la terre que je » vous sçay dignement et fidellement servir, et qu'il n'y a point » d'ame plus esloignée de l'ingrattitude que celle

« Monseigneur,

» de

» Vostre très humble, très fidelle

» et très obligé serviteur,

» CHEVRI. »

Le père de cet original de président, médecin ordinaire de Charles IX, se nommoit Louis Duret et etoit venu de Bresse. La réponse du fils au généalogiste lui fait beaucoup d'honneur. Quant à l'histoire de la Bavolette, elle a eté souvent mise sur le compte du maréchal de Richelieu et d'autres encore.

Le président de Chevry mourut des suites de l'opération de la pierre. M. de Monmerqué a relevé sur le Registre de l'abbé Petit, chargé de l'ordonnance des convois de la paroisse Saint-Paul, la mention suivante : « Ce jour, 18 septembre 1636, M. le president de Chevry mourut » de la pierre. — Lundy 22 septembre 1636, convoy général de M. le » president de Chevry. Service, present le corps. Enterré avec sa se- » conde femme en la chapelle Notre-Dame, avec un cercueil de plomb. » Audit convoy, M. le premier president mena le deuil et fut bien » crotté aussy bien que nous. »

Laffemas, le fameux lieutenant criminel, a fait au moment de la mort du président de Chevry une epitaphe que Guy Patin et les recueils satyriques du temps nous ont conservée :

Cy gist qui fuyoit le repos,
Qui fut nourry, dès la mammelle,
De tributs, de tailles, d'imposts,
De subsides et de gabelles;
Qui mesloit, dans ses alimens,
Le jus des desdommagemens
Et l'essence du sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car si la taille l'a fait vivre,
La *taille* aussy l'a fait mourir.

Pour la femme du Président, elle se nommoit Elisabeth Dolet, déjà veuve de deux maris; et elle mourut peu de temps après son troisième mariage : « La nuit de ce jour (4 août 1610), » ecrit l'Estoile, « mourut » à Paris Mme de Chevry, femme en troisiesmes noces de Duret, sieur » de Chevry, president de la Chambre des comptes. Elle n'avoit que » 33 ans. Son premier mariage fut avec M. de Chermeaus, president » des Comptes, honneste homme et fort riche, duquel elle tira de grands » avantages; mais si extresmement gras et replet, et si fort incommodé » de sa personne, qu'il dormoit presque tousjours et expira en dor- » mant. Son second fut avec Vienne, president aussy des Comptes, » prodigieusement riche pour un homme de son premier mestier. Les » titres de sa noble extraction, bonne vie et preudhommie se trouvent » encore aujourd'huy, ainsi qu'on dit, derriere les registres de l'Arse- » nal. Le tiers, president comme les autres, riche et parvenu par les » honnestes moyens que chacun sçait, mais plus brusque et gaillard, » a tiré le rideau de la farce de sa vie; comme on luy fera quand il » aura achevé de jouer la sienne, vraiment farcesque. »

Laffemas et des Réaux ont eté, comme on vient de le voir, les exécuteurs de la volonté de Pierre de l'Estoile.

Un mot maintenant de la maison que le président de Chevry avoit bâtie. C'est la plus ancienne partie de ce qui devint après lui le *Palais Mazarin*, puis Bibliothèque *royale, nationale* ou *impériale*. Des trois numéros de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*, 10, 12 et 14, qui appartiennent à cette Bibliothèque et qui sont encore debout, en dépit de la tendre sollicitude des architectes pour les reconstructions, les n°s 12 et 14 ont eté bâtis pour le président de Chevry; le n° 10 dont la disposition est bien autrement recommandable fut bâti pour le président Tubeuf, sur les dessins du célèbre architecte le Muet. Derrière ces trois maisons etoient de vastes jardins; le cardinal Mazarin en les achetant, y ajouta de nouvelles constructions somptueuses, comme la grande galerie qui s'etend sur la rue *Richelieu* jusqu'à l'arcade *Colbert*, et la fameuse *Galerie-Mazarine* qui continue les deux maisons n°s 10 et 12, au point où elles se joignent, et renferme aujourd'hui la plus belle partie du Cabinet des Manuscrits latins de la Bibliothèque impériale. Pour tous ces détails on doit consulter les curieuses lettres de M. le comte Leon de la Borde sur l'Organisation des Bibliothèques publiques.

XLV.

M. D'AUMONT.

(*Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, comte de Chateauroux, baron d'Estrabonne, né vers* 1562, *mort en* 1635.)

M. d'Aumont, filz du mareschal d'Aumont du temps d'Henry IVe, gouverneur de Boulogne-sur-Mer et chevalier de l'Ordre, en son jeune temps fut une vraye peste de cour. Il a eu les plus plaisantes visions du monde. Il disoit de Mme de Beaumarchais *, belle-mere du mareschal de Vitry et femme de ce trezorier de l'Espargne que la Reyne-mere fit tant persécuter, à cause que son gendre avoit tué le mareschal d'Ancre, il disoit donc de cette Mme de Beaumarchais, qu'elle ressembloit à un tabouret de poinct de Hongrie. En effect, elle avoit le visage carré, et tout plein de marques rouges. Cela n'empeschoit pas que, pour son argent, elle n'eust des galants et de bonne maison ; car M. de Mayenne, le dernier de ce nom, en fut un.

Marie Hothman, femme de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais.

La vision qu'il eut pour la mareschale d'Estrées [1] est encore plus plaisante. C'estoit * et c'est encore une petite femme seiche et qui a le nez fort grand ; mais

Anné Habert, fille de Jean II., sieur de Montmor.

[1] Fille de Montmor, homme d'affaires.

extresmement propre *. Elle estoit en sa jeunesse toute faitte comme une poupée : « Ne croyez-vous pas, » disoit-il serieusement, car il ne rioit jamais, « qu'on » la pend tous les soirs, toute habillée, par le nez à » un clou à crochet dans une armoire? » Bien ajustée.

Il disoit d'une dame qui avoit le teint fort luisant, qu'on luy avoit mis un talc comme aux portraits.

Un jour qu'il estoit à l'hostel de Rambouillet, Mme de Bonneuil, dont nous parlerons ailleurs[1], y vint. Elle estoit grosse, et en entrant elle se laissa tomber, se fit grand mal à un genouil et pensa accoucher de sa chute. Le voylà qui se met à resver : « Nous sommes bien mal bastis, » dit-il, « nous avons » des os en tous les endroits sur lesquels nous tom- » bons d'ordinaire ; il vaudroit bien mieux que nous » eussions des balons de chair aux genoux, aux cou- » des, au haut des joues et aux quatre costez de la » teste. Quel plaisir ne seroit-ce point? » adjousta-t-il. « Un homme sauteroit par une fenestre sans se » blesser, il passeroit par-dessus les murs d'une » ville. » Et puis, s'engageant plus avant dans sa resverie, il mena cet homme, avec ces balons de chair, de ville en ville jusqu'à la Haye en Hollande.

Une autre fois, Gombaud contoit en sa présence, à l'hostel de Rambouillet, qu'ayant esté pris pour un grand desbauché, nommé Combaut, pere du baron d'Auteuil[2], il fut maltraitté par un commissaire et par

[1] *Voyez l'Histor.* de Fruges (et de Chaudebonne).
[2] Voyez *l'Histor.* du baron d'Auteuil.

des sergens qui le vouloient mener en prison, jusques-là que, quoyqu'il soit assez patient, il fut pourtant contraint de lever la main pour frapper ce commissaire. M. d'Aumont, après avoir tout escouté, se leve de son siége, et commence à faire la posture d'un bourreau qui danse sur les espaules d'un pendu, et qui tire en mesme temps la corde pour l'estrangler; et disoit : « Monsieur le Commissaire, je vous » pendray, je vous pendray, Monsieur le Commis- » saire [1]. » Il disoit du cardinal de la Valette qui avoit les lèvres fort grosses, qu'il croyoit que son barbier les lui relevoit en luy relevant les moustaches *.

Mot déjà cité plus haut : *Hist. de Mme la Princesse.*

En mangeant des andouilles mal lavées, il dit : « Ces andouilles sont bonnes, mais elles sentent un » peu le terroir [2]. »

Il disoit d'une dame qui avoit les cheveux d'un blond fort doré, et qui avoit une coiffure beaucoup trop relevée et presque point de cheveux abattus, comme c'estoit la mode de n'en guère abattre, il disoit qu'elle ressembloit à ces pelottes où les merciers fichent des lardoires.

Je croy que ce fut luy qui dit, voyant une personne fort maussade, qu'elle avoit la mine d'avoir

[1] A propos de cela, comme il faisoit pendre quelques soldats à Boulogne, un d'eux cria qu'il estoit gentilhomme : « Je le croy, » luy dit-il ; « mais je vous prie d'excuser ; mon bourreau ne sçait que pendre. »

[2] Il disoit du marquis de Sourdis, qui faisoit fort l'empressé chez le cardinal de Richelieu, de la maison duquel il estoit depuis peu intendant, et qui regardoit aux meubles et à toute chose, il disoit qu'il luy sembloit le voir tirer de dessous son manteau un petit sac de tapissier avec un petit marteau, et recogner quelque clou doré à une chaise.

esté faitte dans une garde-robe sur un paquet de linge sale.

Une de ses meilleures visions, ce fut celle qu'il eut pour M. l'archevesque de Rouen * qui, quoyque jeune, portoit une grande barbe. Il dit qu'il ressembloit à Dieu le Pere, quand il estoit jeune.

Franç. de Harlay. (*Histor.*)

Il avoit esté fort galant. Une fois, sa belle-sœur, Mme de Chappes *, le trouva desguisé en minime sur le chemin de Picardie ; elle le reconnut, parce qu'il estoit admirablement bien à cheval, et que son cheval estoit trop beau. Il alloit en Flandres voir une dame. Sur ses vieux jours, il estoit plus ajusté qu'un galant de vingt ans. Il se peignoit la barbe, et il estoit si curieux d'estre bien botté, qu'il se tenoit les pieds dans l'eau pour se pouvoir botter plus estroit : c'estoit de ce temps que tout le monde estoit botté. On dit qu'un Espagnol qui vint icy et s'en retourna aussytost, comme on luy demandoit des nouvelles de Paris, dit : « J'y ay veû bien des gens ; mais je » croy qu'il n'y a plus personne à cette heure, car ils » estoient tous bottez, et je pense qu'ils estoient » prests à partir. » Maintenant, tout le monde n'a plus que des souliers, non pas mesme des bottines : il n'y a plus que la Mothe-le-Vayer, précepteur de Monsieur d'Anjou, qui ayt tantost des bottes tantost des bottines ; mais ce n'a jamais esté un homme comme les autres.

Charlotte Cath. de Villequier.

M. d'Aumont avoit espousé une fille de Maintenon, de la maison d'Angennes, cousine-germaine de M. le marquis de Rambouillet. Il n'en a point eu d'enfans.

Cette Mme d'Aumont est une honneste femme, mais fort aigre. Après la mort de son mary, elle se picqua d'honneur en une plaisante rencontre. Elle a une chapelle dans les Minimes de la Place-Royale, où M. d'Aumont est enterré. Or, un nepveu de son mary, nommé Beaumont-Chiverny, estant mort, sa veuve, qui est aussy une honneste femme, mais sage à peu près comme l'autre sur ce chapitre-là, la pria de trouver bon qu'on mist le corps embaumé dans cette chapelle : depuis, cette femme, s'estant retirée en une Religion, obtint des Minimes qu'ils luy laisseroient prendre le cœur de son mary. Mme d'Aumont alla prendre cela au point d'honneur*. Il y en a eu de grands procez. Enfin des curés de Paris les raccommoderent, et cette niepce eut le cœur de son mary.

Parce qu'on ne lui en avoit pas demandé permission.

COMMENTAIRE.

I. — P. 433, lig. 7.

Une fois sa belle sœur.... le trouva desguisé en minime.

Voiture a fait allusion à ce déguisement dans la lettre XXXV qu'il adresse à Mlle Paulet : « J'avois resolu asseurément de retourner à Paris, » et vous m'eussiez pu voir, un de ces jours, de la *religion* de M. d'Au- » mont. »

II. — Fin.

Antoine d'Aumont avoit epousé en premières noces Catherine Hurault de Chiverny, fille du Chancelier, et en secondes noces, Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, morte en 1666. Ses frères puinés furent : 1° Charles, marquis d'Aumont, blessé à mort devant Landau en 1644 ; 2° Antoine d'Aumont, marquis de Villequier jusqu'à la mort de son aîné, capitaine des Gardes du corps, puis maréchal de France. Des Réaux en parlera souvent ; 3° Jacques d'Aumont, baron de Chappes.

XLVI. — XLVIII.

MADAME DE RENIEZ, LE BARON DE PANAT

ET MADAME DE GIRONDE.

(*N. de Castelpers-de-Panat, mariée au baron de la Tour-Reniez, tuée 10 juillet 1616. — David de Castelpers-Levis, baron de Panat, tué 10 juillet 1616. — .... De Reniez, mariée à Julien de Gironde, sieur de Sigoniac.*)

Mme DE RENIEZ.

Mme de Reniez estoit de la maison de Castelpers en Languedoc, sœur du baron de Panat dont nous parlerons en suitte. Avant que d'estre mariée au baron de Reniez, elle estoit engagée d'inclination avec le vicomte de Paulin*. Cette amourette dura après qu'elle fut mariée, et le baron de Panat estoit le confident de leurs amours. Ils en vinrent si avant qu'ils se firent une promesse de mariage réciproque, par laquelle ils se promettoient de s'espouser en cas de viduité : « En foy de quoy, » disoient-ils, « nous avons » consommé le mariage. » Un tailleur rendoit les lettres du galant et luy en apportoit response. Par l'entremise de cet homme, ces amans se virent plusieurs fois, tantost dans le village de Reniez mesme*, tantost ailleurs, où le Vicomte venoit tousjours desguisé. Un jour ils se virent dans le chasteau mesme de Reniez, presque aux yeux du mary. Mme de Reniez avoit feint d'estre incommodée et s'estoit fait ordonner le bain,

B. de Rabasteins, vicomte de Paulin.

A deux lieues de Montauban.

et le Vicomte se mit dans la cuve qu'on luy apporta. Enfin, ils en firent tant que le mary sceût toute l'histoire, et, pour les attrapper, il fit semblant de partir pour un assez long voyage ; puis, revenant sur ses pas, il entra dans la chambre de sa femme, et trouva le Vicomte couché avec elle. Il le tua de sa propre main, non sans quelque resistance, car il prit son espée ; mais le Baron avoit deux valets avec luy. Le baron de Panat, qui couchoit au-dessus, accourut aux cris de sa sœur, et fut tué à la porte de la chambre. Pour la femme, elle se cacha sous le lict, tenant entre ses bras une fille de trois ou quatre ans, qu'elle avoit eue du baron, son mary. Il luy fit arracher cet enfant, et après la fit tuer par ses valets ; elle se défendit du mieux qu'elle put, et eut les doigts tous coupez. Le baron de Reniez eut son abolition.

Cet enfant qu'on osta d'entre les bras de Mme de Reniez fut, après, cette Mme de Gironde dont nous allons conter l'histoire. Mais, avant cela, il est à propos de dire ce que nous avons appris du baron de Panat.

LE BARON DE PANAT.

Le baron de Panat estoit un gentilhomme huguenot d'auprès de Montpellier, de qui on disoit : *Lou baron de Panat, puteau mort que nat,* c'est-à-dire *plutost mort que né;* car on dit que sa mere, grosse de près de neuf mois, mangeant du hachis, avalla un petit os qui, luy ayant bousché le conduit de la respiration , la fit passer pour morte ; qu'elle fut enterrée avec des bagues aux doits ; qu'une servante

et un valet la desenterrerent de nuict, pour avoir ses bagues, et que la servante se ressouvenant d'en avoir esté maltraittée, luy donna quelques coups de poing, par hasard, sur la nuque du col, et que ses coups ayant desboüsché son gozier, elle commença à respirer ; et que quelque temps après elle accoucha de luy qui, pour avoir esté si miraculeusement sauvé, n'en fut pas plus homme de bien. Au contraire, il fut des disciples de Lucilio Vannini, qui fut bruslé à Toulouse[1]. Il retira Théophile, et pensa luy-mesme estre pris par le prévost. C'estoit un fort bel homme : Mme de Sully,* qui vit encore, en devint amoureuse, et luy demanda la courtoisie. On dit qu'il respondit qu'il estoit impuissant. Cependant il estoit marié ; mais Mme de Sully, qui n'estoit pas belle, ne le tenta pas et il s'en desfit de cette sorte.

Rachel de Cochefilet, morte 30 déc. 1659.

A propos de femmes qui sont revenües, on conte qu'une femme estant tombée en lethargie, on la crut morte, et comme on la portoit en terre, au tournant d'une rue, les prestres donnerent de la biere contre une borne, et la femme se resveilla de ce coup. Quelques années après, elle mourut tout de bon, et le mary, qui en estoit bien aise, dit aux prestres : « Je » vous prie, prenez bien garde au tournant de la rue. »

Mme DE GIRONDE.

Revenons à la petite de Reniez. Son pere, pour oster cet objet de devant ses yeux, la donna à Mme de Castel-Sagrat *, sa sœur. Cette fille, dez l'âge de dix

Olympe de la Tour, mariée 16 mai 1594.

[1] Pour blasphesmes contre J.-C.

ans, fut admirée pour sa beauté et pour la vivacité de son esprit. Mme de Castel-Sagrat resolut de ne laisser point eschapper un si bon party et de la marier à son second filz, qu'on appelloit le baron de Gironde*; elle les fit espouser que la fille n'avoit encore que onze ans, après avoir obtenu des dispenses du Roy, car ils estoient cousins-germains et huguenots. On dit que Mme de Gironde eut de tout temps de l'aversion pour son mary, qui estoit un gros homme assez mal basty; mais cette aversion s'augmenta très-fort, lorsqu'elle se vit cajollée des principaux et des mieux faits de la province; car son mary l'ayant menée à Montauban, après les guerres de la Religion, feu* M. d'Espernon et M. de la Vallette son filz, s'y rencontrerent. Il y avoit aussy alors une autre dame nommée Mme d'Islemade, qui seule pouvoit disputer de beauté avec Mme de Gironde. Le pere se donna à celle-cy et le filz à l'autre, et toute la ville avec la noblesse des environs se partageant à leur exemple, ce fut comme une petite guerre civile, bien différente de celle dont on venoit de sortir *. On dit pourtant que M. d'Espernon n'en eut aucune faveur que de bienséance.

Julien de Gironde sieur de Sigonlac.

Ce mot ajouté plus tard.

Vers 1629, après la prise de la Rochelle.

La peste vint là-dessus qui interrompit toutes les galanteries, et Mme de Gironde fut contrainte de se retirer à Reniez. Par malheur pour elle, un advocat du presidial de Montauban, nommé Crimel, se retira dans le village de Reniez. Cet homme estoit meschant, mais il avoit de l'esprit. Il fut bientost familier avec Mme de Gironde, qui en temps de peste

ne pouvoit pas avoir beaucoup de compagnie ; et comme elle se plaignit à luy de son mariage, on dit qu'il luy mit dans la teste qu'elle se pouvoit desmarier, et que l'esperance qu'il luy en donnoit la charma, de sorte que, pour le rescompenser d'un si bon avis, elle luy donna tout ce que peut donner une dame.

La peste ayant cessé, elle revint à Montauban, où elle fut plus admirée et plus cajollée que jamais. Le marquis de Flamarens, le baron d'Aubais, le vicomte de Montpeiroux, et plusieurs autres gentilshommes de qualité, y accoururent et y demeurerent longtemps pour l'amour d'elle. Ce fut alors qu'un de ces messieurs luy ayant donné les violons, et n'y ayant point de lieu commode chez elle, elle alla d'authorité, avec toute cette noblesse, se mettre en possession de la salle d'un des principaux de Montauban, quoyqu'il la luy eust refusée, en disant pour toutes raisons que cet homme luy avoit bien de l'obligation, et qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le rendre honneste homme*.

Aujourd'hui : de bonne compagnie ; homme comme il faut.

Cependant l'envie de se desmarier s'accroissoit de jour en jour. Pour cela, elle s'avise, afin de n'estre plus sous la puissance de son mary, de proposer à Gironde de la laisser aller voir ses oncles maternels, pour leur demander qu'ils luy fissent raison des droits que sa mere avoit sur la maison de Panat. Elle y fut, et Cadaret*, un des freres de sa mere, devint passionnément amoureux d'elle. Cet oncle la porta, plus que personne, à demander la dissolution du mariage,

Ou plutôt : Cadare.

et luy fit raison de ce qu'elle pretendoit. Après, le procez estant commencé, il l'accompagna à Castres, où on reconnut bientost qu'il en estoit fort jaloux. Il falloit pourtant bien qu'il souffrist qu'elle fust cajollée, car elle ne s'en pouvoit passer, et ne marchoit point sans une foule d'amans, entre lesquels il y en avoit trois plus assidus que les autres : le baron de Marcellus, jeune gentilhomme de qualité de la Basse-Guyenne, qui estoit à Castres pour un procez ; Rapin, jeune advocat plein d'esprit, et Ranchin, aujourd'huy conseiller à la Chambre*. Ce Ranchin a fait beaucoup de vers.

La chambre de l'Edit, mi-partie de protestans et de catholiques.

Elle parloit avec une liberté extraordinaire de sa beauté et de ses *mourants ;* on la voyoit aller par la ville bizarrement habillée ; car quelquefois on luy a veû un habit de gaze, dans laquelle elle faisoit passer toutes sortes de fleurs, depuis le haut jusqu'au bas, et je vous laisse à penser si son mourant Ranchin manquoit à l'appeller Flore. Elle dit assez plaisamment à un garçon nommé Cayrol[1] qui luy promettoit de faire des vers sur elle, qu'elle ne pretendoit pas luy servir de porte-feuille. Elle disoit les choses fort agréablement ; mais ses lettres ne respondoient pas à sa conversation : sa mere escrivoit bien mieux.

Comme son procez tiroit en longueur, elle alla pour quelque temps à une terre[2] que Cadaret luy avoit donnée pour ses prétentions. Là, Marcellus

[1] Ce Cayrol est icy, et fait des vers pour attrapper quelque chose du Cardinal.

[2] Belaire.

et Rapin l'allerent voir. Ils arriverent assez tard; mais à peine l'eurent-ils saluée, qu'on entendit heurter avec violence. C'estoit un gentilhomme du voisinage, qui venoit l'avertir que son mary s'avançoit avec vingt ou trente de ses amys pour l'enlever. Ils se mettent à tenir conseil : le gentilhomme estoit d'avis qu'on se sauvast, parce que la maison ne valoit rien. Mais Rapin, qui ne connoissoit point ce gentilhomme, et qui esperoit qu'on ne les forceroit pas si aisement, fut d'avis de demeurer. Le Baron ayant sceû qu'il y avoit compagnie et qu'on estoit resolu de se defendre, ne voulut point exposer la vie de ses amys et s'en retourna.

Cependant Marcellus, qui n'avoit eu qu'un amour de galanterie, commença à s'engager tout de bon. Elle le repaissoit de belles paroles; car, en fine coquette, elle faisoit que chacun de ses amans croyoit estre le plus heureux. Pour Rapin qu'elle voyoit cadet (il est gentilhomme), et d'assez bon sens pour conduire une entreprise, elle luy promit plusieurs fois de l'espouser, s'il pouvoit la desfaire de Gironde. Mais il luy respondit que quand avec sa beauté elle auroit une couronne à luy donner, elle ne l'obligeroit pas à faire une meschante action.

Afin de contenter en quelque sorte Marcellus, qui estoit fort alarmé de ce qu'elle sembloit favoriser plus que luy un certain chevalier de Verdelin, elle luy fit une promesse en ces termes : « Je promets au » baron de Marcellus de ne me remarier jamais, si je » suis une fois libre; et, si je change de resolution,

» que ce ne sera qu'en sa faveur. » En mesme temps cependant, elle escrivoit au Chevalier qu'il eust bonne esperance, et que pour ce miserable (parlant de Marcellus), il n'auroit qu'un morceau de papier pour son quartier d'hyver.

Mais toutes ces coquetteries ne plaisoient point à son oncle de Cadaret, qui, par jalousie ou pour estre las de la dame, comme quelques-uns ont dit, se joignit à Gironde et luy ayda à l'enlever.

A cinq lieues d'Agen.

La voylà donc en la puissance de son mary et prisonniere dans une tour de Castel-Sagrat*. Là, ne trouvant point d'autre moyen d'en sortir, elle cajolle Mme de Castel-Sagrat*, femme du frere aisné de Gironde, luy represente le tort qu'on luy a fait de la contraindre, à onze ans, de se marier avec un homme pour qui on sçavoit bien qu'elle avoit de l'aversion ; que sans doute le mariage seroit declaré nul, et que si elle vouloit la mettre en liberté, elle espouseroit après, M. de Gasque son frere, qui peut-estre ne trouveroit pas ailleurs un meilleur party. Mme de Castel-Sagrat, gaignée, la fait esvader ; mais les marys* la suivirent et l'assiégerent dans un chasteau nommé Debeze où, après avoir resisté quelques jours, elle fut contrainte de se rendre, et fut ramenée à Castel-Sagrat, où Gironde, peut-estre las de se donner tant de peines pour une coureuse, ou peut-estre desjà amoureux d'une autre personne, comme vous le verrez par la suitte, consentit à la dissolution du mariage, moyennant deux mille escus pour les frais qu'il avoit faits.

Antoinette de Gasque, mariée en 1615 à Léon de Gironde de Castel-Sagrat.

Gironde et Marcellus.

Pour trouver cette somme, la dame a recours à son fidele Marcellus, et luy promet de l'espouser, dez que l'affaire sera achevée. Marcellus en tombe d'accord, mais pour asseurance il demande d'estre saisy cependant de la dispense de mariage, dont la suppression devoit faire dissoudre le mariage*. On la luy met entre les mains, et il part aussytost pour aller faire cette somme. A peine fut-il en son pays, que sa maistresse luy escrit de la venir retrouver en diligence, et de n'oublier pas d'apporter la dispense dont despendoit toute l'affaire. Marcellus la va retrouver à Belaire. Aussytost elle tasche par toutes les caresses imaginables à retirer sa dispense ; il n'y veut point entendre, et va loger dans une maison du village. Elle le fait suivre par une femme de chambre et par un garçon de dix à douze ans, qui le prient de souffrir au moins pour toute grace que ce garçon puisse faire une copie de la dispense. Il y consentit enfin, de peur de rompre. Mais comme ce garçon commençoit à copier, cinq ou six hommes armez entrent dans la chambre criant : *Tue! tue!* ils tirent leurs pistollets, qui apparemment n'estoient chargez que de poudre. Dans ce desordre, le garçon et la femme de chambre se sauvent avec la dispense. Ces hommes se retirerent aussy bientost après, et laisserent notre baron bien camus. A la chaude, il va rendre sa plainte, et, d'amant de Mme de Gironde devenu son plus irreconciliable ennemy, il la fait condamner en trois mille livres d'amende. Elle, cependant, croyoit avoir fait d'une pierre deux coups :

Gironde en avoit eu besoin, comme cousin-germain.

s'estre desfaitte de Marcellus, et avoir trouvé moyen de rompre le mariage, sans le consentement de Gironde et sans luy donner de l'argent. Pour cet effect, elle change de religion, et sur l'exposition qu'elle fait au Pape qu'elle a esté mariée avec un cousin-germain, sans dispense et mesme avant l'âge porté par les lois, elle obtient un rescrit pour la dissolution du mariage, adressé à l'official de Montauban; mais il se trouva que cette dispense, dont elle avoit l'original, estoit enregistrée au présidial d'Agen, de sorte qu'il fallut encore revenir capituler avec Gironde, qui avoit aussy changé de religion. Luy s'en tint tousjours à ses deux mille escus. Alors il fallut avoir recours à Gasque, frere, comme nous avons dit, de Mme de Castel-Sagrat, qui fut plus fin que Marcellus et qui voulut coucher avec elle avant que de donner son argent. Gironde se maria quelque temps après à la fille d'un chandelier de Castel-Sagrat, dont il estoit amoureux. Pour elle, bien qu'elle eust couché avec Gasque, elle estoit encore en doute si elle l'espouseroit, car Rapin luy ayant demandé un jour si tout de bon elle estoit mariée avec Gasque, elle respondit : « Selon ! » c'est-à-dire que si elle estoit grosse, elle l'espouseroit, mais qu'autrement elle tascheroit à s'en defendre. Elle se trouva grosse, espousa Gasque, et peu après mourut en travail d'enfant.

COMMENTAIRE.

C'est après de longues recherches que nous avons retrouvé chez les contemporains la tradition ecrite de ces trois curieuses historiettes. Rien n'échappe de la petite chronique de Paris ; la postérité s'en entretient longtemps encore : mais la mémoire de ce qui arrive dans le reste de la France meurt en général avec la génération à laquelle ces faits appartiennent.

Le marquis d'Aubais, dans ses notes du *Journal de Faurin* (Pièces fugitives, tom. III, p. 56), nous a pourtant donné la date de la mort du vicomte de Paulin : « Il fut tué, » dit-il, « au château de Reniez, » le 10 juillet 1616. » Rien de plus ni de moins.

Dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, notre vicomte de Paulin, fils de Samuel de Rabasteins et de Marie de Lautrec, figure souvent parmi les héros du parti calviniste. En sa personne finit l'ancienne maison de Rabasteins ; sa veuve (car il etoit alors marié aussi bien que sa maîtresse), porta la vicomté de Paulin à Charles de la Tour-Gouvernet, marquis de Mures, auquel elle se remaria en 1626. La petite-fille de la marquise de Mures transmit la même terre à Henry de Carion marquis de Nizas, aïeul du célèbre légiste de notre temps, Carion-Nizas.

Quant au lien de l'ancienne maison de Panat avec celle qui existe encore, le voici : Plusieurs grandes familles ont, l'une après l'autre, possédé la terre de Panat. Une héritière des anciens vicomtes de Panat l'avoit portée dans la maison de Castelpers ; plus tard une Castelpers l'avoit transportée dans la branche des Levis-Seran, et le fils né de ce mariage avoit pris le nom de Castelpers-Levis-Panat. De cette héritière des Castelpers descendoit David de Castelpers-Levis, baron de Panat, marié à Anne de Verne-Cornilhan. C'est lui dont on parle ici, comme frère et complice de Mme de Reniez. Il avoit encore pour le moins un frère, M. de Cadaré, dont le fils fut plus tard un des *mourants* de sa cousine, Mme de Gironde. Les additions faites à l'*Histoire des grands Offic. de la Couronne*, tom. IX, p. 428, disent même que le père de David, Jean de Castelpers baron de Panat, seigneur de Cadars ou Cadaré, mort en 1598, avoit laissé six enfans.

Or de son mariage avec Anne de Verne, David de Panat ne laissa qu'une fille, ainsi devenue héritière des grands biens de la maison de

Castelpers; Anne, c'etoit son nom, epousa en octobre 1631 Louis de Brunet, baron de Pujols, à laquelle elle porta son héritage. Le baron de Pujols prit alors le nom de Brunet-Castelpers-Levis, vicomte de Panat, et ses descendans en ligne directe ont été MM. de Panat, le chef desquels est Dominique-Samuel-Joseph-Philippe de Brunet de Castelpers, vicomte de Panat, ancien diplomate, ancien administrateur, qui, membre de notre dernière Assemblée nationale, remplit dans cette assemblée avec honneur et dévouement les fonctions difficiles de questeur. M. de Panat est un des hommes de notre temps le plus justement cités pour l'elévation du caractère, la finesse et les agrémens de l'esprit. Et ceux qui connurent son oncle, le comte de Panat, mort dans ces dernières années, disent qu'à ce dernier egard, l'oncle valoit pour le moins autant que le neveu.

Pour le baron de Reniez, epoux et meurtrier de Mlle de Panat, son nom etoit certainement la Tour-Reniez, puisque sa sœur, Mme de Castel-Sagrat, qui recueillit Mlle de Reniez après la mort de sa mère, se nommoit, d'après les notes authentiques de notre Cabinet des Titres, « Olympe de la Tour, mariée le 16 mai 1594 à Brandelis de Gironde, » sieur de Castel-Sagrat, chevalier de l'ordre dès 1584. » On peut donc induire de là que notre baron de Reniez fut le fils ou le neveu de ce la Tour-Reniez, sauvé dans la nuit de la Saint-Barthélemy par Vesins, son ennemi mortel, lequel courut chez lui, lui offrit un cheval rapide et lui indiqua la route qu'il devoit suivre en toute hâte pour echapper aux assassins. Ce trait, si bien raconté par de Thou, est un des plus touchans de l'histoire de nos guerres civiles. A la rigueur même, notre baron de Reniez pourroit être celui de la Saint-Barthélemy; car du Rosset, dans ses *Histoires tragiques*, nous apprend qu'il n'avoit epousé qu'en secondes noces Mlle de Castelpers. En 1572, il pouvoit n'avoir que vingt ans; en 1616, il en auroit eu soixante-quatre.

Pierre du Rosset a donné place dans ses *Histoires tragiques* à la mort de Mme de Reniez; mais en prêtant aux acteurs de ce drame sanglant des noms supposés. La victime est Olympe, le mari Dorion. On ne devroit pas s'en rapporter absolument aux récits d'un romancier, s'il ne s'accordoit en général avec l'*Historiette* de des Réaux. Il ajoute à ce qu'on lit ici « qu'une premiere fois Dorion pardonne à Olympe, » après l'avoir fait mettre toute nue et de sa main chastiée. » Ce n'etoit pas le meilleur moyen de reconquérir son affection. Du Rosset d'ailleurs s'etend beaucoup sur le récit des charmes de Mme de Reniez : « Elle avoit, » dit-il, « un esprit vif et prompt, le discours autant poly » et agreable que personne de son temps, et surtout une fort belle » disposition de corps qui la rendoit droite et soudaine. De sorte que » partout elle emportoit le prix de la danse où elle faisoit des mer- » veilles, et surtout pour les caprioles. » (Page 617.)

Mais le véritable historien de Mme de Reniez est le président de Gramond, qui dans le second livre *Historiarum Galliæ ab excessu Henrici IV*, Amstel., 1653, p. 138, a tracé le modèle que des Réaux pourroit avoir eu sous les yeux, bien que grâce à son ami Rapin, un des mourants de Mme de Gironde, il n'ait eu besoin d'aucun autre secours. Le récit de Gramond, plus complet, diffère sous quelques rapports, et son livre est d'ailleurs aujourd'hui peu consulté.

« Tragicum est quod aggredior. Privata domus non procul Montal-
» bano sita, cui *Reynesia* nomen est, adulterio polluitur, funestatur
» cædibus. Marito uxor injuriam, uxori maritus necem infert; nec
» cecidisse uxorem satis crudeli viro, unà cadunt clandestino cæde
» vicecomites duo Panatus et Paulinus, natalibus illustres viri, ille
» frater adulteræ et, ut creditum, consors libidinis, hic adulter. Depe-
» ribat forma et illecebris Venerem Paulinus; vir strenuus, nisi quod
» mollitie trahebatur in lubricum, undè viris persæpè casus etiam
» fortibus. Illecebræ amorum, prohibita Venus et furtiva; internuntii
» frequentes et codicilli flammæ fomites erant: pretiosa amasio supel-
» lex, ampla familia, immensa largitio quibus fœminarum libido pre-
» tium facit, et qua sæpe via captantur. Fallendo Reynesio inducebat
» figuras omnes Paulinus, castellumque subibat dissimulatis ore et
» habitu; quandoque olitoris, quandoque pictoris specie exhibebat se
» dominæ. Amabat Panatiam (id uxori nomen), conjux parùm reda-
» matus, et quanquam probè agnitum sperni se amore adulteræ, dissi-
» mulabat: donec certò constaret violatam conjugii fidem. Parum tuta
» est statio amantibus in castello procul hominum frequentia sito,
» accedunt arcani participes servi venales animæ in utramque partem:
» Paulinus et Panatia queis ab omnibus metus esse debuerat, in omni-
» bus fiduciam ponunt. Iteratur clam furtiva Venus, nec furtiva diu,
» contemptu viri in vecordia prolabitur uxor, ut nocte, interdiuque
» castello palam exciperetur adulter. Ludibrium se esse amantibus
» indignatur Reynesius, diuque dissimulat prudentia aut metu. Medi-
» tatur justum et crudele facinus: urget ira et provocat cunctantem
» animum, obstat amor, nam et adhuc uxorem deperibat. Erat in
» Reynesii familia servus Paulino clam conductitius, puduit esse
» domino diutius proditorem; quidam dixere ultionem servi in do-
» minam ex privata injuria. Primum advolvi genibus: « *Obtestari,*
» *deprecari quam meruerat pœnam; fateri se adulterii conscium ne*
» *patientia tantùm sed et facto, accusare silentium, urgere vindictam;*
» *vulgò veneficam esse quæ adultera est; prospiceret honori, vitæ consu-*
» *leret; committeretur sibi ultionis modus, ruituras in vincula feras,*
» *aut periturum se: Si perierit, meruisse pœnam, si ultus reparaverit*
» *quoquo modo injuriam, forte veniam meriturum.* Ad hæc, Reynesius,

» specie rei novæ obstupescere, et qua data per servum via sequi, » fingit in longinquum iter absceditque, haud ignarus affore statim » Paulinum. Abeunti illacrymatur uxor, qui mos adulteris ; postridiè » dat se Paulino in castellum comitem Panatiæ frater, vicecomes » Panatius. Devolat infestis latebris Reynesius, ferroque ad manum » per obscura noctis suggreditur : stipat delecta manus, alta utrinque » silentia. Non multo ante, ipse secum revolvens quam arduum » opus aggrederetur, camerarum ostiis subduxerat pessulos introrsus » omnes, ne forte ex improviso adveniens, aut penitus prohiberetur » aditus, clausis januis, aut dilatione tardaretur. Panatius acri vir » ingenio, natura in omne nefas expeditus, quanquam aliàs suspi- » ciosus homo, credit se incautus aulæ apertæ, stuporeque velut lethar- » gico spernit ex amotis introrsus pessulis triste præsagium : decumbit » improvidè, altoque se committit somno. A Paulino initium cædis a » quo gravior Reynesio metus erat. Intromittitur ex improviso sica- » riorum armata manus : ubi agnita Paulino proditio, sclopeto appre- » henso in percussores prorumpit, Reynesiumque in pectus ferit vano » ictu, quippe thorace aheneo tegebatur; statim sicariorum globo » involvitur, et quanquam strenuè dimicat, succumbit numero, multi- » plicique in vulnere vitam ponit. Panatius ubi sclopos audierat ter » quaterque displosos, implacido horrore discussus, accurrere quò » monstrabat viam excitus fragor, vixque ab ostio aulæ suæ eruperat, » descensu per scalam præcipiti subducturus se periculo quod immi- » nebat, cum Reynesius sistere jubet aut mori : ad hæc ille verbis » frustra obluctatus hastili transfoditur.

» Exin, diu quæsita fœmina, donec servi judicio paruere latebræ, » queis subduxerat se ultori viro. Triste spectaculum! jacet tenui sub » carbaso nuda, passis confusè crinibus, suffusum rubore genarum » ebur, corallio æmula majestas oris, porrecta placide frons, sinus in » gemellum orbem apertus, et ut trahebantur imo corde suspiria, mol- » liter palpitans. Iterati marito amplexus, infans nescia mali pro matre » patrem deprecata : denique viri in uxorem nuper vesanus amor, » flamma inter mortuos commiseratione reviviscens, vitam impetra- » verant. Obstitit servus vile mancipium, causa lanienæ, negans » dividi posse facinus; non aliàs marito permissam cæde adulterii » ultionem, nisi in utrumque una sit pœna, superstite uxore pro ille- » gitimo haberi quod simul cum adultero transfossa jure permitti- » tur. Sic creduliter cæsa fœmina illustris, cui nemo ætatis suæ » illecebris, muliebri forma et cultu, nemo ingenio antecesserat. » Jacuere per triduum insepulta cadavera, sanie polluta, squalore et » tabo, ut locum cuique dederat casus. Reynesius, quanquam crudeli » ex facto, regio diplomate liberatur.

» Memoratu haud indignum est, in scrinio Paulini post funera,

» inventam à Commissariis in litem delegatis schedam ultrò citròque
» obligatoriam qua fidem mutuò dabant futuro amantes matrimonio,
» vivo etiam nunc Reynesio, in hæc eadem verba : *Nos Rapistagnus,*
» *vicecomes Paulini, et Castelpersia de Panato, fidem mutuò astrin-*
» *gimus, matrimonio palam contrahendo, ubi primùm occasio dabitur :*
» *et quo plenior sit fides, quò item obligatio firmior, consommationem*
» *antecedere placet ex pacto. Castelpersia : — Rapistagnus. Kalend.*
» *januariis, anni* 1616. Prima hæc in amplexus via molliendo specie
» conjugii facto; demum iterata Venus velut inter conjuges, unde
» utrique illata clades, pari in consortes supplicio. »

Il nous reste à dire quelques mots des personnages cités dans l'*Historiette* de Mme de Gironde. Jacques Rapin fut le père du célèbre auteur de l'*Histoire d'Angleterre,* Paul Rapin, sieur de Thoiras. Jacques fut choisi beaucoup plus tard pour un des avocats auxquels le surintendant Fouquet remit le soin d'ecrire les *factums* de sa défense. Il mourut en 1685, deux mois avant la révocation de l'edit de Nantes.

Il reste de Jacques Ranchin, conseiller à la chambre de l'Edit, des poésies eparses dans les recueils du temps. Le triolet tant cité et tant imité :

Le premier jour du mois de may
Fut le plus heureux de ma vie, etc.

fut peut-être fait pour la belle Gironde.

Les Généalogistes, silencieux pour le premier mariage de Gironde, donnent le nom de sa seconde femme, *Jeanne Gantie,* qu'ils ecrivent *Jeanne de Gantie*, sans daigner avertir qu'elle etoit fille d'un chandelier de Castel-Sagrat.

Le poëte Théophile Viaud, que le baron de Panat avoit recueilli avant 1616, fut enfin condamné, le 19 août 1623, à la peine capitale, par le parlement de Paris. Comme on s'y attendoit, il prit la fuite et sa peine fut réduite au bannissement. Bientôt, on lui permit de revenir à Paris; il y mourut jeune encore en 1627. Si l'on s'en rapporte à Guy-Patin, « il mourut d'une pillule narcotique que la Brosse » (médecin de la cabale opposée à celle de Patin) « luy donna pour » dormir, dont il dort encore. » (Lettres, tom. II, p. 213.)

Enfin, pour ce qui regarde M. de Gasc, ou Gasque, mari définitif de la belle Reniez, M. le comte de Marcellus (dont les *Souvenirs diplomatiques,* publiés cette année, sont bien autrement importans que nos *Historiettes*) a bien voulu m'apprendre que les descendans de M. de Gasc vivoient aujourd'hui fort honorablement, et possédoient encore de bonnes terres en Languedoc, dans le voisinage du château de Marcellus.

XLIX.

M. DE TURIN.

(*Philibert de Thurin, sieur de Villeray; conseiller au Parlement, de* 1566 *à* 1608).

M. de Turin estoit un conseiller au parlement de Paris, grand justicier, mais de qui on conte de plaisantes choses. Il appelloit son clerc *cheval*, son laquais *mulet*, et sa femme* *putain*. Un gentilhomme dont il estoit raporteur alla une fois pour parler à luy ; il le rencontra en habit court, fait comme un cuistre, qui revenoit de la cave, avec son martinet à la main. Il ne l'avoit peut-estre jamais veû, ou il ne le reconnut pas, et il luy dit : « Mon amy, où est » M. de Turin ? — *Mon amy!* » dit M. de Turin, « quel » impertinent est-ce là ? » Le Cavalier, peu accoustumé à souffrir des injures, luy donne un soufflet et se retire. Il sceut après que c'estoit M. de Turin : le voylà en belle peine. Le bonhomme rapporta le procez comme si de rien n'estoit, et dit à son clerc : « *Cheval*, apporte-moy le procez de ce *batteur*. » Il le voit, et trouvant que le Cavalier avoit bon droit, il le luy fait gaigner, et l'ayant rencontré sur les degrez du Palais, il luy donne un petit coup sur la joue en riant, et luy dit : « Apprenez à ne battre plus

Jeanne Cognet.

» les gens : vous avez gaigné votre procez. » L'autre, qui croyoit tout perdu, se pensa mettre à genoux.

Il se trouva chargé du procez d'entre feu M. de Bouillon et M. de Bouillon la Mark, pour Sedan. Henry IVe l'envoya querir, et luy dit* : « M. de » Turin, je veux que M. de Bouillon gaigne son pro- » cez. — Hé bien, Sire, » luy respondit le bonhomme, « il n'y a rien de plus aisé; je vous l'envoieray, vous » le jugerez vous-mesme. » Quand il fut party, quelqu'un dit au Roy : « Sire, vous ne connoissez pas le » personnage, il est homme à faire ce qu'il vous vient » de dire. » Le Roy sur cela y envoya, et on trouva » le bonhomme qui chargeoit les sacs sur un crochetteur. Le Roy accommoda cette affaire.

Mots biffés : voyez quelle justice!

Mme de Guise et Mlle de Guise sa fille, depuis princesse de Conty, le furent solliciter une fois. Il les fit attendre assez long-temps, et après il se mit à crier tout haut : « *Cheval,* ces putains sont-elles encore » là-bas? »

Un seigneur qui avoit gaigné une grande affaire à son rapport luy envoya un mulet qui alloit fort bien le pas. M. de Turin trouva ce mulet à son retour du Palais; il ne fit autre chose que prendre un baston, et en frappa le mulet jusqu'à ce qu'il le vit hors de chez luy.

On dit qu'un gentilhomme luy fit une fois un grand présent de gibier. Il laissa descendre cet homme, mais comme il sortoit dans la rue, il luy jetta ce gros pacquet de gibier fort rudement sur la teste, en luy disant qu'il apprist à ne pas corrompre ses juges.

COMMENTAIRE.

M. de Thurin résigna ses fonctions de conseiller en faveur de son fils François de Thurin, baron de Villeray, au mois de février 1608. Maintenant Pierre de l'Estoile va compléter l'*Historiette*.

« M. de Thurin, ancien conseiller de la grande chambre du parle-
» ment de Paris, homme docte, mais peu sage et d'une humeur bisarre;
» bon juge, mais par trop rude et inaccessible; grandement riche, mais
» qui vivoit en pauvre et en gueux; estant jà sur l'age, après avoir
» remis son estat entre les mains de son fils, se retira en son pays de
» Lyonnois; et estant arrivé à Lyon, où on disoit qu'il avoit quarante
» ou cinquante mille escus à la Banque, se déclara et fit profession de
» la religion prétendue réformée, de laquelle il avoit tousjours esté
» soupçonné. Et s'estant fait faire de la robe d'escarlatte de conseiller
» un habit court et de gentilhomme, prit l'espée, ne se monstrant pas
» moins bisarre en cette action qu'en toutes les autres de sa vie. Ce
» fut sur la fin de cette année (1608) où un mien amy l'aiant veu à
» Lyon en cette posture et equipage, me le conta. » (Edition de M. Champollion, p. 488.)

Le même l'Estoile raconte que quand le financier du Pujet fut arrêté, en 1607, pour rendre compte de sa fortune, « M. de Thurin, » son rapporteur, « vers lequel peu auparavant il s'estoit transporté pour luy
» recommander son bon droit et la justice de sa cause, l'avoit rude-
» ment et estrangement baffoué par de plaisantes demandes et inter-
» rogatoires. Il luy demanda premièrement comme il s'appeloit, qui il
» estoit, d'où il estoit, quels parens il avoit, quels moyens de son com-
» mencement; si, quand il vint premièrement à Paris, il estoit à
» cheval ou à pied; puis luy demanda s'il n'avoit pas achepté l'hostel
» d'O? Il luy respondit que ouy. — Tu es donc un larron? luy dit
» Thurin. — Monsieur! respondit l'autre, je suis homme de bien et
» n'ay point peur qu'en me faisant justice on me trouve autre qu'in-
» nocent. — C'est tout ce que tu pourras faire, dit Thurin. Si on te
» trouve tel, on te lairra aller : sinon, tu seras pendu. » (*Journal de l'Estoile*, mai 1607, p. 424.) Les *Pujet* auront leur *Historiette*.

L. — LI.

M. PORTAIL. — M. HILERIN.

(Paul Portail, conseiller au Parlement, de 1585 à 1623. — Jacques de Hillerin, né vers 1573, mort vers 1663.)

M. Portail estoit aussy un conseiller au parlement de Paris, fort homme de bien, mais fort visionnaire. Il avoit retranché son grenier et y avoit fait son cabinet, et ne parloit aux gens que par la fenestre de ce grenier. Un jour qu'il avoit raporté une affaire pour la communauté des Pastissiers, et qu'il la leur avoit fait gaigner, parce qu'ils avoient bonne cause, les Pastissiers luy voulurent donner un plat de leur mestier, et firent un pasté où ils mirent toute leur science. Ils heurtent, les voylà dans la cour; et luy, la teste à la lucarne, leur demande ce qu'ils veulent, et que leur affaire est jugée. Ils disent qu'ils viennent l'en remercier. « Montez, » leur dit-il. Les voylà en haut. Ils luy présentent leur pasté ; il regarde ce pasté, et puis dit entre ses dens : « M. Portail a raporté un » procez pour la communauté des Pastissiers, ils » l'ont gaigné, et ils font present d'un grand pasté » à M. Portail. » Cela dit, il met ce pasté sur sa fenestre, et le laisse tomber dans la rue.

Une autre fois, un procureur qu'il haïssoit, parce

que c'estoit un chicaneur, fut pour luy parler. Il luy demanda par sa lucarne ce qu'il vouloit. « C'est, » Monsieur, » dit le Procureur, « une requeste que je » vous apporte pour la respondre, s'il vous plaist. — » Lisez-la, lisez-la, » dit M. Portail. Ce procureur se met à lire nû-teste, comme vous pouvez penser. La requeste estoit longue, et il faisoit très-grand froid, et le bonhomme, par malice, luy faisoit à toute heure des difficultez.

A propos de conseillers au Parlement, je mettray icy un conte de M. Hilerin, conseiller d'esglise. Ce bonhomme a fait imprimer un livre de théologie qu'il dedie à la Trinité, et commence l'epistre par : « *Madame.* » En un endroit, il prouve la Trinité par un arrest rendu à son rapport.

COMMENTAIRE.

I. — P. 453, lig. 3.

Il.... ne parloit aux gens que par la fenestre de son grenier.

Paul Portail, qui résigna son office de conseiller en faveur de son fils, Paul Portail, sieur de Bailly, est certainement le type du Dandin des *Plaideurs*. Les commentateurs de Racine l'ont jusqu'à présent ignoré, même ceux qui ont ecrit depuis la première edition des *Historiettes*.

Paul Portail le fils est désigné par le cardinal de Retz comme auteur de quelques Mazarinades, entre autres du *Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé*, 1649.

II. — P. 454, lig. 10.

Je mettray icy un conte de M. Hilerin.

Jacques Hillerin, né à Mortagne et reçu conseiller-clerc au Parlement de Paris le 10 mai 1649, un des bienfaiteurs de l'hôpital des *Incurables*, dans la rue de Sèvres, a publié plusieurs ouvrages de théologie. Celui que des Réaux indique a pour titre : *Les Grandeurs et Mysteres du saint Verbe incarné, divisez en douze livres, composez par Jacques de Hillerin, prestre, chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller du Roy en la cour du Parlement.* Paris, Claude Sonnius, 1635-1643, 4 volumes in-folio. Le premier volume est en effet dédié *à la sainte Trinité.* L'epître ne commence pourtant pas par le mot *Madame;* mais elle est terminée par cette formule : *Votre très-humble, très-obéissante pauvre petite créature.*

Ces indications sont dues à un article de M. Ravenel, conservateur des livres imprimés de la Bibliothèque impériale, article inséré dans le *Journal de la librairie*, 22 et 29 mars 1835. On peut consulter aussi la *Bibliothèque du Poitou* de Dreux du Radier. Suivant ce dernier, M. Hillerin auroit vécu quatre-vingt-dix ans.

LII.

LE COMTE DE VILLA-MEDIANA.

Le comte de Villa-Mediana, de la maison de Taxis, estoit general des Postes d'Espagne [1]. Cette charge y est tenue par des gens de qualité, et vaut cent mille escus de rente. C'estoit un homme bien fait, galant, libéral, vaillant et spirituel. Il escrivoit mesme en vers et en prose ; mais c'estoit l'un des hommes du monde le plus emporté en amour. Durant la faveur du duc de Lerme, du vivant de Philippe IIIe, pere du Roy qui regne aujourd'huy, il devint amoureux d'une dame de la Cour, et il avoit pour rival le duc d'Ucede, filz du favory*. Un jour il prit une telle jalousie de ce que cette dame avoit parlé à son rival durant la Comédie chez le Roy, qu'au sortir il se mit dans son carrosse et la battit jusqu'à luy en laisser des marques. Non content de cela, il luy osta des pendants de grand prix et des perles qu'il disoit luy avoir données. Il fit bien pis, car, en plein théatre public, il donna ces pendants et ces perles à une comedienne nommée Gentilezza, grande courtisane,

François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme.

C'etoit depuis 1615 un fief de l'Empire.

[1] Correro Mayor. Les Taxis sont generaux des Postes* aussy dans les Estats de l'Empereur.

en luy disant : « Tiens, Gentilezza, je les viens d'os-
» ter à une telle, la plus grande putain de Madrit,
» pour les donner à la plus honneste femme qui y
» soit. » Le Roy et le favory furent outrez de cette insolence, et le Comte eut ordre de se retirer. Il s'en alla à Naples. Pour la Dame, elle eut un tel creve-cœur de l'affront qu'on luy avoit fait, que son mary, par la faveur du duc d'Ucede, ayant esté fait vice-roy des Indes, elle y alla avec luy, pour ne plus paroistre à la Cour.

Le Comte revint après la mort de Philippe IIIe, et, tousjours fou en amour, se mit à galantizer une dame que le jeune Roy* aimoit, et estoit bien mieux avec elle que le Roy mesme. Un jour qu'elle avoit esté saignée, le Roy luy envoya une escharpe violette avec des aiguillettes de diamans, qui pouvoient bien valoir quatre mille escus. C'est la galanterie d'Espagne[1] : le Comte connut aussytost, à la richesse de l'escharpe, qu'elle ne pouvoit venir que du Roy, et en ayant tesmoigné de la jalousie, la Dame luy dit qu'elle la luy donnoit de tout son cœur. « Je
» la prens, » respondit le Comte, « et je la porteray
» pour l'amour de vous. » En effect, il se la met, et va chez le Roy en cet equipage. Le Roy conclut par là que le Comte avoit les dernieres faveurs de cette belle, et afin de s'en esclaircir, y alla travesty pour l'y surprendre. Le Comte y estoit effectivement, qui le reconnut et qui le frotta, quoyqu'il fust vestû en

Philippe IV.

[1] On y fait des présens aux Dames, quand elles se font saigner.

personne de condition ; mesme, pour se pouvoir vanter d'avoir eu du sang d'Autriche, il luy donna un coup de poignard, mais ce ne fut qu'en effleurant la peau vers les reins. Le Roy, le lendemain, sans se vanter d'avoir esté blessé, luy envoya ordre de se retirer. Au lieu de suivre l'ordre du Roy, le Comte va au palais avec une enseigne à son chapeau, où il y avoit un diable dans les flammes avec ce mot, qui se raportoit à luy :

Plus il est tourmenté, moins il se repent.

Mas penado, menos arrepentido*.

Le Roy, irrité de cela, le fit tuer dans le Prade d'un coup de mousquet qu'on luy tira dans son carrosse, et puis on cria : *Es por mandamiento del Rey.*

On conte sa mort diversement : d'autres disent que le Roy, en passant devant la maison d'un grand seigneur de la Cour qui avoit fait assassiner le galant de sa femme, dit au comte de Villa-Mediana, qui estoit dans le carrosse de Sa Majesté : « *Escarmentar,* » *conde*[1], » et que le Comte luy ayant respondu : « *Sagradissima maesta, en amor no ay escarmiento,* » le Roy, le voyant si obstiné, avoit résolu de s'en desfaire.

Sujet tiré de l'*Amadis.*

On a une piece imprimée qui s'appelle *la Gloria di Niquea**. Elle est de la façon du comte de Villa-Mediana, mais d'un style qu'ils appellent *parlar culto,* c'est-à-dire phebus. On dit que le Comte la fit joûer à ses despens à l'Aranjuez. La Reyne et les

[1] C'est-à-dire : « Profiter de l'exemple d'autruy. »

principales dames de la Cour la representerent. Le Comte en estoit amoureux, ou du moins par vanité il vouloit qu'on le crust, et, par une galanterie bien espagnole, il fit mettre le feu à la machine où estoit la Reyne, afin de pouvoir l'embrasser impunément. En la sauvant, comme il la tenoit entre ses bras, il luy declara sa passion et l'invention qu'il avoit trouvée pour cela.

On m'a conté (et cela vient d'une Mlle Bertaut, mere de Mme de Mauteville*, qui fut fort jeune en Espagne quand on y mena Madame Elisabeth de France), on m'a conté qu'un grand seigneur d'Espagne traitta le Roy et la Reyne[1] sous des tentes magnifiques, et tapissées par dedans des plus belles tapisseries du monde, en un vallon fort agréable où la Cour devoit passer, et qu'après que le Roy et la Reyne furent partys, on entendit un grand bruit. C'estoit qu'on crioit au feu ; car ce seigneur avoit mis le feu à tout ce qui avoit servy à cette magnificence, comme s'il eust cru profaner ces mesmes choses en les faisant servir à d'autres. Philippe IIe, qui avoit une jeune femme et qui estoit fort soupçonneux, crut aussytost qu'il y avoit de l'amour sur le jeu. Pour s'en esclaircir, à un jeu de canes, il demanda à la Reyne quel de tous les seigneurs de sa cour qui s'exerçoient à ce jeu, luy sembloit faire le mieux. « C'est, » luy dit-elle, « celuy qui a de si grandes » plumes. » C'estoit le mesme. Le Roy respondit :

On écrit aujourd'hui *Motteville*.

[1] Philippe II; la reyne Elizabeth, sa femme.

« *Puede ben tener alas per que buela muy alto.* » Cela servit apparemment, avec autre chose, à la faire empoisonner[1].

[1] A propos d'Espagnols, je suis d'avis de parler icy d'un livre qu'on ne trouve plus. Il fut imprimé à Anvers, 1554, chez Martin Xucio; c'est d'un certain Hieronimo San-Pedro Valentiano, qui pour faire lire la Sainte Escriture plus volontiers, y avoit reduit le vieux Testament, en attendant le Nouveau, en livre de chevalerie, et l'avoit intitulé :

« Libro de cavalleria celestial del pie de Rosa fragrante cuyo soave odor » ensena la marevigliosa fabrica de las tablas redondas del Cielo y suelo, » y la creacion de los cavalleros celestiales y terrenales che las geza- » ron. — Tambien muestra la esperitual cavalleria de los esclarecidos » Patriarcas, Profetas y Sacerdotes, Juezes, Capitanes y Reyes del pueblo » hebreo y las maravillas che hizieron en armas espirituales en la ventu- » rosa demanda de Christo, cavallero del Leon. — Van encheridos en » la litteral historia muchos sentimientos allegoricos y morales. »

C'est ce que l'auteur appelle dans le cours de son livre, « la viveza » del anciano Allegorin el savio, y la sagacitad di Moralissa, la discreta » donzella. » — Tout son livre est divisé en cent douze merveilles, au lieu de chapitres. En voicy quelques-uns :

La premiere merveille conte « como el Emperador Dios omnipotente » crio las doz tablas redondas del cielo y de la tierra, y las admirables » maravillas que obro en ellas.»

Il appelle le serpent : « el cavallero della Sierpe; » les anges, « los » cavalleros esperituales della tabla redonda del Cielo; » les hommes, « los cavalleros terennales della, etc.; — el principe Adam y la hermosa » principessa Eva. » La septiesme merveille dit : « Como se combatio el » padre Adam contra el cavallero della Sierpe, y quedo vincido Adam » en la batalla. »

Il dit d'Abraham que « Començo a ser cavallero andante en el servi- » cio del soberano Emperador. Lot buscava las aventuras della tabla re- » donda del suelo. »

La trente-huictiesme conte « la estraña aventura che le acaecio al buen » cavellero Judas, antes que al Egitto passasse, y lo que passo con la » hermosa dama Tamar en el prado de los dos caminos. » — Elie est « el buen cavallero del Fuego. »

Dans leurs comedies, tous les jours « dom Christo et dom Satanas » se battent, et dom Christo a souvent un collet de buffle.

COMMENTAIRE.

I. — P. 458, lig. 11.

Le Roy irrité de cela le fit tuer dans le Prade.

Le comte de Villa-Mediana fut assassiné en 1621. « Par un ordre » secret, il fut poignardé dans son carrosse.... Aussitost que le Roy » eust appris cette nouvelle, il courut avec une compassion apparente » le dire à la Reyne, et en mesme temps, il observa son visage. Cette » Princesse lisoit dans son cabinet, et se contentant de lever les yeux » tranquillement : *Je suis faschée*, dit-elle, *de sa mort*. Le Roy voyant » son indifférence pour Villa-Mediana revint un moment de sa jalousie » et fut fasché en luy-mesme de l'avoir fait tuer. » (*Livre sans nom, divisé en cinq dialogues*, Paris, Michel Brunet, 1695, petit in-8, page 23.)

On trouve des détails sur Villa-Mediana et ses amours dans toutes les relations d'Espagne ou de la cour d'Espagne faites au XVIIe siècle et au XVIIIe ; mais surtout dans la charmante *Relation du voyage d'Espagne*, de la comtesse d'Aunoy. (Edition de 1693, t. II, p. 17 et suiv.) La véritable cause de sa mort fut la jalousie du Roi, excitée, eveillée, à la suite d'un carrousel, par une devise dont l'ame etoit formée de réaux d'Espagne, avec le motto : *Mis amores son reales*. L'auteur assez peu habile d'un *Voyage en Espagne* fait en 1655 (in-4°, Paris, 1665, p. 44), ajoute : « La force de sa passion le porta à faire » préparer une comédie en machines, et d'y despenser vingt mil escus. » Et après, pour pouvoir embrasser la Reyne en l'enlevant au feu, il » la fit mettre au théatre, et brusler presque toute la maison. »

Tous ces détails, auxquels La Fontaine, Saint-Evremont et bien d'autres ont fait de nombreuses allusions, prouvent que Villa-Mediana etoit un fou bien dangereux ; car en faisant ainsi vanité de ses *amores reales*, il ne s'exposoit pas seul, et il devoit bien le savoir.

LIII.

M. VIETE.

(*François Viete, né* 1540, *mort en février* 1603).

M. Viete estoit un maistre des Requestes, natif de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou. Jamais homme ne fut plus né aux Mathematiques : il les apprit tout seul, car, avant luy il n'y avoit personne en France qui s'en meslast. Il en fit mesme plusieurs traittez d'un si haut sçavoir, qu'on a eu bien de la peine à les entendre, entre autres son *Isagogé*, ou *Introduction aux Mathematiques*. Un Alleman, nommé Lansbergius, si je ne me trompe, en deschiffra une partie, et depuis on a entendu le reste.

Voicy ce que j'ay appris de particulier touchant ce grand homme. Du temps d'Henry IVe, un Hollandois, nommé Adrianus Romanus, sçavant aux Mathematiques, mais non pas tant qu'il croyoit, fit un livre où il mit une proposition qu'il donnoit à resoudre à tous les mathematiciens de l'Europe ; or, en un endroit de son livre, il nommoit tous les mathematiciens de l'Europe, et n'en donnoit pas un à la France. Il arriva peu de temps après qu'un ambassadeur des Estats vint trouver le Roy à Fontainebleau. Le Roy prit plaisir à luy en monstrer toutes

les curiositez, et luy disoit les gens excellens qu'il y avoit en chaque profession dans son royaume. « Mais, » Sire, » luy dit l'Ambassadeur, « vous n'avez point » de mathematiciens, car Adrianus Romanus n'en » nomme pas un de françois dans le catalogue qu'il » en fait. — Si fait, si fait, » dit le Roy, « j'ay un » excellent homme : qu'on m'aille querir M. Viete. » M. Viete avoit suivy le Conseil et estoit à Fontainebleau ; il vient. L'Ambassadeur avoit envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On monstre la proposition à M. Viete, qui se met à une des fenestres de la galerie où ils estoient alors, et avant que le Roy en sortist, il escrit deux solutions avec du crayon. Le soir il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et adjousta qu'il luy en donneroit tant qu'il luy plairoit, car c'estoit une de ces propositions dont les solutions sont infinies. L'Ambassadeur envoye ces solutions à Adrianus Romanus qui, sur l'heure, se prepare pour venir voir M. Viete. Arrivé à Paris, il trouva que M. Viete estoit allé à Fontenay ; le bon Hollandois va à Fontenay. A Fontenay, on luy dit « M. Viete est à sa maison des champs. » Il l'attend quelques jours et retourne le redemander ; on luy dit qu'il estoit en ville. Il fait comme Apelles, qui tira une ligne : il laisse une proposition ; Viete soult cette proposition. Le Hollandois revient ; on la luy donne, le voylà bien estonné ; il se resoult d'attendre jusqu'à l'heure du disner. Le Maistre des requestes revient ; le Hollandois luy embrasse les genoux ; M. Viete, tout honteux, le releve, luy fait un million

d'amitiez ; ils disnent ensemble, et après il le meine dans son cabinet. Adrianus fut six sepmaines sans le pouvoir quitter.

Marie Gotkalde, auteur de l'*Apollonius redivivus.*

Un autre estranger, nommé Galtalde*, gentilhomme de Raguse, se fit faire resident de sa republique en France pour conferer avec M. Viete[1].

[1] Viete mourut jeune, car il se tua à force d'estudier.

COMMENTAIRE.

Dans les Mémoires manuscrits de Hugues de Salins, médecin, né à Beaune en 1632 et mort en 1710, Mémoires qui appartiennent à la collection de M. Feuillet de Conches, M. de Monmerqué a retrouvé sur François Viete les détails suivans :

« M. Viete, maistre des Requestes, natif de Fontenoy en Poitou, estoit » fort savant en Mathematiques. Estant fort malade, le président Dolet » le pria de se confesser à un prestre, et luy remonstra que s'il mou- » roit sans cela, sa fille ne trouveroit pas de party, comme fille d'un » athée. Ce qui le fit resoudre à se confesser. Pour le medecin, il dit » qu'il n'en vouloit point, si ce n'estoit Duret, à la charge qu'en ses » visites, il l'entretiendroit de mathematiques, esquelles on disoit qu'il » estoit sçavant. Il appella un jour Joseph Scaliger *maistre-es-arts*, » qui luy respondit qu'*il estoit gentilhomme de bon lieu, et qu'il n'avoit* » *appris les bonnes-lettres que pour ornement de sa noblesse.* M. Viete » estoit quelquefois trois jours et trois nuicts sans boire, manger ny » dormir, meditant quelque point difficile des mathematiques. Il avoit » pour familier et domestique et qui faisoit la pluspart de ses affaires » un nommé Alleaume, qui devint aussy par ce moyen un grand » mathematicien, et eut presque tous les livres de M. Viete après sa » mort. »

M. Berger de Xivrey, dans la grande collection des *Lettres missives de Henry IV*, a publié sous la date du 3 mars et du 25 avril 1585 (tom. I) deux lettres dans lesquelles Henry, roi de Navarre, recommande M. Viete à Henry III. Le savant académicien signale en même temps deux autres lettres de François Viete à Henry IV dans la *Vie de Thomas Egerton, lord chancelier d'Angleterre,* p. 329 et 330. Viete s'y intitule : *Interprete et deschiffreur du Roy.*

LIV.—LVII.

LE CHANCELLIER DE BELLIEVRE.

— LE CHANCELLIER DE SILLERY. — Mme DE PISIEUX. — Mme DE MAULNY.

(*Pomponne de Bellievre, né en* 1529; *mort* 9 *septembre* 1607. — *Nicolas Brulart de Sillery, né vers* 1544; *mort en* 1624. — *Charlotte d'Estampes de Valençay, fille de Pierre Brulart, marquis de Puisieux, née vers* 1597; *morte* 8 *sept.* 1677.—*Charlotte Brulart, mariée* 16 *mars* 1648, *à François d'Estampes, marquis de Maulny, morte* 22 *sept.* 1697.)

Pompone de Bellievre fut envoyé ambassadeur en Suisse* ; il faut boire en despit qu'on en ayt. On l'ennyvra ; c'estoit dans un lieu public. En sortant, il saluoit les pilliers : « Monsieur, ce sont des pilliers, » luy dit-on. Il ne laissoit pas tousjours de saluer, et disoit : « A tous seigneurs tous honneurs! »

Deux fois sous Charles IX.

Un peu après qu'il eust esté fait garde des sceaux, quelqu'un, qui ne sçavoit pas son logis*, le demanda à un savettier. Ce savettier dit : « Je ne sçay où » c'est. » Cet homme va plus bas, on luy dit : « C'est » vis-à-vis ce savettier. — Oh hé ! compere, » dit-il au savettier, « vous ne connoissez donc pas vos voi- » sins ? — Je ne connois point, » respondit le savettier, « les gens avec qui je n'ay point bû. » Cet homme conta cela au Garde des sceaux, qui envoya

Il demeuroit au coin de la rue de Bethisy. On vient de renverser son hôtel.

convier le savettier à souper. Le galant dit qu'il ne manqueroit pas. En effect, il prend ses habits des dimanches, et avec une bouteille de vin et un chapon tout cuit, dont il avoit rompu un pié, il va chez le Garde des sceaux; il met son vin à l'office et y laisse son chapon aussy, entre deux plats. Comme on eut servy le second : « Oh hé ! » dit-il, « Mon- » sieur, je ne vois point mon chapon. » M. de Bellievre demande ce qu'il vouloit dire ; il le luy conte et adjouste : « En voylà le pié, que j'ay rompu de » peur qu'on ne me le changeast. Il vaudra bien tout » ce que vous avez là, et mon vin est bien aussy bon » que le vostre ; nous en usons ainsy entre nous. » On apporta la bouteille et le chapon. Le Garde des sceaux ne but plus et ne mangea plus que de ce qu'avoit apporté le savettier, et ils firent la plus grande amitié du monde.

De 1599 à 1607.

Un jour, estant Chancellier*, qu'il tenoit un enfant sur les fonts, le Curé luy demanda le nom. Il respondit avec une gravité de chef de la Justice : « Pom- » pone. » Le Curé, qui n'avoit jamais esté desjeusné de ce nom-là, le luy fit repeter. Il dit une seconde fois et aussy serieusement : « Pompone. — Ha ! Mon- » sieur, » reprit le Curé, « ce n'est pas une cloche, » c'est un enfant que nous baptisons. »

C'estoit un homme d'une grande douceur. On dit qu'il ne s'est jamais mis en colere. Pour esprouver sa patience, ou plustost son flegme, on alluma derriere luy un grand feu durant les grandes chaleurs, pendant qu'il disnoit. Il ne dit autre chose sinon : « On

» est céans de l'avis de ceux qui disent que le feu
» est bon en tout temps. »

Pour les accommoder luy et M. de Sillery, à qui on donnoit les Sceaux, on fit un mariage. Le filz du Chancellier espousa la fille du Garde des sceaux, qui estoit une demoiselle fort galante. Et dans les *Visions de la Cour* on mit que pour les mettre d'accord on avoit pris une fourche.

SILLERY.

M. de Sillery-Brulart fut chancellier après luy. On conte de luy une chose qui marque une grande douceur et une grande patience. Un jour, je ne sçay quelle femme l'attendit à sa porte et luy chanta pouilles. Il appella un homme qui estoit avec elle, et luy demanda s'il la connoissoit. « Ouy, Monsieur, » luy respondit cet homme, « c'est ma femme. — Et
» combien y a-t-il que vous estes avec elle? — Il y a
» dix ans, Monsieur. — Vous devez, » reprit-il, « vous
» estre bien ennuyé, car il n'y a qu'une demie-heure
» que j'y suis, et j'en suis desjà bien las. »

C'est luy qui a basty Berny: M. de Gesvres, secretaire d'Estat, pere de M. de Tresmes, bastissoit en mesme temps Seaux, et chascun vouloit accroistre sa terre. Henry IVe leur defendit à tous deux d'achepter des heritages par-delà le chemin d'Orléans qui les separe. On a dit que quand il fit planter des pommiers le long du grand chemin, il le fit pour la commodité des passans. Je ne sçay ce qui en est, mais il y a de bien grands fossez pour croire qu'on ayt eu dessein que les passans en allassent cueillir les

pommes. Il se peut faire que ce ne soit pas luy qui ayt fait faire ces fossez.

Mme DE PISIEUX.

Il maria son filz, M. de Pisieux, en secondes nopces, à Mlle de Valençay d'Estampes, sœur de feu M. l'archevesque de Rheims, dont nous parlerons ailleurs. Ce filz estoit un pauvre homme; mais il a gouverné quelque temps, estant secretaire d'Estat.

Puisieux est près de Sillery, à 3 lieues de Reims.

M. de Pisieux * n'ayant point eu d'enfans de son premier mariage, le Chancellier ne souhaittoit rien tant que de voir sa belle-fille grosse. Elle fut quelque temps sans la devenir, et enfin elle s'avisa de feindre qu'elle l'estoit, peut-estre pour tirer quelque chose du bonhomme : car, comme vous verrez, c'estoit et c'est encore une assez plaisante créature. On fit toutes les façons imaginables de peur qu'elle ne se blessast*, et comme elle fut au neuviesme mois, on dit tout d'un coup : « Mme de Pisieux n'est plus » grosse, mais Mme de Clermont d'Entragues, qu'on » ne disoit point estre grosse, est accouchée. » Voylà une assez plaisante rencontre. Effectivement, cette derniere ne s'en douta point jusqu'à ce que, sentant les tranchées (c'estoit d'un premier enfant), elle crut avoir la colique, et envoya querir un apothicaire pour se faire donner un lavement. Mais cet homme ayant voulu sçavoir où estoit son mal, reconnut ce que c'estoit. Elle se mocquoit de luy, le mary arrive; l'Apothicaire luy dit que sa femme estoit preste à accoucher. Le voylà bien estonné; il envoye querir

C.-à-d. qu'elle ne fît une fausse couche.

une sage-femme, et Mme de Clermont accouche d'un enfant bien formé et bien venu.

Mme de Pisieux a esté belle, mais tousjours extravagante. Son beau-pere et son mary ont esté tous deux ministres d'Estat, et quoyqu'en ce temps-là on ne fist pas de si prodigieuses fortunes qu'on a fait depuis, leur maison ne laissa pas de devenir puissante. Cette femme cependant ne put s'abstenir de faire l'amour par interest : elle se donna à Morant, trezorier de l'Espargne ; cet homme estoit filz d'un sergent de Caen. Elle le porta à achepter la charge (d'Officier*) de l'Ordre qu'avoit M. de Pisieux [1], et ce bonhomme disoit : « M. Morant n'en vouloit don- » ner que tant ; mais ma femme l'a tant fait monter, » l'a tant fait monter, qu'il est venu jusqu'à ce que » j'en voulois. » Elle a fait cent folies à Berny avec cet homme. On dit qu'elle l'enchaisnoit et luy faisoit tirer un petit char de triomphe le long des allées. Elle avoit des ragousts en mangeaille que personne n'a jamais eus qu'elle : on m'a asseuré qu'elle mangeoit du poinct coupé. Alors les poincts de Gennes ny de Raguze ny d'Orillac ny de Venise, n'estoient point connûs ; et on dit qu'au sermon elle mangea tout le derriere du collet d'un homme qui estoit assis devant elle. Morant et elle s'incommodoient tous deux [2].

Mot laissé en blanc.

Quand M. de Pisieux mourut*, elle joua plaisam-

En 1640.

[1] Le cordon demeura à Pisieux.

[2] M. de Chasteauneuf recherchoit Mme d'Acheres, alors Mlle de Valençay*. Mais, durant cette recherche, Mme d'Acheres descouvrit qu'il y avoit grande galanterie entre M. de Chasteauneuf et Mme de Pisieux. Elle vit par-dessus l'espaule de sa sœur quelques mots assez doux dans

Marguerite d'Estampes, marice plus tard au baron d'Acheres.

ment la comedie. Il n'y avoit pas long-temps qu'il luy avoit donné un soufflet ; cependant elle fit l'Artemise, et d'une telle force que tout le monde y alloit comme à la farce [1].

Jamais il n'y eut une si grande friande ; depuis Pasques jusqu'à Pentecoste, elle mangea, il n'y a que cinq ou six ans, pour dix-sept cens livres de ce *vedel Mongane* de Normandie que l'on nourrit d'œufs [2]; car, outre le laict de la mere, on leur donne dix-huit œufs par jour. Elle endebta le convent des Dix-Vertus d'une somme considerable, et cela pour des friponneries*; car le pastissier seul demande beaucoup. Elle s'y estoit retirée après avoir fait plus de douze logis à Paris, et les avoir tous descriez. Elle avoit esté contrainte avant cela de vendre Berny à feu M. le premier président de Bellievre*, mais il luy reste encore une belle maison en Touraine qu'on

Des pâtes friandes.

Pomponne II, mort le 11 mars 1657.

une lettre ; cela luy donna du soupçon. Elle oste au laquais de M. de Chasteauneuf la response de Mme de Pisieux ; c'estoit un billet qui parloit fort clairement. Depuis, elle ne voulut plus entendre au mariage, et quand Mme de Pisieux l'en pressa elle luy dit: « Ma sœur » connoissez-vous votre escriture ? » et en mesme temps luy donna sa lettre. Après cela on ne parla plus de cette affaire. »

Phil. Emm. de Laval, marquis de Sablé, marié à Magdelaine de Souvré.

[1] Le marquis de Sablé* mourut peu de temps après. On crut que sa femme, qui l'aimoit encore moins que celle-cy n'avoit aimé le sien, en feroit de mesme ; mais on fut bien attrappé, car elle ne dit pas un mot de son mary. Elle n'est pas beste.

Anne de Neubourg, mariée à Fr. Poussart, seigneur du Vigean.

Elle fit une amitié estroitte avec Mme du Vigean*, qui alors logeoit à l'hostel de Sully que son mary avoit achepté de Gallet qui le fit bastir. Mme de Pisieux demeuroit bien loin de là ; après avoir esté tout le jour ensemble, elles s'escrivoient le soir ; et Mme de Pisieux obligeoit l'autre à ne voir personne l'après-soupée, en son quartier, et cela par jalousie. Enfin Mme d'Aiguillon l'emporta sur elle.

[2] On appelle le lieu où l'on nourrit, *Riviere*.

appelle le Grand-Pressigny. Elle y a des meubles pour toutes les quatre saisons[1]. En 1647, M. de Chavigny y passa : le marquis de Sillery pria sa mere de le recevoir de son mieux. Elle luy fit une chere admirable, quoyqu'il fust cornarien[2]; elle luy changea mesmes de meubles à son appartement. « Je voulois, » luy disoit-elle, « vous monstrer qu'il m'en est encore » demeuré un peu. »

Son filz, le marquis de Sillery, dit qu'elle a un mary de conscience*. C'est un certain grand nez. « Elle a voulu, » dit le Marquis, « taster d'un grand » nez après un camus. » M. de Pisieux avoit le nez court, mais je pense que la bonne dame en avoit tasté de toutes les façons. C'est une grande hableuse : elle a eu pourtant le sens de s'habiller modestement, quoyqu'elle fust encore fraische.

Ou *de Jean des Vignes.*

Elle a une fille mariée avec le marquis de Maulny, filz du mareschal d'Estampes*, son proche parent. C'est une fort jolie personne, mais il falloit estre bien hardy pour l'espouser : c'estoit une terrible esveillée[3]. On dit qu'un jour le cardinal de Richelieu pria Mme de Pisieux de la faire chanter ; elle estoit

Mme DE MAULNY

Jacq. d'Estampe maréchal de Fr

[1] Depuis, Baziniere a achepté cette terre, et elle a vescu de six mille livres que le Roy luy donne.

[2] Voy. les Mémoires de la R. *, pag. —

Régence.

[3] On en fait un conte assez gaillard. Sa mere luy faisoit apprendre en mesme temps à escrire, à desseigner, à danser, à chanter, à jouer du luth et mesme à jouer des gobelets. On luy monstroit l'italien, l'espagnol et l'allemand. Or ils menerent un jeune Alleman au Grand Pressigny, qui estoit beau garçon, mais fort innocent. Un jour que la demoiselle estoit sur son lict, elle lui dit en allemand :« ————

encore fille. Elle, peut-estre par bizarrerie ou bien ne prenant point de plaisir à faire la chanteuse, après s'estre bien fait prier, se mit à chanter une chanson de lacquais où il y a à la fin :

J'ay grand mal au vistanvoire,
J'ay grand mal au doit.

Le Cardinal trouva cela assez ridicule, et dit à la mere : « Madame, je vous conseille de bien prendre » garde au vistanvoire de Mademoiselle votre fille[1]. »

Ce M. le marquis de Maulny a pourtant si bien fait qu'on n'a point parlé de sa femme. On dit qu'il l'a soufflettée quelquefois. Il ne l'a guères perdue de veüe au commencement. L'abbé de Grammont, depuis le Chevalier, en fit un vaudeville où il y avoit :

Je laisseray madame de Maulny
Avecque son mary.

Cet homme n'entendoit pas trop raillerie. L'année
1643. que le feu Roy mourut *, Maulny donna des coups de plat d'espée à Vineuil[2], à la porte des Tuilleries, pour quelque chose qu'il avoit dit.

On dit que d'abord elle s'en est donné au cœur

— Ah! Mademoiselle, » luy dit cet adolescent, « vous me perdez. — Voire, voire, » lui respondit-elle, « vous vous mocquez ; si vous n'allez » jusqu'au bout, je diray que vous m'en avez priée. » On dit que l'Alleman ne fit pas comme Joseph.

[1] Une fois à Rheims, des religieuses n'ayant pas voulu qu'elles fissent entrer avec elles un petit laquais pour les servir dans le couvent, Mlle de Sillery, on l'appelloit ainsy, se mit en sortant à peindre de gros K sur les murailles, pour se venger des Nonnettes. Sa mere les luy fit effacer ; mais elle disoit en les effaçant : « C'est pourtant dommage. »

[2] Ardier. On l'appelloit Ardier-le-Gentilhomme. *Voy.* les Mémoires de la Régence et (l'*Historiette* de) la comtesse de la Suze.

joye, quand elle l'a pû, mais sans galanterie, en partie pour faire enrager son mary ; mais qu'enfin, lasse d'estre espiée et peu estimée, elle a pris le frein aux dents, est devenüe bonne mesnagere, fait fort bien aller toute sa maison et ne laisse pas de se mettre tousjours proprement.

Je ne sçay quel sot galant de Champagne s'avisa de luy escrire un assez ridicule poulet. Elle l'attacha à la tapisserie, et tous ceux qui vinrent le lurent. Jamais pauvre galant ne fut tant mocqué.

Il a pris quelquefois des visions à son mary de quitter l'armée et de s'en aller au galop pour passer une nuict avec elle[1]. Ce n'estoit point pour la surprendre, car quand il l'a pû il l'en a avertie. Ce n'est point aussy qu'il l'aime fort, car on dit qu'il ne l'aime pas ; il faut donc dire qu'il aime la chair et qu'il y a de la sensualité en son fait, car c'est un

[1] Maulny a l'honneur d'estre un des plus grands brutaux qui soit au monde. Depuis peu (en may 1658,) il l'a bien fait voir. Il a une terre en Bourgogne auprès de Brinon-l'Archevesque, chasteau dependant de l'archevesque de Sens. Un jour il envoya ses gens pour achepter au marché de Brinon des œufs et du beurre. Le marché n'estoit point encore ouvert ; on leur dit qu'ils attendissent. Ses gens vont rapporter à Maulny qu'on leur avoit refusé de leur vendre, etc. Je croy qu'il y avoit desjà eu quelque petite chose entre l'Archevesque et luy, peut-estre un peu de jalousie, car l'Archevesque est galant. Quoyque c'en soit, Maulny, luy huitiesme, va à Brinon, n'y trouve point l'Archevesque, qui estoit allé à une paroisse là auprès, appellée Saint-Florentin, tenir son synode. Il rencontre un fermier à la porte du chasteau, qu'il maltraitte. Un Suisse vient, et un autre homme ; il donne un coup d'espée à l'un au travers du corps, et un coup de pistolet à l'autre : je pense qu'ils en sont morts. L'abbé de Nesmond, à ce qu'on m'a dit, y survint ; il estoit là pour ce synode ; il luy voulut faire quelque remonstrance. Maulny le maltraitta de paroles. L'Abbé ne s'esfarouche point de cela

grand abatteur de bois. Il y a cinq ou six ans qu'elle devint grosse : « J'en tiens, » ce dit-elle, « mais je » l'ay bien gaigné. »

et luy persuade de s'en retourner et d'escrire à M. de Sens. Maulny escrit ; mais à peine la lettre est-elle partie, qu'il monte à cheval, et va faire mille insolences à l'Archevesque tenant son synode. On dit qu'il luy proposa de se battre en luy disant : « Vous estes gentil- » homme, et d'une race assez vaillante. » On se mit entre eux : voylà tous les Montespan, tous les Bellegarde, tous les Termes, tous les Gondrin, tous les d'Antin à cheval, et le mareschal d'Albret leur parent aussy. L'autre assemble ses amys de son costé, mais en petit nombre. Enfin on l'obligea, prenant la chose du costé de la conscience, à venir dans la cathedrale de Sens sur un eschafaud, sans manteau, chapeau, espée ny gants, entendre la messe, et après, demander pardon à son archevesque. Ce qu'il fit *di muy mala gana.*

COMMENTAIRE.

I. — P. 466, lig. 21.

Le Curé qui n'avoit jamais esté desjeuné de ce nom-là.

Comme on diroit aujourd'hui : *qui n'avoit jamais eté régalé.* Bellievre devoit ce nom de Pompone à son parrain *Pomponio Trivoltio.* Au XVIe siècle, plusieurs amateurs passionnés des souvenirs antiques avoient remplacé leur nom de *Pierre* par ceux de *Pomponius* ou de *Papirius.* Ainsi *Pierre Leti* n'est aujourd'hui connu que sous le nom de *Pomponius Leti.* (*Voyez* Sauval, *Antiquités de Paris,* I, p. 323.)

L'Estoile raconte ainsi la mort du chancelier de Bellievre : « Le » dimanche (9 septembre 1607) mourut à Paris, en sa maison, messire » Pomponne de Bellievre, agé, ainsy qu'on disoit, de quatre-vingts ans » et plus ; chancellier sans sceaux, desquels le Roy l'avoit deschargé » quelque temps auparavant, à cause de son âge ; ne luy ayant rien » osté que l'exercice et la peine, et laissant le profit dont touttefois le » bonhomme ne se pouvoit contenter ; l'ambition estant ordinairement » le dernier qui meurt à un vieil courtisan comme luy, honoré des » Roys de belles et grandes charges dont il s'est toujours dignement » et vertueusement acquitté. » (Nouv. edition, p. 435.)

« Le chancelier de Bellievre, » dit de son côté Sauval d'après Pierre ou Papirius Masson, « etoit de grande taille et fort vigoureux ; avoit » un grand front, le nez aquilin, le visage long ; parloit lentement mais

» avec gravité, et eut toujours la vue si bonne, que de sa vie il ne » s'est servy de lunettes, quoyqu'il ayt vescu soixante-dix-huit ans. » Ses emplois luy acquirent beaucoup de gloire, et son intégrité peu de » bien. Henry IVe luy osta les sceaux pour les donner à Nicolas de » Sillery. Les *Mémoires* du duc de Sully portent qu'il entreprit sur sa » charge; mais que Pomponne aima mieux dissimuler que de s'en » plaindre; bien qu'il en soit mort de desplaisir. Le Roy voulut que » le Parlement assistast à ses funérailles. Pierre Fenouillet, nommé à » l'evesché de Montpellier, le plus eloquent prédicateur de son temps, » fit son oraison funèbre, et la pluspart des sçavans firent des vers à sa » louange. » (*Antiquités de Paris*, I, p. 323.)

II. — P. 467, lig. 4.

Le filz du Chancelier espousa la fille du Garde des sceaux.

Ce fils du Chancelier etoit Nicolas de Bellievre, conseiller en 1602, procureur général en 1612, président au mortier en 1614; marié en 1605 à Claude Brulart, fille de M. de Sillery, et mort d'apoplexie à Paris au commencement de juillet 1650. Godeau, evèque de Vence, fit son oraison funèbre. Dans l'*Historiette* de celui-ci, on parlera de M. de Grignon, Pierre de Bellievre, fils de Nicolas de Bellievre, comme d'un sot. Il mourut en 1683 et fut le dernier descendant mâle de cette famille, originaire de Lyon. Son fils aîné, l'illustre premier président Pomponne II, etoit mort en 1657, sans laisser de postérité.

III. — P. 467, lig. 11.

Un jour, je ne sçay quelle femme l'attendit à sa porte.

« Le chancelier de Sillery, » dit Sauval avec humeur, « logeoit à la » rue *Saint-Honoré*, devant le *Palais-Cardinal*, dans cet hôtel de *Sillery* que nous avons vu ruiner, pour avoir une place devant cette » maison royale. » (*Antiquités de Paris*, II, p. 149.) Je ne sais pourquoi l'auteur de la *Satyre d'Estat*, vers 1640, dans le Recueil de l'abbé de Saint-Germain, donne à Sillery le sobriquet de *Nicolas le Plastreux*. C'est peut-être parce que le Cardinal le désignoit ainsi en riant, par allusion à son goût pour les constructions : « Nicolas le Plastreux que » vous avez bien conneû, n'estoit qu'un petit novice avec son chapeau » de cassade, en comparaison de ce que vous cachez soubs vostre creste » rouge. » Il faut aussi consulter la satire sanglante du *Sejanus François*, dirigée certainement contre Sillery, bien qu'on ait cru plus d'une fois y reconnoître le maréchal d'Ancre, ou même le connétable de Luynes. Il y a une curieuse anecdote sur le chancelier de Sillery, dans les Mémoires de Conrart, p. 611, de la collection Michaud et Poujoulat.

Les historiens de Paris nous disoient bien que la belle maison de Berny, un des premiers ouvrages du vieux Mansard, avoit appartenu au premier président Pomponne de Bellievre, deuxième du nom, à M. de Lyonne et aux abbés de Saint-Germain-des-Prés; que le cardinal de Fustemberg et le comte de Clermont en avoient fait leur résidence favorite; mais on ignoroit qu'elle eût eté faite pour le chancelier de Sillery. Berny, comme on va voir, fut vendue au président de Bellievre par Mme de Puisieux : il n'en reste plus rien aujourd'hui. Pour la maison de Sceaux, bâtie pour Potier de Gesvres, elle fut plus tard entièrement renouvelée pour Colbert.

IV. — P. 468, lig. 3.

Il maria son filz, M. de Pisieux, en secondes nopces, à Mlle de Valençay d'Estampes.

Pierre Brulart, marquis de Sillery et vicomte de Puisieux, fut d'abord marié à Magdelaine de Neufville-Villeroy, morte en novembre 1613; puis en 1615 à Charlotte d'Estampes-Valençay dont on va parler. Il passoit pour très-violent. Pierre de l'Estoile, après avoir raconté l'accès de frénésie furieuse d'un avocat au conseil nommé Lenormand, ajoute : « Monsieur le Chancelier avoit un filz qui n'estoit gueres » plus sage que cestui-cy, lequel on disoit avoir voulu estrangler son » pere dans son cabinet. C'estoit Pisieux, gendre de M. d'Alincourt, » homme vain et ignorant, mais superbe tout outre. » (4 mai 1611.) Il mourut le 22 avril 1640, et sa veuve lui fit dresser dans l'eglise de Marines, près Pontoise, une belle epitaphe qui justifie le nom d'Artemise que lui donne ironiquement des Réaux, mais contraste avec les souvenirs contemporains, comme c'est assez l'usage des epitaphes. En voici la fin :

« Ter ducis titulos respuit, divitias paucas, amicos plures, admira- » tores innumeros, famam immensam comparavit. Affinitates illustris- » simas contraxit; uxorem ex posteriore voto lectam, non posteriore » loco suspexit; amores amoribus compensavit, multa dulcis hymenæi » pignora ex eo sustulit; illi tria reliquit. Ob. X calendis Maii, anno » sal. 1640, vitæ suæ quinquagesimo nono. — Carola d'Estampes » Valencæa, animæ suæ superstes, hoc unici cordis sui monumentum » alteri amborum corporum dedit, alteri dicavit. 1640. »

V. — P. 469, lig. pénultième.

Morant et elle s'incommodoient tous deux.

Ces derniers mots ajoutés plus tard démentent ce que des Réaux avoit ecrit plus haut, que Mme de Pisieux ne pouvoit s'abstenir de

faire l'amour par intérêt. Les sottisiers du temps donnent ce couplet :

La Pisieux fait la reine Gilette,
Son mary voit bien
Qu'on mange tout son bien;
S'il prend des lunettes
Il verra plus loin.

Pour Thomas Morant, deuxième du nom, si son père Thomas Ier avoit commencé, comme on le dit ici, par être sergent de Caen, il avoit fini par être, comme son fils, trésorier de l'Epargne.

VI. — P. 470, note 1, lig. 6.

L'hostel de Sully... achepté de Gallet.

On verra des recherches sur Gallet et cet hôtel, à propos de l'Historiette des *Joueurs*, dans le dernier volume.

VII. — P. 470, lig. 6.

Elle mangea pour dix-sept cens livres de ce vedel-mongane *de Normandie.*

Furetiere dit *veau montagane,* mais à tort, car les Italiens, d'où le nom est venu, appellent *mongana* le *veau de lait.* « C'est, » dit Furetiere, « le veau nourry dans une ménagerie royale du laict de plusieurs » vaches et de quelques autres ingrédiens, comme œufs et sucre, ce » qui est une façon de les nourrir, venue d'Italie. » Richelet enregistre seulement le « veau de rivière. — Ce sont de certains veaux de Nor- » mandie qu'on conte entre les meilleures choses de *ce pays*, *aux fidelles* » *amis.* »

La bonne Mme de Pisieux ne se contentoit pas de manger tant de *vedel-mongane;* « elle endetta le couvent des *Dix-Vertus* pour des *fri-* » *ponneries.* » Ce dernier mot doit se prendre dans le sens de pâtisseries friandes. *Fripomes* etoient le nom de petites boîtes rondes dans lesquelles se vendoit le cotignac d'Orléans. « Friponner, » selon Furetiere, « signifie manger en cachette ou hors de ses repas quelque » friandise. Les femmes ont tousjours dans leurs poches de quoy *fri-* » *ponner.* »

Pour la maison des *Dix-Vertus,* les dames *Annonciades* l'avoient fait construire dans la rue de Sèvres, et plus tard elle devint célèbre sous le nom d'*Abbaye-aux-Bois.* C'est là que Mme de Pisieux s'etoit retirée, fatiguée du monde, la jeunesse venant à lui echapper ; comme tant d'autres femmes distinguées qui de notre temps y vivent encore dans un demi-jour qui ne leur messied pas. En 1654, les dames des *Dix-*

Vertus, poursuivies par le pâtissier de Mme de Pisieux et sans doute aussi par quelques autres, se réfugièrent dans le quartier *Saint-Antoine*, rue des Amandiers, après avoir vendu leur maison de la rue de Sèvres cinquante mille écus aux religieuses de Notre-Dame-aux-Bois. L'eglise actuelle fut construite par ces dernières en 1718.

VIII. — P. 471, lig. 3.

Le marquis de Sillery pria sa mere de recevoir de son mieux M. de Chavigny... cornarien.

Louis Roger Brulart, marquis de Sillery, beau-frère du duc de la Rochefoucault, etoit « Plein d'esprit et d'habileté. » (*Mémoires de Lenet*, liv. III.) Avec son neveu, en 1771, s'eteignit cette branche de la maison de Brulart. Les marquis de Genlis appartenoient à une branche puînée collatérale.

Louis Cornaro, le patron des Cornariens, etoit à l'âge de quarante ans epuisé par des excès de toute espèce et abandonné des médecins, quand il se soumit à un régime des plus sévères. Il se contentoit d'un demi-jaune d'œuf par repas. On assure qu'il vécut plus d'un siècle. Il ecrivit à l'age de quatre-vingts ans un livre de *Conseils pour vivre longtemps*. Con art, à l'occasion de la mort de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, dit : « Il y avoit longtemps que l'agitation d'esprit et le tra-
» vail du corps l'avoient eschauffé et desséché d'une estrange sorte,
» outre que sa façon de vivre y avoit beaucoup contribué. Car la
» crainte de devenir gros luy avoit fait prendre la résolution, quoyqu'il
» eust le sang fort chaud, le foie grand et qu'il se fist grande dissipation
» d'esprit, de manger fort peu et de ne souper point du tout ; prati-
» quant une abstinence presque aussi grande que celle de Cornaro,
» mais non pas aussy réglée ny accompagnée d'autant de tranquillité.
» Ce qui ne contribue pas moins que la sobriété à la vie longue et heu-
» reuse. » (*Mém.*, sec. partie, p. 602.)

IX. — P. 471, lig. 15.

Mme de Pisieux a eu pourtant le sens de s'habiller modestement.

Elle avoit environ soixante ans en 1657, quand des Réaux parloit ainsi d'elle. Mais il faut croire qu'elle réforma beaucoup sa vie à partir de ce moment, et qu'elle devint même extrêmement sévère pour les autres. C'est là du moins ce qu'on peut conjecturer de la façon dont parlent d'elle, quand elle mourut, le 8 septembre 1677, Bussy-Rabutin et ses correspondantes, Mmes de Sevigné et de Scudery. « Si
» vous le trouvez bon, » dit d'abord Bussy, « je vous feray faire quel-

» ques réflexions sur la mort de la vieille Puisieux. Nous en voilà déli-
» vrés ; ne trouvez-vous pas, Madame, qu'elle contraignoit un peu trop
» ses amis? il falloit marcher si droit avec elle! » Mme de Sevigné lui répond : « Cette Puisieux estoit bien epineuse ; Dieu veuille avoir son
» ame ! Quand elle fut preste à mourir, l'année passée, je disois, en
» voyant sa triste convalescence et sa décrépitude : — Mon Dieu ! elle
» mourra deux fois bien près l'une de l'autre. Ne disois-je pas vray ? »
(*Lettres* des 15 septembre et 13 octobre 1677.) « Je suis triste, Mon-
» sieur, » ecrivoit à son tour, le 10 septembre, Mme de Scudery à Bussy,
« je viens de l'enterrement de Mme de Puisieux. On n'a jamais veu
» une personne mourir si vivante, avec tant de feu et de présence
» d'esprit. Il n'y avoit que quinze personnes à l'enterrement de cette
» femme si connue et si recherchée. » Et Bussy répondoit le 15 septembre : « La mort de Mme de Puisieux m'a autant surpris que si elle
» n'avoit eu que trente ans. Dieu veuille que nous allions aussy loin
» avec un aussy bon esprit qu'elle en avoit. Ce peu de monde connu
» à son enterrement, après avoir esté si recherchée pendant sa vie,
» marque non-seulement la lâcheté du cœur humain, mais encore la
» crainte qu'on avoit d'elle quand elle vivoit. » (*Lettres du comte de Bussy-Rabutin*, Paris, 1720, IV, 338 et 339.)

Le mari de conscience de Mme de Pisieux etoit peut-être Goulas, l'intendant de Gaston, dont nous avons des Mémoires publiés. Voici du moins ce que dit Mademoiselle, à la date de 1654, Mme de Pisieux ayant alors environ cinquante-huit ans : « Mme de Pisieux estoit à Blois, dans
» les *Filles Sainte-Marie*. C'est une femme d'un esprit assez bizarre et
» qui a des boutades plaisantes et agréables. Je la voyois souvent ; elle
» estoit aimée de Goulas, et j'apprenois tousjours d'elle quelques nou-
» velles. » (Edition de 1730, t. II, p. 248.)

X. — P. 471, lig. 20.

C'estoit (Mme de Maulny) *une terrible esveillée.*

On lit sur elle dans les Sottisiers du temps et sur l'air des *Petits sauts de Bordeaux :*

Il n'y a pas d'apparence
Qu'un si grand nombre d'amans
Puisse perdre l'esperance
De soulager leurs tourmens.
Car vous trouvant si gentille
Et bruslant pour vos beaux yeux,
On sçait que vous estes fille
De madame de Pisieux.

XI. — P. 472, lig. 13.

L'abbé de Grammont... en fit un vaudeville.

On attribue en effet généralement au chevalier de Gramont la *Courante* à la marquise de Pienne (Gilonne d'Harcourt, depuis comtesse de Fiesque), dont voici le deuxième couplet :

Si vous me faites cet honneur,
Je seray tousjours vostre serviteur,
Et laisseray madame de Mosny
Avecques son mary.
Si vous voulez m'aimer
Belle marquise, je veux employer
Tous mes bénéfices
A vostre service,
Jusqu'à un denier.

(*Recueil d'Airs et Vaudevilles*, 1665, p. 29.)

On semble faire allusion à la rudesse du marquis de Maulny dans ces deux vers d'une satire de cour intitulée *les Contreveritez :*

De la belle Maulny l'esprit est fort sauvage,
Son mary luy apprend les graces du langage.

Dans le Commentaire de l'*Historiette* de l'archevêque de Reims, Eleonore d'Estampes-Valençay, on parlera de cette maison d'Estampes, à laquelle appartenoit le marquis de Mauny.

LVIII. — LIX.

MADAME D'ALINCOURT

ET M. D'ALINCOURT.

(*Jacqueline de Hartay, fille de Nicolas de Hartay baron de Sancy, mariée* 11 *février* 1596 *à Charles de Neufville, marquis d'Alaincourt, mort* 18 *janvier* 1642.)

Un garçon de Paris, nommé M. de Marcognet, filz d'un maistre des Requestes appellé Langlois,* fit amitié avec feu M. d'Alincourt, pere de M. le mareschal de Villeroy, et devint en mesme temps amoureux de Mme d'Alincourt qui estoit belle et dont jusques-là on n'avoit encore rien dit. Il la servit fort long-temps sans en avoir la moindre faveur, et il ne se pouvoit vanter que d'estre un peu plus obstiné que ses rivaux. Las de cette vaine recherche, il resolut de tout hazarder; et ayant remarqué plusieurs fois que la dame, qui estoit alors à Lyon dont son mary estoit gouverneur, se retiroit fort souvent toute seule dans un cabinet qui estoit tout au bout d'un grand appartement, et que ses femmes se tenoient dans un lieu assez esloigné, ayant remarqué tout cela, il resolut de l'y surprendre, pour voir s'il ne trouveroit point l'heure du berger. Dans ce dessein, estant à la chasse avec M. d'Alincourt, il se laisse tout exprès tomber dans un bourbier, afin d'avoir pretexte de se

Martin Langlois, seigneur de Beaurepaire, mort en 1612.

retirer. M. d'Alincourt continue sa chasse ; Marcognet de retour change d'habit, va chez Mme d'Alincourt, et la trouve où il vouloit. Après luy avoir conté son accident, il luy dit à quel dessein il s'estoit laissé tomber dans le bourbier, et qu'il estoit résolu de jouer de son reste. Après cela, il va fermer toutes les portes. Je vous laisse à penser si cette femme fut estonnée. Il la jetta sur un lict de repos : elle se defendit autant qu'on se peut defendre ; mais comme il estoit beaucoup plus fort qu'elle, à la fin il en vint à bout, moitié figue, moitié raisin. Elle n'avoit osé crier de peur de scandale ; peut-estre aussy que le dessein de cet homme luy avoit semblé une grande marque d'amour. Il luy fit après toutes les satisfactions qu'on peut s'imaginer. Elle le menaçoit de le faire poignarder : « Il ne faut point d'autre main que la vostre pour » cela, » luy dit-il, « Madame ; et luy presentant un » poignard : « Vengez-vous vous-mesme, et je vous » jure que je mourray très-content. » Durant ces tendres paroles, il se rapprocha d'elle et trouva à la verité un peu moins de resistance. Enfin, à la troisiesme, elle se laissa flechir, il obtint son pardon, et la quatriesme fut le sceau de leur amitié.

Depuis, elle ne fut pas si cruelle, et ses autres galans n'eurent pas tant de peine que celui-cy.

D'ALINCOURT.

Pour M. d'Alincourt, ce n'estoit pas un grand personnage. Il s'amusoit, à la mode de certains gouverneurs de frontiere, à vouloir que tous les courriers fussent luy parler. Une fois, le comte de Clermont

de Lodeve, grand seigneur du Rouergue [1], couroit la poste sur la route de Languedoc. Il fallut aller chez M. d'Alincourt à Lyon, car les maistres de la Poste ne donnent point de chevaux autrement, et on les chastieroit s'ils y avoient manqué. Le Comte n'estoit point connu du Gouverneur, qui, faisant le grand seigneur, luy demanda ce qu'on disoit à Paris : « On y disoit vespres, Monsieur, quand je suis » party. » Voyant qu'on ne parloit pas autrement de s'asseoir, il prend un fauteuil qu'il gasta un peu avec ses bottes crottées ; il en donne un autre à un gentilhomme qui estoit avec luy, se couvre et se met à se chauffer : c'estoit l'hiver. Il cause avec son compagnon, comme s'il n'y eust eu qu'eux deux dans la chambre, et quand il eut bien chaud, il fait la reverence à M. le Gouverneur, qui estoit si surpris qu'il n'eut pas le mot à dire. Il le fut encore bien plus, quand, en Languedoc, il vit que M. de Montmorency faisoit mettre à table ce gentilhomme-là, mesme beaucoup au-dessus de luy : alors il apprit qui il estoit.

Une fois ce M. d'Alincourt s'avisa de vouloir taster Mlle de la Moussaye, une grande, vieille et vilaine fille. Elle luy donna un beau soufflet. C'estoit un original que cette Mlle de la Moussaye, tante de la Moussaye, petit-maistre [2]. Jamais il n'y eut une créature si mal bastie, si malpropre : vous eussiez (dit) une Bohémienne ; de grands vilains cheveux noirs et

[1] Autrefois assez connu à la Cour sous le nom de marquis de Sessac*. Alexandre de Castelnau, comte de Clermont, marquis de Saissac.

[2] Voyez la *Régence*.

gras. Elle avoit pour toute femme de chambre un grand laquais. Avec tout cela elle ne manquoit pas d'esprit, et disoit les choses assez plaisamment. Une jolie femme (feu Mme d'Harambure) disoit que, de toutes les vilaines bestes, elle ne pouvoit souffrir que la Moussaye. Elle demeuroit avec Mlle Anne de Rohan[1].

Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, morte en 1618.

[1] (*Lignes biffées.*) Cette fille avoit une passion si desmesurée pour feu Mme de Nevers*, mere de la R. de Pologne, qu'un jour que le bois du portrait qu'elle en avoit se rompit, et que l'orfevre à qui elle l'avoit donné à raccommoder ne luy rapportoit pas, de peur de demeurer une nuict sans ce portrait, elle alla chez l'orfevre et se le fit rendre tout tel qu'il estoit.

COMMENTAIRE.

Charles de Neuville, marquis de Villeroy et d'Alaincourt, deux fois ambassadeur à Rome, succéda dans la charge de lieutenant général du Lyonnois à M. de la Guiche. Son fils, Nicolas de Neufville, commença la série des ducs de Villeroy qui finirent peu d'années avant la Révolution.

Jean Langlois sieur de Marcoignet, etoit fils de Martin Langlois, bon royaliste et prevôt des marchands de 1594 à 1596. Une note de notre Cabinet des Titres m'apprend que Marcoignet fut condamné plus tard à epouser la sœur du chevalier de Miraumont. Etoit-ce à la suite d'un expédient analogue à celui que raconte des Réaux?

Dans l'*Historiette* de Vandy, des Réaux attribuera plus tard à Vandy la visite de M. de Clermont-Lodeve à M. d'Alaincourt. Ce Clermont, longtemps connu sous le nom de marquis de Sessac etoit sans doute le père de celui qui fut tué en duel à Bordeaux, en 1650, par son meilleur ami, le comte de Coligny.

La demoiselle de la Moussaye dont M. d'Alaincourt s'etoit avisé de tomber amoureux, et qui reviendra dans l'*Historiette* de Mmes de Rohan, devoit être Marguerite Goyon de la Moussaye, la plus jeune des quatre tantes d'Amaury Goyon, marquis de la Moussaye, grand ami de Monsieur le Prince, et mort en novembre 1650. Les autres tantes etoient Mme de Mesnart, Mme de la Muce morte dès 1592, et Charlotte, restée fille ainsi que Marguerite.

LX. — LXI.

FAURE, PERE ET FILZ.

(*Jean Faure, sieur de Brumieres, chauffecire de la Chancellerie, marié à Valentine Targer. — Louis Faure, baron de Dompmart, Brumieres, etc., conseiller au Parlement ; mort en* 1685.)

M. Faure estoit un bourgeois de Paris, riche de deux cent mille escus. C'estoit un des plus grands avares qu'on ayt jamais veû. Il y avoit trois busches dans la cheminée de sa belle chambre ; ces busches avoient trempé dans l'eau, de sorte que le fagot qu'on mettoit dessous brusloit tout seul et ne faisoit que les faire süer seulement. La compagnie estant retirée, si le feu du fagot les avoit un peu trop seichées, on les remettoit dans l'eau.

Je l'ay veû venir, un jour d'esté, par le plus beau temps du monde, chez M. Conrart son parent, avec son chapeau de pluye : « Eh quoy ! mon cousin, » luy dit M. Conrart, « avez-vous eu peur de la pluye au- » jourd'huy ? — Je vous asseure, » dit le bonhomme, « que j'ay regardé à l'Almanach, et il nous menaçoit » d'orage. » Pour moy, jamais en ma vie je n'ay veû un tel chapeau de cocu qu'estoit le sien ; le plus beau qu'il eust estoit à peu près comme ceux de ces crieuses de vieux chapeaux. Cet homme, mal sa-

tisfait du siecle, comme toutes les vieilles gens, se mit à déclamer contre la vénalité des Charges, luy qui a un filz qui, avec son argent, avoit eu bien de la peine à entrer au Parlement, tant il avoit mal respondu.

Notre bourgeois, devenu vœuf, prit la peine de se jouer à sa servante. Elle devint grosse, et accoucha d'un enfant qui vescut, au grand regret du bonhomme ; car, quand il fut question de fournir pour la nourriture, il dit que son valet y avoit travaillé aussy bien que luy ; le valet fut assez sincere pour l'avouer, et le maistre luy retranchoit tant de ses gages pour donner à la mere de l'enfant. On a mesme dit qu'ils le faisoient eslever par moitié.

FAURE FILZ.

Le filz devint amoureux de la veuve d'un lieutenant de l'Artillerie nommé la Barre : cette femme n'avoit que quarante ou cinquante mille livres de bien, mais elle estoit belle et jeune, et n'avoit point eu d'enfans : en recompense, elle est si capricieuse qu'elle pourroit quasy passer pour folle. Son premier mary en avoit esté si jaloux qu'il la faisoit garder quand il estoit à l'Armée. Elle ne sortoit point et ne faisoit tout le jour que donner des chaises, comme s'il fust venu compagnie, et puis elle les remettoit, comme si la compagnie estoit sortie ; et en rangeant et en desrangeant des siéges, elle passoit toute la journée. Cela a peut-estre contribué à la rendre si peu raisonnable.

Faure l'espouse clandestinement. Son pere en fit

du bruit, mais enfin on l'appaisa et on confirma le mariage. Ce ne fut pas sans donner auparavant de bien mauvaises heures à la pauvre femme; car cet homme alla à la Pissotte*, où ils avoient esté mariez, et trouva moyen de deschirer du registre du Curé le feuillet où estoit l'acte de la célébration de leur mariage, et l'ayant en son pouvoir, il luy faisoit tous les jours des frayeurs espouvantables. Pour se recompenser du peu de bien qu'il avoit eu de sa femme, il luy fit porter quatre ans durant la robe dont elle portoit le deuil de son premier mary, car il n'attendit pas le bout de l'an pour l'espouser. Depuis, elle a tousjours esté fagottée à peu près de mesme. Il la tient comme prisonniere, et elle n'est gueres mieux en secondes qu'en premieres nopces.

C'est aujourd'hui Vincennes presque tout entier.

COMMENTAIRE.

L'auteur du *Portrait des membres du Parlement*, adressé confidentiellement vers 1660 à Fouquet, dit de Faure le fils : « Stupide, igno-
» rant, brutal; craignant extraordinairement M. Hervé. Son père est
» homme de lettres, mais aimant extraordinairement ses interests,
» comme le filz. M. Colbert, de chez M. le Cardinal, a tout pouvoir sur
» luy. » (Msc. de Saint-Victor, n° 1096.)

Marie Hervé, veuve la Barre, remariée à Louis Faure, etoit fille de Louis Hervé, trésorier de France à Limoges, et nièce du conseiller Charles Hervé, que son mari craignoit tant. Leur fils, Jean Faure, fut egalement conseiller au Parlement et mourut le 7 juin 1725, sans laisser de postérité. Jean Faure, le chauffecire, etoit fils de Guillaume Faure, marchand drapier de Paris.

LXII. — LXIII.

LE MARQUIS D'ASSIGNY

ET LE DUC DE BRISSAC.

(*Charles de Cossé, marquis d'Acigné, mort avant* 1636.— *François de Cossé duc de Brissac, né vers* 1580; *mort* 3 *décembre* 1651.)

Le marquis d'Assigny estoit frere de feu M. le duc de Brissac. C'estoit un don Guichotte d'une nouvelle maniere[1]. Il luy est arrivé plusieurs fois d'envoyer dans les forests de Bretagne pour l'advertir (quand il viendroit en certains endroits où il passoit exprès), qu'une dame estoit retenue par force dans un chasteau; ou quelque autre aventure chevaleureuse : et content d'avoir fait semblant de s'y en aller, il retournoit par un autre chemin à sa maison.

Il depeschoit quelquefois des gentilshommes à M. le cardinal de Richelieu, ou du moins on les voyoit partir, afin de faire accroire qu'il avoit part aux affaires. Une fois le Pailleur * en rencontra un sur le chemin de Paris, qui avoit esté nourry page de notre marquis. Cet homme, qui n'estoit pas moins fou que son maistre, luy disoit : « Ah! Monsieur, » l'admirable homme que M. le Marquis! au retour

Il a son *Historiette*

[1] (*Mots biffés*). Jamais il n'y eut un homme plus approchant de Don Guichotte. Il avoit quasy pris la chevalerie au pied de la lettre.

» de la chasse, il ne m'a pas permis de rentrer dans le » chasteau ; il m'a donné ce paquet que vous voyez; » et, en disant cela, il luy monstra un paquet de lettres gros comme la teste. « Faittes diligence, » m'a-t-il dit, « car il y va du service du Roy. Il faut avouer,» adjousta ce pauvre fou, « qu'on apprend bien à vivre » chez Monsieur. Que penseriez-vous qu'il fait pour » nous agguerrir? Il fait que quelqu'un, comme nous » venons de nous mettre à table, vient crier : *Aux » armes! les ennemis approchent.* Aussytost chacun » sort avec ses armes, et nous courons quelquefois » une demie lieue, jusqu'à ce qu'on nous vient dire » qu'ils se sont retirez. Deux autres gentilshommes » et moy sommes tousjours auprès de Monsieur, de » peur qu'il ne s'engage trop avant parmy les enne- » mys ; aussy nous tient-il pour les plus vaillans. » Après, nous retournons disner. » Le Pailleur disoit que ce bon gentilhomme parloit si serieusement, qu'on ne sçavoit s'il croyoit qu'effectivement les ennemys parussent quand on venoit donner l'allarme.

Ce M. le Marquis traittoit un jour bon nombre de gentilshommes. Ses propos de table estoient tousjours de quelque bel exploit de guerre. Ce jour-là on parla fort des Neuf preux, et entre autres d'Alexandre, d'Annibal et de Cesar [1]. Un de la troupe, plus esveillé que les autres et, peut-estre aussy, las d'entendre tant de fariboles, se mit à dire qu'on fait soit trop d'honneur à ces gens-là de ne parler point

[1] Les autres sont : Josué, David, Charlemagne, Artus, Godefroy de Bouillon *. *Oublié* : Hector.

de leurs vices ; qu'Alexandre estoit un ivrogne, qu'il avoit tué Clitus, etc., etc., Cesar un desbauché, un tyran, et Annibal un f— borgne. A peine eut-il prononcé ces blasphemes, que le Marquis se leve et luy fait signe de le suivre en un coing de la salle; là, il luy dit : « Je ne sçay pas de quoy vous vous avisez » de m'offenser de gayeté de cœur comme cela. » L'autre, le voyant parler si serieusement, eut quelque frayeur et crut que c'estoit tout de bon. Il luy respond qu'il n'a jamais eu intention de le fascher, et qu'il ne sçait pas en quoy il luy peut avoir desplû. « Pourquoy est-ce donc, » continua le Marquis, « que » vous dittes du mal d'Alexandre, d'Annibal et de » Cesar? — Ah! Monsieur, » dit le gentilhomme qui entendoit raillerie, « je ne sçavois pas, ou Dieu » me damne! qu'ils fussent ny de vos parens ny » de vos amys ; mais je repareray bien le tort que » je leur ay fait; » et tout d'un temps, avant que de se remettre à table, il se fait apporter à boire, et boit à Alexandre et à tous les autres, et se fit faire raison.

Helene de Beaumanoir, morte, veuve, en 1636.

Ce M. d'Assigny et sa femme* ont fait le plus chien de mesnage qu'on ayt jamais fait. Il l'a accusée de supposition, et elle luy, d'impuissance[1]. MM. de Brissac ont hérité de ce fou-là.

LE DUC DE BRISSAC.

Son aisné, le feu duc de Brissac, estoit une grosse beste. On appelloit sa femme le duc *Guyon :* elle se

[1] (*Mots biffés.*) Il ne faut point dire, après cela, qu'il n'a point laissé de sa race.

nommoit Guyonne *; c'estoit elle qui faisoit tout. Il aimoit tant les pommes de renette, que, pour bien louer quelque chose, il adjoustoit tousjours *de renette* au bout, tellement qu'on luy a oüy dire quelquefois : « C'est un honneste homme *de renette.* »

Guyonne Ruellan. *Voy.* plus haut l'*Historiette* de Rocher-Portail, son père.

COMMENTAIRE.

I. — P. 490, lig. 24.

MM. de Brissac ont hérité de ce fou-là.

Mais non sans difficulté : comme on peut conclure d'un passage des *Arrêts du parlement de Bretagne, pris des Mémoires de Sébastien-Frain,* edition de 1684, donnée par Hevin ; tom. II, p. 907.

« M. le mareschal de Brissac * décedant en cette ville de Rennes en » 1621 (et non pas à Brissac comme a escrit Dupleix), eut trois enfans : » François de Cossé duc de Brissac, aisné ; le sieur marquis d'Assigné, » puisné, et dame Renée, religieuse, decedée du vivant de pere et » mere.

Charles de Cosse

» Le sieur marquis d'Assigné estant mort après, chargé de dettes... » ses créanciers, entre lesquels la dame sa veuve... estoit la principale » et la première, poursuivirent M. le duc de Brissac, aisné, pour » donner partage... Enfin, M. le cardinal de Richelieu s'estant fait » mediateur entre les parties qui estoient ses alliés, M. le chancelier » Seguier, nommé pour arbitre, condamna M. le duc de Brissac de » delivrer au curateur de la succession du marquis d'Assigné, un » sixiesme seulement... »

On reparlera de la maison de Brissac, à l'occasion de l'*Historiette* de Mlles de Brissac.

LXIV. — LXV.

LA PRINCESSE D'ORANGE, LA MERE,

ET HAUTERIVE.

(*Amelie de Solms, fille de Jean-Albert, comte de Solms, et femme de Frederic-Henry de Nassau, prince d'Orange; morte en* 1675.)

Elle est de la maison de Solme, une fort bonne maison d'Allemagne. Elle vint en Hollande avec la reyne de Boheme*, non pas en qualité de fille d'honneur, mais toutefois nourrie à ses despens. M. d'Hauterive de l'Aubespine[1], frere de M. de Chasteauneuf

En 1621.

[1] HAUTERIVE.

(*François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Breda, né vers* 1594, *mort à Paris en* 1670.)

On fait deux ou trois plaisans contes de ce M. d'Hauterive. Il avoit un cuisinier qui espissoit tousjours trop. Il le menaça long-temps de l'envoyer aux Moluques chercher des espisseries, puisqu'il aimoit tant à espisser. Enfin cet homme ne se corrigeant point pour tout cela, il luy commanda de faire des pastez et de les porter dans un vaisseau qui alloit aux Indes orientales. Il feignoit que c'estoit un présent qu'il faisoit à quelqu'un de ce navire. Cependant il avoit donné le mot au Capitaine de faire boire le Cuisinier et de lever pendant ce temps-là les ancres. Ainsy le pauvre cuisinier fit le voyage, et après il faisoit tout trop doux, tant il avoit peur d'y retourner.

Une fois il avoit un valet à teste frisée qui ne faisoit que coquetter tout le jour. Il le menaça de le faire tondre, s'il ne se tenoit davantage au logis. Enfin ce garçon ne se pouvant captiver, un beau matin il fit venir un barbier, et fit tondre le galant si ras que de six mois il ne sortit de sa garde-robe.

La maison de l'Aubespine, dont est ce M. d'Hauterive, est, je pense, la meilleure de Paris. L'oncle de M. d'Hauterive et de M. de Chasteau-

et depuis gouverneur de Breda*, se mit à luy en conter, et en dit beaucoup de bien au prince Maurice, qui, craignant que son frere ne s'alliast à quelque maison qui luy fust à charge et qui l'engageast dans quelque party, luy dit qu'il falloit qu'il l'espousast ou qu'il l'espouseroit luy-mesme. Le prince Maurice avoit raison, car il estoit bien las de ses cousins, les Chastillon*, qu'il avoit sur les bras[1]. Ainsy la voylà femme de celuy qui devoit succeder au prince Maurice, elle qui n'avoit pas sept mille escus pour tout bien, qui estoit petite et mediocrement jolie. Elle ne fut pas long-temps à apprendre à faire la princesse, car Maurice mourut bientost après*. On conte une chose assez notable de la fin de ce grand homme. Estant à l'extremité, il fit venir un ministre et un prestre, et les fit disputer de la religion; et après les avoir oüy assez long-temps : « Je voy bien, » dit-il, « qu'il n'y a rien de certain que les Mathematiques[2]. » Et ayant dit cela se tourna de l'autre costé, et expira.

En 1639.

Les Chatillon-Coligny, neveux de sa mère.

23 avril 1625.

neuf estoit secretaire d'Estat, et portoit l'espée. Il mourut sans enfans. Son frere, qui estoit un vieux conseiller d'Estat, fut son heritier. D'Hauterive prit l'espée et l'autre la robe. Estant venû à Paris pour la succession de M. de Chasteauneuf, il donna un jour à disner à M. de Turenne, et comme on estoit à table, au lieu de se moucher avec son mouchoir, il se presse une narine et faisant autant de bruit qu'un pistolet, va donner de son morveau contre le manteau de la cheminée. Ruvigny, qui estoit auprès de M. de Turenne, s'escria à ce bruit : « Monsieur, n'estes-vous point blessé? » Ce fut un esclat de rire le plus grand du monde.

[1] La mere (des Chastillon) estoit de Nassau*.

Erreur de des Réaux.

[2] On conte d'un prince d'Allemagne fort addonné aux Mathematiques, qu'interrogé à l'article de la mort par un confesseur s'il ne croyoit pas, etc. : « Nous autres mathematiciens, » luy dit-il, « croyons » que 2 et 2 font 4, et 4 et 4 font 8. »

Nostre princesse gouverna enfin son mary, et se mesconnut tellement, qu'elle traitta avec une ingratitude estrange la reyne de Boheme*, sans qui elle seroit morte de faim, et qui avoit travaillé à son mariage comme si c'eust esté sa fille. Mais la feu Reyne-mere, qui estoit la plus glorieuse personne du monde, vengea un peu cette pauvre Reyne, car elle ne se desmasqua ny pour le prince d'Orange ny pour la Princesse. Il est vray qu'elle ne traitta pas trop bien cette Reyne mesme, car elle ne baisa point ses filles. La reyne de Boheme en eut un despit estrange, et ne la reconduisit que jusqu'à la porte de son antichambre. La Reyne-mere fut si sottement fiere, qu'à Anvers, où on la receût admirablement bien, elle ne daigna se desmasquer que dans la grande esglise. Ce fut pourtant elle qui fit le mariage de la princesse d'Angleterre avec le feu prince d'Orange*. Il est vray qu'elle ne leur fit pas là un grand service.

Elizabeth d'Angleterre, veuve de Frederic V, electeur palatin.

Marie Stuart et Guillaume II; en 1641.

Pour revenir à la princesse d'Orange, elle traitta fort mal son filz, après la mort de son mary, et elle fut cause que sa belle-fille et sa fille* qu'elle avoit mariée avec l'electeur de Brandebourg, ne se voyoient point, quand elles estoient toutes deux en Hollande ; car elle vouloit que l'Electrice passast la premiere, parce qu'un Electeur est plus qu'un prince d'Orange, et n'avoit point esgard à une royauté abattue ou du moins qu'on alloit abattre. On n'a jamais veû une femme si avare ; ny elle ny son mary autrefois n'ont jamais assisté ny le feu roy d'Angleterre* ny

Louise-Henriette, mariée en 1646 à Frederic-Guillaume.

Charles Ier.

celuy-cy, ou du moins ç'a esté si peu de chose, que cela ne vaut pas le peine qu'on en fasse mention. Durant la vie de son filz *, elle a pris à toutes mains. Elle tire du roy d'Espagne, elle tire du roy de France, et est à qui plus luy donne. Elle, Knut et Pau gouvernoient tout.

Guillaume II, père de Guillaume III, roi d'Angleterre.

Depuis la mort de son filz *, elle et sa belle-fille sont plus mal que jamais. Il semble qu'elle s'attache entierement à l'électeur de Brandebourg, car elle laisse ruiner le petit prince d'Orange. Quatre ou cinq Anglois affamez pillent la mere, qui est tutrice. Les Estats, et surtout la province de Hollande [1], ne sont pas faschez que la maison de Nassau ne soit plus si puissante. Si cela continue, il sera gueux, luy qui avoit douze cent mille livres de rente.

6 novembre 1650.

[1] A cause de l'entreprise du dernier mort sur Amstredam *; apparemment il se vouloit faire souverain. On a cru mesme qu'il avoit esté empoisonné dans sa petite verolle; d'autres que la limonade l'a tué.

30 juillet 1650.

COMMENTAIRE.

I. — P. 493, fin de la note de la page précédente.

M. d'Hauterive.

Il mourut dans un âge fort avancé; car Guy Patin ecrit le 6 novembre 1669 : « Le marquis de Chasteauneuf, autrement Hauterive, frere de feu » M. le Garde des sceaux, a esté taillé de la pierre fort heureusement » par François Colet. Il a quatre-vingt-cinq ans. On espere qu'il en » eschappera. »

La Porte, le porte-manteau, raconte de lui qu'etant allé voir son frère Chasteauneuf, « au moment de sa disgrace et avant d'en estre » informé, il vit les Suisses du Roy qui gardoient la porte, et aussy- » tost, sans changer un habit de velours noir et des bottes blanches » qu'il avoit, il monta à cheval; et passant par Beaumont, le prevost

» etoit justement en quête de quelques larrons meurtriers, et trouvant » M. d'Hauterive en equipage d'un homme qui se sauve, il l'arresta » et le mit en prison. Le juge du lieu, venu pour l'interroger, le re- » connut, et cela estant venu à la connoissance du prevost et des ar- » chers qui l'avoient arresté, ils vinrent se jeter à ses pieds et demander » pardon au frere de M. le Garde des sceaux. Il le leur accorda volon- » tiers, pourveû qu'ils luy fissent donner des chevaux en diligence, » pour regagner le temps qu'ils luy avoient fait perdre, et qui avoit » retardé les affaires du Roy. » (*Mém.*, 1755, p. 81.)

Cette excellente maison des l'Aubespine, si féconde en hommes d'état n'est pas entièrement éteinte. Le dernier comte de l'Aubespine, mort il y a vingt-six ans après avoir dévoré une grande fortune, a laissé deux enfans qui sembloient condamnés à vivre de la vie des ouvriers. « Heu- » reusement pour eux, » dit M. Louis Paris, « M. de Salvandy, alors » ministre de l'instruction publique et membre de l'Académie fran- » çaise, à qui nulle noble pensée n'est restée étrangère, fut conduit à » l'échoppe d'un ouvrier charron : c'est là qu'à titre d'orphelins re- » cueillis, les derniers descendans de l'Aubespine et des Sully accep- » toient de la pitié d'un artisan le salaire d'apprentis menuisiers. » (*Négociations de Séb. de l'Aubespine, sous François* II. Paris, 1841, p. 45.) Sous les auspices du précédent gouvernement et de l'Académie française, ces enfans ont reçu le bienfait d'une éducation digne de leur nom. J'ignore ce qu'ils sont devenus.

II. — P. 493, note 2.

Nous autres mathématiciens croyons que deux et deux font quatre.

Molière a tiré parti de ce qu'on racontoit d'un prince d'Allemagne. C'est mot à mot ce que dit Sganarelle de son maître, acte III, scène II, du *Festin de Pierre*, dans les exemplaires non cartonnés de 1682.

III. — P. 495, fin.

Le portrait que le comte de Guiche, dans ses *Mémoires*, trace de la princesse d'Orange, justifie parfaitement notre Historiette : « On peut » dire que c'est une personne pleine d'esprit; mais lorsqu'elle n'a pas » envie de plaire, elle pousse les choses un peu loin et peut aisément » sortir de la bienséance. Le grand crédit qu'elle avoit toujours eu auprès » de son mary l'ayant rendue très-considérable dans le pays et chez les » etrangers, le cardinal de Richelieu l'avoit extresmement ménagée » par des présens et par beaucoup d'egards. » (*Mém.*, Londres, 1744, p. 13.)

LXVI.

LE PRINCE D'ORANGE, LE PERE.

(*Frederic-Henry de Nassau, prince d'Orange, né* 28 *fevrier* 1585, *mort* 12 *mars* 1647.)

Pour se rendre plus puissant envers les gens de guerre, il laissa, contre l'ordre, traitter des charges. La premiere qui fut vendue fut une enseigne qu'un nommé Chenevy, filz d'un huguenot marchand drappier à Paris, achetta cinq cens escus. Le capitaine qui la luy avoit vendue se fit habiller d'escarlatte luy et ses enfans, et on disoit que Chenevy l'avoit payé en escarlatte.

Le feu cardinal de Richelieu et luy se haïssoient à cause d'Orange; car le Cardinal[1] fit surprendre la citadelle, ou, pour mieux dire, gaigna Walquembourg qui y commandoit. Le prince d'Orange, moyennant quarante mille escus que cela luy cousta, fit tuer Walquembourg dans la ville, chez sa maistresse, et remit la citadelle en sa puissance. Le Cardinal eust pu la luy oster par justice, à cause de M. de Longueville, qui tous les ans fait un acte pour eviter prescription : il y a de grandes pretentions, cela vient de la maison de Chalon ; mais il eust fallu un siége,

[1] Pour mettre cette principauté dans sa maison et se faire prince.

et durant un siége on a le loisir de remuer bien des machines. Depuis, ils se firent le pis qu'ils purent l'un à l'autre.

Le Cardinal luy donna de l'Altesse, pour le rendre suspect aux Estats. L'Angleterre luy en donna sans penser plus loing; luy mordit à la grappe, et fit prier Dieu pour luy dans les prieres publiques.

Les Estats voulurent qu'on declarast la guerre à l'Espagne, parce qu'encore que nous les assistassions, leur pays ne laissoit pas d'estre le théatre de la guerre. Puis la bataille de Nortlingue avoit fort affoibly les Suedois. On gaigna la bataille d'Aveyn*, et au lieu d'aller à Namur qu'on eust pris, (car l'espouvante estoit si grande qu'on a dit que le Cardinal-infant faisoit tenir un vaisseau prest pour s'en aller), on s'en alla pour joindre le prince d'Orange, à qui on avoit escrit qu'on luy envoyoit les mareschaux de Chastillon et de Brezé pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Luy les fit languir long-temps dans le siége, et ne se hasta point de sortir. Quand il fut joint, on prend Diest qu'il fait traitter de rebelle, disant qu'il estoit baron de Diest. Après, on va à Tillemont: il y avoit là-dedans des vivres pour nourrir notre armée toute la campagne. M. de Chastillon, à cause de cela, fit tout ce qu'il put pour empescher de la faire emporter d'assault; et durant qu'ils disputoient, les Anglois d'un costé, et les François à leur exemple de l'autre, la prirent de force. On saccagea tout, on viola dans les eglises mesmes, et depuis, dans les libelles imprimez du-

Mai 1635.

rant la négociation de Munster, on a reproché aux François qu'une abbesse ayant dit qu'elle estoit l'espouse de Jesus-Christ, un François avoit respondu en riant : « Bien ! bien ! nous ferons Dieu cocû. » Il y eut en recompense un François qui fit une action de vertu : c'est le filz d'un ministre de Sedan, nommé de Vesne. Il estoit alors secretaire de feu M. de Bouillon. Une fille de qualité, jugeant à sa mine qu'il estoit homme d'honneur, se mit en sa protection : il la fit marcher devant luy, et la suivit le pistolet à la main. Le prince d'Orange, M. de Bouillon et autres le rencontrent, et luy disent en riant qu'il luy en falloit des plus belles. Il les laisse dire, et la meine en lieu de seureté. Depuis, de temps en temps, il reçoit des civilitez des parens de cette fille.

Pour affamer nostre armée, le prince d'Orange la fit aller à Louvain. Il avoit vingt mille hommes et nous trente mille. On ne l'attaqua point de force, exprès pour nous faire consommer nos vivres, comme il fit *. Siége levé, 4 juillet 1635.

Tant que le cardinal de Richelieu a vescû, le prince d'Orange n'a rien voulu faire. Il y en a qui croient qu'il ne vouloit point s'exposer, que son filz ne fust en âge de luy succeder. Mesme depuis la Régence, il n'a contribué qu'en despit de luy à nos conquestes. Il est vray qu'en cela il pouvoit alors estre d'accord avec les Estats, qui craignoient de nous avoir pour voisins.

Quand ils envoyerent leurs vaisseaux à Gravelines, ils ne croyoient pas que nous la prendrions*. Prise 28 juillet 1644

C'est-à-dire: quand il prévit le siége de Dunkerque, 19 septembre 1645.

Pour Donquerque*, il affoiblit nostre armée en nous obligeant à luy envoyer six mille hommes avec le mareschal de Grammont ; et quant à Ulst, il ne vouloit point passer, si le mareschal de Gassion ne luy eust fait le chemin avec deux mille hommes*. Le Sats de Gant ne fut pris qu'à cause que dix-huit ou vingt François, qui, à la verité, estoient de leurs troupes, passerent le canal à la nage, tirant un pont de jonc après eux.

Novembre 1645.

Lorsqu'il fut maistre du fort de la Perle, auprès d'Anvers, ceux d'Anvers se croyoient perdus. Mais les Estats, ou du moins la province de Hollande, ne voulurent pas qu'on prist cette ville à cause d'Amstredam, dont la rade est mal asseurée, et qu'on quitteroit volontiers pour transporter tout le commerce à Anvers, comme autrefois ; car l'Escaut, le long du quay d'Anvers, a soixante brasses de profondeur, au lieu que les grands vaisseaux n'approchent point plus près d'Amstredam que de la distance qu'il y a de là au Tessel, où il s'en est perdu grand nombre.

Guillaume II.

A sa derniere campagne, on luy proposa de donner le commandement à son filz*. Il le fit ; mais il s'en repentit aussytost. C'estoit un grand fourbe ; mais il fit un grand pas de clerc de s'allier avec le roy d'Angleterre.

COMMENTAIRE.

I. — P. 499, lig. 24.

Mesme depuis la Régence, il n'a contribué qu'en despit de luy à nos conquestes.

Si l'on s'en rapporte au maréchal de Gramont qui eut en 1645 et 1646 à combiner les mouvemens de son armée avec ceux du prince d'Orange, la lenteur et l'incertitude de Frédéric-Henry tenoient, non pas à ses mauvaises dispositions pour la France, mais au triste etat de sa santé. « Dieu, » dit-il, « fit qu'en un instant la tête tourna au » plus sage de tous les hommes et à un des plus experimentés capi- » taines du siecle, car ce prince d'Orange en question l'emportoit » encore sur tous ses ancêtres. Le marechal de Gramont l'alla trouver » dans son camp, pour conférer avec lui de tout ce qu'il y avoit à » faire pour une entreprise de cette importance (le siége d'Anvers). » Mais il ne fut jamais si surpris que, lersque voulant entrer en ma- » tière et recevoir ses ordres, il le prit par la main, et après avoir fait » deux tours par la chambre assez vite, sans proférer une parole, il » luy demanda s'il vouloit danser une courante à l'Allemande avec » lui, et que c'etoit le temps de le faire, ou jamais. Le marechal de » Gramont s'apperçut bientôt de quoi il etoit question, dansa la cou- » rante du mieux qu'il put, puis fit promptement la reverence, et alla » trouver le Prince, son fils, pour luy dire qu'il ne s'attendît plus à » rien de solide et de sensé de la part de son pere, parce qu'il etoit » devenu radicalement fol; ce qui ne se trouva que trop vrai, dans la » suite. C'est ce qui fut cause qu'on manqua de prendre Anvers, que » les Espagnols ne pouvoient plus sauver. »

Beausobre a publié, en 1733, à Amsterdam, in-4, des *Mémoires* attribués à Frédéric-Henry de Nassau, et qui embrassent l'histoire de 1621 à 1646.

LXVII.

M. DE MAYENNE.

(*Henry de Lorraine, duc de Mayenne, né vers* 1578, *mort* 18 *septembre* 1621.)

Le dernier duc de Mayenne, filz du duc de Mayenne de la Ligue, estoit un homme fort bien fait, plein de cœur, plein d'honneur, et sur la parole duquel on auroit tout hazardé. Il estoit en grande reputation : ce n'estoit pas un homme d'une grande vivacité d'esprit, mais il avoit un grand sens.

Il a esté galant. Le tour que fait Hylas dans l'*Astrée*, par le moyen d'un miroir où il avoit mis son portraict, est une malice que M. de Mayenne fit à son frere, le comte de Sommerive, et que le comte de Sommerive* ne luy voulut jamais pardonner. Cela arriva à Soissons, et Dorinde, en cet endroit-là, est une Mme Payot, femme d'un trezorier de France, au bureau de cette ville-là.

Emmanuel de Lorraine, mort en août 1609.

J'ay veû à Bordeaux une dame qu'on appelloit Mme de Tastes, qui avoit un filz fort bien fait; on disoit qu'il estoit filz de M. de Mayenne. Ce garçon mourut fort jeune. Je me souviens que, comme nous estions enfans, on joua à Bordeaux une tragedie d'*Ixion*, où l'on représentoit les enfers. Les autres

enfans qui allerent sur le théatre ne vouloient point approcher de ces enfers ; celuy-là seul alla partout hardiment. On disoit tout haut : « Voyez, il ne se » desment point. » Cette femme, à ce qu'on m'a dit, quelquefois en l'embrassant, ne pouvoit s'empescher de l'appeller *mon petit prince.*

M. de Mayenne a esté regardé du peuple comme descendu de leurs defenseurs de la foy catholique ; de sorte que quand il fut tué à Montauban d'un coup de mousquet dans l'œil, comme il regardoit entre des gabions, le peuple de Paris s'esmut, et alla brusler le temple de Charenton*. Celuy qui l'avoit tué fut pendu par sa faute. Cet homme fut pris comme il se sauvoit de la ville avec une fille qui estoit amoureuse de luy. Elle offrit mille livres de rançon pour eux deux ; et comme elle les alloit querir, cet impertinent s'alla vanter estourdiment qu'il avoit tué M. de Mayenne. Quand sa maistresse revint, elle le trouva pendu. On luy dit pour raison que le traitté de la rançon n'estant point conclu, et elle ayant dit seulement qu'elle alloit querir de quoy le rachetter, on avoit pu le traitter comme on avoit fait. La verité est que le plus fort fit la loy au plus foible.

26 septembre 1621

M. de Mayenne n'estoit point marié. On parloit de le marier ; mais on ne sçait, fier comme il estoit, s'il y eust consenty : c'estoit à une sœur de Combalet. Combalet * estoit cadet, mais gentilhomme. Cette fille, voyant M. de Mayenne mort et M. de Luynes en suitte, eut assez de cœur pour se faire carmelite; elle vit encore.

Antoine du Roure sieur de Combalet.

COMMENTAIRE.

I. — P. 502, lig. 7.

*Le tour que fait Hylas dans l'*Astrée, *par le moyen d'un miroir.*

C'est au quatrième livre de la seconde partie. « Je fis faire, » dit Hylas, « un miroir de la grandeur de la main, que je fis enrichir autant » qu'il me fut possible, soit par l'esmail qui estoit mis sur l'or, soit par » les descoupures de chiffres qui en augmentoient la valeur et la beauté; » et après m'estre fait peindre le plus au naturel qu'il fut possible, au » renommé Zeuxide, je fis mettre mon portraict entre la glace et la » table d'or qui la soustenoit, sans qu'il y eust moyen de l'ouvrir, de » peur qu'on ne vinst à descouvrir mon artifice... » Hylas charge ensuite une vieille femme, qui colportoit les dorures et les pierreries, de procurer la vente de ce précieux bijou,et de le proposer même à perte chez le père de Dorinde. Dorinde achète le miroir, et quelques jours après, Hylas demande à Periandre (Sommerive), s'il n'avoit pas pris garde à un miroir que depuis quelques jours Dorinde portoit à sa ceinture ? « Ce miroir, » ajoute-t-il, « elle le porte pour l'amour de moy, et » afin que vous ne puissiez en douter, cassez-en la glace et en ostez un » petit papier qui est entre deux, vous trouverez dessoubs mon por- » traict. » Periandre court aussitôt chez Dorinde, et en conversant avec elle, il prend le miroir comme pour en admirer le travail, et l'ayant appuyé contre une table, il le brise, découvre le portrait et, ne doutant plus du bonheur de son frère, il accable Dorinde de reproches. Dorinde ne tarda pas à reconnoître la fourberie d'Hylas, mais enfin, en voyant dans ce procédé la preuve de son amour, elle finit par lui pardonner.

II. — P. 503, lig. 11.

Le peuple de Paris s'esmut et alla brusler le temple de Charenton.

Cette sédition ressemble beaucoup à ce que nous avons vu en 1831, quand on pilla l'Archevêché. Seulement de notre temps le prétexte etoit moins plausible, et ni ministre ni préfet de police ne songèrent à retenir les séditieux. Ecoutons pour le sac de Charenton, le récit de Claude Malingre, historien de Paris :

« L'an 1621, la mort de Henry duc de Mayenne irrita tellement les » catholiques de France, notamment ceux de Paris, que le dimanche » ensuivant, un nombre presque infini de menu peuple... se rend dès

» le midy en la grande rue Saint-Anthoine, sur le bruit qui couroit que » ce jour-là on alloit tuer les Huguenots; les uns avec dessein de ce » faire, les autres portez de curiosité. Une grande partie sortit hors de » la porte Saint-Anthoine et se respandit jusques en la vallée de Fes- » camp, avec pierres, bastons et aucuns avec des espées, pour attendre » lesdits de la religion pretendue reformée. Pour ceux qui retournoient » par le grand chemin de Charenton, ils faillirent d'estre assomés à » coups de pierre; une autre foulle qui estoit à la porte de la ville » recoignoissant ceux qui venoient de Charenton, les forçoient de saluer » l'image de la Vierge qui est à l'entrée du pont-levis qui regarde la » ville. Aucuns, pour eviter le mal, la saluoient; autres tiroient des » heures et chapelets de leurs poches, pour feindre qu'ils etoient ca- » tholiques. Le mal et le desordre eust esté plus grand sans l'arrivée » de M. Bailleul, lieutenant-civil et prevost des marchands, qui com- » manda faire prendre les armes aux Bourgeois, et, par cet ordre prompt » et prudemment donné, empescha la suite d'une très-grande et dan- » gereuse esmotion.

» Mais cela n'empescha pas qu'une quantité de racaille, artisans et » menu peuple, ne courussent jusques à Charenton : là rompant les » portes du temple, ils brisent chaises, bancs, et tout ce qu'ils y trou- » vent; puis mettent le feu et le reduisent en cendres.... Ce qui fut » cause que le Parlement donna arrest sevère, et furent apprehendez » quelques-uns qui sans autre forme ny figure de procez furent pendus » en Greve. Cette punition exemplaire retint la populace. » (*Annales de Paris,* liv. XVIIe, in-f., Paris, 1640.)

III. — Page 503, lig. 16.

Cet impertinent s'alla vanter... qu'il avoit tué M. de Mayenne.

Cet homme fut puni pour un coup que peut-être il n'avoit pas fait. Du moins, comme je l'ai remarqué plus haut, le marquis de Castelnaud, fils du maréchal de la Force, se vante-t-il dans ses *Mémoires*, d'avoir lui-même pointé et tiré l'arquebuse qui tua le duc de Mayenne. (*Mémoires de la Force,* tom. IV, p. 269 et 270.)

Bassompierre ecrit sous la date du 18 septembre 1621 : « Je dis à » M. de Guise qu'il se prist garde de M. du Mayne qui n'avoit point » de plus grand plaisir que de faire tirer sur luy ou sur ceux qu'il me- » noit voir ses travaux, et qu'il s'eschaudoit pour faire brusler autruy. » A mon grand regret, ma prophetie fut en quelque sorte veritable. » Car, l'après-disnée, comme il leur monstroit ses travaux, une » mousquetade luy donna dans l'œil, qui avoit premièrement percé le » chapeau de M. de Schomberg, et le tua, roide mort. » (*Journal de Bassompierre*, tom. II, p. 326.)

LXIX.

LE COMTE DE CRAMAIL.

(*Adrien de Montluc, prince de Chabanais, puis comte de Carmaing; né en* 1568, *mort* 22 *janvier* 1646.)

On a dit *Cramail* au lieu de *Carmain*. Il estoit petit-filz du mareschal de Montluc; filz de son filz[1]. Il n'a laissé qu'une fille, mariée au marquis de Sourdis.

Le conte de Cramail vint en un temps où il ne falloit pas grand'chose pour passer pour un bel esprit. Il faisoit des vers et de la prose assez mediocres. Un livre intitulé *les Jeux de l'Inconnu* est de luy; mais ma foy ce n'est pas grand'chose. Il fut un des disciples de Lucilio Vanini*. Il disoit une assez plaisante chose : « Pour accorder les deux religions, il ne faut, » disoit-il, « que mettre vis-à-vis les uns des autres les » articles dont nous convenons, et s'en tenir là; et je

Brulé à Toulouze en février 1619.

Jeanne de Foix, mariée en 1592.

[1] Il avoit espousé l'heritiere de Carmain*, grande maison de Gascogne : sa femme estoit de Foix par les femmes. Ç'a esté une créature bien bizarre. Elle avoit pensé estre mariée à un conte de Clermont de Lodeve, qui estoit un fort pauvre homme; cependant elle eut un tel chagrin d'avoir espousé Cramail au lieu de luy, qu'en douze ans de mariage elle ne luy dit jamais que ouy et non; et de chagrin elle se mit au lict, et on ne luy changeoit de draps que quand ils estoient usez. Elle est morte de melancolie.

» donneray caution bourgeoise à Paris que quiconque » les observera bien sera sauvé[1]. »

Il a tousjours esté galant : il estoit propre, dansoit bien, et estoit bien à cheval. C'estoit un des Dix-sept seigneurs. Il fut quinze ans tout entiers à Paris, en disant tousjours qu'il s'en alloit[2]. Pour un camus, ç'a esté un homme de fort bonne mine. J'oubliois qu'une de ses plus fortes inclinations a esté Mme Quelin ; il l'aima devant et après la mort d'Henry IVe : cela a duré plus de dix ans. Il passoit pour un honneste homme ; on l'avoit souhaitté pour gouverneur du Roy, mais il n'a pas assez vescû pour cela. Je croy qu'il ne l'eust pas esté, quand il eust vescû jusques à cette heure[3].

[1] A l'arrière-ban, comme on luy eut ordonné de parler aux Gascons pour les faire demeurer, il commençoit a les esmouvoir, quand un d'entre eux dit brusquement : « Diavle, bous bous ameusez bien à es- » couter un homme qui fait des libres ! » Et les emmena tous.

[2] Un de ses amys, nommé Forsais, gentilhomme huguenot, fut onze ans entiers à faire ses adieux tous les jours.

[3] Le comte de Cramail avoit un amy qu'on appeloit Lioterais, homme d'esprit. Quand il fut vieux et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à délibérer tout ouvertement de quelle mort il se feroit mourir ; et un beau matin, en lisant Seneque, il se donne un coup de rasoir et se coupe la gorge. Il tombe : sa garce monte au bruit : « Ah ! » dit-elle, « on dira que je vous ay tué. » Il y avoit du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et escrit : « C'est moy qui me suis tué, » et signe : « Lioterais. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 506, lig. 3.

Il n'a laissé qu'une fille.

Jeanne de Montluc, fille de notre comte de Cramail et de Jeanne de Foix, fut après lui comtesse de Foix et princesse de Chabanais. Elle fut mariée à Charles d'Escoubleau-Sourdis, marquis d'Alluye, gouverneur d'Orléans. « La femme du gouverneur d'Orléans, » dit Mademoiselle, à la date de 1652, « vint me voir; elle estoit fort laide, mais » elle avoit bien de l'esprit, et estoit fille du comte de Cramail. » *(Edition de* 1730, tom. II, p. 6.) Elle mourut le 2 mai 1657.

Le livre des *Jeux de l'Inconnu* parut en 1630, sous le nom du sieur Devaux. Il offre aujourd'hui une lecture assez maussade, et l'on est à se demander ce qui put le recommander à l'attention, sinon à l'estime des contemporains. On y reconnoît pourtant quelques portraits satiriques assez curieux, par exemple celui de Bautru, dans le *Missodrie.* Il faut aujourd'hui, pour que l'ouvrage ait un grand prix aux yeux des amateurs de livres, y réunir le *Nouveau Recueil des pièces les plus agréables de ce temps, pour faire suite aux Jeux de l'Inconnu.* Cette suite, publiée sous le nom de le Herty, fou des Petites-Maisons, vaut mieux que le commencement.

Le comte de Cramail resta plus de sept ans enfermé dans la Bastille, et en sortit en 1642. « Sa Majesté, » ecrit Richelieu au cardinal de la Valette le 23 octobre 1635, « a envoyé le comte de Cramail à la » Bastille, parce qu'il estoit de ceux qui au lieu d'avancer les affaires » en desirent le rallentissement. »

« Pendant qu'il estoit à la Bastille, » dit de son côté le grammairien Cazeneuve, en tête de l'edition des poésies de Goudoulin, 1713, « j'ay » ouy dire que le M. comte de Cramail se divertissoit souvent à relire » les vers de notre poëte, et à les expliquer à M. de Bassompierre, qui » y prenoit beaucoup de plaisir. »

II. — P. 506, lig. 9.

Il fut un des disciples de Lucilio Vanini.

Vanini avoit fini par professer la médecine à Montpellier. Accusé d'irréligion et d'impiété, il s'en défendit avec assez d'habileté, et sans doute il eût eté renvoyé de la plainte, sans un sieur de Francon, « homme, » dit le president Gramond, « de haute naissance, et dont le temoignage

» en cette circonstance suffit pour attester la vertu. » Ce Francon déclara donc que souvent Vanini lui avoit soutenu que Dieu n'existoit pas, et que le christianisme etoit une invention ridicule. « Il mourut, » dit l'auteur du *Mercure françois,* « avec autant de constance, de pa- » tience et de volonté qu'aucun autre homme que l'on ayt veû; car » sortant de la Conciergerie, comme joyeux et allegre, il prononça ces » mots en italien : *Allons! allons allegrement mourir en philosophe.* Et » lorsqu'on luy dit qu'il criast merci à Dieu, il dit ces mots en la pre- » sence de mille personnes : s'il y avoit un Dieu, je le prierois de lancer » un foudre sur le Parlement, comme du tout injuste et inique; et s'il » y avoit un diable, je le prierois de l'engloutir. Mais il n'y a ny l'un » ny l'autre. »

Ce récit de Victor Palma Cayet, historiographe autorisé, semble plus vrai que celui de Gramond, apparemment un des juges de Vanini. Gramond assure donc pour avoir vu le personnage avant, pendant et après le procès, que sa fermeté se démentit à l'heure suprême : « Erat illi in » extremis aspectus ferox et horridus; inquieta mens, anxium quod- » cumque loquebatur. Et quanquam *philosophice mori* se clamabat, » finiisse ut brutum nemo negaverit. Antequam rogo subderetur ignis, » jussus sacrilegam linguam cultro submittere negat, neque exierit nisi » forcipum vi apprehensam carnifex ferro abscondit; non aliàs vocife- » ratio horridior, diceres mugire ictum bovem; reliqua absumpsit » ignis. Hic Lucilii Vanini finis, cui quanta constantia fuerit probat » belluinus in morte clamor. Vidi ego in custodia, vidi in patibulo, » videram antequam subiret vincula... Medicum sapiebat magis quam » theologum, quanquam pro theologo audiri amabat. Capta cum ipso » supellex omnis, inventus est inclusus vase crystallino immanis inter » aquas bufo. Objicientibus veneficium respondit ex vivo bufone, post- » quam ad ignem liquatus fuerit, malo remedium esse aliàs lethali. » In carcere, sacramentis frequenter utebatur, dissimulans astutè » conscientiam; ubi vidit ereptam spem vitæ, larvam exuit, qualisque » vixerat moritur. » (*Historiar. Gall.,* lib. III, p. 211.) — Ce président Gramond devoit être un abominable homme !

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

Avis sur cette nouvelle edition. . . . . I à XXXI
Henry quatriesme. 3
Le mareschal de Biron le filz. 31
Le mareschal de Roquelaure. 36
Le marquis de Pisani. 43
M. de Bellegarde. 59
M. de Termes. 73
La princessse de Conty. 98
Des Portes. — Madame de Simier. 92
Le cardinal du Perron et son frere. 103
M. de Sully. 109
Le connestable de l'Esdiguieres et M. de Crequy. 127
La reyne Marguerite. 147
Madame de Moret. — M. de Cesy. 154
Le connestable de Montmorency. 164
Madame la Princesse. 169
Mademoiselle du Tillet. 187
Le mareschal d'Ancre. 197
Lisette. 206
Madame de Villars. 212
Madame la comtesse de Soissons. 221
Mademoiselle de Seneterre et son frere. 224
M. d'Angoulesme. 241
Le Mareschal de la Force. 250
Malherbe 270
La vicomtesse d'Auchy. 325
M. des Yveteaux. 341
M. de Guise, filz du Balaffré, et le chevalier de Guise. 361
Le baron du Tour. 377
M. de Vaubecourt. 381
Le mareschal d'Estrées. 383
Rocher-Portail, et le Clerc de Lesseville. 393

Pages
Le connestable de Luynes. — M. et madame de Chevreuse et M. de Luynes. 398
Le president de Chevry, et son frere Duret le médecin. . . . 418
M. d'Aumont 430
Madame de Reniez, le baron de Panat et madame de Gironde. . 435
M. de Turin. 450
M. Portail. — M. Hilerin. 453
Le comte de Villa-Mediana. 456
M. Viete. 462
Le chancellier de Bellievre. — Le chancellier de Sillery. — Madame de Pisieux. — Madame de Maulny. 465
Madame d'Alincourt et M. d'Alincourt. 481
MM. Faure pere et filz. 484
Le marquis d'Assigny, et son frere le duc de Brissac. 488
La princesse d'Orange la mere, et Hauterive. 492
Le prince d'Orange le pere. 497
M. de Mayenne. 502
Le comte de Cramail. 506

FIN DE LA TABLE.

TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

ERRATA.

Page 2, ligne 9, *voilà*, lisez : voylà.

Page 23, ligne 9. *Damien de Montluc sieur de Balagny fut tué à Paris*, (Voyez *le Journal de l'Estoile*, 30 *decembre* 1605.)

C'est une grosse erreur. Dans le *Journal de Pierre de l'Estoile*, à l'endroit cité, Balagny n'est pas tué, mais au contraire tue son adversaire, gentilhomme de Dauphiné qui l'avoit attendu pendant deux heures auprès du moulin Saint-Marceau. Balagny ne fut expédié que dans les premiers jours d'avril 1612. « Dans » une querelle entre les sieurs d'Aumont et de Chasteauroux, Balagny, ami de » M. d'Aumont, usa de quelques paroles de mespris envers le sieur de Puymorin, « ami de M. de Chasteauroux; tellement que s'estant rencontrés vers la rue des » Petits-Champs, Balagny descendit de cheval; ils mirent l'espée au poing et ceux » qui estoient avec eux aussy. Il y eut des coups donnés par derrière, plus que » par devant; et sans M. le mareschal de Boisdauphin, il y eust eu plus de sang » repandu, car les amis des uns et des autres accouroient à leur secours. Puymo- » rin blessé mourut le lendemain, et Balagny blessé aussy fut transporté à l'hostel » d'Espernon, où il mourut quelques jours après. » (*Mercure françois*, 1612 p. 345.)

Page 290, ligne 21. Terminez l'alinéa par un].

Page 449, ligne pénultième, *en Languedoc*... lisez : *en Guyenne.*

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. PAULIN PARIS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, 1839; 6 vol. petit in-8°. 28 fr.

Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de France sont obligés d'avoir sous la main ce récit original des faits de nos premiers rois; c'est un livre aussi utile, aussi indispensable dans la bibliothèque d'un historien, d'un homme politique, et dans une bibliothèque publique, que le Code est indispensable à un homme de loi. Nous devons ajouter qu'en tête de cette nouvelle édition M. Paulin Paris a publié deux dissertations curieuses et très-intéressantes sur ce monument historique. Les notes et les éclaircissements historiques dont le texte est accompagné rendent cette édition bien plus complète que les éditions anciennes, d'ailleurs presque introuvables aujourd'hui.

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, 1848; 7 vol. in-8°. 45 fr.

Chaque volume se vend séparément. . . . . 7 »

— Il y a cinquante exempl. tirés grand in-8°, papier vélin.

Très-beau livre. Chaque volume se vend. . . . . 18 »

C'est une histoire des manuscrits français que possède la Bibliothèque impériale. « Description des manuscrits; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes et leurs enlumineurs; notice sur leurs auteurs connus ou probables; discussion des sentiments que l'on a jusqu'à présent émis sur leur compte; citations nombreuses; particularités qui les concernent : voilà ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue. » (*Préface.*)

LE MARQUIS DE LASSAY ET L'HOTEL LASSAY. br. in-8. . . . . 2 fr.

Notice historique intéressante et tirée à 100 exempl.

LA CHANSON D'ANTIOCHE, poëme en vers alexandrins, composé au commencement du XIIe siècle par Richard le Pèlerin, et retouché, au commencement du XIIIe, par Graindor de Douai, publiée sur six manuscrits. 2 vol. pet. in-8, papier de Hollande, tirés à 250 exempl. . . . . 16 fr.

Papier vélin, tiré à 12 exempl. . . . . 30 »

La *Chanson d'Antioche* n'est pas un ouvrage d'imagination : c'est le récit des événements de la première croisade fait par un témoin oculaire, et dont les *assonnances* ont été converties en rimes régulières par un écrivain du XIIIe siècle, nommé Graindor de Douai. L'éditeur de ce beau poëme le considère comme la plus précise, la plus sincère et la plus intéressante relation qui nous soit restée de la première croisade.

Un grand nombre de faits, mal présentés par les chroniqueurs latins, se trouvent ici nettement expliqués. Boemont, Tancrède, le comte de Toulouse et le comte de Blois y paraissent sous un nouveau jour pour les uns, et sous un moins favorable pour les autres. Enfin, de nouveaux noms de croisés sont ajoutés à la liste héroïque jusqu'à présent connue. La marche des chrétiens dans l'Asie Mineure, objet de tant d'incertitudes, y paraît traitée d'une manière nette et précise. Les deux volumes sont accompagnés de commentaires historiques et philologiques, et d'une dissertation sur tous les héros de la première croisade, qui, peut-être, ne s'accorde pas tout à fait avec les listes de Versailles.

(Extrait de l'*Annuaire bibliographique, historique et littéraire de la librairie J. Techener.*)

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM, RUE MONTMORENCY, 8.

MM. DE MONMERQUÉ

ET

PAULIN PARIS

LES

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT

DES REAUX

TOME Ier

J. TECHENER

M DCCC LIV

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

LD URL FEB 6 1974
QL 4-1-74

QL JUN 24 1974

QL 9-30-74

QL JAN 6 1975

QL MAR 31 1975

RECD LD-URL
QL APR 5 1976
APR 26 1977

Form L9–Series 444

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 107 225 5